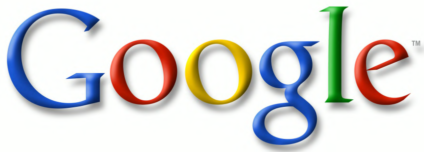


HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE MORIMOND

QUATRIÈME FILLE DE CITEAUX

PAR L'ABBÉ DUBOIS

ANCIEN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE,
CHANOINE HONORAIRE DE DIJON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE CETTE VILLE
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES

TROISIÈME ÉDITION



DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1879

Celui qui, foulant sous son pied avec indifférence les ruines d'une abbaye antique, n'a point évoqué dans sa pensée les ombres des cénobites qui y vécurent et y moururent ; celui qui parcourt froidement les corridors et les cellules des couvents à moitié démolis, et ne se sent assailli d'aucun souvenir, et n'éprouve pas même la curiosité d'examiner, celui-là peut fermer les annales de l'histoire, peut cesser ses études sur ce qu'il y a de beau et de sublime. Il n'existe pour lui ni phénomènes historiques, ni beauté, ni sublimité ; son intelligence est dans les ténèbres, son cœur est dans la poussière.

(BALMES, *Prot. comp. au Cath.*, II, 276.)

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE MORIMOND

QUATRIÈME FILLE DE CITEAUX

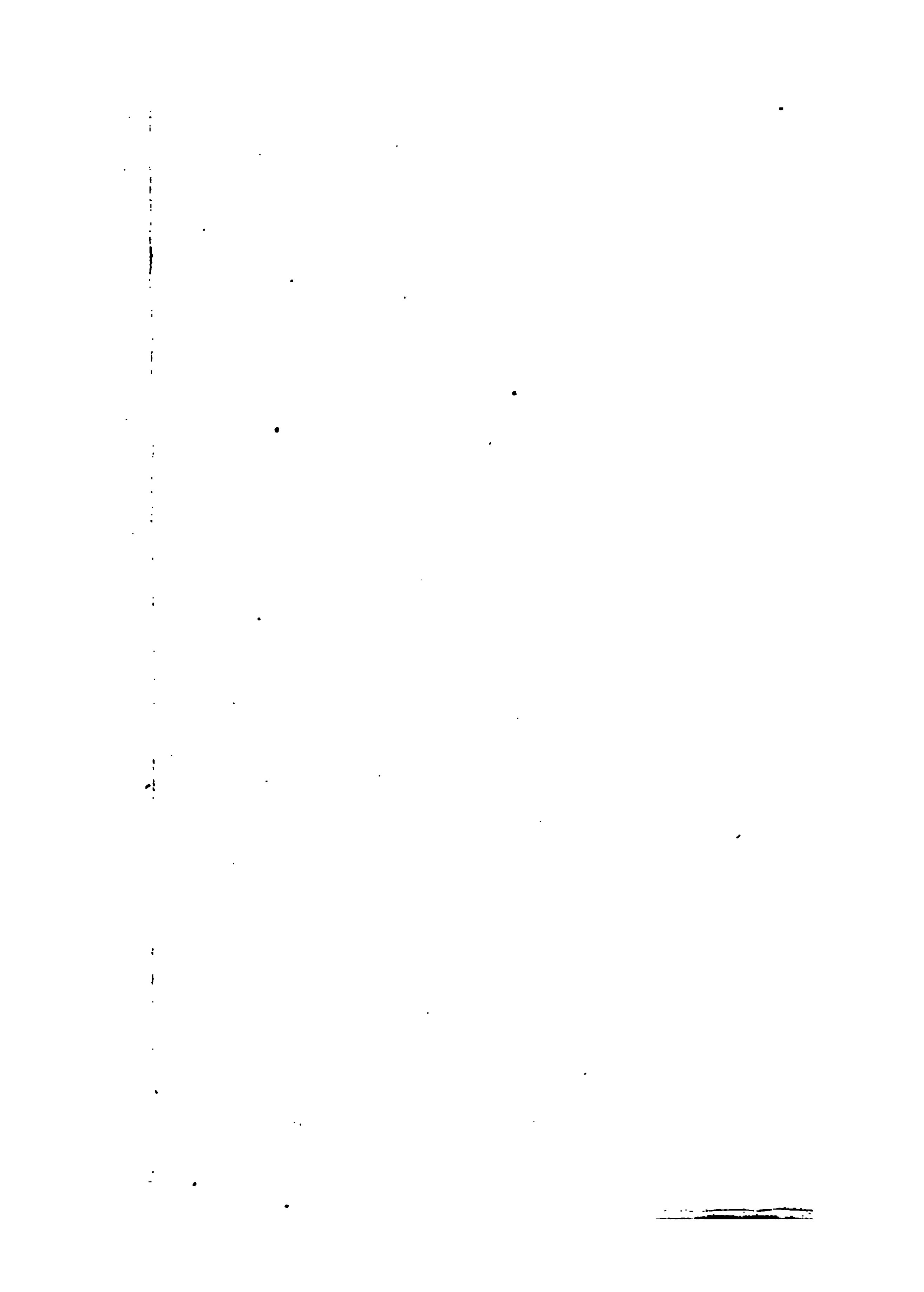
PAR L'ABBÉ DUBOIS

ANCIEN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE,
CHANOINE HONORAIRE DE DIJON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE CETTE VILLE
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES

TROISIÈME ÉDITION



DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65
1879



INTRODUCTION

Cent fois dans mon enfance j'avais gravi le monticule escarpé sur lequel s'élevait autrefois le château de Choiseul; arrivé à son sommet, je me contentais de contempler autour de moi cette magnifique plaine si bien cultivée, semée de tant de beaux villages, sillonnée par la Meuse aux rives ombragées, et si riche pour moi en délicieux souvenirs. Quelquefois, à la vue de ces ossements poudreux qui roulaient sous mes pieds, de ces débris de pierres polies et de tuiles vernissées qui jonchaient le sol, seuls restes de l'un des plus hauts et des plus puissants manoirs de la France, je songeais à la vanité et à la caducité des choses de ce monde.

Un jour, dans l'une de ces promenades rêveuses et solitaires, je me rappelai ces belles paroles de Cicéron : *Nescire quid antea quam natus sis acciderit, id est semper esse puerum*; — *Ignorer ce qui est arrivé sur la terre avant notre naissance, c'est être enfant*

toute sa vie, et je fus emporté par toutes les puissances de mon âme vers le passé dont je foulais les ruines. Je me vis bientôt au milieu du vieux Bassigny. Quoique cette contrée soit une des plus anciennes et des plus fertiles de la France, c'est une des moins connues et des plus obscures. Mais ce coin de terre me sourit plus que tous les lieux du monde, *ille terrarum mihi prœter omnes angulus ridet.* Je l'aime à cause de ses églises si simples et si belles dont les clochers modestes forment, avec les maisons, les arbres des vergers, les collines ondulées du voisinage, de si douces et de si saisissantes harmonies. Il est une de ces églises surtout que je n'oublierai jamais, non parce qu'elle est plus grande et plus belle que les autres, mais parce qu'elle est ma mère. L'église de notre village nous rejette à nos plus pures et à nos plus heureuses années. On se ressouvient avec ravissement de ces jours bénis du ciel où l'on venait y prier Dieu et lui consacrer les prémices de sa voix enfantine. Je l'aime pour ses cimetières où l'on verse tant de pleurs, où l'on répand tant de prières sur la cendre des morts. Il en est un que j'ai emporté partout avec moi dans mon cœur et mes souvenirs. Ah ! s'il m'était donné d'aller y prier et y pleurer une dernière fois ! Mais, non, il faut lui jeter, comme à tout le reste, un dernier adieu. Je l'aime pour ses villages où l'on conserve quelques restes de la simplicité antique, et où apparaît encore la vraie campagne qui n'existera bientôt plus nulle part. Le Bassigny me plaît aussi par sa riche nature : ce n'est pas le midi, ce n'est pas le nord; il y a dans son ciel des teintes qu'on ne retrouve nulle part. J'y ai vu des couchers de soleil et des aurores à faire tomber à genoux. Il y a peu de pays où il y ait des jours de mai aussi délicieux par la verdure et les fleurs des jardins fruitiers, par l'émail et le parfum des prairies et surtout par le chant de tant d'oiseaux divers.

Que de fois je me suis arrêté devant ces grandes contrées de blé en épis, tantôt verts et tantôt jaunissants, dont les ondulations sous le vent du midi, me rappelaient celles de la mer. Combien j'aime à me ressouvenir de ces bandes de joyeux moissonneurs, qui, le soir, revenaient en chantant, la faucille sur l'épaule ! Hélas ! aujourd'hui le peuple ne chante plus; il se plaint ou murmure.

Il est, dans notre pays, de ces douces et mélancoliques soirées d'automne qui versent plus de charme dans certaines âmes que les plus brillantes journées de l'été et du printemps, lorsque les capricieuses bouffées du vent d'est ont dissipé les derniers lambeaux du brouillard, que les troupeaux s'appellent de loin par leurs bêlements, que les roues des charrues crient et gémissent de toutes parts, et que les fils de la Vierge se promènent lentement à travers l'atmosphère. J'aime le Bassigny pour ses vieux sillons, sa grande culture, ses bouquets de bois semés çà et là et qui lui donnent un aspect si pittoresque.

Il me sourit par la rivière ou plutôt par le fleuve qui jaillit de son sein. « Salut ! ô rives chéries du fleuve de mes pères, *flumini paterni ripæ!* O ma Meuse, *mea Mora,* salut ! » — Les autres fleuves descendent ordinairement des hautes montagnes, mais pour elle, sa source est aussi modeste que son cours. Il en est qui roulent leurs ondes avec plus d'impétuosité et de fracas, mais nul peut-être ne coule avec plus de grâce à travers les prés fleuris, revenant souvent sur elle-même par ses sinuosités, comme si elle avait regret de quitter des lieux qu'elle aime. Il y a des eaux plus limpides et plus transparentes que les siennes, mais il en est peu de plus fécondes. Elle est plus grande sous le ciel de la Belgique et de la Hollande, mais elle est plus belle et plus riche sous celui du Bassigny. Cent troupeaux de vaches, de bœufs et de chevaux broutent, mugissent et hennissent autour d'elle, *te greges centum simulque circum mugiunt vacue, tibi tollit hinnitum apta quadrigis equa.* Elle a vu toutes les races, le Gaulois, le Germain, le Franck, passer et repasser cent fois. C'est sur ses rives que Jeanne d'Arc s'est faite homme, quand les hommes se faisaient femmes. C'est notre dernière limite à l'est, barrière sacrée que l'étranger n'a jamais franchie que pour notre malheur. Que de fois elle a été teinte de sang ! Le dernier qui ait été mêlé à ses eaux a été celui qui a coulé à Sedan. Elle ne murmurera que des soupirs tant qu'il n'aura pas été vengé.

On me pardonnera ces lignes, car quel est celui qui n'a pas, au fond de son cœur, sa montagne, son vieux chêne, son vieux saule penché sur le ruisseau, son pommier et son poirier près de la haie d'aubépines, son sentier chéri à travers les prés, sa clai-

rière et son fourré de prédilection dans la forêt, et par-dessus tout, le toit de ses pères? Allez au bout du monde, et tout cela vous suivra comme l'étincelle électrique suit le fil de métal jusqu'à la fin.

Personne n'a encore essayé sérieusement de remonter aux origines du Bassigny pour dissiper les ténèbres qui les couvrent. Ça été d'abord un *pagus;* or, le *pagus* représentait, tantôt le territoire d'une cité, c'était le *pagus major,* tantôt une partie seulement de ce territoire, c'était le *pagus minor*. Le partage de la Gaule en dix-sept provinces formant cent quinze cités ou *pagi,* est d'institution romaine. Cette division fut modifiée par les Francs, et la Gaule se trouva partagée, sous Charlemagne, en dix-huit provinces, et subdivisée en cent vingt-quatre cités ou diocèses. Le *pagus Bassiniacus* est mentionné dans la charte du partage du royaume de Lothaire en 870, et dans une autre de l'année 892, citées l'une et l'autre par Dom Bouquet dans sa grande collection. Quelles étaient sa position et ses limites ? (1)

Nous n'avons qu'un seul moyen, faute de documents spéciaux, de les déterminer (2). L'érudit Guérard, la plus haute autorité scientifique que l'on puisse citer en ce genre, dit positivement dans le Polyptique de l'abbé Firminon, qu'en général, les diocèses ont été formés avec les *pagi majores,* et les archidiaconés avec les *pagi minores,* or, le Bassigny n'était qu'un *pagus minor* de la province de Langres dont on a fait un archidiaconé. Avec les limites de l'archidiaconé, on aura à peu près celles du *pagus.* L'archidia-

(1) La Charte de 892 nous apprend que dans le *pagus* se trouvait *Ramsonariæ, Rançonnières,* actuellement canton de Varennes; une charte sans date de Lothaire, roi de Lorraine, mort en 855, met dans le même *pagus* un autre village appelé *Abtiacus,* que l'on croit être Essey-les-Eaux, aujourd'hui canton de Nogent-le-Roi.

(2) Les documents manquent; on ne peut en avoir, et encore de fort incomplets, qu'avec ce qui reste de l'époque carlovingienne dans les chartes des évêques de Langres, dans les chroniques de Bèze et de Saint-Bénigne, les archives de Poulangy, de Luxeuil et même Molesme pour la fin du XI[e] siècle. C'est après bien des recherches et des travaux comparatifs qu'on découvrira les vraies limites du Bassigny du côté des Attuariens, des Séquanais, des Leuquois et du Barrois; qu'on retrouvera quelques-uns de ses comtes avec les preuves historiques : il faudrait pour ce travail des hommes comme M. Pistolet de Saint-Fergeux ou M. Jules Simonnet.

coné du Bassigny se composait des doyennés d'Is-en-Bassigny et de Pierrefaite.

Il était borné au nord par le doyenné de Chaumont, à l'est, par les diocèses de Toul et de Besançon, à l'ouest, par l'archidiaconé de Langres. On y trouvait un côté de la vallée de la Marne de Rolampont à Foulain, la Haute-Meuse et une partie de la vallée de l'Amance.

Il comprenait une partie des cantons actuels de Clefmont, de Nogent-le-Roi, de Montigny-le-Roi, de Neuilly-l'Evêque, de Varennes, de Fayl-Billot et de Laferté-sur-Amance. Telles durent être les limites premières de l'ancien Bassigny, sauf les échancrures faites à l'est et qui ont formé le Bassigny barrois (1), détaché du Bassigny primitif, lequel s'étendait de ce côté jusqu'à la rivière du Vair dans les Vosges (2). La Saône, au sud-est, devait être aussi une de ses limites (3). Ce n'est que par annexion que Chaumont a fait plus tard partie du Bassigny.

Le *pagus Bassiniacensis*, *Bassiniacus*, fut érigé en comté. Quelques écrivains pensent que cette érection eut lieu vers l'an 760 ; mais d'après le Père Vignier (4), ce serait un peu plus tard, sous Louis-le-Débonnaire.

Beaucoup de comtés disparurent pendant l'anarchie féodale, les

(1) L'annexion de la partie *est* du Bassigny au comté de Bar eut lieu probablement à l'extinction du comté de Bassigny. Les paroisses qui avaient été jusqu'alors du diocèse de Langres dans cette zone furent incorporées au diocèse de Toul. Le pape Paschal II étant à Langres en 1106, l'évêque de cette ville, Raynard de Bar, lui présenta une requête pour obtenir que les paroisses de son diocèse lui fussent rendues; mais ce fut inutilement, il y avait, dit-on, prescription. Nous devons cet important renseignement à M. Pistolet de Saint-Fergeux.

(2) Cette opinion nous semble bien solidement établie et par la topographie et par les faits historiques. (Voir les publications de la *Société d'Émulation des Vosges*, et surtout la liste des paroisses du Bassigny-Barrois, dans la rédaction des Coutumes de 1580.)

(3) Tout le pays compris entre l'ancien diocèse de Langres, avant 1789, et la Saône, avait appartenu aux Lingons : *Verum Arar quidam*, dit Strabon, *ex Alpibus labitur* (c'est-à-dire des Vosges), *Sequanos, Eduos et Lingones discernens et Dubim postmodum assumens.* (Strab. *Geog.*, lib. 4.)

(4) Le P. Vignier, dans la Décade Ms , p. 643, etc., est très embrouillé sur ce point, et on n'en peut rien tirer de positif. Dans sa *Chronique* il dit (an 937): « Floruit et hoc tempore alius Hugo Bassiniaci Boloniæque comes, in archidiaconatu Barrensi a quo cæteri comites ac vicecomites Bassiniacenses dominique Clarimontis, Acrimontis et Caseoli probabiliter propagati.»

barons crurent avoir le droit de rendre la justice dans leurs fiefs, par le même principe que les comtes avaient droit de la rendre dans leurs comtés. Alors le titre de comté cessa d'être territorial et passa à de simples villages, bourgs et châteaux, comme nous le voyons par l'exemple de Clefmont qui devint le siége d'un comté avec vicomté, depuis le milieu du XI[e] siècle jusqu'à la fin du XII[e]. Ce comté ne comprenait que la seigneurie de Clefmont et ce qui s'y rattachait. Dans toutes les chartes que nous avons eues entre les mains et où figurent les sires de Clefmont, ils prennent ou on leur donne le titre de comte, mais seulement de Clefmont, *comes Clarimontis*; il en est de même du vicomte, *vicecomes Clarimontis* (1).

Parmi les principaux barons du Bassigny, on remarquait ceux de Choiseul, d'Aigremont, de Meuse, de Dammartin, de Vroncourt, de Lafauche, etc.; chacun d'eux avait, à l'entour de son castel dans les villages environnants, ses hommes formant une sorte de hiérarchie.

Dès le commencement du XII[e] siècle, en face de cette colossale organisation de la force, je voyais avec admiration surgir une nouvelle puissance fondée sur la charité et la liberté, qui balançait l'ancienne et finissait par la dominer et l'absorber : c'était l'abbaye de Morimond, de l'ordre de Cîteaux. Cet institut se développait avec tant de rapidité et dans de si vastes proportions, exerçait une si grande influence sur tout ce qui l'environnait, qu'il devenait l'âme et le mobile de tout le pays. Il m'était dès lors impossible de faire un pas sans le rencontrer sur ma route. Je descendis donc des hauteurs du château de Choiseul dans l'obscur et fangeux vallon de Morimond.

Je n'y trouvai que des décombres et, au milieu de ces décombres, quelques vieux serviteurs des moines, qui ne purent que me citer les noms des deux derniers abbés et me montrer, les larmes aux yeux, l'emplacement de l'église, du cloître, de la bibliothèque, de l'infirmerie; mais voilà tout. Nul souvenir moral, nul document authentique ne survivait; personne sur les lieux

(1) Le P. Vignier dit dans sa *Chronique*, p. 74 : « Ex Hugonis vero Bassiniacensis Boloniensisque comitis hereditate partem obtinuit alius Hugo Landunansis, ex quo Claromantenses dynastæ propagati, »

coné du Bassigny se composait des doyennés d'Is-en-Bassigny et de Pierrefaite.

Il était borné au nord par le doyenné de Chaumont, à l'est, par les diocèses de Toul et de Besançon, à l'ouest, par l'archidiaconé de Langres. On y trouvait un côté de la vallée de la Marne de Rolampont à Foulain, la Haute-Meuse et une partie de la vallée de l'Amance.

Il comprenait une partie des cantons actuels de Clefmont, de Nogent-le-Roi, de Montigny-le-Roi, de Neuilly-l'Evêque, de Varennes, de Fayl-Billot et de Laferté-sur-Amance. Telles durent être les limites premières de l'ancien Bassigny, sauf les échancrures faites à l'est et qui ont formé le Bassigny barrois (1), détaché du Bassigny primitif, lequel s'étendait de ce côté jusqu'à la rivière du Vair dans les Vosges (2). La Saône, au sud-est, devait être aussi une de ses limites (3). Ce n'est que par annexion que Chaumont a fait plus tard partie du Bassigny.

Le *pagus Bassiniacensis*, *Bassiniacus*, fut érigé en comté. Quelques écrivains pensent que cette érection eut lieu vers l'an 760 ; mais d'après le Père Vignier (4), ce serait un peu plus tard, sous Louis-le-Débonnaire.

Beaucoup de comtés disparurent pendant l'anarchie féodale, les

(1) L'annexion de la partie *est* du Bassigny au comté de Bar eut lieu probablement à l'extinction du comté de Bassigny. Les paroisses qui avaient été jusqu'alors du diocèse de Langres dans cette zone furent incorporées au diocèse de Toul. Le pape Paschal II étant à Langres en 1106, l'évêque de cette ville, Raynard de Bar, lui présenta une requête pour obtenir que les paroisses de son diocèse lui fussent rendues ; mais ce fut inutilement, il y avait, dit-on, prescription. Nous devons cet important renseignement à M. Pistolet de Saint-Fergeux.

(2) Cette opinion nous semble bien solidement établie et par la topographie et par les faits historiques. (Voir les publications de la *Société d'Émulation des Vosges*, et surtout la liste des paroisses du Bassigny-Barrois, dans la rédaction des Coutumes de 1580.)

(3) Tout le pays compris entre l'ancien diocèse de Langres, avant 1789, et la Saône, avait appartenu aux Lingons : *Verum Arar quidam*, dit Strabon, *ex Alpibus labitur* (c'est-à-dire des Vosges), *Sequanos, Eduos et Lingones discernens et Dubim postmodum assumens.* (Strab. *Geog.*, lib. 4.)

(4) Le P. Vignier, dans la Décade Ms , p. 643, etc., est très embrouillé sur ce point, et on n'en peut rien tirer de positif. Dans sa *Chronique* il dit (an 937) : « Floruit et hoc tempore alius Hugo Bassiniaci Bolonisæque comes, in archidiaconatu Barrensi a quo cæteri comites ac vicecomites Bassiniacenses dominique Clarimontis, Acrimontis et Caseoli probabiliter propagati.»

HISTOIRE

DE L'ABBAYE DE MORIMOND

CHAPITRE PREMIER

De l'origine, de la marche, du développement et des transformations de l'esprit monastique dans le diocèse de Langres et le nord-est de la France jusqu'au XII[e] siècle; origine de Cîteaux; état du Bassigny à cette époque; de l'ermite Jean; fondation de Morimond.

L'église de Langres, une des plus anciennes du nord-est de la France, fut fondée par saint Bénigne, disciple de saint Polycarpe, sous le règne de Marc-Aurèle; puis, fécondée presque aussitôt par le sang le plus pur de ses évêques et de ses enfants, elle grandit rapidement et se dressa en face du paganisme, du haut de son rocher immobile (1), où la Providence semble l'avoir jetée dès le commencement comme une digue sur le passage des barbares (2) et comme une avant-garde du christianisme vers les forêts de la Germanie.

Ainsi l'Eglise est constituée : pour marcher à travers les peuples, les sanctifier et les civiliser, il faut qu'elle ait à sa droite un prêtre et à sa gauche un moine; le second appui lui est presque aussi nécessaire que le premier, et, lorsqu'elle en est privée, elle ne peut plus que se traîner péniblement : son action est entravée; c'est l'action d'un corps auquel il manque un membre. Aussi Dieu, qui

(1) Lengres sur ce rocher ferme je suis assize,
Ayant tousjours gardé l'inviolable foy
Des François très-chrestiens et de la sainte Eglise,
Et la fidélité que je dois à mon Roy.
(Gaultherot, *Lengres chrestienne*, p. 484.)

(2) Ce fut sous les murs de Langres que Constance-Chlore, vers l'an 301, arrêta 60,000 Germains et les mit en déroute. (Eutrop., *Hist. rom.*, l. 9; — Eumen., *Panégyr. ad Const.*, c. 21.)

voulait opérer de grandes choses par l'église de Langres, y souffla de bonne heure l'esprit monastique.

Dès l'an 440, lorsque Clodion règnait sur les Francs et Gondioc sur les Burgundes, saint Hilaire et Quiète son épouse, tous deux de l'ordre sénatorial, firent construire l'abbaye de Réome (Moutier-Saint-Jean), à peu de distance des murs croulants de la vieille Alise, ce grand tombeau du druidisme et de ses derniers défenseurs, en faveur de Jean leur fils, qui en fut le premier abbé, avec la règle de saint Macaire, et l'on vit les merveilles des laures de la Thébaïde se renouveler sous le ciel de la Bourgogne (1).

Il paraît que le Tonnerrois, un des *pagi* qui formaient la province lingone sous les Romains, était plus à l'abri que les autres des incursions barbaresques, surtout dans sa partie située entre le Serein et l'Armançon. Ce fut dans cette contrée, alors paisible, que les premiers ascètes langrois se réfugièrent, comme dans une anse hospitalière, loin du bruit et de l'orage. Là où avait fini le monde païen, là commença le monde monastique.

Aussitôt que le catholicisme a arraché un peuple à la barbarie, il le confie à la garde des moines pour qu'il se dépouille de son âpre écorce et achève sa transformation sous l'influence religieuse et civilisatrice du froc. Or les Bourguignons, quoique convertis dès l'an 414 et devenus par cela même les plus doux des barbares, n'en avaient pas moins conservé la plupart de leurs habitudes grossières : c'étaient encore, à la fin du V[e] siècle, du temps de Sidoine Apollinaire, des géants couverts de peaux et de larges braies, armés de massues et de framées, adonnés à l'ivrognerie, hurlant des chants sauvages, les cheveux graissés avec du beurre acide, exhalant l'odeur de l'ail et de l'oignon, etc. (2). Ce fut au sein de cette horde, sur le front de laquelle l'eau baptismale venait de couler, que l'église de Langres jeta ses premiers cénobites.

La fondation de Réome fut suivie bientôt de celle de la maison de Molesme, ainsi nommée de *Melundæ*, vieux castrum ruiné, près de Tonnerre. Des ermites à cette époque s'étant établis sur le mont Volut, non loin de la même ville, leurs grottes devinrent le berceau de l'abbaye de Saint-Michel (3). A mesure que le calme se fait, les moines se rapprochent des cités. Vers l'an 509, le monastère de Saint-Bénigne semble sortir par enchantement du songe

(1) *Gall. christ.*, t. IV, p. 658; — *Reomaus.* seu *Hist. S. Joannis Reom.*; 1637, in-4°.

(2) Apoll., carm. 12.

(3) Lemaistre, *Notice sur l'Abbaye de Saint-Michel près Tonnerre, le Tonnerrois, Molesme*, etc.; 3 broch. in-8°.

mystérieux de saint Grégoire, et aussitôt une colonie de Réome vient veiller et prier nuit et jour près du corps de l'apôtre de la Bourgogne (1). Quelques années plus tard, Seine, fils unique du comte de Mémont, disciple de Saint-Jean-de-Réome, va aux sources de la Seine, où les bains, les villas et les temples des Romains s'écroulaient, construire quelques huttes avec des branches et du feuillage; d'où l'abbbaye de Saint-Seine tira son origine (2).

Nos vieux solitaires se sont souvent fixés dans le voisinage des grandes ruines, soit parce qu'elles jettent l'âme dans une mélancolie religieuse, soit parce qu'elles leur offraient des matériaux et un emplacement tout prêts pour les mondes nouveaux qu'ils étaient appelés à fonder. Ainsi on avait vu dès le principe les anachorètes chrétiens accourir de toutes parts au milieu des débris de l'empire des Pharaons et dresser leurs cabanes dans le voisinage des obélisques et des pyramides.

L'impulsion première étant donnée, l'institut monastique s'étend de proche en proche; le duc Amalgar bâtit aux sources de la Bèze (*ad fontem Besuam*) deux monastères, l'un pour son fils Wandalène ou Valdalène, élevé par saint Colomban au couvent de Luxeuil, et l'autre pour sa fille Adalsinde. Plusieurs maisons religieuses édifiaient déjà la ville de Langres elle-même : c'était Saint-Geômes, Saint-Amâtre et Saint-Fergeux.

Ces moines n'avaient rien d'uniforme dans leurs observances. L'évêque Albéric, au milieu du IX[e] siècle, les rangea tous sous la règle de saint Benoît ou sous celle de saint Augustin; mais les guerres des rois de Neustrie et d'Austrasie, les hostilités des barons durant l'anarchie où fut plongé le royaume sous les faibles successeurs de Charlemagne, les incursions des Sarrasins et des Normands avaient porté les coups les plus terribles aux institutions dont nous venons de parler. Les couvents étaient devenus la proie des favoris des rois ou des prisons d'Etat pour ceux qui encouraient leur disgrâce ; on substituait des soldats aux religieux dans les cloîtres et des religieux aux soldats dans les armées. Cluny, après avoir été pendant un siècle la pépinière des grands

(1) C'est l'opinion la plus accréditée et la plus probable que les premiers moines de Saint-Bénigne furent tirés de Saint-Jean-de-Réome.

(2) L'emplacement de ce monastère et ses alentours étaient affreux : *sylva densissima, nulli adhuc hominum pervia.....*; les habitants étaient sauvages et barbares ; mais saint Seine les eut bientôt rendus doux comme des colombes : *quos antea feroces ad columbarum mensuetudinem adduxit.* (In *Vit. S. Sequan.*, 17 sept., Brev. Div.)

hommes qui gouvernèrent l'Eglise, ne ressemblait plus, dans les premières années du XII[e] siècle, à la maison pauvre et simple où Hildebrand était venu se retremper dans les plus dures austérités. C'en était fait : le ciel de la terre allait s'évanouir et l'esprit de communauté se perdre, lorsque la Providence appela du désert une nouvelle race monastique.

Le mouvement premier et créateur était parti des monts de l'Auxois et du Tonnerrois; c'est de là que partira le mouvement régénérateur. Robert, accompagné des ermites de la solitude de Colan, vient s'établir au sein de la forêt de Molesme. La pauvreté de ce nouvel institut fut pendant quelques années sa force et sa gloire; mais, à mesure que les biens temporels y entrèrent, les biens spirituels en sortirent : *cum cœpissent abundare temporalibus, cœperunt spiritualibus evacuari* (1). Les richesses firent disparaître la nécessité du travail; les moines refusèrent l'obéissance à leur abbé qui se retira quelque temps et ne rentra que sur un ordre du Souverain-Pontife. Mais il y a pour les sociétés malades, comme pour les individus, des moments de crise où la vie, avant de s'éteindre, livre un dernier et suprême combat à la mort; il en fut ainsi pour Molesme.

Quelques religieux que Dieu s'était réservés, et à la tête desquels se trouvait Etienne Harding, Anglais d'origine, formé à la vie crucifiée des cloîtres dans le monastère de Sherburn, se concertèrent avec l'abbé et constatèrent que les usages nouveaux ne s'accordaient pas avec la règle de saint Benoît qu'ils avaient juré d'observer; c'est pourquoi ils songèrent sérieusement à remédier à un pareil désordre.

Il fallait ou tomber dans la vieille ornière de Cluny. qui menait à l'abîme, ou retourner à la lettre de la règle bénédictine, c'est-à-dire rétrograder du XII[e] au VI[e] siècle, quitter Molesme, se retirer dans une autre forêt et s'exposer dans le dénûment le plus complet à tous les embarras qui assiègent une communauté naissante. Mais le cri de la conscience et la perspective des écueils contre lesquels tant de monastères étaient venus se briser finirent par l'emporter; Robert, avec la permission du légat Hugues, archevêque de Lyon, abandonna ses enfants rebelles et, suivi de ceux qui lui étaient restés fidèles, pénétra dans le duché de Bourgogne (2).

Que fallait-il dans ces siècles de foi pour fonder la plus vaste

(1) *Annales cisterciennes*, t. I, p. 1-10.
(2) *Parvum Exord.*, c. 4, *de Egressu cist. monach. de Mollesmo.*

association? Des pauvres de bonne volonté, s'aimant en Jésus-Christ; une vieille forêt, un désert sauvage, un marais inhabitable : tel était Cîteaux, lieu d'horreur et de profonde solitude (*locus horroris et vastæ solitudinis*), d'un aspect effrayant (*horrendi aspectus*), tellement hérissé de bois et de broussailles épineuses qu'il était inaccessible aux hommes et servait de repaire aux bêtes féroces (*a solis feris inhabitabatur*). Les eaux d'un ruisseau qui avait perdu son cours naturel dormaient dans les bas-fonds couverts de joncs et de glaïeuls (1). Ce fut sur cette terre ingrate que Robert et ses compagnons dressèrent leurs tentes; puis, après en avoir obtenu la permission de Raynard, vicomte de Beaune, et avec l'assentiment d'Eudes, duc de Bourgogne, ils se mirent à arracher les roseaux, à abattre les arbres, de manière à laisser un espace découvert; ensuite ils coupèrent ce sol putride de nombreuses tranchées et ramassèrent les eaux. Enfin, réunissant les troncs et les branches, ils se bâtirent quelques huttes autour d'un oratoire qui fut consacré à la sainte Vierge par une inauguration solennelle, le 21 mars 1098, jour de la fête des Rameaux (2).

Nos religieux avaient quitté Molesme pour réaliser dans toute sa perfection le type monastique tel que l'avait conçu saint Benoît; aussi s'élevèrent-ils de suite à une si prodigieuse hauteur qu'on les eût pris plutôt pour des anges que pour des hommes, tant leurs mortifications semblaient au-dessus des forces de la nature. Saint Robert ayant été obligé par une bulle du Souverain-Pontife de retourner à Molesme, saint Albéric lui succéda, et à celui-ci saint Etienne; ce fut sous ce dernier que la congrégation de Cîteaux prit sa forme définitive, qu'elle commença à attirer l'attention publique et à exciter les murmures des autres monastères. On accusa le saint abbé de pousser jusqu'à l'excès les macérations et l'ascétisme et d'introduire dans le monde monastique les usages les plus insolites (3). Qu'est-ce qu'un ordre religieux, disait-on, qui ne consiste qu'à bêcher la terre, essarter les forêts et porter du fumier? *Quænam religio est fodere terram, sylvam exscindere, stercora comportare?* Mais tout n'était pas fini : restait encore à venir la plus terrible des épreuves.

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 9; — *Exord. magn.*, l. 1, c. 10.

(2) *Exord. magn.*, l. 1, c. 13. — Angel. Manrique, *Annal. cist.*, t. I, c. 3, p. 11, cum his versibus :

Anno milleno centeno bis minus uno,
Sub patre Roberto cœpit Cistercius ordo.

(3) *Esprit primitif de Cîteaux* (Jul. Paris), in-4°, p. 173, tiré de la lettre 1 de S. Bernard.

Une épidémie qui sévissait dans la contrée se déclara parmi les Frères, et Etienne vit un grand nombre de ses enfants spirituels mourir un à un, sous ses yeux, au point qu'il n'eut bientôt plus autour de lui que quelques religieux infirmes. Cette effrayante mortalité avait tellement frappé la communauté naissante que les moines commencèrent à craindre que leur vie trop austère ne fût point réglée selon la sagesse; Etienne lui-même en fut ébranlé. Les tourments de son âme se peignaient sur sa figure, et on le voyait souvent assis à l'écart, son capuchon ramené sur ses yeux, et absorbé par sa douleur. Mais le moment était venu où la Providence allait mettre un terme à une si cruelle position, et plusieurs signes surnaturels l'avaient annoncé (1).

Un jour le pieux abbé, entouré du faible reste de ses moines, se tenait en oraison, et tous ensemble priaient avec effusion de cœur, attendant l'effet des promesses divines. En ce moment le marteau de fer qui pendait à l'humble porte du monastère retomba avec bruit, et aussitôt s'ouvrit devant une nombreuse compagnie le cloître qui n'était jamais visité que par le voyageur surpris par la nuit dans la forêt de Cîteaux. Trente jeunes seigneurs appartenant aux plus illustres familles de Bourgogne se prosternèrent aux pieds d'Etienne et le supplièrent d'échanger leurs manteaux de fourrure et leurs hauberts d'acier contre l'humble coule de saint Benoît. C'était Bernard avec ses compagnons; c'était le manoir qui entrait dans le cloître; c'étaient les fils des barons qui descendaient de leur montagnes bastionnées dans la plaine, au milieu des bergers et des laboureurs; c'étaient deux mondes séparés depuis nombre de siècles qui allaient enfin se donner la main et s'embrasser sous le froc cistercien !

Le désert marécageux du vicomte de Beaune devint bientôt un séjour aussi animé qu'agréable; la forêt, qui n'avait jamais redit que les croassements lugubres des corbeaux et les hurlements des loups, ne retentit plus que des chants sacrés des religieux, du bruit des moulins et autres usines, du roulement des chars, du bêlement et du mugissement des troupeaux (2). Or l'état du territoire de Cîteaux, avant l'arrivée des religieux, était celui de plus de la moitié de l'Europe; aussi Dieu a suscité le nouvel ordre pour organiser une croisade agricole qui en changera la face. Le pauvre colon était marqué au front d'un signe d'opprobre; saint Etienne

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 68; — *Exord. magn.*, l. 1, c. 27 et 28.

(2) *Annal. cist.*, t. I, p. 10 : « Locum despectum hominibus, inutilem et nocivum, divina post clementia in melius vertit. »

par l'institution des Frères convers, jettera sur ses épaules le froc monastique et le relèvera de sa dégradation. L'Eglise, enlacée dans les plis et replis du féodalisme, se débat en vain sous ses dures étreintes; Cîteaux va combattre pour elle et la délivrer. Des ouvriers et des soldats lui arrivent de toutes parts pour lui aider à remplir cette triple mission. Arnould, d'une des plus illustres familles de la Germanie, vient jusque de Cologne avec quelques compagnons. Bientôt, le monastère ne suffisant plus à les contenir, le saint abbé s'occupa de l'établissement d'une colonie. Elle partit pour la forêt de Bragne sur la Grosne, du domaine des comtes de Chalon-sur-Saône, et y forma un établissement qui prit le nom de La Ferté (*Firmitas*), en signe de l'affermissement de l'ordre (1). Voilà Cîteaux sur la route du midi, dans le bassin de la Saône et du Rhône, du côté de la Méditerranée. A peine le monastère de La Ferté était-il fondé, que l'on demanda à saint Etienne une nouvelle colonie pour le diocèse d'Auxerre. Douze religieux, ayant à leur tête Hugues de Mâcon, l'ami de saint Bernard, vinrent s'installer dans un désert où un ermite nommé Etienne avait seul osé pénétré jusqu'alors (2); telle fut l'origine de Pontigny, ainsi appelé, selon quelques auteurs, d'un pont voisin et d'un nid d'oiseaux (*Pontisnidus*) (3). Par cette seconde maison, l'association cistercienne prenait possession de l'ouest et allait marcher entre la Seine et la Loire jusqu'à l'Océan.

Dieu fait tout servir à la glorification de ses saints; tout, jusqu'au mépris et à l'ignominie dont on voudrait les couvrir. Ainsi, d'après les annalistes cisterciens, rien ne contribua plus à l'accroissement rapide de Cîteaux que la jalousie et les calomnies des autres ordres, surtout des religieux de Molesme. Les bruits qu'ils répandaient sur le nouveau monastère le firent connaître dans le diocèse de Langres (4). Un grand nombre de Langrois, curieux

(1) « Monasterium Firmitat., supra Grosnam situm, ab illustr. comitibus Gauderico et Willelmo fundatum est....., in parte sylvæ Bragne. » (E tabulis *Firmitat.*, *Annal. cist.*, t. I, p. 70.)

(2) « Fundatur in eremo prope flumen Serinum (*Serein*), ab Heriberto, canonico Antissiodorensi, adjuvantibus Theobaldo, comite Campaniæ, et Hervæo, comite Niberneusi. » (*Annal. cist.*, t. I, c. 2, p. 74.)

(3) Cette étymologie nous semble en harmonie avec les armes de Pontigny, qui consistaient en un pont surmonté d'un arbre et, dans les branches de cet arbre, un oiseau dans son nid.

(4) *Annal. cist.*, t. I, p. 78 : « Quo factum est ut in episcopatu lingonensi celebriores existerent crescente fama ab ipsa æmulatione..... Optabant ergo plures Lingonenses experiri novum illud vivendi genus, ab ipsorum finibus egressum. »

de voir de leurs propres yeux un institut sur lequel on débitait les choses les plus contradictoires, y accoururent de toutes parts et en revinrent transportés d'admiration; mais en aucun lieu le genre de vie des cisterciens ne produisit plus d'impression que dans le Bassigny, où demeuraient plusieurs nobles familles alliées à celle de Bernard, novice du nouveau monastère et déjà célèbre.

A l'époque où les moines de Cîteaux y entrèrent, ce pays, comme tous les autres, était en pleine féodalité. La propriété s'était fixée entre les mains des barons, qui s'efforçaient de s'isoler de la royauté. Comme il n'y avait point de défense publique, il fallait que chacun se défendît soi-même. Chaque seigneur, afin de pourvoir à sa sûreté, s'était cantonné et retranché du mieux qu'il avait pu. La plupart des lieux escarpés avaient été occupés. Les hauteurs s'étaient couronnées de tours et de forts. Les murs des châteaux avaient été garnis de tourelles, hérissés de crénaux, percés de meurtrières.

Cette contrée, malgré son peu d'étendue, comptait au moins une quinzaine de castels féodaux qui pesaient sur elle de tout leur poids et la dominaient du haut des montagnes comme des géants superbes. De quelque côté que l'on jetât les yeux, on n'apercevait presque pas un coteau qui n'eût sa forteresse avec ses bastions, ses donjons, ses machicoulis, etc. (1). On ne pouvait prêter l'oreille sans entendre quelque part, jusque dans le silence des nuits, les chevaliers du guet crier aux passants la devise guerrière du seigneur ou les craquements des ponts-levis qui se dressaient et s'abaissaient sans cesse.

Parmi ces manoirs, il en était un qui levait la tête, je ne dirai pas plus haut, mais plus fièrement que les autres. Les Lorrains allemands l'appelaient *Thelbourg* (2), c'est-à-dire le fort de la plaine, et les gens du pays, Choiseul (*Caseolus*), sans doute à cause de la forme du sommet sur lequel il était bâti. C'était un monticule isolé et escarpé d'environ un kilomètre et demi d'élévation. La première enceinte se composait de murs très épais et de bastions percés de meurtrières. Il y avait ensuite un fossé d'une grande profondeur, dont on aperçoit encore aujourd'hui la trace. Le fossé une fois creusé, il ne reste plus qu'un mamelon à pic de

(1) Les grands châteaux étaient en général sur les montagnes et les monticules, et les petits étaient surtout dans la plaine, comme ceux de Provenchères, de Meuse, de Dammartin, de Maulain, etc.

(2) Le versant de la montagne du côté de Bassoncourt porte encore ce nom : *le Talbourg*.

cinquante à soixante mètres de haut sur lequel la forteresse était perchée avec ses tours. De quelque côté qu'on la vît, mais surtout du côté du midi et de l'est, elle devait être d'un aspect grandiose, imposant. Elle était placée de manière à défendre le Bassigny et le pays de Langres contre les issues des Vosges et de la Lorraine. La principale poterne était au midi, mais il y avait aussi un chemin et une entrée à l'est (1). La chapelle centrale était consacrée à saint Nicolas, qui a donné son nom à la montagne. Elle avait été enrichie de reliques apportées de l'Orient par les châtelains. Elle était desservie par un chapelain en titre.

La maison de Choiseul était fort puissante par elle-même, ayant des droits seigneuriaux en tout ou en partie dans plus de vingt villages; mais elle l'était peut-être encore plus par ses vassaux et ses alliés. Lorsque le cri de guerre : *Choiseul à la recousse, à moi Bassigny!* retentissait du haut des tours de Saint-Nicolas, soudain douze ou quinze feudataires se levaient et accouraient de toutes parts avec leurs bannières et leurs gens d'armes (2).

Lss habitants de Meuvy et de Bassoncourt, villages voisins et faisant partie de la seigneurie, étaient chargés de payer une redevance annuelle pour les guettes ou gardes du château et de fournir de la paille et des pains aux portiers. Ils devaient venir au cri de leur seigneur en cas de feu, d'eau ou d'autre *survenue*, sous peine de soixante sous d'amende.

« Toutes fois que le dit sire aura mestier de charroy pour son chastel d'aparellier, maintenir ou édiffier, ou pour garnir le dit chastel se guerre li survenoit, li habitants des dictes villes devront les chers avec le charroy... (3). »

Le premier seigneur dont il soit fait mention s'appelait Regnier. Il vivait à la fin du XI[e] siècle et dans les premières années du XII[e]. Il avait épousé Ermengarde de Vergy.

La papauté luttait en ce moment avec un courage héroïque contre la tyrannie des investitures. Ces pieux époux, qui jouissaient du droit de patronage sur l'église de Saint-Gengoul de Varennes, l'abandonnèrent à l'abbaye de Molesme et érigèrent cette

(1) Tel était le nouveau Choiseul. Le premier, détruit à la construction du second, avait été bâti à trois quarts de lieue plus loin, à l'extrémité nord du Haut-Mont, sur la rive droite de la Meuse. On lit dans la charte de Bassoncourt et de Meuvy : *Le buysson con dit le Charme et la combe qui siet entre le viez Choiseul et le costé de Lourmont.*

(2) Voir les *Notes et renseignements pour la généalogie et la maison de Choiseul, provenant du P. Vignier.* (Mss. Biblioth. nat.) — Voir aussi les *Feoda Campaniæ.*

(3) Voir la charte de Meuvy et de Bassoncourt aux Archives de la Côte-d'Or.

église en prieuré, après l'avoir richement dotée (1). De Regnier et d'Ermengarde naquirent Roger, qui prit la croix en 1095, puis Conon et Adeline.

A côté de Choiseul, à l'ouest et à peu de distance, sur le revers du mont qui borde et domine le bassin où la Meuse prend sa source, s'élevait un autre manoir qu'on nommait Clefmont (*Clarus-Mons*, le Clair-Mont), sans doute parce que de ce point culminant l'œil embrasse un vaste horizon qui, au midi et à l'est, n'est borné que par les montagnes du Jura et des Vosges.

Ce castel imposait par sa hauteur, l'épaisseur de ses murs, la masse quadrangulaire de ses fortifications, ses glacis, ses contrescarpes, etc. Nous en avons foulé les ruines dans notre jeunesse, et après les avoir étudiées et mesurées nous avons pu nous faire une idée de l'édifice antique (2). On y arrivait par une sombre poterne qui s'ouvrait à l'est. Le village était à ses pieds en forme de demi-cercle au sud-est.

Simon Ier était déjà seigneur de Clefmont dès l'an 1080. Il avait épousé Lancerne de La Ferté-sur-Aube, dont il eut Simon II, son successeur. Il paraît que ce dernier faisait partie de ces bandes d'aventuriers normands qui, sous la conduite de Robert Guiscard, s'emparèrent de tout le midi de l'Italie. Ce fut cette famille qui, au commencement du XIIe siècle, fonda un prieuré à Clefmont pour des moines de Luxeuil. Ces seigneurs avaient le titre de comtes de Clefmont, avec toute la puissance et l'autorité qui s'y rattachaient.

Leurs descendants le conservèrent jusqu'à la fin du XIIe siècle. Simon IV fut, croyons-nous, le dernier qui le porta (3). Il y avait en même temps des vicomtes. Ils comptaient dans leur seigneu-

(1) « Raynerius, dominus Causeoli, de consensu Raynardi, ling. epis., ecclesiam in honore B. Petri apostoli et S. Gengulphi martyris dedicatam, in loco qui dicitur Varennas sitam (qui locus prædicti martyris possessio fuisse dinoscitur), ecclesiæ sanctæ Mariæ Molismensi concedit. Laudavit hoc et concessit Raynerius de Nogento. Ermengardis, uxor Raynerii de Causeolo, cum pueris suis Rogerio et Adelina. » (1084. Arch. de la Côte-d'Or. — Molesme.)

(2) Nous avons eu entre les mains une vue du château de Clefmont en 1816, par F.-A. Pernot.

(3) Il est encore qualifié du titre de comte dans la charte de 1187, par laquelle il abandonne Esnouveaux aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en présence de l'évêque Manassès de Vergy. Voici les comtes de Clefmont : Simon Ier, vers l'an 1080; Simon II, Robert Guiscard, Simon III, Simon IV.— Vicomtes de Clefmont : Guy (Wido), témoin dans la charte de fondation de Morvaux, 1130; Hugues, témoin dans diverses chartes; 1153 (d'Issonville); 1160 (de Massincourt); et 1171, Regnier, témoin en 1177 dans la charte d'Arnoulf de Clefmont et en 1199 dans celle d'Haymon d'Ecot.

rie huit vassaux, parmi lesquels figuraient les sires de Provenchères, de Romains-sur-Meuse, de Perrusse, de Précourt et de Latrecey (1). Ils jouissaient de droits féodaux en tout ou en partie dans quinze ou vingt villages au moins (2).

A l'est de Clefmont et de Choiseul, sur la lisière des forêts des Vosges, apparaissait, comme un nid d'aigle sur la cime d'un rocher, le château d'Aigremont (*Acer-Mons*), la montagne rude, escarpée, d'où la vue s'étendait sur le Bassigny, le comté de Bourgogne et la Lorraine ou comté de Bar. Cette place, située sur les frontières de pays souvent en guerre les uns avec les autres, était fort importante. On disait que ses fortifications la rendaient imprenable. On citait *le boulevard Maugis*, la demi-lune de *l'Eperon*. Le fief ne comprenait que deux pauvres villages avec les droits seigneuriaux en entier, savoir : Aigremont et Larivière, et trois avec les droits seigneuriaux en partie : Arnoncourt, Serqueux et Fresnoy (3). Mais pour l'ancienneté, le rang, les distinctions, la renommée, la maison d'Aigremont était une des premières de la contrée. Vers l'an 1080, elle avait fondé le prieuré de Serqueux et l'avait donné aux moines de Saint-Bénigne de Dijon (4). Ses seigneurs avaient le titre de premiers barons de l'évêché de Langres (5). Le premier d'entre eux qui ait une existence historique s'appelait Foulque ; il vivait dans les dernières années du XI[e] siècle. Il eut pour fils : Godefroy, qui mourut de ses blessures à la bataille de Nicée en 1057 ; Guillenc, qui devint évêque de Langres ; Guy, seigneur de Serqueux en partie ; Foulque, archi-

(1) Voir la charte de Clefmont et d'Audeloncourt, année 1248, accordée par Simon VI. Elle est fort curieuse.

(2) On en trouve plusieurs dans les *Feoda Campaniæ :* Hommages faits à Thibaut V (1256, 1270). Pour des époques bien postérieures, on peut consulter : Acte de foi et hommage, par Guy de Clefmont (1344, Mss. Bibl. nat., ch. 14); Dénombrement de la seigneurie, par Pierre de Choiseul (1563, Mss. Bibl. nat., 9837)..... — Il y avait à Clefmont une halle où l'on tenait marché le jeudi de chaque semaine et foire les jours de Saint-Gengoul et de l'Exaltation de la sainte Croix. Les habitants de Clefmont avaient le droit de pêche dans la partie de la Meuse appartenant à la seigneurie; mais ils ne pouvaient vendre le poisson que sur le marché de la place.

(3) « Si le Seigneur, est-il dit dans la charte d'Aigremont et de Larivière, fait des réparations ou constructions dans son chastel, chacun de ces villages doit lui fournir une charrette à deux chevaux et un homme pour la conduire... Chaque village doit fournir une guette de nuit pour la garde du chastel, ou deux si le seigneur l'exige, et, s'il y a nécessité, les habitants doivent garder les forteresses. »

(4) Voir dans le *Spicilége* de d'Achery la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon.*

(5) Mathieu, *Evêques de Langres*, p. 60. — Les trois autres barons de l'évêché de Langres étaient les seigneurs de Grancey, de Fouvent et de Lusy.

diacre de Langres, et Odolric, qui succéda à son père. Ce dernier avait épousé Adeline de Choiseul. On le vit, à l'arrivée du pape Paschal II à Langres, se rendre dans cette ville et offrir ses hommages à ce pontife en qualité de premier baron du diocèse (1).

C'était le temps des ermites. On en comptait beaucoup dans le diocèse de Langres. Il n'y avait pas une grande forêt, pas un désert qui n'eût le sien. Un saint homme appelé Jean, et probablement originaire du Bassigny, qui portait un habit de religieux et qui en avait les sentiments, demanda à Odolric et à Adeline un lieu sauvage dans une de leurs forêts au nord de Fresnoy. L'ayant obtenu, il vint se présenter devant l'évêque de Langres, Robert de Bourgogne, pour avoir sa permission et sa bénédiction : l'une et l'autre lui ayant été accordées par l'intermédiaire de Guillenc d'Aigremont, archidiacre et frère d'Odolric, il bâtit comme il put une chapelle et des cellules (2). Quelques années après, soit que le site ne lui parût pas assez solitaire pour un ermite, soit qu'il eût été contrarié dans son œuvre par quelqu'un du voisinage, il lui vint une idée, une idée du Ciel. Avec l'assentiment d'Odolric et le concours de Josserand de Brancion, qui avait succédé à Robert sur le siége de Langres, il voulut offrir son ermitage à l'abbé et au chapitre de Cîteaux (3).

CHAPITRE II.

L'ermite Jean revient avec deux religieux de Cîteaux au château d'Aigremont; embarras imprévus; saint Etienne se rend dans le Bassigny; départ de la colonie pour Morimond; position géographique et ethnographique de ce lieu; habitation et genre de vie des religieux; zèle de l'abbé Arnould; fondation de Bellevaux, de La Creste; charte de charité.

Voilà notre ermite parti pour la Bourgogne, le voilà à Cîteaux. Quels ne durent pas être son étonnement et son édification lorsque, arrivé au terme de sa course, il n'aperçut, au lieu de la célèbre maison qu'il cherchait, que quelques misérables huttes,

(1) Mathieu, *Evêques de Langres*, p. 60.

(2) « Primum laicus quidam Johannes nomine, et habitu et animo religiosus, locum in domino Odolrico de Agrimonte et ab Adelina, nobilissima uxore sua, expetivit et accepit. » (*Charte de fondation.*)

(3) « Locum susceptum abbati et capitulo novi monasterii obtulit et concessit pro emendatione vitæ melioris. » (*Charte de fondation.*)

construites sans art avec des branches, du feuillage et de la terre! Il exposa au saint abbé, dans le plus grand détail, toutes les circonstances de l'affaire qui l'amenait, la nature et le site du désert, la bienveillance des seigneurs et le zèle des populations du voisinage. Etienne, après y avoir réfléchi mûrement, se décida à envoyer deux de ses Frères, choisis parmi les plus âgés et les plus prudents, pour examiner les lieux, s'entendre avec les propriétaires fonciers, organiser des ressources et préparer tout ce qui était nécessaire pour une œuvre aussi importante (1). Le bon ermite revint avec eux dans le Bassigny. Ils furent certainement bien accueillis au castel d'Aigremont. — Mais c'est le propre des œuvres de Dieu ici-bas d'être marquées au coin de la contradiction.

Quoique tout semblât leur sourire, ils s'aperçurent bientôt que le fils aîné du baron, appelé Foulque, leur était opposé et cherchait à entraver les desseins charitables de ses parents (2), tantôt leur représentant le peu d'étendue et d'importance de leur fief, déjà si ébréché par la fondation du prieuré de Serqueux et dont il faudrait distraire encore une portion assez considérable, tantôt la modicité de leurs ressources et les dépenses qu'entraînerait la construction du monastère. Il y mit tant d'obstination et de mauvais vouloir que l'avenir du nouvel établissement fut un instant gravement compromis. Cette opposition inattendue amena bien des négociations, des pourparlers et des lenteurs.

Pendant ce temps, la maison-mère de Cîteaux, semblable à une ruche trop étroite pour abriter les abeilles qui s'y multiplient, se trouva si remplie de postulants que saint Etienne se vit obligé de donner une autre destination à l'essaim d'ouvriers évangéliques qu'il destinait au Bassigny. Bernard, au lieu de partir vers les rives de la Meuse, se dirigea avec ses douze compagnons du côté de l'Aube, dans une vallée marécageuse et inaccessible, appelée la vallée d'Absinthe (3).

Cette vallée de la désolation, qui devint bientôt la vallée de la gloire et du bonheur (4), était située dans le diocèse au sein du-

(1) *Annal. cist.*, t. I. p. 78.

(2) *Annal. cist.*, t. I, p. 81 : « Impediente progressus filio comitum, cui semper monach. conventus molestus fuit. »

(3) « Non longe a fluvio Alba..... inter opaca sylvarum..... Antiqua spelunca latronum, quæ antiquitus dicebatur vallis Absinthialis. » (*Annal. cist.*, t. I, p. 80.)

(4) « Ibi ergo in loco horroris et vastæ solitudinis consederunt viri illi virtutis, facturi de spelunca latronum templum Dei et domum orationis. » (*Annal. cist.*, t. I, p. 80.)

quel Bernard avait sucé avec le lait la foi de saint Bénigne et de saint Didier. Ainsi, dans les desseins éternels de Dieu, cette pierre précieuse était réservée sans partage au front de l'église de Langres, d'où son éclat devait se refléter sur toute la chrétienté. L'abbaye de Clairvaux fut la troisième avant-garde de Cîteaux, qui par elle se dilata vers le nord jusqu'à la Baltique.

Cependant Odolric et Adeline d'Aigremont n'avaient point abandonné leur pieux projet ; ils montrèrent tant de fermeté, de prudence et de douceur que leur fils finit par entrer dans leurs vues, au moins pour le moment. Alors saint Etienne se transporta en toute hâte sur les lieux, gravit la *rude montagne* et entra dans le vieux castel (1). Après avoir reçu de la libéralité de ses hôtes quelques terres incultes, les unes propres à être labourées, les autres à former des pâturages, à quelque distance de la cellule de l'ermite Jean, sur la lisière de la forêt, il descendit en prendre possession, accompagné de l'évêque de Langres, d'Odolric et d'Adeline, et de beaucoup de seigneurs du pays, parmi lesquels on remarquait Odolric de Provenchères, Gérard de Dammartin, Hugues de Meuse, Arlebaud de Varennes, Roscelin de Bourbonne, etc.

Dans les fondations d'abbayes cisterciennes, on débutait toujours par les tombeaux, afin de montrer aux religieux qu'ils ne devaient venir dans la solitude que pour y apprendre à mourir. On désigna d'abord l'emplacement du cimetière par des croix de bois plantées dans le sol (2) et, l'évêque l'ayant béni, on traça l'enceinte.

Odolric, sur les lieux mêmes, s'aperçut mieux que jamais combien cette terre était ingrate et combien de privations y attendaient les malheureux cénobites ; alors, mu par la générosité de son cœur, et d'après les conseils de la pieuse Adeline, du consentement de ses enfants Foulque, Regnier et Gérard, il ajouta à la donation première la cession d'un fonds voisin appelé Waldenvillers et, toujours suivi de son épouse, de l'abbé de Cîteaux et des mêmes gentilshommes, auxquels s'étaient réunis une grande partie des habitants de Fresnoy, il détermina lui-même, par des limites fixes, la circonscription du désert qu'il abandonnait aux moines. Il leur donna ensuite sur toutes les terres de ses fiefs et arrière-fiefs le droit de pêche dans les eaux, de bois de chauf-

(1) « Veniensque Stephanus, novi monasterii abbas, suscepit locum ab Odolrico et uxore ejus. » (*Charte de fondation.*)

(2) « Designatum est ab episcopo Morimundi cimiterium et benedictum. »

fage et de charpente, de pâturage dans les champs, le droit d'usage dans les forêts pour la nourriture des animaux qu'on y conduit.

Odolric était feudataire de Simon, comte de Clefmont; saint Etienne, sans perdre de temps, se rendit près de ce dernier, au moment où il tenait sa cour et ses jours, entouré de la foule de ses vassaux, en obtint la confirmation de la donation (1), puis se hâta de retourner à Cîteaux.

Dix-huit ans après la fondation de ce dernier monastère, sur la fin du mois de juin de l'an 1115, la cloche rassembla extraordinairement les religieux à l'oratoire. Lorsque toute la communauté fut agenouillée, il y eut un instant de solennel silence; le vénérable Etienne se leva et entonna d'une voix forte un psaume d'un sens analogue à la circonstance, puis alla prendre sur l'autel un crucifix qu'il remit au Frère Arnould. Celui-ci, l'ayant reçu et baisé avec respect, descendit de sa stalle; aussitôt douze religieux quittèrent leurs places et se rangèrent autour de lui; puis tous, sans rien dire, sortirent de l'enceinte sacrée, traversèrent le cloître, accompagnés de ceux qui restaient. La grand'porte extérieure s'ouvrit et se referma presque aussitôt; Arnould et ses Frères n'étaient plus de la maison de Cîteaux (2).

Mais ces enfants chéris partaient-ils les mains vides, sans emporter aucun souvenir de leur mère bien-aimée? Non; l'un était chargé de saintes reliques, l'autre de vases sacrés, celui-ci d'ornements sacerdotaux, celui-là de livres pour l'office divin, etc. (3). L'abbé qui marchait à leur tête était *une des plus fortes colonnes de l'ordre*. Par sa naissance il était allié aux plus nobles familles de l'Allemagne, et son frère Frédéric occupait le siége archiépiscopal de Cologne. Il avait fréquenté les écoles des plus fameux docteurs de son siècle, et, au moment où tout lui souriait dans le monde, lui, méprisant cette fragile beauté des choses de la terre, aussi éphémère que celle des fleurs, s'était retiré à Cîteaux, pour s'y cacher et s'y ensevelir en Jésus-Christ (4).

Voilà nos cénobites sur la route de Langres, tantôt chantant

(1) « Locum adaugens concessit terram quamdam Galdenvillare vulgariter dictam, perambulans ipse cum uxore sua et nobilibus multis, etc. » (*Charte de fondation.*)

(2) C'était avec ce cérémonial que toutes les colonies cisterciennes sortaient de la maison-mère.

(3) *Annal. cist.*, t. I, p. 70.

(4) « Contempto mundi flore, Cistercium intrans, in virilis jam animi robur dudum evaserat. » (*Diplom. campensis fundat.*, et *Annal. cist.*, p. 81.)

des psaumes, tantôt méditant silencieusement. Combien ils durent être attendris lorsqu'ils virent à gauche, au sortir de Dijon, se lever le castel de Fontaine, qui avait abrité le berceau de leur saint ami ! Ils passèrent sous les murs du manoir de Tréchâteau, longèrent la plaine de Lux, où l'évêque de Langres et l'archevêque de Vienne faisaient les préparatifs d'une grande assemblée ou plaids de Dieu, dans laquelle les ducs, les comtes et les barons devaient se réconcilier et se jurer la paix sur les saints Evangiles (1).

On eût dit que la Providence voulait pacifier la terre, au moment où elle envoyait de nouveaux apôtres ouvrir une nouvelle ère de fraternité, de communauté, d'ordre et de travail.

Plus loin ils aperçurent la forteresse de Montsaugeon. Enfin ils entrèrent à Langres, où Arnould reçut de l'évêque le bâton pastoral et la bénédiction (2).

Il n'était pas rare alors de rencontrer des moines dans le Bassigny; il y en avait de Luxeuil, de Saint-Mihiel, de Molesme, de Saint-Bénigne de Dijon qui desservaient des paroisses. Ceux de Saint-Mihiel étaient à Saint-Thiébaut, ceux de Molesme à Varennes et Bourg-Sainte-Marie, ceux de Luxeuil à Clefmont, ceux de Saint-Bénigne à Montigny et à Serqueux, etc. C'étaient des moines noirs, *monachi nigri ;* mais ceux-ci, à cause de leur costume, extraordinaire et pour sa couleur blanche et pour sa forme, à raison de leur immense renommée, durent piquer vivement la curiosité des villageois. Lorsqu'ils furent au delà de Fresnoy, ils purent voir enfin le lieu de leur repos.

Saint Etienne avait donné des noms symboliques à ses trois premières filles ; il appela la quatrième Morimond, c'est-à-dire *la mort au monde.* Arnould et ses compagnons s'aperçurent au premier coup d'œil combien le nom était en rapport avec le lieu. C'était une vallée étroite, humide et assez profonde, environnée de hautes forêts, sans aucune route frayée qui pût la rendre accessible aux hommes (3). Partout le silence du désert et de la mort. Ils y descendirent comme dans leur tombeau, et, lorsqu'ils furent au milieu, le monde semblait avoir disparu ; ils regardèrent et ne virent plus que le ciel sur leurs têtes !

Saint Etienne avait groupé ses quatre premières filles à l'entour

(1) *Hist. des Ev. de Langres,* p. 62.

(2) Voy. Yepez, ad ann. 1115, c. 5.

(3) « In loco uliginoso, palustrique ac hominibus antea inhabitato et vix accesso. » (*Annal. cist.,* t. I, c. 1, p. 77.)

de leur mère, de manière qu'elles fussent aux quatre points cardinaux : La Ferté au midi, Pontigny à l'ouest, Clairvaux au nord et Morimond à l'est. De chacun de ces quatre avant-postes partiront successivement de nouvelles milices dans les contrées les plus reculées de l'Europe, pour y livrer les plus rudes combats à la barbarie, aux passions antireligieuses et antisociales et remporter jusque sur les éléments des victoires prodigieuses dont nous recueillons aujourd'hui les fruits avec une superbe ingratitude.

Notre nouveau monastère avait ceci de particulier qu'il se trouvait bâti au point de jonction de plusieurs provinces (*in meditullio provinciarum*) (1); sur les confins de trois grandes tribus gallo-romaines, les Séquanais, les Toulois (*Leuci*) et les Lingons; sur l'extrême frontière des trois évêchés de Toul, de Besançon et de Langres (2) ; près du duché de Lorraine et entre les comtés de Bar et de Bourgogne ; entre deux races, la race celtique et la race teutonique, pour les relier l'une à l'autre. Avant tout, Morimond était le poste avancé de l'ordre vers les forêts de la Germanie ; aussi saint Etienne lui donna-t-il pour premier abbé un noble allemand, afin qu'il pût propager avec plus de facilité l'institut naissant au delà du Rhin.

Rien de plus misérable que les premières constructions de Morimond; c'était un groupe de cabanes construites avec des branches d'arbres et couvertes de joncs et de roseaux, semblables à ces huttes de charbonniers et de bûcherons que nous rencontrons encore au milieu des mêmes forêts. Le chapitre et le cloître ne se distinguaient que par une plus vaste enceinte et par une plus grande nudité. Le réfectoire était encore plus pauvre et plus simple que la nourriture qu'on y prenait. Les religieux n'avaient d'autre vaisselle que de la terre cuite, sur laquelle on servait la plupart des mets. — La pauvreté se montrait jusque sur les autels : dans les ornements sacerdotaux, qui n'étaient que de lin ou de futaine; dans les croix de bois peint, dans les chandeliers et les encensoirs en fer; dans les stalles, faites avec des troncs d'arbres grossièrement creusés; en un mot dans tout l'oratoire, qui n'avait pas d'autre ornement que la majesté du Dieu qui l'habitait.

La même modestie, nous dirons plus, la même misère paraissait dans les habits des religieux, qui consistaient en une robe blanche

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 81.

(2) Claud. Rob., in sua *Gall. christ.* — Près du mur d'enceinte se trouvait une borne appelée vulgairement « la borne des trois évêques ».

serrée d'une ceinture de cuir (1), avec un scapulaire et une coule, le tout de grosse laine velue. L'habillement des Frères convers était de couleur tannée et brune, c'est-à-dire de la couleur de la terre qu'ils devaient creuser pour y trouver leur nourriture et leur pénitence.

Pendant que les clunistes dégénérés se drapaient dans les plis de leurs manteaux doublés de fourrures du plus grand prix et sortaient de leurs cellules parés comme des époux qui vont à l'autel de l'hyménée (2), les enfants de Cîteaux, remontant le torrent, couvraient leurs corps de leurs vêtements grossiers comme on enveloppe un cadavre de son linceul. Les lits à Cluny se composaient de plusieurs coussins très doux, de tapis marquetés, de couvertures précieuses, avec des draperies flottantes. La couche des moines de Morimond consistait en une paillasse et un drap de laine; ils s'y jetaient avec leurs habits, comme le soldat sur la paille des bivouacs (3). Leur nourriture était si chétive et si maigre qu'on s'étonnait qu'elle pût soutenir leur existence. Leur principal repas, même les jours de fête, consistait en un pain grossier, fait avec de la farine dont le son n'était pas extrait. Lorsque le froment manquait et qu'on était réduit à user de seigle ou d'orge, on pouvait séparer le son au moyen d'un tamis ou bluteau (4). Le pain blanc était réservé aux malades et aux étrangers. Le poids du pain quotidien mis dans la balance pour chaque moine n'excédait pas une livre; on en gardait le tiers pour le souper, quand il devait avoir lieu, car les mercredis et vendredis, hors le temps pascal, tous les jours depuis l'Exaltation de la sainte Croix, 14 septembre, jusqu'au *Carême*, pendant tout l'*Avent* et le *Carême*, on ne faisait qu'un seul repas, et après none seulement (5). Ils se désaltéraient avec l'eau du torrent ou avec de la

(1) Une pieuse légende raconte que la sainte Vierge étant apparue aux cisterciens réunis à l'oratoire, leur vêtement noir réfléchit l'éclat de la blancheur virginale de la Reine du Ciel et devint blanc à l'instant même. Cette métamorphose est mentionnée dans le *Ménologe cistercien* : « Quinta die augusti, anno 1101, B. Virgo descendit in Cistercio et mutavit habitum de nigro in album. »

(2) « Ornare se, velut sponsi procedentes de thalamo, summo studio contendebant. »

(3) « Habent autem lectos de stramine..... in quibus, cum tunica et cuculla vestiti jacent. » (Jacob. de Vitri., *Hist. Occident.*, c. 25.)

(4) « Ne in cœnobiis fiat panis candidus, sed grossus; ubi autem frumentum defuerit, cum sacco liceat fieri..... » (*Instit. cap. gen.*, 1134, c. 14.) — « Panis non tam furfureus quam terreus videbatur. »

(5) *Instit. cap. gen.* : « Quibus diebus vescimur tantum quadragesimali cibo. » (C. 25.)

bierre légère. Les pois, les fèves, les légumes bouillis, les racines à l'huile étaient leur nourriture ordinaire; il n'était pas permis d'en relever la fadeur nauséabonde par aucune sorte d'épices. Les œufs, le lait, le fromage, de loin en loin, formaient leurs mets exquis et extraordinaires; encore s'en privaient-ils souvent par mortification. Il était rigoureusement défendu de manger de la viande ou de la graisse dans le monastère et ses dépendances, sauf le cas d'une maladie grave.

Cette vie, continuée de nos jours par les trappistes, était une grande expiation, et il peut être utile de la signaler dans un siècle que l'on a appelé avec tant d'impudence « le siècle de la réhabilitation de la chair » et à une époque où l'on proclame l'innocence et l'irresponsabilité absolue de l'homme. Un philosophe bien connu disait aux athées de son temps : « Pour vous écraser, il ne me faudrait que l'aile d'un papillon. » Pour confondre ces hideux systèmes, nous ne demandons qu'une goutte de larme. Il y a plus de trois mille ans que Job s'écriait, sous le ciel de l'Idumée : *L'homme naît de la femme; il vit peu de temps, il est rempli de beaucoup de misères*. Or, depuis, le genre humain n'a cessé de progresser : il a mesuré le globe, il a dompté les éléments et les a enchaînés à son service; le Christ est venu, il a pris la douleur, il l'a transformée, il en a diminué la quantité; mais l'a-t-il fait disparaître? Non; et nous pouvons répéter à cette heure le cri de l'Arabe : *Repletur multis miseriis!*

Si l'homme est Dieu ou une émanation de Dieu, ainsi que beaucoup de panthéistes le prétendent, comment expliquer ses souffrances, comment rendre compte d'une seule larme tombant de sa paupière? Si, comme cela est, il y a au-dessus de lui un être distinct de lui, l'idée de justice doit s'identifier avec le concept de cet être suprême; donc l'homme qui souffre a mérité de souffrir, donc il est coupable, donc il faut qu'il se punisse volontairement ou qu'il s'attende à être puni tôt ou tard par la justice divine. Or la punition que nous nous imposons à nous-mêmes s'appelle expiation, et, pendant trois siècles, nulle expiation dans le monde ne fut plus dure et plus austère que celle de Cîteaux et de Morimond.

Cette vie était une grande charité : la masse de nos expiations doit être en rapport avec la masse de nos crimes; or, parmi les coupables, les uns n'expient point et les autres n'expient que d'une manière insuffisante; il faut donc qu'à chaque heure quelques saintes âmes, dans l'espoir d'un surcroît de gloire et de bonheur dans le Ciel, acceptent, par un dévouement héroïque et par le

principe de solidarité, un surcroît d'œuvres expiatoires, afin de maintenir l'équilibre entre les péchés et les satisfactions et de détourner les plus terribles coups de la colère céleste. Voyez ce solitaire pleurant nuit et jour au pied de son crucifix : il fait pénitence pour un homme ou pour un peuple qu'il ne connaît pas mais qui lui sera révélé dans l'éternité !

Cette vie était une grande leçon : il fallait que la molle délicatesse du siècle fût refoulée par d'aussi effrayants exemples. Les austérités et toutes les vertus les plus sublimes du christianisme semblaient avoir disparu et du monde et du cloître. L'abstinence du vendredi n'était pas même observée à Cluny. Nonobstant le précepte formel de l'Eglise, qui remonte jusqu'aux temps apostoliques, les religieux, ce jour même, se servaient de graisse pour arroser leurs légumes, et les pauvres, par scrupule, réservaient ou jetaient aux chiens les aliments cuits qu'ils recevaient à la porte du monastère (1). Tel était l'état des choses lorsque, sous le ciel du nord-est des Gaules, les enfants de Cîteaux se levèrent avec leurs croix de bois, leur pain noir, leurs bêches et leurs râteaux. Ils marchèrent devant leur siècle, et leur siècle les suivit, s'identifia avec eux, et la société entière fut *cistercianisée*, selon les expressions des annalistes (*omnia Cistercium erat*).

La vie cénobitique que nous venons d'esquisser était pratiquée à Morimond dans toute sa perfection, malgré son austérité. L'abbé Arnoult était un de ces hommes qui entraînent et par l'autorité de l'exemple et par l'ascendant du talent. Rien n'égale l'ardeur avec laquelle il s'efforça de faire fleurir son monastère au dedans par l'observance rigoureuse de la discipline, et d'en propager l'esprit au dehors. Le cloître de Morimond semblait trop resserré pour le zèle qui le dévorait. Il paraît qu'il entreprit de grands voyages dans l'intérêt de son ordre naissant, car saint Bernard, écrivant à Brunon, de Cologne, lui raconte avec quelle ambition sublime cet abbé était allé quêter de nouveaux Frères et sur terre et sur mer (2). Le monastère fut bientôt trop étroit et trop pauvre pour abriter et nourrir ses nombreux hôtes; mais il se présenta une occasion heureuse de le décharger de son trop plein.

Il y a quatre ans à peine que quelques cénobites de Cîteaux sont

(1) *Annal cist.*, t. I, p. 25-30 : « Eo die soli monachi adipe legumina infundebant et eo frixa diversa fercula absumebant, ut nec ipsi pauperes datas sibi talium ciborum reliquas comoderent, sed aut in posterum diem reservarent, aut statim indignantes projicerent. »

(2) Ad Brun. Colon., *Epist.* 6 : « Magnam multitudinem monachorum, circuiens mare et aridam, congregarat. »

venus s'enfouir dans le val de Morimond, sans autre ambition que celle d'y être à jamais oubliés; mais ils ont été bientôt trahis par le parfum de leurs vertus. Voilà déjà que les contrées voisines les connaissent, les admirent et les envient au Bassigny, à commencer par la Franche-Comté, qui en était la plus rapprochée. Le pieux Renaud III était alors comte de Bourgogne. L'archevêque de Besançon, ancien doyen du chapitre d'Autun, élu en 1117, s'appelait Ansérie. « Edifié, dit l'historien Dunod, de la régularité de l'ordre de Cîteaux, il travailla, dès son avénement à l'épiscopat, à l'établir dans son diocèse par Morimond (1). » En l'an 1119, la première colonie qui soit sortie de ce monastère se dirigea de ce côté. Le lieu qui devait lui servir de gîte était situé au delà de Scey-sur-Saône, à peu de distance de l'Ognon, près des villages de Cirey et de Chambornay (2).

C'était un vallon marécageux, *paludosus*, assez resserré et sillonné par un ruisseau. Il appartenait à Ponce de la Roche-sur-Ognon et à d'autres seigneurs du voisinage qui l'abandonnèrent aux moines. Les comtes de Bourgogne, les sires de Salins, de Rougemont, de Montfaucon, de Montbozon, de Traves, de Quenoche, de Marchaux, de Bellefaux, Fondremand, Chemilly, Fretigney, etc., ajoutèrent à cette première donation des terres et des droits plus ou moins considérables.

Le conducteur de la colonie, nommé Ponce, était un saint comme Morimond en avait beaucoup alors, fort connu et fort estimé de saint Bernard (3). Il donna à son nouvel établissement le nom gracieux de Bellevaux, *Bellavallis*. Il faut lire les bulles des papes, les chartes des comtes de Bourgogne et des seigneurs, les diplômes des empereurs Frédéric Barberousse et Henri VI pour savoir combien cette abbaye avait été largement dotée de champs, de prés, de vignes, de pâturages, de bois, de droits d'usage et de redevances de toutes sortes (4). Ce n'était là que son vêtement

(1) *Hist. de l'égl. de Besanç.*, t. I, p. 147.

(2) « Anno 1119, Morimundenses quidam monachi a Pontio de Rupe asciti, juxta Camborniacum et Cirey vicos constiterunt et in loco paludoso domus fundamenta posuerunt. » (Hauréau, *Eccles. Vesunt.*, p. 239.)

(3) « Pontius, vir vere sanctus, Bernardo coævus atque in consortium miraculi ascitus a sancto patre cum ejus stola dæmonium fugasset. » (*Annal. cist.*, ann. 1119, t. I, c. 8.) — « De Pontio mentio reperitur in *Vit. S. Bern.* a Geoffrido. » (Apud Boll., 20 aug.) — « Burchardus, Pontii successor, ex abbate Balleraii, fuit discipulus et amicus pariter S. Bernardi. » (Vide litt. S. Patris.)

(4) *Cartular. Bellov. exhibent Schedæ Drozianæ*, t. IX et X. — Nous en avons eu entre les mains l'abrégé dans le Mss. de M. Viard, curé de Cirey, qui nous a été communiqué. Nous y avons trouvé, entre autres particularités

terrestre et, quelque riche qu'il fût, il ne pouvait la faire belle. Il fallait que sa beauté jaillit de l'intérieur, comme celle de la fille des rois, c'est-à-dire de ses vertus, dont la douce influence se fit sentir promptement dans toute la contrée. C'est ce que l'archevêque de Besançon, Humbert, se plaisait à constater quinze ans seulement après sa fondation.

« Quand on voit, disait-il, que de tous côtés on viole les droits des églises par des exactions sans nombre, quand on songe que les esprits sont de plus en plus portés au mal, on doit regarder comme un événement heureux la fondation de l'abbaye Notre-Dame de Bellevaux. Des moines de Morimond, animés du désir d'étendre le règne de la religion, sont entrés sur le territoire de notre diocèse, invités par quelques seigneurs à choisir dans leurs domaines un lieu propre à la construction d'un monastère cistercien, et ils ont demandé le désert de Bellevaux, *oreum Bellævallis,* qu'ils font fleurir à cette heure par leurs pénitences, leurs prières et leurs travaux (1). »

Oh ! que j'aime à me représenter cette première fille de Morimond au fond de sa vallée avec ses quatre ou cinq cents moines, avec son église, ses tours, ses tombeaux de saint Pierre de Tarentaise et de tant de nobles francs-comtois, ses cloîtres, ses ateliers, ses moulins, ses neuf granges, ses coteaux de vignes au midi, ses champs au nord, son ruisseau murmurant, ce tapis de prairie, diapré de mille couleurs, que la Providence semblait avoir mis sous ses pieds !

Cette maison s'est maintenue longtemps dans la régularité, et si elle est tombée ç'a été moins par le relâchement de ses religieux que par les suites des guerres, des pillages, des dévastations et surtout des désordres de la commende. Les trappistes l'ont rachetée sous la Restauration ; mais ils ont été forcés de l'évacuer en 1830. Le cachet monastique s'est effacé sous la main et l'action des divers propriétaires laïques qui s'y sont succédé. Ce n'est plus qu'un débris, qu'une ruine ; mais quand cette ruine aura disparu, la grande ombre d'une grande institution restera toujours planant sur le vallon.

Bellevaux fut, comme nous le verrons, l'avant-garde de Morimond vers les monts de l'Helvétie.

remarquables, l'offrande d'enfants à peine sortis du berceau, des prébendes assurées à certains donateurs, la desserte des paroisses dès le milieu du XII[e] siècle.

(1) Charte d'Humbert, datée de 1135, dans le Mss. de M. Viard.

L'arbre planté par saint Robert avait pris en quelques années un accroissement rapide et Cîteaux étendait déjà au loin ses rameaux d'honneur ; neuf maisons se glorifiaient alors d'être ses filles ou petites-filles. Saint Etienne comprit combien il était important de lier ces établissements par l'unité des mêmes observances et d'établir entre eux une sorte de hiérarchie. Dans la pensée du grand patriarche des moines d'Occident, chaque monastère devait être une petite république sous la direction exclusive de son abbé. Les abbayes s'entretenaient plutôt dans la bonne intelligence et dans une charitable correspondance entre elles que dans la dépendance d'un seul chef ou d'une seule maison. On ne fut pas longtemps sans s'apercevoir du vice de ce système. L'isolement qui faisait de chaque communauté un centre d'action, sans contrepoids et sans contrôle, amena bientôt la ruine de l'esprit monastique.

Les abbés de Cluny essayèrent de soumettre leur vaste congrégation à une hiérarchie administrative ; mais, en voulant éviter le désordre d'un isolement anarchique, ils donnèrent dans le vice opposé, c'est-à-dire dans une extrême et excessive centralisation. On ne connaissait dans l'ordre entier qu'une seule abbaye, celle de Cluny, dont toutes les dépendances n'étaient considérées que comme des *celles* ou obédiences : c'était à Cluny que les novices venaient de toutes parts faire leur profession solennelle et promettre obéissance. Il n'y avait qu'un seul abbé, celui de Cluny, sous la puissance absolue duquel se trouvaient trois cent quatorze églises, deux mille prieurés, doyennés ou prévôtés, enfin tout ce magnifique empire qui s'étendait d'une mer à l'autre, jusqu'à Constantinople et à la Palestine, avec pouvoir de nommer, de révoquer à son gré (1). Avec ce système, il ne fallait qu'un seul abbé indigne pour tout perdre ; c'est ce qui arriva sous Pontius.

Les premiers législateurs cisterciens étaient placés entre deux écueils : l'écueil de la première observance bénédictine et l'écueil de la réforme clunisienne ; ils surent éviter l'un et l'autre. Etienne, comme abbé de Cîteaux, aurait pu se constituer seul chef, seul législateur de sa congrégation. Le poids de l'autorité a toujours effrayé les saints ; Etienne fut heureux de partager la sienne avec les autres abbés. En l'an 1119, les ayant tous réunis, au nombre de dix, parmi lesquels était en première ligne Arnould de Morimond, il rédigea avec eux cette immortelle consti-

(1) Lorain, *Essai hist. sur l'Abbaye de Cluny*, p. 206.

tution appelée la *Charte de charité*, ou le pacte de l'amour et de l'unité, qui établissait un système de visite réciproque entre toutes les abbayes et ne faisait de l'ordre entier qu'une seule famille dont Cîteaux était la mère commune (1).

Cette charte, dans toute la force du terme et la vérité de la chose, était libérale : elle avait été consentie par tous les abbés et un aussi grand nombre que possible de religieux. On y retrouvait : le pouvoir électif dans la nomination de l'abbé par tous les moines profès de chaque couvent ; le pouvoir représentatif dans la réunion annuelle de tous les abbés, mandataires chargés de défendre les droits et les intérêts de leur communauté respective et de l'ordre en général ; le pouvoir législatif dans le chapitre ; le pouvoir exécutif dans les abbés des quatre premières maisons-mères pour toute leur filiation ; enfin la présidence de l'abbé de Cîteaux dans les limites posées par la charte, sous le contrôle du chapitre et des quatre premiers Pères de Morimond, de La Ferté, de Clairvaux et de Pontigny, auxquels la plus grande part d'autorité semble avoir été dévolue, puisqu'ils avaient le droit de visiter Cîteaux, de veiller sur cette maison pendant la vacance du siége abbatial, de présider à l'élection, de recevoir le serment du nouvel élu, et, s'il avait le malheur de s'écarter des saintes règles avec sa communauté, de le déposer. Ce n'était que dans un chapitre général qu'ils pouvaient prendre cette dernière mesure, ou tout au moins dans une assemblée d'une partie notable des abbés de la filiation de Cîteaux. L'abbé détrôné se retirait dans un des quatre premiers monastères, où on le recevait comme simple Frère, après qu'il avait satisfait selon la règle (2).

Après saint Bernard, Arnould était un des membres les plus capables de l'assemblée capitulaire ; nous ne pouvons douter qu'il n'ait pris une part très active et très honorable à ses travaux. Il en revint avec toute l'ardeur d'une foi retrempée à sa source, et continua l'œuvre de son infatigable prosélytisme. Bientôt son monastère, comme une ruche trop pleine, laissa partir, sous le souffle de la miséricorde divine, un essaim nouveau.

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 109 : « Charta charitatis, 30 stat. complectens cum prologo. »

(2) « Cum regulari satisfactione recipiatur. » (Art. 25.)

CHAPITRE III

De la filiation de Morimond au nord-ouest, dans la direction du comté de Bar et de la Champagne; fondation d'Ald-Camp; l'abbé Arnould quitte son monastère avec plusieurs religieux; lettres de saint Bernard à ce sujet.

En suivant la petite rivière du Rognon qui prend sa source dans le Bassigny au bois d'Epinaut, à quinze kilomètres de Morimond, on arrivait au delà d'Ageville et d'Esnouveaux dans une forêt qui allait toujours s'élargissant jusqu'à Andelot. L'endroit le plus épais et le plus sauvage se trouvait entre Bourdon et Rimaucourt. Ce fut là que la seconde colonie qui sortit de Morimond vint poser sa tente vers **1121**, sous la conduite d'un abbé appelé Baudouin, frère de Gui de Bourmont. Il paraît qu'elle se fixa d'abord dans l'endroit où est aujourd'hui la ferme qui s'appelle la Vieille-Creste. Mais, après un séjour de trois ou quatre ans et bien des travaux stériles, les religieux se virent contraints de chercher dans le voisinage un sol un peu plus favorable, où ils construisirent définitivement le monastère. L'emplacement et les terres adjacentes leur avaient été donnés par Simon II, sire de Clefmont, et les évêques de Langres. Les seigneurs de Vignory, de Nogent, de Joinville, de Bourdon et d'Écot fournirent aussi leur part.

Ayant autour d'eux des forêts considérables, ils voulurent procéder, comme à Morimond, par des essartements et se faire une large exploitation. Sur plusieurs points ils durent suspendre leurs travaux, mais ils furent plus heureux sur beaucoup d'autres et bâtirent des granges, dont quelques-unes existent encore. Les fermes de Saint-Bernard, de Bellefontaine, de la Tuilerie, de Bouillerot, etc., sont fort anciennes et on ne saurait nier qu'elles ne soient leur œuvre. Ils en avaient d'autres plus éloignées sur les territoires de Millières, de Perrusse et de Clefmont. Il leur fallait des parcours pour leurs moutons et leurs pourceaux ; ils s'avancèrent dans les bois et sur la montagne qui dominent Morteau et y rencontrèrent les bergers de Septfontaines, abbaye de Prémon-

tré, qui n'était éloignée d'eux que de huit kilomètres, dans la vallée de Franchevaux (1).

La Creste avait besoin de bonnes prairies pour son gros bétail. Robert Guiscard, comte de Clefmont, lui abandonna Dardru, sur le territoire d'Audeloncourt, près de la Meuse (2). Là et plus haut dans la montagne, elle rencontra les troupeaux de Morimond et il y eut quelques difficultés, comme nous le verrons plus tard. Mais outre sa mission agricole, elle en avait une autre à remplir, qui lui était indiquée par la nature même des lieux.

Nous avons retrouvé souvent la main des moines près du berceau de nos industries les plus importantes : ou ils les ont apportées avec eux dans les endroits où elles n'existaient pas ou ils les ont relevées dans ceux où elles étaient tombées. Ceux de la Creste, placés presque au milieu des grandes forêts qui se trouvent entre la Meuse et la Marne, possédaient des masses de bois sans valeur ; il n'y avait qu'un seul moyen d'en tirer parti, c'était de les changer en charbon, et avec le charbon de changer du minerai en fer ; c'est ce qu'ils firent. Leur forge, l'une des plus anciennes du pays, a été constamment la plus florissante et la plus renommée jusqu'en 1791. Les maisons qu'ils avaient construites pour loger les ouvriers qui y travaillaient ont été le noyau d'un petit village. De leurs cloîtres, les moines pouvaient entendre le pétillement des feux, le bruit des soufflets, des marteaux et des enclumes, dont les derniers échos se mêlaient à leur psalmodie. Ils avaient certainement d'autres forges sur d'autres points plus ou moins rapprochés. Henri I[er], comte de Champagne, leur avait permis d'en construire et d'en exploiter une à Wassy même, *fabricam seu forgiam apud Waisseium ad faciendum ferrum*, et de prendre dans sa forêt le bois nécessaire pour l'alimenter (3).

(1) Il y eut des contestations qui furent apaisées par voie d'arbitrage. On traça des limites dans lesquelles les Frères convers des deux communautés devaient garder leurs troupeaux, et il fut convenu que le gardien qui franchirait ces limites irait, sur la plainte qui serait faite du délit, reconnaître sa faute près de la partie lésée et s'avouer coupable. Il était tenu de se présenter nu-pieds; mais il était défendu de le frapper. On devait le renvoyer à son abbé, et il était condamné à rester pendant un jour au pain et à l'eau.

(2) Robert Guiscard, en 1137, « donne le lieu d'aucun désert ou souloit avoir anciennement rues et village appelés Dardruth par les habitants voisins, ensemble toutes les terres et dépendances cultivées et non cultivées qui forment : 1° le chemin commun de Mesoncelle à Claremont et la route de Meuse, d'une part; 2° le rupt descendant dudit chemin en ladite rivière et la montagne, d'autre part. En outre un désert attenant audit lieu .... »

(3) D'Arbois de Jub., *Hist. des ducs et des comtes de Champ.*, t. III, p. 240.

Il y a quarante ans, vingt hauts-fourneaux chauffaient et roulaient encore dans la zone forestière où la Creste était située. Si plus de la moitié ont été abandonnés, ça été la faute de nos traités de commerce et surtout de nos révolutions. Des temps meilleurs reviendront, et il faut qu'on sache que depuis plus de six cents ans nul n'a plus puissamment contribué que les moines à entretenir et à développer l'industrie métallurgique dans une contrée où il n'est guère possible d'en avoir une autre et qu'ils doivent être comptés parmi ses principaux bienfaiteurs.

La Creste était une avant-garde du côté du comté de Bar. Une colonie sortie de cette abbaye vint, vers l'an 1129, construire entre l'Aire et la Meuse, à peu de distance de Commercy et de Saint-Mihiel, près d'Apremont, un monastère qui prit le nom de Saint-Benoît-en-Voivre, *in Wavra, in Vepria,* c'est-à-dire Saint-Benoît dans les buissons et les broussailles. Airard ou Ainard et Rodolphe, fils de Hugues, comte de Richarménil, qui lui abandonnèrent une partie de la forêt de ce nom, passent pour en être les fondateurs. En 1138 la comtesse, femme d'Airard, y ajouta le fief de Richarménil avec toutes ses dépendances, terres, eaux, forêts, prés, pâturages, etc. Cette importante donation fut faite entre les mains d'Etienne de Bar, évêque de Metz (1).

Trois ans après, des religieux de ce monastère vinrent dans l'archidiaconé de Ligny-en-Barrois et y fondèrent avec les libéralités de Geoffroy III, dit le Gros, sire de Joinville, une maison qu'ils appelèrent Vaux-en-Ornois ou Vaux-d'Ornes, *Valles Ornesii.* Cette fondation fut confirmée en 1140 par Henry de Lorraine, évêque de Toul (2).

Dans le même comté de Bar, sur la rivière de Saulx, entre Morley et Montier-sur-Saulx, se trouvait Ecurrey, *Escurreyum, Equire.* Cette maison avait été fondée en 1144, par le même Geoffroy III, sire de Joinville, pour une colonie de Vaux-en-Ornois (3).

(1) Parmi les autres bienfaiteurs de cette maison, il faut compter Renard et Gobert d'Apremont, Aderard ou Airard de Reynel, Rodolphe et Faucon de Bar-le-Duc, etc.

(2) Ce prélat attribue cette fondation non seulement au sire de Joinville, mais à Elbal de Montfort, neveu du comte de Champagne, qui donna une somme de 500 écus d'or pour construire les premiers bâtiments. (Voir D. Calmet.)

(3) On lit dans la charte de fondation : « Je Geoffroy, sire de Joinville, avec l'assentiment de mon fils, pour le remède de mon âme et de celles de mes parents, j'ai fondé l'église d'Ecurrey en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie; je lui ai donné librement, et aux Frères qui y servent Dieu tant présent

Il y avait encore une autre abbaye de la filiation directe de Morimond dans la même contrée. En voici l'origine : les chanoines réguliers de Saint-Augustin qui s'étaient fixés à Montier-en-Argonne, se retirèrent en 1149 dans leur maison de Châtrix, située dans la forêt d'Argonne, sur la rivière de l'Aisne; on les remplaça par des religieux tirés de Morimond. Montier-en-Argonne avait été doté par Ulric de Lisle et Mathilde, son épouse, du fief d'Anglecourt et de cent journaux de terre à Julvécourt. Viard de Feace y avait ajouté la seigneurie de Vaudoncourt. Renier d'Apremont avec sa femme Helvide et ses enfants confirmèrent la donation de la terre d'Anglecourt, à condition qu'on y bâtirait une grange dans le cas où le monastère serait transféré ailleurs. Il fut, en effet, peu de temps après, transporté plus loin et prit le nom de Lisle, par reconnaissance pour son premier fondateur. L'église, commencée en 1162, ne fut achevée et consacrée qu'en 1202 (1).

Morimond ne s'étendit pas davantage dans le comté de Bar et il s'étendit bien moins encore dans le comté de Champagne; il y trouva sur sa route Clairvaux, le premier Clairveaux de saint Bernard, qui attirait tout à lui et entraînait tout à sa suite.

La renommée eut bientôt publié au delà du Rhin la ferveur et les progrès de Morimond sous l'abbé Arnould. Frédéric, archevêque de Cologne, en fut heureux et fier tout à la fois. Désirant s'aider dans son laborieux ministère des prières et des expiations de ces saints serviteurs de Dieu et répandre de plus en plus dans son diocèse la bonne odeur de Jésus-Christ, il manda son frère pour se concerter avec lui sur la fondation d'un couvent cistercien (2) : Arnould se rendit en toute hâte à Cologne. A peine y fut-il arrivé

qu'avenir, ma terre ou mon fief d'Ecurrey, avec ses bois, dans les limites que j'ai posées. Je leur ai aussi accordé la vaine pâture pour tous leurs troupeaux, le gland et la faisne pour la paisson des porcs, avec le droit d'usage sur toute ma seigneurie et le droit de pêche hors de mon ban. Et s'ils causent quelque dommage, ils le rendront, sans frais, selon l'estimation de deux ou trois témoins légaux..... »

(1) En 1253, ce monastère étant inquiété par les seigneurs du voisinage, l'abbé déclara qu'il était sous la garde et la protection des comtes de Bar. « Nos, frère Nicole, abbé de l'Isle-en-Barrois et tous li couvens de ce meisme leu, fasons connaissant à tous que notre Abeï de l'Isle en chief et nos granges de Curaumont, de l'Amermont, de Vaudoncour, de l'Anglecour, de Douois et de la Coste-à-Bar, et tous les bois, les preys, les terres et toutes les appartenances des lieux devant diz sont à la garde de no signor Thiébaut, comte de Bar, souverainement à toujours avant tous hommes. »

(2) « Ab Arnoldo, quem fratrem diligebat et virum sanctum venerabatur, monacho, petivit, etc. » (*Annal. cist.*, t. I, p. 137.)

qu'on le vit, avec l'archevêque, parcourir les campagnes environnantes, cherchant un lieu tranquille et solitaire pour le nouvel établissement. Ayant cru l'avoir trouvé sur les confins des duchés de Clèves et de Gueldre, non loin de Rheinbach, sur le territoire de Berke (1), on commença aussitôt les travaux.

Pendant ce temps, notre abbé, pour gagner des âmes à Dieu et remplacer par des recrues les Frères qui allaient quitter Morimond, se livra à la prédication. La semence évangélique, tombant dans une terre bien préparée, produisit les fruits les plus abondants. D'ailleurs, par une bénédiction particulière, le monde était alors tellement disposé qu'il s'inclinait sous la parole du moine comme le roseau sous le souffle du vent; le froc, du haut de la chaire, semblable à un aimant sacré, attirait tout à lui. Le prédicateur se vit bientôt environné de l'élite des jeunes gentilshommes du pays, décidés à le suivre dans son vallon sauvage. Conrad, l'un d'eux, le plus distingué par sa naissance, entrait à peine dans l'adolescence; Arnould, dans l'ardeur de son zèle, quelques instants avant son départ, l'avait arraché, non sans scandale *non sine scandalo*, des bras de son père et de sa mère, et baigné de leurs larmes; puis, se mettant à la tête de toute cette nouvelle milice, il était revenu dans le Bassigny comme en triomphe (2).

A son arrivée au monastère, il réunit tous les religieux au chapitre et fit introduire ses compagnons de voyage, ces fiers enfants de la Germanie. On les dépouilla aussitôt des orgueilleuses livrées du monde, qui furent remplacées par une pauvre robe de laine, et on les admit au noviciat. Arnould choisit ensuite douze moines, auxquels il donna pour abbé le vénérable Henri, religieux d'un âge avancé et d'une vertu éprouvée, et les envoya à son frère. Frédéric les reçut avec une bonté paternelle et, comme le monastère n'était point encore achevé, il les logea en attendant dans son palais (3). Enfin, le jour de la prise en possession ayant été fixé, ils furent installés solennellement, en présence d'une grande

(1) « Locum prædictum, dit l'archevêque, tam a curia nostra Berke, ad quam pertinere videbatur, quam ab incolis ejusdem loci absolutum, cum omni dominatione et utilitate concessimus et tradidimus. »

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 137 : « Prædicationis, qua nimium præcellebat, rete in capturam laxans, non parvam cœpit rationabilium piscium multitudinem secum adducendorum ad Morimundum. Ergo agmen ducens reversus Morimundum, etc. »

(3) « Qui benigne suscipiens in palatio suo Coloniæ, tamdiu retinuit donec eis de loco congruo providit. » (*Chronic. magn. Belz.*, hoc anno.)

foule de peuple qui témoignait par son allégresse et ses chants pieux des sentiments de bienveillance et de sympathie qui l'animaient envers les cénobites.

Telle fut l'origine de l'abbaye Notre-Dame-d'Ald-Camp, *Vetus-Campus*, en langue vulgaire *Ald-Velt* ou *Campen*. L'archevêque Frédéric en a toujours été regardé comme le premier et principal fondateur (1). Comme elle était la première de l'ordre de Cîteaux au delà du Rhin, la divine Providence déposa dans son sein tant d'éléments de bien et une si grande force d'expansion qu'elle projeta au loin de sa surabondance et se vit bientôt entourée de plus de soixante-dix filles ou petites-filles, qui, de tous les points de l'Allemagne, lui formaient comme une auréole de gloire qui se reflétait jusque sur Morimond (2).

Nous avons vu, dans le court espace de dix ans, l'abbaye du Bassigny, bénie de Dieu, faire les plus rapides progrès. Représentée par une illustre fille au sein de la race germaine, elle semble devancer La Ferté et Pontigny et devoir marcher désormais l'émule de Clairvaux. Ce que saint Bernard opérait par le prestige de son génie et l'ascendant de sa sainteté, Arnould s'efforçait, autant qu'il était en lui, de le reproduire par la ferveur de son zèle, une activité prodigieuse et un dévouement sans bornes aux intérêts de sa maison. Mais la constance qui nous rend persévérants en dépit des obstacles n'est pas ordinairement la vertu des âmes trop vives et des imaginations ardentes. Arnould n'était point fait pour la lutte : il recula devant elle, découragé et abattu. Les embarras de son administration étaient de quatre sortes, ainsi que saint Bernard l'indique dans sa lettre à Humbert, abbé d'Igny (3).

Quelques religieux indisciplinés, comme il s'en trouve toujours dans les meilleures communautés, avaient méconnu son autorité. Odolric d'Aigremont étant mort, son fils et son successeur, qui n'avait cessé d'être hostile à Morimond, réclamait les propriétés dont sa famille avait doté si libéralement cet établissement et

(1) « Anno MCXXII, Fridericus primus, arch. Colon., fundavit in sua diœcesi abbatiam Veteris-Campi, primo abbate Henrico cum duodecim Fratribus ex Morimundensi cœnobio evocato. » (Joann. Ditmarus in *Chron. Campensi*, hoc anno.)

(2) « Hujus celeberrimi monasterii abbati parent circiter 70 tam virorum quam fœminarum cœnobia per Westphaliam et inferiorem Germaniam. » (Aub. Miræus, in *Chron. cist.*, hoc anno.)

(3) *Epist.* 141 : « Monachi inobedientes imperiis, conversi segnes in operibus, vicini infensi, insolentia patroni, patre defuncto, repetentis a monasterio quæ ille dederat. » (*Annal. cist.*, t. I, p. 160.)

menaçait au besoin de les reprendre par la force; les Frères convers, rebutés par des travaux excessifs et l'ingratitude du sol, semblaient épuisés et désespérés; enfin, on pouvait craindre de manquer bientôt des choses les plus nécessaires à la vie.

Telles étaient les difficultés de la position d'Arnould. Au lieu de les affronter hardiment et de les vaincre, il chercha à s'y soustraire. Accompagné de plusieurs de ses plus fervents religieux, qu'il avait gagnés et qui étaient disposés à le suivre partout, il partit de Morimond sans dire autre chose, sinon qu'il allait à Cologne visiter son frère l'archevêque et la maison naissante d'Ald-Camp.

Ce fut de là qu'il écrivit à saint Bernard et à saint Etienne pour leur annoncer son immuable résolution, colorant son départ du prétexte d'un pèlerinage à Jérusalem (1). Rien n'était plus adroit, car on ne pouvait guère faire un crime à un abbé de quitter son couvent pour un voyage d'outre-mer, au moment où toute l'Europe debout était tournée vers l'Orient, où les évêques abandonnaient leurs diocèses, les pères de famille leurs épouses et leurs enfants, les pasteurs des âmes leurs troupeaux, les ermites leurs grottes, pour voler au tombeau de Jésus-Christ; d'autant plus qu'Arnould se vantait d'avoir obtenu du Souverain-Pontife la permission de sortir de Morimond et d'aller, disait-il, fonder un monastère cistercien en Palestine, sur la terre natale de la vie cénobitique (2).

Lorsque le messager de l'abbé fugitif arriva à Clairvaux, les religieux, à cette nouvelle, furent frappés de stupeur et plongés dans la plus profonde consternation; car les couvents cisterciens ne formaient alors qu'une grande famille : le bonheur et le malheur, la joie et la tristesse, tout était commun entre eux. L'affaire parut si grave à tous qu'il fut décidé à l'instant même qu'on en référerait de suite au Pape; c'est ce que fit saint Bernard en lui écrivant au nom de sa communauté.

« Puisque vous tenez, lui dit-il, la place de celui qui avait la sollicitude de toutes les églises, nous espérons que nos plaintes et nos vœux arriveront jusqu'à vous, malgré notre bassesse et votre grandeur. L'affaire dont il est ici question n'est pas seulement la nôtre, mais celle de tout notre ordre, et si votre fils, notre père commun, eût été à Cîteaux dans ce moment, ou il serait allé lui-

(1) « Quæsitus tamen discessui honestus color, peregrinatio ad sepulchrum Salvatoris. » (*Annal. cist.*, t. I, p. 161.)

(2) « Ferebantur pontificiæ litteræ impetratæ, sive abreptæ, cohonestandæ alias turpi desertioni. » (*Annal. cist.* t. I, p. 160.)

même se présenter devant Votre Sainteté ou il aurait écrit en son propre nom sur le déplorable scandale qui nous afflige.

« Pour ne pas tenir plus longtemps votre charité inquiète et en suspens, nous vous annonçons qu'un de nos Frères abbés, celui de Morimond, ayant abandonné son monastère, a résolu, dans un esprit de légèreté, de se rendre à Jérusalem, se proposant auparavant, dit-on, de sonder votre prudente circonspection et d'essayer de vous extorquer une permission qui pallierait son égarement. Si, ce qu'à Dieu ne plaise! vous aviez déjà donné votre assentiment à son projet, daignez considérer dans votre sagesse quelle source de ruine ce serait pour notre ordre, puisque d'après cela tout abbé qui sentirait la charge pastorale peser à ses épaules pourrait s'en débarrasser aussitôt, surtout chez nous, où le fardeau du commandement est si lourd et l'honneur de le porter si léger.

« Ensuite, comme si cet abbé eût voulu combler la mesure de la désolation de la maison qui lui était confiée, il s'est attaché pour compagnons de son vagabondage les meilleurs et les plus parfaits de ses religieux. S'il répond qu'il veut garder en Orient les observances de Cîteaux et que, dans cette intention, il les emmène avec lui, qui ne voit que des soldats armés pour combattre sont plus nécessaires dans ces lieux que des moines qui ne savent que prier et pleurer? Nous n'avons pas la présomption de vous tracer ce qu'il conviendrait de faire dans cette occasion : votre prudence vous le suggérera assez (1). »

Saint Bernard n'avait pris l'initiative dans une affaire qui concernait la police générale de l'ordre qu'à raison de l'extrême urgence et en l'absence de l'abbé de Cîteaux. Saint Etienne était alors en Flandre où il s'était transporté pour implorer la pitié du comte Charles-le-Bon en faveur de la Bourgogne désolée par une horrible famine. L'homme de Dieu a entendu les gémissements des enfants qui demandaient de la nourriture à leurs mères et les cris de désolation des mères qui n'en avaient point à leur donner; il a quitté son cloître, il s'est fait mendiant et il est allé frapper à la porte des rois et chercher par le monde du pain aux pauvres. Ce fut au retour de cette glorieuse et pénible pérégrination qu'il apprit le malheur de sa chère fille de Morimond, indignement abandonnée et veuve du vivant même de son époux (2).

(1) Intr. S. Bernard, *Epist.* 359, scripta non 1143, sed 1125.
(2) *Annal. cist.*, t. I, p. 160.

Quoique l'abbé Arnould protestât dans sa lettre que rien ne le ferait reculer, saint Bernard, emporté par l'ardeur de sa charité, lui avait répondu aussitôt, se jetant à travers sa route et essayant de l'arrêter à force de prières et de larmes.

« Vous saurez d'abord, lui dit-il, que l'abbé de Cîteaux n'était point encore revenu de Flandre, où il est allé en passant par Clairvaux, lorsque notre courrier nous est arrivé ; il n'a donc pu recevoir la lettre que vous me chargiez de lui présenter. Heureux qu'il lui soit donné d'ignorer encore quelque temps une aussi triste nouvelle ! Vous me défendez, comme pour me désespérer, de ne point m'occuper de votre retour ; quand bien même la religion ne m'aurait pas fait un devoir de ne point vous obéir, ma douleur ne me l'eût pas permis. Si j'eusse été certain de vous rencontrer quelque part, je serais allé moi-même vers vous.....

« Plût à Dieu qu'à cette heure je fusse à vos côtés ! Je vous redirais en face toutes les émotions de mon âme ; vous les liriez dans mes paroles, sur mon visage et dans mes yeux. Me prosternant dans la poussière sur la trace de vos pas, je presserais vos pieds de mes mains ; j'embrasserais vos genoux ; ensuite, suspendu à votre cou, je couvrirais de mes baisers cette tête chérie, courbée depuis si longtemps comme la mienne et dans le même sillon sous le joug de Jésus-Christ. Je pleurerais de toutes mes forces, je vous prierais, je vous conjurerais, au nom du Seigneur Jésus, d'épargner ce nouvel opprobre à la croix de celui qui a sauvé ceux que vous voulez perdre, et qui avait réuni ceux que vous dispersez..... Oh ! s'il m'eût été donné de suivre cet élan de mon cœur ! j'aurais peut-être triomphé par l'amour de celui que je ne puis vaincre par la raison.....

« O grande et forte colonne de notre ordre ! comment n'avez-vous pas craint que votre chute n'entraînât la ruine de tout l'édifice ? Comment pouvez-vous partir sans trembler, vous qui par votre départ enlevez toute sécurité au troupeau qui vous était confié ? Qui le défendra contre les loups ravissants ? qui le consolera dans les tribulations ? qui le soutiendra dans le danger ? qui enfin résistera au lion rugissant, cherchant toujours quelqu'un à dévorer ? Ces jeunes arbustes que vous avez transplantés en Jésus-Christ, en divers endroits, dans des lieux d'horreur et de vaste solitude, que deviendront-ils ? Qui les cultivera ? qui les alimentera ? qui les environnera d'une haie ? qui se chargera de couper les rameaux superflus ? Lorsque le vent de la tentation soufflera, hélas ! si tendres encore, ils seront facilement déracinés !...

« Comment n'avez-vous pas craint d'embrasser une aussi étrange nouveauté sans le conseil de vos frères, des abbés de votre ordre, et particulièrement sans la permission de celui qui devait être votre père et votre maître ? Plusieurs sont effrayés de vous voir traîner à votre suite de faibles enfants, des jeunes gens d'une santé délicate. Si vous prétendez qu'ils sont forts et robustes, pourquoi les enlever à une maison désolée, où leur présence serait si nécessaire ? si, au contraire, comme je l'ai dit, ils manquent de force et de vigueur, leur sera-t-il possible de vous accompagner dans votre dur et laborieux pèlerinage ? Mais nous ne croyons pas que vous vouliez vous charger désormais de leur conduite : il y aurait une grande inconvenance à ce que vous reprissiez ailleurs, sans vocation et par pure présomption, des fonctions que vous avez quittées ici témérairement et malgré la défense qui vous était faite. Je vous promets, en finissant, que si vous me fournissez l'occasion de m'entretenir un instant avec vous je donnerai tous mes soins pour que vous puissiez marcher en sûreté de conscience dans la voie où vous vous êtes engagé avec tant de témérité et de péril (1). »

Cette lettre si douce, si amicale, si touchante, et tout à la fois si incisive et si terrassante, ne changea point le cœur de notre malheureux abbé ; saint Bernard revint encore plusieurs fois à la charge, mais inutilement. Par une épouvantable punition de Dieu, Arnould fut peut-être le seul homme de cette époque qui ne fût point captivé par le charme tout-puissant de cette parole qui remuait déjà le monde.

Le saint abbé de Clairvaux, désespérant de pouvoir ramener jamais le chef des fugitifs, se tourna du côté de ses compagnons, pour essayer d'en retirer au moins quelques-uns de l'abîme ; il s'adressa à Adam, celui qui avait, après Arnould, le plus d'autorité et d'influence et dont il avait été le confident et le directeur. La lettre qu'il lui écrivit respire toute la véhémence, je dirais presque toute l'indignation et la colère d'un père irrité parce qu'il a été indignement trompé par son fils et qui laisse échapper de son cœur blessé les reproches les plus amers ; cependant à la fin la miséricorde l'emporte, et le pardon vient après les reproches.

« O insensé ! s'écrie-t-il, par quelle espèce de fascination avez-vous pu renoncer sitôt aux salutaires engagements que vous aviez pris avec moi en présence de Dieu ? Repassez dans votre souvenir

(1) *Epist.* 4.

toute la folie et l'iniquité de vos voies ! Ne vous rappelez-vous plus qu'à Marmoutier vous avez consacré au Seigneur les prémices de votre conversion ? qu'au monastère de Foigny vous aviez cru devoir confier le soin de votre âme à notre sollicitude paternelle ? qu'à Morimond vous vous étiez lié par le vœu de stabilité ? enfin que, m'ayant consulté sur votre projet de vous associer, je ne dirai pas au pèlerinage, mais au vagabondage de l'abbé Arnould, vous y aviez renoncé et vous n'aviez pas cru pouvoir accompagner licitement celui qui ne pouvait partir sans crime ? Mais à quoi bon, direz-vous, revenir sur ce passé ? Pour vous convaincre de légèreté et vous montrer les perpétuelles contradictions de votre conduite, afin que, reconnaissant votre erreur et en rougissant, vous appreniez, hélas ! peut-être trop tard : de l'Apôtre, à ne point croire à toute sorte d'esprit ; de Salomon, à choisir un conseiller entre mille : du saint Précurseur, non-seulement à ne point être vêtu mollement, mais encore à ne point vous laisser emporter comme un roseau à tout vent de doctrine ; de notre Seigneur, à fonder votre maison sur la pierre, et des Disciples, à unir la prudence du serpent à la simplicité de la colombe ; enfin pour que, de tous ces passages de l'Ecriture sainte et d'autres encore, vous tiriez cette conclusion que vous avez été misérablement trompé par le grand séducteur, dont la malice astucieuse sait revêtir mille formes diverses pour nous perdre ; n'ayant pu vous arrêter au début de la carrière, il vous a envié le don de la persévérance, croyant avoir assez fait s'il parvenait à vous enlever la vertu qui seule nous mérite la couronne. Je vous conjure donc, par les entrailles de Jésus-Christ, de rester où vous êtes ou de ne partir qu'après être venu vous concerter avec nous afin de savoir s'il n'y aurait pas un remède aux grands maux que votre départ a attirés sur nous et à ceux plus grands encore que nous redoutons pour l'avenir (1). »

Saint Bernard, qui poussait devant lui avec sa crosse de bois, et les hérétiques, et les philosophes, et les rois, et les peuples, n'était point accoutumé à trouver de la résistance ; aussi fut-il grandement surpris et affligé en voyant ses efforts venir se briser contre l'inflexible opiniâtreté de l'abbé et des religieux. Attribuant, dans son humilité profonde, ce douloureux échec à ses péchés, il pria Brunon, l'un des prêtres les plus distingués de Cologne par sa naissance et des plus prépondérants par son mérite et sa haute position, de lui venir en aide, espérant que son

(1) *Epist.* 6.

intervention immédiate sur les lieux mêmes lui serait du plus grand secours dans cette malheureuse affaire. Il l'avait vu et connu au concile de Reims ; aussi lui dit-il : « Ce n'est point avec crainte, comme à un étranger, mais avec la plus grande confiance, comme à quelqu'un de mon intimité, que je vous écris toute ma pensée. Arnould, abbé de Morimond, au scandale de notre ordre, a abandonné récemment son monastère... De cette grande multitude de moines qu'il avait rassemblés pour lui et non pour Jésus-Christ, dans ses nombreux voyages et sur terre et sur mer, il en a laissé quelques-uns dans la désolation et s'est associé les autres. Trois de ces derniers nous désolent surtout par leur absence : je veux parler d'Evrard, notre frère, d'Adam, que vous connaissez, et de Conrad, cet enfant d'une famille illustre, qu'il a enlevé de Cologne non sans scandale. Nous avons appris qu'ils habitaient encore vos contrées avec quelques autres du même parti. Si cela est, daignez, je vous en prie, faire tous vos efforts pour les réunir autour de vous, les fléchir par vos prières et les convaincre par vos raisonnements, alliant en eux la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, afin qu'ils ne croient plus devoir obéissance à un désobéissant et pouvoir suivre sans péché un homme livré à un coupable vagabondage, ne se laissant pas séduire plus longtemps au point d'abandonner l'ordre où ils ont fait leur profession pour un homme qui s'est jeté hors de la sienne » (1).

Les saints n'ont jamais parlé, prié et pleuré en vain : saint Bernard gagna d'abord le moine Henri, qui revint dans son monastère ; il y fut suivi de tous les autres, comme nous le verrons. Arnould, afin de se soustraire aux instances de ses amis de Cologne et d'étouffer plus aisément les remords de sa conscience, se retira dans la Flandre pour y vivre inconnu ; mais c'était là que la justice de Dieu l'attendait : frappé subitement, dans les premiers jours de janvier 1126, moins d'un an après sa sortie de Morimond, après en avoir été abbé près de onze ans (2), il mourut misérablement, et sa triste fin parut à tout le monde une juste et terrible punition de sa présomptueuse désobéissance : *cujus præsumptio*, dit saint Bernard, *digno sed pavendo fine in brevi est vindicata* (3).

(1) *Epist.* 6.

(2) « A mense martio 1115 usque ad mensem januarii 1126. » (*Annal. cist.*, t. I, p. 165.)

(3) Ad Humb., abbat. Igniac., *Epist.* 141.

CHAPITRE IV

Election d'un nouvel abbé; second voyage de saint Etienne Harding à Morimond; la maison se relève; les donations des sires d'Aigremont sont irrévocablement confirmées; dernière lettre de saint Bernard aux moines fugitifs.

Les œuvres de Dieu ne ressemblent point à celles des hommes : elles grandissent et se fortifient par ce qui devrait humainement les faire périr, semblables au rocher des mers qui s'affermit sous le choc des flots. L'abbaye naissante de Morimond, trahie par son premier abbé, abandonnée de ses meilleurs religieux, attaquée au dedans par ses propres enfants et au dehors par ses anciens bienfaiteurs eux-mêmes, semblait devoir trouver la mort dans son berceau ; mais elle se releva, appuyée sur celui qui sait, quand il lui plaît, changer la faiblesse en force et les humiliations en gloire.

Saint Etienne, ayant appris la triste fin d'Arnould, en fut d'autant plus affligé qu'elle lui donnait les plus grandes inquiétudes sur le sort éternel d'une âme qui lui était bien chère; il pleura sa mort comme un bon père pleure celle d'un fils ingrat; mais il fallait arrêter les suites d'un aussi déplorable scandale, soutenir les religieux qui restaient, ramener ceux qui étaient sortis. On sentait le besoin d'une main ferme et habile pour réparer ces désartres; le saint abbé de Cîteaux partit donc aussitôt pour Morimond. Voulant auparavant se concerter avec l'homme de Dieu devenu l'oracle de son ordre et du monde, il passa par Clairvaux, d'où il emmena avec lui Gaucher ou Gauthier, prieur de cette abbaye, homme d'une vertu consommée (1).

Arrivé à Morimond (2), ayant réuni les religieux qui restaient, il leur parla avec beaucoup de force et de douceur, glissa sur le passé avec charité et insista spécialement sur la nécessité de réorganiser la communauté et de réparer les brèches faites à la

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 165 : « Virum sanctissimum et in schola Bernardi exercitatum per decem annos. »

(2) *Annal. cist.*, t. I, p. 90 et 165 : « Stephanus iter ad Morimundum aggressus est, orphanas oves donaturus novo pastori. Crediderim transisse per Claramvallem, etc. »

discipline monastique par une plus grande régularité, une vie plus fervente et plus mortifiée, une union plus étroite. Ensuite, lorsqu'il eut proposé Gaucher ou Gauthier, son compagnon de voyage, pour abbé, il n'y eut qu'une voix pour approuver et proclamer cet heureux choix (1). Il l'installa donc solennellement, resta quelques semaines encore, afin de consolider son œuvre, et, voyant refleurir l'ordre et la paix, il dit adieu à ses enfants chéris qu'il venait d'engendrer une seconde fois à Jésus-Christ et reprit le chemin de Cîteaux.

Le nouvel abbé était un de ces douze religieux qui, sous la conduite de saint Bernard, étaient venus s'ensevelir dans la vallée d'Absinthe. Nommé prieur dès le commencement (2), il s'était acquitté de ses fonctions avec tant de supériorité qu'il ne semblait point déplacé à côté de l'illustre abbé de Clairvaux. Les infirmités de ce dernier étant aggravées d'une manière alarmante, Guillaume de Champeaux avait exigé qu'il fût complétement déchargé de l'administration de la maison et vécût dans une cellule isolée pendant un an. Durant tout ce temps, Gauthier avait gouverné seul toute la communauté et su si bien la maintenir à sa hauteur première que, selon les historiens, il eût fait oublier tout autre que saint Bernard (3). Il prouva bientôt qu'il était au niveau de sa nouvelle position. Il s'appliqua, dit l'annaliste de Cîteaux, à fortifier les faibles, maintenir les forts, effacer les dernières traces du scandale, relever la discipline ruinée, pourvoir aux besoins temporels avec beaucoup de prudence et de sollicitude.

Regnier d'Aigremont avait succédé à son père Odolric ; il était, comme nous l'avons vu, animé des intentions les plus hostiles ; le départ d'Arnould n'avait fait que l'aigrir davantage. Gauthier, avec ce tact et cette connaissance du cœur humain qui le distinguaient éminemment, comprit qu'il ne pourrait fléchir ce caractère altier qu'à force de ménagements, de déférence et de douceur et il finit par le dominer au point d'en obtenir la cession pleine et entière de tous les droits qu'il prétendait avoir sur l'abbaye (4).

(1) « Successor Arnoldo datus est communi omnium eligentium calculo. »

(2) *In tabulis Clarævallis :* « Primus Clarævallis prior fuit Galterius, qui factus est secundus abbas Morimundi. »

(3) « Hæc de Claravalle sub Galtero : ut videant qualis ac quantus fuerit qui sic supplebat locum Bernardi patris, etc. » (*Annal. cist.*, p. 90.)

(4) « Quin et patronum loci prius aversum, ab Arnoldi dicessu aversiorem deliuire blanditiis obsequiis, submissionibus, et dum nihil ab invito detorquebat, omnia fere a volente consequebatur. » (*Annal cist.*, p. 175.)

Les premières donations avaient été simplement verbales en présence de témoins; cela suffisait sans écriture. On a beaucoup écrit depuis, parce qu'il a fallu demander au parchemin et à l'encre des garanties qu'on ne trouvait plus dans la conscience.

Le siége de Langres était alors occupé par Guillenc, de la maison d'Aigremont, oncle de Regnier. Ce prélat, ayant appris l'heureux changement de son neveu, se hâta de convoquer à Morimond la noblesse du Bassigny et s'y rendit lui-même avec tous les membres de son officialité. Le notaire épiscopal rédigea la charte de fondation, dans laquelle étaient spécifiées l'une après l'autre les donations d'Odolric et d'Adeline; il la confirma de son autorité, la scella de son sceau et du sceau de chacun de ses archidiacres; ensuite il fit jurer sur les Evangiles à tous les seigneurs présents qu'ils en observeraient les clauses et conditions, sous peine d'anathème et d'excommunication (1).

Désormais tranquille sur le soin des choses temporelles, voyant fleurir autour de lui toutes les vertus monastiques, Gauthier, semblable au bon Pasteur, oublia les brebis renfermées dans le bercail pour ne songer qu'à celles qui étaient égarées dans les déserts lointains et exposées à la dent des loups. Ne pouvant aller lui-même les chercher et les ramener sur ses épaules, il ne cessait de les poursuivre partout, tantôt de ses douces et amicales invitations, tantôt de ses reproches et de ses menaces; mais, soit que les fugitifs fussent retenus par la honte de leur première démarche, soit que Dieu, pour les punir de leur trop longue désobéissance, eût endurci leurs cœurs ils n'en continuaient pas moins de marcher avec une désolante obstination dans leurs voies perverses.

Alors il crut devoir en appeler à saint Etienne, le père de la grande famille; celui-ci en référa au chapitre général qui devait se tenir cette année. Il y fut statué que si, dans un délai fixé, les rebelles n'étaient pas rentrés dans la maison dont ils étaient profès, ils seraient excommuniés; on pria saint Bernard de leur notifier cette décision capitulaire et d'essayer encore une fois de les ramener par la douceur (2). Le saint abbé, sachant que le retour d'Adam,

(1) En voici les dates : « Anno ab Incarnat. Dom. 1126, Honorio papa, Lodoico rege Francorum, Guillenco Ling. episcop. »

(2) *Annal. cist.*, t. I, p. 165 : « Nec dubitandum filiis foras dispersis congregandis ac reducendis opera navasse : arguentem, obsecrantem, increpantem, etc. — Ceterum cum ne sic quidem proficeret, ipse ad Stephanum, communem patrem omnium, Stephanus ad conventum abbatum eodem anno ex more celebrandum negotium grave et urgens detulit. »

s'il pouvait l'obtenir, serait bientôt suivi de celui de tous les autres, adressa à ce religieux une seconde lettre très détaillée, dans laquelle il semble avoir épuisé toutes les ressources de sa charité et de son génie.

« Par votre départ scandaleux, vous avez, lui dit-il, blessé la charité, troublé la paix, brisé l'unité; or, si quelqu'un est en dehors de la charité, de la paix et de l'unité, que lui reste-t-il dans le royaume du Christ et de Dieu? Mais vous me répondez : — Notre abbé nous a emmenés, nous ordonnant de le suivre; devons-nous désobéir? — Soit : enfants, vous avez dû accompagner votre père; disciples, votre maître; soldats, votre chef; mais son autorité sur vous n'a pu durer plus que sa vie. Maintenant que vous êtes assurés de sa mort, qui vous empêche de prêter l'oreille, je ne dirai pas à ma voix, mais à celle de notre Dieu vous disant par la bouche de Jérémie : *Celui qui est tombé ne se relèvera-t-il plus?* ou : *Celui qui était égaré ne se retrouvera-t-il jamais?* Est-il encore nécessaire d'obéir à un mort? Vous ne croyez pas que les liens qui attachent les moines à leur abbé soient plus forts et plus indissolubles que ceux qui unissent les époux entre eux; or cependant l'Apôtre affirme que la femme est dégagée de ses serments par la mort de son mari; et vous, vous penseriez être liés envers un abbé qui a cessé de vivre!

« Je vous ai parlé de la sorte, non que je pense que vous ayez jamais dû lui obéir ou que votre soumission aveugle ait été une véritable obéissance, car nous ne devons pas obéir à ceux qui nous commandent le mal, parce que ce serait désobéir à Dieu qui nous défend toute action mauvaise. Quoi! Dieu m'interdit ce que l'homme me prescrit, et j'écouterais l'homme, sourd à la voix de Dieu! Les apôtres n'ont point agi ainsi; ils nous crient du fond de leurs tombeaux : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes!...*

« D'après les maximes des anciens, dans le conflit de deux autorités c'est à la plus élevée qu'il faut se soumettre; or l'abbé de Cîteaux était le supérieur d'Arnould, comme le père est le supérieur de son fils, le maître de son disciple et l'abbé d'un simple moine, et vous avez foulé aux pieds sa juridiction, ainsi qu'il s'en plaint avec raison. Vous avez méprisé l'évêque de Langres, dont vous n'avez pas attendu le consentement. Peut-être m'opposerez-vous l'autorité du Pontife romain, dont vous auriez obtenu, dit-on, l'approbation. Quoi qu'il en soit, le Prêtre éternel, celui qui est entré seul et une seule fois dans le saint des saints pour y consommer, par son propre sang, la rédemption du monde, menace d'une voix terrible quiconque scandalisera un des plus petits

enfants. Or, s'il est certain que vous avez scandalisé une grande multitude d'âmes, en préférant le commandement de l'homme au commandement de Dieu, le Pape lui-même, quelque grande que soit son autorité, ne peut faire que ce qui est mal de soi cesse de l'être et se change en bien ; je ne croirai jamais que le successeur de Pierre ait donné les mains à votre projet, à moins que vous ne l'ayez surpris par vos mensonges ou vaincu par votre importunité; autrement il faudrait dire qu'il vous aurait accordé, je ne dirai pas la permission, mais la licence de semer partout le scandale, de susciter des schismes, de contrister vos amis, de troubler la paix de l'Eglise, de rompre l'unité et par dessus tout de mépriser votre évêque.

« Maintenant j'en appelle à votre conscience : Etes-vous parti de votre propre mouvement, ou malgré vous? Dans le premier cas, ce n'est donc pas par obéissance ; dans le second, vous deviez avoir pour suspect un commandement auquel il vous répugnait de vous soumettre. Comment n'avez-vous pas été épouvanté de cette menace tombant du Ciel comme la foudre : *Malheur à celui par qui le scandale arrive!* Cette parole si forte, si puissante, qui a fait lever les morts de leurs sépulcres, tiré les âmes des enfers, uni la terre au ciel, qui a retenti dans tout l'univers, n'a pu pénétrer jusqu'à votre cœur endurci ni réveiller votre âme endormie ! C'est le sang de Jésus-Christ même, ô Frère Adam, qui élève sa voix en faveur des moines pieusement rassemblés dans le cloître, contre les impies perturbateurs! Si vous êtes insensible à ses gémissements, il n'en sera pas de même de celui qui l'a laissé couler de son sein entr'ouvert; car comment n'entendrait-il pas la voix de son propre sang, lui qui a entendu la voix du sang d'Abel!

Ne m'objectez plus que, simple disciple, vous étiez là pour apprendre et non pour enseigner, pour suivre et non pour précéder votre maître ! O le plus obéissant de tous les moines ! qui ne laisse pas perdre un seul *iota* de tout ce qui tombe des lèvres de son supérieur ! qui ne fait attention qu'au commandement et non à la chose commandée ! dites-moi, je vous prie, s'il eût armé votre main d'un glaive et vous eût ordonné de l'enfoncer dans sa gorge, est-ce que vous y auriez consenti ? S'il vous eût enjoint de le précipiter dans le feu ou dans l'eau, est-ce que vous auriez obéi ? Non, évidemment; vous auriez reculé devant un pareil crime. Eh bien ! en favorisant sa fuite scandaleuse, en l'accompagnant, vous vous êtes rendu plus coupable, votre obéissance a été pire qu'un homicide !...

« Je n'en dirai pas plus, car vous n'avez pas besoin de longs

discours, vous qui avez l'esprit si prompt à saisir et la volonté si ardente à choisir. Quoique cette lettre vous soit adressée spécialement, je ne l'ai point écrite pour vous seul, mais encore pour ceux auxquels Dieu a prévu qu'elle était nécessaire. Je finis en vous priant de songer au danger affreux qui vous menace et de ne pas tenir plus longtemps dans une si cruelle incertitude tant d'âmes qui vous regrettent et vous désirent. Vous avez dans votre main le sort de ceux qui sont avec vous : je pense qu'ils feront tout ce que vous ferez ou tout ce que vous voudrez ; autrement dénoncez-leur ouvertement la sentence redoutable prononcée contre eux par le chapitre de tous nos abbés : *A ceux qui reviendront, la vie ; à ceux qui resteront, la mort* (1) *!* »

Cette lettre, dont nous avons reproduit seulement les parties les plus saillantes, est une des plus longues, des plus éloquentes, des plus pathétiques et en même temps des plus logiques et des plus hardies qui soient sorties de l'âme et de la plume de saint Bernard. Nous disons des plus hardies, pour la manière ferme et sévère avec laquelle il y pose les limites devant lesquelles doit s'arrêter l'autorité des supérieurs. Elle brisa l'obstination des fugitifs, qui, tremblant de voir la foudre dont on les avait menacés éclater sur leur tête et de nouveaux abîmes s'ouvrir sous leurs pas, reprirent le chemin de la solitude qu'ils avaient désertée. Ainsi Arnould, qui aurait dû les précéder dans leur retour comme il les avait précédés dans leur fuite, fut le seul qui ait persisté dans son opiniâtreté et qui soit mort sur une terre étrangère, hors de son ordre et de sa profession ; nul de ses religieux ne resta pour prier et pleurer sur sa tombe. Sans doute on doit lui pardonner beaucoup, à cause de ses qualités et de ses grands services ; mais jamais sa mémoire n'a brillé pure ni dans l'Eglise ni dans le cloître, et son buste, dans la galerie de Morimond, a toujours paru couvert d'un voile funèbre.

(1) *Epist.* 7.

CHAPITRE V

De l'hospitalité à Morimond; arrivée du jeune Othon d'Autriche et de ses compagnons.

Semblables à la fleur qui embaume dans la vallée tout ce qui croît autour d'elle, les saints répandent le parfum de leurs vertus sur ceux qui les approchent : ainsi les bénédictions célestes dont l'âme de saint Bernard était remplie semblaient s'être déversées en partie sur l'ancien prieur de Clairvaux. Sous son administration tout marche, se développe et grandit avec tant de rapidité et d'éclat qu'on doit dire que c'est à lui que commence l'ère héroïque, le cycle glorieux de Morimond.

A cette époque, de nombreuses victimes du despotisme des rois ou de la tyrannie des petits seigneurs se dérobaient par la fuite aux supplices et à la mort; des pèlerins de toutes les parties de l'Europe cheminaient vers les lieux saints, en récitant les Psaumes de la pénitence; des chevaliers erraient de province en province, cherchant des tournois et des aventures ; des religieux, des prêtres et des évêques, au moment des chapitres, des synodes et des conciles, étaient forcés de traverser des espaces immenses ; il n'y avait en Occident que deux ou trois grandes écoles, où les écoliers se rendaient des contrées les plus lointaines.

Les voyages alors ne se faisaient point, comme aujourd'hui, en poste ou sur les ailes de la vapeur ; mais ils présentaient des embarras et des dangers sans nombre : point de routes nivelées et entretenues, presque point de ponts sur les rivières et sur les fleuves ; de sombres forêts, où des chemins boueux étaient sillonnés de profondes ornières semblables à des précipices ; des villages très éloignés les uns des autres.

Où le pauvre pèlerin attardé, épuisé de faim et de fatigue, ira-t-il demander un gîte et du pain? Sera-ce au manoir ? Il s'en gardera bien; il sait qu'en certains pays tout étranger qui cherche un asile, comme tout vaisseau qui se brise au rivage, appartient au seigneur : il a l'aubaine et le bris. Descendra-t-il à une hôtellerie ?

Il n'en existe point, surtout dans les campagnes. Posera-t-il sa tente au milieu des champs et à l'abri des grands arbres? Mais il risque d'être surpris par les bandes vagabondes qui traversent le pays en tous sens ou dévalisé par les voleurs qui infestent les bois (1). Il ne lui reste que le monastère. C'est là qu'il retrouvera une famille, un foyer ami, toute la bienveillance, la charité et les sympathies de l'hospitalité chrétienne.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, l'abbaye de Morimond était placée sur le passage des peuples, au confluent des races, sur la lisière des forêts du versant occidental des Vosges, à l'entrée d'une vaste et profonde vallée débouchant d'un côté sur la Lorraine et de l'autre sur la Champagne, la Bourgogne et le centre de la France. C'était une grande hôtellerie dont l'abbé était le maître, avec les religieux et les convers pour serviteurs et pour valets. Les moines étaient moitié allemands, moitié français, afin que les étrangers, soit qu'ils vinssent du midi ou du nord, pussent entendre et parler la langue de leur pays.

Aussi le nombre des voyageurs qui arrivaient de toutes parts fut bientôt si considérable qu'il fallut songer à agrandir la *celle des hôtes;* car on ne refusait jamais l'hospitalité pour une nuit, ni aux piétons ni aux cavaliers qui la demandaient. Quelquefois ils ne descendaient pas jusqu'au monastère, mais ils s'arrêtaient aux granges qui étaient comme les gardes avancées de la charité monastique, lorsqu'ils craignaient d'interrompre le court sommeil des religieux et de troubler le silence solennel du cloître. C'est pourquoi chaque grange avait un Frère hospitalier.

Aussitôt que le Frère portier entendait frapper à la porte, il se levait en disant : *Deo gratias*, comme pour remercier Dieu de cette bonne fortune (2), allait ouvrir et, ayant salué l'étranger par cette seule parole : *Benedicite*, il s'agenouillait devant lui et courait prévenir l'abbé. Le devoir de l'hospitalité passait avant tous les autres. L'abbé quittait l'exercice auquel il présidait et venait recevoir celui que le Ciel lui envoyait. Il l'accueillait non comme un étranger, mais comme un frère; non comme un homme, mais comme un ange, je dirai plus, comme Jésus-Christ même (3). Après s'être prosterné à ses pieds, il le conduisait à l'oratoire pour

(1) Dalgairius, *Vie de saint Etienne Harding*, p. 11, trad, 1846.

(2) Jul. Pâris, *Esprit prim. de Citeaux*, sect. 10 et 11 : « De l'Office du Portier. »

(3) *Reg. S. Bened.*, c. 53 : « Pauperes supervenientes, quos ut Christum suscipere præcipit regula. » (*Lib. Usuum*, p. 120.)

y prier, lui faisait ensuite une lecture d'édification, puis le confiait au Frère hospitalier, chargé de s'informer de ses besoins, de régler avec les Frères cuisiniers tout ce qui concernait l'heure des repas et le genre de nourriture, de le servir au refectoire, etc. Les hôtes mangeaient ordinairement avec l'abbé, qui avait pour cela sa table à part.

Après les complies, les deux Frères qui avaient été désignés le dimanche précédent, au chapitre, pour cette bonne œuvre se revêtaient de leur scapulaire et suivaient l'un après l'autre le Frère hospitalier à la celle des hôtes. En entrant ils relevaient leur capuchon, et le plus ancien, prenant de l'eau tiède, lavait les pieds et les mains des voyageurs que le plus jeune essuyait. A la fin tous deux fléchissaient le genou, en disant : *Nous avons reçu, Seigneur, votre miséricorde*, puis ils se retiraient en saluant et en ramenant leur capuchon sur leur tête (1).

Les moines complétaient les bienfaits de leur charité hospitalière par une dernière aumône, la plus magnifique que l'homme puisse recevoir ici-bas, celle du corps et du sang d'un Dieu, en admettant les hôtes à la confession et à la communion. Le malheureux exilé, le pèlerin pénitent, après avoir déchargé le poids accablant de sa conscience dans le sein d'un pauvre religieux, s'en allait muni du viatique sublime et continuait sa route, plus heureux, plus calme, louant et bénissant Dieu (2).

On ne logeait jamais les chevaux et difficilement les hommes à l'époque du chapitre général, parce qu'alors Morimond était encombré d'abbés, de religieux, de Frères et d'équipages; mais dans tous les autres temps l'abbaye était un asile toujours ouvert aux voyageurs de tous les pays, que l'on y recevait sans passeports, sans argent, sans lettres de change, sur la présentation de leur seul titre d'homme écrit sur leur front.

Vous avez, dit le Prophète, *abrité et nourri l'orphelin et l'étranger, réchauffé leurs corps et consolé la tristesse de leurs âmes; c'est pourquoi votre lumière brillera dans les ténèbres, et vos ténèbres resplendiront comme les feux du midi* (3). — Aussi Morimond devint bientôt célèbre pour sa charité; les voyageurs qui en sortaient étaient autant de hérauts qui allaient porter dans les pays

(1) Ceci se pratique encore de nos jours à la Trappe. (Voir *Notice sur la Trappe de Meilleraie*, p. 25 et 26, in-18.)

(2) *Liber Usuum*, c. 100 : « Quomodo hospes communicetur. » Livre très rare appartenant à la bibliothèque de Chaumont. (*Nomast. cist.*, p. 192.)

(3) Isaïe, c. 58, v. 10.

les plus éloignés la bonne nouvelle de ses vertus hospitalières et lui attiraient de nouveaux hôtes.

L'Université de Paris, sortie du cloître de Notre-Dame comme de son berceau, était déjà fameuse dès la fin du XI[e] siècle; mais sa réputation augmenta encore au commencement du XII[e] siècle, sous Guillaume de Champeaux et sous ses disciples, qui enseignaient à Saint-Victor; sous Abailard, qui professait avec éclat les lettres humaines et la philosophie d'Aristote; sous Pierre Lombard, etc. Les jeunes gens venaient y étudier de toutes les contrées de l'Europe; ils se réunissaient en caravanes de quinze, vingt et trente pour se défendre dans le voyage. On leur traçait, au sortir de la maison paternelle, la route qu'ils avaient à tenir et les monastères qui devaient leur servir d'étapes en allant et en revenant. Celui de Morimond, situé sur le chemin de l'Allemagne et déjà connu dans ces contrées, n'était point oublié.

Un soir, à la fin d'août, au moment où les religieux se rendaient à l'oratoire pour psalmodier les complies, tout à coup un bruit de chevaux, d'hommes, de bagages arrive aux oreilles du Frère portier; la porte retentit presque aussitôt sous le coup du marteau : quinze écoliers entrent, demandant l'hospitalité pour eux et pour leur suite. L'abbé accueillit ses jeunes hôtes avec cette politesse exquise, cette douceur maternelle, cette bonté vraiment patriarcale que les étrangers ne rencontraient que dans les couvents. Après avoir rempli envers eux tous les devoirs de l'hospitalité tels que la règle les prescrivait, le Frère hospitalier indiqua à chacun sa cellule et sa couche, et tous se retirèrent pour se livrer au sommeil et réparer leurs forces.

Mais ce fut en vain : la parole si pénétrante et si onctueuse du disciple de saint Bernard avait frappé leurs âmes comme une flèche et s'y était enfoncée profondément. Sa figure pâle, sur laquelle étaient empreintes les joies mystiques et les dures pénitences du cloître, était toujours présente à leur esprit; ils étaient malgré eux sous le charme de ces voix angéliques qui alternaient, à leur arrivée, des chants divins (1). Ce silence auguste, cette nuit qui couvrait, comme un noir linceul, ce grand tombeau où tant d'hommes étaient ensevelis, morts au monde et à eux-mêmes, pour mériter de vivre un jour de la véritable vie; puis un retour accablant sur le néant des choses de la terre, la vanité de la jeunesse et des plaisirs, toutes ces graves pensées avaient refoulé leurs projets et leurs espérances vers l'éternité.

(1) Nous ne faisons que traduire Sartorius, *Cist. Bistert.*, p. 408.

Le matin, avant l'aurore, lorsque la cloche appela les religieux à matines, les écoliers se levèrent et se communiquèrent leurs impressions ; il arriva que chacun d'eux s'était dit en lui-même : *C'est ici le lieu de mon repos ; je l'habiterai, parce que je l'ai choisi.* Ils firent venir l'abbé sous prétexte de prendre congé de lui et ils lui déclarèrent leur résolution ; Gaucher les embrassa, les bénit et pria Dieu de les confirmer dans ces pieux sentiments. Il apprit alors dans le plus grand détail ce qui les concernait : tous appartenaient aux familles les plus illustres de l'Allemagne ; Othon, le plus distingué d'entre eux, était fils de Léopold, quatrième du nom, marquis d'Autriche, et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV (1).

Heureux l'enfant qui a formé ses premiers pas sous la conduite d'un bon père et qui a conservé impérissable dans son âme le souvenir de ses leçons et de ses exemples ! Plus heureux encore celui qui a vu une mère tendre et vertueuse penchée sur son berceau ! La mère, par la puissance et la magie de son regard, de son sourire et de ses baisers, façonne le cœur de son enfant à l'image de son propre cœur et lui donne ce premier branle, ces vibrations natives qui font ordinairement le ton et le mouvement dominants de toute l'existence.

Le jeune Othon avait eu ce double bonheur ; son père, surnommé le Pieux par ses contemporains et honoré comme saint dans l'Eglise, était un chrétien fervent, austère, crucifiant sa chair sous la pourpre, au milieu des délices de la cour, comme s'il eût été au sein du désert et sous le froc des ermites ; aimant ses enfants d'un amour véritablement paternel, les regardant comme un dépôt sacré confié à sa vigilante sollicitude et dont il était responsoble devant Dieu. Il était admirablement secondé par son épouse, qui, loin de l'entraver, le stimulait par ses exemples dans la pratique du bien et l'aiguillonnait par ses pieuses exhortations dans la voie des bonnes œuvres (2).

La Providence, qui avait assorti cette union, la rendit heureuse et féconde ; Agnès avait épousé en premières noces Frédéric, duc de Souabe, dont elle avait eu Frédéric, qui succéda au duché, et Conrad, qui fut, un peu après, Lothaire II. Remariée très jeune encore à Léopold, elle lui donna seize enfants, dont neuf seulement survécurent, savoir : Othon et Conrad, moines de Cîteaux ;

(1) « Austriacæ domus gloria, Oto advenit cum sociis quindecim ex prima totius Germaniæ nobilitate. » (*Annal. cist.*, p. 171.)

(2) Apud Sar., nov. 15, c, 3 : « Uxor ei pari sanctitute ac moribus Agnes, imperatoris filia, etc. »

Léopold, duc de Bavière ; Henri, duc d'Autriche ; Gertrude, duchesse de Bohême ; Berthe, duchesse de Pologne ; Ita, marquise de Montferrat ; Agnès ou Méranie, mariée en Espagne, etc. Le vertueux Léopold vit tous ces enfants se serrer autour de lui, se grouper autour de sa table *comme de jeunes oliviers*. Tous déployèrent, en avançant en âge, les plus nobles qualités ; tous brillèrent sur des trônes de gloire dans le monde ou dans l'Eglise ; tous devinrent un ornement et une bénédiction pour leur père et leur mère, selon la promesse divine : *Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum* (1).

Othon se faisait surtout remarquer par une heureuse conformité de goûts, de mœurs et de piété chrétienne avec ses vertueux parents ; dès le plus bas âge on avait reconnu en lui de merveilleuses dispositions pour l'étude ; aussi son père l'avait placé de bonne heure à l'école de Nuremberg pour y apprendre les premiers éléments des sciences, puis il l'avait nommé prévôt du chapitre qu'il venait de fonder à Neubourg ; mais Othon, tourmenté du désir de savoir, avait obtenu la permission de se rendre à l'école de Paris avec plusieurs gentilshommes de ses amis et d'y rester quelques années ; ils revenaient tous pour la première fois au sein de leurs familles, lorsqu'ils s'arrêtèrent à Morimond afin d'y passer la nuit (2).

Nos écoliers étaient attendus avec impatience dans leurs pays ; les jours fixés pour l'arrivée s'écoulèrent dans une stérile attente ; l'imagination et l'amour des parents se grossissant encore les dangers du voyage, on allait passer de l'inquiétude à la désolation lorsqu'un courrier arriva, porteur d'une lettre de l'abbé de Morimond annonçant au duc et à la duchesse d'Autriche que leur fils et ses amis étaient installés au noviciat de l'abbaye.

Ces deux époux chrétiens, loin de s'affliger de cette nouvelle, s'en réjouirent, dit l'annaliste cistercien, et remercièrent Dieu de s'être consacré d'une manière si merveilleuse un enfant qu'ils n'avaient mis au monde que pour son service et pour sa gloire.

Les compagnons d'Othon persévérèrent tous comme lui et avec lui. Le bruit de cet événement se répandit rapidement de ville en

(1) Ps. 127, v. 4.

(2) *Annal. cist.*, t. I, p. 171 et 172 : « Cum a patre suo Leopoldo, studiorum causa, Parisios missus esset, et tempore studii peracto ad propria redire properaret, in cœnobio Morimundensi, ubi hospitandi gratia permutaverat, divino igne succensus, et corde compunctus monachum se fecit cum aliis quindecim qui secum venerant selectissimis clericis. »

ville, de province en province, et le nom de Morimond devint bientôt fameux dans toute la Germanie (1).

Othon n'avait étudié que les arts libéraux, la grammaire, la rhétorique, la poétique. La logique et les autres parties de la philosophie, et conséquemment la théologie, lui étaient encore étrangères; c'est pourquoi, après son noviciat, on le renvoya à Paris pour y compléter son cours d'études. Il paraît même qu'on lui adjoignit quelques-uns de ses compagnons et qu'ils formèrent une communauté vouée tout à la fois à la prière et aux travaux intellectuels (2).

C'est le premier exemple de moines quittant leur monastère, s'installant dans quelque coin solitaire près du sanctuaire des muses, suivant tour à tour les exercices du cloître et les leçons des écoles. Ainsi c'est de Morimond qu'est partie l'impulsion scientifique subie plus tard par tout l'ordre de Cîteaux et les autres instituts monastiques et à laquelle nous devons le plus ancien collége de la France et de l'Université, celui des Bernardins (3).

CHAPITRE VI

Des travaux agricoles des moines de Cîteaux et de Morimond; de leur influence; de la viticulture.

Lorsque saint Robert descendit de Molesmes à Cîteaux, suivi de ses pieux compagnons, ce fut avec la ferme résolution d'observer la règle de saint Benoît dans toute sa sévérité. Or, d'après cette règle, le vrai moine doit vivre du travail de ses mains et se suffire à lui-même. Les premiers cisterciens se mirent à réfléchir par quelle profession, par quelle industrie ils pourraient se procurer le pain quotidien, donner l'aumône aux indigents et l'hospitalité aux étrangers, que la règle bénédictine ordonne de recevoir comme si c'était Jésus-Christ même.

(1) Sartor., *Cister. Bistert.*, in-folio, p. 467-468.
(2) *Annal. cist.*, t. I, p. 171 : « Ex sociis ejus aliquot cum ipso transmissi. »
(3) Fondé par Etienne de Lexinton, abbé de Clairvaux, en 1246, à Paris, avec la permission d'Innocent IV.

Il y avait alors un état méprisé, avili par les préjugés de l'époque, renvoyé aux pauvres manants comme la géhenne de la terre, et réservé aux serfs comme une ignominie de plus jetée sur leurs fronts flétris. Eh bien ! ce sera cette profession la plus humiliée qu'ils choisiront de préférence; ils vont se faire agriculteurs, descendre dans le sillon, tantôt laissant le psautier pour la bêche, tantôt la bêche pour le psautier, moines et laboureurs, hommes de travail et de prière : tels furent les premiers cénobites de Cîteaux, tels seront ceux de Morimond. Aussitôt après le chapitre, la crécelle claustrale donnait le signal du départ : tous les religieux se réunissaient au parloir; là, le prieur les divisait par sections, réglait tout ce qui concernait l'ordre, le lieu et le genre des travaux et leur distribuait les instruments nécessaires (*ferramenta et alia instrumenta ad laborem necessaria*) (1).

Rien n'exemptait de ces rudes labeurs, ni la naissance, ni les talents, ni le rang et l'autorité; la règle ne voyait dans tous les religieux que des enfants d'Adam, qui, d'après l'antique malédiction, devaient gagner leur pain à la sueur de leur front. Ces fils de grands seigneurs ne travaillaient pas avec l'indolence de l'amateur des champs, qui, dans un beau jour, s'amuse à faner ses foins ou à sarcler ses blés; l'ardeur qu'ils y apportaient aurait fait croire que telle avait été l'occupation de toute leur vie. Que de fois la bêche et la houe déchiraient ces mains délicates accoutumées à tout autre travail ! Que de fois ces âmes angéliques, renfermées dans des corps débiles, se sentaient faillir à la peine ! Saint Bernard lui-même, qui, à son début à Cîteaux, avait tant de fois gémi et pleuré d'être trop faible pour scier le blé (2), aimait à raconter depuis à ses religieux, avec une certaine complaisance et dans la joie d'une victoire remportée, comment Dieu lui avait fait la grâce de devenir un bon moissonneur.

Leurs travaux étaient accompagnés d'un rigoureux silence, qui n'était interrompu que par le signal que donnait le prieur, en frappant dans ses mains de temps en temps. Tantôt c'était pour annoncer un court repos (*pausandi signum*) : les Frères s'asseyaient autour du prieur, autant que le sol le permettait; tantôt c'était

(1) *Lib. Us.*, c. 76 : « Ils travaillaient en été depuis le chapitre jusqu'à tierce et depuis none jusqu'à vêpres; en hiver, depuis tierce et la messe jusqu'à none, et même jusqu'à vêpres en carême. »

(2) « Admodum contristatus ad orationem confugiebat cum magnis lacrymis postulans a Deo donari sibi gratiam metendi. » (Guill. in *Vita ejus*, p. 74.)

pour les avertir d'offrir à Dieu leurs peines : alors ils appuyaient leur front sur le manche de leur bêche ou de leur râteau, dans l'attitude de la méditation.

Lorsqu'un Frère, soit par excès de travail, soit par faiblesse naturelle, tombait de lassitude, il demandait au prieur la permission de se retirer quelques instants à l'écart, ramenant son capuce sur son visage et inclinant la tête, comme pour s'humilier et gémir de son impuissance et de sa misère. Un dernier signal annonçait le retour, et tous revenaient ensemble, deux à deux, silencieux et contents, remettaient en entrant leurs instruments au prieur, à l'exception des ciseaux, des sarcloirs, des fourches, des râteaux et des faucilles, qu'ils conservaient au dortoir, près de leur lit, pendant tout le temps de la tonte des brebis, du sarclage, de la fauchaison et de la moisson (1).

L'abbé lui-même, à moins qu'il ne fût retenu au monastère par des affaires graves, devait participer à ces travaux et y présider. Nous lisons dans le *Grand Exorde* qu'un jour saint Bernard, au temps de la moisson, n'ayant pu, parce qu'il était infirme, partir à pied avec les moissonneurs, avait voulu les visiter, montésur un âne qu'un religieux conduisait, *ad visitandum fratres suos metentes in agro, perrexit in asello et quidam monachus cum eo asellum minans* (2).

Saint Bernard, malade, allant sur son âne se mêler aux moissonneurs, nous apparaît plus grand que dans la cathédrale de Spire, lorsque l'empereur Conrad le prit et l'emporta dans ses bras. S'il y avait plus de gloire d'un côté, il y avait plus de mérite de l'autre, et c'est le mérite qui fait la vraie grandeur.

Dieu montra par différents prodiges combien ces occupations lui étaient agréables. Un jour de moisson, à Clairvaux, au moment où les rayons du soleil étaient le plus brûlants, lorsque l'atmosphère semblait enflammée, on avait vu la sainte Vierge descendre vers ses moissonneurs, *ad messores suos*, essuyer la sueur de leurs fronts et, avec les manches de sa robe déployées en forme d'éventail, agiter et rafraîchir l'air sur leurs têtes, *monachorum sudores tersere*, *flabellis manicarum suarum ventum admovere* (3).

Pour se faire une idée des services que les cisterciens ont ren-

(1) *Lib. Us.*, c. 75.
(2) *Magn. Exord.*, l. 2, c. 8.
(3) *Magn. Exord.*, l. 3, c. 2 : « De Domno Renaldo qui vidit B. Mariam fratres metentes visitantem. »

dus à l'agriculture, il faut savoir sur quelles espèces de terre ils avaient à opérer. Nous voyons dans les archives deMorimond qu'on donnait très souvent et en même temps aux religieux de ce monastère des champs cultivés et incultes, *terram cultam et incultam*, *in terris cultis et incultis*. Il y avait trois sortes de terres incultes : le désert, *desertum*, terre vague, abandonnée, lande nue sans végétation. Nous avons retrouvé dans les actes de donation quinze ou vingt déserts de ce genre plus ou moins étendus. Il est plusieurs fois question d'une sorte de terre qu'on appelait terre brute, *terra rudis*, dont il fallait adoucir, corriger la rudesse avec beaucoup de travail et de peine; c'est ce qui est quelquefois exprimé excellemment par ces mots : *terram labore erudire*. Nous ne parlons pas des jachères abandonnées depuis longtemps, *terræ diu jacentes incultæ*, couvertes de chardons, de ronces et de bardanes. Il y avait aussi la Voivre, *Wavra*, terre bien plus hérissée et plus sauvage que les autres.

Les voivres se rencontraient fréquemment dans le Bassigny et la Lorraine; c'étaient des espaces plus ou moins vastes couverts de toutes sortes d'épines et de broussailles, entremêlées de hautes herbes et de viornes. C'est ainsi que nous nous les représentons d'après les restes que nous avons vus. La forêt et le bois, *nemus et boschus*, figurent aussi dans les donations des seigneurs, et le plus souvent avec la permission d'essarter, de défricher. Il est souvent fait mention de ces essarts sous les noms de *sarta, exsarta, sartum noviter excultum*.

Les moines de Morimond ont beaucoup essarté. L'abbaye était située dans cette grande zone forestière qui s'étend des Ardennes sur tout le nord-est de la France. Les forêts étaient alors autant de masses confuses, aquatiques et continues, au point qu'un écureuil aurait pu parcourir le sud-ouest de la Lorraine sans mettre pied à terre, en sautant de branche en branche.

Il est certain qu'une contrée couverte de trop vastes forêts, relativement à son étendue, sera marécageuse, les eaux n'ayant pas un libre cours, et conséquemment insalubre; d'une température froide, entretenue par trop d'ombrage et l'éternelle humidité du sol; frappée de stérilité, car la terre ne devient productive qu'autant que rien n'entrave la combinaison des éléments entre eux et avec elle. Tel était l'état du Bassigny sur une partie assez considérable de sa surface, à l'arrivée des moines; ce qui nous explique ces longues séries d'années calamiteuses qui désolèrent ce pays aux Xe et XIe siècles et pourquoi les deux versants des Vosges restèrent si longtemps déserts.

Les moines entreprirent de creuser des canaux dans les bas-fonds les plus humides, de dégager de larges espaces pour ouvrir un libre cours aux vents, de creuser des tranchées d'aménagement, de tracer des allées de décoration et de promenade, enfin des routes d'exploitation et de communication qui existent encore. Ils se mirent à défricher avec non moins d'ardeur, se faisant aider soit par des mercenaires dont ils payaient chaque jour la main d'œuvre, soit par des cultivateurs auxquels ils abandonnaient pour sept ans les produits, sans autre redevance. Voici comment ils procédaient eux-mêmes :

L'abbé, tenant une croix de bois d'une main et de l'autre un bénitier, précédait les travailleurs : arrivé au milieu des broussailles, il y plantait la croix, comme pour prendre possession de cette terre vierge, au nom de Jésus-Christ ; il faisait tout à l'entour une aspersion d'eau bénite, puis, s'armant de la cognée, il abattait quelques arbustes ; ensuite tous les moines se mettaient à l'œuvre, et ils avaient ouvert en quelques instants, dans le sein de la forêt, une clairière qui leur servait de centre et de point de départ.

Les moines essarteurs étaient divisés en trois sections : les coupeurs (*incisores*), qui faisaient tomber les arbres sous les coups de la hache ; les extirpateurs (*extirpatores*), occupés à déraciner les souches ; les brûleurs (*incensores*), qui réunissaient tous les débris pour les livrer aux flammes, armés de fourgons ou longues perches (*furgones*), avec lesquels ils soulevaient les tisons pour raviver le feu (*quibus titiones submovebant*). Tous ces infatigables travailleurs étaient tellement noircis par la fumée et hâlés par les ardeurs du soleil qu'en rentrant dans le monastère on les eût pris pour des forgerons et des charbonniers plutôt que pour des religieux (1).

Mais nulle opération agricole ne demande à être faite avec plus d'intelligence et de discernement :

1° Avec la connaissance géologique du sol ; car il est des terrains que Dieu a destinés aux forêts, et vous ne pouvez y toucher sans violer les lois providentielles.

A l'est et à l'ouest du monastère, dans la direction du versant des Vosges et de Colombey-les-Choiseul, domine le terrain dilu-

(1) « Cumque tota die in hujusmodi exercitio laborarent, tam solis calore quam ignis ardore vehementer fatigati, atque instar farborum ferrariorum denigrati, circa horam nonam prandendi causa domum repetebant. » (*Annal. cist.*, t. I, p. 96.)

vien, sablonneux, privé d'argile et de calcaire, conservant peu l'eau et dépourvu à sa surface de principes alimentaires; ils le destineront aux bois dont les racines, descendant à de grandes profondeurs, vont puiser au-dessous du diluvium, dans les terres argileuses et fécondes qu'il recouvre, les éléments d'une abondante nutrition.

2° Il faut être guidé par le flambeau de la science hydrographique : d'un côté, les arbres élevés des forêts, semblables à autaut de pitons aspirants, soutirent l'humidité et les vapeurs aériennes, qu'ils transmettent à la terre par une multitude de canaux conducteurs; de l'autre, les eaux pluviales étant retenues par les feuillages, les rameaux, les hautes herbes et les broussailles, au lieu de descendre rapidement et par torrents pour inonder les vallées, s'infiltrent dans le sol avec lenteur, s'y conservent, protégées par d'épais ombrages, et forment sous les pieds des hêtres et des chênes ces vastes réservoirs d'où jaillissent les sources des fontaines et des ruisseaux.

3° On doit également avoir égard à la position géographique de la contrée, aux divers rhumbs de vent sous lesquels elle se trouve et aux variations de température qui en résultent, enfin se régler d'après les lois de la physique et de la géognosie, pour que le pays ne soit ni trop ni trop peu boisé mais seulement dans la mesure nécessaire au maintien de l'équilibre élémentaire; car la végétation en général, et spécialement la végétation forestière, en agissant sur l'oxygène de l'air, exerce la plus puissante et la plus salutaire influence sur l'électricité.

Si l'on considère qu'un gramme de charbon pur, en passant à l'état d'acide carbonique, dégage assez d'électricité pour charger une bouteille de Leyde, et d'autre part, que le charbon qui est engagé dans la construction des végétaux ne donne pas moins d'électricité que le charbon qui brûle librement, on peut conclure que, sur une surface de végétation de cent mètres carrés, il se produit en un jour plus d'électricité qu'il n'en faudrait pour charger la plus forte batterie électrique. Or, tout l'acide carbonique étant électrisé vitreusement au moyen de sa formation, les forêts produiront dans l'air, par l'expiration de cet acide, une quantité d'électricité vitrée plus ou moins considérable, qui tendra à faire équilibre à l'électricité de nature opposée et préviendra ces grands bouleversements atmosphériques dont la terre et ses habitants sont, hélas! trop souvent les tristes victimes.

Les moines de Morimond, mus par un instinct divin ou, si l'on veut, guidés simplement par ce bon sens pratique presque toujours

plus sûr que la science, se sont conduits au XII[e] siècle comme s'ils eussent été de l'Académie des sciences en 1873. Avant de porter la cognée à une forêt, ils ont étudié la nature du sol, compté ses couches, examiné son exposition, calculé les chances d'une exploitation agricole, et ils se sont décidés à la garder ou à l'abattre. Aussi, les Vandales du XIX[e] siècle qui ont essayé d'essarter les bois qu'ils avaient conservés n'y ont encore recueilli, après bien des années de travaux et de sacrifices, que des lichens, des convolvulus, de l'ivraie et de la folle avoine.

Ils avaient laissé au front de toutes les montagnes des couronnes de forêts, dans le double but d'alimenter les sources et de prévenir les inondations; depuis qu'on les a enlevées, un bon nombre de ruisseaux qui sillonnaient les prairies ont été desséchés et les inondations sont devenues beaucoup plus fréquentes (1). Considérant, d'ailleurs, que les deux vents les plus nuisibles au pays étaient l'ouest et le nord-ouest, ils l'avaient puissamment abrité, sous ce double rhumb, de hautes futaies de hêtres et de chênes, ne le laissant découvert qu'au midi, qui versait sur lui tous ses feux. La disparition de ces grands abris monastiques a dû produire un certain refroidissement du sol.

Enfin, ils avaient tellement calculé l'étendue des forêts sur l'étendue et les besoins de la contrée et su, par un défrichement intelligent, si bien équilibrer les éléments que la zone du Bassigny fut longtemps préservée de ces ouragans affreux qui ont désolé tant d'autres provinces et surtout du fléau de la grêle, inconnu à nos pères pendant si longtemps, et surtout durant les deux derniers siècles; car nous défions, durant tout ce laps de temps, de citer une seule tempête grandineuse proprement dite, soit d'après des documents écrits, soit d'après le souvenir des vieillards; ce phénomène météorologique ne s'est développé dans toute sa force dévastatrice qu'en 1828, époque à laquelle l'œuvre monastique était de toutes parts bouleversée (2).

Voilà comment ils procédaient, voilà comment ils ont réussi à donner à la contrée où ils ont vécu et travaillé quatre ou cinq mille hectares de champs et de prés nouveaux, sans compter les terres anciennes qu'ils ont renouvelées. Nous avons, autant que

(1) On a curé et redressé le lit de la Meuse depuis quelques années pour prévenir les inondations; nous ignorons le résultat de cette opération.

(2) En 1828, nous avons demandé souvent à des vieillards de plus de quatre-vingts ans s'ils se souvenaient d'un désastre pareil, s'ils en avaient jamais entendu parler à leurs pères, et tous nous répondaient négativement.

personne, étudié les phases diverses de l'agriculture dans nos contrées : la phase gauloise, la plus triste et la plus stérile; la phase romaine, où les prisonniers germains sont appliqués à la culture par Probus (1), où les Francs, et parmi eux, les Chamaves et les Frisons défrichent, sous Constance Chlore, les terres désertes d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres (2). Nous nous rappelons les vers sonores et emphatiques de Claudien montrant Stilicon amenant à Rome par le Tibre des provisions de froment, fruit des labours et de la sueur des Langrois.

Nous avons lu le *Breviarium* de Charlemagne et son *Capitulaire de Villy* (3). Nous avons suivi les progrès modernes; eh bien, nous croyons pouvoir dire en toute vérité, quelque risque que courre notre appréciation d'être mal accueillie, que nul n'a plus contribué que les moines par leurs travaux et leur influence à la réhabilitation et à l'extension de l'agriculture. Par moines, nous entendons les bénédictins, les cisterciens, les prémontrés. Ils n'ont pas tout fait, tant s'en faut, mais personne avant eux et depuis n'a fait autant (4).

(1) « Arantur gallicana rura barbaris bobus et juga germanica captiva præbent nostris colla cultoribus. » (Vopic., *Probus*, 15.)

(2) « Quidquid infrequens ambiano, bellovaco et tricassino solo lingonicoque restabat barbaro cultore revirescit. » (Eum. *Parr.*, *Const.*, 21.)

(3) Surtout les chap. 38-50, 62 et 70. Voir aussi Baluze, p. 120 et 121, l. 18, c. 1 et 4.

(4) Les champs étaient distribués alors comme ils le sont encore en trois saisons, *in tres sasones, in tribus sasonibus*, les saisons des blés, des avoines et de l'assolement. Combien donnait-on à la terre de coups de labour ou de charrue avant de semer le blé? On en donnait trois : ceux du sombre, du relever et de la semence ; c'est ce qu'on appelait *aratio ad frumentum*. Venait ensuite le labour pour le tramois, *aratio ad tramisium*, c'est-à-dire pour l'avoine, l'orge, les pois et les fèves, soit qu'ils fussent seuls ou mêlés ensemble. On appelait ces céréales tramois, trémis, du latin *trimestre, trimense*, parce qu'il ne leur fallait guère que trois mois pour arriver à leur maturité. On récoltait peu d'orge à Morimond, mais il y avait beaucoup de pois; on en semait beaucoup dans les monastères cisterciens, parce qu'on en consommait beaucoup. On cite la réponse de ce bon Frère à qui on demandait : Qu'avez-vous mangé hier? des pois, *pisa*; et aujourd'hui? des pois; et demain, que mangerez-vous? des pois. Il est question de lentilles et de millet dans une charte des dîmes de Bourbonne. Il est rarement fait mention du seigle dans la plaine : mais on le trouve quelquefois mélangé avec le blé sous le nom de *consaligo*. Il n'y avait réellement que deux sortes de récoltes pour l'abbaye et pour tout le pays, c'était le blé et l'avoine. Dans toutes les chartes de donation, de redevances et de fermage, il est presque toujours spécifié qu'il sera livré moitié blé et moitié avoine, *per medietatem tritici et avenæ*.

Le mot blé, *bladum*, dont nous nous servons généralement aujourd'hui et qui est dérivé du germain ou du saxon *blad*, n'était pas en usage dans nos

CHAPITRE VII

De la culture de la vigne à Morimond.

La viticulture ne fut pas généralement approuvée au commencement dans l'ordre de Cîteaux. Elle souleva, surtout à Clairvaux, la plus vive opposition. Quelques-uns des religieux voulaient proscrire le vin comme une liqueur trop sensuelle, indigne de la vie austère des hommes du désert, qui devaient se contenter de l'eau de la fontaine ou du torrent. « Aux mondains, disaient-ils, « la couronne de roses et la coupe pétillante de Bacchus; aux « moines le diadème d'épines, la coupe des larmes et le calice « amer de Jésus-Christ! »

pays au moyen-âge, mais il était remplacé par *frumentum* et *triticum*, dans la langue vulgaire par *wayn*, *woyn*, qu'on prononçait *vouain*, formé de *guain* par le changement assez fréquent du *g* en *v* et qui signifie profit, récolte, d'où *gaignier*, *gaignage*. Le *vouain*, pour nos pères, c'était la semence des blés en automne, c'était le blé lui-même. Dans beaucoup de chartes de Morimond on lit fréquemment que l'abbaye avait à prendre et à recevoir ici quinze, vingt ou trente émines de *wayn*, là douze ou quinze bichets moitié *woyn*, moitié avoine, *per medium woyn et avenæ*.

On nommait blé nu, *frumentum nudum*, le blé battu et vanné, par opposition au blé en épis qui était comme vêtu de son enveloppe, *vestitum*. Il y avait aussi le blé de courboille ou de corbeille qui était le plus beau, le blé *léal et marchand*. Guy, seigneur de Choiseul, assure aux moines, sur le moulin de Germaines, deux émines de froment de courboille. On lit dans la charte de Bassoncourt : « Devront li dit habitants por chescune beste traïante un bichot de froment de courboille. »

On voit les Frères convers qui battent le froment dans les granges avec le fléau, *excutiunt frumentum in grangiis*. Il paraît qu'il n'y avait pas d'autre manière de battre le grain.

Les mesures variaient beaucoup, mais la plus en usage dans l'abbaye et les environs c'était le bichet, *bichetus*, *bichetum*, vulgairement *bichot*, mot formé de *bis* et de *quartallum*, quarte, bis-quarte, d'où, par corruption, bichet. La quarte variait de seize à vingt pintes, selon les localités; aussi, pour fixer la quantité précise du bichet, devait-on ajouter : *ad mensuram Caseoli, Nogenti, Montigneri, Colombeii, Claromontis, Lingonensis*, etc. Le bichet était aussi mesure d'étendue; on disait : un bichet de terre, *bichetum bichorata terræ*, c'est-à-dire une quantité de terre qu'on pouvait ensemencer avec un bichet de semence. L'émine, dont il est si souvent fait mention, représentait huit bichets ou seize quartes; le sestier huit quartes.

D'autres n'étaient pas du même avis, opposant que les moines cisterciens, assujettis aux plus pénibles labeurs de l'agriculture, ne pourraient se passer d'un peu de vin; qu'il en fallait pour le saint sacrifice et dans beaucoup de maladies; qu'en supposant même qu'il fût entièrement prohibé dans le cloître, on serait libre de l'échanger au dehors contre d'autres provisions : telle était l'opinion de Frère Christophe, chargé de la haute direction des travaux agricoles et qui voulut essayer une plantation sur le coteau au sud-ouest de l'abbaye.

Le pieux Gérard, frère de saint Bernard, alors prieur, s'étant efforcé, mais en vain, de l'en empêcher, s'approcha de lui, au moment où il enfonçait le fer de sa bêche en terre, et lui cria d'une voix menaçante : « Mon frère, plantez et cultivez votre « vigne, puisque vous le voulez; vous ne goûterez jamais de son « fruit! *Tu, frater, vineam planta coleque, nunquam tamen de illa* « *gustaturus;* » et la vigne fut frappée à l'instant même d'une stérilité que rien ne put vaincre; car, quoiqu'elle réunît tous les avantages du sol le plus propice, de l'exposition la plus heureuse, de la culture la plus assidue et la plus intelligente, qu'elle se couvrît, au printemps, de feuilles et de pampres, elle ne donnait pas en automne un seul raisin.

Le Frère planteur étant mort, les moines, désolés de l'inutilité de leurs travaux, vinrent trouver saint Bernard et le prièrent de lever la malédiction : le saint abbé se fit apporter de l'eau dans un bassin, la bénit et ordonna d'en asperger toute la vigne; cette eau, comme une rosée céleste, lui rendit sa fécondité. Ayant été ravagée quelque temps après par la grêle, il n'y resta que deux raisins entiers; saint Bernard se les fit apporter, en donna un, près de la porte du monastère, à une femme enceinte qui parut le désirer et pressura l'autre avec sa main dans une cuve que l'on avait préparée dans l'espoir d'une abondante récolte; il en sortit une si grande quantité de vin que la cuve en fut remplie jusqu'aux bords et déversa de sa plénitude tout à l'entour (1).

Quoi qu'il en soit, à dater de ce moment, la viticulture, consacrée par un aussi grand miracle, prit une extension considérable; les moines de Clairvaux s'y adonnèrent avec une ardeur qui se propagea dans tout l'ordre et, par imitation, dans toutes les provinces voisines des monastères. Ainsi, la vigne de Clairvaux s'est dilatée d'une mer à l'autre et quelques gouttes d'eau bénite, tombées de la main de saint Bernard, se sont changées en des fleuves

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 150.

de vin où viendront s'abreuver des générations sans nombre, dans toute la suite des siècles. Tel est, croyons-nous, le sens historique de la pieuse légende que nous venons de citer (1).

L'abbaye de Morimond ne resta pas en arrière ; il lui fallait un terrain convenable : le coteau des Gouttes, par la nature du sol, par son exposition, par les abris des forêts et des montagnes qui le protégent contre les vents du nord-ouest et de l'ouest, fixa son attention : elle y envoya des Frères planteurs qui le sillonnèrent de tranchées et le disposèrent avec tant d'art à cette nouvelle production, qu'après quelques années il fut couvert dans toute son étendue d'un vignoble qui, pour la qualité du plant, la maturité du raisin, la générosité du vin, n'eut rien à envier aux climats les plus privilégiés de la Champagne (2).

Cette vigne n'était pas grande. D'après le dernier terrier, elle se composait seulement de 59 jours de terre, environ 400 ouvrées. Il n'était pas possible de l'étendre davantage de ce côté; mais dans une autre direction, sur le même finage, aux climats de Blanchemont et du Manté, les moines plantèrent plus de 100 arpents. Ils les cultivèrent eux-mêmes pendant longtemps; enfin, ils les acensèrent aux habitants du voisinage à raison de neuf deniers de cens annuel pour chaque arpent, payables à la Saint-Martin, au château des Gouttes, sous peine de cinq sous d'amende par chaque jour de retard, en outre la dîme au neuvième. Il y avait dans le voisinage un petit bois appelé le Bois-des-Vignes contenant 66 arpents, dont le taillis était abandonné aux censitaires pour le pesselage (3). Le vin que l'on récoltait sur tout le territoire devait être fait au grand pressoir à deux trains des Gouttes-Hautes moyennant la dixième pinte. Toutes les charges, toutes les redevances réunies représentaient un prix de fermage assez modéré, surtout si on le compare à celui qu'on a payé depuis et auquel il faut ajouter les impôts.

Morimond propagea la viticulture à l'ouest des Gouttes, d'abord à Levécourt, sur un coteau assez bien exposé au sud-ouest. Il ne reste rien ou presque plus rien de ce vignoble. Il y eut ensuite par imitation des plantations assez importantes à Meuvy, Choiseul, Merrey et Bassoncourt; mais elles ont disparu depuis la grande Révolution. On voudrait y revenir et on fait des essais sur divers

(1) Tout le monde a entendu parler de la cuve de saint Bernard.

(2) Nous lisons dans une charte de 1153 : « *Terra Macelini* (d'Orthes), *quæ ad Guttas jacet, in qua vinea sita est.* » Cette terre avait été donnée aux moines en 1140. (Voir Invent. du cart., par. 18 et 27.)

(3) Voir le dernier dénombrement envoyé aux Etats de Lorraine.

points. Les moines furent plus heureux à l'est : ils plantèrent diverses terres dépendant de la grange de Rapeschamp et une partie de la côte du Romont, vers Andoivre, et les amodièrent aux habitants des pays voisins. Ces vignes existent encore en partie du côté de Mont, d'Oreille-Maison, de Lamarche ; il paraît que celles du Romont ont été arrachées depuis longtemps. Ils possédaient environ 200 ouvrées à Serqueux (1).

Morimond possédait aussi des vignes à Bourbonne. Les moines demandèrent à Regnier, seigneur du lieu, la permission d'y construire un pressoir pour faire leur vin et celui des vignerons qui voudraient s'adresser à eux. Il y consentit à condition qu'il aurait la moitié des profits, mais il leur abandonna cette moitié le jour où Jeanne, son épouse, fut inhumée honorablement au monastère.

Nous lisons dans une charte de 1262, que les mêmes religieux avaient acheté pour 300 livres sept journaux et demi de vignes sur Dijon, au territoire de Trimolet, au lieu dit à l'Ulme ou l'Orme, *ad Ulmum*.

Ainsi l'abbaye, d'après nos calculs, pouvait avoir mille ouvrées de vignes, dont la plus grande partie, durant trois siècles, étaient travaillées par des Frères convers. On finit par les accenser toutes,

(1) En 1242, ils avaient déjà une vigne au-dessus de ce village. En 1245, Regnier d'Aigremont leur abandonna toute sa vigne de Serqueux. Cette vigne fut une occasion de grandes contestations entre eux et ceux de Saint-Bénigne de Dijon, qui avaient le prieuré du lieu. Guillaume, archevêque de Besançon, intervint, et il fut réglé que la susdite vigne paierait avec la dîme un cens annuel de dix sous ; qu'il serait permis à ceux de Morimond d'y faire construire une maison de 50 pieds de long et de 40 de large, pour y placer des cuves avec un pressoir et y amener leurs raisins ; d'y avoir un cheval ou un âne pour faire leurs charrois et transports, et même une vache que l'on pourrait conduire aux pâturages communs. Pour leur éviter la peine et les dépenses de cette construction, Jean de Choiseul et d'Aigremont leur donna, cette année même, un manse situé sur le chemin par lequel on allait à leur vigne. C'était là que logeaient les convers qui venaient la cultiver. Elle prit bientôt le nom de Vigne-aux-Moines, tandis qu'une autre moins grande prenait celui de Vigne-aux-Convers.

Morimond ne fut pas longtemps paisible possesseur de son pressoir de Serqueux : les bénédictins de Saint-Bénigne s'efforcèrent de le déposséder, puis ce fut le tour des seigneurs du village. Le comte Antoine Robert de Paillières, l'un d'eux, le fit démolir en 1705 ; mais il fut condamné en 1707 à le rétablir. Au XVI[e] siècle, lorsque les moines furent contraints de se retirer à Langres, les habitants de Serqueux essayèrent de s'emparer de leurs vignes ; il fallut une sentence du bailliage de Chaumont pour les arrêter dans cette œuvre de spoliation. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, ce qui restait était amodié à très bas prix.

à l'exception de celles des Gouttes, qui furent cultivées par des vignerons salariés. C'était le joyau de leurs vignobles, leur clos de Vougeot. On avait choisi le plant le plus délicat, le plus fin le plant pinot ou noirier. Dans les bonnes années, le vin avait du corps, de la couleur et un bouquet très agréable et très prononcé. On venait l'acheter de fort loin et on le payait un bon prix. Il était recommandé par les médecins, dans beaucoup de maladies, comme très léger et très tonique. La plupart des vieux plants ont été remplacés par des plants nouveaux ou gamais ; il n'en restera probablement bientôt plus, et avec eux disparaîtra le seul vin fin qu'il y eût dans le Bassigny. C'est un devoir pour nous de rappeler que ce pays en avait été doté par les moines.

CHAPITRE VIII

Fondation d'Ebrach; pèlerinage du comte de Berg, sa pénitence dans une grange de Morimond ; fondation de Theuley.

Le froc de grosse laine blanche qu'Othon avait jeté sur ses épaules et le vœu qu'il avait fait de vivre, dès cette terre, de la vie des anges, loin de rétrécir et de ravaler son génie, lui avaient donné, au contraire, un essor plus sublime, un élan divin. Voué tout entier à l'étude, il travailla avec autant d'ardeur que de succès à pénétrer dans les plus secrètes profondeurs de la philosophie et de la théologie ; ses progrès furent si rapides et si étendus qu'on le regarda bientôt comme un des hommes les plus éminents de son siècle et que ses maîtres ne rougirent pas de devenir ses disciples (1).

Pendant que notre abbaye était si glorieusement représentée au sein de l'université de Paris, une seconde colonie allait porter son nom et sa réputation au-delà du Rhin. Bernon et Richwin, deux frères d'une haute noblesse, du consentement de leur sœur Berthilde, abandonnèrent aux religieux de Morimond le château fort d'Ebraw, situé au diocèse de Wurtzbourg, dans les forêts sauvages du Stei-

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 176 et sq. : « Ipsam philosophiam sectatus est ac denique altissimæ theologiæ addicendis arcanis totum se tradidit.....; eorum magisterium consequi meruit quorum antea discipulus exstiterat. »

gerwald, et transformé depuis plusieurs années en une caverne de voleurs, pour qu'ils en fissent une maison de prière, de bénédiction et de salut. L'abbé Gaucher chargea Adam, religieux d'une vertu et d'une sagesse éprouvées, d'y conduire douze Frères, la plupart d'origine allemande, et de prendre possession, au nom de Jésus-Christ, de ce lieu maudit (1). Il paraît que c'était le même Adam à qui saint Bernard écrivit la lettre que nous avons citée plus haut.

Ainsi la Germanie donnait ses enfants à Morimond; Morimond en faisait des moines, et ces moines retournaient chez eux, emportant sous leur capuchon des idées et un monde nouveaux; cet échange se renouvellera continuellement pendant plusieurs siècles.

Quoique la réputation de sainteté de l'abbé Adam rejaillît de son monastère, cependant les postulants et les novices n'arrivaient pas. Il fallait quelques grandes vocations pour donner l'impulsion et le mouvement. La Providence en suscita plusieurs. La principale fut celle de Rapaton comte d'Abenberg, l'un des premiers seigneurs d'Allemagne, qui, méprisant les richesses et la gloire du monde, vint s'ensevelir dans cette solitude pendant que Mathilde, son épouse, prenait ailleurs l'habit religieux (2).

L'exemple donné par le jeune Othon d'Autriche et le comte Rapaton à la noblesse d'outre-Rhin ne resta point stérile; parmi ceux qui renoncèrent à tout, comme eux, pour se sauver dans le désert, il faut placer le comte de Berg, dont la conversion forme un des épisodes les plus intéressants et une des scènes les plus édifiantes et les plus saisissantes du XIIe siècle.

Vers l'an 1128, Evrard et Adolphe, deux frères de noble race, à la fleur de l'âge, possédaient les comtés de Berg, d'Altena, de La Marck, etc. (3). Le premier était surtout recherché dans le monde pour la finesse de son esprit, les agréments de sa conversation, les

(1) « Ebracum magnificum ac opulentissimum cist. monast., in Ostrofrancis et Herbipulensi diocesi quatuor milliaribus a Hehuveinfordia, in ipsa ardua sylva (Steigerwald) ad ejusdem nominis fluviolum, sub imperatore Lothario III et episcopo Wirzburgensi Embricone, fundatum est a Bernone et Richovino metitibus ac nobilibus fratribus de Ebrauw cum consensu sororis Bertildis. Ex hoc castro Ebrauw, latronum olim dira spelunca, domum precationum facere statuerant. » (Gasp. Brusch. in *Chron. Monast. German.*)

(2) « Cum ecce Rapato, Abenbergensis comes....., spreta sæculi potentia et claritudine quibus pollebat etiam inter primores, multis sane conversionis exemplum fuit germanis præcipue. » (*Annal. cist.*, t. I, p. 191.)

(3) Sartor., *cist. Bistert.*. p. 448 et 449 : « Theodoricus de Altena (qui anno 1125 diploma Ultrajectense apud Joannem Becanum signavit) filios reliquit Eberhardum, monasterii Aldebergensis (diæces. Coloniensis) anno 1133

grâces de sa personne. Un instant entraîné par le torrent, il avait trempé ses lèvres dans la coupe des plaisirs impurs ; mais son ardeur martiale avait fini par le dominer exclusivement. Toutes les fois qu'un cri de guerre retentissait quelque part, des rives du Rhin à celles de la Vistule, il s'y précipitait à la tête de ses gens et se rangeait d'un côté ou d'un autre, par caprice et pour le seul plaisir de se battre.

En 1126, le duc de Limbourg ayant déclaré la guerre au duc de Brabant, les deux frères vinrent au secours de ce dernier qui était leur allié. Le combat s'engagea, et il y eut beaucoup de sang versé. Evrard lui-même fut blessé et terrassé sur le champ de bataille, moins sous le fer de l'ennemi, que sous la main de Dieu, comme autrefois saint Paul sur le chemin de Damas, et il se retira dans sa forteresse avec une large blessure au front, une âme déchirée de remords, gémissant amèrement des fautes de sa vie passée, et résolu de satisfaire à la justice divine. Quittant donc son costume guerrier, il se sauva à la faveur d'une nuit obscure, déguisé en mendiant, et s'achemina vers Rome, pour y visiter les tombeaux des saints apôtres. De Rome il passa à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, puis il vint à Saint-Gilles, en Provence (1).

Il était à la fin de son pélerinage et retournait dans son pays; mais son cœur n'était pas guéri. Un soir, épuisé de fatigue et de faim, au milieu des forêts, sur les frontières de la Lorraine, il errait tristement dans les ténèbres, cherchant un gîte au hasard, lorsqu'il aperçut une lumière; s'étant dirigé de ce côté, il arriva à une métairie isolée. C'était une grange appartenant à l'abbaye de Morimond, située dans le voisinage (2). Il y fut accueilli

conditorem, ex comite monachum Morimundensem. O. Cist. in Francia, Adolphum, comitem de Altena et Berg? Adolphi filius, comes Bergensis, genuit Eberhardum, comitem de Altena, Fridericum et Brunonem, archiepiscopos Coloniæ, et Engelbertum, comitem Montensem, patrem S. Engelberti, electi archiepiscopi Coloniensis anno 1216.

(1) « Sed prœlio facto tantum sanguinis fusum est ut Everhardus immanitatis conscientia tactus peccata expiandi gratia sanctissima loca et religione maxime insignia clam adire constitueret. » (Levald, Werthor. in chron. comit. de Marca. — Meibomius, *Rer. german. Script.*, t. I, p. 384.) — « Compunctus de peccato perpetrato ut Domino Deo satisfaceret, habitu mutato, intempestæ noctis silentio clam ne agnosceretur..... recessit..... In reditu pervenit ad grangiam Morimundo pertinentem, in qua multo tempore pro mercede promissa exstitit porcorum custos. » (Chrys. Henriquez, *Menol. cist. Mart.*, 20.)

(2) C'est sans aucune raison historique que Mangin semble affirmer que cette grange était celle d'Isonville (*Hist. eccl. et civ. du diocèse de Langres*, t. I, p. 335). Isonville appartenait à Belfays ; ce ne fut qu'à la fin du XIVe siècle

avec tant de politesse et de charité et si édifié de tout ce qu'il vit qu'après une modeste réfection il témoigna le désir de parler au maître des convers et, sans se faire connaître, lui demanda un emploi dans sa grange. Le maître lui répondit qu'il n'avait rien à lui offrir dans ce moment; l'étranger insistant, le maître, pour l'éprouver, lui proposa une place de porcher qu'il accepta aussitôt avec joie et reconnaissance. On lui fixa son salaire, et le lendemain, dès le matin, le haut et puissant seigneur de Berg, le guerrier couvert de glorieuses cicatrices, le héros des tournois descendit à l'étable, armé d'un long bâton (1), portant pendu à son cou un havre-sac contenant un morceau de pain noir, et conduisit son troupeau à la quête du gland et de la faîne, en répétant dans son cœur les paroles du Prodigue : *Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous; je ne suis plus digne d'être appelé votre fils; traitez-moi comme l'un de vos mercenaires...* (2).

Evrard sut si bien s'envelopper dans son humilité et masquer si habilement les riches facultés de son esprit et sa brillante éducation sous le grotesque accoutrement des pâtres du Bassigny qu'il put continuer assez longtemps, *multo tempore,* ce misérable ministère. Son corps était à la suite des animaux immondes, mais sa grande âme était en Dieu. Souvent, au sein de la sombre solitude des bois de Morimond, il aimait à redire les Cantiques du Roi pénitent. Lorsqu'il entendait la cloche du monastère et que la brise lui apportait les derniers échos de la voix des moines chantant les louanges du Seigneur, il s'agenouillait pour offrir à la justice divine la prière et les œuvres expiatoires des cénobites. A l'aspect de la beauté et des magnificences de la nature, il adorait le créateur des mondes et s'inclinait en sa présence de respect et d'amour (3).

Sans doute les hommes de nos jours, avec leurs croyances mortes ou mourantes et leur immense orgueil, accoutumés à étouffer le cri de leur conscience avec autant de facilité que celui

que cette métairie, avec tous les autres immeubles de Belfays, fut annexée à Morimond. Nous croyons qu'il s'agit ici de la grange de Vaudinvillers, la seule qui existât alors (1129) et qui était à peu de distance de la levée romaine de Langres à Toul.

(1) Levaldus Northov., *in Chron. comit. de Marca :* « Omnem generis antiqui splendorem et præ cæteris excellendi ex animo ejecit vanitatem prorsus ut priorum suscipere curam non erubesceret. » — Voir Reyher, *Thuringia sacra*, p. 468.

(2) C'est ce qu'on lit dans les *Annal. cist.*, t. I, p. 197.

(3) Nous n'avons fait que traduire Manrique (*Annal. cist.*, t. I, p. 197), Henriquez (loco citato) et Sartorius.

ne peuvent se faire une idée de la vie de leurs aïeux; ils ne conçoivent plus cette puissance de la foi et cette force terrassante du remords chrétien qui jetaient un homme coupable du palais dans la cellule monacale, d'un lit de soie et de pourpre sur la cendre ou la paille, d'un trône sur un fumier; qui faisaient, en un mot, d'un duc de Bourgogne un cuisinier de Cluny (1), d'un Amédée de Hauterive, allié à la famille impériale d'Allemagne, un décroteur de sandales à Bonnevaux (2), et d'un comte de Berg un gardien de pourceaux à Morimond.

Dieu, ayant assez éprouvé la sincérité de la conversion de son serviteur (3), voulut *le revêtir de sa première étoile de gloire, le tirer*, comme David, *de la garde des troupeaux, pour en faire le pasteur et le guide d'un peuple choisi*, et le grandir à la mesure de ses humiliations. Rien n'était plus fréquent alors que les pèlerinages; on se rendait aux tombeaux des saints pour obtenir par leur médiation les grâces dont on avait besoin. Par suite de cet invincible sentiment de solidarité qui est au fond de notre nature, on croyait pouvoir se substituer quelqu'un : la mère envoyait sa fille, le père son fils et le maître son serviteur. Les peuples laissaient raisonner les philosophes et couraient de toutes parts coller leurs lèvres à la poussière des amis de Dieu.

Il arriva que deux écuyers du comte Evrard, qui lui étaient très attachés, désolés de la longue absence de leur seigneur, firent vœu d'aller à Saint-Gilles et se mirent en route. Arrivés près de Morimond, qui se trouvait sur le passage des pèlerins du nord-est, ils s'arrêtèrent vers la première grange et dirent au valet qui les accompagnait de descendre pour s'informer du chemin qu'ils avaient à tenir au milieu de ces bois. Le valet, apercevant dans les champs, à quelque distance, un pâtre qui gardait son troupeau, courut à lui, le priant de lui indiquer la bonne voie.

Le pâtre était debout, immobile, les bras croisés et appuyés sur son bâton. Au bruit des pas et à la voix du voyageur, il releva la tête et découvrit sa noble figure. Le valet, l'ayant considéré, crut y reconnaître les principaux traits du comte de Berg. L'examinant de nouveau plus attentivement, il constata

(1) Lorain, *Essai historique sur l'Abb. de Cluny*, p. 64; — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XIII, p. 366, in-12.

(2) Petiit ab abbate ut omnium presbyterorum calceamenta sibi liceret inungere. (*Annal. cist.*, t. I, p. 134.)

(3) Il paraît que sa pénitence dura plusieurs années; *in grangia multo tempore extitit porcorum custos.* (Ex Henriq., loco citato.)

l'identité, surtout par la large cicatrice du front, et retourna en toute hâte vers les écuyers, en criant de toutes ses forces : *Notre maître garde les pourceaux de cette grange !* Et il voulut leur raconter tout ce qu'il avait vu ; mais ils refusèrent de l'écouter, à cause de l'étrangeté de son idée et de l'invraisemblance de sa découverte (1).

Cependant, il les pressa si vivement qu'ils piquèrent droit au pâtre et lui demandèrent de loin, en langage teutonique, s'il était véritablement leur maître ? Celui-ci, pour les déconcerter, leur répondit en langue romane (2) ; ils ne laissèrent pas de s'approcher et de lui faire de nouvelles questions ; alors, se voyant trahi et par l'embarras qu'il éprouvait à parler, à cause de son émotion, et par ses pleurs, et par le son de sa voix, et par sa physionomie si caractéristique, comme autrefois Joseph en Egypte, il leur dit ouvertement : *Oui, je suis votre maître !*

Aussitôt les deux écuyers, qui étaient à cheval, s'élancèrent à terre, se précipitèrent dans ses bras, se pendirent à son cou et, dans les transports de leur joie et de leur amour, couvrirent son visage de leurs baisers et de leurs larmes (3). Après quelques instants de la plus vive et de la plus cordiale expansion, ils descendirent tous à la grange et racontèrent longuement au maître des convers ce qui venait de se passer.

Le frère, ayant entendu toute cette merveilleuse histoire, se leva au milieu de la nuit et se rendit au monastère pour en avertir l'abbé. Celui-ci, dès l'aube du jour, prit avec lui son prieur et son cellérier, se transporta sur les lieux et put juger par ses propres yeux, comme aussi d'après le témoignage des deux écuyers et de l'aveu du comte lui-même, de l'exacte vérité des faits. Ne pouvant douter qu'Evrard eût été mu par l'esprit de Dieu, il lui proposa, pour achever sa pénitence, de prendre l'habit monastique.

Il y eut dans ce moment à la grange une scène aussi touchante que celle de la veille dans les champs. Les deux écuyers,

(1) Histrio vero curiosius eum respiciens et cicatricem in facie sua considerans, dominum suum comitem Ebrardum estimavit ... et rediit dicens : Dominus meus comes Ebrardus istius grangiæ pascit porcos...

(2) Ipse vero, eos cognoscens, ne ab ipsis cognosceretur gallice respondebat, et pene simili eventu sicut Joseph se fratribus suis in Ægypto manifestavit, ipse agnitus est ab eis. (*Annal. cist.*, t. I, p. 198.)

(3) Equis descensis in collum domini sui irruentes cum multo desiderio et amore amplexantes, flendo præ gaudio, sibi oscula porrigebant. (*Annal. cist.*, t. I, p. 189.)

tremblant que leur maître ne vînt à leur échapper, se jetèrent à ses pieds, le conjurant de retourner avec eux dans son castel délaissé, dans ses terres abandonnées, près d'un frère inconsolable qui ne soupirait qu'après son retour, vers ses amis désespérés de sa trop longue absence ; mais ce fut en vain : il accepta la proposition de l'abbé, dit un dernier adieu à ses gens et prit le chemin du monastère (1).

Nous croyons connaître les plus beaux traits de l'antiquité chrétienne et païenne, et nous affirmons que celui-ci est un des plus touchants et des plus sublimes. Ulysse, Achille, et tant d'autres, reconnus par leurs amis, ne nous offrent que des scènes habilement montées par le génie de la poésie : c'est toujours l'homme et son œuvre ; mais quitter librement une des plus hautes positions du monde ; renoncer aux honneurs, aux richesses, à la vie la plus enivrante, aux plus douces espérances, pour s'enfoncer et se perdre à jamais dans la peine, la douleur, le mépris et l'ignominie ; se décider à n'être rien sur cette terre ; passer d'un palais dans une étable, pour y vivre et y mourir au milieu des animaux immondes, sans autres témoins que Dieu et sa conscience, et cela pour expier quelques instants de faiblesse et d'égarement, il y a là quelque chose de si profondément moral, de si grand, de si touchant que l'esprit est impuissant à l'exprimer et que le cœur suffit à peine à le sentir.

Morimond continuait de répandre de sa surabondance autour de lui et dans le sein immense de la catholicité. Nous venons de voir une de ses colonies, après une route longue et pénible, prendre possession du castel d'Ebraw et porter la charité et la paix jusque dans le repaire hideux de la tyrannie et du brigandage ; en voici une autre qui s'arrête et pose sa tente à un jour de marche de la métropole, à peu de distance des rives de la Saône, près de Gray, dans le doyenné de Fouvent, au diocèse de Langres. L'origine de cet établissement offre une particularité trop remarquable pour que nous n'en parlions pas.

Il y avait, dans cette partie du comté de Bourgogne, un homme riche et puissant appelé Pierre et surnommé Mauregard, possesseur des châteaux de Montsaugeon et de Mirebeau. Ce seigneur, à sa mort, avait laissé cinq fils : Eudes, Othon, Renaud, Hugues et Gérard ; ce dernier embrassa l'état ecclésiastique et devint archidiacre de Langres. Les autres suivirent la carrière

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 158. — Reyher, *Thuringia sacra*, p. 468.

des armes. Leur père, pendant sa vie, avait été lié de la manière la plus intime avec un chanoine de Langres nommé Gauthier ; il lui apparut après sa mort et lui dit : « Maître Gauthier, allez vers « mes fils, et priez-les, s'ils veulent secourir mon âme, de donner « aux moines blancs la plaine de Tulley. »

Le chanoine n'avait jamais entendu prononcer le nom de Tulley. Or il arriva, quelques jours après, que les deux fils aînés de Pierre vinrent à Langres ; maître Gauthier se rendit près d'eux et leur parla de la sorte :

« Messeigneurs, si votre père vous mandait quelque chose de « l'autre monde, le feriez-vous ? »

Eudes répondit : « Quand bien même mon père me demande- « rait un de mes yeux, je le lui enverrais aussitôt.

« — Eh bien ! dit maître Gauthier, il m'a chargé de vous prier « d'abandonner aux moines blancs la propriété du champ de « Tulley, afin que son âme, par cette bonne œuvre, obtienne mi- « séricorde auprès de Dieu. »

Eudes répliqua : « Où trouverai-je des moines blancs ? »

Une personne qui était là par hasard témoigna avoir vu, ce jour même, l'abbé de Morimond à Langres ; on le fit chercher, et, lorsqu'on l'eut rencontré, les deux seigneurs lui offrirent ce désert (*desertum illud*), en présence de Guillenc, évêque de Langres.

Notre abbé reçut avec reconnaissance cette donation et envoya sur les lieux douze moines conduits par un saint religieux appelé Nicodème, qui changea le nom de Tulley (*Tulleium*) en celui de Theuley (*Theo-Locus*, Lieu-Dieu), voulant indiquer par là que tout s'était fait par l'inspiration et avec l'aide du Ciel (1).

Sans doute, si ces lignes passent sous les yeux de quelques prétendus esprits forts, ils ne manqueront pas de laisser tomber sur elles un sourire voltairien et de crier à la supercherie et à la superstition.

Quand on se sert de moyens aussi peu délicats que ceux que l'on supposerait avoir été employés par nos religieux, il faut qu'on ait en vue des résultats importants ; mais qu'était donc Tulley ? Un désert, un champ inculte et hérissé d'épines (*ager incultus et nemorosus*). En le convoitant, les moines n'auraient eu d'autre ambition qne celle de lui donner cent années de sueurs, de peines, de labeurs stériles, et d'en laisser les fruits aux générations futures ; alors, prions Dieu que cette ambi-

(1) *Gall. christ.*, t. IV, 1825, int. Inst., p. 163.

tion sublime se propage de plus en plus, pour le bonheur du monde (1).

Vous ne croyez pas aux apparitions; eh bien! disons que ce n'est point l'ombre d'un mort, mais le génie de la France qui s'est montré à un prêtre vénérable, et lui a commandé d'envoyer des cénobites sur les bords de la Saône, pour y mettre en honneur l'agriculture, et tirer des entrailles d'un sol ingrat une de nos plus belles et de nos plus riches contrées.....

Dans la charte confirmative de la fondation, dressée en 1135, l'évêque de Langres, Guillenc, dit que les deux frères Eudes et Othon ont offert le désert de Tulley, *desertum*, à Dieu et à la sainte Vierge dans la personne des moines de Morimond, par les mains de l'abbé Gaucher, *per manum domini Wacherii*, pour le salut de l'âme de leurs parents et la rémission de leurs propres péchés, et cela avec le consentement de leurs trois autres frères et celui du seigneur de Beaumont dont ils tenaient ce fief par droit d'héritage. Ils ont ensuite ajouté à cette première donation le droit de pâturage sur toute leur terre, le droit d'usage dans toutes leurs forêts pour les bois de construction, de charronnage et de chauffage, le droit de paisson en toute saison et le droit de pêche dans toutes leurs eaux. Ils firent plus, ils se dessaisirent en faveur du nouveau monastère d'un lieu voisin appelé *Varius*, Vars, de tout ce qu'ils y cultivaient eux-mêmes, de tout ce qu'on y cultivait pour eux (2).

Nous lisons dans la même charte que d'autres seigneurs ne furent pas moins généreux : Guy d'Archey et Philippe, son frère, leur donnèrent le droit de pâture sur le territoire d'Ecuelles. Foulque de Fouvent et Ponce de Callonges leur cédèrent la terre du Tremblois et une autre terre à Saint-Maurice, enfin tout ce qu'ils avaient à Cresancey. Les sires de Beaumont, de Montsaugeon, de Mirebeau, de Dampierre, d'Autrey rivalisèrent de générosité envers Theuley. Cette sainte Maison ne fut à nul autre plus chère qu'aux preux de Vergy, seigneurs de Champlitte. Après y

(1) Eudes et Othon abandonnèrent à Gaucher, abbé de Morimond, une certaine étendue de terres couvertes de broussailles; les religieux, s'y étant établis, défrichèrent les terrains d'alentour, y amenèrent des colons qui bâtirent progressivement des maisons et formèrent le village de Vare et plusieurs autres. (*Extr. de l'Ann. de la Haute-Saône*, par L. Suchaux, art. Vars.)

(2) Desertum quod Teolocus appellatur. Voir la charte en tête du cartulaire de Théuley aux Archives de la Haute-Saône, et postérieure de quelques années à la donation, H. 820. Copie collationnée et déposée au greffe du parlement de Dole, 18 juin 1665.

avoir porté leurs prières et leurs aumônes pendant leur vie, plusieurs d'entre eux ont voulu que leurs corps y fussent déposés après leur mort; c'était là comme leur Saint-Denis.

Les travaux agricoles des moines de Theuley furent considérables. Ils les concentrèrent surtout entre la Vingeanne et le Saulon (deux rivières qui étaient comme eux d'origine langroise) jusqu'à la Saône au midi. Il est facile de reconnaître encore à cette heure les tranchées, les ouvertures qu'ils ont faites à travers les forêts qui couvraient autrefois toute cette zone. On retrouve des traces de leur passage non-seulement à Vars, mais à Ecuelle, à Auvet et La Chapelotte, à Fahy, à Oyrières, jusqu'à Mont-les-Franois et Autrey.

Theuley, placé sur les confins du comté et du duché de Bourgogne, formait entre eux comme un trait d'union. Là se rencontraient les gens des deux provinces, les artisans, les voyageurs, les pèlerins, les mendiants, les grands et petits seigneurs. Là on oubliait les vieilles rivalités, les haines et les vengeances. C'était vraiment le lieu de la charité et de la paix, le lieu-Dieu, *Theolocus*.

CHAPITRE IX

De l'extension de la filiation de Morimond en Lorraine.

Morimond, placé comme en vedette sur les frontières de la Lorraine depuis plusieurs années, n'attendait que le moment et l'occasion d'y entrer. La Providence et la nature y avaient réuni tout ce qui pouvait sourire davantage aux moines cisterciens : grandes forêts peuplées de hêtres et de chênes gigantesques, vallées profondes sillonnées de ruisseaux et de rivières découlant des montagnes, buissons et broussailles couvrant de vastes espaces, terres abandonnées, çà et là de vieilles ruines, un ciel souvent voilé et sombre, aux teintes mélancoliques. Il y avait de quoi attirer des solitaires jusque du bout du monde. Aussi les y trouvet-on de bonne heure.

Gondelbert, archevêque de Sens, au commencement du VIII[e] siècle, se réfugie dans un des vallons les plus reculés et les plus sauvages des Vosges, environné de rochers, couvert au loin de noirs sapins sous lesquels on ne pouvait pénétrer sans une secrète horreur (1). Toute cette vaste solitude était moins l'habitation des hommes que des bêtes féroces, et malheur aux voyageurs qui s'y aventuraient ! (2) Il y fonde une abbaye à laquelle il donne le nom de *Senoney* en souvenir de Sens et des Sénonais. Peu de temps après, Déodat, évêque de Nevers, qui était pareillement en quête de désert, fut attiré vers celui-ci par je ne sais quel instinct secret. Il bâtit sur le penchant d'une colline, au point de jonction de deux rivières, le Robache et la Meurthe, un monastère qu'il appela les *Jointures* et qui fut comme le berceau de Saint-Dié ou du Val-de-Galilée (3). Ces lieux semblaient jouir alors d'une puissance attractive vraiment extraordinaire. Hydulphe, archevêque de Trèves, y vint aussi à son tour et à son heure et fit construire, à peu de distance, Moyen-Moutier (4), ainsi nommé parce qu'il avait Senones à l'orient, Etival à l'occident, au midi les Jointures et au nord Bon-Moutier. Les cénobites se construisent des cabanes de terre et de feuillages à travers ces monts abrupts où les aigles et les vautours avaient seuls construit leurs nids jusqu'alors.

C'est un spectacle non moins curieux qu'édifiant que celui de ces trois évêques venant de Sens, de Nevers et de Trèves, c'est-à-dire des points les plus opposés, s'ensevelir dans les forêts de sapins, sous les grands rochers, dans la profondeur de ces vallées inhospitalières, y fondant des communautés de moines qui descendent des hautes frontières de l'Alsace et vont s'échelonnant jusqu'à la Meuse, jusqu'aux confins des Lingons. Voilà un premier courant monastique à travers la Lorraine, de l'est à l'ouest. En voici un second en sens contraire, des sources de la Meuse aux sources de la Meurthe : c'est le courant cistercien partant de Morimond.

Le duc Simon I[er] et Adélaïde, son épouse, sœur de l'empereur Lothaire II, régnaient alors sur cette contrée. Henri de Lorraine, frère du duc Simon, occupait le siége épiscopal de Toul ; ce prélat

(1) Voir *Chronicon Monasterii senoniensis ord. S. Bened. in Vosago* : De adventu S. Gundelberti in Vosagum : D'Achery spicilog., t. III, p. 291 et 1.

(2) *Chronicon Monasterii senoniensis ord. S. Bened. in Vosago*, cap. 11 : Descriptio terræ et eremi Vosagi.

(3) *Chronicon Monasterii senoniensis ord. S. Bened. in Vosago* : De adventu S. Deodati in Alsatiam, cap. 5, 6, 7 et 8.

(4) *Ibid.*, cap. 11.

était dévoué aux moines en général et à ceux de Morimond en particulier. L'évêque de Metz ne leur était pas moins sympathique ; c'était Etienne de Bar, fils de Thierry Ier, comte de Bar, et d'Ermentrude de Bourgogne, sœur du pape Callixte II, conséquemment frère de Renaud Ier, comte de Bar (1). Toutefois, ce ne fut point à eux que la Providence réserva l'honneur de donner un gîte à la première colonie qui vint de Morimond en Lorraine, mais à Folmare, comte de Metz, avec le consentement de Mathilde, son épouse, et de ses cinq enfants.

La terre qui lui était destinée se trouvait sur les bords de la Meurthe, ayant Rehainviller et Hériménil à l'ouest, Moncel, Marainviller, Thiébauménil au nord, Gonronxe et Lunéville à l'est.

Représentons-nous bien l'état de ces lieux, tel qu'il devait être alors : c'étaient des forêts et encore des forêts sur la rive gauche comme sur la rive droite de la Meurthe. On peut s'en faire une idée par celles de Mondon et du Fourchon qui existent encore et auxquelles les moines ont fait de larges échancrures. Il fallut essarter, défricher, défoncer, et on n'y mit pas moins de cinq ans, de 1130 à 1135, et ce ne fut qu'au mois de mars de cette dernière année que les moines purent être installés dans leur nouvelle maison par l'évêque de Toul. Vingt-deux ans après, 1157, lorsque ce même prélat, qui était toujours Henri de Lorraine, vint les visiter, voici l'éloge qu'il en fit dans la nouvelle charte de confirmation : « Que toutes les générations, dit-il, se ressouviennent qu'une pieuse colonie, détaché de cet Ordre de Cîteaux où tant de saints font refleurir par leur vie admirable l'antique discipline monastique, est venue ici, envoyée par l'abbé de Morimond (2), comme un essaim d'abeilles, pour y composer un miel divin avec le suc des fleurs du ciel. Un homme noble par la naissance, mais plus noble encore par la générosité de son cœur, Folmare, comte de Metz, a reçu avec un profond respect, comme des anges de Dieu, ces saints cénobites, réduits par une pauvreté volontaire à la pauvreté de Jésus-Christ. Afin que leur habitation au milieu de tant de ronces et d'épines fût pour tous les siècles comme une prédication muette des amertumes de la croix et des aspérités de la pénitence, le comte Folmare leur a donné selon leurs désirs ce

(1) Voir D. Calmet, *Hist. ecclés. et civile de Lorraine*, t. II, p. 1 et 50.

(2) Religiosi fratres authoritate Morimundensis abbatis missi venerunt velut examen sanctarum opum mellificandi gratia..... Idcirco data est eis ab eodem comite secundum suum desiderium eremi vastitas ad habitundum in valle sylvestri et horrida super fluvium Murthem.....

vallon sauvage, horrible; et là où jusqu'alors les cris et les hurlements des bêtes féroces s'étaient fait entendre aux oreilles des hommes, désormais les psaumes, les hymnes, les cantiques de louange et d'actions de grâces ont retenti aux oreilles des anges. Après avoir extirpé les broussailles et les buissons, ils ont construit un monastère de leur ordre en l'honneur de la très sainte Mère de Notre Seigneur, et ils l'ont appelé Beaupré, *Bellumpratum* (1) : le nom ne pouvait mieux convenir au lieu transformé en une belle prairie. »

Presque tous les bienfaiteurs de Beaupré étaient les vassaux de l'empereur Frédéric Barberousse. Il fallut que celui-ci approuvât et confirmât toutes leurs donations; c'est ce qu'il fit en 1159 (2). Nous savons par cette charte que les granges étaient au nombre de six; il y en eut douze plus tard semées sur les rives de la Meurthe et de la Vesouze, dans les forêts en deçà et au delà. C'étaient autant de foyers d'exploitations agricoles. On citait surtout celle de la fosse du Val-de-Saint-Dié qui était très éloignée (3).

A cette heure, je me transporte par la pensée au milieu de ces riches villages qui ont eu ces granges pour berceaux ou pour annexes; j'admire leurs belles maisons, leurs champs, leurs prairies où bondissent les troupeaux. Sans doute, les habitants qui se sont succédé dans ces lieux ont largement contribué à leur état actuel de prospérité par leurs travaux et leur industrie; mais, pour être juste, il faut aussi faire la part des moines qui ont passé par là, et les premiers venaient de Morimond.

Beaupré était peut-être de toutes les abbayes cisterciennes de Lorraine celle que les ducs aimaient et visitaient de préférence pour s'y recueillir et y prier. Plusieurs d'entre eux voulurent y être inhumés, comme Ferry III, Ferry IV et Raoul, tué à la bataille de Crécy. Agnès de Bar et Catherine de Limbourg, épouses, l'une de Ferry II et l'autre de Mathieu II, la choisirent pareillement pour leur sépulture. Chaque abbaye ramassait une certaine quantité de poussière de barons, de comtes et de ducs qu'elle mettait sous la protection de son église et sous la garde de Dieu.

(1) Nam spinis et vepribus extirpatis constructa est ibi abbatia..... quæ ex amænitate loci congruum sortita nomen, Bellum-Pratum vocatur.

(2) La charte est datée du 17 des calendes de Nov. de l'an 1159, *regnante domno Friderico Roman. imperatore.*

(3) Voir la charte du duc Mathieu Ier, de l'an 1172, où il est dit que cette fosse du Val-de-Saint-Dié comprenait un terrain considérable, s'étendant entre les bans de Senones, de Provenchères et de Sessey, depuis la Roche-de-Sales jusqu'au chemin de Framont.

Hélas ! qu'est devenue cette poussière ? De nos jours la paix a été troublée partout, jusque dans les tombeaux ; on a tout insulté jusqu'à la cendre des morts.

Le grand mouvement cistercien en Lorraine, la grande impulsion date surtout de l'apparition de saint Bernard en cette contrée. On remarque qu'il y vint jusqu'à quatre fois en une année (1). Il la traversa d'abord en allant en Allemagne, en 1133, pour réconcilier Conrad avec l'empereur Lothaire. On peut dire qu'il sema les miracles sur sa route ; le plus éclatant peut-être fut la conversion de la duchesse de Lorraine, que la parole ardente du saint abbé arracha soudainement à une vie criminelle et secrètement souillée.

C'est à cette visite de saint Bernard qu'il faut rattacher la fondation de Stulzbronn dans la terre de Bitche, au milieu des vastes fourrés de bois et de broussailles qui faisaient partie de la forêt de Vasgaë, où les ducs et les seigneurs lorrains se donnaient rendez-vous pour courre les bêtes fauves.

Le duc Simon et son épouse eurent deux bonheurs que nous devons leur envier ; le bonheur d'avoir vu et entretenu dans leur château de Nancy saint Bernard allant de l'ouest à l'est et le bonheur d'avoir reçu dans leur château de Preny saint Norbert voyageant de l'est à l'ouest. Les époques où de pareils hommes se croisent sur la terre sont les grandes époques parce qu'il s'y fait de grandes choses.

Heureuses les maisons sur le seuil desquelles les saints ont posé leur bâton de voyage ! Heureux le foyer hospitalier où ils se sont assis ! Heureuses les familles qu'ils ont bénies, elles seront bénies de Dieu ! On le vit bien dans cette circonstance. Après la mort du duc, la duchesse Adélaïde quitta la Lorraine et le monde et se retira au monastère de Tart dans le voisinage de Cîteaux pour y faire pénitence et y mourir (2). Une de ses filles, nommée Berthe, l'y suivit bientôt. La seconde, Helvide, épousa Frédéric IV comte de Toul, et Agathe, la troisième, Renaud III comte de Bourgogne. Adalbéron, son premier fils, fut moine à Clairvaux ; Mathieu succéda à son père dans le duché et gouverna sagement ses états. Ce fut à la sollicitation de sa mère et pour sa sœur qu'il fit construire et dota l'abbaye de l'Etanche entre Neufchâteau et Chatenois.

(1) *Vit. S. Bern.*, l. VI, c. 17, p. 492, édit. Mabill. — *Vit. S. Bern., abb.*, l. V, c. 1, autore Gaufred, p. 453, ibid. — *Chronol. Bernard.*, ad hunc annum 1148, t. I, ad fin.

(2) Le duc Mathieu Ier donna à l'abbaye de Tart cinq poêles à faire du sel dans les salines de Vic. (D. Calmet, t. II, p. 8.)

Ce même prince fonda un autre monastère, celui de Clairlieu. La colonie qui en prit possession vint de Bithaine, fille de Morimond, et s'arrêta dans une vallée sous Chaligny, du nom de Ferrière. Cette terre fut vraiment de fer pour elle, et les cœurs des habitants du voisinage ne furent pas moins durs (1). Après bien des essais infructueux, ne pouvant vaincre la stérilité de la terre ni les préventions et la malveillance dont ils étaient l'objet, ils se dirigèrent du côté de Nancy, soupirant après une solitude plus tranquille, plus féconde et plus hospitalière. Le duc Mathieu les accueillit avec beaucoup de bonté et de respect et les installa dans une vallée affreuse couverte d'épines, près de la forêt de Heys, *in valle horrida et spinosa*, appelée Amê-leu, *amarus locus* (2); c'était une autre vallée d'absinthe. Ils reçurent avec reconnaissance ce lieu affreux (3) qui changea bientôt entre leurs mains et de nature et d'aspect. Le duc, témoin de cette transformation, voulut que le nom de la nouvelle vallée fut en harmonie avec elle; et il l'appela Clairlieu, *Clarus locus*, lieu de clarté (4). En effet, cette terre avait été comme dépouillée de son noir linceul de ronces et d'épines, exposée à la lumière des cieux et aux rayons du soleil qui l'avaient éclairée, réchauffée et vivifiée : c'était un miracle d'une espèce nouvelle, un miracle agricole.

De pareilles merveilles ne s'opèrent pas sans de grands travaux et de grandes difficultés. Pierre de Brixey, évêque de Toul, témoin oculaire, raconte que la vie de ces premiers cénobites fut comme un long et continuel martyre et qu'on se ferait difficilement une idée de ce qu'ils eurent à souffrir pour se loger, se nourrir et se vêtir (5).

Les maisons cisterciennes se multiplient en Lorraine et toujours dans la filiation de Morimond. Henry, comte de Carinthie, l'un des compagnons d'Othon, fut chargé de conduire une colonie dans le diocès de Metz, à quatre lieues de cette ville, et à deux et demie

(1) In valle subtus Chalini domini aulam ædificare cœperunt, quem ferrariam nuncupantes, duram nimis et infructuram, etc. — Voir la charte de Pierre de Brixey, évêque de Toul, concernant la grange de Forest, 1176.

(2) On lit dans la charte de fondation : *Locum illum qui quondam vocabatur Ame-lum.*

(3) Spinis et vepribus extirpatis, religiosas officinas erexerunt. (Charte de la grange de Forest, D. Calmet, t. II, CCCLXXII.

(4) Præpoto duce dictante, congruum sortita nomen Clarus-locus usque in hodiernam diem, etc., ibid.

(5) Duro tamen et diuturno martyrio fuerunt vehementer afflicti, tam victus quam vestimentorum penuria laborantes. (Charte de la grange de Forest.)

de Thionville, dans une terre abandonnée, où il jeta les fondements d'un monastère qui prit le nom de Viller-Bethnac et dont il fut le premier abbé. Ayant été, bientôt après, appelé au siége épiscopal de Troyes-en-Champagne, il n'oublia pas ses frères qu'il avait été forcé de quitter au moment où ils avaient le plus besoin de lui, et il contribua beaucoup par ses soins et ses libéralités à l'achèvement de l'église et des lieux réguliers. Ce monastère devint fort riche et fort puissant, ayant reçu de grands biens de la générosité des empereurs et des rois (1).

En 1195, douze moines avec un abbé, appelés par le comte Vernie, partirent de Ville-Bethnac et vinrent à dix ou douze lieues au nord-est s'installer sur la rivière de Blisses, à égale distance de Hombourg et de Deux-Ponts. Ils y bâtirent une abbaye qu'ils appelèrent Werschweiler ou plus communément Warneviller (2).

Le plus souvent on cédait aux moines des terres neuves et vierges protégées par d'épais fourrés et que le fer de la charrue n'avait jamais ouvertes. Quelquefois on leur donnait des ruines à déblayer. Il y avait dans le comté de Blamont, sur la petite rivière de Vesouze, un terrain assez considérable appartenant à l'ancien village de Tanconville qui avait été détruit par les guerres. Ce terrain couvert d'épaisses broussailles était devenu le repaire des bêtes sauvages. Il appartenait à la noble famille de Salm qui voulut y bâtir une maison de l'ordre de Cîteaux. Agnès de Langestein, veuve de Henri de Salm, avec ses fils Henri et Herman offrirent cette terre à l'abbaye de Theuley, fille de Morimond en Franche-Comté, qui y fonda le monastère de Haute-Seille, *Alta-Sila*. La comtesse et ses fils abandonnèrent à cette maison non-seulement tout ce qu'ils possédaient sur le territoire de Tanconville, ils y ajoutèrent la moitié de la forêt d'Everbois (3). Les moines se mirent à l'œuvre : le terrain fut bientôt déblayé, il y vint des habitants; Tanconville se releva, le village se dressa à côté du cloître qui l'avait sauvé.

Si jamais on publie le cartulaire de Haute-Seille, on verra l'in-

(1) D. Calmet, *Hist. ecclés. et civile de Lorraine*, t. II, p. 75.

(2) D. Calmet, *Hist. ecclés. et civile de Lorraine*, t. II, p. 198. C'est à Varneviller que Jean Louviat et Ponce, son épouse, demandèrent, en 1321, des religieux pour la fondation de Pontifroy, sous les murs de Metz. Mais cette dernière maison fut démolie en 1565, lorsqu'on travailla aux fortifications, et la communauté transférée dans l'intérieur de la ville sur la paroisse Saint-Georges.

(3) La charte de fondation est sans date et reproduite par D. Calmet, *Preuves*, p. CCCLIX, CCCXCVII.

fluence agricole et industrielle que cette abbaye a exercée sur le nord-est de la Lorraine. Qu'il nous suffise de dire qu'au XII[e] siècle elle avait déjà un haut-fourneau et des forges en pleine activité (1).

Parmi les établissements cisterciens de Lorraine, nous devons encore mentionner Freystorf situé sur la Nied française, entre Thionville et Sarrebruck, fondé en 1130 par Wiric de Walcon et Adélaïde son épouse pour des religieux de Cîteaux, annexé à Morimond vers l'an 1300 et occupé depuis par des religieux de cette maison. Si l'on veut se faire une idée de l'impression religieuse produite sur les lorrains par les saints exemples des premiers moines de Morimond, il faut se reporter à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e] : alors les donations se multiplient; on se procure à tout prix les prières des cénobites; on vient de toutes parts visiter les monastères ; on veut y être vivant, on veut y être mort. Dreux, de Nancy, tige de la maison de Lenoncourt, qui avait été sénéchal du duc Mathieu I, son conseiller fidèle et son confident, homme noble et puissant dans son temps, *homo nobilis et potens in diebus suis*, voulut à la fin de sa vie se donner à Dieu dans l'abbaye de Beaupré et y mourir sous le froc (2). Il offrit à la la maison, en y entrant, tout ce qui lui appartenait dans le ban de Chapelle. Ses deux fils Simon et Vautier consentirent à cette donation (3).

L'évêque de Metz, Etienne de Bar, qui avait été témoin des miracles de saint Bernard, se sentant dangereusement malade, se fit revêtir de l'habit de Morimond et de Clairvaux et mourut saintement, le 23 décembre 1163 (4).

En 1176, le duc Simon II écrivait : « Il y a dans notre province une abbaye de l'ordre sacré de Cîteaux qu'on appelle Beaupré, que mon père et ma mère ont eue en grande vénération à cause des vertus des saints hommes qui l'habitent. Quoique je sois loin d'égaler mes parents en mérites, je ne veux pas leur être infé-

(1) Louis, comte de Sarrewerden, dans la charte d'exemption de fage qu'il accorde aux religieux de Haute-Seille, signale, entre autres exemptions, celle-ci : *Illud videlicet quod vulgo rotagium vocatur : quotiescumque carri eorum pro mina ferrea per terram meam transierint*, 1185. (D. Calmet, *Preuves*, t. II, p. CCCXCIV.)

(2) Contulit seipsum ad fratres Belli-prati factus de reliquo unus ex ipsis.

(3) Contulit eisdem fratribus in perpetuum universos reditus qui sibi in banno de Capella singulis annis in festo S. Soliannis B. debebantur persolvi. Charte de confirmat. (D. Calmet, *Preuves*, t. II, p. CCCLVIII.)

(4) D. Calmet, t. II, p. 91.

rieur en dévouement pour cette maison et je la prends sous ma protection contre tous ceux qui oseraient l'attaquer. Je lui confirme la possession de tous ses biens qui sont dans mon duché, le libre passage sur toutes mes terres, le droit d'acheter et de vendre sur tous mes marchés, le libre transit des Frères et de leurs bestiaux avec la vaine pâture, ne demandant en retour de tous ces privilèges, qu'une grâce, celle d'être frère conscrit, *frater conscriptus*, du monastère, de participer à toutes les bonnes œuvres et prières qui s'y font et d'y avoir pendant ma vie et à ma mort les mêmes droits qu'un religieux (1). »

Ce prince, quelque temps après, s'étant dégoûté du monde, crut que ce n'était pas assez pour lui d'être frère conscrit de Beaupré, il voulut être frère profès de Stulzbronn. Il y prit l'habit de religion et il y vécut en moine. En mourant, il ordonna qu'il serait inhumé à l'entrée de l'église, comme pour avoir l'honneur d'en être à jamais le portier, du fond de son tombeau.

La Lorraine avait huit grandes abbayes cisterciennes, toutes, à l'exception de Stulzbronn, filles ou petites-filles de Morimond. Ces huit maisons n'avaient pas moins de soixante granges reliées entre elles et aux maisons-mères, avec de vastes exploitations agricoles, des industries de toute espèce, des troupeaux fort beaux et fort nombreux, des centres de défrichement et d'assainissement, autant de foyers de vie et de civilisation. Voilà comment la Lorraine fut affiliée à Cîteaux par Morimond ; voilà comment elle fut emportée par le grand mouvement cistercien du nord-est de l'Europe ! Nulle province n'a eu depuis longtemps des routes mieux entretenues, des usines plus diverses, des forêts plus belles et mieux exploitées. Eh bien ! soyons assez francs pour dire la vérité, ayons le courage de la reconnaissance. Lisons les vieux historiens et nous verrons ce qu'était la Lorraine, les Vosges surtout, avant que les bénédictins, les cisterciens et les prémontrés y aient passé. Sans doute, les moines n'ont pas fait tout ce que nous y voyons aujourd'hui, mais ils l'ont commencé et poussé aussi loin que possible. S'il y a quelquefois moins de gloire à commencer qu'à achever les grande entreprises, il y a en revanche souvent plus de mérite, parce qu'il y a plus de difficultés. La plupart des gens se contentent de jouir des choses et des lieux comme ils les trouvent à leur entrée

(1) Quapropter ut ego suis de cætero frater conscriptus et particeps omnium beneficiorum Belli-prati, habeamque in vita et in morte quantum unus de filiis ipsius ecclesiæ professis. (Charte du duc Simon de l'an 1176, ducatus et marchionis Simonis, anno. 1.)

à 1126, c'est-à-dire des années terribles et sublimes de pauvreté, de misère affreuse, du temps des feuilles de hêtre cuites à l'eau et souvent sans sel, du pain d'avoine, du temps où, saint Bernard étant malade et relégué dans une chaumière, Guillaume de Saint-Thierry vint le voir et trouva sa communauté, sous la direction du prieur, élevée si haut que les religieux lui parurent être plutôt des anges que des hommes.

Othon d'Autriche fut proclamé d'une voix unanime pour lui succéder ; il venait de passer environ quatre ans dans l'université de Paris, où il avait suivi les maîtres les plus fameux et enseigné lui même avec la plus grande distinction. Il se faisait remarquer surtout par une connaissance profonde de l'Ecriture-Sainte, des saints Pères et de la théologie, d'après la méthode scholastique telle que l'on commençait alors à l'apprendre.

Les Arabes ayant soumis un grand nombre de provinces en Asie, en Afrique et en Europe, leurs rapports avec les nations vaincues, particulièrement avec les Syriens, les Juifs et les peuplades helléniques, leur firent sentir le besoin de fonder des écoles et des bibliothèques et de traduire les écrivains grecs. Parmi les philosophes, Aristote fut à peu près le seul qui fixa leur attention. Plusieurs de ses ouvrages furent publiés en arabe. Les Juifs en donnèrent des versions en hébreu, et de cette langue, plus connue en Europe, ces mêmes livres passèrent dans des traductions latines.

Othon se livra avec ardeur à l'étude de la philosophie aristotélique : le premier, dit Radewic, il la révéla à l'Allemagne et apprit aux théologiens de cette contrée à se servir prudemment des formules de la logique pour la démonstration du dogme chrétien, de manière à éclairer la foi par la raison et à régler la raison par la foi, ouvrant ainsi une ère nouvelle et préludant aux grands travaux de cette immortelle école du XIII[e] siècle qui se résume dans la *Somme de Saint Thomas*, un des plus complets et des plus vastes monuments de l'esprit humain (1).

Nous ne craignons pas de dire que, pour la variété et l'étendue des connaissances, Othon l'emportait sur tous les abbés de Cîteaux ses contemporains, et même sur saint Bernard, qui lui était d'ailleurs bien supérieur sous le rapport du génie et de l'é-

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 244. — Radew., l 2, *De Gest. Frider.*, c. 11 : Adeo ut præter sacræ paginæ cognitionem cujus secretis et sententiarum abditis præpollebat, philosophicorum et Aristotelicorum librorum subtilitatem in topicis, analyticis atque elenchis fere primus nostris finibus adpertaverit.

loquence; quand donc il monta sur le siége abbatial de Morimond, toute la science qu'on enseignait alors dans les écoles sembla y monter avec lui.

Le fils du marquis d'Autriche, doublement prince par son esprit et sa naissance, oublia son origine, ses talents, son instruction, pour se vouer entièrement à sa communauté, se faisant tout à tous, condescendant aux besoins des faibles, dirigeant l'énergie des forts, unissant à la sévérité une tendre compassion pour la faiblesse humaine; toujours le premier au chœur, au chapitre, dans les champs; ne dédaignant pas de bêcher, de semer, de moissonner, de porter le fumier, comme le dernier des convers (1). Il retrouvait cependant de temps en temps l'occasion de donner l'essor aux brillantes facultés de son âme, dans les conférences ou collations en usage dans l'ordre de Cîteaux. Son éloquence était, comme la nature de Morimond et les forêts de la Germanie, empreinte de je ne sais quoi de grandiose, de sombre et de mélancolique. Pénétré de la crainte des terribles jugements de Dieu, il ramenait souvent ses moines à la pensée de la mort, de la fin du monde et de l'éternité, représentant le cloître comme une école où l'homme venait apprendre à mourir, et le religieux comme un voyageur qui attend debout, les reins ceints et le bâton à la main, sur le seuil de l'hôtellerie, le moment du départ (2).

Le vénérable Evrard, enseveli dans la solitude, avait senti s'apaiser peu à peu les orages de son cœur et jouissait de ce calme divin qui ne manque jamais de se faire dans une conscience purifiée par le repentir. C'était un beau et touchant spectacle de voir le vieux guerrier incliner son front cicatricé devant la majesté du Très-Haut, couvrir du capuce sa tête qui s'était enorgueillie sous un casque étincelant d'or, et se prosterner humblement, en plein chapitre, aux pieds du dernier des Frères pour lui demander pardon. Il faut plus de force et de grandeur d'âme pour remporter de pareilles victoires sur soi-même que pour conquérir des mondes. Les anges sont heureux de ne pouvoir pécher; mais nous mettons bien au-dessus de leur bonheur la vertu des hommes qui savent réparer ainsi leurs fautes.

Nos moines n'étaient point, comme d'autres ordres religieux,

(1) Opus manuum quotidianum cui dux ipse præ aliis occupabatur. (*Anna. cist.*, t. I, p. 224.)

(2) C'est l'impression qui nous est restée de la lecture de ses ouvrages.

voués à une immobile contemplation et astreints à une invincible clôture. Cîteaux brûlait des ardeurs du prosélytisme; chaque abbaye cherchait à étendre autour d'elle et le plus loin possible le règne de Dieu, et chaque moine était au besoin missionnaire. Othon crut que le moment était venu pour Evrard de payer sa dette, et il le chargea de porter dans son pays et au sein de sa famille l'esprit qu'il avait puisé à Morimond, c'est-à-dire l'esprit de paix et de liberté, l'amour des champs et des travaux agricoles (1).

Lorsqu'il entra dans le castel de ses aïeux, ses compagnons d'armes, ses anciens serviteurs ne pouvaient le reconnaître. Son frère Adolphe, dont il était tendrement aimé, se jeta dans ses bras, transporté de la joie que lui causait son retour. Comprenant bientôt quel était le but principal de son voyage, il lui offrit, pour en faire un monastère de son ordre, le fort d'Aldenberg, *Vetus-Mons*, et y ajouta une quantité considérable de terres pour la subsistance et l'entretien des moines (2). Pendant qu'on transformait le manoir en monastère, Evrard s'en alla en Thuringe pour y visiter ses parents, le comte Zizzon et la comtesse Giselle, de Keffernburg (3).

La parole du moine doit être toujours et partout une parole de vie et de salut; celle d'Evrard, appuyée de l'austérité de sa pénitence, produisit sur l'âme des deux époux une impression profonde. Ils lui proposèrent de rester près d'eux pour les guider dans la voie du salut, s'engageant à lui céder, pour y bâtir une maison de son ordre, une terre appelée Asolveroth (4), ce qu'il accepta. Il revint ensuite à Morimond rendre compte de son voyage. Othon s'occupa d'abord d'envoyer des religieux à Aldenberg. Trois années après, Evrard partit en qualité d'abbé à la tête d'une nouvelle colonie, passa par Mayence où il reçut la bénédiction de l'archevêque, puis il se dirigea avec sa suite vers le lieu qui lui était destiné (5) et où tout était préparé pour le recevoir.

(1) Ab Otone Austriaco abbate in Germaniam mittitur ordinem per suam obeditionem propagaturus, etc. (*Annal. cist.*, t. I, p. 252.)

(2) Cum multis possessionibus tradidit, *ibid.* (In ducatu Montensi (Berg) et in diæcesi Coloniæ.)

(3) Forteresse près d'Arnstad, dont on aperçoit à peine les ruines.

(4) Voir dans le *Thuringia sacra* de Samuel Reyher, p. 464 : Monumenta monasterii Vallis S. Georgi, germanice Georgenthal, c. I et IV, de titu et fundatione, de villa Asolveroth, de Sizzone, comite Kefernburgico, etc.

(5) Il faut ici distinguer trois dates : la première, celle de la donation, qui correspond au voyage d'Evrard, c'est-à-dire à l'an 1132; la seconde, celle de la prise de possession, vers l'an 1136; la troisième, celle de la charte

C'était une vallée étroite et sauvage arrosée par la rivière d'Apfelstet, près de la forêt de Thuringe (Thuringe-Wald), ayant au couchant Reinhardshon ; au midi, de hautes montagnes boisées ; au nord, Gotha, distant seulement de trois lieues. Dans la charte de fondation, dressée seulement en 1142 par l'archevêque de Mayence, nous voyons combien l'ordre de Cîteaux était en vénération dans cette partie de l'Allemagne, à cause de la pauvreté, de l'humilité, de l'obéissance qu'on y pratiquait à un degré tel qu'on ne trouvait rien de pareil ailleurs. Il y est dit aussi que le comte Zizzon, engagé dans les affaires du siècle, ne pouvant servir Dieu selon ses désirs et ses besoins, a fait venir de Morimond des religieux qui prieront et expieront pour lui et que de même qu'il les a reçus et abrités en passant dans des tabernacles d'un jour ils le recevront après sa mort dans les tabernacles éternels (1). L'archevêque ne se contente pas de mettre le monastère sous sa protection, il le place aussi sous la mainbourg du bienheureux saint Martin, *sub B. Martini mundiburdio*. Il y a de plus une charte de confirmation de l'empereur Conrad II (2).

On peut dire que tous les grands seigneurs de Thuringe s'étaient levés pour accueillir les moines de Morimond et leur offrir quelques parcelles de leurs fiefs. Les uns donnaient purement et simplement, les autres, et c'était le plus grand nombre, voulaient des prières en échange. Ceux-ci abandonnaient ce qu'ils avaient à condition que la maison leur ferait une pension alimentaire ; ceux-là vendaient à prix d'argent. Parmi toutes les chartes, nous avons remarqué celle d'Ulric de Hobensted, qui cède deux manses : on vendra l'un d'eux immédiatement pour un marc d'argent qui sera employé à acheter des abeilles. Avec leur miel, on fera de l'hydromel, que l'on servira aux Frères la veille de Noël et le jour anniversaire de la mort du donateur. Il y a une charte curieuse de Frédéric de Tanne qui confère aux moines, dans le bourg de Grevenhein, le jugement du sang, *judicium sanguinis*, c'est-à-

confirmative de fondation, en 1142, dressée par l'archevêque de Mayence. (Voir Meibomius, *Scriptor. Rer. Germ.*, t. I, p. 384 ; Sistorius, *Scriptor.*, t. I, p. 692 ; Leibnitz, *In Scriptor. Rer. Brunsvic.*, t. III, p. 585.)

(1) Parmi les principaux bienfaiteurs nous remarquons, outre les comtes de Keffernburg, les landgraves de Thuringe, le pieux Louis, époux de sainte Elisabeth, Henry, Albert et Thierry ; les comtes de Schwarzbourg, d'Henneberg, de Gleichen, d'Orlamund, de Lare et de Berke ; les seigneurs de Belgern, de Stuternheim, de Baldéstet, de Vandesleiben, de Malsleiben, de Vippech, de Chranchfelt, de Kircheim et une foule d'autres.

(2) Ces deux chartes sont dans Reyher, *Thuringia sacra*, p. 469-472.

dire qui remet entre leurs mains le sort des condamnés à mort. Nous voyons que les tisseurs en laine de Gotha leur devaient un tribut annuel de six florins, pour une meule tournante, *molam trusatilem*, qu'ils leur fournissaient à Hohenkirchen (1).

Il y avait des métairies avec des convers. Ainsi, en 1248, le jour de la fête de l'Ascension, des hommes pervers sortirent du château d'Harmansten et se jetèrent sur l'une d'elles, exploitée par dix-huit ouvriers tant convers que serviteurs, s'emparèrent du mobilier et des troupeaux et frappèrent si rudement l'un des convers gardiens qu'il mourut de ses blessures. Alors tout le clergé d'Erfurth, touché et indigné, ordonna une procession expiatoire dans laquelle on portait, en guise de bannière, la tunique ensanglantée de ce Frère, *fratris occisi tunica sanguine cruentata pro lamentabili vexillo deferebatur* (2).

Evrard termina saintement sa carrière dans cet asile sacré, en 1152, après avoir édifié par la pénitence monastique ceux qu'il avait eu le malheur de scandaliser par les égarements de sa jeunesse mondaine (3). La Providence bénit en lui toute sa parenté jusque dans la postérité la plus reculée. Mille fois heureuses les familles des saints ! la vertu s'y transmettra comme un héritage de génération en génération. Elles exhaleront longtemps à travers les âges la bonne odeur de Jésus-Christ, comme les vases embaumés où des essences suaves se survivent à elles-mêmes durant des siècles par un parfum immortel.

Léopold d'Autriche et son épouse vivaient en saints. Ils ne contribuaient pas peu par leurs bonnes œuvres à attirer sur Othon et Morimond les bénédictions du ciel. Ils lisaient ensemble l'Ecriture-Sainte, se levaient la nuit pour vaquer à la prière. Leur désir eût été de chanter continuellement les louanges du Seigneur et de faire une oraison perpétuelle aux pieds des autels ; mais comme les devoirs de leur état les retenaient dans le monde, ils voulurent fonder une abbaye dont les moines rempliraient à leur place les fonctions angéliques. Ils choisirent l'rdre de Cîteaux : ce fut leur fils qui leur inspira cette préférence ; aussi s'adressèrent-ils à lui pour avoir des religieux. La colonie qu'il leur envoya était conduite par un abbé appelé Godescalk (4). Le lieu où elle s'installa,

(1) Reyher, *Thuringia sacra*, p. 524-512.

(2) *Ibid.*, p. 517.

(3) Voir dans Reyher, p. 516, *De Abbatibus vallis S. Georgii* : Primus abbas, Eberhardus, natus comes de Altena et Marca, suam ob pœnitentiam factus, introductus Morimundi, etc.

(4) Sartorius, *Cist. Bistert.* : Cœnobia in archi-ducatu Austriæ, p. 1051.

assez près de Vienne, portait le nom de Sattelbach, que l'on changea en celui de Sainte-Croix (Heiligen-Kreutz) (1). Cet établissement comptait parmi ses principaux bienfaiteurs, outre saint Léopold, presque tous les marquis, ducs et archiducs d'Autriche, deux ducs de Bavière, Othon et Henry (1242, 1270), Frédéric II, empereur des Romains, deux rois de Hongrie, André et Bela son fils. Il y eut, dit-on, jusqu'à trois cents cénobites.

Cette maison était si sainte par la piété de ceux qui l'habitaient et si agréable par son site que les princes, et plus tard les empereurs, se faisaient un devoir de venir s'y édifier de temps en temps et un plaisir de s'y reposer après leurs chasses dans les bois du voisinage. L'un d'eux, le duc Léopold, surnommé le Vertueux, qui a joué un grand rôle dans les Croisades, après un accident grave occasionné par une chute de cheval dans un tournois, voulut s'y retirer pour y embrasser l'état religieux et y mourut vers l'an 1595.

Les religieux procédèrent ici au point de vue agricole comme à Morimond. Ils essartèrent, construisirent des granges, et ils en eurent bientôt dix ou douze, comme nous le lisons dans la bulle de confirmation de Lucien III.

Lorsque les Turcs assiégèrent Vienne, cette maison eut beaucoup à souffrir. Elle existe encore et conserve quelque chose de son cachet antique. Les religieux cisterciens qui l'habitent à cette heure représentent la quarantième génération des moines qui s'y sont succédé, depuis 740 ans, sans interruption aucune. Les premiers sortaient de Morimond ; ceux d'aujourd'hui, comme ceux-là, appellent cette dernière abbaye leur mère, leur mère de Langres et du Bassigny.

Pendant que les religieux dont nous venons de parler franchissaient le Rhin et s'en allaient jusqu'à Vienne, d'autres religieux de la même maison franchissaient les Alpes et pénétraient en Italie. Ce fut la première colonie de l'ordre de Cîteaux dans ces régions (2). Elle s'arrêta au diocèse de Milan, entre cette ville et Pavie, dans une terre qui lui avait été donnée par quelques prêtres milanais (3). Ce monastère s'appela d'abord *Coronatus*, *Coronato*, nous ne savons pas pourquoi ; mais les gens du pays l'appelèrent Morimond de Milan, ***Morimundus Mediolanensis***, ***Morimonte***

(1) Propter crucem dominicam cujus insigne frustum inter auri gemmarumque fulgores hic adservatur. (Sartor., ibid.)

(2) Quo factum est, dit Manrique, t. I, p. 484, ut non solum in Italiam quo nunquam hactenus, sed ut ibidem Claravallem præveniret.

(3) Mediolanum inter et Papiam construitur, fundum permittentibus aliquot presbyteris mediolanensibus, 1133 et 1134.

di Milano. Ce nom lui resta ; c'était le nom de sa mère, aucun ne pouvait lui être plus glorieux et plus agréable.

Ce fut à peu près à cette époque que Gerwic, bénédictin de l'abbaye de Sigeberg, près de Cologne, vint en France demander des religieux de Cîteaux pour peupler un monastère qu'il avait bâti au milieu d'une vaste forêt de l'Allemagne, dans le diocèse de Ratisbonne. Ce moine était de l'illustre famille de Wolmundstein, en Westphalie. La guerre, les plaisirs, les aventures s'étaient partagé les plus beaux jours de sa jeunesse. Tout son bonheur alors était de courir de manoir en manoir et de fête en fête. Se trouvant en Bavière, il voulut voir Thibaut, marquis de Vohbourg, sur le Danube, à une égale distance d'Ingolstad et de Ratisbonne, un des princes les plus renommés de son temps pour ses goûts chevaleresques. Comme tous deux étaient dominés par la passion des tournois, qui formaient alors un des exercices favoris de la noblesse, ils se furent bientôt compris, et, après s'être promis de ne se quitter jamais, quoique Thibaut fût marié et eût des enfants (1), ils partirent armés de pied en cap et dirigèrent leurs pas vers les cours de princes et de rois où l'on préparait des joutes.

Une foule considérable de barons se réunissaient de toutes les contrées environnantes au château d'un seigneur du voisinage pour une grande fête ; Gerwic et Thibaut ne manquèrent pas de s'y rendre. Les chevaliers jouteurs avaient tous un masque de fer qui leur couvrait le visage, à l'exception des yeux. Chacun pouvait voir son adversaire, l'attaquer, parer ses coups et le terrasser sans le connaître. Les tournois n'étaient que des jeux guerriers ; cependant les armes dont on se servait étaient si meurtrières, on joutait quelquefois avec tant d'acharnement et de désordre que souvent plusieurs y perdaient la vie.

Or, dans celui dont nous parlons, il y eut une mêlée terrible ; deux des plus ardents champions se ruèrent l'un sur l'autre et cherchèrent longtemps à se mettre hors de combat. L'un d'eux ayant pointé sa lance de toutes ses forces, elle vint frapper si rudement son antagoniste à la jointure du casque et de la cuirasse, que le fer, perçant d'outre en outre, s'enfonça profondément dans la gorge : le chevalier fut renversé sous le choc (2). Les specta-

(1) Inter se juvenes thescum fœdus ineunt, moxque ad omnium principum aulas in quibus equestres ludos seu torneamenta institui aut exhiberi sciebant sese conferunt. (G. Bruschius in *Annal. cist.*, t. I, p. 257.)

(2) Accidit ut Gerwicus forte fortior in thesca in suum principem Theobaldum incideret, hastaque ita illum feriret ut, effracta galea, gutturi amicissimi sui lethale pene vulnus infligeret. (*Ibid.*)

teurs s'empressèrent autour de lui, on leva la visière de son casque, et chacun cria : « Thibaut de Vohbourg !..... »

Mais d'où était parti le coup ? De cette main amie que Thibaut avait serrée et pressée amicalement sur son cœur au sortir du manoir de Wohbourg. Gerwic, sans le vouloir et sans le savoir, avait frappé celui qu'il avait juré de suivre et de défendre jusqu'à son dernier soupir. Aucune expression ne peut rendre sa douleur et son désespoir (1).

Cependant la blessure, quoique très dangereuse, n'était pas mortelle : Thibaut revint peu à peu à lui-même ; ses premières pensées furent pour Dieu, dont le malheur nous rapproche presque toujours, pour son épouse si cruellement délaissée et ses petits enfants, orphelins du vivant même de leur père. Gerwic ne se livrait pas à des réflexions moins sérieuses ; le coup de lance avait été pour lui le coup de tonnerre qui terrassa saint Paul, et il avait pris le parti de renoncer au monde. Enfin, les forces de Thibaut s'étant rétablies, les deux chevaliers s'embrassèrent en chrétiens et se séparèrent ; le premier regagna son manoir, le second alla s'ensevelir dans le couvent de Sigebert et fut choisi, après sa profession, pour hospitalier, à cause de sa politesse, de sa douceur et de sa charité.

Il arriva quelque temps après que Chunon, abbé de ce monastère, fut nommé à l'évêché de Ratisbonne. Il avait été si édifié de la vie exemplaire de Gerwic qu'il le demanda pour en faire son syncelle, c'est-à-dire le témoin de sa vie et son second ange gardien. Mais le palais épiscopal n'offrait pas une retraite assez profonde à notre pieux solitaire ; il soupirait, au milieu des distractions inévitables de sa nouvelle position, après les délices du désert, et, à force d'instances, il obtint la permission de se retirer et de choisir dans le diocèse de Ratisbonne un lieu propre à la construction d'un monastère (2).

Il y avait à quelque distance de cette dernière ville une forêt sombre et sauvage, qui n'était traversée de loin en loin que par de hardis chasseurs ; Gerwic y alla avec plusieurs compagnons. Après une marche longue et pénible à travers des fourrés de ronces et d'épines, lorsqu'ils furent arrivés à l'endroit le plus reculé et le plus introuvable pour ainsi parler, ils se mirent à défricher et à construire des cabanes.

(1) Deprehenso inter lamenta errore exhorruit ad casum Gerwicus, etc. (Sartor., *Cist. Bistert.*, titulus XXVIII, p. 1025.)

(2) Institit ut copiam ei faceret ingrediendæ eremi et quærendi loci in diæcesi Ratisbonensi, etc. (*Annal. cist.*, t. I, p. 257.

L'ouvrage marchait avec assez de rapidité ; mais, un jour, il prit envie au maître de la forêt d'y faire une partie de chasse, et il fût entraîné par hasard, avec sa suite, vers le lieu choisi pour l'emplacement du nouveau monastère. Quelle ne fut pas sa surprise quand il aperçut un abatis considérable de grands arbres, quelques huttes s'élevant à peine au-dessus du sol et d'autres presque entièrement achevées, des hommes occupés sur différents points à creuser, à équarrir, à bâtir, à essarter ?

Ce seigneur était Thibaut de Vohbourg lui-même : furieux de ce qu'on avait osé exploiter ainsi sa forêt sans même l'avoir prévenu, il lança son cheval du côté des travailleurs, la menace sur les lèvres et les armes à la main. Gerwic alla à sa rencontre, lui présenta une lettre de l'évêque de Ratisbonne et lui dit son nom, son origine et son dessein. Thibaut, l'ayant regardé attentivement, reconnut aussitôt le fidèle ami de sa jeunesse et, s'élançant à terre, se jeta dans ses bras, l'embrassa tendrement et lui montra la cicatrice de sa blessure (1). Non-seulement il l'autorisa à continuer, mais il lui donna autant de terre qu'il en pourrait parcourir en un jour de marche, lui promettant de lui envoyer ses gens avec des provisions et des voitures pour hâter les travaux. Cette forêt, naguère le repaire des bêtes féroces, fut bientôt sillonnée en tous sens et ne retentit plus que du bruit de la scie, du marteau, de la hache, des chants des ouvriers et des cantiques des moines.

La maison étant construite, Gerwic, qui tenait à y faire fleurir la règle de saint Benoît dans toute sa pureté, vint en France trouver saint Bernard qui, ne pouvant lui donner des religieux, voulut au moins lui donner l'habit cistercien et le revêtit de sa propre coule. De Clairvaux il vint à Morimond. Othon l'accueillit non point comme un étranger, mais comme un compatriote, un frère et un saint. Cependant le monastère était épuisé par la fondation de quatre abbayes dans la seule année 1133 ; il était lié par d'autres engagements et il eut le regret de ne pouvoir accéder à son désir. Toutefois, il voulut rattacher à Morimond un homme animé si évidemment de l'esprit de Dieu et un établissement qui lui semblait être une œuvre merveilleuse de la Providence. Il lui donna deux ou trois religieux et lui remit une lettre par laquelle

(1) Tum Gerwicus nomen suum ingenue confessus vehementi admiratione Theobaldum perculit qui illico, ex equo desiliens et colli cicatricem e vulnere persistentem Gervico exhibens, multa suavitate sese in amici amplexus demisit. (*Annal. cist.*, t. I, p. 257.)

il priait l'abbé de Volckenrode, de sa filiation, au diocèse de Mayence, d'en ajouter quelques autres (1).

Telle fut l'origine de Waldsassen (l'établissement des bois). Le premier abbé s'appelait Henri et le premier prieur Wigard. Ce fut sous ces maîtres que l'humble Gerwic fit l'apprentissage de l'observance de Cîteaux, renonçant aux honneurs du cloître comme il avait renoncé aux honneurs du monde, pour s'enfoncer tout entier dans sa chère solitude et se livrer sans obstacle à la contemplation de l'éternelle beauté qu'il avait eu le malheur de méconnaître. Les constructions ne furent achevées qu'en 1179. Cette année même, l'empereur Barberousse, ayant épousé Adélaïde, fille de Thibaut, le fondateur, vint avec beaucoup d'évêques et de seigneurs assister à la consécration et à la bénédiction de la maison faites par l'évêque de Ratisbonne.

CHAPITRE XI

Suite de la filiation de Morimond en Franche-Comté.

L'abbaye de Theuley eut bientôt une nouvelle sœur dans la même province, nous voulons parler de Clairefontaine. A quatre lieues sud-est de Morimond et à l'extrême limite du comté de Bourgogne, près de la rive droite de la Saône, on voyait un château fort qui se dressait sur un rocher à pic et qui fermait avec celui de Passavant l'issue des Vosges et de la Lorraine. C'était le château de Jonvelle. Vers l'an 1130, Guy en était seigneur et sa juridiction s'étendait sur vingt-deux villages disséminés autour de son castel. Il paraît qu'il allait souvent à Morimond dont il était assez rapproché. Sa foi s'y enflamma, son cœur y fut pris, et il voulut avoir dans ses domaines des cénobites de cette race prodigieuse. Un jour, l'abbé de Morimond, Gaucher, accompagné de deux religieux profès, Hugues et Berthaire, vint visiter les terres

(1) Tout cela est raconté dans les *Annales de Cîteaux*.

de la seigneurie de Jonvelle et choisir un lieu propre à la fondation d'une abbaye.

Il y avait entre Polaincourt et Chazel un vallon marécageux couvert çà et là de flaques boueuses. Vers le centre du vallon, les collines se rapprochaient et formaient au couchant une anse calme et tranquille. Ce site devait naturellement sourire à des moines en quête d'une solitude. Par surcroît de bonheur, ils trouvèrent une source abondante qui découlait du pied d'un rocher. Ce fut pour eux comme la découverte d'un trésor. Ils ne s'informaient pas ordinairement de la qualité du terrain, s'il était mauvais ils savaient le secret de le rendre bon, mais il leur fallait de l'eau, et encore de l'eau, et ils n'en avaient jamais trop. Avec la source, ils eurent l'emplacement du monastère et son nom même, Clairefontaine. Lambert, un des religieux les plus distingués de Morimond, fut mis à la tête de la colonie. Ce choix fut heureux, et aucune maison cistercienne ne fut peut-être, dans ses commencements, environnée de plus de sympathie et de bienveillance. Nous voyons tous les seigneurs du nord-est de la Franche-Comté groupés autour de son berceau (1). Frédéric Barberousse lui-même la prit sous sa protection. Les archevêques de Besançon, Ansèric et Humbert, confirmèrent les dons qui lui avaient été faits et menacèrent des foudres ecclésiastiques ceux qui oseraient injustement en troubler la jouissance (2).

Cette abbaye se développa rapidement et étendit autour d'elle et aussi loin que possible son influence et son action agricoles. Jamais fille n'imita mieux sa mère. Lorsqu'on jette les yeux sur la place qu'elle occupe dans la grande carte de Cassini, elle apparaît au milieu de ses douze granges comme une ruche environnée de ses essaims. Les champs, les prés, les fermes, les moulins des moines sont toujours là comme autant de témoins qui attestent leurs travaux de défrichement, d'assainissement et de construction.

Le bien a sa contagion comme le mal. Guy de Jonvelle eut des imitateurs ; son exemple fut suivi par les sires de Faucogney. Le château de ce nom était situé comme celui de Jonvelle dans le voisinage des Vosges, mais plus loin à l'est, sous un autre ver-

(1) Ceux de Sussey, de Gevigney, Blondefontaine, Amance, Vougécourt, Hurecourt, Bouligney, Dampierre, Montdoré, Demangevelle, Betoncourt, Raincourt, Senoncourt, Ormoy, Vauvillers, Bourbévelle, Achey, etc.

(2) Nous avons eu entre les mains des copies entières ou des extraits des chartes de fondation provenant des Archives de la Haute-Saône. — Nous avons lu aussi la Monographie de Clairefontaine, par M. Brultet.

sant. Aymon de Faucogney voulut avoir aussi des moines de Morimond. Il donna à ceux qu'on lui envoya une terre abandonnée à l'ouest de Lure, près du village de Saulx. Cette terre était traversée par la Colombine, qui prend sa source à quelque distance de là, au nord, et vient se jeter à Vesoul dans le Drugeon. Au lieu d'emprunter au sol et au site le nom de leur maison nouvelle, les religieux le demandèrent à la Judée ; ils prirent celui du bourg de Lazare, de Marthe et de Marie, que le Sauveur aimait et où il fit son plus grand miracle. Ils l'appelèrent donc Bithaine. Les premiers abbés étaient des saints à la tête de religieux aussi saints qu'eux. Les sires de Faucogney ne cessèrent pendant un siècle de les combler de bienfaits, et Raimond, en 1222, en ajoutant aux donations de ses ancêtres, les confirma irrévocablement. Ceux de Saulx, de Melisey, de Champagney, de Belmont, d'Ennegrey, de Chatenois, de Genevreuille, de Villeminfroy, Brotte, Quers, Maillecouncourt, Villers, Ailloncourt, Vasoncourt ne les oublièrent pas. Le comte Renaud III leur accorda beaucoup de priviléges et d'immunités. Les papes Alexandre III, Clément III et Innocent III les mirent, eux et leurs biens, sous la protection du Saint-Siége. Enfin, les bénédictins de Luxeuil, du haut de leurs monts, étendirent sur eux leur main puissante et généreuse (1).

Le Doubs, si bizarre, si irrégulier dans son cours, qui ressemble à un grand serpent replié sur lui-même et attaché au flanc de la Franche-Comté, devait offrir dans ses sinuosités, ses détours et ses circuits des asiles séduisants aux cénobites cisterciens. Au-dessous de Montbéliard, la rivière forme deux coudes allongés et assez étroits dans l'un desquels se trouve l'Isle-sur-le-Doubs. Vis-à-vis, au nord et à peu de distance, on apercevait un nouveau monastère de la filiation de Morimond fondé par les sires de la Roche-en-Montagne et ceux de Montbéliard. Il avait été primitivement appelé les *Trois-Rois* à cause des reliques des rois mages qui lui avaient été données par les pèlerins ; mais cette maison, qui au commencement était fort petite et fort pauvre, s'étant accrue considérablement par les libéralités des autres seigneurs du pays et spécialement de ceux de Montfaucon, de Neuf-

(1) Le chartrier de Bithaine a été transféré à Vesoul, aux Archives de la Haute-Saône. On y trouve les actes de donation des principaux seigneurs : de Faucogney, de Belmont, d'Emegrey, de Vasoncourt, etc.; les chartes confirmatives des archevêques de Besançon. Malheureusement, la plus ancienne, celle qui confirme la donation du *Val-de-Bithaine*, est illisible. M. Jules Simonnet, se trouvant à Vesoul, a bien voulu prendre pour nous un grand nombre de notes qu'il nous a envoyées.

chatel, de Rougemont, de Granges, etc., elle prit le nom de Lieu-Croissant et, pour le justifier, elle s'agrandit au point que ses exploitations s'étendirent des rives du Doubs à celles de l'Ognon. Ses granges étaient semées dans l'espace compris entre l'Isle et Montbéliard à l'ouest et au nord, Montbozon à l'est et Baume au midi. « Les principales localités du canton actuel de l'Isle, a dit M. Besson, le savant historien franc-comtois, lui doivent leur origine ou leur agrandissement. Avant de s'enrichir de ses dépouilles, le chef lieu lui-même profita longtemps de ses bienfaits » (1).

Il y a des semences que le vent emporte, il y en a qui tombent autour de la plante qui les a portées : telles furent les colonies de Bellevaux. Les unes partirent pour l'Alsace et la Lorraine et plus loin encore, les autres s'arrêtèrent en Franche-Comté comme pour payer leur dette de reconnaissance au pays qui avait abrité leur mère. La première des colonies franc-comtoises vint s'installer à huit ou dix lieues de son berceau, à égale distance d'Arbois et de Villers-Farlay. Humbert III, sire de Salins, avant son départ pour la Terre-Sainte, en 1131, avait pourvu à son établissement et à sa dotation; mais la charte ne fut rédigée qu'en 1136. « Circonstance, dit Béchet, qui a trompé plusieurs écrivains qui ont pris cette date pour celle de la fondation, tandis que cette abbaye était achevée quelques années auparavant » (2).

Elle prit son nom de Rosières, *Roseriæ*, du lieu même où elle fut bâtie et qui était probablement couvert de roseaux.

La deuxième colonie de Bellevaux, destinée à la Franche-comté, s'éloigna moins encore de son berceau que la première. Elle trouva son gîte tout fait, et voici comment : Alix de Salins, veuve de Thibaut, sire de Traves et fils de Renaut III, comte de Bourgogne, avait fondé vers l'an 1112 un monastère dans une de ses terres, au milieu d'une vaste prairie, sur le bord d'un ruisseau appelé *la Romaine* et l'avait donné aux chanoines de Saint-Paul de Besançon sous le nom de *La Charité*, parce que son intention était qu'on y fît beaucoup d'aumônes. Les chanoines, prétendant qu'il n'avait pas des ressources suffisantes, vexés d'ailleurs par les seigneurs et les habitants du voisinage, l'abandonnèrent en 1133 et le remirent à l'archevêque Ansèric. Celui-ci l'offrit à Ponce, abbé de Bellevaux, qui y envoya douze religieux conduits par un abbé d'origine franc-comtoise, nommé Pierre de Vadans. La maison se

(1) *Mémoire histor. sur l'abbaye de Cherlieu*, Introd., p. XXII.
(2) *Recherches sur Salins*, t. I, p. 96 et 97.

releva promptement avec les cisterciens et devint très florissante (1).

Il y avait à cinq lieues à l'est de Besançon, entre Baume au nord et Vercel au midi, près de Chaux-les-Passavant, une vallée profonde couronnée de forêts et de rochers, arrosée et souvent ravagée par le torrent de l'Audeux qui prend sa source à une petite lieue à l'est, au Val-de-Creuse, traverse les villages de Bremondans et d'Orsans, forme cascade, se précipite à l'ouest sur un lit de rochers et de pierres roulantes, puis fléchit graduellement au sud-ouest. Alors, les montagnes s'écartent, le vallon s'élargit et forme un petit bassin, puis il va se rétrécissant jusque sur le territoire d'Aïssey. Ces lieux incultes, sauvages, solitaires, semblaient réservés par la Providence aux moines cisterciens. Ceux de La Charité y vinrent en 1139 et s'installèrent dans le petit bassin dont nous avons parlé et qui leur fut abandonné par Richard II de Montfaucon qui avait épousé Agnès, fille de Thierry II, comte de Montbéliard. Ils n'y trouvèrent que des ronces et des épines; mais avec la hache et la bêche ils se firent des champs où ils semèrent du seigle et plantèrent des légumes. Après quelques années, cette noire solitude que les anciens appelaient la vallée des hiboux, *Vallis bubonum*, prit les noms charmants de Roche-Fleurie, *Rupes florida*, de Vallée-Fleurie, *Vallis florida*, de la Grâce-Dieu, *Gratia Dei*; c'est le dernier qui lui est resté. Il n'y avait que les cisterciens qui pussent, par leurs travaux aussi hardis qu'intelligents, faire fleurir ainsi les déserts. Outre les sires de Montfaucon, ceux de Vercel, d'Orsans, de Gonsans, de Leugney, de Bouclans, etc., en furent les principaux bienfaiteurs (2).

Des trappistes de la congrégation de l'abbé de Rancé occupent ce monastère depuis 1845. Ils y font ce que leurs frères font ailleurs:

(1) Nous avons entre les mains un abrégé du cartulaire de La Charité dans le manuscrit de M. l'abbé Viard. Plusieurs chartes nous ont paru fort curieuses. Nous signalerons celle où il est question d'une composition pécuniaire entre deux habitants de Fretigney, qui avaient tué un religieux, et l'abbé Pierre de Vadans et sa maison; — celle où Guillaume d'Arguel donne aux moines de La Charité une mine de fer dans le bois de Belle-Vaivre, sur Fretigney, en 1327, la première, dit-on, qui ait été exploitée en Franche-Comté; — enfin, celle où Marguerite de Beaujeu, assistant à l'inhumation de son époux Jean de Chalon, comte d'Auxerre, à La Charité, ôta sa ceinture et la jeta sur le tombeau, devant témoins, en signe qu'elle renonçait à toute communauté de biens avec son mari et qu'elle ne réclamait que sa dot.

(2) Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt l'*Histoire de l'Abbaye de la Grâce-Dieu*, par M. l'abbé Richard, curé de Dambelin. Besançon, 1857, in-8°.

ils prient, ils travaillent; ils donnent l'exemple des plus austères vertus du christianisme.

On comptait encore en Franche-Comté quatre abbayes d'hommes qui n'étaient pas de la filiation de Morimond : Acey dans le canton de Gendrey, à l'extrémité de l'Ognon, à peu de distance de son embouchure dans la Saône; Cherlieu dans le canton de Vitrey, près de Montigny; le Mont-Sainte-Marie aux sources du Doubs, entre Mouthe et Pontarlier; Bullion, sur la Loue, près de Grenecey dans le canton de Quingey; Balerne, au sud de Champagnole, près des sources de l'Ain. La psalmodie des cénobites se mêlant au murmure des eaux de cette rivière s'en allait avec elles à travers la Bresse et le Bugey jusqu'au Rhône sur les rives duquel s'échelonnaient d'autres monastères du même ordre jusqu'à la mer (1).

Il y avait en outre quatre abbayes de femmes situées à peu de distance des couvents d'hommes. Acey avait Florimond à sa droite et Corcelles à sa gauche, Collonge sur le territoire de Broye-les-Loups et de Poyans était bien rapproché de Theuley; enfin, Onans n'était pas éloigné de Rosières. Ajoutons les deux prieurés de Montarlot et de Balerne-sous-Poligny avec le collége de Dôle fondé au XV[e] siècle par toutes les maisons cisterciennes de la province, ce qui fera un total de vingt-un établissements, qui dans les jours florissants de l'ordre ne comptaient pas moins de quatre mille personnes, sous la haute direction de l'abbé de Morimond pour la majeure partie. C'était à lui, et par droit de filiation et souvent par délégation du chapitre général, à faire chaque année une inspection, à réformer et à corriger (2).

Il y avait entre l'abbaye mère et ses filles, non-seulement des liens d'autorité et de subordination, mais d'affection et de reconnaissance. Dans les embarras, les peines et les malheurs on recourait à Morimond, on implorait sa protection, on se jetait dans ses bras. Ordinairement les secours accordés étaient des dons purs et simples, des dons du cœur, comme il convient à une mère; quelquefois c'étaient des prêts sur parole et sans intérêt. Pour être vrai, nous devons dire qu'il y eut aussi quelques prêts sur hypothèque et avec intérêt (3).

(1) Nous avons sous les yeux la belle carte des abbayes cisterciennes de Franche-Comté appartenant à l'abbaye des trappistes de la Grâce-Dieu.

(2) Les pièces que nous avons eues entre les mains et celles que nous avons encore prouvent que presque chaque année l'abbé de Morimond était visiteur des abbayes cisterciennes de Franche-Comté.

(3) En 1255, Hugues, abbé de la Grâce-Dieu, du consentement de l'abbé

Dans les conflits avec les séculiers, un seigneur plus ou moins puissant tenait peu de compte des représentations et des menaces de l'abbé du petit monastère. Alors, on faisait intervenir l'abbé de Morimond avec tout le prestige de son autorité de chef d'ordre, et souvent le grand abbé faisait reculer le grand seigneur. Ainsi, l'abbé Nicolas Ier, en 1268, força le sire de Beaufremont à renoncer à ses prétentions sur la grange de Wercourt et d'autres terres de Clairefontaine.

Lorsqu'il s'élevait quelques difficultés entre les abbayes elles-mêmes, elles étaient soumises ordinairement à l'arbitrage de l'abbé de Morimond. Les granges de Bellevaux et de La Charité étaient si rapprochées que les troupeaux se rencontraient et se mêlaient journellement, non sans beaucoup de contestations; il fut délégué par le chapitre général, se transporta sur les lieux et fixa des limites que les convers pasteurs ne devaient pas franchir sous les peines les plus sévères.

On comprend combien les visites devaient être fréquentes d'un monastère à l'autre. Les différentes parties de la province se reliaient par les pérégrinations incessantes qui se renouvelaient d'autant plus souvent que les moines avec leurs montures et leurs voitures étaient exempts de tout droit de péage (1). S'ils devaient se visiter comme frères, ils étaient obligés de visiter Morimond comme fils. Ils y venaient de tous les points de la Franche-Comté. Après avoir traversé le Doubs, l'Ognon et la Saône, ils arrivaient à Clairefontaine. De ce lieu à Morimond le trajet n'était pas long, et là ils pouvaient s'asseoir au foyer de la mère. Celle-ci visitait aussi ses enfants et le peuple suivait. De ces vieilles liaisons, de ce contact séculaire, il est resté quelque chose de sympathique entre les deux provinces, entre les Comtois du nord et les Champenois du Bassigny. Il y a encore et il y a toujours eu entre eux des relations amicales et commerciales. On rencontre souvent sur nos routes le petit chariot comtois à quatre roues, attelé d'un grand

de La Charité, reconnaît avoir reçu de l'abbé de Morimond, pour les besoins urgents de la maison, une somme de mille livres tournois pour laquelle il s'oblige à payer un cens annuel de cent sous tournois et il engage la grange de Marchamp. Dans les malheureuses années de la fin du XIIIe siècle, l'abbaye de Clairefontaine, forcée d'emprunter à Morimond quinze cents livres de petit tournois, donna pour garantie la grange de Damoncourt. — Des copies des documents originaux nous ont été communiquées par M. l'archiviste de la Haute-Saône, le savant M. Besson.

(1) Nous citerons plus bas la charte par laquelle Rainaud III, comte de Bourgogne, affranchit des droits de transit et de péage tous les monastères cisterciens dans tous ses domaines.

cheval, limonier solide, qui s'annonce de loin par sa clochette et son haut collier. Il apporte les produits de son pays et il en ramène du nôtre.

C'est de cette partie de la Franche-Comté que viennent dans le Bassigny, au commencement d'août, ces robustes familles de moissonneurs, hommes, femmes et enfants, bandes pacifiques et joyeuses, armées de la faucille sous laquelle vont tomber les épis mûrs. Ils viennent chaque année, de génération en génération, passant où leurs pères ont passé, et leurs pères ont suivi le chemin et les traces des moines (1).

Les hommes sérieux et véritablement instruits, qui savent tout ce qu'il a fallu de temps, de frottement pour souder les provinces aux provinces, les races aux races et établir sur la terre ce que nous appellerons les courants humains, nous comprendront et cela nous suffit.

CHAPITRE XII

De l'abbaye de Notre-Dame-de-Belfays; Othon est nommé évêque de Frisingue; influence de Cîteaux sur le clergé séculier et les laïques.

Parmi les hommes qui entraient en foule dans l'ordre de Cîteaux, un certain nombre étaient mariés. L'Eglise voulait que la séparation des époux fut consentie et acceptée librement de part et d'autre et que la femme d'un mari qui se faisait religieux se fît religieuse elle-même, afin qu'elle ne restât pas seule, exposée aux dangers du monde et à la merci des séductions de son propre cœur (2). Il convenait que l'abbaye où se retirait la femme d'un

(1) Dans le catalogue de la bibliothèque de Morimond, dressé avant la dispersion des moines, on cite : Recueil manuscrit contenant 165 pièces relatives aux maisons de l'ordre de Cîteaux, en Bourgogne, surtout dans le comté, leur affranchissement, privilèges et traités. 1 vol. in-fol. — Nous avons fait d'inutiles recherches à Chaumont et ailleurs pour retrouver ce précieux recueil.

(2) Ainsi, André, frère de saint Bernard, ayant enfin consenti à le suivre comme ses autres frères ; fut retenu encore quelque temps par son épouse qui ne voulait pas se séparer, à cause de ses petites filles, *renitente conjuge quæ puerulas habebat.* (*Annal. cist.*, t. I.)

cistercien fût cistercienne, afin qu'il y eût encore un hyménée mystique des âmes, après que l'hyménée charnel des corps était brisé. D'ailleurs, il faut qu'un grand ordre religieux représente les aspirations et les besoins de l'humanité à une époque, il faut qu'il soit aussi grand qu'elle. Il faut qu'à côté du monastère d'hommes se dresse le monastère de femmes et que les deux chœurs, comme deux harpes, sur deux tons et deux modes différents, forment cette sublime harmonie de la voix du genre humain qui monte sans cesse au ciel. Aussi, presque tous les monastères cisterciens eurent-ils pour annexes des monastères de femmes : Cîteaux eut Tart dans son voisinage, Clairvaux Sully-les-Nonains dans le Tonnerrois, et Morimond Belfays (*Bellus-Fagus*), que l'on prononce *Belfey*, et autrefois en langue vulgaire, *Belfail*, *Biaufayl*, *Béféy* (Beau-Hêtre).

Cette abbaye était située au sud et près de Montigny-le-Roi, à environ deux lieues de Morimond, à l'ouverture d'un vallon coupé d'un ruisseau et qui allait se rétrécissant du côté de Bonnecourt. D'après une tradition qui a duré autant que l'abbaye elle-même, Arnould, le premier abbé de Morimond, en aurait été le fondateur dans le but de ménager un asile aux épouses des hommes qu'il avait amenés d'Allemagne et de Lorraine dans son monastère, après les prédications dont nous avons parlé. Les ruines que l'on voyait encore avant la Révolution de 1793 et qui ont disparu témoignaient de l'importance de la maison. Tout ce que nous savons de l'église, c'est qu'il y avait une chapellenie de Notre-Dame dont le patronage appartenait à l'abbesse avec droit de présentation (1). On y admirait un superbe étang et un moulin au-dessous. L'un et l'autre existaient encore dans le dernier siècle.

Comme à Cîteaux, comme à Morimond, les religieuses devaient vivre du travail de leurs mains. Elles cultivaient elles-mêmes leur enclos qui était assez vaste. A certains moments de la journée, elles se transformaient en bêcheuses, en planteuses, en sarcleuses, en moissonneuses et en faneuses. Hors de l'enclos, c'étaient des Frères convers et des mercenaires gagés qui étaient chargés de cultiver et de récolter, *conversi et servientes mercede conducti* (2). Elles avaient des troupeaux de bœufs, de vaches, de brebis, de chèvres, de pourceaux et un certain nombre de chevaux (3).

(1) Voir la lettre de l'abbesse, datée de 1371 et adressée à l'archevêque de Reims. (Arch. de la Haute-Marne.)
(2) Voir la charte de Foulque de Choiseul.
(3) Même charte de Foulque.

Cet établissement eut beaucoup à souffrir de la fuite de l'abbé Arnould, mais il commença à se relever sous Othon, et à dater du milieu du douzième siècle, et pendant tout le treizième, il fut l'objet de diverses donations assez peu importantes, il est vrai, à l'exception de deux ou trois. Les actes en sont conservés aux archives de la Haute-Marne au nombre de 57, dont 29 en parchemin (1). Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de retrouver la charte de fondation; les bénédictins n'ont pas été plus heureux que nous. La première pièce est datée de 1153; c'est celle par laquelle Godefroy, évêque de Langres, atteste que Barthélemy, sire de Nogent, a laissé à l'église de Belfays, sans rien réserver, la terre d'Honville que Hugues de Bannes et Guy-le-Grand ont donnée à cette même église et qu'ils tenaient de lui en fief. Telle fut l'origine de la première grange située à quatre kilomètres à l'ouest de la maison mère, entre Is et Montigny. Il y avait un autre fief à trois kilomètres au sud du monastère, sur le plateau, appelé Chézoy, Chazoy (de Chasoe, de Chazeio). Il était mouvant de la trésorerie de Langres et appartenait à la maison de Choiseul : Foulque en 1176 donna aux religieuses sur ce domaine autant de terre que leurs gens pourraient en cultiver, il y joignit le droit de pâture au même lieu pour leurs troupeaux et le droit d'usage pour elles-mêmes dans son bois qui en dépendait. Quelque temps après, Guy, évêque de Châlons-sur-Marne, et Renard II de Choiseul abandonnèrent la propriété elle-même (2). C'est là que fut fondée la seconde grange de Belfays, il n'y en eut pas d'autre. Hugues de Juilly, Baudouin de Marnay, Geoffroy de Varennes, Henri de Charmoilles abandonnèrent successivement les droits et les terres qu'ils y avaient.

Les revenus de cette maison consistaient surtout en rentes à percevoir dans plusieurs villages. Ce n'était le plus souvent que deux, trois ou quatre émines de blé seul ou d'avoine par moitié, comme à Lécourt, Maulain, Dammartin, Maleroy, Parnot, Pouilly, Chauffou, Neuilly, Dampierre, etc. Elles avaient une pièce de vin dans les dîmes de Bourbonne; à Frécourt une carte de blé, une foace, huit deniers et une obole; à Rançonnières du bled la charge d'un âne, *asinata frumenti*. Dans d'autres pays, c'était un peu plus considérable : ainsi, à Bonnecourt les religieuses jouissaient de la quatrième partie des grosses dîmes;

(1) Ces pièces se trouvent dans le 2e carton, liasse de Belfays. Elles ont été analysées dans l'*Inventaire* de Bourbonne, parag. LI.

(2) Toutes ces pièces se trouvent aux sources que nous avons indiquées.

c'étaient Jean de Choiseul et Alis, sa femme, qui leur avaient fait ce don en y ajoutant la moitié de tout ce qu'ils avaient dans ce village en prés, terres, bois, eaux, hommes et femmes, rentes, censes et en toutes autres choses sans en rien retenir, *lesquelles choses ils avaient achetées de Jean de Dommarien, écuyer.* Elles avaient le droit de prendre trente bichets de blé et dix-neuf d'avoine sur les rentes de Donnemarie à Montigny ; dix-huit bichets de conseigle et treize d'avoine sur les tierces de Lanque ; vingt bichets de blé sur celles de Veseigne, seize émines de froment à Leffonds. Enfin, la moitié du moulin de Boudrival près de Laneuvelle, devant Coiffy, *ante Coyfeum* (1) leur appartenait. Leurs prés étaient situés au sud et à l'est du monastère. Elles en avaient à Champigny, à Chauffou et jusqu'à Doncourt sur la Meuse. Quant au droit de pâture, elles l'avaient obtenu de divers seigneurs en tout ou en partie sur les finages d'Avrecourt et de Montigny, d'Epinant et de Récourt, de Frécourt et de Bonnecourt. Ce même droit de pâture leur avait été concédé sur tout le territoire de Chauffou par Renard de Choiseul et Alis de Dreux, son épouse, à condition qu'elles seraient tenues de faire à perpétuité l'anniversaire dudit Renard, le jeudi avant le dimanche des Rameaux, avec cinq prêtres, et celui de la susdite Alis, chaque année, le jour où elle mourrait, *die quo suum persolvet naturæ debitum ;* la charte est de 1238, au mois de mars (2).

Il est bien spécifié *que si les bêtes ès dames* ou celles de leurs granges *faisaient domaige,* lesdites dames seraient quittes le domaige rendant, sans amende payant.

En 1269, Thibaut, roi de Navarre, de Champagne et de Brie, confirma à l'abbaye de Belfäys la jouissance de toutes les propriétés qu'elle possédait sur tous ses domaines, fiefs, arrière-fiefs, alleux, censives, jusqu'au moment présent, voulant que l'abbesse et le couvent les tinssent à perpétuité comme mainmortables, sans pouvoir être inquiétés.

Cette maison se conserva jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, comme

(1) Haymon de Thivet leur en avait donné un premier quart, en 1244, et Guy de Bourbonne un second quart, en 1261.

(2) Parmi les principaux bienfaiteurs de ce monastère, nous remarquons les sires de Choiseul : Foulque, Renard II et Renard III ; Alexandre et Guillaume de Semoutiers (1224 et 1232) ; Thierry ou Terric de Chauffour (1226) ; Haymon de Thivet (1244) ; Jean et Guillaume de Tréchâteau, sires de Bourbonne (1244 et 1491) ; Gérard et Jean de Dammartin (1252 et 1277) ; Guillaume et Gérard de Marnay (1251) ; Gauthier de Lanques (1245) ; Jean de Bourbonne et Guy son frère (1261) ; Hugues de Dampierre ; Eric de Pouilly (1240) ; Jean de Veseigne, dit d'Ambonville (1267) ; Aliz, veuve de Guillaume de Récourt (1310).

nous le verrons ; elle succomba victime des guerres et des bouleversements de cette triste époque.

Quoi qu'il en soit, Belfays avait été fondé pour compléter Morimond : les hommes étaient d'un côté, les femmes de l'autre ; les deux chœurs se répondaient, les deux psalmodies se faisaient écho. Cela fut en grande partie l'œuvre d'Othon ; mais cet abbé, quoique fort jeune encore et promettant une longue et heureuse administration, fut nommé, cette année même, à l'évêché de Frisingue, *Freisingen*, en Bavière, un des plus anciens évêchés d'Allemagne. Innocent II avait été heureux de ratifier ce choix, car il existait toujours au sein de la Germanie des ferments de discorde. La guerre entre les deux puissances était plutôt assoupie qu'éteinte ; enfin, Conrad, de l'altière maison de Souabe, venait d'être élevé à l'empire ; il était frère utérin d'Othon. Le pape comprit combien il était important qu'un religieux aussi dévoué au Saint-Siége que l'abbé de Morimond, l'égal de l'empereur par la naissance, son supérieur par l'ascendant de la vertu, de la science et de sa double consécration comme évêque et comme moine, fût placé sur les premiers degrés du trône, pour faire entendre la vérité au pouvoir et seconder la papauté dans le grand mouvement qu'elle allait imprimer, par Cîteaux, aux nations européennes.

Cette nouvelle, accueillie au delà du Rhin par de grandes démonstrations de joie, fut un coup de foudre pour Morimond. Quelque douloureux que dût être pour lui l'instant de la séparation, Othon offrit son sacrifice à Dieu et s'éloigna, l'âme pleine de tristesse, disant adieu à la sainte maison où il avait traversé, comme novice, religieux et abbé, toutes les phases de la vie monastique.

A peine eut-il pris possession de son siége qu'il s'occupa aussitôt de faire restituer les biens usurpés sur son église, de relever les édifices sacrés et les monastères qui tombaient en ruines, de réformer le clergé, remettant en honneur l'étude des saintes Lettres et, par ses exhortations et par ses exemples, rallumant le flambeau de la foi presque éteint dans ces malheureuses contrées.

L'état désolant dans lequel il avait trouvé son diocèse était à peu près celui de toute la Germanie et du nord de l'Europe. Le féodalisme avait envahi l'Eglise et l'avait souillée ; l'Eglise se plongea dans les eaux vives de l'ascétisme monastique pour se purifier, comme le cygne se plonge dans le lac pour effacer la poussière qui ternit la blancheur de ses ailes.

Dans toutes les institutions terrestres, le mal est toujours à côté du bien ; le bien même s'élabore dans le mal, Dieu faisant tourner la dépravation et la perte des uns à la régénération et au salut des autres, opposant, dit saint Augustin, la grâce au péché, la vertu au vice, la vie à la mort, et relevant ainsi, par l'antithèse, le drame des siècles.....

Le haut clergé, asservi au système féodal, avait été emporté forcément dans le mouvement du monde. Les évêques, comme tous les feudataires de la couronne, abandonnés à eux-mêmes sous des rois impuissants, environnés de seigneurs turbulents, avaient été réduits à se défendre par leurs propres armes. On les voit échanger souvent la lance contre la crosse, le casque contre la mitre, et la pacifique mule contre le léger destrier, déployer un grand luxe comme princes séculiers, faire argent de tout pour se soutenir et, au milieu des dissipations et du fracas de cette vie agitée, laisser entrer un autre amour dans leurs cœurs vides de l'amour de Dieu (1).

L'Eglise en péril s'était déjà une première fois réfugiée dans l'état monastique, dans sa partie la plus mystique et la plus sévère. Le moine Hildebrand (Grégoire VII) avait sondé de sa main de fer la plaie du sacerdoce ; plusieurs autres saints pontifes, sortis de la solitude, avaient essayé de la guérir ; mais Cluny, la vieille et austère école de la prélature, est arrivé à l'ère de sa décadence, et les cénobites montent avec les vices du cloître sur le trône épiscopal.

Que fera le sacerdoce catholique ? Il faut, ou qu'il renonce à son rang et à sa mission, c'est-à-dire qu'il se laisse traîner à la remorque des peuples, comme tous les sacerdoces humains, ou qu'il recouvre son autorité et sa force dans l'abstinence et les sacrifices ; il ne reprendra le devant de la société européenne qu'en passant par la rude voie du désert, sur les traces des Basile, des Grégoire et des Chrysostome.

Où vont tous ces fiers enfants des ducs, des marquis, des comtes et des barons ? A l'école de Cîteaux, de Clairvaux et de Morimond, apprendre à être évêques, c'est-à-dire à être pauvres, humbles, chastes ; à croire, à aimer et à se sacrifier. Etienne, Bernard et Gaucher leur serviront le pain noir du pauvre et les légumes cuits à l'huile, les vêtiront du froc de laine crue, abattront les hauteurs de leur orgueil seigneurial sous les

(1) Voir dans la *Vie de saint Etienne Harding*, par M. Dalgairns, les ch. 14 et 18.

emplois les plus vils et les plus roturiers ; ils en feront des bêcheurs, des faucheurs, des moissonneurs, des bouviers, des porchers ; et quand ils sauront vivre durement et de peu, supporter une humiliation, dompter une chair rebelle, mêler leurs sueurs et leurs larmes au sang de Jésus-Christ, alors ils seront dignes de passer de la charrue à l'autel, de la garde des troupeaux à la garde des peuples, et le vieux sacerdoce des pêcheurs sera régénéré par un sacerdoce de laboureurs et de bergers.

Nul religieux ne pouvait accepter l'épiscopat sans le double consentement de son abbé et du chapitre général. Les évêques cisterciens demeuraient astreints aux règles de l'ordre pour la quantité et la qualité de la nourriture, l'observance des jeûnes, la récitation des heures canoniales, la forme des vêtements, à l'exception qu'ils étaient libres de porter un manteau de gros drap bordé de peau de mouton, un chaperon de même étoffe ou simplement de laine ; encore, lorsqu'ils retournaient au couvent, devaient-ils laisser ce costume à la porte. On leur donnait ordinairement pour leur tenir compagnie et pour les servir deux moines et trois Frères convers (1).

Pierre, abbé de La Ferté, choisi pour l'évêché de Tarentaise vers l'an 1124, fut le premier prélat qui sortit de Cîteaux; une foule d'autres furent arrachés depuis à leur douce solitude et traînés à la tête des peuples. Henri, l'un des quinze compagnons d'Othon, est nommé à l'évêché de Troyes; les quatorze autres furent également élevés aux plus hautes dignités ecclésiastiques ; *omnesque socii ejus in diversas dignitates promoti sunt*, dit Conrad le chroniqueur.

Non-seulement les moines se lèvent du fond de leurs cloîtres à la voix du clergé qui les appelle et montent les degrés du palais épiscopal, dans lequel ils entrent avec le cortége de leurs vertus austères pour le transformer en un asile mystérieux d'oraison et de pénitence, mais encore je vois une multitude d'évêques descendre de leurs siéges dans la solitude pour s'y retremper et reparaître ensuite aux yeux des peuples inclinés de respect, avec l'auréole de Cîteaux sur le front. D'autres, qui n'ont pas ce courage, cherchent au moins à se rattacher à cette sainte maison par les liens d'une fraternité chrétienne, en demandant comme une grâce d'être admis à participer à ses prières et à ses bonnes œuvres.

Les moines cisterciens poursuivent partout les prélats mondains

(1) Ex *Inst. capit. gener.*, 1134, c. 63, Episcopi assumpti de Ordine nostro.

de leurs plaintes et de leurs menaces. Les Souverains-Pontifes eux-mêmes somment l'église hautaine, riche et dissipée du siècle de comparaître devant l'église du cloître, humble, pauvre, mortifiée, pour être jugée et condamnée. Nous verrons un archevêque de Besançon, accusé de simonie et d'incontinence, cité à la barre d'un abbé de Morimond. Enfin Rome elle-même n'est plus à Rome : elle est au désert ; la papauté puise aux sources cachées de l'état monastique la force dont elle sent le besoin pour remonter au faîte des choses humaines et de là diriger les conseils des rois et les progrès des peuples.

Elle s'identifiera complètement avec Cîteaux, et, après la mort de Lucius II, on verra les cardinaux se jeter tout à coup sur un pauvre moine cistercien de Saint-Anastase, près les Eaux-Salviennes, lui arracher des mains la bêche et la hache, le traîner au palais et le porter sur la chaire de saint Pierre : *irruere in hominem rusticanum, et, excussa e manibus securi et ascia vel ligone, in palatium trahere, levare in cathedram* (1).

Des sommets de la hiérarchie, l'influence cistercienne descend de proche en proche jusqu'aux derniers degrés (2) ; car la source de la vie sacerdotale est dans l'âme de l'évêque ; c'est de là qu'elle découle dans l'âme du simple prêtre et du dernier clerc. Aussi, dans l'Eglise de Dieu, on a toujours vu à l'entour d'un prélat saint et savant se grouper un clergé formé à son image.

Chaque abbaye, dans un rayon plus ou moins étendu, exerçait la plus puissante action sur le clergé paroissial ; la conduite des mauvais prêtres, comparée par le peuple à celle des religieux, n'en ressortait que davantage et les couvrait de honte. L'abbé les attirait dans le monastère pour converser avec eux, les impressionner par le spectacle des macérations claustrales et leur faire goûter les délices de la vie cachée en Dieu.

Sous la pieuse influence des prières et des austérités des moines, les vocations à l'état écclésiastique et religieux se multiplièrent dans toute la province d'une manière si prodigieuse que l'on put craindre un instant que plusieurs villages ne devinssent déserts. Sans doute cet élan clérical et monastique, dont le centre était à Morimond, alla s'affaiblissant dans la suite des âges ; mais Claude Picquet, dans ses belles pages à la louange du Bassigny, l'a encore

(1) *Epist. S. Bern.*, 237.

(2) Cette régénération de tout le corps ecclésiastique entreprise par l'ordre de Cîteaux se révèle dans tous les écrits fameux de S. Bernard : 1° *De Consideratione*, ad Pap. Eugen. III ; 2° *De Officio episcoporum* ; 3° *De Conversione*, ad clericos.

constaté au XVIIe siècle (1). De nos jours, après tant de révolutions, il n'est point entièrement perdu, et il n'existe aucune contrée en France qui, depuis cinquante ans, ait donné plus de prêtres à l'Eglise.

Il arrive fréquemment que les pasteurs des campagnes isolées, après avoir passé leur vie au chevet des malades, sont abandonnés à eux-mêmes, à leur dernière heure, et réduits à leurs propres forces en face de la mort. Qui sera digne d'exhorter l'ambassadeur du Très-Haut à retourner avec confiance vers le grand roi qui l'a député? Qui osera, à ce moment suprême, faire la leçon à l'oint du Christ? Le moine, c'est-à-dire l'homme par excellence de la perfection évangélique. Quand les tintements de la cloche du hameau annonçaient l'agonie du pasteur, l'abbé prenait sa croix d'une main et son bâton de voyage de l'autre; puis, accompagné d'un Frère convers, il gravissait le coteau, entrait au presbytère comme l'envoyé de Dieu, s'entretenait avec le moribond de l'éternité, du jugement si terrible pour les dépositaires du pouvoir, déroulant sous ses yeux la longue chaîne des grâces reçues, des sacrements administrés, toute une vie teinte du sang de Jésus-Christ; excitant tour à tour dans son cœur des sentiments de repentir, d'amour, de crainte et d'espérance. Plus l'instant suprême approchait, plus l'ange du cloître s'efforçait d'encourager l'ange de l'autel à se lever de la terre et à prendre son essor vers les cieux. Lorsque l'agonisant avait rendu le dernier soupir, l'abbé s'en retournait au monastère le recommander aux prières des moines (2).

Ainsi toute l'Eglise se trouvait enveloppée d'un réseau vivant dont les fils aboutissaient au foyer mystique de Cîteaux; de ce foyer jaillissait, comme de la profondeur du cœur, le sang qui restaure les organes et renouvelle tout le corps.

C'est un fait digne d'une profonde attention que la Providence n'a jamais permis, même aux époques les plus désastreuses de notre histoire, que le clergé catholique pût oublier sa vocation et

(1) Vix enim est aliquis vicus rusticus e quo singulis annis non prodeat unus, interdum plures, qui postmodum melioribus litteris imbuti, fructus uberrimos in dominico agro plerumque colligunt. Hodie etiamnum ex facili possem recensere ex solo mei ortus pago Colombeiano (Colombey-lès-Choiseul, près Morimond), non admodum grandi, undecim religiosos sub instituto D. Francisci militantes, præter cæteros monachos vel etiam presbyteros, etc. (*Ex provinc. Burgund. Ordin. Frat. min.*, pp. 122 et 123.)

(2) C'était l'usage dans l'ordre de Citeaux; on en retrouve un grand nombre d'exemples dans ses annales.

qu'elle lui a toujours fourni l'occasion et les moyens de se retremper et de se relever à la hauteur de sa mission et de ses devoirs.

Combien les laïques, soit du pays soit étrangers, devaient être avides, surtout au temps de la grande ferveur, de voir de leurs propres yeux les merveilles qu'on racontait de Morimond. On y venait de toutes parts. Les uns ne faisaient que passer, *per Morimundum transire*, et quelque court que fût ce passage il était toujours accompagné de quelques bénédictions. On dit que les vêtements et l'haleine des voyageurs qui traversent en Provence les champs d'orangers en fleurs s'imprègnent des parfums qui s'en exhalent. On ne pouvait respirer cette atmosphère embaumée par les prières et les bonnes œuvres des saints sans en conserver quelque chose. Les seigneurs du voisinage s'y rendaient à certains jours de fête pour s'y édifier en assistant à tous les offices et à toutes les cérémonies de l'église, et même souvent au chapitre. Quel spectacle curieux de voir leurs casques étinceler à travers les capuces monastiques et d'entendre le bruit de leur armure de fer sur les dalles lorsqu'ils se prosternaient! Que de fois ils se trouvèrent tous réunis à la porte du monastère et de l'église attendant le moment d'entrer! Ils venaient quelquefois pour se réconcilier entre eux et surtout avec les moines. Les évêques ne pouvaient pas toujours pacifier tous les différends : il y avait des âmes opiniâtres et rebelles que rien ne pouvait fléchir, ou bien les délits étaient de nature à échapper à leur juridiction et à la justice ordinaire. Les moines, alors, se contentaient de prier pour leurs persécuteurs et de les citer au tribunal du Souverain Juge, jusqu'à ce que les coupables touchés de repentir vinssent demander pardon. C'est ce qui s'appelait *Clamer à Dieu*, probablement de ces mots du psalmiste : *ad Dominum cum tribularer clamavi*. Oh! qu'il y avait de force, de puissance dans ces cris de l'innocence opprimée, en appelant de la terre au ciel!

On venait surtout à Morimond pour y mettre ordre à sa conscience, pour s'y convertir du mal au bien ou s'élever du bien au mieux. Nul lieu n'était plus favorable pour cela : solitude profonde, silence auguste, touchantes cérémonies, exemple de la plus austère pénitence qui fût au monde, nature sombre et mélancolique dont les teintes mystérieuses se reflétaient dans les âmes, de grandes forêts, de grandes eaux dont l'aspect et le murmure faisaient rêver de Dieu et de l'éternité, que fallait-il de plus pour attirer les pécheurs repentants!

Il y avait une autre sorte de conversion dont il est fait mention

dans les chartes et qui amenait bien des gens à Morimond ; c'était celle par laquelle on voulait passer de la vie mondaine à la vie religieuse, de la vie séculière à la vie claustrale, c'est-à-dire se faire moine, *ad conversionem apud Morimundum venire*, parce que dans la formule de la profession monastique le récipiendaire promettait la conversion ou le changement de ses mœurs : *ego promitto conversionem morum meorum.*

Parmi ceux dont nous avons retrouvé les noms, nous citerons : Olivier de Clefmont, Viard de Dambelain, Bertin de Marnay, Alain de Lafauche, Gérard de Pouilly, Etienne Clerc d'Aviot, etc.

Ah! qui dira toutes les grâces et toutes les bénédictions que Dieu versa sur ceux qui vinrent se recueillir quelques instants ou se fixer pour toujours dans ce petit coin de terre du Bassigny!

CHAPITRE XIII

De la filiation de Morimond dans le midi de la France.

A la fin de l'année 1136, et pendant l'année 1137, quatre colonies sortirent de Morimond et se dirigèrent vers le midi de la France. La Providence, qui avait de grandes vues sur elles, leur ouvrit la voie et les mena comme par la main vers les abris qu'elle leur avait préparés. La première fut celle qui alla le plus loin : elle s'installa dans les Pyrénées mêmes, au sud de Bagnère-de-Bigorre, non loin des célèbres cascades de Gripp et des sources de l'Adour (1), dans une anse solitaire et sauvage de la vallée de Campan qui avait été offerte à Gaucher, abbé de Morimond, par Centulle II, comte de Bigorre. Elle était conduite par un abbé nommé Bernard, noble bigorrais et frère d'Auger, vicomte de Labarthe, qui était venu de Bigorre se faire moine à Morimond et qui revenait de Morimond dans le Bigorre avec les nouveaux frères que

(1) Il paraît que les terres qui leur étaient destinées avaient été usurpées par Forton-de-Vic, ancien intendant du comte Centulle, qui les leur remit par les mains de Guillaume, archevêque d'Auch, légat du Saint-Siége.

Dieu lui avait donnés. Ils appelèrent leur maison du nom symbolique de l'Echelle-Dieu, Escale-Dieu, *Scala-Dei* (1).

Moins de trois ans après leur arrivée et leur installation dans ce lieu, nos pauvres moines du Bassigny virent bien qu'il était inexploitable et inhabitable, parce que la neige le couvrait pendant plus de six mois de l'année, et que c'était un vrai coupe-gorge où ils étaient exposés chaque jour à être massacrés par des bandes de malfaiteurs cachés dans les montagnes. Ils cherchèrent donc une retraite plus sûre, un climat plus hospitalier et ils trouvèrent l'un et l'autre à trois lieues à l'est de Bagnère-de-Bigorre, à peu de distance du château de Mauvezin, dans un petit vallon enfermé de tous côtés par de hautes collines, entouré de vastes forêts et arrosé par les eaux limpides de l'Arros. La charte de translation existe (2), et, à la fin, Béatrix, comtesse de Bigorre, ajoute : « Je mets sous ma protection, sous celle de mon fils Centulle et de tous mes descendants les donations qui ont été faites à l'Escale-Dieu jusqu'alors et celles qu'on lui fera à l'avenir, afin d'être admise à participer aux mérites de toutes les bonnes œuvres de l'ordre de Cîteaux et d'être reçue comme sœur en Jésus-Christ parmi les Frères de l'Escale-Dieu, pour le salut de mon âme, de celle de mon époux, de mon père Centulle et d'Amable, ma mère. » Cette charte est de l'an 1142.

L'église fut consacrée le 23 octobre suivant par Guillaume, archevêque d'Auch, assisté de tous les évêques de la province, en présence du comte et de la comtesse de Bigorre et au milieu d'un immense concours de seigneurs et de peuple. La nouvelle abbaye conserva son ancien nom. Ses premiers religieux jouissaient d'une si grande réputation de piété et de science qu'on ne l'appelait pas autrement que *l'Ecole de la vertu*. C'est à cette école que se formèrent saint Bertrand, évêque de Comminges, et saint Raymond de Calatrava dont nous parlerons plus tard.

(1) M. Lagrèze, conseiller à la Cour de Pau, a bien voulu nous envoyer sa remarquable *Monographie de l'Ecole-Dieu*, et nous nous en sommes servi.

(2) Il y est dit qu'Arenorius, prieur de Sainte-Christine, autorisé par Arnaud, vicomte de Lavedan, et par Raymond de Bourg qui lui avaient donné ce terrain, l'avait offert à Bernard de l'Escole-Dieu et aux religieux qui servaient le Seigneur avec lui. que le comte et la comtesse de Bigorre avaient agrandi le domaine monastique par diverses acquisitions; que l'abbé Bernard lui-même avait acheté plusieurs propriétés des seigneurs du voisinage et payé les unes avec un beau cheval, les autres avec un beau bœuf; qu'il avait obtenu le droit, moyennant 80 sous, d'essarter une grande forêt pour en faire des prés et des terres arables.

En 1187, cinquante ans après le départ de la colonie de Morimond, l'Escale-Dieu avait déjà fondé neuf monastères, comptait huit granges et autant de moulins sur l'Arros et le ruisseau de Luz, *leus moulis del Arroz et del Luz*, en outre, plusieurs autres établissements secondaires tels que foulons, tanneries, huileries, etc. Ses droits de pâturage étaient considérables et ses troupeaux erraient au loin à travers les montagnes. Les braves chevaliers des Pyrénées, en partant pour la Terre-Sainte, venaient y faire bénir leurs armes et y prier la sainte Vierge.

Les principaux bienfaiteurs, outre les comtes et les comtesses de Bigorre, Centulle II, Pierre de Marsans, Boos de Mata, furent les vicomtes d'Asté et de Lavedan, les sires de Mauvezin, d'Arricard, d'Esparros, de Pamaroux, etc. Beaucoup d'entre eux y furent inhumés et l'Escale-Dieu était surnommé le Saint-Denis bigorrais.

La seconde colonie qui partit pour le Midi, environ un an après, était conduite par un abbé appelé Guillaume. Elle s'arrêta à trois lieues au sud-est de Montélimart, sur le versant de ces montagnes alpestres dont les sommets grisâtres se dressent vers le ciel comme d'immenses ruines, pendant que le Rhône coule à leurs pieds et réfléchit dans ses eaux bleues les amandiers, les oliviers, les orangers et les mûriers qui croissent sur ses rivages. Là, sur le plateau de Montjuye, dominant les collines qui séparent Grignan de Rochefort, se trouvait un monastère abandonné appelé Aiguebelle et qui avait été fondé un siècle avant par Giraud-Hugues-Adhémar, sire de Monteil et baron de Grignan. Il paraît que cette maison avait été offerte par Giraud-Adhémar, IVe du nom, l'un des arrière petits-fils du fondateur, à l'abbaye de Morimond, dès l'an 1134. La colonie s'y installa, mais ni le lieu ni les constructions ne convenaient à une communauté cistercienne. On songea à se fixer un peu plus loin dans un vallon profond. « Les flancs de ce vallon, dit le savant annaliste d'Aiguebelle, sont hérissés de rochers escarpés, de collines à pic déchirées en plusieurs endroits par des éboulements de terrain. Les buissons d'épines, les halliers et les fourrés qui en couvraient la surface lui donnaient un aspect âpre et sauvage. Ajoutez-y trois torrents et vous verrez que rien ne lui manquait pour plaire aux vieux cisterciens, amis des lieux d'horreur et de vaste solitude. » (1)

Cette terre appartenait à Gontard, fils de Loup, sire de Roche-

(1) Ce que nous racontons ici est extrait des *Annales d'Aiguebelle*, par un religieux de ce monastère, 2 vol. in-8°, 1863, du *Gallia christiana* et des *Annales de Cîteaux*.

fort, et le VI des Calendes de juillet 1137, comme l'atteste une inscription lapidaire contemporaine dont l'authenticité est incontestable, il la donna à la colonie de Morimond pour y construire un nouveau monastère qui prit d'abord le nom de *Val-Honnête* et puis celui d'Aiguebelle qu'il garda. Nul nom ne pouvait mieux que ce dernier exprimer l'agrément principal de ces lieux, remarquables surtout par la pureté, la beauté et l'abondance de leurs eaux.

Ces fervents cénobites exercèrent la plus heureuse influence par leurs prières et leurs exemples sur les habitants de cette contrée. La terre elle-même se ressentit bientôt de leur présence et de leurs travaux. Ce n'était plus la grosse terre grise et les prés humides et marécageux du Bassigny, mais un sol sec et rocailleux qu'il fallait féconder par une autre méthode de culture, et elle fut bientôt trouvée. Cette gorge sauvage, couverte de broussailles, inondée par les eaux des torrents et des pluies, fut, comme par enchantement, métamorphosée en une vallée fertile, couverte de prairies et de jardins. Les deux principaux torrents, la Vence et la Flammanche, contenus par de fortes digues et régularisés dans leur cours par divers bassins qui se déversaient les uns dans les autres, suivaient paisiblement le lit qui leur était tracé, et utilisaient leurs eaux pour diverses irrigations, les besoins du monastère, les moulins, les foulons, les tanneries et d'autres usines. C'était le même système qu'à Morimond : Aiguebelle était au pied des Alpes ce que Morimond était au pied des Vosges. Chaque année, elle était visitée par l'abbé de ce dernier monastère qui en était le *maïous*, ou supérieur dans la langue du pays. Elle était restée toujours unie à sa mère du Bassigny par les liens les plus sacrés et les plus doux.

Comme toutes les institutions humaines, elle eut ses temps de prospérité et de décadence, ses bons et ses mauvais jours.

Les protestants commencèrent sa ruine et les abbés commendataires l'achevèrent. En 1750, il n'y avait plus que trois cénobites, un prieur, un économe et un simple religieux qui se dispersèrent. On crut que c'était sa fin ; mais Dieu lui réservait de nouvelles destinées. La maison avec ses dépendances, qui avait été vendue à un séculier en 1810, pour la somme de 23,000 fr., fut rachetée pour le même prix, en 1815, par quelques-uns de ces héroïques trappistes qui, sous la conduite d'Augustin de Lestrange, firent l'étonnement et l'admiration de toute l'Europe. Le vieux monastère devint entre leurs mains et celles de leurs successeurs ce qu'il est aujourd'hui. On y retrouve le Morimond du

XIVe siècle, tel qu'il était lorsque les premiers fondateurs en sortirent : communauté nombreuse d'environ deux cents religieux, tant profès que convers, les jeûnes, les veilles, la psalmodie, les travaux du premier Cîteaux, des ateliers de toutes sortes, des granges exploitées par des convers selon l'usage antique, enfin, pour que rien ne manque à la ressemblance, l'expansion au dehors par des colonies qui ont renouvelé les merveilles d'autrefois devant le monde qui les avait oubliées. Il suffit de nommer Staouéli, le joyau de la civilisation chrétienne en Afrique, qui a dépassé toutes les espérances de ses amis et confondu les tristes prévisions de ses ennemis. L'Arabe qui passe par là arrête son coursier rapide et salue la maison de la prière et du travail. Cîteaux, dans sa plus belle période, n'a rien produit de plus grand. Qui n'a entendu parler de Notre-Dame des Dombes? Quelques religieux, aidés de Frères convers, ont exécuté en sept ou huit ans dans un des climats les plus meurtriers, nous ne dirons pas seulement de la France, mais de l'Europe, des travaux d'assainissement si prodigieux qu'on les croirait l'œuvre de plusieurs générations et de plusieurs siècles. Nous ne dirons rien de Notre-Dame-du-Désert dans le diocèse de Toulouse ni de Notre-Dame-des-Neiges sur les Cévennes du Vivarais, qui, quoique dans des sphères plus modestes, n'en font pas moins d'honneur à l'Eglise et n'en sont pas moins utiles à la société (1).

Si la Providence, comme nous l'espérons, nous permet d'aller encore une fois nous agenouiller sur l'emplacement de Morimond, nous tracerons sur le dernier pan de mur qui reste de l'ancienne basilique ces quelques mots : Passant, arrête et lis : Le vieux Morimond du Bassigny, dont tu foules les ruines, revit à cette heure dans sa fille Aiguebelle en Dauphiné, *Vetus Morimundus Bassiniacensis nunc in filia sua Aquabella Delphinensi reviviscit*.

Au mois de novembre de cette même année, Morimond présenta un spectacle peut-être unique dans l'ordre de Cîteaux. Vingt-six religieux partirent en même temps, la veille de la Saint Martin (2). L'émotion dut être profonde lorsque, toute la communauté étant réunie à l'oratoire, selon l'usage, les moines restants virent cette troupe de frères tendrement aimés quitter leurs

(1) Voir à la fin du t. II des *Annales d'Aiguebelle* tout ce qui concerne ces établissements.

(2) Morimundus protulit eodem anno et eodem die Berdonas et Bonifontem in vigilia S. Martini, destinatis coloniis per quas utraque domus habitaretur. (*Annal. cist.*, t. I, p. 332.)

stalles, sortir deux à deux, après avoir entonné le chant d'adieu qu'ils continuèrent en gravissant le versant du vallon. L'une de ces colonies marcha longtemps vers le Midi et ne s'arrêta qu'au diocèse de Comminges, entre le Bigorre et le Conserans, dans des terrains déserts appelés *Berdones* qui avaient été donnés à l'abbé Gaucher par Flandrine, comtesse de Montpezat, et ses deux fils Bernard et Guillaume. Rien de plus pauvre que les premières habitations des religieux. C'étaient des chaumières, *tuguria*, construites avec des broussailles et des sarments et qui étaient à peine de la hauteur d'un homme. Ils ne vivaient que d'herbes, de racines et de feuilles d'arbres comme à Clairvaux. Roger, évêque de Comminges, exhorta les seigneurs et les manants du voisinage à fournir à ces pauvres de Jésus-Christ tout ce qui leur serait nécessaire pour leur nourriture et leurs constructions; l'abbé s'appelait Bazin, *Basinus* (1).

L'autre colonie se dirigea du côté du diocèse d'Auch. Il y avait entre le Bigorre et l'Armagnac un petit comté, nommé Astarac, de sept ou huit lieues d'étendue, qui avait été détaché de l'Armagnac au X[e] siècle en faveur d'Arnaud, troisième fils de Garcias Sanche, duc de Gascogne, dont la postérité en a joui sous dix-huit comtes successifs. Celui qui le possédait en 1137 s'appelait Bernard. C'est lui qui avait offert à l'abbé de Morimond une parcelle de son comté nommé Berdone, *terram Berdonarum*, avec la forêt de Violes, *sylvam de Violes*, et d'autres lieux incultes, *et alia loca inculta*. Plusieurs seigneurs, surtout ceux de Barbazan, d'Orbazan, de Mauléon, furent les bienfaiteurs de cet établissement (2).

Les autres monastères de la fondation directe de Morimond dans le Midi étaient Franquevaux, *Franco-Valles*, au diocèse de Nîmes, Sauve-Cane, *Sylvana-Cana*, la Blanche-Forêt, au diocèse d'Aix (3). Bonnefont et l'Escale-Dieu étaient plus près des Pyrénées et dans les gorges de ces montagnes : c'étaient les postes

(1) Domum ex virgultis et sarmentis construxerunt et vixerunt diu radicibus herbarum et foliis arborum. Eorum tuguria vix ad staturam hominis in altitudinem porrigebantur, etc. (*Gall. christ.*, t. I, p. 1113.)

(2) Comites de Astarach ei contulere terram Berdonarum, sylvam de Violes et alia loca inculta, etc. (*Gall. christ.*, t. I, p. 1023.)

(3) Locus sylvestris quem Raymundus de Baucio dedit monach. Morim. — Ce lieu était situé dans les terres dites Baussonques, comprenant 99 bourgs ou villages appartenant aux puissants barons de Baux, qui ont porté les titres de vicomtes de Marseille, de princes d'Orange, rois d'Arles, et qui ont cherché à conquérir par les armes celui de comte de Provence.

avancés de Morimond vers l'Espagne, attendant que la Providence leur fit signe de passer.

La filiation de cette abbaye s'échelonnait sur l'extrême midi de la France, depuis le Rhône jusqu'à l'Adour C'étaient pour la Provence : Vaux-Saints au diocèse d'Apt, et Sauve-Cane dont il a été question ; pour le Languedoc : Ecaunes au diocèse de Toulouse (1), Villelongue au diocèse de Carcassonne (2), Bolbonne au diocèse de Mirepoix (3) ; pour la Gascogne : le Berdoüer, Floran (4), Gimond (5), Bouillas au diocèse d'Auch (6), les Feuillants au diocèse de Rieux (7), Bonnefont, dont nous avons déjà parlé, et Bénissons-Dieu au diocèse de Comminges ; pour le Béarn : Sauvelade au diocèse de Lescar (8). Tout cela formait une division de l'armée de Morimond, la division des Pyrénées.

(1) Non longe ab oppido Mureti in valle nemorosa duabus leucis ab urbe Tolosa versus meridiem. Plures nobiles ibi vota fecerunt inter quos comites Tolosæ et Fixi. (*Gall. christ.*, t. XIII, p. 124.)

(2) Fundatur anno 1150, translatur anno 1165.

(3) De la fondation des comtes de Foy. — C'est là où le comte de Montfort, en 1213, pressé par les Albigeois, vint, avant de livrer une bataille décisive, se recommander à Dieu et aux prières des moines, après avoir déposé son épée sur l'autel.

(4) Fundatur 1151 et alias 1150.

(5) Fundatores, Gerardus de Brolio et Gaudens, uxor ejus, donaverunt monachis de Berdonis centum concadas de terra in nemore quod dicebatur de *Plana sylva* ad ædificandum monasterium. (*Gall. christ.*, t. I, p. 1045).

(6) Arnoldus de Bolhas dedit monachis locum in nemore suo Pertaglonii et in aquis mortuis. Dominus de Castelar et uxor sua dederunt quæque nemus suum. (*Gall. christ.*, t. I, p. 1024.)

(7) Abbaye fameuse par la réforme de Jean de La Barrière.

(8) Gasto vice-comes Bearnensis, cum uxore ejus Tolesa et filio ejus Centullo, cum in Hispaniam intrare vellet contra Saracenos in sylva quæ dicitur Fayet dedit locum monachis inhabitandum. (Diplom. Gast. Bearn. in *Hist. Bearn*, l. V, c. 21.)

CHAPITRE XIV

Des granges de Morimond, de Vaudenvillers et Morvaux; élection de l'abbé Raynald; seconde croisade.

Les religieux profès de Cîteaux, quoique voués aux travaux des champs, n'en étaient pas moins astreints à tous les devoirs de la plus rigoureuse conventualité ; c'est pourquoi leur culture ne s'étendait, en temps ordinaire, qu'aux alentours du couvent. Cependant, dans les desseins de la Providence, l'ordre avait une grande mission agronomique à remplir et, pour cela, il fallait que chaque abbaye fût un centre agricole rayonnant sur toute une contrée. Aussi sur les terres éloignées construiront-ils, sous le nom de granges, des métairies monastiques.

Les granges, dans l'ordre de Cîteaux, sont d'institution primitive et fondamentale. On n'a jamais trouvé un monastère cistercien sans granges. Le monastère, c'est la tête ; les granges sont les membres. Elles sont ainsi qualifiées dans plusieurs chartes de Morimond, *grangiæ nostræ, id est, membra nostra* (1).

C'est par ses membres que l'abbaye pouvait atteindre à distance les déserts à défricher, les marais à assainir, les broussailles à essarter et qu'elle s'y installait sans se déplacer.

Nous avons visité la plupart des granges de Morimond, il y a bien longtemps : c'était au commencement de ce siècle, à une époque où l'on pouvait encore par l'état présent se faire une idée de l'état antique. Les vieux titres fournissent aussi quelques indices. Or, d'après ce que nous avons vu et lu, voici quel devait être le plan de ces granges. Elles étaient ordinairement construites sous la forme d'un parallélogramme avec une grande porte voûtée en forme de bastion à chaque extrémité, les écuries et les hébergeages d'un côté et le logement des Frères de l'autre. Ce logement était composé d'une cuisine, d'un réfectoire, d'un dortoir, d'une infirmerie, d'une celle des hôtes, *cella hospitalis*, avec une chapelle isolée. Le jardin potager était derrière le corps de logis et le jardin fruitier derrière les écuries. Le mur d'en-

(1) Voir la charte confirmative de Regnier III d'Aigremont, 1243.

ceinte les enfermait l'un et l'autre et rejoignait les deux derniers pignons, de manière à ne former qu'un seul pourpris qui prenait le nom de cour de la grange, *curtis grangiæ*. Tout cela était bâti avec ce caractère monumental que les communautés religieuses savaient donner à tous les édifices élevés par elles, quelque modeste qu'en fût la destination.

Les granges étaient exploitées par des convers tirés de l'abbaye en nombre proportionné à l'importance de l'exploitation. Ils pouvaient s'adjoindre, moyennant salaire, autant de manœuvres laïques qu'il leur en fallait pour exécuter les travaux soit de la maison soit des champs. C'était dans les granges que le peuple se mêlait aux moines.

Il formaient une hiérarchie sous un chef appelé le maître de la grange, *magister grangiæ*. Ce maître devait présider aux prières et aux repas, diriger les travaux, veiller à l'exacte observance de la règle et, lorsqu'il avait quelque chose à dire ou quelques ordres à donner, il pouvait licitement rompre le silence qui, hcrs ce cas, devait être aussi rigoureusement gardé qu'au monastère. Il était en outre chargé de la comptabilité. En 1165, un convers nommé Rodolphe était maître de la grange de Morvaux, *magister de Monval*.

Après le maître, venait le Frère hospitalier dont la mission principale était de donner l'hospitalité aux voyageurs. En 1195, un convers, du nom de Pierre, était Frère hospitalier de Grandrupt, *hospitalis de Grandi-rivo*.

Il était défendu aux moines de rester dans les granges. On ne pouvait pas y célébrer la messe ni y donner la communion qu'en viatique; il n'y avait pas de cimetière. Tous les Frères, à l'exception de ceux que le maître désignait pour garder, étaient obligés de se rendre à l'abbaye, afin d'y assister aux offices du dimanche, au chapitre, aux conférences que l'abbé leur faisait, et d'y communier.

On comprend que pour leur rendre possible l'accomplissement régulier de leurs devoirs religieux il ne fallait pas construire les granges trop loin. Aussi, un règlement de 1152 défend-il d'en bâtir à plus d'une journée de l'abbaye (1). La distance des granges entre elles avait été aussi déterminée, elle devait être au moins de deux lieues de Bourgogne pour étendre le cercle de la culture et des pâturages et ne pas se gêner les uns les autres (2).

(1) Martene, *Anecdot.*, IV, 1244.
(2) *Instit. cap. gen. Cist.* Dist. I, cap. XIII, ap. Nomast. cist., 278.

Les granges étaient placées sous la haute administration du cellerier; il devait les visiter souvent *ex debito officii sui*, s'assurer si la règle y était bien observée, voir l'état des cultures, de la maison et des écuries, recevoir les comptes des maîtres. Mais le temporel s'étant accru considérablement et les granges s'étant multipliées, il devint fort difficile au cellerier de les surveiller et de les diriger convenablement; on lui donna un coadjuteur appelé grangier, *grangiarius*. En 1203, le moine Barthélemy était grangier de Morimond, *grangiarius Morimundi*.

La classe la plus nombreuse des convers des granges était celle des Frères laboureurs, appelés *bubulci* parce que c'était avec les bœufs qu'ils exécutaient la plupart de leurs travaux. Depuis la fête de la Saint Martin jusqu'à la Purification, ils étaient occupés à battre les grains, *in frugibus excutiendis*. Dans les autres saisons, aussitôt après prime, ils devaient atteler et unir leurs bœufs deux à deux devant la charrue, *ante carrucam bini et bini*. On leur portait souvent à manger sur place. Venaient ensuite les Frères bergers, *pastores ovium*, puis les Frères bouviers ou gardiens du gros bétail (1). Il n'y en avait point ou presque point qui sussent lire. Leurs prières étaient assez courtes et ne consistaient, comme celles des pauvres gens de la campagne, que dans la récitation du *Pater*, de l'*Ave*, du *Credo*, du *Kyrie*, du *Gloria Patri* et surtout du chapelet. Ils le finissaient pour le recommencer et ainsi toujours : c'était le cercle éternel. Oh! qui dira tout ce qu'ils ont semé d'oraisons et de bénédictions à travers nos champs, nos prés et nos bois!

Dans le monastère, chaque métier était exercé par plusieurs Frères convers sous la direction d'un maître ou patron, *sub magistro*. On distinguait les Frères fourniers, *furnarii*, les cordonniers, *sutores*, les corroyeurs, *pelliparii*, les tisserands, *textores*, les foulons, *fullones*. On comprenait sous la dénomination de *fabri* tous ceux qui travaillaient le bois et le fer, comme les charpentiers, les menuisiers, les maréchaux, les serruriers (2). On occupait aussi un certain nombre d'ouvriers laïques.

Les Frères convers étaient des serfs affranchis ou des enfants de serfs qui achetaient leur affranchissement et se retiraient dans les monastères. Les enfants des nobles formaient la majorité des religieux profès; par l'institution cistercienne des Frères convers, ils donnèrent la main aux enfants des serfs, partagèrent leur vie et

(1) Mart., *Anecd.*, IV, p. 1647.
(2) Voir toute cette organisation dans D. Martene, t. IV, *Anecd.*, p. 1647.

leurs travaux : de la sorte, les deux extrémités sociales se trouvèrent reliées et égalisées dans l'institut monastique. « Tu n'avais ni bas ni souliers, disait saint Bernard à un Frère convers, tu étais à demi nu, endurant la faim et le froid, lorsque tu es venu ici. Nous t'avons reçu dans ta pauvreté à cause de Dieu et, de ce moment, tu as été traité en nourriture, en vêtements, en toute chose comme l'égal des savants et des nobles qui sont avec nous (1). » — « Dans notre ordre, disait l'abbé de Bonnevaux à Amédée de Hauterive et à ses compagnons qui demandaient à se faire moines, le noble n'est en rien préféré au serf. Si nous vous recevons, nous ferons de vous des bouviers, des porchers, vous tondrez les brebis, vous porterez le fumier dans le jardin (2). Voyez donc et réfléchissez. » — « Nos convers, dit le livre des Us, valent ce que nous valons, le prix du sang d'un Dieu. De quel droit établirions-nous pour eux une différence de régime, puisqu'ils sont nos égaux sous la loi de grâce de la rédemption? Serait-ce parce qu'il sont plus simples et plus ignorants que nous; mais la raison et la religiou nous ordonnent de n'en prendre que plus de soin et de pitié (3). »

La première grange de Morimond fut celle de Vaudinvillers, *Walden-Villaris*, située à une demi-lieue du monastère, au nord-est. C'était une terre en friche couverte de broussailles où il y avait eu probablement autrefois un hameau comme semblerait l'indiquer l'étymologie germano-latine de son nom. Elle avait été abandonnée à l'abbaye par Odelric d'Aigremont dès le commencement (4). La chapelle était sous le vocable de saint Laurent.

Ce qui donnait beaucoup d'importance à cette grange, c'étaient les tuileries et les fours à chaux qui en dépendaient (5). Cette double industrie, qui a été autrefois si florissante et si utile à notre pays, existe encore : il est bon d'apprendre à ceux qui ne le savent

(1) Herbert, *De Miraculis*, II, 27.

(2) Si vos suscipimus, bubulcos constituemus, tondebitis oves, hortum stercorabitis.

(3) Lib. III, p. 304 et 1.

(4) Robert Guiscard, vers l'an 1144, y ajouta deux fiefs qu'il avait eus en échut, ceux d'Ulric et de Galimard de Dambelain. Simon de Clefmont céda, en 1165, tous les droits qu'il y avait, ainsi que Hugues de Vigney, en 1178, et Pierre de Méreville, en 1204. Regnier III d'Aigremont, en 1245 et 1247, adjoignit à cette grange les bois du voisinage, du côté de Morimond. (*Invent. du cartul.* B., parag. VI, VII, VIII, XIX, XLIII.

(5) Il en est plusieurs fois question dans les vieilles chartes : *Versus tegularia*; *ad furnos calciarios*.

pas et de rappeler à ceux qui l'auraient oublié qu'elle est de création monastique. Ce fut par des essarts successifs que les moines dilatèrent leur propriété de Vaudinvillers. Elle s'était tellement accrue qu'à la Révolution le domaine entier se composait d'environ 1,400 journaux de terres, de 200 journaux de prés, sans compter les pâquis (1).

Les moines construisirent une seconde grange à deux lieues environ au nord de leur monastère, au delà de la Meuse. Elle avait des forêts au nord et à l'est (2), à l'ouest les villages de Clinchamp et d'Osières, au sud Romain-sur-Meuse, sur le territoire duquel elle était située. Elle se trouvait dans une éclaircie appelée primitivement Bucolie, *Bucolie ou Bicolie*, qui, en grec, signifie troupeau de bœufs. D'où venait ce nom qui, comme une fleur exotique, avait été transplanté de la Grèce dans nos bois? Nous l'ignorons. Il fut bientôt changé en un autre plus mystique, celui de Morval, Morvaux, le Val de la Mort, de la Mort en Dieu qui est la véritable vie. C'est ce que nous voyons dans la première charte de donation ainsi conçue : « Je, Guillenc, par la grâce de Dieu évêque de Langres, certifie que Josbert de Meuse a donné par mes mains à l'église de Morimond une terre autrefois appelée *Bicolie* et maintenant Morval, du consentement d'Adeline, son épouse, de ses fils Hugues, Regnier, Foulque, Gauthier, de Théophanie, sa fille, et de son époux, Gérard de Dammartin (3). »

Robert Guiscard, comte de Clermont, sur le point de partir pour Jérusalem, ajouta à cette première donation 300 journaux dans le voisinage. La grande charte de Henri de Lorraine, évêque de Toul, écrite vers l'an 1150, mentionne les autres bienfaiteurs de Morvaux : Viard de Dambelain, Hugues de Forsey, Hugues-Aubry de Gonaincourt, Foulque de Maley, Hugues abbé de Bourmont (4). Gérard de Commercy et Hugues de Brainville cédèrent l'emplacement même, *situm grangiæ*, qu'ils avaient contesté, et toutes les terres au-dessus de la grange. Les moines de Saint-Blin y avaient des droits qu'ils abandonnèrent moyennant un resal

(1) Voir le dernier terrier, Arch. de la Haute-Marne.

(2) Ces forêts portent aujourd'hui les noms de Lisières-de-Marvaux, Chênois, Castille, les Logeottes, la Devôge, etc.

(3) Arch. de la Haute-Marne, 13e liasse, Morim.

(4) La charte de l'évêque Guillenc, mort en 1136, est sans date; mais il est certain que Morimond avait déjà des terres dans ce lieu en 1126, puisque nous lisons dans une pièce datée de cette année que les religieux de Molême, à la prière de D. Bernard, abbé de Clairvaux, ont abandonné aux religieux de Morimond toutes les dîmes qu'ils avaient à Morval.

de pois, *rasalis de pisis*, et un de froment livrables au commencement du carême, *in copite Quadragesimo* (1).

La position de Morvaux sur la lisière des bois qui le dominaient lui donnait un aspect pittoresque. C'était là que se trouvaient les bergeries et les porcheries les plus peuplées et les plus remarquables de Morimond. Il y avait à peu de distance de cette grange une belle source formant un ruisselet qui descendait dans la vallée étroite de Profonde-Vaux. Au moyen d'un barrage on avait fait un étang dont on voit encore la jetée. Il était alimenté avec l'eau de la source et les eaux pluviales. La chapelle était consacrée à sainte Ursule et ses compagnes dont on avait beaucoup de reliques à Morimond.

Ce qui contribua à l'extension du domaine de Morvaux, ce fut la donation de landes considérables sur le territoire de Clinchamp près des bois de Romain-sur-Meuse, que lui fit Regnier de Vroncourt et qu'on appelait Sèche-Prés, *Sicca-Prata* (2). Ce désert, digne de son nom, fut bientôt transformé. Les moines y bâtirent une métairie annexe de la grange qui existait encore. Ils réussirent à se créer environ 600 journaux de terre labourable dans ces parages, c'est-à-dire tant ici qu'à Morvaux. Les prés n'étaient pas en proportion ; on n'en comptait guère que 50 fauchées : c'était tout ce que la nature du sol avait permis de faire. Aussi était-on obligé d'amener beaucoup de foin des prairies des bords de la Meuse.

A part la terre de Morvaux qui dut être dans le commencement plus à charge qu'à profit, l'abbaye de Morimond était, vers l'an 1140, encore resserrée dans l'étroite enceinte qu'Odolric et Adeline d'Aigremont lui avaient tracée; mais elle sentait vivement le besoin d'une extension territoriale plus considérable afin de pouvoir fournir par ses propres ressources à la subsistance et à l'entretien de son nombreux personnel et d'essayer sur une plus grande échelle les expériences agricoles dont le pays devait recueillir les fruits. Vers la fin de l'an 1144, une circonstance providentielle fit jaillir du sein même de la féodalité une source abondante de donations.

La ville d'Edesse, un des principaux boulevards du royaume chrétien de Jérusalem, avait été reprise par les Musulmans.

(1) *Invent. du cart. B.*, parag. CI.

(2) In grangia de Morival donaverunt terram quæ appellatur Sicca-Prata. (Charte de Godefroy, évêque de Langres, Arch. de la Haute-Marne., Morim., 8e liasse.)

L'orient jeta un cri d'alarme qui retentit en occident et alla droit au cœur de Louis VII, auquel la justice divine semblait fournir une occasion d'expier ses crimes et surtout l'horrible massacre de Vitry. Mais ce grand prince eût été impuissant en face d'une entreprise aussi gigantesque, sans le concours et l'appui de Cîteaux : il n'y avait alors au monde que cet Hercule qui pût prendre l'Europe et la lancer sur l'Asie.

Aussi, qui, du haut du Capitole romain, fit un appel aux soldats du nord et leur montra le Golgotha profané? Eugène III, sorti de Cîteaux. Qui, à la tenue des états de Bourges, se leva le premier et appuya l'expédition d'outre-mer dans un chaleureux discours qui fit pleurer tous les assistants? Godefroy, évêque de Langres, enfant de Cîteaux. Qui fut chargé d'emboucher la trompette et de convoquer à cette guerre sacrée les peuples et les rois? Bernard, abbé de Clairvaux. D'où sortent tous ces moines qui prêchent la croisade dans les églises, sur les places publiques, au castel et dans la chaumière? Des couvents de Cîteaux.

Nulle part il n'y eut plus d'enthousiasme qu'au diocèse de Langres : c'était du haut des monts langrois que l'esprit de Dieu semblait souffler sur le monde et l'incliner vers l'Orient; car c'est une des vieilles gloires de cette sainte et illustre église d'avoir toujours été la première à marcher en avant avec sa bannière contre les ennemis du Christ et de la liberté.

Les seigneurs du pays allèrent prendre la croix à Morimond. La réunion qui s'y fit en 1146, le jour de l'Ascension, était restée célèbre et les générations monastiques se l'étaient transmise (1). Cependant, l'abbé ou le prieur était aussi quelquefois appelé pour cela au castel. Ulric, dit Letrainirs, de la famille d'Aigremont, étant retenu par une indisposition au château de Pouilly, chez son oncle Virric, seigneur du lieu, manda l'abbé de Morimond qui, ne pouvant se rendre à son appel, envoya son prieur. Celui-ci, à son arrivée, fut introduit dans la chambre du malade qu'il trouva en compagnie de quelques-uns de ses parents et de ses amis. Il leur fit signe de se retirer et entendit sa confession, après quoi, sur sa demande, il lui donna la croix pour pénitence. Lorsqu'il l'eût attachée à son habit sur la poitrine, il fit rentrer ceux qui étaient sortis. A la vue de la croix, ils se mirent à pleurer; la sœur d'Ulric, qui était là, jeta des cris déchirants et ce ne fut qu'à grand'peine qu'on put la consoler (2). Robert Guiscard, comte de

(1) C'est ce que nous tenons des derniers religieux de Morimond.
(2) Arch. de la Haute-Marne, 6e liasse, Morim.

Clefmont (1), Renard Ier de Choiseul (2), Hugues de Lafauche se mirent à la tête des croisés du Bassigny.

La foi chrétienne animait tous ces barons et faisait battre leur cœur sous le fer de leur épaisse armure. Malheureusement, leur conduite n'était pas toujours en harmonie avec leurs croyances : la plupart étaient entachés de vices honteux contre la pureté; ils sentirent qu'avant de courir attaquer le sensualisme en Asie, ils devaient auparavant le vaincre dans leurs âmes et briser contre eux-mêmes leur première lance.

Un joug très lourd pesait sur les pauvres manants : il ne fut pas difficile de faire comprendre à ceux qui l'avaient imposé qu'ils ne mériteraient de renverser le despotisme mahométan qu'après avoir donné aux enfants du christianisme la liberté conquise depuis douze cents ans par le sang du Calvaire.

La plupart des seigneurs étaient en guerre continuelle les uns avec les autres, foulant et refoulant en tous sens le sol désert et les populations décimées; après leur départ, le calme se fit et le peuple respira.

Beaucoup avaient de grandes injustices à réparer, plusieurs crurent devoir le faire au profit des pauvres; or, comme la plupart des pauvres étaient alors nourris par les abbayes cisterciennes, ils les chargèrent de leurs restitutions. Enfin, ils avaient à craindre de rencontrer la mort, soit dans la route soit sur le champ de bataille; c'est pourquoi ils voulurent assurer à leurs âmes les suffrages d'une sainte prière; or, à cette heure, nulle prière ne s'élevait plus pure et plus puissante vers le ciel que celle de Cîteaux; aussi cet ordre recueillit-il presque toutes les pieuses donations des croisés.

Aucun monastère n'y eut plus large part que Morimond. Ce fut l'abbé Raynald qui reçut les dons des seigneurs, et ils furent si considérables qu'on put fonder neuf ou dix nouvelles granges.

Allez, nobles croisés, allez, pieux chevaliers, avec la lance et le cimeterre faire la guerre aux Sarrasins pour délivrer le tombeau du Christ! Et vous, saints cénobites, pieux agriculteurs, restez, et avec la charrue, la bêche et la herse combattez à votre manière, luttez contre la terre pour la conquérir à la culture! Voilà vos batailles, voilà votre Orient!

Le mouvement imprimé par Cîteaux à la France s'était étendu

(2) *Wiscardus iturus Hierosolymam.....* (dans la donation de la terre de Septfontaines).

(3) Mangin, *Hist. ecclés. et civ. du diocèse de Langres*, t. III. p. 263.

en Allemagne jusqu'au Niémen. Othon de Frisingue se croisa avec Conrad, roi des Romains, et une multitude d'autres seigneurs qui, avant de partir, se signalèrent par leurs libéralités envers les couvents cisterciens.

Mais, au milieu des bouleversements auxquels la société était en proie au commencement du XIIe siècle, toutes ces donations n'eussent été qu'une poussière que le premier vent d'orage aurait dispersée; il n'y avait alors qu'une seule autorité qui pût faire respecter le droit et assurer la propriété : c'était la papauté. Eugène III étant venu deçà les monts, à cette époque, jusqu'à Clairvaux et à Langres, l'abbé Raynald s'empressa d'aller le trouver et le supplia de placer Morimond avec ses dépendances sous la garde des saints apôtres Pierre et Paul et sous la protection du Saint-Siége; ce qu'il obtint par une bulle datée de Trèves, le 6e de décembre de l'an 1147, signée du Souverain-Pontife, de sept cardinaux, et *scellée du scel* de la chancellerie romaine.

Le pape prend Morimond sous sa protection et sous celle de saint Pierre, avec les terres de Vaudinvillers, de Morvaux, des Gouttes, d'Anglecourt et d'Andoivre, et les donations de Foulque de Choiseul, de Regnier d'Aigremont et de Guiscard de Clefmont.

CHAPITRE XV

Voyage de saint Bernard à Morimond; fondation du Mont-du-Salut, de Fitero et de l'ordre de Calatrava en Espagne.

Ce fut à cette époque, en l'an 1147, que saint Bernard visita Morimond. Le pape Eugène III, étant en France, assista au chapitre général de Cîteaux, le 14 septembre. Au sortir du chapitre, il alla consacrer l'église de l'abbaye de Fontenay près de Montbard et de là il partit pour Trèves. Saint Bernard, qui l'accompagnait avec beaucoup d'abbés cisterciens, revint avec eux et fit un voyage en Franche-Comté. Ce n'était pas le premier. En 1135, à son retour de Rome, nous le voyons à Besançon, tenant pendant plusieurs jours toute cette grande ville sous le charme de sa parole et sous le prestige de la sainteté de sa vie. Les ateliers et les

boutiques étaient fermés. A son départ, les habitants, qui ne pouvaient se détacher de lui, formèrent un cortége nombreux et le reconduisirent solennellement jusqu'à Langres (1). Il paraît que, cette fois, il ne visita en cette province que les monastères de son ordre. Geoffroy, son secrétaire, rapporte les miracles qu'il lui vit faire en présence du pape Eugène depuis son entrée en France jusqu'à Paris. Il raconte ceux qu'il fit à Cîteaux pendant la tenue du chapitre. Arrivé à Cherlieu, abbaye cistercienne du diocèse de Besançon, toujours accompagné de beaucoup d'abbés, il guérit une femme boiteuse. De Cherlieu il se rendit à Morimond. Il y avait dans cette maison, une des premières de l'ordre, *ordinis abbatia una de primis*, un pauvre Frère étendu sur sa couche, tellement paralysé qu'il était privé de l'usage de tous ses membres, ne pouvant en remuer aucun. Saint Bernard voulut le visiter; on le pria de lui imposer les mains et il se sentit aussitôt soulagé sensiblement. Mais pour que le miracle fût plus visible en ne s'opérant que graduellement, le malade recouvra d'abord l'usage d'une main et ensuite celui de l'autre. Avant de le quitter, le saint le couvrit de son manteau, et à l'instant même le reste du corps fut guéri (2). De Morimond il alla à Auberive en passant probablement par Langres. Ainsi, il traversa tout le Bassigny. A Auberive, il y eut aussi des miracles. De là il rentra à Clairvaux. Au reste, saint Bernard, qui est allé si souvent en Lorraine, a dû passer plus d'une fois par le Bassigny et par Morimond. La présence d'un si grand saint dans un pays est toujours une bénédiction.

Les colonies qu'Othon, par une inspiration providentielle, avait envoyées dans la Gascogne et le Languedoc s'étaient multipliées, comme nous l'avons dit, et avaient franchi les Pyrénées. Alphonse VIII, roi de Léon et de Castille, désirant avoir dans chacune des provinces de son royaume une maison cistercienne qui serait pour ses sujets comme une école de religion, d'ordre, de travail et d'économie sociale, pria Bertrand, abbé de l'Echelle-Dieu, de lui envoyer des religieux, leur offrant les terres de son domaine qui sembleraient le mieux convenir à leur dessein.

Bertrand détacha aussitôt de sa communauté treize moines qu'il fit partir pour la Vieille-Castille sous la conduite de Ré-

(1) Tandem Chrysopolim veniens usque Lingonam solenniter deducitur. (*Vit. S. Bern.*, 20 august., Ball., t. II, c. III.)

(2) *Vit. S. Bern.*, auct. Gaufrido, lib. IV, n. 40.

mond, profès de Morimond (1). En visitant la contrée, ils s'égarèrent, par un secret conseil de Dieu, dans une forêt sauvage au fond de laquelle ils découvrirent un vieillard chargé d'années, ayant la tête chauve et une barbe blanche qui descendait jusque sur sa poitrine, d'une maigreur extrême, à moitié nu et pouvant à peine remuer ses membres décharnés. Cet ermite s'appelait Jean, couchant toujours sur la terre, dans un antre étroit, ne mangeant que du pain de son et ne buvant que de l'eau, priant et pleurant sans cesse. Les moines, à son aspect, reculèrent de frayeur, comme si un fantôme se fût levé de terre devant eux; puis, ayant appris quel était son genre de vie et les motifs qui le lui avaient fait embrasser, ils crurent devoir se fixer dans cette solitude sanctifiée par une si rude pénitence. Ils le prièrent donc de vouloir s'unir à eux, de les aider par la connaissance qu'il avait de la localité et de la langue du pays et de leur céder sa caverne pour en faire le berceau de leur monastère. Tous se mirent aussitôt à l'œuvre, et, lorsque les cabanes furent construites, ils s'empressèrent de les consacrer à la sainte Vierge, sous le nom de Murs-Sacrés (*Sacra-Mœnia*) (2).

Le pieux Alphonse écrivit de nouveau à l'abbé de l'Echelle-Dieu et lui demanda encore deux colonies de religieux, l'une pour la province de Tolède, l'autre pour celle de Navarre. « Qu'ils « viennent dans ces contrées, disait-il; qu'ils voient et choi« sissent des terrains convenables (*veniant, videant et eligant*). » On envoya d'abord quatre moines en éclaireurs pour explorer le pays, deux dans la province de Tolède, deux dans celle de Rioja.

Les deux premiers, nommés Fortuné et Heimelin (3), après avoir longtemps erré et posé momentanément leur tente en divers lieux, essayèrent enfin de gravir une haute montagne couverte d'une forêt épaisse, dans l'espoir d'y trouver un gîte. Arrivés au sommet, ils aperçurent une vieille chapelle dans laquelle il y avait un autel avec une statue de la Vierge. D'après la tradition, c'était à la cime de ce mont sauvage que Clotilde, fille de Clovis, s'était cachée pour conserver sa foi pure du souffle em-

(1) Ex primis Scala-Dei habitatoribus pro Veteri-Castella. (*Annal. cist.*, t. I, p. 413.)

(2) *Annal. cist.*, t. I, p. 413 : Non longe a Fontidona, comitatu de familia Lunarum. Alii dicunt in diœcesi Siguntina. (Voir la charte de fondation de S. Alphonse dans Manrique, t. I, p. 413.)

(3) Duos monachos ab Scala-Dei transmissos fiunt Fortunium Donatum et Heimelinum Bonum. (*Annal. cist.*, p. 415.)

pesté de l'arianisme et se soustraire à la tyrannie d'Amalaric, roi des Visigoths d'Espagne. Ses soupirs avaient été entendus de son frère Childebert qui, par la défaite d'Amalaric, avait délivré sa sœur et porté à l'arianisme le coup le plus terrible. Cette chapelle était, disait-on, un monument de sa reconnaissance (1).

Quoi qu'il en soit, ce site, ces ruines, ce sanctuaire abandonné firent une impression profonde sur l'âme des moines ; ils s'agenouillèrent, et promirent à Marie de relever son culte et de chanter ses louanges dans cette solitude qui lui avait été consacrée.

Ainsi, par une coïncidence admirable, deux religieux français, à six cents ans de distance, vinrent, conduits par la Providence, sur le sommet d'une montagne de la Castille, recueillir l'héritage de Clotilde, c'est-à-dire continuer la mission catholique et civilisatrice de la France et triompher par leurs prières et leurs sueurs du sensualisme mahométan, dans les lieux mêmes où la fille du grand Clovis avait vaincu l'arianisme par la puissance de sa foi et de ses larmes.

C'était au pied de cet autel que les Castillans venaient jurer de mourir pour leur religion. Dans la suite, il y eut un si grand concours de peuples et de pèlerins, tant de miracles opérés, tant de grâces obtenues, tant de victoires remportées sur les infidèles par l'intercession de la Vierge de Clotilde et les prières des moines que cette montagne devint véritablement pour l'Espagne la montagne du salut et en prit le nom, *Mons Salutis*.

Les deux religieux destinés à la Rioja étaient Durand, profès de Morimond, et Raymond, originaire d'Espagne. Après de longues et pénibles courses, il s'étaient fixés à deux milles de la ville d'Alfaro, sur le versant du mont Yerga, puis avaient abandonné ce lieu, y laissant dans une petite chapelle une image de la Vierge qui fut célèbre sous le nom de Notre-Dame-d'Yerga.

Retirés dans une terre voisine, appelée Nienzabas (2), ils y avaient enfin construit leur monastère et l'avaient peuplé de moines venus de l'Echelle-Dieu. Durand, le premier abbé, fut remplacé bientôt par Raymond, qui transporta l'établissement à Fitero, au diocèse de Pampelune, vers l'an 1152.

Les rois comblèrent comme à l'envi cette maison d'immu-

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 415.

(2) C'était un hameau désert, *villula deserta*, *in loco quem dicunt Nienzabas*, qui leur avait été donné par le roi Alphonse; facta charta in ripa Iberi, inter Alfarum et Calagurrhiam, tempore quo imperator cum rege Garcia pacem firmavit et filium suum cum ejus filia desponsavit.

que si quelqu'un d'entre eux voulait se charger de la défense de la ville de Calatrava il la lui donnerait en propriété avec tout son territoire. Tous ces fiers barons restèrent muets et immobiles ; la frayeur avait tellement glacé leurs cœurs, que nul n'osa accepter les offres du roi, et le sang généreux de Castille sembla se mentir à lui-même pour la première fois ; *et, licet hœc rex ostenderet magnatibus et baronibus, non fuit aliquis inventus de potentibus qui vellet defensionis periculum expectare* (1).

Tout paraissait donc désespéré, humainement parlant ; mais la Providence, qui se plaît à confondre la force par la faiblesse et à tromper les prévisions et les calculs des hommes, fit surgir comme de terre une armée d'une espèce nouvelle ; cette armée, à défaut des chevaliers et des barons, se dressa subitement avec sa bannière en face du croissant et le força de reculer.

Dans les grandes crises religieuses et sociales du moyen âge, Dieu s'est presque toujours servi de la main d'un moine pour briser les entraves qui arrêtaient la marche des peuples et leur ouvrir des issues inespérées. Il y a dans le froc, surtout au jour du malheur, quelque chose d'électrique qui remue et relève le genre humain abattu ; c'est ce qui arriva dans cette circonstance.

Raymond, abbé de Fitero, avait été appelé à la cour pour les affaires de son monastère, et il était accompagné d'un de ses religieux nommé Dom Didace Vélasquez, originaire de Burveva, dans la Vieille-Castille. Ce religieux avait longtemps porté les armes avant sa profession et était fort connu du roi Sanche ; c'est peut-être ce qui avait porté Raymond à le choisir pour son compagnon. Voyant le roi désolé du danger où se trouvait Calatrava faute de défenseurs, Frère Didace engagea son abbé à demander la place. L'abbé, à qui d'abord une pareille proposition répugnait, se laissa persuader et la demanda.

Cette démarche parut à quelques-uns une insigne folie, à d'autres une témérité sans exemple, à la plupart une grave inconvenance dans un moine. Don Sanche, doué de ce tact supérieur qui distingue les grands rois, éclairé de cette lumière divine qui ne manque jamais dans le besoin aux hommes providentiels, n'en jugea point ainsi et consentit à céder la place.

Aussitôt l'abbé et son religieux allèrent trouver Jean, archevêque de Tolède, qui approuva leur dessein, y contribua de ses biens et fit prêcher que tous ceux qui iraient au secours de Cala-

(1) *Annal. cist.*, t. XI. p. 330.

trava auraient le pardon de leurs péchés. En quelques jours il s'opéra une si grande révolution dans les esprits que tous voulurent payer de leur personne ou au moins offrir des armes, des chevaux ou de l'argent. Le roi, de son côté, pour exécuter sa promesse, donna à l'abbé et au monastère de Fitero la ville et le fort de Calatrava.

« Moi, le roi Sanche par la grâce de Dieu, fils de don Alphonse de bienheureuse mémoire, illustre empereur des Espagnes, par l'inspiration divine fais cet acte de donation, valable à perpétuité, à Dieu, à la sainte Vierge Marie, à la sainte congrégation de Cîteaux et à vous, Dom Raymond, abbé de Fitero, et à tous vos Frères, tant présents qu'à venir, de la ville appelée Calatrava, afin que vous l'ayez et la possédiez en toute propriété, paisiblement, librement, par droit héréditaire, et que vous la défendiez contre les païens, ennemis de la croix de Jésus-Christ, par son secours et le nôtre; ainsi vous l'abandonne, et avec elle tous les domaines qui en dépendent, comme montagnes, terres, eaux, prés, etc. »

Les deux moines, ayant levé une armée considérable, entrèrent avec elle à Calatrava dont ils prirent possession et qu'ils environnèrent aussitôt de tranchées, de bastions et de remparts. Les Maures, voyant la place si bien fortifiée et secourue, renoncèrent au projet qu'ils avaient de l'attaquer (1).

Le territoire de cette ville avait plus de vingt lieues de circuit et renfermait peu d'habitants; Raymond forma le dessein de ne laisser à Fitero que les religieux infirmes et de transporter à Calatrava les religieux valides, les Frères convers, tout le mobilier et les troupeaux de l'abbaye. Il fit en même temps un appel aux populations de la Navarre; il y eut un tel entraînement, un tel enthousiasme, qu'il traversa la Castille suivi de plus de vingt mille hommes (2).

Mais il fallait donner à cette multitude un chef et des règlements disciplinaires; c'est ce qui suggéra à Raymond l'idée de fonder un nouvel ordre militaire, qui vivrait et combattrait sous la direction et la bannière de Cîteaux.

La distinction entre les moines de chœur et les Frères lais était fondamentale chez les cisterciens : il s'agissait d'augmenter les derniers d'une manière illimitée, de leur présenter l'épée au lieu

(1) Mariana, *Hist. Hisp.*, lib. II, c. 6.
(2) *Annal. cist.*, t. II, pp. 306 et 307; — Fleury, *Hist. ecclés.*, l. 70, p. 55, t. XV.

de la bêche ; d'en faire, à cause de l'imminence du danger, des soldats plutôt que des laboureurs et des artisans ; de les plier en temps de paix à l'observance du régime monastique, c'est-à-dire à l'oraison, à la psalmodie, à la frugalité et à la continence, afin qu'au moment du combat, couverts extérieurement de fer et d'airain et intérieurement munis des armes de la foi, ils s'élançassent comme des lions sur l'ennemi, *ad sonitum buccinæ leones, ad tympani ictum agni* (1).

Une pareille conception ne manquait ni de hardiesse, ni de grandeur, ni d'opportunité ; elle ressortait évidemment des tendances de ce siècle, où l'on croyait ne pouvoir rien entreprendre et rien exécuter que par l'inspiration et la main des moines. Le but commun que les peuples d'Europe se proposaient était la destruction ou le refoulement de l'islamisme. Qu'étaient les Maures, ceux d'Espagne surtout ? Les missionnaires armés du Coran. L'Eglise, dans sa sagesse, comprit qu'on ne pouvait vaincre une idée que par une idée ; c'est pourquoi elle incarna sa défense dans une milice monastique.

Les religieux s'animèrent d'un zèle chevaleresque, les chevaliers s'enflammèrent d'un zèle religieux ; le casque s'allia au capuce, la cuirasse au scapulaire ; les deux glaives se croisèrent sur la poitrine du Maure.

A cette heure, il n'y a en Europe qu'une seule guerre à craindre, la guerre des idées ; or, les idées ne se combattent ni par le tranchant de l'acier, ni par le canon ; des temps viendront où il faudra marcher la croix d'une main et le glaive de l'autre ; avant la fin de ce siècle, peut-être sera-t-on forcé d'aller à Rome demander le rétablissement de la chevalerie chrétienne contre de nouveaux barbares ! Les hommes qui ont étudié notre époque et ses tendances ne mépriseront pas, nous en sommes sûrs, une semblable prophétie (2).

(1) Qui laudabant in psalmis accincti sunt ense, et qui gemebant orantes, ad defensionem patriæ.

(2) Lacordaire, 8e *Conf.*, 18 janvier 1846.

CHAPITRE XVI

Fondation des granges de Dosme, des Gouttes et de Fraucourt.

Les Frères convers de Morvaux s'étaient avancés petit à petit au nord, à travers les forêts dans la direction de Semilly, entre Chalvraines et Goncourt. Ils furent en peu de temps sur les limites du territoire de La Fauche. Les seigneurs de ce nom avaient bâti sur les hauteurs qui séparent le bassin du Rognon du bassin de la Meuse, au sommet d'une montagne, un vaste manoir flanqué de dix-huit tours avec donjons et ponts-levis. Ils ont rencontré les travailleurs de Morimond, ils les ont admirés; ils veulent en avoir, et pour en avoir il suffit de leur donner de la besogne à faire. Hugues Ier, l'un d'eux, leur céda à l'est et près de Chalvraines trois cents arpents de terre inculte dans la contrée de Dosme, *de Doysma, de Doesma*, pour y bâtir une grange, avec le droit de prendre dans ses forêts des bois de charpente pour la construction et de mort bois pour le chauffage. Il s'était dessaisi de tout excepté cependant de la propriété des pourpris, *excepto procinctu grangiæ* (1). Il paraît que les moines ne purent avoir d'abord qu'une seule charrue. Hugues II, fils de Hugues Ier de La Fauche, leur permit d'en avoir une seconde, *secundam carrucam in Doysma* (2). Baudouin, abbé de Sainte-Marie et de Saint-Jean de Laon, par l'intervention du vénérable Bernard, abbé de Clairvaux, leur abandonna dans le même lieu quarante arpents de terre arable et autant de terre inculte que deux charrues pourraient en cultiver, moyennant une redevance annuelle de douze deniers toulois (3).

En 1207, le même Hugues II de La Fauche dont nous venons de parler leur donna le droit d'avoir autant de charrues que leur culture en exigeait et autant de troupeaux différends qu'ils pourraient en nourrir (4). De tous les seigneurs de La Fauche, nul ne

(1) Concessit trecenta jugera ad ædificandam grangiam, etc. (Ch. de Henry, év. de Toul, 18e liasse, Arch. de la Haute-Marne.

(2) *Invent. du cart. Bourb.*, parag. LXIV.

(3) *Ibid.*, parag. VI.

(4) *Ibid.*, parag. X.

fut plus bienveillant envers Dosme que celui-ci. En 1211 et 1218, il ajouta des terres assez considérables pour occuper cinq ou six charrues (1). Les propriétés des moines s'étendirent au point qu'ils purent fonder sur le finage de Liffol-le-Petit une métairie annexe de la grange, qu'ils appelèrent Villers-Fontaines, *Villaris fons* : elle existe encore. Hugues IV, en 1248, avant de partir pour la Terre-Sainte où il fut tué, fit don aux moines de l'emplacement de Dosme que son aïeul s'était réservé (2). Jean, son fils, ne se montra pas moins généreux. Jeanne de Charnay, son épouse, et son fils ratifièrent, en 1320, toutes les donations faites à Dosme par les seigneurs de La Fauche leurs prédécesseurs. Quelques années après, la baronnie passait en d'autres mains (3).

Dosme était entre deux massifs de forêts, l'un au midi, représenté par les bois actuels de Chalvraines, de Goncourt et celui qui porte encore le nom de Morimond, l'autre au nord, formé par les bois appelés aujourd'hui le Haut-Bois, le bois Gérard, le bois du Jarnay, etc. Il y avait, au nord surtout, peu d'éclaircies : il fallait agrandir celles qui existaient déjà et en faire d'autres. Voilà les convers qui arrivent, les voilà à l'œuvre sur tous les points, avançant lentement mais avançant toujours, frayant des routes, établissant des communications et avec douze ou quinze charrues créant des champs nouveaux et renouvelant les champs anciens. Le domaine monastique de Dosme, y compris celui de Villers-Fontaine, se composait encore, à la Révolution, de plus 1,000 journaux de terre, de plus de 200 de pré et de 300 arpents de bois.

Les terres des moines se trouvaient surtout à l'ouest, et leurs établissements agricoles s'échelonnèrent dans cette direction.

(1) La terre que traversait le chemin par lequel on allait à Liffol-le-Grand : *ab agro Doysmæ usque ad Vallem-Mansueti.* — Une autre depuis le chemin par lequel on allait de Goncourt à Chalvraines, et de l'autre côté jusqu'à Liffol-le-Petit. (*Invent.*, parag. LXII, LXVI, XIII.)

(2) Situm grangiæ de Doysma, de terris et nemoribus cum omnibus pertinentiis suis, parag. LXIV.

(3) Parmi les autres bienfaiteurs de cette grange, nous avons remarqué Gérard de Prez, chevalier; Thibaut et Erard de Romain; Simon, comte de Clefmont; Marie, fille de Gilebert de Rimancourt; Gauthier et Alain, frères de Hugues IV; de La Fauche, Thierry de Saint-Baslemont.

Le tiers des dîmes de ces terres appartenait au chapitre de l'église Saint-Laurent-de-Reynel, qui s'en dessaisit au profit de Morimond sous la réserve de deux écus de Troyes, payables chaque année à la fête de Saint-Laurent, et cela avec le consentement de l'abbé de Saint-Mansin dont il relevait Les religieux du prieuré de Bourg-Sainte-Marie cédèrent aussi les droits qu'ils y avaient, ainsi que Thierry, curé de Goncourt. (*Invent. du cart. Bourb.*, LXIX, LVIII, CIII, XV.)

Ainsi que les poissons de leurs étangs, ils suivirent le cours de l'eau, se sentant attirés comme d'instinct vers la rivière de la Meuse et la prairie qu'elle arrosait. Ils firent une première station au delà de Breuvannes et ils y fondèrent une grange au pied du charmant coteau des Gouttes, ainsi appelé des filets d'eau qui en découlaient. La situation ne pouvait être plus heureuse, tout s'y trouvait réunit à souhait : de l'eau, des prés ou plutôt des terrains avec lesquels on pouvait en faire d'excellents, des champs propres au labourage, des bois superbes, et au versant méridional un sol favorable à la culture de la vigne et fort bien exposé. Ce domaine avait été partagé entre plusieurs seigneurs, mais le comte de Clefmont en avait la meilleure part. C'était alors Robert Guiscard, qui, au moment de la seconde croisade (c'était vers l'an 1140) donna aux moines tout ce qu'il possédait en ce lieu tant en champs qu'en bois, en pâturages, en eaux et cours d'eaux, enfin, toute la terre avec tous les droits qu'il y avait ou pouvait y avoir (1). En 1168, Simon de Clefmont et Guiscard, son frère, confirmèrent ces donations et y ajoutèrent. Parmi les autres donateurs nous remarquons Foulque et Bernard, seigneurs de Choiseul, Hugues et Ulric de Gonaincourt, Macelin d'Hortes, Hugues de Beaujeu, sire de Doncourt, Pierre de Méréville, Ulric d'Aigremont et de Neuvillers, Conon, chevalier de Choiseul; Olivier, homme libre de Clefmont; Hugues, vicomte de Clefmont (2).

(1) Garnerius Islodii dedit terram juris sui quæ vulgo vocatur Massincourt a monte qui est super grangiam quæ dicitur ad Guttas usque ad vadum petrosum. (*Invent. du cartul.*, parag. xv.)

(2) Voici quelles étaient, selon nous, les limites de la grange primitive: à l'est le ruisseau qui tombe du Fouillot, *a rivulo Folioli*, au midi les prés de Brauvamien, à l'ouest le bois de la Moussouse et Lirmont, et au nord un monticule couronné de bois; mais les limites furent bientôt dépassées. Robert Guiscard ajouta à la première donation le champ de Chauffour, *campum Calfurni*, et les moines s'avancèrent de ce côté assez près de Meuvy. Garnier d'Illoud leur abandonna une terre appelée Massincourt, qui s'étendait au nord depuis le sommet de la montagne jusqu'au gué de pierres, *usque ad vadum petrosum*, sur la Marne, c'est-à-dire jusque sur les confins du finage de Doncourt. Viard de Dambelain, Elisabeth sa sœur et son époux prolongèrent cette propriété à l'est par la cession de la terre de Landricoste, et à l'ouest les moines de Saint-Mihiel l'étendirent depuis le ruisseau de Chauffour jusqu'au dessus de la côte de Blanchemont : A rivo de Calfurn usque ad supercilium costæ de Blanchemont et inde usque ad rivum molendini grangiæ de Guttis.

L'*Invent. du cartul.* reproduit le résumé détaillé des deux chartes de donation de la terre des Gouttes, sous les parag. XVIII, XIX et XX. Prima carta de Guttis; secunda carta de Guttis; tertia carta de donis Roberti Wisc. apud Guttas videlicet de situ loci, etc.

La grange fut bâtie à l'endroit même où se trouvent aujourd'hui les Gouttes-Basses. Les moines eurent bientôt transformé ces lieux. Ils les partagèrent et les utilisèrent selon l'exposition et la nature du sol. Ils créèrent cette belle prairie qui est encore une des meilleures de la contrée et pour la qualité et pour la quantité du foin. La seconde coupe est souvent presque aussi abondante que la première. Les terres labourables pouvaient se prêter à la culture de toute espèce de céréales : blé, seigle, orge, avoine.

De quelque côté que l'on vînt, au printemps et en été surtout, on admirait la beauté du site : tout y était à sa place; tout s'y détachait, tout ressortait gracieusement : la verdure des prés se mariait à celle des blés, celle des blés à celle de la vigne; celle-ci plus tendre tranchait avec celle du bois plus foncée. Les parfums de la vigne, des blés et de la prairie en fleur se mêlaient et embaumaient les airs. Plus tard, la construction du château à mi-côte avec ses terrasses vint compléter le paysage.

Nulle part les moines ne réunirent des troupeaux plus nombreux et plus remarquables, surtout en bœufs et en chevaux. C'était là que se trouvaient la grande laiterie et la grande fromagerie. Ils y eurent de bonne heure un moulin important que nous avons vu dans notre enfance et qui existe encore. Ils érigèrent une chapelle sous le vocable de la Nativité de la sainte Vierge qui s'est conservée jusqu'à nos jours. Beaucoup de pèlerins venaient de près et de loin, le 8 septembre, prier et honorer Notre-Dame des Gouttes, et c'était certainement la seule en France de ce nom.

Les premières donations furent confirmées par Godefroy de Rochetaillée, évêque de Langres, et revêtues de toutes les formalités que l'on pouvait désirer à cette époque; ce qui n'empêcha pas Béatrix, épouse de Robert Guiscard, d'élever des réclamations, et il fallut l'intervention de Lambert, abbé de Cîteaux, pour arriver à un arrangement. Viard d'Hume, chevalier, gendre de Macelin d'Hortes, l'un des premiers bienfaiteurs, voulut aussi contester, mais il finit par reconnaître ses torts. Il en fut de même de Foulque de Choiseul qui, ici comme ailleurs, semblait s'ingénier à chercher aux moines les plus mauvaises chicanes (1).

(1) D'après le dernier terrier de Morimond, aux Arch. de la Haute-Marne, la grange des Gouttes comptait encore, au moment de la Révolution, 1375 journaux de terre labourable, 544 de prés, 183 de pâquis, 59 de vignes, 50 de bois, 17 de chenevière et 15 de jardin. (*Invent. du cartul.*, parag. XX.)

Les moines de Morimond avaient à l'est des Gouttes une autre grange si rapprochée de celle-ci que les deux territoires se joignaient. On l'appelait Froalcurt, Froocourt, enfin Fraucourt. C'était un franc-alleu, *liberum allodium*, où il y avait une chapelle avec un pèlerinage. Mais au milieu du XII[e] siècle, cette terre était presque entièrement abandonnée et déserte. Dans les premières chartes, on ne la nomme pas autrement que le désert de Fraucourt, *desertum de Froocurt*. Divers seigneurs y avaient des droits : le premier qui se dessaisit des siens en faveur de Morimond fut Viard de Dambelain, chevalier, qui, sur le point de partir pour la seconde croisade, vers l'an 1146, céda à Morimond tout ce qu'il avait dans le désert près de Fraucourt, *in deserto juxta Froocurt*. Ce même Viard, à son retour, voyant que ses champs, transformés par les travaux des moines, avaient pris une grande valeur, voulut revenir sur sa donation, mais inutilement (1). Les chanoines réguliers de Chaumoussey (2), en 1168, remirent à ceux de Morimond tout ce qu'ils possédaient en ce lieu moyennant un cens annuel d'un marc d'argent, payable à Chaumoussey, à la fête de Saint Remy. Celui qui était chargé de porter cet argent devait passer par Neufchâteau pour le soumettre à la vérification des monnayeurs (3).

Morimond solda régulièrement le marc d'argent jusqu'en 1447. Il y eut alors une transaction par laquelle ceux de Chaumoussey voulurent bien y renoncer pour une somme de deux cents vieux florins d'or une fois payée (4).

En suivant l'ordre chronologique, nous trouvons parmi les bienfaiteurs de cette grange Albert et Hugues de Dambelain (5),

(1) *Invent. du cartul. Bourb.*, parag. XV.

(2) *Calmosiacum*, à l'ouest et à deux lieues d'Epinal; il n'en reste plus rien.

(3) Les champs cédés par ceux de Chaumoussey, et ils étaient assez considérables, venaient de la pieuse générosité de Liébaut de Beaufremont et de ses sœurs Bilibarde et Rohilde. Hugues de Beaufremont son fils, blessé de voir qu'on les avait détournés de leur destination, attaqua ceux de Chaumoussey comme n'ayant pas le droit d'en disposer et conséquemment ceux de Morimond comme n'ayant pas le droit d'en jouir. Il fallut que l'abbé de Chaumoussey intervînt et prouvât par des titres authentiques et incontestables que les donations avaient été réellement faites à son monastère, sans réserve aucune, par plusieurs membres de la famille de Beaufremont et par le réclamant lui-même qui avait donné le champ derrière la chapelle; que Chaumoussey était en pleine et légitime possession et qu'en sa qualité d'abbé il avait pu, du consentement de son chapitre, faire cet accensement.

(4) *Invent. du cartul.*, parag. LXXXVI.

(5) *Ibid.*, parag. XXI et XLIX.

Thierry de Bonnecourt (1), Gillebert de Dambelain (2), Hugues de Vignes, Thierry de Chaudenay et Elisabeth, son épouse, Foulque de Choiseul, Viard d'Apré et Viard d'Oreille-Maison (3). Les moines de Saint-Mihiel, que nous avons déjà rencontrés aux Gouttes, étaient aussi propriétaires à Fraucourt; ils laissèrent à l'une et l'autre grange tout ce qui leur appartenait sous la réserve de deux resaux de froment payables au prieur de Saint-Thiébaut, chaque année, entre la fête de saint Martin et celle de Noël (4).

Ceux de Morimond, en 1229, n'étaient pas encore possesseurs de tout le fief de Fraucourt, puisque Liébaut de Saint-Baslemont leur céda, cette année même, tout ce qu'il y avait et tout ce qu'il pouvait y avoir, soit sur le finage de Dambelain soit ailleurs (5). Le territoire de cette grange s'étendait surtout à l'est et au nord, c'est-à-dire du côté de Dambelain, de Germainvillers et de Champigneule. A force d'ajouter un champ à un champ, un sillon à un sillon, d'empiéter raie par raie sur les saussaies, les broussailles et ce qu'on appelait alors les voivres, *wavra*, les moines finirent par se faire avce le désert de Fraucourt un magnifique domaine d'environ 200 journaux de pré, de 1,000 journaux de terre, y compris les 300 journaux du Fouillot qui en furent détachés et accensés aux habitants de Breuvannes et de Germainvillers, avec deux étangs et un moulin construit sur le ruisseau venant de Dambelain (6). La chapelle des Frères convers avait été consacrée à la sainte Vierge, comme celle des Gouttes, mais sous le vocable de la Purification.

(1) Dedit salicetum inter Frorecourt et Barrennam, parag. XLIX.

(2) Il y a deux chartes de Gauthier, évêque de Langres, l'une de 1175 et l'autre de 1178, concernant l'importante donation de Gillebert. (Arch. de la Haute-Marne, 6e liasse.)

(3) Toutes les pièces de ces donations se trouvent dans la 6e liasse, Morimond, Arch de la Haute-Marne, ou dans l'*Invent. du cartul.*, parag. VIII, XV et XLVII.

(4) *Ibid.*, *Invent.*, parag. XIX.

(5) Arch. de la Haute-Marne, 6e liasse.

(6) Terrier de Morim., Arch. de la Haute-Marne.

CHAPITRE XVII

Des granges de Grandrupt, Levécourt, Angoulaincourt, Andoivre, Rapeschamp et Genischeaux.

Nous avons dit que la grange de Fraucourt confinait à la grange des Gouttes : le territoire de celle-ci confinait à celui d'une autre grange située à l'ouest dans la grande prairie. On pouvait aller de l'une à l'autre par un chemin facile et court que la nature elle-même avait creusé à travers la montagne. Les Gouttes et Fraucourt ne devaient être que des étapes vers les rives de la Meuse ; c'était là surtout que les moines voulaient arriver et faire un grand établissement central ; ils en eurent bientôt l'occasion et les moyens.

Vers l'an **1143**, Henry de Lorraine, évêque de Toul, donna à l'église de Morimond une maison appelée Grandrupt, *Grandis-Rivus*, située au nord et à peu de distance de Levécourt, au milieu des prés, comme nous le voyons par un acte confirmatif de **1151** (**1**). Le manse représenté par cette maison et l'emplacement appartenaient à l'abbaye de Molesme qui les offrit à Morimond en **1152** par les mains de Godefroy, évêque de Langres, et de Dom Bernard, abbé de Clairvaux (2). La plus importante des donations faites à Grandrupt fut celle de Regnier de Boncourt qui, de concert avec son épouse et ses neuf enfants, lui abandonna tout ce qu'il avait dans le voisinage en prés, en champs, en bois, en eaux, sans réserve d'aucun droit féodal. La charte est de Henry, évêque de Toul (3).

(1) Confirmo donum domus illius quæ dicitur Grandisrivus quam concessi ecclesiæ Morimundi per manum domni R. abbatis. (Arch. de la Haute-Marne, 8e liasse.)

(2) Mansum et terram ubi sedet grangia Grandisrivi, etc. (*Ibid.*)

(3) Nous y lisons que Hugues, prieur de Clefmont, et Josbert, prieur de Sainte-Marie, cédèrent des terres et des prés de leur prieuré respectif, mais l'un et l'autre moyennant un cens de douze écus de Troyes. Parmi les autres principaux bienfaiteurs de Grandrupt, nous signalerons Simon, comte de Clefmont, en 1165; Regnier, vicomte de Clefmont; Pagand de Forsey, Odette de Huillécourt, Humbert de Clefmont, clerc, fils de Morel-le-Riche, et Evrard de Vroncourt. La maison des lépreux était assez rapprochée de Grand-

Il y eut quelques difficultés autour du berceau de Grandrupt. Regnier de Boncourt et Hugues, son fils, en 1159, voulurent revenir sur la première donation, mais après plusieurs mauvaises chicanes le repentir les amena à Morimond où ils se désistèrent entièrement (1). Holdouin et Dominique de Huillécourt réclamèrent les dîmes du territoire de Grandrupt avec tant d'instance et d'acharnement que l'évêque de Toul, Henry, les frappa d'excommunication (2).

D'un autre côté, les moines de Lacreste avaient échelonné rapidement leurs granges au midi jusqu'à Thol, Millière et Pérusse et, descendant de proche en proche, avaient fini par s'installer sur la Meuse plusieurs années avant Morimond. En effet, Robert Guiscard, comte de Clefmont, le fils de leur fondateur, leur avait donné, dès l'an 1137, sur le finage d'Audeloncourt, au nord-est, un lieu désert où était anciennement le village de Dardruth (3) ; ils s'y étaient bâti une grange autour de laquelle ils avaient eu bientôt beaucoup de prés et de troupeaux. Grandrupt n'en était séparé que par quelques kilomètres. Les prés furent bientôt mêlés et les bêtes de même. De là des difficultés et des contestations qui ne purent être réglées que par l'intervention de l'abbé de Cîteaux, Gozevin, qui se transporta sur les lieux, en 1150, avec les abbés de Bellevaux, de Clairefontaine, de Beaupré et de l'Escale-Dieu. Il fut décidé que la grange de Grandrupt ne s'étendrait pas au delà des limites de son territoire actuel, qu'elle ne pourrait avoir que deux charrues avec seize bœufs, dix vaches et

rupt, comme nous le voyons dans la charte où il est dit que Regnier de Vroncourt donne à Grandrupt trois arpents de terre situés devant la maison des lépreux, *ante domum leprorum*. Dans plusieurs autres chartes, nous avons retrouvé des traces, des indices de quelques grandes ruines. Ainsi, Regnier, vicomte de Clefmont, donne à Morimond quatre bichets d'avoine qui lui étaient dus pour une terre de Grandrupt appelée la Terre-aux-Autels, *terra ad altaria*. A peu de distance, il y avait un pré appelé le Pré-aux-quatre-Colonnes, *pratum ad quatuor columnas*. Il est certain que Mailloncourt, près de Levécourt, Massincourt, entre les Gouttes et Doncourt, étaient des hameaux ruinés depuis plus ou moins longtemps, comme le village de Dardru. D'autres hameaux ont disparu depuis; celui de Manne, *de Manna*, au delà de Levécourt; celui de Vaulx-sous-Clefmont, *Vaulx dessoz Clefmont*, dans la charte de Meuvy et de Bassoncourt. (Arch. de la Haute-Marne, 8e liasse. — *Invent. du cart. Bourb.*, parag. LXIII.)

(1) *Invent.*, parag. LXIV.

(2) *Ibid.*, parag. CXXVIII.

(3) En 1137, Robert Guiscart, comte de Clefmont, donna aux moines de Lacreste « le lieu d'aucun désert où souloit avoir anciennement rues et village appelé de Dardruth, etc. ».

trois cents moutons; que, dans le cas où ceux de Morimond construiraient une autre grange dans cette zone, ils l'éloigneraient suffisamment des granges de Lacreste. Ensuite on posa des limites et on traça des lignes séparatives dans la prairie (1).

Ces abbés cisterciens, avec leurs robes blanches, dans l'herbe et la verdure jusqu'aux genoux, parcourant et mesurant les prés de la Meuse, nous rappellent un autre monde et nous offrent un spectacle trop curieux pour qu'on ne le signale pas en passant.

Nous devons ajouter pour être vrai que les règlements dont nous venons de parler furent abrogés quelques années après par la permission qu'obtint Morimond de créer de nouveaux prés et d'avoir autant de bétail qu'il lui serait possible d'en nourrir. Grandrupt, par sa vaste et féconde prairie, par sa position sur les bords de la Meuse et sur la levée romaine de Toul, était l'une des granges les plus importantes de Morimond ; c'était la grange des vaches, et en général de la race bovine. Elle se maintint jusqu'à l'érection de Levécourt en commune, en 1285, et la cession faite par les moines aux habitants de ce village de presque toutes leurs propriétés. Elle fut dès lors peu à peu abandonnée. En 1304, les vieux murs de clôture étaient en ruine et on ne les releva pas. La bergerie tomba bientôt après ; l'étang et le moulin disparurent successivement. La vacherie fut conservée assez longtemps et on y amenait au moment de la vaine pâture les bêtes des autres granges, et surtout des granges de la Montagne. Il ne resta plus que la chapelle.

Ainsi que l'abbé de Cîteaux l'avait réglé, les moines de Morimond, dans le cas où ils auraient voulu bâtir une autre grange dans le bassin de la haute Meuse, devaient l'éloigner beaucoup plus que Grandrupt des granges de Lacreste, mais cela ne fut point exécuté. Les choses furent plus fortes que les lois. Morimond, qui en 1160 possédait déjà presque tout l'alleu de Levécourt, *Allodium de Allevercurt* (2), crut pouvoir et devoir faire une grange de ce village, distant seulement d'un quart de lieue de Grandrupt et de trois quarts de lieue de Dardruth. C'est, croyons-nous, l'unique exemple dans l'ordre de Cîteaux d'un village transformé en grange monastique. Nous sommes trop loin et dans un milieu trop différent pour bien observer et bien juger un pareil phénomène. Les moines de Lacreste réclamèrent pour la

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 8e liasse.

(2) Voir le bref confirmatif du pape Alexandre III, Arch. de la Haute-Marne, 10e liasse.

distance ; ceux de Morimond résistèrent ; enfin les uns et les autres choisirent Guillaume, abbé de Cîteaux, pour arbitre. Celui-ci, ayant consulté quelques personnes connaissant bien les lieux, comme Thibaut, abbé de Vaux-en-Ornois, Humbert, prieur de Morimond, et d'autres encore, le différend fut terminé : ceux de Lacreste, pour le bien de la paix, abandonnèrent tout ce qu'ils possédaient à Levécourt et ne s'opposèrent plus à l'établissement de la grange. Ceux de Morimond, en retour, leur cédèrent ce qu'ils avaient de commun avec eux dans diverses pièces de pré. Enfin il fut décidé que les troupeaux de Lacreste n'entreraient pas sur le finage de Levécourt et ceux de Levécourt sur le finage de Dardruth (1).

Les bénédictins du prieuré de Sexfontaine avaient à Levécourt des propriétés assez importantes ; Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, voulant agrandir le domaine monastique, proposa à l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, dont ce prieuré relevait, de les échanger contre les dîmes et les revenus de deux églises, celles de Blaizy et d'Ambonville, ce qui fut accepté. Clefmont était trop rapproché de Levécourt pour que le seigneur de ce castel et ses chevaliers n'y eussent quelques terres et quelques droits. Aussi voyons-nous Simon, sire de Clefmont, en 1181, donner à Morimond sa terre de Mailloncourt, sur le territoire de Levécourt, bois et champs, *in bosco et in campo*. Arnoulf de Clefmont, chevalier, se dessaisit en 1177 de tous ses droits, de tous les droits que ses hommes pouvaient avoir à Levécourt et dans toutes les dépendances de ce village en terres cultivées et incultes, en prés, en pâturages, eaux et forêts, dîmes et tierces. Il était défendu aux cisterciens, par leurs règlements primitifs, de recevoir des serfs ;

(1) Dans les actes de délimitation qui furent alors rédigés, nous voyons que ceux de Lacreste avaient presque tous leurs prés sur la rive gauche, depuis Audeloncourt jusqu'au gué de Vroncourt, et Morimond presque tous les siens sur toute la rive droite et aussi en partie sur la rive gauche, depuis le gué de Vroncourt jusqu'à Bourmont. Les possessions monastiques allèrent toujours croissant de ce côté. En 1176, Pierre de Brixey, évêque de Toul, céda à Morimond entre les mains de son vénérable abbé Henry tout ce qui lui appartenait dans l'alleu de Levécourt, savoir : l'église, l'*atrium* et les dîmes. Ce prélat ajoute dans la charte que Milete, sœur de Regnier d'Aigremont, et Foulque, son fils, ont donné à la même abbaye tout ce qu'ils avaient à Levécourt en terres, prés, eaux et forêts, domaine et vouerie. Cette même année, Louis, fils de Gérard de Bourmont, abandonna pareillement aux moines tout son fief de Levécourt par l'intermédiaire de Regnier de Bourbonne. Donavit ecclesiæ Morim. allodium suum de Allevæcurt. (Arch. de la Haute-Marne, 10e liasse.)

Arnoulf, comme les moines de Sexfontaine, ne se réservait que les personnes (1).

Chaque grange devait avoir son moulin; celle de Levécourt eut bientôt le sien : un canal, *aquæ ductus*, y amenait l'eau de la Meuse. Simon de Clefmont voulut s'y opposer, mais il se désista pardevant Robert, évêque de Langres, se réservant seulement le droit de pêche (2). Une chaussée avec un pont sur la rivière mettait Levécourt en communication avec Clefmont et la montagne, et la levée romaine avec tout le bassin de la haute Meuse.

La grange et la chapelle des Frères convers se trouvaient probablement sur l'emplacement où fut construite plus tard la maison seigneuriale. La paroisse fut maintenue; elle s'agrandit d'abord par elle-même, ensuite par l'annexion de celle d'Huillécourt comme nous le verrons plus tard.

Morimond avait plusieurs autres granges importantes. Lorsque le voyageur qui va de Lénizeul à Montigny, après avoir traversé la Meuse, est arrivée sur l'ancienne levée romaine, il aperçoit à sa droite un assez joli petit village qui se détache sur un fond de verdure avec encadrement de bois au sud et à l'ouest; ce village s'appelle Lavilleneuve. Qu'il y ait eu là primitivement, selon quelques traditions, un établissement gallo-romain détruit après une grande bataille livrée aux environs, c'est ce que nous n'osons affirmer; mais il paraît positif qu'au commencement du XII[e] siècle il ne restait plus qu'un sol marécageux cultivé seulement sur quelques points. La partie supérieure s'appelait Anglecourt. Plusieurs seigneurs se la partageaient. Tous se dessaisirent de leurs droits en faveur de Morimond. Les décimateurs, qui étaient plus nombreux que les propriétaires, en firent autant. On trouve dans la première charte, datée de 1166, l'abandon que Gilbert de la Porte (*de Porta*) fit de la terre d'Anglecourt; plusieurs autres l'imitèrent et offrirent qui un champ, qui un pré. Toutes ces donations furent confirmées par Robert Guiscard, comte de Clefmont (3).

Ponce, archidiacre de Langres, avait la quatrième partie de cette terre; il la céda sans réserve. Gérard de Cuves, chevalier, et sa sœur Damète se dessaisirent de tout ce qu'ils possédaient en

(1) Les chartes de ces donations se trouvent dans la 10[e] liasse de Morimond, aux Arch. de la Haute-Marne, et sont de Pierre de Brixey, évêque de Toul.

(2) Symon D. Clarimontis acquittavit quærelam de aquæductu molendini de Allevercurt, etc. (*Invent. du cart.*, parag. LXXVII.)

(3) *Invent. du cart.*, parag. XLI.

champs, prés, pâturages, eaux, forêts, dîmes, etc. (1). Thierry de Nogent, Regnier d'Aigremont, Jocelin de Chaudenay, Foulque de Millière, Robert de Morteau, Técelin et Etienne de Clefmont, Amaury de Rangecourt, Isabeau, dame d'Is, renoncèrent à tous les droits qu'ils y avaient (2).

La partie inférieure appelée *Choes, Chôz,* comprenait la contrée qui s'étendait depuis la grange jusqu'à la Meuse, *terram quæ jacet inter grangiam et Mosam superius et inferius.* Elle appartenait en partie aux sires de Clefmont. Simon et Guiscard, son frère, l'abandonnèrent aux moines. Renard de Choiseul y avait aussi sa part; il la céda pareillement du consentement d'Helvide, son épouse, et de Foulque, son fils. Celui-ci confirma la donation de son père en 1168 (3).

A la fin de XIIe siècle, Morimond possédait toute cette plaine qui se prolonge depuis les bois de Montigny et les hauteurs voisines au sud-ouest jusqu'à la Meuse au nord, depuis le bois de Defoy à l'ouest jusqu'à la vieille route, et enfin, à l'est, jusqu'au chemin des Sarrazins. Tout ce qui contribue à faire une grande et belle exploitation agricole s'y trouvait réuni : fécondité de la terre, prés et champs, eaux et bois avec droit de pâturage sur les finages environnants. Les moines avaient déjà commencé leurs constructions depuis 1134; ils eurent bientôt des bâtiments considérables avec vacherie, bergerie et porcherie. Ils arrêtèrent par un puissant barrage l'eau qui descendait des hauteurs de l'ouest et du sud, et ils formèrent un étang assez spacieux sous lequel ils construisirent un moulin et un foulon attenant à la grange. Le ruisseau qui sortait de l'étang coulait tout près et à une distance d'environ six cents mètres il rencontrait un autre barrage et formait un second étang qui faisait mouvoir un second moulin, puis il reprenait son cours jusqu'à la Meuse en arrosant la principale prairie (4).

Le bois qui était situé au sud paraît avoir été assez considérable puisque on l'appelait Grandselve, la grande forêt, *nemus de Anglicuria quod dicitur Grandis-Sylva.* Les moines eurent souvent des difficultés et des procès avec les habitants de Rangecourt au sujet du droit d'usage que ceux-ci réclamaient dans ce bois. Les

(1) *Invent. du cartul.*, parag. XXXVIII.
(2) *Ibid.*, parag. XXI, XXXVII, XLI, LVIII, etc.
(3) *Ibid.*, parag. VI, XLI, XLIX.
(4) C'est ce qu'il est facile de constater encore aujourd'hui, et c'est ce que nous verrons plus tard.

têtes s'échauffèrent au point que les hommes de Geoffroy, seigneur en partie de ce village, excités probablement par leur maître, mirent le feu à la grange et la brûlèrent presque entièrement, vers l'an 1200. Geoffroy, pour indemniser les moines, fut obligé de leur abandonner ses droits de dîme dans sa seigneurie de Rangecourt, et ses hommes quatre journaux de terre (1).

Morimond eut dans cette grange jusqu'à huit ou dix charrues et des troupeaux en proportion. Des convers auxquels on adjoignait un certain nombre d'ouvriers séculiers exécutaient tous les travaux sous la direction de l'un d'eux qu'on appelait *le maistre d'Angolencourt*, car la grange perdit peu à peu son nom d'Anglecourt pour prendre celui-là. C'était lui qui était chargé de toute la gestion des affaires : il vendait, achetait, payait, recevait tous les cens et rentes que l'abbaye pouvait avoir dans les environs (2). Cette administration dura pendant cent cinquante ans, jusqu'à l'époque où la grange fut transformée en commune ; elle n'était éloignée de Morimond, au sud, que d'une lieue et demie. Angoulaincourt se trouvait sur les terres de la seigneurie de Clefmont. Cette maison en avait été, sinon la fondatrice, au moins une des principales bienfaitrices et, à ce double titre, elle s'était toujours attribué et fait payer le droit de garde. En 1288, Jacques de Clefmont, fils de Simon V et d'Isabeau de Joinville, doyen de Toul et seigneur d'Ifs, voulut l'exercer ; mais les moines s'y opposèrent formellement, soutenant que la grange était sous la garde du roi de France depuis la réunion du comté de Champagne à la couronne (3). Il ne crut pas devoir insister.

La onzième grange de Morimond était située à l'est de Bourbonne et de Serqueux au delà des bois. Il y avait dans cette partie du comté de Bar, depuis les villages d'Ainvelle et des Thons jusqu'à la Saône, de vastes terrains couverts de broussailles qu'on appelait alors *Wavra*, la Voivre, les Voivres. On retrouve encore aujourd'hui dans cette région deux métairies qui portent le nom de Petite et de Grande-Voivre. Les moines de Morimond, qui comme tous ceux de Cîteaux étaient alors toujours en quête de déserts, furent installés, dès 1160, dans celui-ci et leur établissement en prit le nom : Andoivre (*Adwavra*). Les premières donations furent celles

(1) Concessit et quatuor jugera terræ quæ homines sui de Rangescurt Morimundensibus dederant pro recompensatione grangiæ de Augalencurt quam combuxerant. (Voir, à ce sujet, la charte de Robert, évêque de Langres, Arch. de la Haute-Marne, 14e liasse, Morim.)

(2) *Invent. du cart.*, parag. XXXV.

(3) *Ibid.*, parag. XXXVI.

des comtes de Vaudemont et des sires de Jonvelle. Elles s'accrurent de celles de plusieurs gentilshommes des environs, de Regnier de Bourbonne, de Liébaut et de Ponce de Senaide, de Barthélemy et de Viard d'Oreille-Maison, de Thibaut de Charmes et surtout de Regnier d'Aigremont. Ce dernier céda, en 1244, une terre qui s'étendait depuis Serqueux jusqu'à la porte de la grange, *ante portam grangiæ*. Il en posa les bornes avec ses hommes et le convers maître de la grange (1). Les religieux de Luxeuil et ceux de Saint-Vincent de Besançon, qui y jouissaient de certains droits, les laissèrent moyennant une redevance annuelle d'une émine de blé livrable à Senaide (2). Les religieux de Saint-Bénigne de Dijon qui étaient à Serqueux durent aussi prendre des arrangements avec ceux de Morimond au sujet des combes situées sous le chemin de Bourbonne près de la grange, *pro cumbis sitis subter viam Borboniæ prope grangiam de Andoevre*, et ils les leur abandonnèrent à condition qu'ils en paieraient les dîmes (3).

L'action agricole des Frères convers de cette grange s'étendit au delà de ses limites, sur les finages des pays voisins, surtout d'Ainvelle, de Senaide et de Thons. Plusieurs terres de ces villages rappellent encore par leurs noms le passage des moines (4). Si plus tard un grand nombre d'autres granges ont été construites au midi de Senaide dans d'autres *Woivres*, ç'a été par imitation. Ce qui les empêcha de fonder un second établissement dans cette direction, ce fut la donation qui leur fut faite, sur le territoire d'Oreille-Maison, à une lieue au nord d'Andoivre, de la terre de Rapeschamp, *Respersus campus*, où ils bâtirent leur onzième grange.

C'était un franc alleu, *liberum allodium*, appartenant à Hugues

(1) *Invent. du cart.*, parag. LII, LIII, LIV, LXIV. LXIX, etc.

(2) *Ibid.*, parag. LII.

(3) En 1289, dans une charte de délimitation avec les habitants de Senaide, nous voyons que les bornes plantées sur le haut de la montagne de Romont formaient la séparation des territoires; que tout ce qui était en deçà du côté de Senaide était du finage de Senaide, que tout ce qui était au delà vers Andoèvre était du finage d'Andoèvre. La borne principale était au pied d'un chêne qui séparait les trois villages de Senaide, Andoèvre et Ainvelle. Les moines créèrent sur un des versants de cette même montagne un assez grand vignoble, pour lequel ils devaient payer quatre deniers au seigneur de Senaide, à la fête de saint Remy. Andoèvre grandit rapidement et devint un hameau; ce hameau serait devenu un village s'il n'avait été détruit deux fois pendant les guerres de la fin du XV[e] siècle. (*Invent. du cart.*, parag. XV.)

(4) Voir Senaide dans la *Statistique histor. et administ. des Vosges*, par H. Lepage.

de Vaudemont qui l'abandonna à Morimond avant de partir pour la seconde croisade, ou après son retour; — Guy de Lambrey céda tout ce qu'il avait au même lieu ainsi que sur les territoires de Mont avec la terre de *Cuimont* et le droit de prendre dans son *chênois, in casneto suo*, tout le bois de bâtisse dont on aurait besoin.

A la même époque, le même Hugues de Vaudemont ajouta à sa première donation les champs de la forêt de Gremerey. Malgré l'étendue du terrain et sa fécondité, malgré d'importants travaux de défrichement, Rapeschamp ne s'est pas développé autant qu'on pouvait l'espérer. Cette maison fut presque continuellement troublée par la malveillance des habitants de Lamarche qui lui firent toutes sortes de chicanes et de mouvais procès. A la Révolution, on n'y comptait que 400 journaux de terre labourable, 58 de prés et 334 arpents de bois partagés en 13 coupes. Les plantations de vignes furent considérables, il y en avait 154 journaux accensés aux habitants des environs.

La douzième grange était celle de Genischeaux qui avait été bâtie entre Colombey et le monastère, dans des broussailles et des marais. Les moines y firent trois étangs pour recueillir les eaux, dont deux furent désséchés bientôt et cultivés. Ils essartèrent, et, en 1789, cette maison comptait environ 600 journaux de terre, 122 de pâquis, 80 fauchées de pré.

Morimond avait douze granges dans un cercle de quinze lieues environ. Elles se reliaient les unes aux autres et toutes à l'abbaye mère qui leur donnait l'impulsion. C'était elle qui travaillait sur douze points différents par les mains de plus de deux cents agriculteurs ayant une même vie, un même esprit, une même méthode et un même costume. Un pareil ensemble d'opérations agricoles ne se reverra plus, parce que la foi qui en était le principe ne refleurira jamais assez parmi nous pour le renouveler.

Il est constaté aujourd'hui que pour obtenir en agriculture des résultats sérieux, il faut opérer sur une surface suffisamment grande, pendant un temps suffisamment long, avec des bras suffisamment nombreux et d'après les mêmes principes. Voilà bien le problème que les moines s'efforçaient de résoudre.

On recevait à la grange les pauvres et les étrangers qui ne pouvaient aller jusqu'à l'abbaye. Ainsi la grange était comme le poste avancé de la charité monastique. Une lampe y brillait pendant toute la nuit pour servir de fanal aux survenants. Que de malheureux égarés dans les ténèbres, en apercevant la lueur de cette lampe, se sont écriés : Voici une grange ! Voici des amis et des frères ! Nous sommes sauvés.

On sonnait le lever, le coucher, les repas et les principaux exercices avec une petite cloche appelée *nola*. Oh ! que le son de cette petite cloche devait frapper agréablement les oreilles du voyageur cheminant dans la solitude, du cultivateur traçant son sillon, du berger et du bouvier gardant leurs troupeaux dans les champs et dans les prés du Bassigny !

Dans un temps où la force brutale et la tyrannie multipliaient leurs excès, la papauté multipliait les asiles. La grange, comme la croix, comme l'église, jouissait du droit d'asile. « Que personne, dit le pape Innocent III aux moines de Morimond, n'ait la témérité d'appréhender ou de tuer un homme dans l'enceinte de vos granges, *infra clausuras grangiarum vestrarum nullus hominem temere capere vel interficere audeat!* » Les douze granges de Morimond étaient autant d'asiles semés sur tout le Bassigny, autant de refuges ouverts à travers les champs à la faiblesse et à l'innocence qui fuyaient. Que de malheureux, menacés, persécutés, poursuivis injustement ont été sauvés de la sorte!

L'abbaye était naturellement protégée par son nombreux personnel, par son grand et haut mur de clôture, par sa cour, son avant-cour, par ses puissantes portes bastionnées et capables de résister à une attaque en attendant le secours. Mais la grange au milieu des plaines découvertes, souvent dans les bois ou les vallons déserts, sans défense sérieuse, était exposée à toutes sortes de dangers. C'était comme une brebis abandonnée et destinée à être la proie de tous les loups qui passeraient par là, et il y en avait beaucoup, et de la pire espèce. Qui la prendra donc sous sa protection? Plus elle est faible et impuissante à se défendre par elle-même, plus ceux qui se chargeront de le faire pour elle doivent être forts. Eh bien, elle eut pour tutrice et pour protectrice la plus haute puissance qui fût alors, celle de l'Eglise par la papauté. Cinq ou six papes se poseront comme les défenseurs des granges de Morimond. Il y eut des bulles pontificales pour deux d'entre elles en particulier, celles de Fraucourt et de Levécourt (1) ; il y en eut pour toutes en général, où elles étaient nommées les unes après les autres, *grangiam de Morivals, de Grandirivo, de Anglicuria*, etc. C'est de ce point de vue, c'est du haut de la chaire de saint Pierre qu'il faut regarder ces métairies si humbles en apparence et mesurer leur véritable importance, leur vraie grandeur. La plus longue et la plus explicite de ces

(1) De Frohocurte et de Allevercurt. Clemens III et Alexander III. (Arch. de la Haute-Marne, Morim., 8e et 10e liasses.)

bulles est celle d'Innocent III revêtue des sceaux de seize cardinaux. La main puissante de ce grand pape qui secouait les trônes des rois, des empereurs hypocrites, usurpateurs, adultères, s'étendait sur les granges de Morimond, sur leurs charrues et leurs laboureurs, leurs bergers et leurs troupeaux pour les protéger comme le berçeau et la source de la vraie civilisation. Chacun connaît, d'ailleurs, la tendre sollicitude de cet illustre Pontife pour tout ce qui, de près ou de loin, touchait aux intérêts de ses enfants; et son glorieux règne, lutte sans trève contre l'hérésie, compte parmi les plus brillants dont fasse mention l'histoire, pourtant si féconde, des successeurs de Pierre.

CHAPITRE XVIII

Des étangs de Morimond.

La règle de saint Benoît, adoptée par les cisterciens, recommande de toujours bâtir les monastère dans des lieux où l'on puisse avoir de l'eau. Lorsqu'il n'y en avait point on en cherchait, et on finissait presque toujours par en trouver. On ne fut point réduit à cette dernière extrémité à Morimond. Un ruisseau découlait des bois, mais si petit qu'il dut sembler fort difficile de l'utiliser. Il n'y avait qu'un moyen, c'était d'élever un fort barrage et de faire un grand réservoir où viendrait se déverser le ruisseau lui-même avec les sources voisines et les eaux pluviales. Telle fut l'origine du grand étang au-dessous duquel était assis le monastère. C'est un petit lac avec deux bras se prolongeant sous la forêt à l'est et à l'ouest. La levée, par sa masse, sa construction, ses glacis, était et est encore un travail tout à la fois hardi, solide et imposant. L'eau tombait d'assez haut par une cascade superbe, et, au moyen de divers canaux, on s'en servait pour l'arrosage et la décoration du jardin ainsi que pour le service de la maison.

Il devait être quelquefois permis aux religieux de venir se promener silencieusement sur la terrasse de cet étang. Tout y respirait la plus suave et la plus sublime poésie : le chant de l'oiseau, le mugissement du vent dans la forêt, le bruit des flots qui

venaient se briser contre la jetée, les Frères pêcheurs, *fratres piscatores* (1), qui essayaient de gagner le rivage en ramant, les grands chênes qui se balançaient majestueusement et semblaient se mirer dans l'onde avec complaisance, la grue et le héron planant dans les airs et s'élançant sur leur proie avec un rauque sifflement, et, par-dessus tout cela, le beau ciel du Bassigny. Ces ravissantes harmonies de la solitude devaient faire tressaillir l'âme du moine et la plonger dans la sainte et délicieuse contemplation de la nature et de son auteur.

Le second étang au-dessus de l'abbaye s'appelait l'étang du Lavoir ; il se trouvait à la pointe ouest du Grand-Etang. Le troisième portait le nom *de la Ferrace* (2). Le quatrième étang supérieur, appelé l'étang Jean-le-Maître, était situé comme le précédent sur Vaudinvillers. Enfin il y avait dans cette direction un cinquième étang, l'étang Blanchart dans la forêt de ce nom (3). Tels étaient les étangs au-dessus de l'abbaye, *desuper abbatiam.* Il y avait quatre étangs au-dessous du monastère, ceux de l'Huilerie, du Moulin-Neuf ou Grand-Moulin, de Bonnencontre et celui du Foulon. A ce groupe d'étangs se rattachaient les trois étangs de la grange de Genischeaux, nommés le Marchais, le Petit-Etang et le Grand-Etang-Bagie. Voilà douze étangs à peu de distance les uns des autres.

Le sol de Morimond, avec son sous-sol argilo-glaiseux, ondulé et disposé en petits vallons allongés, se prêtait naturellement à ces sortes d'opérations (4).

Les moines faisaient des étangs dans toutes leurs grandes propriétés partout où il était possible d'en faire. Ils en avaient deux

(1) Des pêcheurs convers et laïques étaient attachés à tous les monastères cisterciens où il y avait des étangs et des rivières.

(2) Nous lisons dans une charte de 1184 qu'Ulric de Neuillers, sire d'Aigremont, reconnaît qu'il a permis aux moines de faire un nouvel étang, *novum stagnum*, près de la fontaine ou de la source de la Ferrace. (*Invent. du cart.*, parag. LVII.)

(3) A Vaudenvilleri ad Acrimontem versus Morimundum usque ad vallem illam quæ descendit in stagnum de Blanchart (*Invent. du cart.*, parag. LVII.)

(4) Les moines avaient très-bien calculé la pente nécessaire, l'imperméabilité des couches inférieures, le volume d'eau, la disposition des bassins, la masse des chaussées, afin de préserver ces réservoirs des inconvénients de l'évaporation, de l'infiltration, de la gelée et des débordements. Il fallait surtout parer au danger terrible de l'insalubrité, en entretenant un niveau d'eau suffisant pour couvrir la vase, car l'action du soleil sur une terre saturée d'eau et chargée de parcelles organiques produit des émanations délétères

à Fraucourt : l'étang du Ratel ou Rateau et l'étang Boyé (1). L'étang de Grandrupt avait été fait au moyen d'un barrage sur le ruisseau de Corbe. Il existait encore au XVII[e] siècle (2). Angoulaincourt avait aussi deux étangs : le plus grand vers le sud-ouest, au-dessus de cette grange, et le plus petit au-dessous, du côté du nord, comme nous l'avons dit plus haut.

L'étang de Vrécourt, qui recevait l'eau des étangs de Bauville (3), fut cédé à Morimond par Jean de Choiseul vers l'an 1302, moyennant quatre cents livres de petit tournois. Il était alors en assez mauvais état. Il fallut, pour le réparer, de grandes dépenses, et de grandes acquisitions pour l'étendre convenablement (4). Entre Blevaincourt et Rosières se trouvait l'étang de la Planchotte, donné par Regnier d'Aigremont en 1239 (5). Il n'était pas bien grand, mais assez bien situé (6). L'abbaye eut encore deux autres étangs plus tard, celui de Belfay en 1393, et celui de Romains-au-Bois en 1579 (7).

Voilà vingt-un étangs. Que voulaient faire les moines de ces masses d'eaux ? Ils s'en servaient comme moyen d'irrigation.

qui engendrent des fièvres endémiques d'un caractère pernicieux. Or, nous avons constaté que les étangs de Morimond avaient, pour recueillir les eaux pluviales, une surface affluente au moins quinze fois plus étendue qu'eux-mêmes; ensuite, qu'ils étaient alimentés par des sources découlant des forêts voisines avec un débit régulier; que l'eau, se déversant presque toujours de l'un dans l'autre jusqu'à la Meuse, était trop souvent renouvelée pour produire des effluves dangereuses; enfin, qu'en aucun temps la mortalité n'avait été plus considérable dans la zone de Morimond qu'ailleurs.

(1) Dans le dénombrement présenté à la Chambre des comptes de Bar, en 1772, il est dit que l'étang du Rateau ou Nateau est à l'extrémité du finage de la grange (du côté et à 1,500 mètres de Breuvannes). L'étang Boyé était plus rapproché de la grange. Il existait primitivement un troisième étang, appelé l'Etang-du-Dessus, qui avait été bientôt converti en pré. (Voir le dénombrement précité.)

(2) Arch. de la mairie de Levicourt, *Déclaration des droits seigneuriaux*, année 1626.

(3) Le ru qui dessant des étangs de Sauville por entrer en notre étan de Verrecourt. (*Invent. du cart.*, parag. XXXIV.)

(4) Ces acquisitions consistaient en huit *faucies de prei* et trente-trois journaux de terre, d'après l'acte de confirmation et de ratification d'Edouard, comte de Bar. (*Invent. du cart.*, parag. XXXIV.)

(5) Raynerus D. Acrim. dedit stagnum illud quod fecit fieri inter Roserias et Blevincurt.

(6) Il y eut plus tard des difficultés au sujet de l'élévation de la chaussée suscitées en 1312 par Alix de Choiseul, dame de Laferté, et en 1313 par Regnier de Choiseul, sire d'Aigremont. (*Invent. du cart.*, parag. XXXVI et XXXVIII.).

(7) Renard de Choiseul l'avait donné pour faire l'anniversaire de sa mère. Jean de Choiseul le racheta en 1807.

C'est de là que nous sont venues ces belles prairies placées au-dessous et arrosées par les ruisseaux pérennes qui en découlaient. Ce procédé leur avait été indiqué par la nature elle-même. Dans les hautes montagnes, il existe plusieurs lacs recevant l'eau des neiges et des glaces qui ne peut s'écouler qu'à un certain niveau, appelé *détente* dans les Alpes. Alors le lac donne naissance à un ruisseau qui descend dans les vallées qu'il fertilise, au lieu de s'y précipiter en un torrent fangeux pour les dévaster.

Presque tous ces étangs ont disparu : plusieurs, qui n'avaient été faits que provisoirement et dans un but agricole, furent desséchés bien avant la Révolution. Il y a des prés où les troupeaux broutent et bondissent aujourd'hui, il y a des champs où les laboureurs tracent de fertiles sillons, et qui n'étaient autrefois que des vallées dénudées, des bas-fonds inexploitables. Les moines, après en avoir barré les extrémités inférieures par des digues transversales, y ont amené l'eau des plateaux environnants. Cette eau a apporté avec elle de l'humus, des détritus de végétaux, des sables, ce qui, réuni aux excréments des poissons et des batraciens et aux débris des plantes aquatiques d'une substance pulpeuse et d'une facile décomposition, a formé, après une période plus ou moins longue, une couche de vase à laquelle il ne manquait pour devenir féconde que d'être exposée à l'influence de l'air et du soleil. C'est la seule explication de tous ces barrages que l'on trouve dans les anciens domaines des moines.

Ces étangs ont encore pendant plusieurs siècles puissamment contribué à prévenir les inondations malheureusement trop fréquentes dans le bassin de la haute Meuse pendant le printemps et l'été. Ils étaient placés sous les principaux versants et sous les principaux affluents et retenaient une bonne partie des eaux torrentielles qui, tombant tout à coup dans le lit presque sans pente de la rivière, la faisaient déborder non sans de grands dommages. Sous le versant de Morimond, le plus considérable, il y avait neuf étangs ; sous celui de Dambelain et de Fraucourt, trois ; un sous celui de Maulain et de Lécourt, le Grand-Etang des sires de Choiseul ; deux sous celui de Montigny-le-Roi. Qui pourrait se faire une idée des masses d'eau qui étaient ainsi arrêtées et suspendues ! Nous ne disons pas qu'avec cela les inondations étaient impossibles, mais qu'elles devaient être très rares. — Après les désastres de 1810 et de 1846, les ingénieurs, les savants se sont occupés de ce fléau. Bien des mémoires, bien des livres ont été publiés par eux. Lorsqu'on les lit, comme nous l'avons fait, on

est bien surpris de voir que la science au XIX[e] siècle n'a rien découvert de rationnel et de pratique que ce que le bon sens des moines avait trouvé au XII[e] siècle : des barrages sous les versants.

Que de fois nous avons entendu reprocher aux moines d'avoir trop multiplié les étangs ! Cependant qu'on y réfléchisse et on verra, outre les raisons que nous avons déjà données, que c'était une nécessité de l'époque. Les bras manquaient ; il fallait ou laisser le sol improductif, ou l'utiliser en l'inondant et remplacer les moissons par les poissons. Il était impossible de tirer un autre parti de beaucoup de terrains humides, impropres à la culture et au pâturage.

Les moines avaient de quoi organiser la pisciculture sur une grande échelle et ils y réussirent à un degré qui probablement ne sera jamais surpassé. Ils s'attachèrent surtout à l'élevage de la carpe qui tient le premier rang dans la famille des Cyprins ou Cyprinoïdes. Est-elle originaire de la Perse ou des lacs supérieurs de la Chine comme Martinet et Sauvigny l'ont dit, c'est ce que nous ne voulons pas décider, mais ceux qui ont avancé qu'il n'en avait été fait mention en France pour la première fois qu'au XIV[e] siècle se sont trompés. Il y avait déjà des carpes et en grande quantité dans le Bassigny au XIII[e] siècle. Ainsi nous lisons dans les Dépenses et Recettes des comtes de Champagne, du 1[er] janvier 1285 jusqu'au 13 juillet suivant : qu'on a acheté du prieur de Saint-Blin trois mille cent carpes destinées à peupler les étangs de Vailly et de Billy pour la somme de XXVIII livres (1). Nous avons souvent entendu dans notre jeunesse, il y a cinquante ans, des vieillards raconter que les premières carpes que l'on ait vues dans le Bassigny venaient de Morimond. Nous n'avons rien trouvé dans les archives de ce monastère ni ailleurs qui pût donner quelque valeur historique à ces récits. Toutefois, quand on songe aux voyages des moines dans toutes les contrées du monde, à leur esprit observateur, à leur attention à recueillir et à propager les choses et les animaux utiles, cette tradition paraît assez probable (2).

(1) C'est ce que nous lisons dans l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jub.

(2) Dans quelles proportions et d'après quelle méthode les étangs de Morimond ont-ils été peuplés et repeuplés primitivement ? C'est ce que nous n'avons trouvé nulle part. Les vieux serviteurs, les vieux garde-étangs que nous avons encore vus et entretenus, nous ont dit qu'avant la Révolution les carpes entraient dans le peuplement pour plus de moitié ; le reste se compo-

Les étangs en général n'étaient pêchés que tous les deux ans, ordinairement au commencement et à la fin du Carême. La pêche du Grand-Etang avait lieu au mois de novembre, lorsque l'eau était assez abondante pour alimenter les autres moulins. Cette pêche était annoncée dans un rayon assez étendu. Il y avait deux canaux larges de quatre pieds qui longeaient le potager avec des grillages en bas et en haut et où l'on prenait l'eau nécessaire à l'arrosage. C'est là que l'on mettait en réserve le poisson dont on pouvait avoir besoin pendant l'année et surtout pendant l'été. On en vendait aux gens du dehors. La veille d'une noce, d'un baptême, d'une fête patronale, le villageois prenait son bâton d'une main et son panier de l'autre et allait avec quelques sous faire une bonne emplette à Morimond. Le moine de Clairvaux fait allusion à ces réservoirs lorsqu'il dit : « Les limites du jardin sont tracées par de petits ruisseaux. L'eau paraît dormir ; cependant elle coule quoique lentement. C'est un beau spectacle pour les Frères, assis sur les bords verdoyants de ces canaux, ils voient, sous l'onde limpide, les poissons se jouer, nageant à la rencontre les uns des autres comme deux armées qui vont s'entrechoquer. Cette eau sert à deux usages, nourrir des poissons et arroser les légumes. » Souvent aussi la pêche avait lieu en plein étang. « Alors, dit le même écrivain, le Frère intendant des eaux, *frater aquarius*, accompagné des Frères pêcheurs, armés de rames légères, montés sur une barque, s'avance rapidement sur la glissante plaine du champ liquide. Le filet se déploie sur les ondes pour envelopper le poisson. On lui jette aussi l'aliment qu'il aime, mais l'hameçon s'y trouve caché et l'imprudent y est pris. Cet exemple nous apprend à mépriser la volupté : funeste volupté qui s'achète au prix de la douleur ! Daigne le Seigneur éloigner de nous le plaisir à l'entrée duquel est placée la mort ! (1). »

On nous dira que les gens du pays pouvaient pêcher dans la Meuse et qu'il n'était pas nécessaire de se pourvoir ailleurs. Mais ne sait-on pas que cette rivière, comme presque toutes les autres,

sait de tanches, de quelques brèmes et d'un petit nombre de perches et de brochets. Nous avons aussi appris par la même voie que l'éducation des petits poissons se faisait dans les deux étangs de Francourt : on mettait la feuille dans le premier qui était peu profond, peu vaseux et assez calme ; après un an, on pêchait l'alevin que l'on déposait dans le second étang de la même grange, où il restait autant de temps ; de là on le transportait dans les autres étangs, c'est ce qu'on appelait l'empoissonnage.

(1) Mabill. *S. Bern. opp.* 11, 1306-1309.

était banale, c'est-à-dire qu'elle appartenait aux seigneurs avec la pêche. Ce n'a guère été qu'au XIV[e] siècle, à l'époque de l'affranchissement des communes, qu'on abandonna aux manants le droit de pêche dans une petite partie des rivières contiguës à leur territoire, comme nous le voyons dans la charte de Meuvy et de Bassoncourt et dans d'autres encore. Malheur à celui qui était surpris *peschant es eaux et rivières bannales!* il encourait une amende de soixante sous tournois avec restitution du poisson et confiscation de tous ses engins, nacelle, filets et harnois. Si c'était de nuit, au feu, dans un fossé ou étang *deffendus*, l'amende était arbitraire (1).

C'est-à-dire que le coupable était en la *volonté dou seigneur li corps et li avoirs*. Il ne restait donc plus qu'une ressource à celui qui voulait avoir du poisson, c'était d'aller à la grande poissonnerie du Bassigny, à Morimond.

Dans moins d'un siècle, quand les derniers étangs de ce monastère auront disparu, on ne verra plus de gros poissons dans notre pays qui en fournissait aux autres. La Meuse est presque entièrement dépeuplée à cette heure. Bientôt, si on n'y remédie, dans cette rivière que la carpe, le brochet, la perche, la tanche, le vilna sillonnaient en tous sens, épiant leur proie dans les grandes herbes et s'élançant sur elle avec un happement glouton, dans cette rivière que des myriades de petits poissons réunis en bandes, en caravanes de la même espèce, montaient et descendaient sans cesse comme pour explorer leur domaine liquide et apprendre les chemins de l'eau, *semitas aquæ*, dans cette rivière où tout remuait, tout fretillait à travers les joncs, les roseaux, les arecs, les larges feuilles de nénuphar, eh bien, là, on ne verra plus bientôt que de rares goujons et quelques maigres ablettes, et on n'y entendra plus que des batraciens coassant et grouillant dans la boue.

(1) *Const. gén. du Bail. de Chaum.*, art. 110.

CHAPITRE XIX

Des moulins et de la meunerie à Morimond.

La règle de saint Benoît, après avoir dit qu'il fallait bâtir les monastères dans des lieux où l'on pût avoir de l'eau, ajoutait : et un moulin, *molendinum*. Ainsi un des principaux usages que les moines devaient faire de l'eau, c'était de l'employer comme force motrice pour moudre. Le premier moulin de Morimond fut bâti sous l'abbaye, *subtus abbatiam*. C'est celui qu'on a appelé plus tard le moulin de l'Huilerie ; venaient ensuite le Moulin-Neuf et le Foulon. On y ajouta plus tard le moulin de Bonencontre sur un terrain donné vers l'an 1259 par Jean de Choiseul, sire d'Aigremont, pour y faire tout ce qui leur plairait : étang, moulin, foulon ou battant (1).

L'abbaye possédait un peu plus bas, sous l'étang de Colombey, un moulin appelé le moulin Poncet, *molendinum Pontii*, de la donation d'Alix, épouse de Foulque de Choiseul (2).

Il y avait un cinquième moulin, au delà de Breuvannes, celui des Gouttes, construit près des granges et pour leur usage. Le moulin de Fraucourt était à peu de distance de celui-ci, au-dessous du premier étang formé par le ruisseau venant du côté de Dambelain (3). C'étaient donc six moulins sur le Flambart et ses affluents.

En remontant la Meuse depuis l'embouchure du Flambart, on trouvait le moulin de l'étang de Grandrupt (4), celui de Levécourt sur la rivière (5), celui de Germainet, une lieue et demie plus haut, situé à peu près où est le Moulin-Rouge actuel, sous le village de Lenizeul pour lequel il était banal (6). Il avait été

(1) *Invent. du cart.*, parag. XXIV, XXVI, XXVII.
(2) *Ibid.*, parag. XXVI.
(3) Il était assez peu important.
(4) *Invent. du cart.*, paragr. XX.
(5) *Ibid.*, parag. LXXVII. Voir aussi la charte communale.
(6) Situm supra fluvium de Mosa inter Lenisueles et Damfele.... Vult idem Johannes quod homines sui de Lenisueles per bannum molere teneantur in perpetuum pro motura ibidem et aliis molendinis consueta. (*Invent. du cart.*, parag. XXXI.

vendu aux moines en 1260 par Jean, seigneur de Choiseul et d'Aigremont, et Bertremete, son épouse, pour le prix de trois cents livres tournois (1). En 1240, Guichard de Passavant-en-Vosges abandonna à Morimond tout ce qu'il avait au moulin du village de Meuse, c'est-à-dire les trois parties en toutes choses ou les trois quarts. Plus tard, par des concessions diverses, ce moulin finit par appartenir aux moines presque tout entier et ils y firent des réparations considérables (2). Il y avait à Angoulaincourt deux moulins de construction monastique : l'un au-dessous du Grand-Etang supérieur, l'autre sous le Sauveoir ou vivier dans les murs de cette grange. Après l'établissement de la commune, ils devinrent banaux (3).

C'étaient donc en tout six moulins sur la haute Meuse et ses affluents.

Dans le bassin de l'Apance, à la première source de cette rivière, le moulin de l'Etang-sous-Aigremont leur fut ouvert dès l'an 1184. Ulric de Neuvillers leur permit d'y moudre sans rien donner ni rien payer pour la mouture, *molere sine mutitura* (4). Quatorze ans plus tard, Regnier d'Aigremont leur abandonna la moitié de ce moulin et de ses produits. Il est dit dans la charte de donation que le Frère convers, maitre des moulins de Morimond, *magister molendinum Morimundi*, y mettra le meunier qu'il voudra, qu'il gardera la clef du coffre où l'on a coutume de mettre la mouture ; que s'il y a des réparations à faire dans l'étang ou le moulin elles seront faites au moyen de cette mouture, que le meunier lui-même en vivra et en sera payé (5). Enfin, en 1203, Raynard de Choiseul attesta devant l'église d'Aigremont, en présence de plusieurs seigneurs, que ce même Regnier d'Aigremont, son ami et son parent, étant en point de mort, avait donné aux moines tout ce qui lui restait au moulin de l'Etang-sous-Aigremont, et que les moines, en retour, pour le salut de son âme, lui avait concédé un autel dans leur église où l'on devait célébrer à perpétuité une messe quotidienne pour les défunts (6).

(1) En 1392, Guy de Choiseul et Jeanne de Noyers, son épouse, le prirent à cens pour eux, leurs hoirs et successeurs, moyennant deux émines de froment de courboille, mesure de Choiseul, livrables à la fête de Saint-Etienne, le lendemain de Noël. Faute de paiement le jour dit ou le mois suivant, le moulin devait revenir aux moines. (*Invent. du cart.*, parag. XXXIII.)

(2) Arch. de la Haute-Marne, 10e liasse, Morim.

(3) Charte communale, *Invent. du cart.*, parag. CVI.

(4) *Invent. du cart.*, parag. LVII.

(5) *Ibid.*, parag. LVIII.

(6) Arch. de la Haute-Marne, 2e liasse, Morim.

Helvide, surnommée Damete, sœur de Regnier d'Aigremont, avait, dès l'an 1158, donné aux mêmes religieux son moulin d'Arnoncourt, appelé le Moulin-Rouge (1).

L'abbaye de Morimond avait trois moulins à Bourbonne : l'un au-dessus de cette ville, appelé le *Moulin-aux-Gués, ad Vada*, vers le chemin de Serqueux ; le second, sous la même ville, entre Bourbonne et Villars, appelé le *Moulin-Hugues* (2), et le Moulin-Neuf. Le premier était un don de Regnier II, seigneur du lieu, et d'Alis, son épouse, don qui fut consenti et approuvé en 1208 par Regnier III et Henry, leur fils, et confirmé l'année suivante par l'archevêque de Besançon Amédée, leur oncle (3). Le moulin sous Bourbonne, *sub Borbona*, dans la direction de Villars, fut donné en 1235 aux moines par Hugues de Bourbonne, chevalier. Il y ajouta une grande pièce de terre dans le voisinage pour y construire tel édifice qu'ils voudraient (4). Il y avait ensuite le Moulin-Neuf (5).

Après la suppression du couvent de Belfays, Morimond entra en jouissance de la moitié d'un autre moulin dans la même zone, situé sur Laneuvelle et appelé Boudrival. Les moines eurent donc de la sorte sept moulins sur l'Apance et ses affluents.

En remontant la vallée du Mouzon, on rencontrait d'abord le moulin de Romains-au-Bois. Renard de Choiseul leur en donna la moitié en 1305 pour faire l'anniversaire de Bertremette d'Aigremont, sa mère, et aussi pour réparation de plusieurs violences, injustices et griefs. Mais Jean II, son frère, racheta cette moitié de moulin et l'étang ; toutefois, en 1575, les moines ayant eu par échange la seigneurie de Romains, ils rentrèrent en possession de l'étang et du moulin (6).

(1) Arch. de la Haute-Marne, 2e liasse. Tres Kartallos annonæ qualis ad moliendinum venerit.

(2) Le molin con dit le molin Messire Hugues dessoz Borbonne. (*Invent. du cart.*, parag. XLIV.)

(3) Totum molendinum cum batatorio quod dicitur ad vada juxta viam de Sarcoz. (Arch. de la Haute-Marne, 2e liasse. Morim.)

(4) Dedit molendinum suum quod est sub Borbona situm et terram ante idem molendinum. (*Invent. du cart.*, parag. XLIII.) — Molendinum situm inter Borbonam et Villers in quo est fullo sive batamdus. (*Ibid.*, parag. XLIV.)

(5) Jehan, dit *Tranchaz*, donna en 1257 le pré qu'il avait selon l'écluse du moulin qu'on dit le *Molin-Nuef* qui siet sur la rivière de Bourbonne et qui est à Morimond. (*Invent. du cart.*, par. XLIII.) — Il paraît qu'il était, au commencement du XVe siècle, en si mauvais état que les moines ne purent l'accenser avec les terres qui en dépendaient qu'une livre de cire *bonne et suffisante*, livrable chaque année le jour de la fête des saints Pierre et Paul. (*Ibid.*, parag. XCIX.)

(6) Arch. de la Haute-Marne, 14e liasse, Morim.

Regnier d'Aigremont en 1239 leur avait cédé, entre Rosières et Blevaincourt, un étang, et sous cet étang une place pour un moulin, *sedem molendini sub eodem stagno* (1). En 1258, le moulin était déjà en activité depuis plusieurs années. C'est celui de la Planchotte. Jean de Choiseul leur permit de construire une maison et un four à côté; il y ajouta un manse et trois arpents de terre (2). En 1257, ils achetèrent de la maison de Choiseul les deux moulins de Vrécourt, l'un dans le village même, l'autre sous l'étang dessus vers Récourt, avec quatre fauchées de pré, pour le prix de trois cents livres de petit tournois (3). Plus bas que Vrécourt, à Pompierre, sur le Mouzon agrandi de plusieurs affluents, il y avait un moulin assez important qui, à la fin du XIII[e] siècle, appartenait à la maison d'Oiselet. En 1256, Etienne d'Oiselet en donna la moitié aux religieux pour faire pitance le samedi devant *Paque flerie.* Le même seigneur, en 1291, et Alis, sa femme, leur vendirent l'autre moitié pour cent livres tournois (4).

Il est probable que les moines avaient aussi un moulin à Bazoilles; car nous voyons que Thierry de Rebeuville leur donna un emplacement et le cours d'eau (5). En 1200, Guyard de Prey-sous-la-Fauche leur avait abandonné la part qu'il avait dans le moulin au-dessus d'Escot (6). Enfin, dès l'an 1186, les chanoines de Saint-Sauveur de Metz leur avait accensé le moulin de Xenrey, près de Moyon-la-Vie, au centre de la Lorraine, moyennant une rente annuelle de vingt-cinq sous, monnaie de Metz, et la participation aux prières et aux bonnes œuvres du monastère.

(1) *Invent. du cart.*, parag. LV.

(2) Furnum cum una domo ad molendinum jam edificatum ad stagnum quod est inter Blevaincourt et Rosieres, 1258. (*Invent. du cart.*, parag. XXV)

(3) Le un siet en la dite ville de Verrecourt et le autre siet a l'estau dessus vers Recourt. Nul autre ne puet faire molin ou folon en la dite ville ne au finaige et sont bannal por la dite ville. (*Invent. du cart.*, parag. XXXVIII.)

(4) *Invent. du cart.*, parag. XC : Les vendeurs ne porront faire autre molin es villes de Pompierre et Sartres, et les hommes des dites villes sont tenus a morre par ban por la mortnre accoustumée.

Les meuniers et les gens de l'abbaye devaient jouir dans le village des mêmes droits d'usage que les habitants. Ils pouvaient pêcher avec toutes sortes d'engins et prendre toutes sortes de poissons au-dessus et au-dessous du moulin, *au giet d'une pierre manuel.*

(5) Concessit etiam sedem ad molendinum faciendum et cursum aquæ. (*Invent. du cart.*, parag. XXXII.)

(6) Wiardus dom. Risnelli contulit fratribus Morim. partem suam molendini quod est in superiori parte de Eschat. (Arch. de la Haute-Marne, 13[e] et 5[e] liasse.)

A la fin du XIII[e] siècle, les moines n'avaient pas moins de vingt moulins en mouvement. Jamais la meunerie n'avait été jusqu'alors et n'a été depuis organisée dans le Bassigny et ailleurs avec un pareil ensemble et sur un aussi vaste plan. Tous les Frères meuniers étaient sous la haute direction de l'un d'eux qui prenait le titre de *maître des moulins de Morimond*, comme nous l'avons vu dans la charte de Regnier d'Aigremont. Ce maître-meunier devait veiller à l'exécution des règlements concernant la mouture, à l'entretien et aux réparations, enfin à la police de tous les moulins du monastère.

Le moulin monastique se dressa en face du moulin seigneurial. Celui-ci étant banal, les gens de la seigneurie étaient forcés d'y moudre et souvent à des conditions très dures ; mais il fallait que celui-là fut accessible au peuple. Que firent les moines? Dans leurs tran actions diverses avec les seigneurs, ils s'efforcèrent de faire insérer la clause que les manants de leur voisinage pourraient venir moudre chez eux, et maintes fois cela leur fut accordé. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le moulin-sous-l'abbaye était d'abord exclusivement destiné aux besoins du monastère, mais après la construction des autres moulins sur le Flambart on l'ouvrit aux séculiers. Les sires de Choiseul qui avaient leurs moulins dans le voisinage avec droit de banalité s'y opposèrent. Un peu plus tard, cependant, ils consentirent à ce qu'on reçût seulement ceux qui auraient d'eux une permission. Enfin Renard de Choiseul, en 1208, ayant demandé pour son père un anniversaire à perpétuité dans l'église de Morimond, les moines s'y engagèrent, à condition qu'ils useraient de leur moulin comme bon leur semblerait et que les séculiers pourraient y venir en toute liberté et sécurité (1). Cette charte et d'autres renferment les germes de toute une révolution au profit du peuple.

Le moulin des moines attira les pratiques : par la supériorité de l'organisation, de l'outillage, et conséquemment de la mouture, car il y a un art de moudre, et on ne peut nier que cet art ne dût être exercé avec plus d'intelligence, d'habileté et de fruit par des moines, hommes de science et d'expérience, que par des séculiers ignorants et routiniers ; par la modicité de la mouture, car les moines, faisant presque tout par eux-mêmes, pouvaient produire

(1) Concessit ut seculares qui in eodem molendino sine permissione sua molere non poterant deinceps libere et secure quum voluerint veniant..... Anniversarium patris sui annuatim fiet in ecclesia nostra. (*Invent. du cart.*, parag. XXVI.)

meilleur compte que le seigneur qui faisait par autrui ; ensuite par l'honnêteté : on a toujours eu en général une assez mauvaise idée de la probité des meuniers ; c'est un tort, ils valent mieux que leur réputation : toutefois ils peuvent être voleurs si facilement et si impunément que c'est une bonne fortune pour un pays qu'un moulin honnête. Celui des moines devait l'être, ou bien il n'y en avait point.

Voici ce qui dut accroître davantage la clientèle des moulins de Morimond : dans les basses eaux, les moulins des seigneurs chômaient pendant deux ou trois mois. Les gens qui avaient à moudre étaient toujours obligés de s'y présenter, mais après deux jours ils étaient libres d'aller partout où il y avait de l'eau et il y en avait toujours dans le grand étang du monastère que l'on réservait pour les mois les plus secs. Ç'a été longtemps une ressource inappréciable pour cette partie du Bassigny. La Meuse y coule à pleins bords et avec fracas pendant l'hiver ; mais en été et en automne, ce n'est plus çà et là qu'un filet d'eau que le voyageur traverse à pied sec : tous les moulins construits sur ses rives sont alors en chômage. Or, si les moines n'avaient recueilli de l'eau à Morimond, il y a sept cents ans, dites-moi où douze villages, que nous pourrions citer, seraient allés chercher de la farine et du pain pendant trois ou quatre mois de l'année? A huit ou dix lieues, dans les bassins de la Marne et de la Saône.

D'ailleurs n'est-ce rien que ces dix ou douze moulins construits par les moines? Quel baron de leur temps, quel industriel du nôtre en ont fait autant? La construction d'un nouveau moulin sur un bon cours d'eau est une heureuse chance pour un pays, parce qu'il crée ou agrandit la concurrence et que la concurrence est un bienfait.

Un moulin est toujours forcément un centre commercial, parce qu'il y a beaucoup de choses qu'on ne peut consommer sur place et qu'il faut vendre, comme farine, son, recoupe, remoulage, etc. — Un moulin est un foyer de mouvement et de vie pour une campagne, surtout dans les vallées solitaires, dans les gorges sauvages : ces cataractes des déchargeoirs et des vannes, cette eau qui se précipite et tombe en mugissant sur les roues et que les roues rejettent en masses écumantes, le grondement des meules qui tournent sur elles-mêmes, les voitures des meuniers qui arrivent et repartent avec leurs clochettes, enfin le fameux tic-tac que l'on entend de si loin et toujours avec plaisir, tout cela coupe la monotonie du silence, tout cela anime et égaye les plus tristes solitudes et annonce la présence de l'homme et de l'homme paci-

fique dans des lieux où le voyageur ne s'aventurait pas auparavant sans crainte et sans danger. Il y a encore à cette heure sur le ruisseau du Flambart, d'un cours de dix ou douze kilomètres et alimenté par les étangs de Morimond, huit ou dix moulins ou usines (1).

A côté ou au-dessous du moulin, il y avait le foulon. « L'eau, dit un religieux de Clairvaux, après avoir préparé dans le moulin la nourriture des Frères, descend et va préparer dans la foulerie leurs vêtements. Elle élève et abaisse alternativement ces lourds pilons, ces maillets énormes, si vous préférez, ou, pour mieux dire, ces pieds de bois qui foulent et refoulent l'étoffe et lui donnent la blancheur de la neige. » — Il y avait donc le foulon monastique proprement dit près du premier moulin, mais d'autres foulons annexés aux divers moulins étaient ouverts au public sous le nom de battant ou battoir, *battatorium*, *battandum*.

La quantité d'étoffes que l'on apportait à fouler devait être considérable, car il n'y avait guère alors que le droguet, avec lequel on confectionnait presque tous les habits des gens de la campagne. Or le tissu du droguet était de laine crue que l'on filait avec le suint et beaucoup d'huile. On comprend combien les fouleries étaient nécessaires pour le dégraissage et le nettoyage. Celles de Morimond, au nombre de quinze ou vingt, étaient gouvernées par des convers appelés les Frères foulons, *Fratres fullones*, sous la direction d'un maître (2).

Ces détails nous montrent l'action immense qu'exerçait sur la société des XII[e] et XIII[e] siècle un grand monastère organisé comme celui de Morimond. Il fallait passer par le cloître pour tout avoir, même son pain et son vêtement; mais il valait mieux

(1) Je me rappelle que lorsque j'étais chez mon grand-oncle, curé de Colombey, en 1822, à l'âge de onze ans, et que l'on m'envoya pour la première fois en confession à Breuvannes ou à Fresnoy, on eut soin de me dire : Tu suivras la rivière et tu marcheras toujours du côté où tu entendras les moulins. En effet, on ne pouvait se tromper; car à peine avait-on cessé d'en entendre un qu'un autre semblait vous appeler de sa grande voix. Napoléon I[er] a dit quelque part que dans ses campagnes il se plaisait à écouter le soir, au crépuscule, dans son bivouac, le son de la cloche du hameau. Je suis bien de son avis; mais, après le son de la cloche qui nous rappelle l'église d'où nous vient le pain de nos âmes, le bruit du moulin doit nous être le plus agréable, parce qu'il nous rappelle notre Père céleste qui nous donne le pain de nos corps.

(2) Fratres fullones propter aquæ sonitum secreto cum magistro ipsorum intra domum propriam loquuntur. (Mart., *Novus Thesaur.*, *Anecdot.*, t. IV, p. 1647.)

pour le peuple aller les quérir au cloître qu'au manoir. La main du moine n'était pas, comme celle du baron, armée du gantelet de fer.

CHAPITRE XX

Election d'Aliprand; arrivée d'Othon de Frisingue à Morimond, sa mort et ses écrits; triste état de l'Eglise; du rôle de Cîteaux et de Morimond; le grand maître de Calatrava vient à Cîteaux.

Ce fut sous l'abbé Rainald que Morimond prit le plus d'extension.

C'est à lui qu'il faut rapporter la fondation de toutes les granges, à l'exception de Vaudinvillers et de Morvaux. Il donna le signal de pénétrer en Espagne aux colonies que son prédécesseur avait envoyées dans le midi de la France. Il vit celles qui s'étaient arrêtées sur les bords du Rhin se propager sur toute la surface de l'Allemagne. Après avoir ouvert la Pologne à sa maison et fondé Val-Dore au diocèse d'Hereford en Angleterre, il s'était démis de ses fonctions en 1153 et était mort au mois de février 1154. Ce fut le bienheureux Lambert, premier abbé de Clairefontaine, qui le remplaça. Nous l'avons vu en 1133 sortir de Morimond pour fonder ce monastère. Il le gouvernait sagement depuis vingt-un ans. On connaissait ses talents et sa piété, et les œuvres qu'il avait déjà accomplies faisaient présager celles qu'il pourrait accomplir encore. C'était, disent les Annales de Cîteaux, un homme d'une gloire insigne; mais il ne gouverna Morimond qu'environ l'espace d'une année, et Dieu l'appela bientôt à remplir au milieu de ses Frères un rôle plus important. Il fut choisi pour succéder à Gozevin, cinquième abbé de Cîteaux, et continua cette longue suite de saints personnages qui honorèrent le berceau de l'ordre par leur piété et leurs miracles. Henri, premier du nom, fut élu pour son successeur à Morimond, mais il mourut après un an d'administration. La place d'abbé de ce monastère était devenue très importante et il fallait pour la remplir des hommes du premier mérite. Outre ses dépendances et son nombreux personnel, cette abbaye comptait vers l'an 1160, quarante-cinq ans après sa fondation, plus de cent maisons de sa généra-

tion immédiate ou de sa filiation sur presque tous les points de l'Europe. Rien ne le prouve mieux que le choix que l'on fit d'Aliprand, religieux d'une grande sainteté et d'une rare capacité.

Ainsi que nous l'avons raconté plus haut, Othon de Frisingue était parti pour la croisade avec l'empereur Conrad III, son frère utérin, et avait partagé avec lui les fatigues et les revers de cette malheureuse expédition. Après avoir visité avec la foi la plus vive les lieux témoins de la rédemption du monde, et baisé cette terre sur laquelle a coulé le sang de Jésus-Christ, il était revenu au milieu de son troupeau pour l'édifier de nouveau. Trompé un instant au sujet de l'élection de Guicman à l'évêché de Magdebourg, élection attentatoire aux libertés du catholicisme, il avait reçu, avec plusieurs évêques d'Allemagne, une lettre sévère et menaçante du pape Eugène III (1).

Cette grande leçon donnée de si haut ne sortit jamais de sa mémoire, et devint à l'avenir la règle de sa conduite et comme la boussole de sa vie. On le vit toujours depuis s'élancer au moment de la tempête dans la barque de Pierre, pour lutter contre les efforts et les envahissements des princes séculiers, lors même que ces derniers lui étaient unis par les liens les plus étroits du sang et de l'amitié. Son frère Henri, duc d'Autriche, le tourmenta en vain pendant plusieurs années pour en obtenir quelques terres appartenant à son église ; il resta inflexible, et il fallut l'intervention de l'empereur pour mettre fin à la lutte.

Frédéric était son neveu, et, depuis son avénement au trône impérial, il n'avait cessé de témoigner au vénérable évêque la plus grande confiance, l'admettant à son conseil, le consultant de préférence, se rangeant souvent à son avis. Othon semble seul avoir eu le secret d'adoucir momentanément cette nature âpre et sauvage, et sa main puissante tint pendant huit ans cette tête altière inclinée devant l'autorité du vicaire de Jésus-Christ ; mais ce fut surtout à la conférence d'Augsbourg qu'il fit éclater ses talents diplomatiques.

En l'an 1158, le pape Adrien, désolé du mauvais succès des négociations qu'il avait entaméees avec l'empereur, l'année précédente, lui députa deux membres du Sacré-Collége, Henri et Hyacinthe. Arrivés au camp d'Augsbourg, ils furent admis à l'audience de l'empereur, auquel ils remirent les lettres pontificales ; le prince les fit présenter à Othon qui l'accompagnait, pour les lire et les interpréter. Ce saint prélat, auquel l'imminence d'un

(1) *Annal. cist.*, t. II, p. 203 ; — id., p. 285.

schisme entre le sacerdoce et l'empire causait une profonde douleur, comme témoigne Radevic, son disciple, mania cette affaire avec tant d'habileté, la traita avec tant d'éloquence et de sagesse que Frédéric satisfait déclara qu'il rendait son amitié au peuple et au clergé de Rome ; en signe de quoi il donna aux légats le baiser de paix (1).

Othon devait suivre en Italie Frédéric, son neveu, à qui il était très utile pour les affaires de l'empire ; mais il le pria de le dispenser de ce voyage, et, en le quittant, il lui recommanda, les larmes aux yeux, les intérêts de son église bien-aimée, particulièrement la liberté de l'élection après sa mort. Des avis fondés sur quelques révélations lui faisaient croire sa fin imminente. Il retourna donc à Frisingue ; là, ayant fait à son clergé et à son peuple les plus touchants adieux, il partit pour se rendre au chapitre de Cîteaux, dans les premiers jours de septembre 1159.

Son corps débile se fût affaissé bientôt sous le poids des fatigues et des ennuis d'un si long voyage, s'il n'eût senti ses forces et son courage se ranimer par l'espoir si doux d'embrasser des frères chéris, d'exhaler son dernier soupir dans leurs bras et de revoir la maison qui avait abrité sa jeunesse et n'avait cessé d'être l'objet de ses délicieux souvenirs.

Sa santé, dans la route, ne parut point considérablement altérée, et rien ne faisait craindre à ses compagnons une mort prochaine ; mais, arrivé à Morimond, le mal dont il portait le germe fit de si rapides progrès que, ne pouvant plus douter de la vérité de ses pressentiments, il demanda l'Extrême-Onction (2).

S'étant fait ensuite apporter le livre qu'il avait composé de l'Histoire de l'empereur Frédéric, il le donna à des hommes doctes et pieux, pour y corriger ce qu'il pouvait avoir dit en faveur de l'opinion de Gilbert de la Porée, dont quelqu'un pût être scandalisé, déclarant qu'il voulait soutenir la foi catholique suivant la règle de l'Eglise romaine (3).

Il fit ensuite humblement et avec la plus grande contrition l'a-

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XV, p. 44.

(2) Voici ce que dit Radevic, son compagnon de voyage : Occasione visitandi cisterciense capitulum viam carpit, jamdudum languore ac debilitate corporis invalidus..... Ad Morimundi monasterium pervenit. Ibi per aliquot dies lecto cubans, etc.

(3) Seque fidei catholicæ assertorem juxta sanctæ Romanæ ecclesiæ..... regulam professus est.

veu de ses fautes, reçut le saint Viatique, puis, en présence de toute la communauté agenouillée près de son lit de douleur, il parla encore avec force et onction de l'immortalité de l'âme, des peines des damnés et du bonheur des élus; enfin l'instant suprême arriva, et ce fut dans ces saintes et sublimes pensées qu'il rendit son âme à son créateur, le 21e de septembre, environné d'une foule d'évêques et d'abbés qui revenaient du chapitre général, au milieu des sanglots des religieux, émus profondément d'un si grand et si saisissant spectacle : *Omnibus fratribus coram positis, quam plurimum dolentibus et ingenti ejulatu perstrepentibus* (1).

Quelques instants avant d'expirer, Othon, redoutant les honneurs jusqu'au delà de la mort, avait soulevé sa main défaillante et indiqué du doigt un lieu obscur, hors de l'église, où il désirait être enterré et dormir sans gloire, foulé aux pieds des passants ; mais les religieux ne crurent pas devoir, en ceci seulement, exécuter sa volonté ; il fut inhumé pompeusement, avec son habit monastique, devant le grand autel de l'église. Son tombeau, un peu élevé au-dessus du sol, se voyait encore avant 1793 ; on lisait, gravée sur la pierre sépulcrale, son oraison funèbre composée en vers par Radevic, son disciple chéri, chanoine de sa cathédrale, qui l'avait accompagné jusqu'à Morimond et lui avait fermé les yeux.

Othon fut, après saint Bernard, l'un des hommes les plus complets et les plus remarquables de son siècle. Comme abbé, il fit fleurir la discipline dans son monastère, qu'il rendit célèbre presque à l'égal de Clairvaux et dont il propagea la filiation jusqu'aux extrémités de l'Europe. Comme évêque, il réunissait toutes les qualités qui font les savants et les saints prélats :

Quidquid in orbe beat præclaros et meliores,
Præsulis Ottonis mire cumulavit honores.

Sous le rapport de l'esprit et de l'intelligence, il se distinguait par son éloquence, qui n'était pas, comme celle de saint Bernard, vive et passionnée, mais calme et facile. Il traitait quelquefois sans préparation des affaires de l'Eglise et de l'Etat, en présence des barons et des empereurs, avec tant de supériorité qu'on eût dit qu'il en avait fait toute sa vie l'objet de ses études ; lorsque de la tribune il passait dans la chaire sacrée, il exposait les grandes vérités de la religion avec tant de logique et de clarté

(1) Radev., l. II, c. 11.

qu'il semblait être prédicateur avant tout. Ses heures d'application sérieuse étaient pour la théologie ; il aimait souvent à se reposer dans la philosophie et l'histoire :

Cujus frequens otium in philosophia,
Majus exercitium in theologia (1).

D'une humeur égale, d'une bienveillance universelle, d'une charité sans bornes pour ses frères égarés, il sembla blâmer le zèle trop ardent de saint Bernard dans l'affaire de Gilbert, son maître à l'école de Paris. Il eût désiré plus de ménagement, plus de douceur, plus de respect pour un pieux et savant évêque, dont toute l'erreur provenait de s'être servi de termes nouveaux et de formules dont le sens et la valeur n'étaient pas encore bien déterminés, et qui par sa soumission et sa vie édifiante avait donné une preuve éclatante de la pureté de ses intentions et de la sincérité de sa foi (2).

Telle fut la source des scrupules qui inquiétèrent Othon sur son lit de mort (3). Cette tache, si c'en est une, a été effacée aux yeux de la postérité par un des plus beaux traits de repentir et de grandeur d'âme dont l'histoire ecclésiastique fasse mention. Le génie le plus élevé, le plus profond, peut se laisser séduire et égarer ; mais lorsqu'il avoue ses faiblesses et ses chutes, il centuple sa gloire, il ajoute sur le même front l'auréole de la vertu à celle de la science, d'un savant il fait un saint.....

Le style d'Othon, moins vif, moins brillant, moins fleuri que celui de saint Bernard, est plus naturel, plus simple, plus classique.

Nous avons de lui deux ouvrages historiques : premièrement une Chronique divisée en sept livres, qui commence à la création et finit à l'an 1146. Il y a ajouté un huitième livre qui est un traité théologique de la fin du monde. Cette Chronique est semée, selon le goût du temps, de digressions étrangères aux matières qu'il traite et de citations qui prouvent qu'il avait plus d'érudition que de critique. L'empereur Frédéric, son neveu, le pria d'écrire l'his-

(1) Epitaph. vers. heroicis.

(2) Les hérétiques ont abusé du livre de Gilbert de la Porée et l'ont exploité au profit de leurs erreurs.

(3) Hunc codicem litteratis et religiosis viris tradidit ut si quid pro sententia magistri Gileberti dixisse visus esset quod quempiam posset offendere, ad ipsorum arbitrium corrigeretur.

toire contemporaine et surtout celle de son règne (1). Au moment de sa mort, il en avait déjà composé presque deux tomes, de 1076 à 1156 (2).

Le récit, moins chargé de citations et de réflexions que celui de l'histoire ancienne, est plus clair et plus rapide, la diction plus nette et plus pure. On désirerait plus de développement et d'ampleur ; mais en somme c'est un excellent abrégé dont on ne saurait se passer pour toute la première moitié du XII° siècle. Personne en Allemagne n'eût été capable à cette époque de faire mieux. Radevic, son disciple, dont nous avons parlé plus haut, a continué jusqu'en 1160. Il a commencé cette continuation par quelques pages à la louange de son maître et une esquisse de sa vie (3).

La mort d'Othon a été regardée par ses contemporains comme une calamité pour son diocèse, qui fut désolé à la fois par tous les fléaux : fléau de discordes intestines, fléau de la peste, fléau du feu qui dévora, l'année suivante, en quelques instants, toute la ville de Frisingue et n'en fit qu'un monceau de cendres ; calamité pour l'Eglise, déchirée par le schisme qu'il avait réussi à conjurer ; calamité pour Frédéric, son neveu, qu'il éclairait de ses conseils, et dont la vie ne fut plus qu'un long enchaînement d'erreurs, de révoltes contre l'autorité du Saint-Siége et d'attentats aux libertés ecclésiastiques. Nous ne croyons point nous abuser en disant qu'Othon a été l'honneur de l'épiscopat de son temps, l'ornement de l'ordre de Citeaux et la gloire de Morimond.

Les événements ne tardèrent pas à justifier les tristes prévisions d'Othon de Frisingue. La lutte entre le sacerdoce et l'empire, déjà si vive depuis cinquante ans, devint encore plus acharnée au commencement de la seconde moitié du XII° siècle. La barque de Pierre, battue d'une continuelle tempête, semblait oubliée de Dieu au milieu des flots. La mort seule avait soustrait

(1) Petivit vestra imperialis majestas a nostra parvitate quatenus liber qui ante aliquot annos conscriptus est vestræ transmitteretur serenitati, etc.

(2) Nous avons retrouvé ces deux ouvrages en un seul volume in-folio à la bibliothèque de Chaumont, sous ce titre : Ottonis episcopi Frisingensis Leopoldi Pii marchionis Austriæ Chronicon sive rerum ab orbe condita ad sua usque tempora gestorum libri octo. Ejusdem de gestis Friderici Ier, Cæsaris Augusti libri duo. Radevui Frising. canonici de ejusdem Frider. gestis lib. II prioribus additi et Guntheri poetæ Ligurini sive de gestis Friderici lib. X. Basileæ 1569. Livre très rare.

(3) Cap. XI, de morte Ottonis : Ann. ab Incarn. MCLIX, indict. VII memoratus antistes ab hac luce, Deo vocante, migravit.

Adrien IV aux persécutions de Frédéric Barberousse. Ensuite, Alexandre III ayant été nommé légitimement par tous les cardinaux, à l'exception de trois vendus au parti impérial, deux de ceux-ci élurent Octavien sous le nom de Victor IV, et l'empereur, qui n'aimait pas Alexandre, se déclara pour lui. Cependant il voulait donner à son adhésion une apparence de justice et désirait surtout attirer de son côté l'ordre de Cîteaux qui avait alors une grande influence. Il manda près de lui l'abbé Lambert, qui visitait alors ses monastères d'Italie, et lui adjoignit plusieurs autres abbés cisterciens parmi lesquels se trouvaient Pierre de Tarentaise, Fastrade, abbé de Clairvaux, et Aliprand, abbé de Morimond, qui étaient venus pour le conjurer de faire la paix avec les Milanais. Frédéric les accueillit comme des envoyés de Dieu, *quasi missi a Deo.* Il leur représenta avec son hypocrisie ordinaire combien il était difficile de reconnaître quel était le véritable pape, et il proposa un concile où la chose serait sérieusement examinée et décidée. Frédéric semblait parler sincèrement et ne demander qu'à connaître celui auquel il devait obéir. Aussi Lambert et Fastrade, qui n'étaient point accoutumés à la dissimulation des cours, approuvèrent-ils cette proposition qu'ils croyaient juste et raisonnable. Mais Pierre de Tarentaise et Aliprand soupçonnèrent quelque duplicité dans les paroles de l'empereur et répondirent franchement qu'ils désapprouvaient son dessein. Frédéric se prévalut du consentement de Lambert et de Fastrade et se hâta d'assembler, le 12 février suivant, le conciliabule de Pavie.

Le 30 mai de cette année, un certain nombre d'évêques et d'abbés se réunirent à Morimond pour s'efforcer de remédier aux maux de l'Eglise. Il fut décidé qu'il fallait se prononcer ouvertement pour Alexandre III et travailler partout, même en Allemagne, à le faire reconnaître. Cette réunion était due probablement à l'initiative de l'abbé Aliprand; mais il ne la vit pas. Il mourut auparavant et fut remplacé par Eudes, qui jouissait parmi ses contemporains d'une certaine réputation d'auteur mystique. La plupart de ses ouvrages ne nous sont point parvenus; mais plusieurs sont mentionnés dans les Bibliothèques des écrivains de l'ordre de Cîteaux et nous en parlerons plus tard.

L'abbé de Cîteaux, Lambert, affligé de l'abus que l'empereur avait fait de ses paroles, résolut de faire une éclatante manifestation en faveur d'Alexandre. En 1161, ayant convoqué selon l'usage le chapitre général, il déclara dans l'assemblée que si quel-

ques-uns de ceux qui étaient présents avaient pu hésiter jusque-là à reconnaître le pape légitime, parce que cette question n'avait pas encore été délibérée en commun, dès ce jour tous devaient s'incliner devant le jugement capitulaire et s'attacher à la juste cause de l'Eglise. « Sans doute, ajouta-t-il, nous serons exposés au courroux de l'empereur. Mais nous devons encore bien plus redouter le courroux de Dieu. Alexandre est son véritable vicaire ; il a été élu canoniquement, et il n'est ni permis ni libre de se séparer de lui. Chacun de nous doit même s'efforcer de le faire reconnaître dans toutes les parties du monde chrétien où est répandu l'ordre de Cîteaux » (1). Cette mesure fut une de celles qui contribuèrent le plus à sauver le Pape et l'Eglise. Soudain, trois ou quatre cents abbés, plus de soixante mille moines, près de cent évêques cisterciens sur tous les points de l'Europe se grouperont à l'entour de la papauté et batailleront contre Frédéric et Victor sans autres armes que leurs prières, et le scapulaire des cénobites finira par user la cuirasse des empereurs.

Lorsque l'abbé Lambert eut pourvu à tous les intérêts de son ordre, il voulut profiter de la réunion du chapitre général pour quitter une place qu'il se croyait désormais incapable de remplir à cause des infirmités de sa vieillesse. Il déclara donc aux Pères rassemblés qu'il se démettait de ses fonctions et les priait de lui donner un successeur. Il se retira ensuite à Morimond où il voulait se recueillir avant de paraître devant Dieu. Là il vécut comme simple moine, uniquement occupé de sa sanctification. Il y mourut deux ans après, laissant un nom vénéré parmi ses frères qui le comptèrent bientôt au nombre des saints dont se glorifie l'ordre de Cîteaux. Il est mentionné au 14 juillet dans le Ménologe cistercien avec le titre de *Bienheureux*. Fastrade, son ami et son compagnon, lui succéda à Cîteaux et y soutint dignement la gloire d'un ordre illustré par tant de saints personnages.

Eudes, abbé de Morimond, était mort après avoir gouverné cette maison un an seulement. Gauthier qui lui avait succédé n'avait pas eu une plus longue administration. Il avait été remplacé par Aliprand, deuxième du nom, profès de Morimond en Italie et qui était devenu religieux de Morimond en Bassigny. Ce fut sous lui que les chevaliers de Calatrava se séparèrent des religieux. Il faut dire d'abord que la substitution d'une abbaye à

(1) Voir une excellente notice sur l'abbé Lambert dans *Les Saints de Franche-Comté*.

une autre (de Calatrava à Fitero) avait souffert des difficultés d'après les principes constitutifs de l'ordre de Cîteaux. Le premier qui s'en plaignit fut l'abbé de l'Escale-Dieu, père immédiat de Fitero. Ses plaintes étaient personnellement fondées sur ce qu'un changement aussi essentiel s'était fait sans sa participation. Beaucoup d'autres accusaient en général l'abbé Raymond d'avoir innové contre la substance de la réforme cistercienne, et il fallut la médiation de Louis VII et de Hugues, duc de Bourgogne, jointe aux explications données par le roi don Sanche pour obtenir du chapitre général la sanction de ce nouvel institut.

Raymond ne se contenta pas de se tenir sur la défensive, il attaqua avec vigueur sur différents points l'armée des infidèles, la repoussa avec avantage et jeta une grande terreur dans ses rangs, *ingentem Saracenis timorem incussit.* Il mourut à Calatrava et son corps fut transporté à Cirvelos qui en dépendait (1). Après sa mort, les chevaliers, quoique la plupart ne fussent que des Frères convers auxquels il avait fait prendre les armes, ne voulurent plus avoir de moines avec eux, ni être gouvernés par un abbé, et élurent pour premier grand-maître Garcias, l'un d'entre eux. Il s'éleva bientôt un débat très vif entre les religieux de Cîteaux et de Sainte-Marie-de-Fitero d'un côté, et les chevaliers de l'autre, les religieux prétendant que c'était à eux que Calatrava avait été donné ; mais le grand-maître, d'après les conseils de Vélasquez, le seul moine qui fût resté à Calatrava, conduisit cette affaire avec tant de prudence qu'elle s'accommoda.

Au mois de septembre 1164, lorsque tous les abbés de l'ordre étaient réunis à Cîteaux, dans la salle capitulaire, on vit arriver un chevalier étranger, avec son costume guerrier, son épée, sa lance, son bouclier. Ayant traversé l'enceinte, il vint se jeter aux pieds de Gilbert, l'abbé général. « Que Cîteaux, s'écria-t-il, daigne aussi nous recevoir ; car nous sommes ses enfants, et rien ne pourra jamais nous détacher du sein de notre mère ! Le vénérable Raymond nous a engendrés à la vie religieuse dans la forteresse de Calatrava ; nous sommes entrés ensuite dans la grande famille cistercienne ; nous avons vécu jusqu'alors sous des abbés, et plût au ciel qu'ils fussent encore à notre tête ! Affranchis de tout autre soin, nous serions à cette heure à la poursuite des infidèles qui ont envahi l'Espagne. Mais des moines pacifiques ne veulent pas ou ne peuvent pas commander à des hommes qui

(1) Roder. tolet., l. VII, c. 14 ; — *Mariana*, l. II, c. 6 ; — Rades Andrad., *Hist. Calatr.*, c. 6.

ne vivent que sur des champs de bataille et dans le sang ; aussi les autres ordres militaires, comme les Templiers, qui se glorifient d'avoir saint Bernard pour législateur, sont-ils gouvernés par des grands-maîtres pris parmi les chevaliers. C'est d'après cet exemple que ceux de Calatrava m'ont élu moi-même, non pour secouer le joug monastique mais pour ne pas le souiller. Les moines, irrités de cette élection, nous ont abandonnés ; rien n'a pu les retenir : ni le doux souvenir de Raymond, illustré par des miracles après sa mort, comme il l'avait été par ses vertus pendant sa vie ; ni leur propre sang, qu'ils ont versé sur cette terre ; et ils nous ont délaissés sane lois, sans guide ; nous aurions même été privés des secours spirituels de l'Eglise, si nous n'avions nommé des chapelains pour nous les administrer. Nous venons nous jeter dans vos bras ; daignez nous accueillir et nous tracer une règle de vie. Si nous ne pouvons plus être les enfants de Cîteaux, qu'au moins nous soyons ses alliés et ses amis ! »

L'abbé Gilbert répondit avec une sévérité mélangée de beaucoup de douceur, montra l'irrégularité de l'élection du grand-maître sans l'avis et la participation de Cîteaux et glissa rapidement sur le passé ; on leur donna une règle sans les rattacher à aucune maison. Garcias se rendit à Sens pour la soumettre à l'approbation du Souverain-Pontife, Alexandre III, et retourna ensuite en Espagne (1). Les Maures ayant essayé, peu de temps après, de reconquérir les places qu'ils avaient perdues, les chevaliers les refoulèrent en leur faisant essuyer des pertes considérables. Alphonse IX, pour les récompenser, leur donna la moitié des châteaux d'Almaden et de Chillon.

Ayant appris que le roi assiégeait Zorita, ils lui envoyèrent douze cents hommes pour l'aider à s'en emparer ; ils allèrent ensuite attaquer les ennemis au foyer même de leur domination et les défirent en bataille rangée, sans aucun secours qu'un renfort de deux mille hommes qui leur était venu de la ville de Tolède. Le roi leur abandonna les terres de Cogolludo, d'Almoguera, de Maqueda, etc. Ces exploits les mirent en si grande réputation que le roi d'Aragon, étant pressé par les Maures, pria le grand-maître de lui envoyer ses gens, avec lesquels il enleva d'assaut et à la pointe de l'épée plus de douze places fortes (2). Nos chevaliers semblaient se multiplier pour repousser ou prévenir les

(1) *Annal. cist.*, t. II, p. 400 ; — *Hist. de l'Egl. gallic.*, Longuev., t. IX, pp. 564 et sq.

(2) Hélyot, *Hist. des ord. relig. et milit.*, t. VI, p. 38.

attaques, aujourd'hui dans le royaume de Cordoue ou de Valence, demain dans la contrée de Jaën, brûlant les camps et les villages, traversant les forêts et les montagnes avec la rapidité de l'aigle, passant tour à tour des forêts de Castille à celles d'Aragon ; se divisant ordinairement par pelotons, pour échapper aux forces supérieures de l'ennemi ; faisant une guerre de tirailleurs et de guérillas, la plus terrible de toutes, sur le sol si montagneux et si accidenté de l'Espagne.

Cependant, quand l'occasion favorable se présentait, ils ne refusaient pas la bataille ; ils la provoquaient même. Ainsi, les infidèles ayant fait une incursion dans le pays d'Alarcos et de Benavente, nos chevaliers y volèrent aussitôt, les poursuivirent et les serrèrent de si près qu'ils les forcèrent d'en venir aux mains et en tuèrent plus de trois mille. Le drapeau de Calatrava à la devise et aux couleurs de Cîteaux est partout vainqueur, et l'Espagne chrétienne lui devra son salut.

CHAPITRE XXI

Des porcheries de Morimond.

Dieu a préparé au grand banquet de la création une place et un mets à tous les êtres qu'il a faits, même aux plus vils et aux plus immondes en apparence. Le gland et la faîne sont les mets primitifs et providentiels du porc. Or, au XII[e] siècle, dans les hautes futaies des bois féodaux, sous les chênes gigantesques, sous les vieux hêtres, il y avait des masses de faînes et de glands perdus. On tirait de l'huile de la faîne qu'on ramasssait en petite quantité et avec beaucoup de peine; mais que faire des glands? et cependant c'était le gland qui dominait. Il n'y avait qu'un moyen de l'utiliser, c'était de le livrer sur place aux porcs et pour cela d'en élever, d'en nourrir en proportion de la nourriture elle-même. C'est ce que firent les moines de Morimond.

Dans presque toutes les chartes de donation de droits d'usage au profit de ce monastère, il est question du droit de panage dans les forêts, exprimé par ces mots techniques : *jus ad glandem et faginam*, le droit au gland et à la faîne, ou bien par ceux-ci : *usuaria in sylvis*, auxquels on ajouté quelquefois : *ad omne genus*

animalium, pour toutes sortes de bêtes. Les porcs sont souvent nommément désignés : *ad opus porcorum, ad pastionen, propter porcos.*

Les moines eurent de bonne heure le droit de panage dans presque toutes les forêts des confins de la Lorraine et de la Champagne. Ils fient construire des porcheries près du monastère, dans les granges et sur divers point des zones forestières où l'on espérait que le gland serait assez abondant pour suffire à la nourriture d'un troupeau. Ils n'avaient pas moins de quinze ou vingt porcheries. Le nombre des porcs était illimité dans chacune d'elles ; mais ordinairement, il s'élevait de 150 à 200; il avait été fixé dans quelques chartes ainsi que le temps du panage, et on ne devait pas les dépasser l'un et l'autre.

Aubert, sire de Darney, en 1259, donne à Dieu et à N. D. de Morimond la paisson par deux cents porcs, c'est à savoir : le gland et la faîne, et toutes pâtures qui sont nécessaires à porcs en tous ses bois, depuis la Saint Martin jusqu'à la Chandeleure, avec sa maison dite de la forêt et le bois *por lou foage et por pars (parcs) et por bordes* (1). Gérard de Belrupt, près de Darney, étendit cette donation à toute sa terre.

Nous n'exagérons pas en disant que toutes les porcheries de Morimond ne devaient pas comprendre moins de 2,000 pourceaux. On les menait surtout dans les grands bois du côté de Lamarche et de Bourbonne ; mais les plus belles porcheries étaient situées dans les massifs de Clémont, de Clinchamp, de Chalvrennes, de Goncourt, d'Ecot de Saint-Blin, de Reynel et de La Fauche. Il n'y avait pas de vallées, de côteaux, de gorges, de coins et de recoins que les porchers ne connussent. Ils savaient d'avance toutes les haltes qu'ils avaient à faire. Les troupeaux passaient alternativement d'une forêt à l'autre. Les seigneurs et les châtelains les régalaient tour à tour sans qu'il en coutât rien : la Providence s'était chargée de tous les frais. Elle avait fait croître le chêne, fait pousser et mûrir le gland, elle le faisait encore tomber sous le souffle des vents, et les bêtes n'avaient qu'à le ramasser. Qui dira tout ce qu'elles en croquaient et en dévoraient pendant quatre ou cinq mois !

Il faut se représenter les forêts comme elles étaient au XIII[e] siècle, des futaies de cent ans et plus : toute la force végétale s'est portée au sommet ; les branches et les excroissances inférieures, telles que ronces, épines, et en général les rhamnoïdes,

(1) *Invent. du cart.*, parag. XVI.

ont été étouffées. Il ne reste que le sol nu plus ou moins couvert de feuilles. Le porcher circule sans peine à travers les chênes, les trembles, les charmes, les érables comme sous des voûtes et des arcades. Son troupeau marche devant lui et il ne le perd pas de vue. La forêt, ordinairement si triste et si souvent silencieuse, s'anime alors des cris des pourceaux, du tintement de leurs clochettes, de la voix du gardien qui les appelle, de l'aboiement des chiens, du son de la corne qui retentit de temps en temps. Cette scène pastorale, toute sauvage qu'elle était, avait bien sa poésie et son prix.

Le soir, les porcs étaient ramenés aux étables pour y passer la nuit. Ces étables pouvaient être à deux ou trois lieues des granges et de l'abbaye (1), et même plus loin. Nous pouvons nous faire une idée du cercle des porcheries de Morimond; il s'étendait d'Ecot à Châtillon-sur-Saône, de Darney à Nogent-le-Roi.

Nos vieilles coutumes disent : « Le temps de grener (de nourrir les porcs avec le grain qui a été fait pour eux, c'est-à-dire le gland) est dès le jour de feste Sainct-Remy, chief d'octobre includ jusques au jour de feste Sainct-André ensuivant exclud : après le quel temps echeu, les porz estans esditz boys appartenans a autres que aux usagiers sont acquiez et confisquez, s'ils y sont treuvez et prins sans le consentement du seigneur desditz boys (2). » — Ainsi, comme on le voit, il y avait un droit d'usage restreint qui ne commençait qu'à la Saint Remy et finissait à la Saint André, 25 novembre ; mais il existait un autre droit d'usage entier et complet qui comprenait toute la glandée, et ensuite, la paisson sans interruption. C'était ce dernier droit que les seigneurs avaient concédé aux moines dans leurs chartes et leurs forêts.

En tous temps, les porcs trouvaient dans les bois beaucoup de choses à manger : des pommes et des poires sauvages, des noisettes, des prunelles, des églantines, des merises et des noyaux de merises en quantité considérable, des agarics et autres cryptogames d'une variété infinie, les racines fibreuses, tuberculeuses des orchidées, une masse d'annélides et de scarabées attirés par la décomposition et la pourriture des feuilles, mais surtout le

(1) Voici ce qu'on lit dans les statuts : Propter porcos autem liceat domum habere longe ab abbatia sive a grangia duabus leucis seu etiam tribus, si ita necesse fuerit, et circa eam quantum opus fuerit longe evagentur. (*Instit. gen.*, 1134, c. 61.)

(2) Coustumes générales du bailliage de Chaum., art. 108.

gland et la faîne des hêtres et des chênes séculaires. Le gland l'emportait de beaucoup, car il n'y avait guère qu'un hêtre sur quatre ou cinq chênes. Les plus habiles éleveurs modernes ont constaté que la faîne, par sa substance huileuse, développait beaucoup la graisse, il est vrai, mais rendait le lard mou, fade et sujet à un suintement qui nuisait autant à sa conservation qu'à sa qualité. Le gland développe la chair, l'affermit et la parfume. Ainsi les anciens avaient trouvé dans leurs forêts la solution du problème de la nutrition de la race porcine. Les porcs s'engraissaient en mangeant un quart de faîne sur trois quarts de gland, et on obtenait de la sorte le gras et la chair, la fermeté et la saveur.

Comme on observait l'abstinence dans l'abbaye et les granges, à mesure que les porcs s'engraissaient on les vendait sur place aux paysans du voisinage, ou bien on les conduisait aux foires et aux marchés. Du monastère, ils passaient dans la chaumière. Les moines étaient les pourvoyeurs du peuple. L'élevage et l'engraissement leur coûtant peu, ils vendaient au plus bas prix possible. Le pauvre manant pouvait acheter pour Noël ou pour les Rois un beau et bon porc moyennant trois ou quatre sous. Le sou valait un franc de notre monnaie.

Les cisterciens avaient pour mission de dégager les principaux éléments de l'art agricole, d'en montrer la valeur en les exploitant et de les abandonner ensuite au peuple. Au milieu du XV[e] siècle, les porcheries de Morimond se dégarnissent peu à peu, se dépeuplent au profit des écuries villageoises. C'est là que se fera désormais l'élevage des races porcines. Les moines en ont révélé le secret aux manants, ils vont encore leur en donner les moyens en leur concédant le droit d'usage dans leurs forêts.

Vers l'an 1450, transportons-nous par la pensée dans le voisinage de Morimond, à Fresnoy, par exemple, le jour de la fête de saint Remy. Voici venir sur la place, devant l'église du lieu, le cellerier de l'abbaye avec un religieux et deux ou trois Frères convers. Le curé arrive à son tour avec le maïeur et les anciens. Alors, sortent de toutes les écuries et débouchent de toutes les rues les paysans conduisant leurs porcs. Ils passent successivement devant la compagnie et jurent que les bêtes qu'ils amènent sont bien à eux, qu'ils consentent à donner quatre deniers pour chacune, afin d'avoir le droit de panage dans les bois du monastère depuis le 1[er] octobre jusqu'à la fin d'avril. On désigne les bois où on les mènera, on trace les limites qu'ils ne doivent pas franchir, on indique les ruisseaux et les étangs où ils iront

s'abreuver. S'ils sont trouvés sans garde et par fraude hors des limites fixées, on pourra les saisir et retenir jusqu'au paiement d'une amende de soixante sous tournois payables par tous les habitants solidairement. On les marque, on leur met une clochette et le porcher les emmène. Il paraît qu'il y avait des étables et des abris dans les bois où ils passaient la nuit et le mauvais temps. Si, après le premier dénombrement et le premier départ, les paysans voulaient grener d'autres porcs ils le pouvaient aux mêmes prix et conditions pourvu qu'ils en fissent préalablement la déclaration..... Les sergents ou le procureur du monastère avaient le droit de visiter les porcheries des bois, et s'il se trouvait plus de porcs qu'il n'en avait été déclaré, le surplus était acquis aux moines : juste punition du mensonge et de la fraude. « Cependant, dit la charte, s'il avenoit que depuis le dit jour de Saint-Remy jusques au dit premier jour de may les truyes portant estans aux dits bois feissent aucun couchons durant iceluy tems, iceux couchons suivront leur mère sans paier les quatres deniers, en faisant serment par les dits habitans, les dits couchons être venus depuis l'embouchement. »

A mesure que les porcs s'engraissaient, on les ramenait au village pour les vendre aux étrangers ou les tuer sur place. Ils devaient être très recherchés à cause de la qualité supérieure du lard provenant du mode d'engraissement, et aussi pour le bon marché ; car on ne pouvait pas vendre bien cher un porc qu'on engraissait pour quatre deniers, et le denier était la douzième partie du sou d'alors valant un franc d'aujourd'hui. Je sais bien que Fresnoy été privilégié ; c'était une reconnaissance de bon voisinage. Pour les autres villages, c'était six, huit et dix deniers. Ceux de Romains-aux-Bois payaient quatorze deniers (1). Tous ces prix, même les plus élevés, étaient encore fort modiques.

Sous la haute et puissante impulsion des moines, l'élevage des porcs a été chez nos pères une industrie des plus productives. Il en est resté quelque chose dans la partie ouest de la Lorraine qui se rapproche de Morimond. On y a suivi longtemps la méthode monastique d'alimentation et le lard de ces pays avait une très grande réputation ; mais depuis un demi-siècle, la disparition des hautes futaies en a rendu l'application difficile et même impossible.

Ce ne sont pas les moines qui ont amené chez nous la race porcine ; mais personne n'a plus contribué qu'eux à la régénérer,

(1) Voir la charte, *Invent. du cart.*, parag. LXXII.

à la développer, et ils y ont réussi pendant quatre ou cinq siècles à un point qui n'a pas été et ne sera jamais surpassé. Ils n'ont pas non plus inventé la glandée, elle existait déjà du temps de Virgile, qui dit dans ses Géorgiques : *de glande sues læti redeunt ;* mais nul avant eux, nul après eux ne l'a exploitée dans de plus vastes proportions et n'en a tiré un parti plus avantageux dans l'intérêt public. Celui-là seul pourrait douter des services qu'ils ont rendus qui ignorerait le rôle que joue le porc dans la nourriture et l'économie domestique des villageois, et nous lui dirons : Entrez le soir, à l'Angelus, chez un cultivateur ou un manœuvre du Bassigny champenois ou lorrain. Voyez à l'entour de cette table rustique ces ouvriers robustes, cette famille patriarcale. En quoi consiste les mets qu'ils mangent avec un si bon appétit? la soupe est faite au lard, les légumes sont cuits au lard, le pain est frotté de lard. C'est avec cela qu'ils vivent toute l'année, avec cela qu'ils travaillent, labourent, sèment et récoltent. C'est avec cela que le monde marche.

CHAPITRE XXII

Fondation de plusieurs monastères en Orient; le grand-maître de Calatrava vient au chapitre général; agrégation de l'ordre à Morimond; Saint-Pierre-de-Gumiel; filiation en Espagne; premier monastère de Pologne.

La tentative de l'abbé Arnould de Morimond, qui eût voulu s'élancer en Orient à la suite des croisés avec un certain nombre de ses moines, avait été réprouvée par tout l'ordre de Cîteaux, comme nous l'avons vu; mais l'idée grandiose de fonder un monastère cistercien au delà des mers, sous le ciel d'Orient, était restée dans notre abbaye et les générations monastiques se l'étaient transmise.

Lorsque la voix et les miracles de Saint Bernard eurent précipité l'Europe sur l'Asie ; quand les abbés de Morimond virent les évêques quitter leurs diocèses, des religieux leurs cloîtres pour accompagner les croisés, ils pensèrent que le moment était venu pour Cîteaux de marcher dans la grande voie des peuples d'Occident, et treize moines sortirent du Bassigny et de la France, traversèrent la Méditerranée et vinrent demander un asile aux monts solitaires et embaumés de Tripoli de Syrie où la domination des

chrétiens s'était maintenue depuis la première croisade et y fondèrent Beaumont (Bellus-Mons). De cette abbaye sortirent des colonies qui fondèrent à leur tour le monastère du Salut (Salvatio) également en Syrie, ceux de St-Jean-du-Bois (in Nemore), de la Sainte-Trinité-de-Refech, de Beaulieu, dans l'île de Chypre et dans les diocèses de Famagouste et de Nicosie. St-Étienne et la Tour-des-Aigles en Grèce se rattachaient aussi à Morimond, mais, par une autre filiation, celle de St-Thomas de Torcello et celle de Balbonne.

Morimond, ici, comme dans ses autres fondations, avait été mu par une profonde pensée religieuse, morale et sociale.

Les schismatiques d'Orient n'avaient cessé d'opposer aux Occidentaux leur relâchement, et surtout l'énervation de la discipline monastique et l'affaiblissement des saintes rigueurs de la pénitence. Cîteaux, qui était alors dans le monde catholique l'expression la plus élevée, la plus pure, la plus sévère de l'expiation chrétienne, alla se poser par Morimond au foyer de l'Église grecque, en présence de ses popes, en face de ses caloyers et de ses archimandrites, pour les juges et les condamner par ses œuvres.

Les migrations de l'Europe vers l'Asie se faisaient ordinairement par la Méditerranée, la Grèce, Chypre, etc. ; il fallait élever des hôtelleries, ouvrir des asiles sur cette grande route des peuples, pour y recevoir les malades, abriter les malheureux pèlerins, recueillir les débris des armées, consoler toutes les souffrances et endormir toutes les douleurs sous le charme de la foi. L'abbaye de Morimond eut la première cette belle et sublime idée.

Les nations catholiques aspiraient à vaincre les hordes musulmanes afin de les convertir et de les civiliser. Morimond comprit que pour obtenir cet immense résultat des batailles et des victoires ne suffisaient pas. Aussi vit-on ses religieux se précipiter avec une ardeur vraiment chevaleresque au centre du mahométisme, en Espagne et en Asie, pour le combattre par les seules armes qu'il leur était permis de manier, celles de la prière et de la pénitence.

Chose admirable ! pendant que des cénobites partis des rives de la Meuse allaient s'établir près du Carmel, des anachorètes descendaient des sommets du Carmel et venaient, à la suite de saint Louis, se fixer sur les bords de la Seine. Les mondes échangeaient leurs moines et, avec eux, leurs idées.

Il y avait alors à Morimond un si grand enthousiasme pour l'Orient que l'abbé de ce monastère envoya à Jérusalem un certain nombre de ses Frères convers. Était-ce en qualité de pèlerins

ou de soldats? Nous l'ignorons. Il fut imité par celui de Lacreste ; celui de Theuley fit de même. La conduite de ces abbés fut blâmée par le chapitre général de 1190 comme contraire aux statuts de l'ordre. Les deux premiers furent condamnés à trois jours au pain et à l'eau, et le troisième à rester de plus quarante jours hors de sa stalle (1).

Les chevaliers de Calatrava n'étaient pas rentrés complétement dans l'esprit primitif de leurs institutions et rien ne les rattachait à Cîteaux que la faveur qui leur avait été accordée d'être admis à la participation des prières, suffrages et bonnes œuvres des moines. Ils ressemblaient à un rameau séparé du tronc et qui n'en reçoit plus la sève vitale. Cependant c'était par l'organe de Cîteaux qu'ils avaient voué à Dieu leurs sueurs et leur sang ; ni l'éclat ni la rapidité de leurs conquêtes ne purent leur faire oublier leurs serments.

En l'an 1187, le grande maître se rendit en Bourgogne au moment de la convocation du chapitre général et parut au milieu des évêques et des abbés avec des lettres du roi de Castille et de plusieurs grands d'Espagne, suppliant cette assemblée de recevoir les chevaliers, non-seulement comme des alliés et des amis, mais comme des frères. Le roi, dans sa lettre, témoignait le désir de voir cette milice rattachée, non à Fitero ou à l'Escale-Dieu, mais à l'abbaye de Morimond, mère de l'une et de l'autre, dont le nom et les œuvres étaient si célèbres que c'était une gloire d'être dans sa dépendance et de se mouvoir dans son orbite. Cette demande, si légitime en elle-même et appuyée de si puissantes recommandations, fut accueillie avec empressement par le chapitre ; Calatrava fut de nouveau agrégé à Cîteaux et l'abbé général chargé d'en rédiger l'acte testimonial avec les clauses et conditions. Comme c'est un des titres les plus glorieux de Morimond, nous allons le transcrire entièrement :

« *Guy, humble abbé de Cîteaux, avec les évêques et les abbés du* « *chapitre, à tous les frères de Calatrava et au vénérable Nugno,* « *grand-maître, salut et fraternité.*

« Nous ne pouvons qu'approuver le projet que vous avez formé « de passer des rangs de la milice du monde dans ceux de la « milice du Christ, pour combattre les ennemis de la foi ; nous « en rendons grâce au Dieu tout-puissant qui attire à lui ceux « qu'il veut et comme il veut, et nous le conjurons de vous faire

(1) *Thesaur. Nov. Anecd.*, t. IV, p. 1269.

« croître de plus en plus en nombre et en mérites. Quant à la « demande, que vous nous adressez humblement, de vous ad- « mettre à la participation des priviléges de notre ordre, non « comme des alliés, mais comme de vrais frères, nous l'accueil- « lons avec plaisir. Vous voulez que nous vous tracions une règle « de vie; voici ce que nous croyons devoir vous prescrire, et « pour votre vêtement, et pour votre nourriture : Vous porterez « un costume modeste, commode pour votre profession, tel qu'il « sera réglé par l'abbé de Morimond, de concert avec votre « grand-maître; le scapulaire sera votre habit de religion. Vous « garderez un silence continuel à l'oratoire, au réfectoire, au « dortoir et à la cuisine. Vous dormirez habillés et les reins « ceints; vous userez d'aliments gras trois jours de la semaine, « les mardis, jeudis et dimanches, vous contentant d'un seul « mets à chaque repas.

« Que celui qui aura frappé son frère ne s'approche, six mois « durant, ni de son cheval ni de ses armes et mange à terre « trois jours de suite. Quiconque désobéira au grand-maître su- « bira la même peine. Lorsqu'un chevalier aura été convaincu « publiquement du crime de fornication il mangera à terre pen- « dant un an, sera réduit au pain et à l'eau trois jours chaque « semaine, et recevra la discipline le vendredi depuis l'Exaltation « de la sainte Croix jusqu'à Pâques; ceux qui ne seront point en « campagne jeûneront trois jours de chaque semaine.

« Nous vous enjoignons à tous d'obéir au grand-maître et de « faire profession dans ses mains, comme s'il était votre abbé. « Si vous voulez fonder des abbayes, vous en remettrez l'établis- « sement à l'abbé de Morimond, qui les aura dans sa filiation et « sera tenu de les visiter une fois chaque année par lui-même ou « par un délégué (1). »

Quand on lit les Annales cisterciennes, on est accoutumé bientôt aux prodiges; mais rien ne nous paraît plus étrange et plus admirable que ce règlement, provoqué par les chevaliers et accepté par eux avec reconnaissance. Refouler l'orgueil militaire sous les pratiques les plus humiliantes en apparence, le briser de mille façons, s'en jouer en quelque sorte; donner un scapulaire à des soldats, un psautier à des gens d'armes; amener des guerriers superbes à rougir d'un péché véniel comme de timides et innocentes nonnes, à tendre sans mot dire leurs épaules nues aux coups de la discipline, à manger par terre en pénitence comme de petits

(1) Rades, *Hist. Calatr.*, c. 13; — *Annal. cist.*, t. II, p. 187 et sq.

enfants; faire entrer le cloître dans la caserne; voilà la grande merveille et la gloire incomparable de Cîteaux et de Morimond.

Dom Nugno Perez, désirant asseoir les nouveaux statuts sur des bases solides, se rendit à Rome, accompagné d'un religieux de Morimond, afin d'en solliciter l'approbation près de la Cour pontificale. Tous deux allèrent ensemble se jeter aux pieds de Grégoire VIII, qui ratifia les décisions du chapitre et leur donna cette sanction romaine, sans laquelle rien ne se fonde et ne prospère dans l'Église de Dieu.

Ces deux pèlerins de pays si éloignés, de professions si diverses, sortis, l'un d'un humble couvent du Bassigny, l'autre d'une forteresse guerrière de Castille, cheminant de compagnie vers la ville éternelle, s'inclinant en même temps sous la main du vicaire de Jésus-Christ et confondant leurs vœux dans son sein paternel, nous retracent une des phases les plus merveilleuses de l'unité de la Société chrétienne au moyen âge.

Deux années auparavant, l'ordre avait porté ses armes du côté d'Andujar, d'où il avait ramené beaucoup de captifs et un riche butin. Attaqué au retour par le frère de la reine de Cordoue, le grand-maître l'avait fait prisonnier, après avoir tué ou dispersé ses gens. Ce jeune prince donna pour sa rançon une grande somme d'argent, cinquante chrétiens, parmi lesquels il y avait quatre chevaliers, et le vêtement qu'il portait, tout étincelant d'or et de pierreries.

Les Maures se trouvèrent tellement pressés de toutes parts qu'ils appelèrent à leur secours l'émir Almoumenin, chef des Almohades, résidant à Maroc. Il passa en Espagne avec une armée immense, surprit Alphonse avec ses troupes près d'Alarcos, le 18e de juillet 1195, et les mit en déroute. Le roi, ne voulant pas survivre à sa défaite, cherchait la mort sur le champ de bataille, et c'en était fait de l'Espagne si les chevaliers, lui formant un rempart de leurs corps, ne l'eussent tiré de la mêlée et conduit dans une forteresse voisine. Calatrava fut pris d'assaut, et 2,000 hommes, tant chevaliers que moines et chapelains, furent égorgés sous ses murs. Les débris de l'ordre se retirèrent à Cirvelos, près du tombeau de saint Raymond, pour ranimer leur courage et y puiser une nouvelle vie (1).

Les chevaliers d'Aragon, croyant que D. Nugno Pérez avait été enseveli avec sa milice sous les ruines de Calatrava, élurent

(1) Rades, *Hist. Calatr.*, c. 12 et 13; — *Annal. cist.*, Series præfect. milit. Calatr., t. III, p. 20.

un autre grand-maître ; mais cette élection n'eut pas de suites. Semblables au lion que la flèche du chasseur a rendu plus furieux et plus terrible, nos intrépides champions attendaient en frémissant l'instant de la vengeance. En 1198, ils descendirent avec 400 chevaux et 600 hommes d'infanterie dans la plaine où fumait encore le sang de leurs frères. S'étant emparés de la place de Salvaterra, ils s'y fixèrent, d'où vint à l'ordre le nom de Salvaterra qu'il conserva quatorze ans. C'est de là que, renaissant en quelque sorte de sa cendre, la milice s'élança à de nouveaux combats et à de nouvelles victoires (1).

Didace Vélasquez, le compagnon de saint Raymond, n'avait jamais quitté les chevaliers, partageant leurs expéditions et leurs dangers, priant et combattant tour à tour, moine et soldat tout à la fois ; mais, accablé sous le poids des ans et des infirmités, il voulut, malgré les instances du grand-maître et les larmes de toute la milice, se retirer à Saint-Pierre-de-Gumiel, pour s'y préparer à la mort (2).

Ce couvent bénédictin, situé près de Gumiel, dans une vallée très pittoresque et très fertile, avait été demandé au roi de Castille par les chevaliers pour y faire fleurir la règle de saint Benoît selon la réforme de Cîteaux, et le roi s'était empressé de le leur abandonner ; mais, ainsi que nous l'avons vu, il ne leur était permis ni d'accepter des abbayes ni d'en fonder sans la permission de l'abbé de Morimond. Alphonse, roi de Castille, en écrivit aussitôt à l'abbé Pierre. Il l'engageait à venir en Espagne afin de recevoir ce monastère royal et de former à l'observance cistercienne les religieux qui l'habitaient. Le roi tenait alors sa cour à Tolède. L'abbé fut introduit près de lui et accueilli avec de grandes marques de distinction et de respect ; on dressa l'acte de donation, conçu en ces termes :

« Moi, Alphonse, par la grâce de Dieu roi de Castille et de Tolède, je donne à l'ordre de Cîteaux et à vous, Dom Pierre, et à vos successeurs le monastère de Saint-Pierre-de-Gumiel, avec toutes ses dépendances, pour que vous le possédiez irrévocablement et en jouissiez à perpétuité. Que si quelqu'un ose violer cette charte, qu'il encoure pleinement la malédiction du Tout-Puissant et qu'il soit condamné aux peines de l'enfer, avec le traître Judas ; qu'il paie au roi mille maravédis en or et restitue le double du dommage qu'il aura causé » (3).

(1) Series præfect. Calatr., t. III, ad fin., *Annal. cist.*
(2) *Annal. cist.*, t. III, p. 284.
(3) *Ibid.*, p. 283.

Pierre souscrivit à cet acte, et, comme le roi lui témoignait le désir d'avoir sur les lieux quelqu'un qui fût à même, par la connaissance de la langue, des mœurs et du pays, d'exercer une vigilance continuelle sur la milice, de régler sur-le-champ les différends qui pourraient survenir entre les chevaliers, il établit l'abbé de Saint-Pierre son vicaire en Espagne, avec plein pouvoir de visiter, corriger, reprendre, etc. ; se déchargeant sur lui de cette partie des devoirs de sa place, qu'il ne pouvait remplir à cause de son grand âge et de l'éloignement.

L'abbé Pierre était monté malgré lui sur le siége abbatial et il n'aspirait qu'au moment où il lui serait donné d'en descendre pour se confondre avec ses frères et devenir le dernier d'entre eux ; car les vrais serviteurs du Christ ont toujours eu l'ambition d'obéir et d'être comptés pour rien ; c'est là surtout le signe auquel on les a toujours reconnus. Notre abbé put jouir de ce bonheur tant désiré à la fin de 1193, époque à laquelle il céda sa place à Henri, troisième du nom. Ce dernier mourut deux ans après, et eut pour successeur Barthélemy, dont l'administration fut encore de plus courte durée. Les moines, fatigués de la fréquence de ces changements, et regrettant le gouvernement paternel, quoique sévère, de Pierre, le choisirent de nouveau et lui firent une sorte de violence pour remettre sur ses épaules le fardeau qu'il venait à peine de secouer (1).

Casimir II, le Juste, roi de Pologne, sur la renommée de sa sainteté, lui écrivit de sa propre main pour lui proposer la fondation d'un nouveau monastère de son ordre et de sa filiation dans ses Etats, témoignant surtout le désir d'avoir des moines formés par lui ; c'est pourquoi douze cénobites avec un abbé partirent de Morimond, et, après avoir traversé l'Allemagne, vinrent à la cour de ce prince, qui les accueillit avec la joie la plus vive et le plus profond respect, leur assignant pour dot le bourg de Copronitz avec les terres environnantes (2).

Que de fois, en travaillant sous le ciel brumeux du Nord, ces enfants de Bassigny durent se rappeler les champs de leur pays

(1) *Series abbat. Morim.*, in *Gall. christ.*, t. IV, et *Series eorumd. abbat.*, ap. Aug. Manr., t. I, p. 520.

(2) Kasimirus, dux Poloniæ, fundavit monasterium Copriwnicense, et in eo locavit fratres OC, ex Morimundo sumptos, cui oppidum Copriwnicense pro dote contulit et libertates plures concessit; ecclesiam quoque de quadro lapide ædificavit. Deinde Nicolaus, Bogarius comes, cæterique nobiles de armis Bogariæ et Habdanck villas et prædia contulerunt. (Joann. Pist., *Histor. Polon. collect.*, l. VI, ad fin.

aux moissons dorées, nos riantes matinées de mai, les feux brûlants du soleil de juillet, nos douces soirées d'automne ! Abandonnés sans appui au milieu des déserts, ils furent presque tous massacrés par les Tartares, et ils sont vénérés dans l'ordre de Cîteaux comme martyrs (1). Puissent leurs prières attirer de nouvelles bénédictions sur la terre qui a porté leurs berceaux !

L'abbé Pierre, après une laborieuse et heureuse administration, s'endormit paisiblement dans le Seigneur le 14 septembre 1198, jour auquel le Monologe de Cîteaux fait mémoire de lui.

L'Eglise avait plus que jamais besoin de toutes ses forces en Espagne. L'institut de Cîteaux, créé depuis un demi-siècle, avait conquis un rang si élevé parmi les autres ordres religieux et s'était fait dans le monde une si haute réputation de sainteté qu'elle crut devoir l'appeler à son secours, afin de s'aider de ses prières et de ses exemples non-seulement pour refouler le flot sans cesse montant de l'islamisme, mais pour relever, réhabiliter l'agriculture dans l'un des pays les plus privilégiés de la terre pour la fertilité de son sol, et si heureusement situé que les productions des zones tempérées et des tropiques s'y confondent.

La filiation de Morimond s'étendit sur tout le nord de l'Espagne, depuis les Pyrénées jusqu'aux monts de Tolède. Dans la Navarre nous trouvons, outre Fitero, San-Salvator de Leyra (2) ; au diocèse de Burgos dans la Vieille-Castille, Rio-Seco (3), Bugedo (4), San-Prudentio ; Ferraria au diocèse de Calahorra ; Mataplana (5) et Sainte-Marie-di-Palazuelas au diocèse de Palencia (6), Saint-Pierre-de-Gumiel au diocèse d'Osma (7), Val-Buena au diocèse de Valladolid ; Horta au diocèse de Siguenza (8) ; Mont-du-Salut au diocèse de Cuença (9), et Buena-Val dans celui de Tolède (10). Au delà, du côté du midi, le pays était occupé par les Maures.

La Catalogne et l'Aragon se rapprochaient trop des établisse-

(1) *Monolog. cist.*, die 2 junii.
(2) Quondam ordinis S. Benedicti; transit ad ordinem cisterc., ann. 1206.
(3) Fundatur versus 1144 et 1147.
(4) Quarto lapide ab ipsa regia urbe Burgensi quam Scala-Dei nonam ordine filiam, sed in Hispania sextam procreavit. (*Annal. cist.*, t. II, p. 537.)
(5) Filia Cristæ, versus 1174.
(6) Sancta-Maria de Palatiolis, Sanctus-Andreas de Valle-Benigna ante translationem in villam Palazuelas.
(7) Domus fundata pro monachis ex ipso Morimundo ascitis, circa 1194.
(8) Inchoatur, 1144, in loco Cantavus unde in Hortam transfertur, 1162.
(9) Videndum est suprius.
(10) Sic dicta ut, inverso nomine, de Val-Buena sua matre distingueretur.

ments de Morimond du sud de la France pour qu'ils n'eussent pas quelques points de contact avec eux et pour que le clergé et la noblesse de ces deux provinces ne désirassent pas les y propager. Labaix fut fondé au diocèse de Lérida (1), Vérola et Rota (2) au diocèse de Saragosse, enfin Oliva sur les confins de la Navarre et de l'Aragon, par Garcias V, roi de Navarre, et Raymond Bérenger, comte de Barcelone et prince d'Aragon.

Jamais on ne vit mieux nulle part qu'en Espagne avec quelle sagesse un grand ordre monastique sait s'harmoniser avec les besoins d'un pays et de ses habitants. Par le voisinage de l'islamisme, les mœurs orientales gagnaient chaque jour davantage les régions chrétiennes. Il fallait un plus puissant souffle de vie à l'encontre de ce souffle de mort. Cîteaux vint avec son pain noir, ses légumes, ses veilles, ses austérités et arrêta la contagion. La paresse naturelle des Espagnols, favorisée par la douceur du climat, ne demandait à la terre que ce qu'elle pouvait produire d'elle-même ; mais de grands travaux, de grandes exploitations agricoles n'avaient point encore révélé les trésors qu'elle recélait ; c'est ce qui était réservé à Cîteaux et à Morimond. En aucun lieu peut-être, l'agriculture cistercienne ne fut organisée sur un plus vaste plan en ce qui concerne les instruments et les animaux de labourage, le peuplement des étables, la variété des produits. Les granges étaient aussi nombreuses que bien tenues (3). Parmi les monastères, les uns en avaient huit ou dix, les autres douze ou quinze. Leurs troupeaux de moutons pouvaient errer au loin de montagne en montagne. Dans la charte de Val-Buena, le roi Sanche II ordonne de les respecter comme les troupeaux royaux et sous les mêmes peines (4). S'il survenait des contestations, on devait se contenter du serment de l'abbé en matière grave, et en matière légère du serment d'un religieux (5). Il y avait trois sortes de constructions dans la zone de chaque cou-

(1) Labaciæ, Labaix, fundatur 1223, confirmatur ab Honorio III, 21 junii.

(2) In loco Junquera inchoata, 1152, deinde translata Rotam, 1202.

(3) Circa Hortam : Grangiam Cantavos, grangiam Boncias, grangiam Alcardeæ, grangiam Beniveræ, grangiam Arendela, grangiam Gludeæ, etc. (*Annal. cist.*, t. II, p. 402.) — Circa Bugetum : Grangiam de Atia-Veteri, grangiam Vallis-Salutis, grangiam de Varscors, grangiam de Cubellis, etc. (*Ibid.*, 537.)

(4) Sanctius Rex vult in diplomate *Vallis-Buenæ* ut istius domus ganatum ubicumque fuerit habeat eamdem securitatem sicut ganatum regium et secure pascat per omnes montes et per omnia pascua sicut ganatum regium, etc. (*Annal. cist.*, t. II, p. 197.)

(5) Videnda est carta Raym. comit. Barchilonensis superius citata, in *Annal. cist.*

vent : les cases, *casæ*, ou maisons proprement dites, les granges, *grangiæ*, les cabanes, *cavannæ*, pour abriter les bergers et les bouviers, ainsi que les pèlerins et les voyageurs. Le même roi Sanche veut que quiconque y touchera au dehors ou au dedans, soit puni comme s'il avait envahi et violé le palais royal lui-même (1). Ainsi, la hutte et la cabane des bergers cisterciens devaient être respectées à l'égal de l'habitation des rois. Cîteaux est ici à l'apogée de sa gloire et de son influence.

Nul, nous en sommes certain, ne lira ces lignes sans se souvenir aussitôt d'une foule de passages analogues et sans être frappé, comme nous, de la protection manifeste que la Providence accordait à ces enfants bien aimés. L'ordre de Cîteaux était appelé par Dieu à réformer le monachisme, à régénérer l'Europe entière. Les moines quittaient la maison mère, lui disaient un éternel adieu et s'en allaient où les appelait la volonté du Ciel : et aussitôt, devant eux, se levaient les seigneurs, les ducs, les souverains mêmes pour leur tendre la main et leur faciliter l'accomplissement de cette mission divine.

CHAPITRE XXIII

Des prés de Morimond.

Les prés se mesuraient autrefois dans le Bassigny par *fauchée.* Or la fauchée, *falcata,* représentait primitivement l'étendue de pré qu'un faucheur pouvait faucher dans un jour, *quantum unus sector per diem falcare potest de prato.* Plus tard la contenance de la fauchée varia, selon les pays, de 30 à 50 ares. Or, d'après les calculs approximatifs que nous avons faits, Morimond, à la fin du XIII[e] siècle, devait posséder au moins 4,000 fauchées de pré dont la moitié furent accensées et abandonnées aux habitants de plusieurs villages et particulièrement à ceux de Levécourt et de Lavilleneuve. L'abbaye n'en avait plus que 2,000 au moment de la grande Révolution comme on peut le voir dans le terrier conservé aux archives de Chaumont. Le tiers de tous ces prés avaient été vendus où donnés aux moines. Ils avaient créé les autres par leur industrie dans des landes et des marais.

(1) Vide *Annal. cist.*, t. II, p. 197.

Leurs principales prairies se trouvaient sur les rives du Mouzon et de la Meuse. Il y en avait une à la source de la première de ces deux rivières sur Tolaincourt; et je trouve trois chartes qui la concernent : d'abord celle par laquelle Barthélemy de Saint-Paul, chevalier, donne aux Frères de Morimond tout ce qui lui appartient le long du cours du Mouzon, depuis Effundrée-Fontaine jusqu'au Moulin-Neuf, dans la direction de la montagne, pour y faire des prés autant qu'ils voudront et pourront, *ubicumque et quantumcumque vellent et possent pro pratis faciendis excolerent* (1).

Les moines et les convers avaient de bons bras; en peu de temps, ils eurent un beau pré de 40 fauchées dans cette zone qui a porté et porte encore probablement leurs noms : *Prés des Moines, Prés des Convers.* Cette prairie excita la jalousie de Gérard, comte de Vaudemont. C'est lui-même qui le raconte. « J'ai, dit-il, cherché querelle aux moines de Morimond à propos d'un vieux désert, *pro quodam deserto antiquo*, et qui vient d'être changé en pré, *modo in prata redacto.* J'alléguais que cette terre étai de mon fief. Ils me répondaient qu'elle leur avait été donnée avec l'assentiment de mon père, le comte Hugues, de la comtesse ma mère et de leurs enfants. Quoi qu'il en soit, comme j'étais malade en mon château de Deuilly, ils sont venus me voir et je me suis désisté de toutes mes réclamations, à quoi ont consenti Humbeline, mon épouse, Hugues et Geoffroy, mes fils, en présence de Pierre, abbé de ce monastère, de Hubert de Beaupré et de Henry, abbé de Haute-Selve (2).

Ulric de Rocourt, chevalier, céda un peu plus tard tous les droits qu'il pouvait avoir dans les terres en friche abandonnées, par Barthélemy de Saint-Paul (3). Dans une troisième charte, Garnier d'Aigremont, surnommé le Chasseur, le Veneur, donne à l'abbaye la moitié des prés qu'il a sur le même territoire. Ici, il ne s'agit plus de désert, mais de prés en plein rapport où il n'y avait probablement qu'à mettre la faux (4).

En descendant le Mouzon, nous voyons que les moines avaient

(1) Très belle charte de Pierre de Brixey, évêque de Toul, aux Arch. de la Haute-Marne, 15e liasse, Morim. Dans une autre charte du même, même liasse, il est dit : Barth. de de S. P. dedit Morim. in loco qui appellatur Preelles juxta Effundree-Fontana quadragenta falcetas terræ ad prata facienda.

(2) Même liasse, mêmes Arch., Morim.. *Gerardus comes Wadani-Montis.*

(3) Ulricus, miles de Roolcurt, dat quidquid sui juris erat in terris tam cultis quam incultis quas Bertholomæus de S. Paulo Morim. donavit. *Ibid.*

(4) Warnerus venator, de Acrimonte, dat Morim. medietatem omnium pratorum suorum de Totelencurt. *Ibid.*

créé une partie des prés qu'ils possédaient à Rosières (1), Sauville, Précourt, Sartes et Pompière. Il en était de même à Lamarche et dans les environs (2).

Pour avoir une idée de ce qu'ils firent sur les bords de la Meuse, il faut dire quelques mots de l'état actuel et de l'état ancien de la prairie qui s'y trouve.

Je me transporte par l'imagination, dans un des beaux jours de la fin de juin, sur le sommet de cette montagne qu'on appelle le Haut-Mont du côté de Meuvy et de la Meuse. Je me dirige vers la chapelle de Sainte-Anne dominée et ombragée par deux grands tilleuls, sentinelles géantes qui depuis trois ou quatre siècles semblent monter la garde à sa porte. Je m'agenouille pour faire ma prière devant ce sanctuaire si vénéré de nos pères. De là, je m'avance sur le point le plus élevé du versant, en face de Clémont qui se dresse avec les débris de son castel. Mes regards plongent dans ce bassin qu'on appelle la Prairie et qui s'étend du côté de Bourmont et de Neufchâteau sur une longueur d'environ douze kilomètres avec trois kilomètres de largeur sur certains points. J'aperçois vingt ou trente groupes de faucheurs qui se partagent ce vaste tapis de verdure. Ils se rendent à leur poste, portant sur leurs épaules, la pointe en l'air, leurs outils d'où s'échappent des éclairs sous les rayons du soleil. J'entends les vibrations métalliques du tranchant de l'acier sous la pierre à aiguiser, puis le coup de la faux qui est le coup de la mort pour tant de brins d'herbes et de fleurs d'un jour. Qui pourrait dire ce qu'il en périt alors! Tournefort, je crois, prétend qu'aucun botaniste ne serait capable de compter ce qu'il y a d'herbes, de graminées et de mousses dans un mètre carré de pré à la Saint-Jean. Une prairie, c'est un ciel de plantes et de fleurs, comme le firmament est un ciel d'astres et d'étoiles : l'infini est sous nos pieds comme il est sur nos têtes. Pour nous donner une idée de la fragilité de notre destinée, l'écriture nous renvoie au foin : toute chair est comme le foin, *omnis caro fœnum*. Tout peuple est un pré; le faucheur de ce pré c'est le temps, et la faucheuse c'est la mort. Toute vie est une fleur de prairie qui sera coupée, qui sèchera et s'en ira en poussière, *sicut flos fœni transibit*. Il y aura une repousse de l'herbe au printemps et une repousse de l'homme à la résurrection.

(1) Reinerus Acrimontis donat (1158) locum qui dicitur Rosoia ad pratum faciendum juxta molendinum de Roseriis, etc. (*Invent. du cart.*, parag. LVIII.)

(2) Le Petit-Pré, entre Lamarche et Oreille-Maison, donné en 1277 par Wiard Clerc de Lamarche, était en nature; mais le pré Waulchier avait été fait avec ce qu'on appelait *les Déserts*. (Arch. de la Haute-Marne, 9e liasse, Morim.)

Après les faucheurs viennent les faneurs et les faneuses avec leurs fourches et leurs rateaux. Il tournent et retournent l'herbe au soleil; ils la ramassent et la mettent en meules pyramidales qui ressemblent aux tentes d'une armée en campagne. Des centaines de chariots, en forme de berceaux, arrivent de huit ou dix villages environnants. On charge, on emmène, on décharge pour revenir et remmener encore, et cela pendant douze ou quinze jours. C'est alors que se dégage et s'exhale du foin cette odeur balsamique qui parfume l'air, la fourche et le rateau qui l'ont remué, les mains qui l'ont touché, le char qui l'emporte, le chemin où il passe, la grange et le grenier qui le reçoivent et jusqu'au râtelier de l'animal qui le mange.

Le regain est souvent presque aussi abondant que le foin. Ce n'est guère que vers la mi-septembre que les bêtes prennent possession de la prairie. Elle est alors couverte de vaches, de bœufs, de veaux, de chevaux et de poulains. Voilà ce qu'elle est aujourd'hui, voyons ce qu'elle était au XII[e] siècle, à l'époque de l'arrivée des moines. C'est avec le texte même des chartes de donation que nous essaierons d'en donner une idée.

Sans doute, il y a toujours eu des prés sur les bords de la Meuse, et il ne peut y avoir autre chose. On en a donné plusieurs aux moines et ils en ont acheté quelques-uns (1). S'il y en avait alors qui étaient déjà faits, il y en avait encore plus qui restaient à faire. Par ces prés déserts, *prata deserta*, dont il est si souvent question, il faut entendre des terrains plus ou moins étendus qui depuis longtemps, et peut-être depuis le commencement, étaient couverts de joncs, de glaïeuls et d'excroissances parasites, comme ces savanes et ces pampas d'Amérique où paissent les buffles et qui fourmillent de serpents.

Dans la charte de délimitation des granges de Grandrupt et de Dardru, datée de 1150, on désigne scus les noms de prés ou de déserts, *prata et deserta, in pratis et desertis* (2), tout l'espace compris entre Levécourt et Vroncourt (3). Donc il y avait autant

(1) Voir entre autres la donation d'Evrard de Vroncourt : Dedit duo prata, unum per quod vadit semita ab Allevelcort ad Grandem-Rivum et aliud inferius, etc. (Arch. de la Haute-Marne, 10[e] liasse.) — Vente par Martin d'Huillécourt et Mariette, sa femme, d'une pièce de pré *que gist* entre les prez de Morevauz, derriers la grange de Levecurt, por cent soz de tornois, etc. (Arch. de la Haute-Marne, 10[e] liasse.)

(2) Prata, deserta et herbæ pratorum, etc.

(3) A villa Veroncort usque ad villam de Levecurt et usque ad villam de Doncurt eadem lex confirmabitur in omnibus pratis et desertis, etc. (*Invent. du cart*, parag. III et VII.)

d'uns que d'autres. Dans une seconde charte de délimitation, en date de 1161, nous lisons qu'Alemprey, qui représentait une portion de la prairie, était alors un désert, *pratum quod dicitur Alemprey quod erat tunc temporis desertum*. Nous y voyons aussi que le grand pré qui avait appartenu autrefois à Gilduin, curé de Huillécourt était devenu un désert, qu'un autre pré possédé primitivement par Barthélemy et Bencelin de Maisoncelles était pareillement un désert (1).

Vers l'an 1144, Arnould de Clémont abandonne aux moines une partie du désert qui était sous Levécourt et qui s'étendait le long de la vieille route en ligne directe jusqu'aux prés de Huillécourt (2). Parmi les autres chartes que nous avons sous les yeux, nous citerons celle par laquelle Gauthier, doyen de Bazoilles, Oldium et Hugues, son neveu, curés de Huillécourt, donnent aux Frères de Morimond un désert, du fonds de l'église de Huillécourt, pour faire un pré, moyennant un cens annuel de trois écus toulois, et cela en présence de Barthélemy, curé de Graffigny, d'Etienne, curé de Romains-sur-Meuse,, et de Galon, clerc de Bourmont (3).

C'était la même chose en descendant du côté de Neufchâteau. Thierry de Rebeuville dans sa charte de donation, en disant aux moines qu'il ne se réserve de son domaine de Bazoilles, que les prés en nature, témoigne assez qu'il leur abandonne tous les autres (4).

Il existait aussi des espaces assez vastes couverts de saules rabougris ou marsàules, et qu'on appelait des saulaies, *saliceta*. On en retrouve encore des vestiges sur les bords de la rivière, et même dans la prairie. Je me rappelle qu'autrefois, en m'y promenant, j'en rencontrais de loin en loin quelques touffes, et je m'arrêtais pour les observer. Je savais déjà qu'anciennement ces lieux en étaient couverts, et il me semblait que la Providence avait voulu conserver ces derniers restes pour que les propriétaires modernes ne pussent ignorer l'état primitif de ce terrain et

(1) *Invent. du cart.*, parag. IV.

(2) Arnulphus Clarimontis dedit desertum sub Allevercort sicut via vetus et navis ducitur ad portum et sicut pars deserti extenditur usque ad prata Ulcicurtis et juxta campum Jorneti. (Charte des Gouttes, *Invent. du cart.*, parag. XVIII.)

(3) Dederunt Fratribus Morim. desertum quoddam ad pratum faciendum de fundo ecclesiæ de Willecurt. (Arch. de la Haute-Marne, 8e liasse.)

(4) *Invent. du cart.*, parag. XXXII : Pratis tantummodo quæ jam culta erant exceptis.

la reconnaissance qu'ils doivent à ceux qui l'ont transformé. — La plus grande saulaie était celle qui se trouvait près de la Voivre de Huillécourt, *salicetum juxta Wavram de Willecort* (1). Simon de Clémont l'abandonna à Morimond, avec Guiscard, son frère, en présence d'Albéric d'Aigremont, moine de cette abbaye, et de Rodolphe, convers cordonnier, *conversus sutor*.

Il y avait aussi beaucoup d'endroits marécageux, uligineux, *uliginosa, mollia ;* ils procédèrent ici comme ailleurs, assainissant par des saignées et des rigoles qui aboutissaient à des fossés plus ou moins profonds. Ces fossés, remplis de débris d'arbres et de pierres, se déchargeaient dans la rivière. En creusant, on en retrouve encore aujourd'hui quelquefois les traces. On a fait les mêmes découvertes dans les prés des environs de Clairvaux (2). Ainsi le drainage était connu et pratiqué par les cisterciens, il y a neuf cents ans. Que de choses autour desquelles on fait beaucoup de bruit, et dont les noms seuls sont nouveaux !

Lorsque, par défaut de pente, il était impossible ou au moins très difficile d'écouler les eaux, les moines avaient un autre moyen d'assainissement, c'était de planter des masses de saules. On sait combien cette plantation est facile et peu coûteuse. C'est ce que nous écrivait en 1845 le dernier religieux de Morimond. J'avoue que je ne compris ce procédé qu'après beaucoup d'observations et de réflexions.

Les feuilles du saule sont très petites, il est vrai, mais il n'y en a point de perdues. A la fin d'octobre, dans un moment où les grands vents ne soufflent pas encore, elles tombent doucement et toute la terre en est couverte. Or, un saule peut durer un siècle ; c'est donc cent chutes de feuilles qui ne produisent pas moins de quatre ou cinq centimètres d'humus au-dessous des branches de l'arbre. Ce n'est pas tout : plus on coupe la chevelure du saule, plus sa tête s'élargit, et souvent dans les proportions de trois ou quatre mètres de circonférence. Elle forme un plateau avec des bourrelets pour rebords, qui reçoit les eaux pluviales et une portion des feuilles qui sont bientôt pulvérisées. Les oiseaux semeurs qui viennent s'y percher y laissent tomber les graines qu'ils apportent dans leur bec ou y déposent avec leurs déjections les semences indigestibles de certains fruits. Tout cela croît, tout cela meurt sur place et augmente d'autant la couche de terre végétale. — Un jour j'allais de Bassoncourt à Breuvannes, dans

(1) Arch. de la Haute-Marne, 8e liasse.
(2) D'Arbois de Sub., *Etudes sur les Abbay. cist.*, p. 56.

le voisinage de Morimond, en suivant le gracieux sentier des prés. Surpris par une ondée, je courus m'abriter sous la tête d'un gros saule dont les branches avaient été coupées au printemps précédent. J'y aperçus toutes sortes de verdure et je voulus, en m'exhaussant, examiner de plus près. Quelle ne fut pas ma surprise de voir que cette tête de saule était un petit jardin botanique créé par les oiseaux. J'y trouvai une vipérine, une scabieuse, un verbascum, du trèfle, un petit groseillier, un gland qui commençait à germer et quelque germandrées. — Je remarquai ensuite au pied du saule une poussière noire très fine que je pris d'abord pour une fourmilière, mais je reconnus qu'elle sortait de l'arbre. Il y avait dans ce tronc des milliers d'ouvriers invisibles, armés de tarières, de vrilles, de rapes, d'alènes, de pinces, qui étaient occupés nuit et jour à un travail de décomposition. On eût dit qu'ils avaient des tamis, des blutoirs pour ne laisser passer que ce qui devait passer. Je remuai cette poussière et je découvris d'autres insectes qui lui ouvraient la terre; c'étaient les ouvriers de la recomposition. J'étais là comme en présence des deux grandes forces, des deux grands mystères de la nature; j'avais sous les yeux un échantillon du monde. — D'après les calculs que je fis, il devait sortir au moment de la décrépitude de l'arbre, c'est-à-dire en trente ou quarante ans, assez de poussière de son tronc et de sa tête pour couvrir le sol d'humus d'une épaisseur de sept ou huit centimètres et dans une circonférence d'un mètre et demi. Je pensai ensuite aux branches sèches qui tombaient à terre et pourrissaient, à l'immense quantité d'eau absorbée par cette masse d'arbres dont les racines étaient autant de pompes aspirantes, et j'eus l'explication du procédé des moines, et je compris comment avec des saules ils avaient pu faire des prés.

Pour apprécier à leur juste valeur les services qu'ils ont rendus, il faudrait comprendre ce que vaut un pré. Beaucoup de bons agronomes mettent le pré avant le champ, pour la raison qu'on ne peut cultiver son champ qu'avec des chevaux ou des bœufs et qu'on ne peut les nourrir qu'avec son pré. Outre le labourage il faut les engrais, et qui fait les engrais? les bestiaux. Vous ne pouvez être bon cultivateur sans être bon éleveur, et on ne peut être un bon éleveur sans de bonnes prairies.

CHAPITRE XXIV

Des troupeaux à Morimond et dans les granges à la fin du XII[e] siècle et de l'amélioration des races.

Depuis trente ou quarante ans, nous lisons dans tous les traités agronomiques, dans tous les compte rendus des concours ces conseils que les hommes les plus compétents donnent aux cultivateurs : Gardez-vous de trop compter sur vos céréales : elles vous manqueront de temps en temps; quelquefois elles seront à vil prix, et alors que deviendrez-vous ? Eh bien, des troupeaux ! des troupeaux ! élevez, engraissez, faites de la viande, plus il y en aura plus on en consommera, et la grande consommation soutiendra la vente et vous vous soutiendrez avec elle. Ces conseils sont sages, et c'est parce qu'ils ont été peu goûtés et peu suivis que tant d'agriculteurs se sont perdus et ont discrédité l'agriculture.

Les vieux moines, qui ont pressenti la solution de presque toutes les grandes questions économiques, avaient deviné celle-ci et leur attention partout, à Cîteaux particulièrement, s'était portée sur l'élève des bestiaux en grand. Si nous jugeons des troupeaux de Morimond par l'étendue des pâturages, par les précautions que l'on prenait pour les loger de tous côtés, nous sommes en droit d'affirmer qu'il nous serait difficile aujourd'hui de nous faire une idée de leur nombre et de leur variété.

En 1150, la grange de Grandrupt commença avec 10 vaches, 16 bœufs et 300 moutons (1). C'est tout ce qu'on lui permit d'avoir pour le moment à cause de son voisinage de la grange de Dardru et de la modicité de ses ressources. Mais plus tard, lorsqu'elle fut en possession de champs et de prés nouveaux, ses bestiaux, surtout ceux de race bovine, furent beaucoup plus nombreux.

Partout où les moines jouissaient du droit de pâture, il avaient la permission de construire des ombrages, *umbracula*, sur la lisière des bois. C'étaient des espèces de hangars, couverts de ramées et de feuillage, où l'on menait le bétail au milieu du jour pendant la

(1) *Invent. du cart.*, parag. VII.

grande chaleur. Tous les troupeaux se réunissaient là avec les gardiens. C'était pour ceux-ci le moment du repas frugal, de la prière, peut-être même du chant de quelques psaumes. Ces convers à genoux, avec leurs manteaux, sous quelques grands arbres, à l'aurée des forêts, ces bêtes couchées à côté et ruminant, les villageois passant, regardant et s'agenouillant aussi, voilà une de ces scènes antiques et patriarcales dignes du pinceau d'un artiste habile. Si jamais le Bassigny a son peintre, comme il a son sculpteur dans Bouchardon, nous lui recommandons ce tableau. Puissent quelques échos lui porter notre prière et nos vœux à travers les siècles !

Dans les journées humides et froides de la fin de l'automne, les gardiens étaient autorisés par la plupart des chartes de donation, à prendre dans les forêts le bois dont ils avaient besoin pour faire du feu, *ad ignem, ad focum faciendum*. Cet usage s'est maintenu jusqu'à nos jours. Au mois d'octobre, on voit ça et là, dans les prairies, derrière les buissons s'élever la fumée des feux des petits bouviers. Lorsque vous arrivez près d'eux, vous les trouvez avec leurs blouses bleues, leurs casquettes, leur petit sac pendu au cou, à l'entour d'un bon foyer entretenu avec le bois sec des haies et des débris de saules écœurés, auquel ils présentent leurs mains potelées et leurs grosses figures rouges où circulent encore quelques restes du vieux sang des Lingons.

Le soir, on devait ramener toutes les bêtes dans les granges pour les enfermer et les traire. Les Frères convers étaient exclusivement chargés de cette dernière opération. « Qu'aucune femme, disent les statuts, n'entre dans nos granges sous prétexte de traire les vaches. »

On vante aujourd'hui les fruiteries du Jura et les markairies des Vosges, d'où l'on tire ces fromages si renommés qui sont une richesse pour les contrées qui les produisent et une précieuse ressource pour celles qui les achètent. Eh bien, si vous remontez jusqu'à l'origine, vous la trouverez dans les granges de Morimond et des monastères de sa filiation dans le nord-est de la France. C'est là qu'a débuté la grande fromagerie, parce que c'est là qu'on a commencé à opérer sur une grande quantité de lait. On a imité dans les paroisses ce qu'on avait vu faire dans les granges monastiques. Chaque grange n'avait pas moins de 30 à 40 vaches ayant en moyenne quatre ou cinq litres de lait par jour, ce qui fait environ deux cents litres. Or, il faut quatre litres de lait pour faire un fromage d'une livre, d'ou une fabrication quotidienne de cinquante livres dans une seule grange.

La fromagerie des Gouttes était la plus considérable parce qu'on y transportait en automne le lait de Fraucourt et de Grandrupt. Elle s'est maintenue sur un fort bon pied jusqu'à la Révolution. Un markaire laïque en fut chargé pendant les deux derniers siècles. C'est de là qu'on tirait ces fromages gras, bien connus sous le nom de fromages des Gouttes, fort appréciés et fort recherchés dans toute la contrée, qu'on envoyait jusqu'à Paris et qui ont beaucoup contribué à la réputation qu'avaient autrefois les fromages de Langres. Il y en avait de trois, de cinq et de vingt sous pour toute sorte de monde. L'art de bien faire les fromages s'est conservé à Morimond jusqu'à la fin. L'un des derniers religieux, ayant fondé le Port-du-Salut, près de Laval, en 1814, y a introduit cette industrie. Elle y a pris des proportions considérables, et pour la quantité et pour la qualité. Les religieux de cette abbaye fabriquent annuellement environ 80,000 kilos de divers fromages qui se répandent sur toute la France et qui sont à la portée de toutes les bourses (1).

L'attention des moines de Morimond ne s'était pas exclusivement concentrée sur la race bovine, elle s'était aussi portée sur la race ovine. Leurs troupeaux de moutons étaient proportionnellement beaucoup plus considérables que les autres. Ainsi, en 1178, les bergers des granges de La Creste, ayant eu encore quelques difficultés avec ceux de Morimond au sujet de certains droits de pâture dans la montagne, l'affaire fut portée par-devant le chapitre général et il fut décidé que ceux de Morimond ne pourraient tenir sur les terres de la seigneurie de Clémont que 750 moutons dans le temps d'hiver, c'est-à-dire depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à la mi-mars (2). Donc il y en avait davantage en été et en automne. Ces 750 moutons représentaient très probablement le troupeau de Morvaux. Les onze autres granges étaient aussi bien fournies, et en ne comptant en moyenne que 600 moutons pour chacune d'elles nous aurons un total de plus de 7,000 bêtes.

C'étaient des Frères bergers, *frates pastores*, qui les soignaient à l'étable et qui les menaient paître. Au sortir de la grange, ils recevaient chacun un pain dans leur sac, et ils s'en allaient deux à deux en silence. Ils mangeaient à l'heure fixée. Il ne leur était pas permis d'ajouter autre chose à leur pain que les

(1) Nous avons encore vu dans notre enfance bien des personnes qui étaient allées acheter des fromages à la markairie des Gouttes et qui en parlaient avec éloge.

(2) Arch. de la Haute-Marne, 15e liasse, Morim.

fruits sauvages, lorsqu'ils en trouvaient, *nisi fructus silvestres* (1). Or, ces fruits, dans le Bassigny, c'étaient le fraises, les merises ou cerises de bois, les mûres, les poires sauvages, les noisettes et les prunelles.

Ils conduisaient leurs troupeaux assez loin des granges sur les terres où l'abbaye avait droit de pâturage et où on lui avait donné des places et accordé des matériaux pour construire des bergeries, *ad caulas faciendas*, comme on le dit dans les chartes de concession. Quelquefois ce n'était qu'une simple clôture formée de claies et de ramures qu'on appelait pars ou parc, d'où parcage.

Il était permis aux bergers de prendre du bois dans les forêts pour leur chauffage et aussi pour faire la nuit des feux de *bordes et de brandons*, *bordas, brandones*, afin d'écarter les animaux nuisibles. On menait les troupeaux d'une bergerie à une autre, et quand on était au bout des pâturages on revenait sur ses pas pour repartir encore. C'était la méthode antique, la méthode patriarcale, c'est encore aujourd'hui la méthode espagnole pour les mérinos, qui fournissent les plus fines toisons qui soient au monde.

Au commencement de juin, on amenait successivement à Morimond les troupeaux pour les tondre. C'était un grand travail. Les Frères tondeurs, pendant toute la tonte, ne devaient pas quitter leurs ciseaux; ils les emportaient avec eux au dortoir et les suspendaient à leur lit (2).

Qui dira les masses de laine qui devaient à certains moments se trouver accumulées dans les magasins du monastère! Quoiqu'on s'en servît pour faire tous les vêtement des religieux, la production devait dépasser de beaucoup la consommation. Aussi était-il permis de la vendre aux séculiers même un an d'avance (3). C'est probablement jusqu'à cette époque qu'il faut remonter pour retrouver l'origine de ces nombreuses fabriques de droguet situées sur les frontières de la Lorraine et de la Champagne et dont quelques-unes se sont maintenues jusqu'au commencement de ce siècle. C'est avec le droguet que l'on faisait tous les habits des paysans, excepté l'habit de noce. J'avoue que j'ai une certaine prédilection pour cette rude étoffe à cause de nos ancêtres. Elle

(1) Mart., *Nov. Thes. Regul. convers. cist.*, t. IV, p. 1647.
(2) Liber Usuum, cap. 75, de Labore.
(3) Statut. capit. gen. cist. 1182, Martene Anecdot., IV. — Il était défendu d'en acheter des séculiers pour les revendre.

est fort méprisée et abandonnée aujourd'hui, bientôt ce ne sera plus qu'un mythe. C'est avec elle que nos pères ont fait les croisades, qu'ils ont, sous Jeanne d'Arc, leur compatriote, chassé les Anglais, conquis lentement mais sûrement l'affranchissement de leurs communes et leurs libertés civiles, franchi le Rhin avec Louis XIV, que sous le nom de volontaires de la Haute-Marne ils ont refoulé l'étranger au delà des frontières, qu'ils sont partis comme conscrits pour les guerres gigantesques de la République et du Premier Empire.

Il ne faut pas croire qu'on ne s'occupe de l'amélioration des races animales dans le Bassigny que depuis un demi-siècle, comme l'ont affirmé certains écrivains. Là, comme ailleurs, des éleveurs intelligents s'y sont toujours appliqués avec plus ou moins de succès, selon les temps et les circonstances. Lisez les portraits que Virgile fait du beau cheval, du beau bœuf et de la belle vache, et vous verrez que c'est encore là l'idée qu'on s'en forme aujourd'hui : toutes les races, chevaline, bovine, ovine et porcine, ont toujours eu et ont encore leurs types. Leur amélioration consiste à les y ramener, et leur dégénérescence à s'en éloigner.

Il n'y a point d'agriculture sans écurie, et pour faire une écurie complète, outre la vache, le bœuf, la brebis et le pourceau, il faut encore le cheval. Aux XIIe et XIIIe siècles, parmi les chevaux, on distinguait le sommier, *summarius, saumarius* ou *sagmarius*, qui est le *clitellarius* ou l'*oncrarius* des anciens ; le roncin, *rossinus* (de l'allemand, ross), cheval de trait ordinairement entier ; le palefroi, *palefridus*, cheval de promenade et de voyage, doux d'allure ; puis l'*equus* proprement dit, sans autre qualification ; enfin le *magnus equus*, qui signifiait un beau cheval de selle à l'usage d'un grand seigneur ou d'un chevalier pour la guerre et les tournois. C'était le même cheval qu'on appelait un destrier, *dextrarius*.

Dans le compte de l'année 1202, pour la maison de Philippe-Auguste, le prix moyen du palefroi est de 2 livres 13 sous, celui du roussin de 2 livres 9 sous, celui du sommier de 2 livres, tandis que le prix moyen de l'*equus* monte à 15 livres 15 sous. Dans les tablettes de cire de Philippe-le-Bel, conservées à la bibliothèque de Genève, contenant les dépenses de ce prince pendant les six derniers mois de l'année 1308, on lit : qu'un cheval de grande taille, *magnus equus*, fut payé 32 livres ; un *equus* sans qualification, 20 livres ; un palefroi, 10 livres ; un roussin, 8 livres, et un sommier de même.

Il fallait que les abbayes eussent des chevaux ; il valait mieux cent fois en avoir de bons que de mauvais ; car le mauvais coûte autant à nourrir que le bon et n'a aucune valeur. Les chevaux cisterciens étaient en général très remarquables. Les abbés et les moines de cet ordre, même durant la première ferveur, se distinguaient par les superbes montures que leur fournissaient leurs écuries. Saint Bernard lui-même, dans ses divers voyages, avait presque toujours un beau cheval. Dans sa mission contre les Albigeois, un d'entre eux lui reprocha devant une grande multitude que sa monture était trop belle pour un homme que l'on disait si mortifié ; que le cheval de son maître était loin d'être aussi beau. Le Saint répondit : « Si cet animal est bien conformé et bien portant, c'est dans sa nature, c'est dans sa destinée. Nous ne serons pas jugés, votre maître et moi, sur nos chevaux, mais sur notre vie. » Et en même temps il ôta son capuce et découvrit son cou amaigri, qui avait la blancheur et la gracilité de celui du cygne, et sa poitrine où l'on ne voyait que la peau et les os.

Les abbayes devaient fournir à leurs suzerains de grands chevaux, et elles étaient obligées d'en avoir ; or, pour en avoir, il fallait en élever. Morimond avait, comme tous les monastères cisterciens, ses chevaux pour son usage et ses chevaux de guerre, *equos militares*, pour ses suzerains (1). Les seigneurs venaient les prendre, au moment d'entrer en campagne, et ils devaient les rendre à leur retour. Regnier d'Aigremont, étant parti vers l'an 1240 pour une expédition en Italie, prit un des grands chevaux de Morimond pour sa monture. Dans son testament qu'il fit à Acreuz entre les mains de l'évêque, testament qu'il confirma quelque temps après, il voulait qu'on rendît à cette abbaye son grand cheval de guerre qui en sortait, *equum suum magnum qui fuit de Morimundo* (2).

Nos moines nourrissaient de bons chevaux pour les vendre sur place sans les mener aux foires. Il était défendu de seller les poulains que l'on formait à la monture, il fallait les monter à poil nu avec un frein seulement pour les dompter. Il n'était permis de les vendre qu'après la quatrième dent, *cum mutaverint quatuor dentes* (3). On en donnait en échange ou en paiement. Ainsi, en 1205, Pierre de Vic étant sur le point de faire le pèlerinage de Jéru-

(1) Arch. de la Haute-Marne, 11e liasse, Morim.
(2) Mart., *Anecdot. stat.*, anni 1185, t. IV.
(3) Mart., *Nov. Thes. Anecd. stat. cist.*, t. IV, p. 1249.

salem, céda un manse situé à Moyen-Vic à l'abbaye de Morimond, avec la réserve que, s'il ne revenait pas, les moines paieraient vingt sous, monnaie de Metz, à ses fils Wideric et Pierre, chevaliers. Comme il mourut en route, ceux-ci préférèrent aux vingt sous qui leur étaient dus deux beaux poulains du monastère, et pour cela ils ajoutèrent à la donation de leur père un second manse contigu au premier. Quelque temps après Wideric, ayant probablement besoin d'argent, chercha querelle aux moines et voulut leur rendre leur poulain ; les moines, par amour de la paix, voulurent bien le reprendre et lui comptèrent deux cents livres, monnaie de Metz, *a Fratribus Morimundi* cc *libras metensis monetæ poledro accepit* (1). Nous ne voulons pas dire que cette somme représentait la valeur réelle du poulain, mais certainement elle y entrait pour beaucoup.

En 1282, Jean, sire de Choiseul, du consentement d'Alis, dite Bertremete, sa femme, de Jean, de Regnier, ses fils, et de ses autres enfants, vendit aux moines de Morimond toutes les dîmes-tierces qu'il avait sur le finage de Breuvannes pour un destrier du prix de quatre-vingts livres tournois que le cellerier et le couvent lui livrèrent (2).

Les moines continuent au XIV[e] siècle l'élevage des chevaux. En 1316, il y avait dans leurs écuriés plusieurs grands chevaux, des palefrois et des roncins. En 1413, Philibert et Renard de Brixey ayant réclamé certains droits à Levécourt conclurent avec l'abbaye un arrangement par lequel ils la tenaient entièrement quitte, à condition qu'elle leur donnerait un beau coursier estimé six cent vingt-cinq écus (3).

Les belles races chevalines se soutinrent à Morimond jusqu'au XV[e] siècle; mais dans les temps de bouleversement, de spoliation et de brigandage qui suivirent, il ne leur fut plus possiblé de les conserver. Cependant, depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'à la Révolution, les moines eurent constamment dans les écuries des Gouttes des chevaux de race et de prix. On venait de loin pour les admirer et souvent pour les acheter. C'était là qu'on choisissait les quatre chevaux qui composaient l'attelage du carrosse de l'abbé. Au dire des anciens qui les avaient vus et qui nous l'ont raconté, il n'y en avait nulle part que l'on pût leur comparer.

(1) Arch. de la Haute-Marne, 13[e] liasse, Morim.
(2) Et cette vandue est faicte por un daistrier à pris de 80 livres de tournois. (Arch. de la Haute-Marne, 3[e] liasse.)
(3) Arch. de la Haute-Marne, 10[e] liasse.

Les moines n'ont pas été remplacés dans nos contrées comme éleveurs. Le grand cheval, le cheval proprement dit, le palefroi ont disparu avec eux. Il ne nous est resté que le *sommier* et le *roncin*, bas de jambes, courts, ramassés, ventrus, épais d'encolure avec grosse tête pendante, bonnes bêtes de trait, et c'est tout. Malgré les croisements que l'on a essayés depuis quarante ou cinquante ans, ils ne se sont pas sensiblement améliorés. Aujourd'hui, ceux qui veulent avoir de beaux chevaux de selle ou de carrosse sont obligés de les tirer de l'étranger ou de l'intérieur de la France. L'importation s'élève chaque année à 800, ce qui représente au moins 700,000 francs. On peut évaluer à 2,000 le nombre des poulains vendus aux foires du Bassigny et exportés dans les départements voisins pour la charrue et le trait. Quelques sujets seulement sont propres à la cavalerie. Les pouliches sont enlevées de préférence par les marchands de l'ancienne Auvergne, pour la reproduction de la mule par l'accouplement avec l'âne. C'est ce que nous lisons dans un des plus récents historiens de la Haute-Marne (1). Si le fait est vrai, nous n'avons guère le droit d'être fiers de nos progrès.

La race bovine n'était pas moins remarquable à Morimond que la race chevaline. Au XIIe et au XIIIe siècles, on y venait chercher de belles vaches comme on va aujourd'hui en Suisse et en Angleterre. Quelques seigneurs firent des concessions importantes aux moines pour avoir de leurs vaches. Thibaut de Charmes, chevalier, leur abandonna tout ce qu'ils réclamaient à Andoivre, Vilotte et Romains-aux-Bois, moyennant cent sous et une vache, *centum solidos trecenses et vaccam unam* (2). Les bœufs étaient aussi nombreux que les vaches, parce qu'on s'en servait presque exclusivement pour le labourage et qu'il était facile de les engraisser et de les vendre. D'après nos calculs, les moines n'en nourrissaient pas moins de 200 dans leurs diverses écuries. Ils en ont toujours eu beaucoup. Au siècle dernier, les gardes de la brigade de Clefmont saisirent d'un seul coup 69 bœufs des moines et de leurs fermiers, qui paissaient des pâturages d'Audeloncourt aux Gouttes, c'est-à-dire de Champagne en Lorraine (3).

Notre race bovine est restée ce qu'elle était du temps des moines. C'est plutôt un mélange de races qu'une race particulière. Elle offre quelques traits de la race fémeline ou franc-comtoise, de la race ardennaise et de la race alsacienne. On a essayé

(1) Jolibois, *La Haute-Marne anc. et mod.*, p. 7.
(2) *Invent. du cart.*, parag. LXX.
(3) Arch. de la Haute-Marne, 15e liasse, Morim.

des croisements avec les races suisse et charolaise et même avec les Durham, et le résultat a été loin d'être aussi satisfaisant qu'on l'espérait. Il faut revenir au système ancien, au système de sélection qui consiste, non à transformer l'espèce, mais à l'améliorer, à l'élever aussi haut qu'elle puisse atteindre, en choisissant dans l'espèce même les plus beaux sujets pour les destiner à la reproduction.

On n'agissait pas autrement à Morimond. Les moines recherchaient dans toutes leurs écuries et dans chaque espèce les petits les plus remarquables pour en faire des reproducteurs. Ils les tenaient chez eux au service du public. Ils en envoyaient dans les pays où ils étaient décimateurs, sans y être rigoureusement obligés, comme ils le répondirent aux habitants de Dambelain en 1436 (1). Ceci n'était point particulier à Morimond : nous lisons que les haras d'Auberive, abbaye cistercienne du même diocèse, étaient très renommés au XIII[e] siècle (2). C'était la même race ovine qu'aujourd'hui, la race champenoise, de taille moyenne, bien prise et rustique, d'une laine souple et moelleuse, bien moins fine que celle des mérinos-métis, mais d'une chair bien plus délicate, plus savoureuse et plus ferme, beaucoup plus recherchée pour la boucherie. Quand parurent les premiers ouvrages de Daubenton sur la naturalisation des mérinos en France, à la fin du dernier siècle, les moines de Morimond, qui étaient toujours à la piste des découvertes nouvelles, envoyèrent à leurs frais des commissionnaires en Espagne pour y faire des achats. Ils revinrent avec un petit troupeau qui eut fort à souffrir des fatigues de la route. On en laissa une partie à Morimond et on conduisit l'autre à Morvaux. Malheureusement, les ordres monastiques furent supprimés peu de temps après, et cette entreprise si belle et si utile fut brisée. Il n'en est pas moins vrai que c'est à Morimond que nos pères ont vu les premiers mérinos et que les premiers essais de croisements ont eu lieu. Ce fait qui nous avait été raconté par les derniers serviteurs des moines est constaté dans les annales d'Aiguebelle et les archives de la Drôme (3).

(1) Ne sommes point tenus d'administrer, si ne nos plaist, aucuns masles por leurs tropiaulz, ce est à savoir toriaulz, verroz, moutons, etc. (*Invent. du cart.*, parag. XCVIII.)

(2) Jolibois, *La Haute-Marne anc. et mod.*, Auberive.

(3) Arch. de la Drôme, case 6, série C. — *Annales d'Aiguebelle*, t. I, p. 419. Il est dit : « M. l'abbé de Morimond a fait venir pour la Champagne un troupeau espagnol en même temps que M. de la Bove, intendant du Dauphiné, en faisait venir un pour cette province. » (Lettre de M. Lacroix, archiviste de la Drôme, 17 février 1871.)

Transportons-nous par la pensée à 700 ans en arrière dans le passé, sur les bords de la Meuse, par une belle matinée de la fin d'août. Voilà le soleil qui se lève par-dessus le Haut-Mont et qui dore les sommets de Clefmont et de la montagne. La rivière coule à nos pieds et si doucement que les joncs et les roseaux paraissent immobiles. Elle est sillonnée en tous sens par des milliers de petits poissons : les uns filent rapides comme l'éclair; les autres s'avancent lentement et s'arrêtent de temps en temps comme pour savourer à l'aise le plaisir de leur promenade matinale. Les plus gros donnent quelques coups de queue à la surface et disparaissent dans les profondeurs. Tout à coup une corne retentit, les chiens aboient, les vaches appellent leurs veaux, et les veaux répondent à leurs mères; c'est le bruit du départ d'un nombreux troupeau, c'est la vacherie de Grandrupt. Elle se développe et couvre presque toute la rive droite. Un Frère bouvier la conduit, marchant derrière, un bâton à la main, un havresac au cou, qui renferme sa pitance pour la journée. Quand le troupeau s'arrête et pâture, lui aussi s'arrête pour donner à son âme sa nourriture spirituelle, qui est la prière. Il roule sous ses doigts les grains de son chapelet et récite des *Pater* et des *Ave*, ainsi que la règle le lui prescrit. Il recommence à chaque station et sème de la sorte ses prières sur toute la prairie.

Aujourd'hui la plupart de nos bouviers, petits et grands, ne croient pouvoir garder leurs troupeaux qu'à force de jurements, de blasphèmes, d'imprécations et de malédictions. Tout ce qu'ils jurent d'affreux, d'horrible, d'abominable, nul ne le sait que ceux qui ont eu le malheur de les entendre. Il y en a beaucoup pour qui la garde des troupeaux a été comme un apprentissage de brutalité, d'immoralité et d'impiété forcenée. Combien il en est qui se ravalent au-dessous de la bête! Maintenant, un enfant de douze à quatorze ans, et même un homme beaucoup plus âgé, avec un fouet, des chiens et un répertoire de tous les blasphèmes connus sur la terre et dans les enfers, peut à grand'peine conduire un troupeau de huit à dix bêtes. Autrefois un Frère bouvier avec sa prière seule, sa houlette, quelques poignées de poussière, un coup de sifflet, en conduisait cent et les conduisait bien. C'est ce que nous lisons dans les annales de Cîteaux, c'est ce que nous avons vu et admiré nous-même chez les trappistes, successeurs des cisterciens. Ceux-là seuls nous comprendront qui savent que c'est le péché qui a éloigné de nous les animaux et que, par la sainteté de sa vie, par la douceur de ses manières, l'homme se les rattache et reconquiert l'empire primor-

dial qu'il avait sur eux dans l'état d'innocence. On retrouve beaucoup d'exemples de ce genre dans l'Histoire monastique et dans es Vies des Saints.

CHAPITRE XXV

Des droits d'usage des moines de Morimond sur les terres féodales du Bassigny.

On appelle usage en jurisprudence le droit de jouir d'une chose dont la propriété appartient à un autre. Les usages variaient selon les choses. Il y avait d'abord l'usage du droit de pâturage, et on en comptait trois sortes : le premier dans les pâtis ou pacages communs, *pascua*, qui étaient très considérables, si nous en jugeons par les débris qui restent encore. Ensuite, le droit d'usage dans les prés proprement dits, *in pratis, in herbagiis*, qui ne s'appliquait qu'aux prés réservés chaque année pour la pâture. Mais le droit d'usage le plus commun et le plus considérable était celui de vaine pâture, *jus ad vanam pasturam*, sur les terres et prés dépouillés.

On appelait terres dépouillées celles dont on avait enlevé les récoltes et où il ne restait que les éteules mêlées d'herbes. Il faut ajouter à ces terres dépouillées les sombres ou champs en repos qui représentaient un tiers du territoire, les friches, les landes, les bruyères. Cette vaine pâture, si considérable qu'elle fût, n'était presque rien en comparaison de celle des prés après la première faux. Elle s'appliquait à tous les prés, sauf quelques-uns qui étaient clos et réservés pour le regain, ce qui était très rare, ou que les seigneurs et les communes mettaient en ban, *in banno*, afin d'y laisser croître l'herbe pour les pâturages d'automne, et qu'on appelait pour cette raison prairies bannies ou en ban (1).

Outre l'usage dans les prés et les joncs, il y avait l'usage dans les forêts pour la race bovine, seulement après la cinquième feuille, et pour les porcs. Il y avait aussi l'usage dans les forêts pour le bois. Il était comme les précédents, ou entier, *ad omnes usus et necessitates*, ou restreint. Dans le premier cas il donnait le

(1) *Lois et Coustumes généralles du bailliage de Chaumont*, art. 104.

droit de tirer de la forêt, pour ses besoins, tout ce qu'on en tirait ordinairement : les ramasses, les ramilles, *ramagium*, *ramaturam*, le bois mort, *mortuum nemus* ; le bois de chauffage, *pro [illegible]*, *ad focagium* ; le bois de merrain ou de service propre au charronnage, à la menuiserie et à la tonnellerie, *merrenum*, *marrenagium*, *aut maeremium* ; le bois de charpente ou de construction, *ad edificia* ; le droit à l'écorce, *ad corticem*, pour le tan ; le droit au gland et à la faine, *ad glandem et faginam*. Voilà les droits d'usage ordinaires, mais les moines avaient besoin de droits particuliers pour leurs nombreux troupeaux, celui de couper du bois pour construire sur place des ombrages et des étables, *ad umbracula et caulas*, bâtir des baraques et des huttes aux bergers, *ad casas*, *casulas pro pastoribus*, faire dans ces huttes le feu du foyer, et, au dehors, des feux de brandons et de [illegible].

Morimond, qui possédait des droits d'usage si étendus sur tant de seigneuries du Bassigny, avait ses titres de possession ; nous les avons encore aujourd'hui presque tous. Ils sont si nombreux qu'ils représentent plus de la moitié des archives de ce monastère.

Gardons-nous de nous récrier et de traiter d'envahisseurs des gens qui ne demandaient rien, et qui n'avaient qu'à recevoir ce qu'on venait leur offrir. Mais, nous dira-t-on, comment des hommes qui avaient fait vœu de pauvreté pouvaient-ils recevoir de tant de mains et de tant de côtés à la fois?

Une partie de leur mission terrestre, nous le répétons, était de relever l'agriculture, et ils ne le pouvaient qu'en initiant le peuple à l'élevage du bétail et à l'amélioration des races. Ils avaient besoin pour cela de troupeaux de toutes sortes. Or, tous les terrains, tous les climats ne sont pas bons pour toute espèce de bêtes. Aux uns il faut la plaine, les grasses prairies, les bords des ruisseaux et des rivières ; aux autres les montagnes chauvissantes, les landes et les bruyères légèrement gazonnées, les champs rocailleux où l'herbe fine pousse à travers les pierres. Il en est qui aiment à se vautrer dans les marais, d'autres à grimper sur les rochers. — Il fallait que le peuple vît ces troupeaux, et pour qu'il les vît, il était nécessaire de les lui montrer sur plusieurs points, et cela se fit naturellement par l'exercice du droit d'usage.

D'ailleurs, les seigneurs avaient pu juger par eux-mêmes combien les moines étaient d'habiles éleveurs ; ils n'ignoraient pas qu'avec de nouveaux pâturages ils auraient bientôt de nouveaux troupeaux et que, la règle leur défendant de manger de

la viande, la plupart des bêtes de leurs écuries devaient tôt ou tard revenir au public comme bêtes de service ou bêtes de boucherie.

Nous allons partager en cinq zones la contrée dans laquelle les moines étaient usagers et nous les parcourrons successivement.

La zone de l'abbaye :

Elle comprenait les châtellenies de Choiseul et d'Aigremont avec les villages voisins en tout ou en partie, comme Larivière, Arnoncourt, Fresnoy, Dambelain, Tolaincourt, Romains-aux-Bois, Breuvannes, Colombey, Merrey, Meuvy, Bassoncourt, Parnot, Beaucharmoy et Maulain. Ces donations provenaient de Roger de Choiseul et de son fils Renard (1) et de Foulque (2). Celles de la maison d'Aigremont : d'Odolric et d'Adeline (3), de Regnier Ier, leur fils (4), d'Ulric de Neuvillers (5), de Regnier II et de Jean de Choiseul, marié à l'unique héritière d'Aigremont (6).

Tous ceux qui avaient des droits de pâturage dans ces deux châtellenies ou dans les villages de cette zone en cédèrent successivement l'usage aux moines. C'est ce que firent Guyard de Breuvannes (7), Aubry de Goncourt, Gauthier de Romains et Gauthier d'Aigremont (8). Regnier de Blondefontaine leur vendit pour quarante livres estevenains le droit de vaine pâture sur Maulain, Parnot, Fresnoy, Arnoncourt et Daillecourt pour toutes sortes d'animaux, avec permission aux bergers de couper du bois propre

(1) In omnibus terris suis et sylvis pascua donavit quod et pater fecerat et quæcumque ad varia domus edificia fuerint necessaria. (Charte de Bernard, ann. 1153, *Invent. du cart.*, parag. XXVII.)

(2) Vanas pasturas ad omnia animalia, glandem et faginam, ligna ad marvinandum, mortuum nemus ad focum, etc. (*Invent. du cart.*, charte de Beaucharmoy, parag. XIII.)

(3) Charte de fondation.

(4) Sicut pater suus Ulricus contulerat, usuaria per omnem terram suam et nemora ad ignus et ad marvinandum et ad pascendum porcos. (*Invent. du cart.*, parag. LVI.)

(5) Vanam pasturam per totam terram suam, in cunctis sylvis et nemoribus suis ligna ad ignem, ad marvinagium et ad omnes alias necessitates, glandem et faginam, etc. (Arch. de la Haute-Marne, 1re liasse, Morim.)

(6) Confirmat omnes donationes quas prædecessores sui domini Caseoli et Acrimontis fecerant Morimundo..... plenarium usuagium in omnibus nemoribus Cas. et Acr. pro abbatia et pro omnibus grangiis tam remotis quam propinquis, etc. (*Invent. du cart.*, parag. LV.)

(7) Pour Breuvannes, Parnot, Fresnoy, Colombey et Merrey. (*Invent. du cart.*, B, parag. XLI.)

(8) Pour Dambelain, Tolaincourt et Romains.

à faire du feu pour eux et des ombrages ou des abris pour leurs troupeaux (1).

Comme presque toutes les terres et tous les bois de Lamarche appartenaient aux seigneurs d'Aigremont, les moines y jouirent, dès le commencement, et de la vaine pâture et du panage. De Lamarche ils passèrent à Serocourt, Rocourt, etc. (2). Ulric, sire de Marey, les introduisit dans sa seigneurie en 1179 (3). Rosières, Blevaincourt, Robécourt et Vrécourt furent ouverts successivement à leurs troupeaux. Le droit d'usage le plus considérable qu'ils eurent dans cette direction fut celui que leur accorda Geoffroy de Sanville en 1179 ; il comprenait la vaine pâture sur tout le finage de Sanville et sur toutes les terres que le seigneur possédait depuis les rives du Mouzon jusqu'à Morimond, en remontant cette rivière, avec le gland et la faîne et tous les usages dont on peut jouir dans les champs, les prés, les eaux et les forêts (4). Ils pouvaient aller du côté de l'est jusqu'à Bugnéville (5).

De la zone de l'abbaye nous passons dans celle de Grandrupt et des Gouttes ; elle est dominée par le château de Clefmont. Simon II de Clefmont, dès l'an 1150, avait accordé à Morimond pour ses troupeaux le droit d'usage sur toute sa terre. Son fils Guiscard confirma ce droit en 1190 (6). Simon VI, en 1243, ajouta encore aux libéralités de ses ancêtres (7).

Le droit d'usage dans la châtellenie de Clefmont comprenait Audeloncourt et Perrusse en entier, ensuite Huillécourt, Longchamps, Thol et Millières en partie. Frédéric, abbé de Luxeuil, du consentement de son chapitre, en 1285, renouvela le droit de pâture que les moines avaient, du temps de ses prédécesseurs, sur tout le prieuré de Clefmont, moyennant un cens annuel de huit deniers provenisiens, payables au prieur de Clefmont par

(1) Vanas pasturas ad omnium generum animalia nutrienda..... et pastoribus ligna ad foagium, ad umbracula et ad caulas gregibus faciendas. (*Invent. du cart.*, parag. XV.)

(2) *Invent. du cart.*, parag. V.

(3) *Ibid.*, parag. IV.

(4) Vanam pasturam per omnem terram suam et in omni terra quam a Mosona usque ad Morim. habebat. (*Invent. du cart.*, parag. IV.)

(5) *Invent. du cart.*, parag. XXXII.

(6) Robertus etiam Wiscardus, comes Clarimontis, concessit in omni terra sua usuaria pascuorum et nemorum sicut et pater ejus antea fecerat. (Charte de Henry, évêque de Toul, Arch. de la Haute-Marne, 13e liasse.)

(7) Concedit sive in abbatia, sive in grangiis, sive in aliis locis eorum pasturam per totam terram suam insuper usagium in nemoribus ad focum faciendum in Veurey de Dardru, in fageto Clarimontis, et in Casneto, sive fago et quercu ostante.

le maire d'Ozières à la fête de Saint Thiébaut ou dans l'octave (1). Regnier de Vroncourt, dès l'an 1150, leur avait accordé gratuitement le même droit pour toute sa terre (2). Roger de Maisoncelles en fit autant pour la sienne, ce qui fut confirmé par Renaud, son fils (3). Les sires de Doncourt ne se montrèrent pas moins généreux (4).

Voilà pour la zone de Grandrupt et des Gouttes. Celle de Morvaux et de Dosme, qui la joignait, était beaucoup plus considérable. Elle comprenait Romains-sur-Meuse (5), Bourg-Ste-Marie (6), Goneincourt (7), Reynel (8), Iloud (9), Vignes (10), Chalvraines (11).

Nous sommes obligés de signaler en passant la charte par laquelle Berthe, duchesse de Lorraine, épouse du duc Mathieu, fit don, en 1176, aux religieux de Morimond du droit de vaine pâture sur les finages de Pompierre, de Sartres, de Circourt, Brignicourt, Noncourt, Vilers-Asclée, Neufchâteau et de tous les villages à l'entour de Neufchâteau appartenant au duché de Lorraine. Elle fit cette donation avec ses quatre fils, Thierry, élu évêque de Metz, Simon, Frédéric, Mathieu, et sa fille Aalis, mariée au duc de Bourgogne, et cela le jour même où le duc, son époux et leur père, était inhumé au monastère cistercien de Clairlieu. Ils déposèrent la charte sur son tombeau dans l'espoir de lui obtenir du ciel, par cette aumône, miséricorde et pardon (12).

Deux ans plus tard, Thierry de Rebeuville, en donnant aux

(1) *Invent. du cart.*, parag. XII.
(2) *Ibid.*, parag. LXIII.
(3) *Ibid.*, parag. XI.
(4) Sur tout le finaige de Doncourt por toutes maniéres de bestes grosses et menues. (*Invent. du cart.*, parag. LXIX.)
(5) Arch. de la Haute-Marne, 13e liasse, Morim.; donation de Josbert de Meuse.
(6) *Invent. du cart.*, parag. LXV : Concessio facta fuit a domino Josberto de Mosa.
(7) Hugues de Goneincourt, *Invent. du cart.*, parag. LXVI.
(8) Viard de Reynel, *ibid.*, parag. LXIII.
(9) Garnier d'Iloud, *ibid.*, parag. XV.
(10) Hugues de Vignes, *ibid.*, parag. VII.
(11) Outre le droit de pâturage, les moines en avaient un autre assez important dans ce dernier village, qui leur avait été accordé en 1287 par Gauthier de Lafauche : c'était celui d'extraire toute espèce de pierres sur son territoire, dont les carrières étaient déjà fort en vogue, avec permission de transporter cette pierre partout où ils voudraient, mais sans en pouvoir vendre ni donner. (Arch. de la Haute-Marne, 4e liasse, Morim.)
(12) *Invent. du cart.*, parag. IX.

mêmes religieux le droit de vaine pâture sur Barilles, leur permet de prendre dans les forêts du bois pour faire du feu, des cases aux bergers et des étables aux animaux. Il défend à toute autre communauté monastique d'introduire aucune espèce de troupeaux sur sa terre depuis Profonde-Vaux jusqu'à Rinvaux (1), *a Profunda-Valle usque ad Rinvallem*. Hugues de Lafauche, par-devant Henry, évêque de Toul, offrit au vénérable Rainald, abbé de Morimond, et à ses successeurs le droit de pâture sur toute sa terre, depuis Lafauche jusqu'à Morvaux et depuis Fréville jusqu'à Saint-Blin (2).

Gérard d'Ecot, entraîné par le même mouvement généreux, leur permit de circuler et de faire paître leurs troupeaux sur toute sa terre (3). Haymon, son neveu, confirma, en 1199, cette donation depuis les Chazaux ou étables, *a Chasalibus*, jusqu'à Humberville en se réglant sur le cours de la Marmoise, avec l'autorisation de passer l'hiver dans les Chazaux, d'y coucher et de recueillir du bois pour faire du feu (4). Ce même Haymon se montra très libéral envers la grange de Morvaux, à laquelle il accorda dans sa forêt de Mœumont du bois de chauffage et de merrain, et l'usage dans les autres forêts pour tous les besoins des bergers (5).

Guyard de Prez, chevalier, donna, en l'an 1200, à la même grange et à celle de Dosme le droit de pâture sur tout le territoire de Prez et sur toutes les terres qu'il avait dans le voisinage, à Chalvraines et à Vignes, et l'usage dans la forêt de Dosme, *de Doysma*, pour le bois de chauffage, autant que deux bœufs ou trois ânes pourraient en mener chaque année, et le merrain pour faire des chariots, des charrues, des parcs et des ombrages aux troupeaux de brebis (6).

Gérard, chevalier, fils de Thierri de St-Blin, l'an 1231, déclare qu'il donne aux moines le droit de pâture sur toute sa terre et l'usage dans ses forêts pour faire du feu, construire des parcs, des étables aux troupeaux et des cabanes aux bergers selon qu'on le jugera nécessaire (7). Garnier d'Ambonville (8) et Regnier, son fils (9),

(1) *Inv. du cart.*, par. XXXII.
(2) Arch. de la Haute-Marne, 13e liasse, charte de Henry, évêque de Toul.
(3) *Invent. du cart.*, parag. LXVI.
(4) *Invent. du cart.*, parag. LXI.
(5) Arch. de la Haute-Marne, 13e liasse, Morim.
(6) Arch. de la Haute-Marne, 13e liasse, Morim.
(7) *Invent. du cart.*, parag. XV.
(8) Arch. de la Haute-Marne, 13e liasse, charte de Henry, évêque de Toul.
(9) *Invent. du cart.*, parag. LXI : Usuarium in portione nemoris de Eschalbrone,

en firent autant pour tout ce qui leur appartenait en ces parages. Le territoire du village d'Ozières était trop rapproché des granges pour que leurs troupeaux ne pussent y pénétrer, soit pour la vaine pâture, soit pour le panage; Rodolphe de Faverolles les y introduisit (1).

Dans les chartes de cette zone, il est souvent question des forêts de Poisse ou Epoisse, *de Spissa*, et de Profonde-Vaux ; les seigneurs de Vroncourt, qui les possédaient, y concédèrent les droits d'usage ordinaires aux granges de Grandrupt et de Morvaux (2).

La zone d'Andoivre, ayant pour centre Mont, Ische, Ainvelle et Senaide, s'étendait à l'ouest jusqu'à Villars-St-Marcellin, Bourbonne et Serqueux; au nord, à Oreille-Maison et Serécourt, au levant à St-Julien, Fouchécourt, le Grand et le Petit Thon, Saint-Balemont, Darney et Belru; au midi, jusqu'à Châtillon-sur-Saône.

Le finage de Bourbonne était un de ceux qui offraient le plus de ressources pour la pâture des animaux de toutes sortes, parce qu'il y avait beaucoup de champs et de bois, de pâtis et de terres incultes. Guy de Bourbonne, vers l'an 1150, avait cédé à Morimond, pour six livres toulois, le droit d'usage en général sur toute sa seigneurie. En 1182, Regnier de Bourbonne déclara que le droit de vaine pâture y était compris (3). En 1235, Hugues de Bourbonne renouvela ces concessions (4). Plus tard, Guillaume de Tréchâteau, seigneur du même lieu en partie, reconnut que la vaine pâture avait été accordée pour *toutes manières* de bêtes grosses et menues, et particulièrement pour celles d'Andoivre (5). Le droit de parcours leur fut accordé dans le voisinage de Bourbonne : sur Villars-Saint-Marcellin, par Regnier de Blondefontaine (6) ; sur Serqueux, par Hervic-le-Roux de Deuilly (7) et les Bénédictins de Saint-Bénigne de Dijon. Ils furent mis en possession de ce même droit à Oreille-Maison par Berthe, duchesse de Lorraine, en 1176 (8), et Ulric de Marey en 1179 ; à Serécourt, par Gillebert de Neufchâteau (9), par Drozon et Gérard, son

(1) *Ibid.*, parag, LXIII.
(2) Regnier de Vroncourt, 1151; Evrard de Vroncourt, 1191; Humbert de Vroncourt, 1212. (*Invent. du cart.*, parag. IV et LXI.)
(3) *Invent. du cart.*, parag. LXXXVI.
(4) *Ibid.*, parag. XLIII.
(5) *Invent. du cart.*, parag. LV.
(6) *Ibid.*, parag. XLII.
(7) *Ibid.*, parag. XV.
(8) Charte citée précédemment.
(9) *Invent. du cart.*, parag. XV.

frère (1) ; à Mont, par Renaud de Mont ; à Saint-Julien, par Barthélemy, seigneur de Saint-Julien (2) ; à Senaide, par Ponce, seigneur du lieu (3) ; au Grand et au Petit-Thon, par Bertrand de Jonvelle (4).

La donation de Renaud de Lambrey est une des plus détaillées et des plus curieuses : outre la vaine pâture, le gland et la faîne, tous les bois de chauffage et de construction, elle comprend l'écorce, les métaux et les mines de fer, *metalla quoque et feruca,* sur tout le territoire de Lambrey, sur ceux de Mont, de Fouchécourt, d'Ische, de Rosières et d'Ainvelle et sur toutes les autres terres de la même seigneurie (5).

Dans la zone d'Angoulaincourt sur la Meuse, les moines avaient leurs principaux droits de pâture sur les bords de cette rivière : à Meuse (6), Provenchères (7), Damphale (8), Daillecourt (9). Au nord, ils se sont arrêtés sur le territoire de Cuves (10) ; au delà, ils auraient rencontré les troupeaux de Lacreste. Ils sont allés par Raugecourt (11) jusqu'à Is (12) et Nogent. Au midi, nous ne voyons pas qu'ils aient dépassé Neuilly et Dampierre.

Le droit d'usage conféré par un titre ou acquis par prescription constitue une servitude réelle inhérente à la propriété et qui ne peut être rachetable que du gré de celui qui en a la jouissance. C'est un principe consacré par toutes les législations anciennes et modernes. Lorsque plus tard les enfants des seigneurs, moins dévoués à Morimond que leurs pères, voulurent reprendre ces droits, c'était une atteinte grave portée aux lois, c'était une injustice.

On a beaucoup exagéré la valeur de ces droits d'usage, en les

(1) *Invent. du cart.*, parag. LXIX, 1172.

(2) *Ibid.*, parag. LXIV.

(3) *Ibid.*, parag. LIV, 1180.

(4) *Ibid.*, parag LIV, 1178.

(5) *Ibid.*, parag VII, 1180.

(6) Les seigneurs du pays et les sires de Passavant.

(7) Par Gérard de Millières, 1228, confirmé par Regnier de Nogent. (*Invent. du cart.*, parag. XXVI.)

(8) Gérard de Cuver et Damete, sa sœur, 1176 : In omnibus sylvis de Damfele glandem et faginam et ligna ad marvinagium et ad focum faciendum, etc. (*Invent. du cart.*, parag. XXXVII.)

(9) Regnier de Blondefontaine déjà cité.

(10) Même charte qu'à la note 8.

(11) Olivier de Clefmont et Eudes d'Orges.

(12) Anne de Cirey, fille de Simon de Clefmont, dame de Thuilières et d'Is-en-Bassigny en partie, 1290 : vaine pasture et cinq chars de merrieu chascun an.

jugeant au point de vue actuel. Le droit de pâture accordé sur une seigneurie ne s'entendait ordinairement que de la vaine pâture après la moisson dans les éteules, ou dans les prés après la première faux; il n'est presque question que de celle-là dans les chartes.

La fauchaison commence dans le Bassigny vers la mi juin et finit ordinairement dans la première quinzaine de juillet. L'herbe repousse avec tant de rapidité que dix ou douze jours après la première faux les bêtes pourraient déjà la brouter. On ne faisait point de regain. La vaine pâture s'ouvrait donc avec le mois d'août pour finir avec le mois d'octobre. Le plus beau moment de nos prairies pour le coup d'œil, pour le spectacle, c'est la fin de mai, lorsque tout y est verdure, fleurs et parfums ; quand la nature les a couvertes d'un manteau diapré de mille couleurs. En automne, ce n'est qu'un vaste tapis d'un vert uniforme sur lequel, à la fin de septembre, se détachent les colchiques avec leurs calices bleu saphir. Mais c'était l'époque la plus favorable pour la pâture : les troupeaux n'étaient plus incommodés par les grandes chaleurs ni importunés par les taons et les autres diptères sanguisuges. Ils avaient, dans le bassin de la haute Meuse, de l'espace, une nourriture abondante et du repos. Après avoir mangé, ils se couchaient et se relevaient pour manger encore ; c'était véritablement le bon temps des bêtes, et ce bon temps durait trois mois. L'engraissage commençait alors dans les prés et se finissait à l'écurie. Aujourd'hui on n'engraisse plus guère qu'à l'étable, et à des conditions onéreuses, ce qui fait qu'on engraisse moins.

Quant au droit d'usage dans les bois, il ne faudrait pas se représenter les moines et les convers de Morimond armés de haches et de serpes et, en vertu de ce droit, coupant, abattant les forêts selon leurs caprices; on se tromperait étrangement. Leur droit, comme nous l'avons dit, était réglé par les chartes et limité à leurs besoins. Il ne leur était pas permis d'aller au delà soit pour échanger, soit pour vendre. Nous lisons dans les vieilles coutumes : « En bois, rivières, marais et pâturages assis en la haute justice et seigneurie d'aucun esquels les habitants ou communautés ont usage, lesdits usagers ne peuvent vendre bois, foins, herbes de pâturage ou poisson sous peine de 60 sols d'amende à chacune fois ; et s'ils continuent et renchéent plusieurs fois, sous peine de perdition desdits usages. »

A cette époque les bois, une fois plus étendus qu'ils le sont aujourd'hui et vingt fois moins exploités, n'avaient presque point de valeur; il s'en perdait des quantités énormes. On en brûlait

des masses sur place dont on vendait la cendre, comme nous le lisons dans l'histoire des ducs et des comtes de Champagne. D'ailleurs, il était urgent de pénétrer dans l'horreur de ces forêts, d'y tracer des sentiers, d'y frayer des chemins pour y faire circuler les hommes et les bêtes, et avec eux, le mouvement, le bruit et la vie. Vous arrivez aujourd'hui au milieu d'un groupe de forêts ; vous trouvez dans une éclaircie une belle et riche ferme et quelquefois un hameau florissant ; eh bien, primitivement qu'était-ce? la baraque d'un pâtre !

L'espace dans lequel les troupeaux de Morimond pouvaient se mouvoir et pâturer, pendant plus de trois cents ans, s'étendait, au nord, jusqu'à Reynel, Prey-sous-la-Fauche, Fréville et Neufchâteau. A l'est, jusqu'à Bulgnéville, Monthureux et Darnay. Au midi, jusqu'à Châtillon-sur-Saône et presque jusqu'à Jussey. Au nord-ouest et à l'ouest, jusqu'à Nogent-le-Roi, Dampierre et Neuilly. C'était un carré long d'une étendue de quarante lieues environ, ayant pour centre la Haute-Meuse, dont un côté s'appuyait sur la Saône et l'autre sur la Marne. Mais les moines avec leurs troupeaux n'ont jamais dépassé ces deux rivières. S'ils n'allèrent pas plus loin, c'est qu'ils rencontrèrent ceux des autres monastères, ceux des Prémontrés de Septfontaines du côté d'Andelot, ceux de Lacreste dans le val de Rognon. Leur droit de parcours était très resserré à l'ouest de Morvaux ; il leur avait été défendu de dépasser Millière et Longchamp, *neque Mileria, neque Longum Campum transibunt*, à cause des granges de Lacreste qui étaient sur les confins de ces deux paroisses. Au midi, ils avaient trouvé sur leur route ceux de Beaulieu et de Vaux-la-Douce ; à l'est, les Prémontrés de Flabémont.

Ce vaste parcours avait de grands avantages, mais il présentait aussi plus d'un inconvénient. Les prés étaient souvent bordés de champs de blé, d'orge, d'avoine. Au milieu des prés concédés se trouvaient des prés réservés qu'on devait respecter. Les chemins pour y arriver étaient très étroits, et il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, même avec la plus sévère vigilance, avec les plus grandes précautions, d'y faire passer des troupeaux de trente ou quarante bêtes sans causer quelques dommages, et si ces dommages avaient été portés devant les tribunaux et soumis aux procédures ordinaires, l'exercice du droit de vaine pâture aurait été ruineux et impraticable. Aussi, les moines avaient-ils eu soin, toutes les fois que les seigneurs leur avaient accordé ce droit, de faire insérer dans toutes les chartes de concession cette clause finale : Si les Frères et leurs troupeaux font

quelque dommage dans les prés ou les moissons, dans les champs ou dans les bois, on ne pourra les obliger qu'à la restitution du dommage, sans forme juridique, sans procédure, sans amende (1). — C'étaient ordinairement les prud'hommes, *boni homines*, qui étaient chargés d'en faire l'estimation; sur soixante chartes de pâturage que nous avons eues entre les mains, cette clause ou réserve se trouve cinquante-cinq fois.

Il y avait un autre inconvénient, c'était le mélange des troupeaux qu'il était quelquefois impossible d'empêcher, et qui pouvait devenir un sujet de disputes et de querelles. Les convers, bergers ou bouviers faisaient si bonne garde qu'il n'y eut presque jamais de difficultés graves.

On ne comptait que trois sortes de troupeaux : celui des manants, celui des seigneurs et celui des moines. Ils pouvaient se répandre à l'aise dans la grande prairie et s'espacer assez pour ne pas se rencontrer. Il était bon qu'ils fussent en présence. Les gens de la localité qui allaient à leurs travaux ou dans les villages voisins, les voyageurs qui passaient par là sur la grande voie de Toul et de Trèves, ne manquaient pas de s'arrêter pour les voir et les comparer. Ils en parlaient dans leur pays; ce qu'ils en racontaient pouvait inspirer à d'autres le désir de les voir à leur tour et peut-être même de faire quelques acquisitions. Il n'y avait alors pour le Bassigny point d'autre concours régional que celui-là ; il se tenait dans les prés, sur les bords de la Meuse, au grand soleil, sur l'herbe fraîche. Le jury se composait des passants. On ne recevait point d'autre récompense que celle d'être cité comme un bon éleveur. Il n'y avait point d'autre prime que celle que Dieu doit donner, et la prime de Dieu, c'est le ciel, le ciel où bien des vachers seront au-dessus des rois.....

(1) Quod si dicti fratres vel eorum animalia damnum aliquod fecerint pascendo in pratis vel segetibus, vel in nemoribus, damnum (sine justitia, sine alio jure, sine amenda) restituetur. Ou bien : Damnum simpliciter, vel solum capitale restituetur. — Si li frères, si li bêtes font doumaige, li frères tant seulement lou doumaige rendront.

CHAPITRE XXVI

Crise de réaction : Morimond est attaqué par les enfants de ses principaux bienfaiteurs; la paix se rétablit; élection de Pierre Ier pour abbé.

A cette époque, vers la fin du XIIe siècle, Morimond, au double point de vue cénobitique et territorial, semble arrivé à l'apogée de sa puissance. Ce sont les enfants de ceux-là mêmes qui l'ont élevé si haut, qui vont s'efforcer de le renverser ; car tout dans le monde est action et réaction. Une partie des domaines féodaux étaient devenus la propriété des moines par les donations spontanées qui leur avaient été faites. On chercha les moyens de pouvoir y rentrer. L'exercice du droit d'usage jetait chaque jour dans les prairies, les champs et les bois des seigneurs, des masses d'animaux appartenant à l'abbaye. On passait et repassait continuellement sur leurs terres : il y avait trop de contacts pour qu'il n'y eut point de froissements. Les entreprises et les œuvres des moines avaient un cachet de fécondité et de grandeur qu'on ne retrouvait pas dans celle des barons. Tant de supériorité d'un côté devait faire naître la jalousie de l'autre, et de la jalousie à l'attaque il n'y a qu'un pas. Foulque de Choiseul fut le premier qui le franchit.

Nous avons dit que son père, avant de mourir, avait voulu être agrégé à Morimond et y être inhumé. On se rappelle combien sa pieuse mère était dévouée à ce monastère. Elle s'était même fait construire une maison dans le voisinage, afin de pouvoir y aller chaque jour. Ses libéralités de son vivant et ses dispositions testamentaires avaient excité le mécontentement de son fils ; il s'en prit aux moines et s'ingénia à les vexer de toutes les façons de concert avec Louis, son frère, et Guillenc, son parent. Il fit saisir leurs troupeaux, s'appropria du froment et du vin qui leur appartenaient, pêcha par force dans leurs étangs, *in stagnis violente piscari præsumpsit*. Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, ayant eu connaissance de ces injustices, crut devoir intervenir et se poser comme médiateur entre les partis (1). Foulque, touché

(1) Charte de 1178 très curieuse, aux Archives de Chaumont, Morimond, première liasse.

de repentir, cédant aux conseils de l'évêque et de plusieurs de ses meilleurs amis, promit de s'en rapporter à tout ce que déciderait l'abbé de Morimond. C'était alors Henri, IIe du nom. Il fut convenu que les donations et dispositions de sa mère seraient respectées et maintenues, ainsi que celles de ses ancêtres; qu'il ferait tout son possible pour empêcher son frère et ses parents de nuire à l'abbaye soit par eux-mêmes, soit en donnant asile aux malfaiteurs qui voudraient l'inquiéter. Il fut statué que ledit Foulque, moins comme réparation que comme reconnaissance de ses torts, paierait aux moines une somme de cinq sous; que la maison de sa mère, bâtie à une distance trop rapprochée du monastère, moins d'une demi-lieue, ce qui était expressément défendu par les règlements de Cîteaux, serait transportée plus loin par lui-même ou par d'autres avec sa permission, dans un temps fixé; qu'on lui donnerait vingt livres en signe d'amitié et de gratitude pour ses bienfaits, ceux de sa mère et de toute sa famille.

« Tel est, dit l'évêque en finissant, le traité de conciliation et de paix présenté par l'abbé de Morimond, approuvé et accepté avec plaisir par Foulque, qui a déclaré que dans le cas où il y contreviendrait sur quelques points, il se soumettait d'avance à la sentence d'excommunication par laquelle sa terre entière serait mise sous l'interdit et lui-même frappé d'anathème » (1).

Celui qui, après cela, croirait que Morimond dut être tranquille de ce côté, se tromperait beaucoup. Foulque prouva par ses actes que ses sentiments n'étaient point changés et il continua son système de vexation et de spoliation. Après avoir souffert pendant trois ans, les moines portèrent leurs plaintes à la seule autorité qui fût alors respectée, à l'autorité épiscopale. Manassès de Vergy, qui avait succédé à Gauthier de Bourgogne, crut devoir frapper un grand coup qui serait un grand exemple.

Les moines étaient possesseurs légitimes, ou à titre d'achat, ou à titre de donation : on ne pouvait les dépouiller sans blesser essentiellement la justice et sans introduire dans la société des germes de désordre et de bouleversement. Quoique Foulque fût un des plus puissants barons, je ne dirai pas seulement du Bassigny, mais de la France, et par l'étendue de ses domaines, et par le nombre de ses vassaux, et par ses alliances avec les plus

(1) Hoc est verbum compositionis et pacis quod ab abbate præsentatum ab ipso Fulchone gratante acceptum et collaudatum a quo si resilierit, ita se excommunicationis nostræ sponte exposuit, etc.

grands seigneurs de son temps, l'évêque de Langres le somma d'avoir à réparer les dommages qu'il avait causés, le menaçant de l'excommunier si, dans quinze jours, il n'avait pas satisfait. Ce délai expiré et Foulque persistant dans son obstination, Manassès, après avoir employé inutilement toutes les voies de la douceur, rassembla son clergé dans sa cathédrale, puis, à la lueur des flambeaux que tenaient tous les assistants, il prononça la sentence d'excommunication, et ordonna qu'elle serait publiée chaque dimanche au prône de toutes les paroisses de son diocèse; ensuite on éteignit les flambeaux et on les jeta à terre (1).

Il était enjoint à tous les prêtres et autres ecclésiastiques de la baronnie de Choiseul d'en sortir aussitôt, à l'exception de deux diacres, qui y resteraient pour porter le viatique aux malades et administrer le baptême aux enfants (2) : on devait sonner chaque jour trois glas dans toutes les églises du fief, comme pour un mort; s'il arrivait que le baron excommunié se réfugiât dans un village, ou seulement le traversât, la célébration des saint mystères y cesserait ce jour et le suivant; en cas de mort dans l'intervalle, on refuserait la sépulture à son corps. On finissait par menacer de la même peine tous ses commensaux, ses adhérents, ceux qui continueraient de le servir ou qui lui donneraient l'hospitalité.

Sans doute, nous ne pouvons juger de pareils actes au point ds vue de notre époque. Pour les apprécier sainement, il faut nous transporter au XIIe siècle, au milieu de ces barons parfois chrétiens très fervents, mais encore à demi-barbares, n'ayant, humainement parlant, d'autres lois que leurs caprices, sans autre frein que celui de l'autorité de l'Eglise qui ordinairement se jetait entre eux et leurs victimes, traçait des limites à leur puissance envahissante et trop souvent déprédatrice, en lui disant : tu t'arrêteteras là, ou tu seras brisée !

Foulque fut foudroyé sous ce coup terrible. Abandonné d'Alis, sa pieuse et tendre épouse, de ses enfants et de ses serviteurs; seul sur sa montagne, au milieu de son manoir désert, en face de sa conscience et sous la main d'un Dieu irrité, il se hâta de

(1) Pro quibus omnibus ipse Fulcho et omnes coadjutores ejus atque commensales a nobis, candelis accensis, erant excommunicati, etc. (Arch. de la Haute-Marne, Morim., première liasse.)

(2) Duobus tantum diaconis relictis, qui viaticum infirmis et baptisma parvulis providerent.

secouer cette effroyable malédiction qui le suivait partout et se projetait autour de lui sur un cercle aussi vaste que le monde. Le repentir l'ayant amené aux pieds de l'évêque de Langres, il reconnut et approuva tous les droits d'usage tels que ses ancêtres les avaient accordés dans les eaux, les forêts, les prés, les champs, les chemins, etc. Il restitua tout le froment et tout le vin qu'il avait enlevés. Comme les dommages qu'il avait causés au monastère s'élevaient à la somme de 184 livres et qu'il n'en pouvait payer que 31, il fut convenu, pour les 152 autres, que l'abbaye resterait paisiblement en possession de tous les biens qu'elle tenait de la maison de Choiseul et de tous ses priviléges. On décida que si Foulque ou ses gens violaient cette convention, si, averti par l'évêque ou le Chapitre de Langres, il refusait de comparaître et de donner satisfaction, après un délai de quinze jours, il serait de nouveau frappé d'excommunication et obligé de payer les 152 livres restantes (1).

Foulque profita de cette terrible leçon. D'ailleurs, la route était tellement tracée qu'il ne pouvait s'en écarter sans retomber dans l'abîme et il fut assez sage et assez heureux pour éviter un pareil malheur. Pour réparer ses torts et ses injustices envers les moines, il leur donna successivement sa terre de Belchalmei ou Beaucharmois où il y avait eu autrefois une chapelle et des Frères convers (2), et quatre ans après, celle de Salveschamp, près du monastère (3). Il semble que son exemple aurait dû retenir dans le devoir ceux des autres seigneurs du voisinage qui auraient été tentés de l'imiter.

Les sires de Clefmont qui avaient déjà commencé à contester et à réclamer au sujet de Levécourt, crurent devoir s'arrêter. Simon de Clefmont, en donnant, cette année même, sa terre de Mailloncourt, promit spontanément de la garantir envers et contre tous, faute de quoi, lui et sa châtellenie seraient excommuniés et interdits (4).

Il n'en fut point ainsi pour les autres. Peu de temps après,

(1) Acta 1181 regni vero Philippi regis anno 1.

(2) Locus ille extenditur a rivo molendini Theodorici usque ad rivum de Pernou sicut callis pendet. (*Invent. du cart.*, parag. XIII.)

(3) La première borne est pardevers Morimond au chief du bois de la Woivre de Colombey, tend et ligne jusque endroit le parier qui est selon la voie, comme on va de Morimond à Colombey, et par le dit parier au ru du Louvet. (*Invent. du cart.*, parag. XXX.)

(4) Si garantiam pertare noluerit, seipsum et totam terram suam sponte sua excommunicationi exposuit. (Arch. de la Haute-Marne, 10e liasse, Morim.)

Regnier de Bourbonne était sommé de comparaître par-devant Thierry, archevêque de Besançon, comme accusé de troubler les moines dans la jouissance des biens qu'ils possédaient légitimement. Convaincu de ce fait, il promettait de les laisser en paix désormais et même de leur porter secours contre les malfaiteurs. Quant aux mauvais procédés dont ses chasseurs usaient dans les granges monastiques, il s'engageait à y remédier d'une manière prompte et efficace et à payer 60 livres provenisiennes pour tous les dommages causés par lui et les siens, et cela, sous peine d'excommunication et d'anathème (1).

La maison d'Aigremont suivit celles de Choiseul et de Bourbonne dans cette voie déloyale de mauvaises querelles et de tracasseries. La châtellenie d'Aigremont était alors possédée par Ulric de Neuvillers. Cet Ulric était le second fils de Regnier Ier, et il était devenu seigneur de Neuvillers probablement par son mariage, lorsque Foulque, son aîné, mourut jeune encore et sans enfants, lui laissant l'héritage de la terre paternelle (2). Voici sur quoi il chercha chicane aux moines. Odolric, son aïeul, dans sa charte de fondation, donnait à Morimond dans tous ses fiefs et arrière-fiefs, le droit de pâturage dans les champs, *pascuale per terras*, et dans les forêts le droit d'usage pour les besoins des animaux, *ad opus animalium*. Or, Ulric prétendait que ce droit d'usage dans les forêts ne devait s'entendre que du simple droit de parcours pour le gros bétail, et non d'un droit de glandée pour les pourceaux du monastère ou des granges qui s'étaient accrus considérablement et remplissaient les bois. Comme ce droit de paisson était devenu onéreux et gênant, il voulait s'en débarrasser. Il commença comme tous ceux qui ont tort, par la violence, en faisant saisir les pourceaux. L'affaire fut d'abord portée par-devant l'évêque de Toul, Pierre de Brixey, et l'abbé de Cîteaux. Ulric demanda ensuite qu'elle fût plaidée par-devant la cour ecclésiastique de Toul et jugée par elle. Or, cette cour reconnu à l'unanimité que le droit d'usage dans les forêts s'étendait au gland, à la faîne et à tous les autres fruits qui s'y trouvent, d'autant plus que la charte de donation exprime clairement le droit d'usage dans les champs pour les autres espèces d'animaux. Les juges ajoutaient en finissant : Si le dit Ulric voulait de nouveau inquiéter les moines par une fausse et malveillante

(1) Arch. de la Haute-Marne, 2e liasse, Morim., 1182.

(2) Castrum Acrimontis devenit in dominium Ulrici de Novovillari et Theodorici nepotis ejus.

interprétation de la charte primitive, qu'il soit anathème jusqu'à ce qu'il revienne au sens naturel et vrai, tel qu'il vient d'être exprimé (1).

Cette cour ecclésiastique, fondée par l'évêque de Toul, se composait des archidiacres du diocèse, de plusieurs chanoines, de cinq ou six abbés de divers ordres. Il ne s'agissait cependant que d'un simple droit de paisson qu'Ulric voulait enlever à Morimond, *pationes porcorum ecclesiæ Morimundi conabatur auferre.* On sera sans doute étonné en voyant un prince de l'Eglise intervenir avec son clergé dans une affaire de ce genre; mais on cessera de l'être, en songeant que l'ordre de Cîteaux avait reçu la mission providentielle de réhabiliter l'agriculture; or, en lui enlevant ses porcheries, on le privait de l'un des éléments agricoles les plus féconds et les plus essentiels. L'évêque de Toul, en plaidant pour leur conservation, plaidait la cause de la charrue et de l'humanité.

Ulric vint à Morimond et se soumit en plein chapitre au jugement qui avait été prononcé contre lui, demandant pardon, reconnaissant tous les droits d'usage dans les prés, les champs, les forêts, les eaux que le monastère possédait en vertu de la charte de son aïeul et promettant de les respecter (2). Il paraît qu'il n'était pas sincère dans ses promesses ou au moins qu'il les oublia bientôt; car, pendant les dix ans qui suivirent, il causa beaucoup de dommages fort graves aux moines, et il ne fallut rien moins, pour l'arrêter dans ses empiétements et ses vexations, que les foudres de l'excommunication (3). Touché de repentir, il prit l'engagement de réparer ses torts, mais il différa jusqu'au moment où, atteint de la maladie dont il mourut, il chargea de cette réparation Ulric son fils, et son héritier, en présence de l'abbé de Morimond lui prescrivant de se régler sur sa volonté, *ad voluntatem abbatis*. Après la mort de son père, Ulric se rendit à l'abbaye et offrit en dédommagement la terre qui était au-dessus des étangs, sous le chemin qui allait de Vaudinvillers à Aigremont, jusqu'à la vallée descendant à l'étang Blanchart, du

(1) Quod si sinistra interpretatione deinceps pervertere præsumpserit sit anathema, etc. (Charte de P. de Brixey, 1183, 2e liasse, Arch. de la Haute-Marne.)

(2) Grande charte de P. de Brixey, Arch. de la Haute-Marne, première liasse, 1184.

(3) Multa damna, multa gravia intulit domni Morim., postea vero excommunicatione cohibitus, etc. (Charte de Eudes, évêque de Toul, 1192. Arch. de la Haute-Marne, 2e liasse.)

côté de la vieille chapelle d'Estavillon. Ulric et son frère Regnier posèrent de leur propre main l'acte de cette donation sur l'autel principal de l'église.

Ce système de revendications injustes semblait être de mode alors et gagnait de proche en proche. Hier, c'était le tour du sire d'Aigremont, aujourd'hui c'était celui du sire d'Ecot qui se plaignait des donations de terres faites par son père à l'abbaye et des droits d'usage qu'elle avait dans ses forêts. Cédant enfin aux conseils et aux avertissements de ses amis, gagné par la bonté des moines, il se rendit à la grange de Morvaux qui avait été désignée comme lieu de réunion (1), et là, en présence de Mathieu de Lorraine, évêque de Toul, du vicomte de Clefmont, d'Enard de Bourdons, d'Evrard de Vroncourt, de Thierry, doyen de Chaumont, etc., il reconnut et approuva tous les dons de Gérard d'Ecot, son oncle, et de ses prédécesseurs.

Les petits seigneurs voulurent imiter les grands et se mettre de la partie. Berthe, duchesse de Lorraine, étant venue à Fontenoy-le-Château à peu de distance de Morimond, l'abbé alla près d'elle avec son prieur et son cellerier, et se plaignit de toutes les querelles que leur faisaient, et de tous les dommages que leur causaient deux de ses hommes de Fontenoy, Jean, fils de Wallon et son frère Viard. La duchesse les appela en sa présence et les somma d'avoir à justifier leur conduite; mais pour toute justification ils se contentèrent de reconnaître leurs torts, de s'humilier devant l'abbé et de lui demander pardon. Viard fut condamné à payer 20 livres en réparation (2). Un peu plus tard Raoul de Breuvannes, dit Bonnechose, Gérard et Ulric ses frères, Thiébaut et Amaury, ses neveux, renonçaient à toutes leurs réclamations par-devant Garnier de Rochefort, évêque de Langres (3).

Sans l'épiscopat, Morimond n'eût pu résister longtemps à toutes ces attaques presque simultanées. On lui eût arraché jusqu'au dernier lambeau de ses possessions. Les évêques, en défendant les moines contre les seigneurs défendaient les seigneurs eux-mêmes et avec eux tout ce qui possédait, tout ce qui était pro-

(1) Tandem consiliis amicorum suorum devictus simul et beneficio fratrum Morim, inductus veniens ad grangiam de Moresvaus coram viris tam secularibus quam religiosis, etc. (Charte de Mathieu, évêque de Toul, 1199, Arch. de la Haute-Marne, 5e liasse)

(2) Charte de Berthe, duch. de Lorr., Arch. de la Haute-Marne, 2e liasse, 1185, Morim.

(3) Charte de Garnier de Roch., Arch de la Haute-Marne, 1197, 3e liasse.

priétaire. Ils défendaient le principe et le fondement de toute société. Avec leurs crosses, ils refoulaient le flot de la barbarie qui revenait et menaçait d'engloutir encore le monde.

Ceci se passait sous les abbés de Morimond, Henri, deuxième du nom, qui avait été élu en 1170 et avait gouverné la maison jusqu'en 1182. Ce fut lui qui reçut le premier choc. Il eut pour successeur Pierre, Ier du nom. Ce religieux, dans sa jeunesse, avait étudié dans les écoles de Paris; mais Dieu l'avait si peu favorisé du côté de l'intelligence et de la mémoire, qu'il était un objet de dérision pour ses condisciples et passait à leurs yeux pour un idiot, *ab omnibus irridebatur, ab omnibus idiota judicabatur*. Ce pauvre enfant usait les plus beaux jours de sa vie dans la tristesse et le deuil. « Un jour, raconte Césaire d'Heisterbach, Satan l'accoste et lui dit : « Veux-tu me rendre hommage? je te ferai le plus savant des lettrés. — Non, répond l'écolier, non Satan, tu ne seras jamais mon seigneur et je ne serai jamais ton homme. » Cependant le malin, avant de s'éloigner, lui remet sans condition un talisman dont le possesseur devait tout savoir. Dès ce jour, l'écolier obtint sa métamorphose : ce fut un prodige de science. Bientôt après, il tomba malade, mais avant de mourir, il eut le temps de se confesser et de rejeter son talisman. Vient le jour des funérailles : la foule des écoliers était assemblée dans l'église autour du brancard, quand les démons arrivent, enlèvent l'âme du défunt, l'emportent dans une vallée profonde, horrible, pleine de vapeurs sulfureuses, et lui font subir les plus cruels traitements. Mais Dieu la prenant en pitié, l'envoie quérir par un de ses anges qui la ramène au cadavre encore étendu sur le brancard, et lui rend la vie.

Nous laissons à Césaire d'Heisterbach la responsabilité de son récit. Toutefois, il faut bien reconnaître qu'il n'a été qu'un écho et qu'il y a certainement quelque chose de vrai au fond de cette légende. Quoi qu'il en soit, notre écolier crut devoir quitter Paris pour travailler uniquement à son salut; pensant ne le pouvoir faire nulle part avec plus de fruit et de sûreté que dans la congrégation de Cîteaux, et, entre tous les monastères cisterciens, que dans celui de Morimond, il y fit profession, et acquit par l'oraison des connaissances si relevées et si profondes dans les choses de Dieu, qu'il devint, pour sa science autant que pour sa piété, la lumière et l'exemple de la communauté.

Ses visions lugubres avaient laissé des traces ineffaçables dans son âme; il était tellement effrayé des jugements de Dieu, qu'il n'y avait plus de joie et de plaisir au monde pour lui; sa douleur

se trahissait à chaque instant par ses soupirs, et le deuil de son âme par une indicible expression de tristesse dans toute sa physionomie; il semblait ne se nourrir que du pain des larmes, et jamais on ne surprit le plus léger sourire sur ses lèvres. Son austérité, ses gémissements, sa pieuse mélancolie s'alliaient admirablement avec le cloître, le désert, les tombeaux et le sombre paysage de Morimond (1).

CHAPITRE XXVII

Une journée à Morimond à la fin du XII[e] siècle.

Le temps est le prix du sang de Jésus-Christ, et chaque minute du temps vaut une éternité : aussi dans la communauté de Morimond était-il distribué avec un ordre et une précision admirables; les exercices s'y renouvelaient chaque jour avec l'inflexible uniformité des corps célestes qui obéissent aux immuables volontés de Dieu.

Je me transporte par la pensée dans le dortoir, au moment où tous les religieux sont étendus sur leurs dures couches, rangées en ligne des deux côtés; à la lueur faible et mourante d'une lampe, j'aperçois leurs pâles figures qui se détachent dans l'ombre, sous leurs capuces à demi relevés; ils dorment habillés, semblables au soldat qui repose sous les armes, la veille d'une bataille, et leur sommeil est calme et profond comme celui du juste.

Le sacriste seul n'est pas au milieu d'eux, mais à côté de l'église; il a été éveillé par son horloge régulatrice; il est debout, il sonne la grande cloche (2). A l'instant, tous les moines se lèvent et font le signe de croix, offrant à Dieu leurs âmes et la journée qui commence. Ensuite vous les eussiez vus glisser un à un, sans bruit, à travers le cloître, les yeux inclinés vers la terre, la tête couverte, leurs mains enveloppées dans les manches de la cuculle, se rendant à l'oratoire.

(1) Cæsar Heisterb., l. I, *Dial.*, c. 33; — *Annal. cist.*, t. II, ann. 1178, c. 4.

(2) A une heure ou à deux heures du matin, selon les jours et la longueur de l'office.

au premier des novices, et le dernier des novices au premier des frères convers; puis, se joignant deux à deux, ils récitaient le *Confiteor* et le *Misereatur*, s'agenouillaient en se prosternant, recevaient la sainte hostie, et allaient ensuite prendre le précieux sang dans le calice, au moyen d'un chalumeau d'or. Lorsqu'ils étaient rentrés au chœur, le sacriste leur présentait du vin dans une coupe d'argent.

Après la messe, ils se retiraient de nouveau dans le cloître pour y lire et y méditer. A onze heures et demie, la cloche annonçait sexte et ensuite le dîner, qu'accompagnaient le plus rigoureux silence et la lecture de quelque livre de piété. Au sortir du réfectoire, ils allaient à l'oratoire, deux à deux, en disant le *Miserere;* après quoi, en été surtout, où leur sommeil était si court, ils pouvaient faire une sieste d'environ une heure.

La cloche sonnait pour les éveiller, et, en attendant none, ou ils restaient assis dans le cloître, ou ils entraient à l'oratoire. A deux heures et demie on chantait none, et, au sortir de cet office, il leur était permis de prendre un verre d'eau dans le réfectoire, avant de se rendre aux travaux des champs. Au retour, ils chantaient les vêpres, puis ils partageaient un léger repas composé du reste de leur pain du dîner, de quelques fruits crus, tels que radis, laitues, pommes ou poires que fournissait le jardin de l'abbaye (1).

La journée se terminait par la lecture des Collations ou Conférences de Cassien et par les complies, dont l'heure variait suivant celle où ils allaient se coucher, qui était sept heures en hiver et huit en été.

Après les complies, l'abbé se levait et aspergeait d'eau bénite les frères un à un, à mesure qu'ils sortaient de l'oratoire à la file. Ils ramenaient alors leur capuce sur leurs têtes et se rendaient au dortoir, où, après s'être recommandés à Dieu, à la Vierge et à leur ange gardien, ils se jetaient sur leurs paillasses, se couvraient de leur couverture de laine, croisaient les bras sur leur poitrine et s'endormaient dans la sainte pensée de la mort et du ciel; et leur sommeil était encore une prière, selon l'expression de saint Jérôme : *Sanctis ipse somnus oratio.*

Le spectacle d'une vie si sainte, si pauvre, si dure et si crucifiée devait impressionner profondément les pécheurs et produire des fruits de salut parmi les peuples. Car l'homme est ainsi constitué : la voie qui le ramène au bien est longue par les discours et courte

(1) L'ordre des exercices variait selon les temps et les saisons.

par les exemples. Mais ce qu'il y avait de plus édifiant et de plus touchant dans notre abbaye, c'était la mort des religieux.

Lorsque l'un d'eux était sérieusement indisposé, l'infirmier, mandé par l'abbé, le conduisait à l'infirmerie et s'empressait de lui servir tout ce qui semblait nécessaire à son soulagement et à sa guérison.

On lui donnait une couche plus douce que celle du dortoir, du feu, du pain blanc, du vin et de la viande, que la règle de Cîteaux ne tolérait que dans ce seul cas. Au reste, point de médecin ni de remèdes, si l'on excepte des herbes et des racines recueillies dans les champs par les moines au temps de la moisson et de la fauchaison, et que l'on s'occupait à faire sécher et à réduire en poudre, dans les soirées d'hiver, au caléfactoire.

Saint Bernard s'élève avec force contre ces frères qui sont trop attachés à la santé d'une chair qui doit mourir et servir de pâture aux vers. « User, dit-il, de quelques décoctions de racines sau-« vages, comme il convient aux pauvres de Jésus-Christ, c'est « ce qu'on tolère et ce qui se fait quelquefois parmi nous; mais « acheter des spécifiques, appeler des médecins, prendre des « potions pharmaceutiques, c'est une grave inconvenance que ne « comporte point la pureté angélique de notre ordre. Aux hom-« mes spirituels il faut des remèdes de même nature. »

L'état d'enfance dans lequel se trouvait alors l'art médical, les pratiques superstitieuses, les préjugés astrologiques qui en accompagnaient l'exercice autorisaient en quelque sorte les invectives du saint abbé; sa conduite ne démentit point ses paroles; il fallut toute l'autorité de Guillaume de Champeaux pour le décider à se soumettre au traitement d'un médecin, dans une maladie qui l'avait conduit aux portes du tombeau.

Les cisterciens pratiquaient la saignée. On saignait même dans l'état de santé parfaite; ce qui se pratiquait quatre fois l'année : aux mois de février, d'avril, de septembre et vers la fête de saint Jean-Baptiste. Cette opération s'appelait *minutio*, ceux qui la subissaient *minuti* ou *minuendi*, le religieux qui la pratiquait *minutor*. Pour que les exercices et les travaux de la communauté ne fussent pas interrompus, on ne saignait pas tous les religieux à la fois, mais par divisions et successivement.

La règle ne prescrivait ces observances insolites que dans un but moral et expiatoire; elle voulait diminuer le corps pour grandir l'âme, appauvrir la chair pour enrichir l'esprit. C'était à l'époque de la saignée que les religieux étaient plus spécialement invités à rentrer en eux-mêmes, à pénétrer dans les profondeurs

de leur conscience ; c'était un temps de pénitence et *le jubilé du sang*, selon l'expression de Nicolas de Clairvaux (1).

Lorsque le malade était en danger de mort, on lui administrait l'extrême-onction et le saint viatique en présence de la communauté qui fondait en larmes, surtout quand il portait l'humilité jusqu'à faire publiquement l'aveu des fautes de toute sa vie. Au moment où il entrait en agonie, on répandait sur la terre de la cendre en forme de croix, on la couvrait d'un linceul et on l'y déposait ; ensuite on frappait la crécelle à coups redoublés et on tintait quatre fois la cloche pour appeler tous les religieux à ce grand et saisissant spectacle ; tous, prosternés à l'entour de leur frère expirant, récitaient les sept Psaumes de la pénitence ; quand l'agonisant avait rendu le dernier soupir, ils entonnaient l'antienne *Subvenite*, par laquelle ils appelaient les anges et les saints à venir prendre, au sortir du corps, l'âme de l'athlète de Jésus-Christ, et à la transporter dans le sein d'Abraham.

On lavait le cadavre et on le conduisait à la chapelle revêtu du costume monastique, le visage découvert. Deux religieux se relevaient successivement pour prier près de lui. Lorsque le moment de l'inhumation était arrivé, on chantait l'office des trépassés ; puis on retirait sur le visage du défunt son capuce, et quatre religieux le portaient au cimetière et le descendaient dans la fosse, sans autre enveloppe que son froc, qui lui tenait lieu de suaire et de cercueil.

La terre étant rendue à la terre, les moines se retiraient absorbés par les grandes pensées de l'éternité ; tous allaient s'agenouiller à l'oratoire dans un profond silence : c'était le silence de la mort et du tombeau (2).

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 20 et 50.

(2) *Liber usuum* passim, et præsertim cap. 94 ; — *Lib. antiq. deff.*, distt. 3, 4, 5. 6, cap. 3 et 4 ; — Jul. Pâris, *De l'esprit primitif de Citeaux*, c. 9, et Dalgairns, *Vie de saint Etienne*, c. 15.

CHAPITRE XXVIII

De la filiation de Morimond dans le midi de l'Allemagne.

Pendant ce temps-là, notre abbaye, semblable à un grand arbre dont le tronc a atteint sa grosseur naturelle et qui déploie toute sa force végétale dans ses branches et ses rameaux, ne cessait de s'étendre par sa féconde filiation. Après avoir peuplé de cénobites les bois et les vallons fangeux du comté de Bourgogne et du duché de Lorraine, et disposé ses établissements comme autant de relais et d'étapes de la Meuse au Rhin, elle avait ordonné à ses colonies d'outrepasser ce dernier fleuve, et de se fixer au milieu de ces tribus d'origine germaine, qui avaient été arrêtées dans leurs incessantes pérégrinations par la parole évangélique, et immobilisées avec leurs tentes par le charme de la croix. Quoique converties depuis plusieurs siècles, elles n'avaient point encore renoncé à la plupart de leurs habitudes barbares; on leur reprochait toujours des goûts sauvages, des mœurs grossièrement dépravées, le mépris de l'agriculture, la passion des armes, la fureur de la guerre, la soif païenne de la vengeance et du sang. Il fallait mettre sous leurs yeux l'exemple le plus frappant de la vie chrétienne, douce, calme et pacifique au milieu des champs; leur apprendre à aimer Dieu et leurs frères, à défricher et à cultiver la terre que leurs pères avaient achetée et fécondée de leur sang; les Cisterciens y contribuèrent puissamment.

Dans ces contrées, il n'y avait de sûreté presque nulle part pour les pauvres étrangers, comme on peut en juger par le droit de rançonner les passants, droit que tous les seigneurs, depuis le Mein et le Weser jusqu'au pays des Slaves, comptaient parmi les prérogatives féodales. Il fallait qu'il y eût çà et là des abris tutélaires, des foyers amis où l'on pût se réfugier et se reposer; c'est ce que l'ordre de Cîteaux fit par ses monastères et ses granges.

Il était urgent de rapprocher et de rallier ces tribus éparses et morcelées, isolées par des forêts et des montagnes, avec leurs langues, leurs mœurs et leurs usages.

La corporation cisterciennne, affiliée de nation à nation, réunissant à des époques fixes, dans toutes les maisons-mères, les abbés de chaque couvent secondaire et ceux de tout l'ordre à Cîteaux, ayant dans toutes les directions des religieux qui allaient et revenaient sans cesse, offrant un asile et du pain à tous les voyageurs, affranchie généralement de tout tribut de péage et de gabelle, exportant au loin le produit de ses métairies pour les vendre ou les échanger, aimée et respectée des grands et des petits, répondait admirablement au besoin de communication et d'association des peuplades germaines entre elles.

C'est à l'abbaye-mère de Morimond que la Providence a réservé cette sublime mission. Les colonies qui s'étaient établies dans la Franche-Comté, avaient franchi de bonne heure les Alpes jurassiques.

Bellevaux, dès l'an 1134, avait fondé Lucelle, *Cella lucy* sur le versant oriental des Vosges, au diocèse de Bâle, au moyen des donations de Richard, Hugues et Amédée de Montfaucon et de leur oncle maternel l'évêque Bertholf. Oh ! que j'aime à voir par delà les monts *Atte*, *Celle de lumière* projetant au loin ses clartés et annonçant l'arrivée de Cîteaux à toute l'Allemagne méridionale (1). Petite-fille de Morimond, elle fut bientôt mère à son tour, d'abord de Neubourg près d'Haguenau dans l'Alsace inférieure (2) et de quelques autres maisons en Suisse. Les Cisterciens durent se sentir attirés de ce côté par tout ce qui peut faire ici-bas les délices de la vie cénobitique : par la profonde solitude de ces vallées, où la nature a pris plaisir à réunir les extrêmes les plus frappants, et à déployer avec un luxe majestueux ses beautés et ses horreurs ; par les teintes mystérieuses et mélancoliques de ce sol irrégulier, tourmenté, et empreint partout des traces de grands bouleversements. Les abbayes de Paris (3), Saint-Urbain (4), Aurore (5), Thela (6), etc., paraissent successivement avec leurs chalets à travers ces montagnes escarpées dont les pics, semblables à des géants, se dressent vers les cieux, sous les glaces éternelles, près des lacs aux bords romantiqnes. Le son des cloches et le roulement lointain des cataractes, la psalmodie et le fracas des torrents et des

(1) Voir sur cette abbaye l'ouvrage de Dom Bernardin intitulé : *Epitome fastor. Lucell.*, in-8°. (Biblioth. de Dijon.)

(2) *Epitom. fast. Lucell.*

(3) Parisiense monast. vulgo Paris, in pede Vogesi montis. Diæces. Basil.

(4) Olim diæces. de Constant. hodie in Pago Lucern. ædificia adhuc extant.

(5) In Helvet. diæces. Constant.

(6) In Helvet. diæces. Lausan.

avalanches, toutes ces voix réunies forment comme une hymne grandiose à la louange du Créateur.

La vieille Souabe du XII[e] siècle (*Schwaben*) ne ressemblait guère aux riches et belles contrées du duché de Bade et du royaume de Wurtemberg, qui la remplacent aujourd'hui. On n'y trouvait point encore ces massifs gracieux de pins et de sapins qui couronnent ses montagnes ; ces prairies pittoresques arrosées par un si grand nombre de ruisseaux au cours sinueux et au doux murmure, couvertes de troupeaux et surtout de chevaux si renommés ; ni ces vallées si fertiles en blé, maïs, lin, chanvre, houblon, tabac, etc.; ni au midi, ces coteaux plantés de vignes et d'arbres fruitiers; mais partout des eaux obstruées et stagnantes, ou coulant à travers des déserts non frayés, des bruyères stériles, des ravins profonds et sans issue, servant de repaire aux bêtes féroces et aux voleurs.

On voit bientôt paraître à l'entour de la Forêt-Noire huit monastères et plus de 60 granges. Une partie considérable de ce triste pays se découvre aux rayons du soleil, s'illumine, se fertilise, prend l'aspect le plus riant et les noms les plus poétiques et les plus gracieux. Ici on rencontre la villa césarienne (*Villa Cæsarea*), Keysersheim; plus loin la *Villa Salomonis*, Salem, jouissant de revenus annuels pour donner l'hospitalité pendant une nuit aux voyageurs, tant cavaliers que piétons. D'un côté, la Porte du-Ciel (*Porta Cœli*), ou Tennenbach, est fondée dans le Brisgaw par les landgraves de Stuhlingen et les comtes de Furstenberg (1); de l'autre, l'Etoile-de-la-Mer (*Stella maris*), en langue vulgaire Wettingen, non loin de Baden, brille comme un astre de miséricorde sur cette sombre région (2). Nos cénobites s'efforcent, autant qu'il est en eux, de changer cette terre maudite en une terre de bénédiction, et on les entend chanter dans l'allégresse les cantiques de Sion. Ils descendirent jusque dans la délicieuse vallée de la source de la Bronta où ils bâtirent Kœnigsbrun (3).

Un peu plus au nord et à l'ouest surgissent çà et là Herren-

(1) Tennenbach, prope Friburgum Brisgoiæ, in Nigra sylva. (Jongel. *Notit. abbat. cist., prov. Suev.*)

(2) Non procul a thermis Vocetii montis, ad ripas Licomagi, supra oppidum Badenam. (Arch. der Hochloblichen Gottes Hausa Wettingen, in-fol.).

(3) Kœnigsbrun, in Brentiana valle paradisiaca; sic dictus a quatuor fontibus circumstantibus : primus Brentii amnis, a monasterio 200 passibus; secundus Pfefferii, 100 passibus; tertius Cochius, ex quo nascitur fluvius ejusdem nominis; quartus sine nomine. (Jongel., *Notit. abbat. cist.*, l. II, p. 77, Ducat. Wurtemb.)

Alb (1), Maulbrun (2), et Eusserthal (3) avec de nombreuses métairies.

Nous avons déjà suivi une colonie de Morimond jusqu'en Franconie où elle a fondé Ebrach. L'abbé Adam qui l'avait conduite, la voyant multipliée considérablement, pensa que le moment était venu d'en détacher quelques Cénobites qui propageraient l'ordre de Cîteaux dans cette contrée. Parmi les conquêtes qu'il avait faites, il y en avait une dont il était surtout heureux et fier ; il s'agit du comte Napaton dont nous avons déjà parlé. Il l'envoya vers son frère Conrad, comte d'Abenberg pour chercher un lieu propice. C'est ce qu'ils firent de concert avec saint Othon, évêque de Bamberg. Ils choisirent une terre abandonnée sur le Schwabach, à peu près à égale distance d'Aspacte et de Nuremberg. C'était un lieu si marécageux et si malsain, qu'il s'en exhalait, durant les grandes chaleurs de noires vapeurs changées bientôt dans les laboratoires de l'atmosphère en orages désastreux ; ce qui lui avait fait donner le nom de Hagelbrun (source de la grêle), que les moines changèrent en celui de Heilsbrun (source du salut (4). Un grand nombre de convers répandus dans les joncs et les roseaux, y créèrent une dizaine de granges, et par d'immenses travaux d'assainissement et de défrichement, réussirent à transformer le climat meurtrier. Ce fut probablement en reconnaissance de ce service que les seigneurs du voisinage leur accordèrent le privilége de délivrer tous ceux qui seraient condamnés à être pendus dans les alentours, à condition qu'ils les recevraient chez eux pour les convertir : comme si, après avoir assaini la terre et purifié l'air, ils avaient dû encore renouveler les âmes les plus perverties et les cœurs les plus corrompus.

Dans la plupart des chartes de fondations des maisons Cister-

(1) Alba Dominorum. — Mart. Crus. refert chartam fundationis (*Annal. Suev.*, l. X, p. 2). Situm ad Albæ scaturiginem (l'Alb, qui se jette dans le Rhin, duché de Bade) ; ce qui détermine la place d'Herren-Alb sur la lisière de la Forêt-Noire, au sud-est de Carlsruhe et d'Ettlingen. (Gasp. Jongel., *Notit. abb. cist. prov. Suev.*)

(2) Mulbrunum, in ducatu Wirtembergensi, pene medio itinere inter Pforzheimium, Marchionum Badensium et Brettam Palatinorum civitates. Unus de fundatoribus, Guntherus, de celebri genere comitum Lyningen, episcop. Spirensis, sepultus fuit in illo; alter, Waltherus, baro de Lammersheim, induit habitum monachalem. Primus abbas Dietherus, assumptus cum conventu de Novo-Castro, prope Haganoam sito. (*Annal. cist.* t. I, p. 359.)

(3) In Palatinatu inferiori diœces Spirensis.

(4) Fuit eo ipso in loco pagus Hagelsbrunum quasi fons grandinis dictus, etc. (*Annal. cist.*, t. I, p. 254.)

ciennes d'Allemagne, que nous avons eues entre les mains, nous avons constaté que les moines avaient le jugement du sang, *judicium sanguinis* (*das gerit bluts*), c'est-à-dire qu'ils jouissaient du droit de juger les criminels qui avaient commis des fautes capitales soit sur leurs terres, soit ailleurs. On comprend que ces jugements du sang devaient souvent se terminer par une condamnation à perpétuité à la pénitence monastique. Le savant Hurte affirme que dans bien des pays, les abbés de l'ordre de Cîteaux avaient le pouvoir de grâcier ceux que l'on conduisait au dernier supplice, lorsqu'ils les rencontraient par hasard sur leur route (1). Cela se faisait, sans doute, en souvenir et à l'imitation de saint Bernard, qui, se trouvant un jour dans une bourgade de la Champagne, au moment où l'on allait exécuter un assassin fameux, nommé Constantin, s'approcha des bourreaux et leur dit: *Abandonnez-moi ce sicaire; je veux le pendre de mes propres mains!* Comme tous les assistants, et Thibaut, comte de Champagne, lui-même plus que tous les autres, paraissaient étonnés de cette démarche, il répéta: « Oui, je veux le pendre; non comme vous, pour un instant, mais pour toute sa vie, à l'arbre de la croix! » Et aussitôt, se dépouillant de sa tunique, il l'en revêtit, lui passa au cou la courroie avec laquelle il devait être étranglé, et l'emmena de la sorte à Clairvaux, où ce malheureux, *se crucifiant chaque jour* par une expiation volontaire, mérita de devenir bientôt pieux comme un ange et doux comme un agneau (2).

Nous devons rendre cette justice aux hommes d'Etat, aux savants criminalistes de notre pays, qu'ils se sont beaucoup occupés depuis quelque temps du régime pénitentiaire. Ils l'ont envisagé sous tous les points de vue, à l'exception d'un seul, le point de vue monastique. Un jour viendra peut-être où l'on comprendra qu'il serait possible de remplacer souvent la prison par le couvent, les galères par le cloître, et la guillotine par la croix!

Heilsbrun avait été fondé au mois de mai 1132, Lanckenheim le fut au mois d'août suivant par saint Othon, évêque de Bamberg, sur une terre de son propre fonds à trois milles de Culmbach du côté de Bamberg. Gaspard Bruschius raconte que de tous les couvents d'Allemagne, c'était l'un des plus magnifiques et aussi l'un des plus charitables, que tous les voyageurs à pied et à

(1) Tableau des instit. et des mœurs de l'Eglise au moyen-âge.
(2) *Annal. cist.*, t. I. p. 406; — Sartorius, p. 665.

cheval qui y passaient, y recevaient gratuitement la plus cordiale hospitalité (1). Venaient ensuite Brunbach, Bildhausen et Schointhal au diocèse de Wurtzbourg (2). La première impulsion et les premiers exemples avaient été donnés par saint Othon. Il fonda quinze monastères et six calles ou prieurés. Comme quelques-uns se plaignaient de ce trop grand nombre de fondations, il répondit qu'on ne pouvait bâtir trop d'hôtelleries pour ceux qui se regardaient comme voyageurs sur la terre (3).

Nos moines ayant pénétré dans le bassin méridional du Danube dès l'an 1130, s'étaient échelonnés sur ses rives et sur celles de ses affluents: le Loch, l'Iser, le Sim, la Regen, la Salza, etc. Les évêques et les ducs de Bavière les avaient appelés de bonne heure dans leurs domaines. On leur céda des forêts entières, de vieux manoirs à demi-ruinés.

Outre Waldsassen dont nous avons déjà parlé, Raitenhajlach (4), Alderspach (5), Furstencell (6), Walderbach (7), se dressèrent çà et là avec leurs groupes de granges monastiques, comme autant d'asiles de la prière et du travail, comme autant d'avant-postes chargés d'éclairer les routes, de protéger et de faciliter les communications. Il y avait encore, à la fin du XIII[e] siècle sur les frontières de l'Autriche et de la Bavière, des passages dangereux où ceux qui se rendaient d'Everdingen à Passau étaient exposés à s'égarer et à perdre la vie. Bernard de Prambach, évêque de cette dernière ville, fit construire sur la rive droite du Danube une maison de

(1) In Sudetis montibus terræ Nariscorum vicinis non procul a Menotribus a Culmbachio milliaribus versus Bambergam..... (*Annal. cist.*, t. I, p. 25.) — Omnibus ibi prætereuntibus viatoribus tam equitibus quam peditibus gratuitum patet idemque longe humanitinum hospitium.....

(2) Les évêchés de Wurtzbourg, de Bamberg et d'Eichstads étaient en Franconie.

(3) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. 68, parag. XXXVIII.

(4) Locum in Norico et agro Burchusiano juxta Salzam fluvium fundatum esse tradit Wigul. Hundius (Metrop. Salisb.). Sunt ibi, inquit, in templo atque in ambitu multorum principium, comitum, baronum ac nobilium sepulturæ. (*Annal. cist.*, t, I, p. 467.)

(5) Non procul a Vilso flumine bavarico situm, in Pataviensi diæcesi Ludovicus dux decimas ad castrum Frainiarim pertinentes ei tradidit ann. 1224, et Otho filius Ludovici decimas in Dethendorf et Landace. (*Annal. cist.*, t. II, p. 48.)

(6) Cella principium in inferiori Bavaria inter Œnum et Vilsum in diæcesi Pataviensi, in curia inculta et desolata jam longo tempore quam emerat Hartvicus canon. Patav. ab ecclesia S. Nicolai Pataviæ pro redditu unius talenti donarii Patav.

(7) In Bavaria et diæcesi Ratisbon.

la filiation de Morimond, à laquelle il abandonna tous ses biens, à condition que les religieux abriteraient et nourriraient tous les voyageurs et leur serviraient d'anges gardiens dans ces déserts ; c'est pourquoi il donna à cet asile le nom de Celle-des-Anges (Ingel-Cell) (1).

Parmi ces abbayes, les unes devaient leur origine à l'accomplissement d'un vœu fait en temps de peste ou en temps de guerre, les autres à la piété filiale, à la douleur maternelle ou à l'expiation d'un grand crime. Ainsi, quand les pauvres et les voyageurs arrivaient à Furstenfeld, ils lisaient au-dessus de la porte d'entrée ces deux vers latins traduits en langue vulgaire :

AD HOSPITES :

Conjugis innocuæ fusi monumenta cruoris
Pro culpa pretium, claustra sacrata vides.

Et ils croyaient voir planer sur le cloître l'ombre ensanglantée de l'innocente Marie de Brabant, mise à mort par Louis-le-Sévère, roi de Bavière, son époux, sous un faux soupçon d'adultère (2).

Nos cénobites remplirent la même mission avec autant de fruit et d'éclat dans le duché d'Autriche où ils furent introduits par saint Léopold, ainsi que nous l'avons vu. De Sainte-Croix, près de Vienne, l'influence cistercienne rayonne sur toute cette contrée. On y remarque un certain nombre de monastères et de granges aux noms fortunés de piété et de poésie. Wilhering (Hilarita (3); la Cour de la Vierge Marie ou Schlierbach (4), Baumgartenberg (le Verger de la Montagne) dont Frédéric, l'un des quinze compa-

(1) Tribus a Passavio milliaribus, ad ripam Dunabii. (Sartorius, p. 1102.) — Ut pauperes viatores per loca parum tuta ex Everdingo Pataviam ascendentes hospitio exciperentur. (Gasp. Jongel., Morim. Bavariæ.)

(2) Verdæ ad Danubium decollari fecit..... Impositum fuit illi per Alexandrum pontificem ut pro pænitentia in sua provincia et de propriis reddittibus monasterium pro 22 Carthusianis institueret. Cum autem nullum tale monasterium in Bavaria esset, promisit simile pro Fratribus ordinis S. Bernardi seu Cisterciensibus in loco qui Furstenveld dicitur, ædificare ; quod illi a Clemente pontifice permissum est.

(3) Ad latus Danubii supra Lincium (Lintz) sub monte et nemore Chirnberg (cervorum mons)..... Castrum quod pii fundatores in claustrum permutaverunt..... In ecclesia tumulantur comites de Schaumburg, barones de Palheim, de Traun, de Hurnberg. (Sartor., p. 1099.)

(4) Versus Styriæ confinia, in Austria superiori habens fluvium de Traun ad occidentem et Lincium ad aquilonem. (Sartor., p. 1103.)

gnons d'Othon fut le premier abbé (1), Lilienfeld (le Champ-des-Lis) (2), Gott-thal (le Val-Dieu) (3), la sainte Trinité (4). Des moines français et allemands se rencontrent sur l'une et l'autre rive du Danube, armés de prafiques, instruments de labourage; ils s'embrassent, ils chantent les louanges du Seigneur, ils mêlent leur sueur dans les champs de Wagram, d'Essling et d'Austerlitz où quelques siècles plus tard, leurs frères de France et d'Allemagne se rencontreront aussi, mais pour se maudire, s'entre-tuer, mêler leur sang et ne laisser à la postérité d'autres traces de leur passage que des ossements et des ruines.

Rien ne peut faire mieux comprendre combien nos Cénobites étaient aimés et vénérés en ces lieux que ce qu'on lit d'Hadma de Cuophern. Ce puissant seigneur de la famille des comtes de Babenberg, avait depuis longtemps le désir de fonder un monastère Cistercien de la filiation de Morimond ; mais il ne savait quel lieu choisir. Dieu le lui ayant fait connaître par une révélation qu'il serait trop long de raconter ici, il se hâta de faire les constructions nécessaires et y installa des moines de Sainte-Croix, c'est-à-dire des enfants de Morimond, et on l'appela *Wethl* (Clerc-Velly) (5). Ce fut pour Hadma un paradis terrestre où il passa ses plus heureux jours. S'étant croisé avec Léopold VIII, duc d'Autriche, et sur le point de partir pour l'Orient, il voulut revoir encore ces lieux chéris et il y vint avec ses deux fils (6). Là, en présence de toute la communauté, il donna sa ceinture à l'aîné en lui disant : « Mon cher fils, je me décharge sur toi de tout ce que je dois à cette sainte maison, que j'aime et que j'aimerai toujours de tout mon cœur. Je te laisse cette ceinture pour qu'elle soit le signe de l'amour que tu lui porteras à jamais ! » S'adressant au plus jeune et tirant son anneau de son doigt : Je te conjure, lui dit-il,

(1) Etymon domus desumptum a monticulo ad cujus pedem illa sedet simulque a pomariis colliculo junctis, quasi diceres *Baumgartem am berg*, ad ripam sinistram Danubii et non longe a fluvio, inter Lincium et Krembsium. (Sartor., p. 1098.)

(2) Habens ad aquilonem Sanctam-Crucem et non longe ab ea, et ad orientem Neostadium (Vienerisch-Neustad) necnon fluvios de Fischa et de Kerhbach. (Sartor., p. 1100.)

(3) Infra Ipsium (Ips) ad ripam dextram Danubii, in Austria inferiori.

(4) In urbe Neostadiensi et in domo primitus condita pro Fratribus ordinis prædicatorum. (Sartor., p. 1101.)

(5) Clara-Vallis-Austriaca, non longe a Crembsio, ad septentrionem, et in Bohemiæ vicinate, ita ut a Bohemis appelletur Zwietla.

(6) Cruce signatus, ante discessum dilectis suis Zwetlensibus uberes inter lacrymas supremum vale dixit. (Sartor., p. 1096.)

nom de *Sitich*. Afin qu'on ne pût l'oublier, ils prirent pour armoiries un oiseau dans un champ d'or, avec cette légende : *Sit-Hic* (1).

Que n'aurions-nous pas à dire de l'abbaye de la Fontaine-de-Marie, vulgairement Landstrass, située dans la Carniole inférieure, sur les rives du Gurk ? (2), de Neuberg (Werus-Mons) (3), monument élevé dans la même région par Othon, duc d'Autriche et de Styrie, et Elisabeth de Bavière son épouse, en reconnaissance de la naissance de leur fils Frédéric ? de Hambs dans le Tyrol, au diocèse de Brixen, si magnifiquement doté par les comtes du Tyrol, le mausolée de plusieurs d'entre eux et de quelques princes de la maison d'Autriche ? (4) de Buna ou Beyn si célèbre dans toute la Styrie ? (5). Enfin le pèlerin qui arrivait à Victering ou Vitring (Victoria) (6) en Carinthie, apprenait bientôt de la bouche des moines l'origine de cette maison : elle avait été fondée à la prière de H. de Carinthie, l'un des quinze compagnons d'Othon, par les moines de Villers-Bethnac, puis splendidement dotée par Maynard, comte palatin, en souvenir de son triomphe sur un chevalier français appelé Léon qui lui avait enlevé son épouse, fille du duc de Corinthie, et par Bernard, comte de Sonnenbourg.

Ainsi, les établissements cisterciens s'échelonnent tout le long du Danube et ses affluents la Save et la Drave, jusqu'aux confins de la Hongrie, et toute la race germaine du midi se trouve enveloppée d'un réseau monastique, dont les principaux fils viennent se rattacher à Morimond.

(1) In perenne rei monumentum adsumptus psittacus in parma aurea pro domus insigni, et pro fundationis reminiscentia in refectorio psittacus vivus cavea inclusus per intervalla Fratribus cœnobii primordia clamore suo recitabat. (Sartor., p. 1107.)

(2) Sita est hæc domus ad confines Croatiæ terminos, ad amnem Gurcam.

(3) Ad hunc fortunatum eventum, Otto, abbatem de S. Cruce festinantes evocans, in loco ad Myrtzam fluvium peramæno, novi cœnobii auspicia posuit quod Novum-Montem nuncupare placuit. (Sartor., p. 1110.)

(4) Stambsium il vilta seu pago Stambs edificatum non longe ab Inspuch ad occidentem.

(5) Uno non amplius lapide a Græcio, provinciæ metropoli, distans, versus, fluvium vulgo dictum Muhr, in ripa dextra. [Sartor., p. 1104.)

(6) Primitus extructum e reliquiis ædificiorum arcis Naterberg.

CHAPITRE XXIX

De la filiation de Morimond dans le nord de l'Allemagne.

Nous venons de voir les cisterciens de la filiation de Morimond dans l'Allemagne méridionale, les voici dans l'Allemagne du Nord, remplissant la même mission avec un égal succès. Nous les avons laissés à Aldcamp au diocèse de Cologne; de là, ils se sont avancés vers la Thuringe, et ils y sont entrés avec le vénérable Evrard (1). Ils attaquent de tous côtés, autant qu'il est en eux, cette vaste et sombre forêt appelée Thuringer-Wald, allant du sud au nord, et formant le Weste-Wald et Littarz-Wald. Ils prient, ils essartent, ils cultivent, font l'aumône et donnent l'hospitalité. Walckenrede (2), Wolckenrode (3), Porto (4), Sichem (5), Georgenthal (6), Riffenstein (7), sont autant d'asiles de prière, de travail et de charité. Deux premiers abbés, comme le bienheureux Wulkin de Sichen, vont visiter les hôpitaux et les malades, frapper à la porte de la veuve et des orphelins pour les consoler et les secourir, et lavent humblement les pieds des voyageurs que le ciel leur envoie, en souvenir et à l'exemple de J.-C. (8).

(1) Nous avons suivi ici la *Thuringe sacrée* (*Thuringia sacra*) de Samuel Rayer, Francofurti, 1737, in-folio.

(2) Monast. situm in parte septentrionali Thuringiæ versus ducatum Brunswicensem, in via qua ibant de Naumburgo ad Hildesheim ut patet ex itinere Udonis episcopi Naumburgensis.

(3) In hac parte Thuringiæ quæ hodie est de ducatu Gothano, et forsam non longe a Gleichen cujus comitissa Helimburg ejus fundatrix reputatur.

(4) Non longe a Nauburgo prope fluvium Dambrium ad pontem dictum de Cusana.

(5) In Thuringia et comitatu Mansfeldensi, ita ut septentrionem versus ab Alstadio, et ad meridiem ab Islebia, unius milliarii spatio, triumque horarum a Saugerhusa esset disjunctum. (Reyer, *Thuring. sacr.*, Brevis Historia de Settichenbach, p. 732.)

(6) De Georgenthal diximus satis superque superius.

(7) In Thuringia Eichsfeldica (Eichsfeld) antiqua regio sita inter electoratus de Hessia et de Hanoveria.

(8) Beatus Wulchinus in sichem pauperum et infirmorum xenodochia vinctorum cellas, viduarum et pupillorum tuguriola visitabat..... Peregrinos quoque et advenas libenter suscipebat, eorumque pedes, Christi exemplo, humilis et devotus abluebat. (*Annal. cist.*, t. I, p. 418.)

Toutes les maisons avec leurs granges n'étaient pas très éloignées les unes des autres, et se reliaient entre elles comme nous le lisons dans un diplôme de l'empereur Rodolphe (1280) (1). Porta était certainement la plus considérable, non-seulement au point de vue monastique, mais agricole et industriel; en voici l'origine :

Le comte Brunon de l'illustre famille des marquis de Misnie, ayant perdu son fils unique tué à la chasse par un sanglier, voulut consacrer une partie de ses grands biens à la fondation d'un monastère. Il le bâtit sur la terre de Smollen et y mit des religieuses, puis des bénédictins, mais les unes et les autres ayant été infidèles à la vocation, il manda Udon, évêque de Naumbourg, et le pria d'y faire venir des cisterciens, qui remplissaient presque toute la terre de la bonne odeur de leur sainteté. Dans cet intervalle, Udon se rendit à Hildesheim où se faisait la translation des reliques de saint Gothard. Il trouva sur sa route l'abbaye de Walkenrede dont il fut très édifié. Transporté de joie il s'écria : « C'est ici la maison de Marie, c'est ici l'ordre de Cîteaux! Vénérable père abbé, préparez-moi pour mon retour une caloine de vos religieux que j'emmènerai afin de remplir la promesse que j'ai faite au comte Brunon. » — L'abbé répondit : « Saint-Pontife, nous vous accorderons ce que vous demandez; priez Dieu pour que tout soit prêt lorsque vous repasserez ici. » L'évêque repartit avec treize religieux qu'il installa à Smollen, mais un seigneur du voisinage les persécuta au point qu'ils furent forcés de quitter ce lieu; et l'évêque les transporta dans une terre de son église appelée *Ceyana*, sur la Saale, à peu de distance de Naumbourg! La maison prit en même temps le nom de Porte-de-Marie et de Porte-du-Ciel; c'est, en effet, la même porte.

Les landgraves de Thuringe, les margraves de Misnie, les ducs et les comtes de la contrée la comblèrent de bienfaits à l'envi. Dans les nombreuses chartes de donation que nous avons eues sous les yeux, nous avons trouvé beaucoup de champs déjà cultivés, mais plus encore de champs incultes, de prés couverts de saulaies *saluetis* ou de glaieuls *careitis*, qu'il fallut transformer. Par les travaux et les soins des moines, la viticulture surtout fit de grands progrès dans ce pays. Nous voyons qu'on leur abandonnait des terres à condition qu'ils en feraient des vignes. Le

(1) Nos conventum de Walckenrieth et abbates et conventus monasteriorum eis attinentium videlicet de Walckenderode, de Valle S. Georgii, de Porta, de Reiffenstein et de Sichemo cister. ord., etc. (Reyer, *Thuring. sacra*, p. 733.)

vin de Porto, *vinum Portense*, était très renommé. Ils avaient quinze à vingt moulins, des droits de pêche sur presque tout le Ungtrut et une partie de la Saale, des vergers superbes et des pommes célèbres jusqu'en Pologne, des écuries contenant plus de cent chevaux de toutes sortes de races, un hôpital *nosocomium* était joint à l'abbaye pour les malades du dehors. Le jour de la Toussaint, à l'approche de l'hiver, on donnait à chaque pauvre de la contrée, homme ou femme, aux prisonniers et détenus, six aunes d'étoffe grise ou blanche, probablement fabriquée dans le monastère pour se faire des vêtements (1).

Les frères convers étaient fort nombreux et c'étaient souvent des seigneurs et des personnages de la plus haute naissance. Porto était moins un monastère qu'une petite ville où l'on retrouvait toutes les conditions, où l'on exerçait tous les genres d'états, de métiers et d'industries, où le froc semblait couvrir la société tout entière (2).

La Saxe supérieure et inférieure n'était point encore cette belle province que les étrangers vont admirer aujourd'hui, séjour brillant des arts et des sciences; mais une terre inhospitalière, qu'une multitude de petits seigneurs avaient transformée en une vaste arène, où ils se faisaient souvent la guerre la plus vive et la plus acharnée. Nos Cénobites y parurent de bonne heure, le psautier dans une main et la houlette dans l'autre, prêtres et pasteurs comme dans l'antique Orient. On dirait des enfants de la race douce et tranquille de Sem, jetés au milieu de la race audacieuse et guerroyante de Japhet. Parmi leurs principaux établissements dans le pays on distinguait : Michelstein (3), Marienthal (4), Grunheim (5) et Lucko (6).

Un jour, dans les premières années du XII[e] siècle, saint Bermon, évêque de Meissen, allait de Misnie en Saxe; chemin faisant, il vit une troupe considérable de blanches colombes s'abattre dans un champ voisin de la route. Se tournant vers ses compagnons de

(1) Currules, paledri, equæ majores et minores, equi emissarii, gradarii, itinerarii.

(2) Sex ulnas grysei vel albi panni cujus ulna valeret duos grossos.

(3) Lapis S. Michaelis : sic dictum monasterium, ait A. Miræus, a Campensibus ope Beatricis Quedelinburgensis abbatissæ ædificatum fuit in Saxonia, diæc. Alberstad.

(4) Vallis S. Mariæ, diæces. Alberst.

(5) In hodierno Saxoniæ regno, olim. diæces. Naumburg.

(6) In Saxonia infer. et diæces. Mindensis. Cæsar. Heisterbacensis narrat varia et stupenda miracula ope B. M. Virginis in cœnobio de Lucka patrata. (Mirac., l. VII, c. 17.) — Kranzius ejus fundat. refert. (Metropol., l. VI, c. 42.)

voyage : « Remarquez, leur dit-il, l'endroit où se sont posées ces colombes ; là sera bâtie une maison religieuse d'un nouvel institut, qui, par ses prières et ses pénitences, sauvera beaucoup d'âmes (1). Plus de soixante ans après, l'abbaye de Porto reçut de Dieu la mission de réaliser cette prophétie. Sur la demande d'Othon, marquis de Misnie, elle envoya des religieux qui s'établirent en ce lieu et y bâtirent un monastère qu'ils appelèrent la *Celle*, et pour le distinguer des autres Celles, ils lui donnèrent le surnom d'ancien, *Vetus Cella*, en allemand *Alt-Cell*. Il y avait, en effet, beaucoup d'abbayes et de prieurés appelés ainsi.

Quoique ce mot ne signifie pas originairement autre chose que *cabane* et *chaumière*, les anciens prétendaient qu'il y avait une certaine affinité de nom et de chose entre la Celle et le Ciel, *quædam affinitas vocabuli et rei inter Cellam et Cielum*. Le Cellule, diminutif de *Cella*, représentait un petit ciel. Alt-Cell devint bientôt célèbre dans toute cette partie de l'Allemagne. Les poètes l'ont chantée. « La terre où elle est située, dit l'un d'eux, est féconde ; Bacchus et Cérès lui prodiguent à l'envi leurs dons. Elle a une rivière poissonneuse, des jardins bien arrosés et couverts d'arbres fruitiers, une grande forêt. Mais ce qu'il y a de plus beau, c'est l'union des frères entre eux (2). C'est la sainteté de leur vie partagée entre la psalmodie et le travail des mains. Nulle part les beaux arts ne sont plus en honneur ; nulle part il n'y a une plus riche bibliothèque, *nec tam nobilibus bibliotheca libris.* » Dans la Lucase, province voisine de la Misnie, nous retrouvons New-Cell, la Nouvelle-Celle, fondée par une colonie d'Alt-Cell et par les dons de Henri, marquis de Lusace et de Misnie, et landgrave de Thuringe (3), ensuite Doberluck, qui doit son origine à la générosité d'Othon, marquis de Lusace et de ses deux frères Thierry et Dedon ; enfin Lenin et Cherin dans la Marche de Brandebourg, furent fondés par les margraves de ce pays. Il y avait encore là Himmels (*Porta-Cæli*) et Zirma ou la Cène-de-Marie (*Cœna-Mariæ*).

On peut dire que les moines de la filiation de Morimond étaient sur tous les points de l'Allemagne entière, depuis les rivages froids et brumeux de la Baltique jusqu'aux confins de l'Italie, jusqu'à ce beau ciel aux tièdes zéphirs et aux brises parfumées. Nous les voyons dans la Hagelflue, dans les terres peu fertiles

(1) En, ait, hic locus est ad quam nova quædam religio convolabit, etc.
(2) *Annal. cist.*, t. I, p. 302.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 34.

qui forment la plus grande partie du pays arrosé par le Haut-Danube et ses affluents; dans les riches vallées du bassin du Moyen-Danube; dans les bruyères et les landes dn Hanovre et surtout de Lunebourg, dans les *Geestland*, les terres hautes, dans les *Marches* ou terres basses; dans les sables de Brandebourg et de la Lusace, dans les marais du Mecklembourg et de la Poméranie. Ils se font tout à tous. On les retrouve toujours où l'Eglise et le monde ont besoin d'eux.

Les environs de Schwérin et de Mecklembourg étaient continuellement infestés par les hordes des bouches de l'Oder, qui se jetaient particulièrement sur les églises, insultaient les prêtres, les traînaient la corde au cou jusqu'aux autels de leurs idoles. Le vénérable Bernon, évêque de Mecklembourg, ancien religieux d'Amelongeborne, surnommé l'apôtre des vandales de la Baltique, ne crut pouvoir achever leur conversion qu'en leur envoyant des colonies cisterciennes. Les moines vont aussitôt soumettre les peuples par la douceur et la patience chrétienne; ils portent la hache et la houe dans les forêts sacrées de Genedract, vieilles comme le monde, qui leur tenaient lieu de maisons, de temples et de Dieu; ils les abattent et montrent enfin cette terre au Ciel. Ils fondent non loin de la Baltique, Dobran (1) et Dargun. Bernon fut secondé dans cette œuvre par Conrad, second abbé de Ridagshausen, qui fut évêque de Lubeck (2).

Jarimar, chef des Rugiens, voyant son île convertie au christianisme, voulut adoucir le peuple farouche qui l'habitait, en mettant sous ses yeux le plus grand exemple de piété et de travail réunis qui fût au monde, et il y fit venir des Cisterciens (3). Sartorius raconte la part qu'ils prirent à l'achèvement de la conver-

(1) Zelo catholicæ fidei propagandæ provectus Pribis laus monast. in Dobram ædificavit. Cooperante et plurimum stimulante vener. Bernone qui ordinis et domus suæ de Amelongesborne fratres advocavit, culturas dæmonum eliminavit, lucos succidit, fidem non solum servavit sed mirifice in populo barbaro ampliavit..... quare inter Cistercii triumphos scribenda est Wandalia ab idolis purgata. (Alb. Kran., *Wandal.*, l. VI, c. 36. — Sartor., *Cist. Bistert.*, p. 300.)

(2) In Wagria etiam et in regione Mogalopolensium, Conradus secundus abbas Riddagshusanus, apud Brunswicenses, cum germano fratre suo Geraldo ad eos populos digressus, idolis primum, truncisque de astris feliciter excisis, pulchevrima sanctæ religionis semina gentilium animis implantavit. (Sartor., *Cist. Bist. cisterc. viri apostolici*, p. 361.)

(3) Les Rugiens furent convertis vers l'an 1168; or, dès l'an 1190, Jarimar, prince de Rugen, appelait des moines de Dofran à Bergen, du consentement de Hildegarde son épouse, fille de Canut, roi de Danemarck.

sion de la Suède et de la Norwège (1). Ils parurent en Poméranie à la suite de saint Othon de Bamberg et y brisèrent les dernières idoles.

L'apôtre passe et jette la semence, le moine vient après pour l'arroser de ses sueurs et la féconder par la prière et la pénitence.

Lorsque Frédéric Barberousse eut consommé son schisme, il ne trouva nulle part en Allemagne plus d'opposition que dans l'ordre de Cîteaux et jusque dans son propre cousin Conrad, archevêque de Salzbourg, ancien religieux de Sainte-Croix, qui lui résista courageusement jusqu'à la fin (2). Plus tard, la longue vacance de l'empire, après la déposition de Frédéric II, ayant amené l'anarchie et avec elle beaucoup de désordres dans l'Eglise et le clergé allemands, comme nous le voyons par les canons du Concile de Wurtzbourg en 1287, les Cisterciens, qui avaient encore quelque chose de leur ancienne ferveur, poursuivirent partout de leurs prières et de leurs menaces les prêtres et les évêques indignes, et eurent le bonheur d'en convertir beaucoup; l'étole fut relevée et purifiée, cette fois encore, par le froc.

Morimond, au delà du Rhin, ébrécha le fief germain comme il avait ébréché le fief franck en deçà, s'agrandit à ses dépens, et s'efforça de substituer l'influence monastique, c'est-à-dire l'esprit de paix et de charité, à l'esprit turbulent et despotique de la féodalité.

Chaque monastère abritait les mausolées et la cendre des seigneurs de la contrée; leurs enfants ne pouvaient les attaquer sans attaquer et violer les tombeaux de leurs pères. Chaque maison était sous la protection du pape et des évêques; on ne pouvait y toucher sans attirer sur soi toutes les foudres de l'Eglise. Il était bon qu'il y eût des limites sacrées devant lesquelles fussent forcés de s'arrêter ceux qui ne s'arrêtaient devant rien. A l'entour et dans la zône de chaque couvent il y avait, comme en France, un certain nombre de granges. C'étaient autant d'asiles où le pauvre peuple, plus opprimé encore là qu'ailleurs, pouvait se réfugier.

Au point de vue agricole que n'ont-ils pas fait?

Voici ce qu'en dit Sartorius, un des historiens du pays :

« Ces hommes de Dieu, qu'ont-ils trouvé primitivement dans les stériles solitudes des déserts de la Germanie, sinon des masses

(1) Sartor., *Cist. Bistert.*, p. 499.
(2) Voir Sartorius, *ibid.*, p. 467.

confuses de buissons, d'ajoncs, de ramées et de rochers? Bst-ce qu'ils ont recueilli des raisins sur les épines et des figues sur les chardons? Non, mais dans cet état de ruine et de désolation, la nature elle-même semblait commander la culture. Alors, par un labeur quotidien, donnant leur sueur à la terre, essartant une partie des forêts, ils ont enlevé aux déserts leurs horreurs. Ce n'a pas été seulement l'œuvre des convers, mais celle de tous les religieux, se livrant au travail des mains à certaines heures de la journée. Grâce à eux, l'agriculture a fait chez nous de grands progrès, surtout dans les déserts. *Ubi sterea, frutices nunc fluctuant aristæ*, où furent des broussailles, là maintenant on voit ondoyer les moissons.

Puissent tant de gens, qui jouissent aujourd'hui des fruits de tant de travaux, ne pas être des ingrats! (1)

Les moines de l'ordre de Cîteaux, dit Hurte, autre historien plus récent, se sont particulièrement distingués par leurs travaux agricoles (2). Ils défrichaient de leurs propres mains les forêts et élevaient la demeure paisible de l'homme dans des lieux que naguère habitaient les bêtes sauvages. Le lieu où fut fondé Lucka (*Loccum*), en Saxe, était couvert d'un taillis si épais, que, pour arriver jusqu'au chêne qu'on voulait abattre, il fallait commencer par couper dix arbres. — Un frère convers d'Ebrach, qui, en 1200, habitait depuis soixante ans le couvent, affirma sous serment qu'à son entrée dans la maison il avait fallu commencer par défricher toutes les terres environnantes, et qu'à cette époque il n'existait que des bois, où s'élevaient alors des métairies.

Ils s'installaient souvent, continue le même écrivain, dans des marais qu'ils desséchaient par des fossés, des rigoles, et avec l'eau rassemblée ils formaient des étangs, de petits lacs qu'ils empoissonnaient. Au douzième siècle, le vaste pays situé entre la Seine et le Weser était couvert de marais et de forêts impénétrables; mais aussitôt qu'il y eut un certain nombre de couvents fondés sous la protection des Guelfes, le pays prit en peu de temps un aspect tout nouveau. Des fermes, des hameaux, des villages s'élevèrent comme par enchantement, la triste monotonie du désert disparut, et la terre, vierge encore, fut labourée par la charrue.

(1) Itaque agrorum cultura præcipue steriles inter solitudinem magnis incrementis cistercii industria procurata auctaque, etc. (Sartor., *Cist. Bistert.*, p. 805.)

(2) *Instit. et mœurs de l'Eglise au moyen-âge*, t. IV, p. 152.

Les religieux accordaient aussi leurs soins à la culture de la vigne. Dans plus d'une contrée, elle a disparu avec eux. Les meilleurs clos de l'Allemagne appartenaient, non-seulement aux couvents, mais avaient été plantés par eux, et on est forcé à cet égard de reconnaître combien le coup d'œil de ces premiers planteurs était juste.

L'élevage des bestiaux est inséparable de l'agriculture. Il y avait des maisons où l'on s'occupait plus particulièrement des chevaux, et où l'on mettait une grande importance à la noblesse des races. Dans les zones forestières, on s'attachait de préférence à la multiplication et à l'engraissement des prés. Dans les pays, comme dans le nord de l'Allemagne, où il était possible d'établir des bergeries, on les trouve presque partout dans la possession des monastères. En Poméranie, comme en Prusse, les Cisterciens furent les premiers qui travaillèrent la laine. Le couvent d'Alt-Cell donna, dit-on, une si grande extension à cette industrie, qu'il employait des contre-maîtres et des ouvriers.

Les moines avec leurs nombreux moulins, leurs tanneries, leurs ateliers de tissage, leurs écuries si bien peuplées, produisaient beaucoup plus qu'ils ne consommaient. Il fallait aller au dehors échanger ou vendre. On les retrouve sur tous les marchés de l'Allemagne ; ils ont des bateaux de commerce et de transport sur le Rhin et le Danube. Copaire d'Hesterbach raconte qu'une année, ils n'osèrent dépasser la Zélande dans la crainte des pirates.

Chaque monastère avait toujours sa bibliothèque et souvent son école. Les premières églises monumentales que l'ont ait vues en Allemagne, furent celles de Cîteaux. Il faudrait en citer quinze ou vingt. Henri, abbé de Walckenried, était un excellent architecte. Il résolut de bâtir une nouvelle église pour son couvent. Vingt et un frères convers s'y distinguèrent par leur talent pour ce genre de travail. Sa construction dura quatre-vingts ans et se prolongea successivement sous huit abbés. Quand elle fut terminée, elle avait 274 pieds de long, 117 de large et 74 de haut. La voûte était soutenue par trente-six fortes colonnes. Pendant longtemps, elle passa pour la seule de son genre en Allemagne. Il n'y avait que la persévérance allemande qui fût capable d'achever un édifice dont les pierres sont si délicatement taillées, et si parfaitement jointes, que le tout paraissait d'un seul morceau (1). Précisément à la même époque, l'église d'Etrach s'éleva plus

(1) Hurter, *Instit. et mœurs de l'Eglise au moyen-âge*, t. II, p. 179.

vaste encore. On y admirait la grande rosace en vitraux peints qui avait trente-deux pieds de diamètre, et qui avait coûté dix mille florins.

Qu'il nous soit permis de finir ces réflexions par une comparaison : le torrent des hordes de la Germanie, pendant trois siècles, s'est précipité sur les Gaules; il y a tout renversé sur son passage, il les a couvertes de ruines. Voici aux XII[e] et XIII[e] siècles, un grand courant opposé; voici un fleuve de bénédiction qui prend sa source au centre des Gaules, à Cîteaux, qui passe par Morimond, qui entre dans la Germanie, se divise et subdivise en mille petits canaux qui vont porter partout la fécondité et la vie. Le Germain avait apporté la guerre, le moine apporta la paix; le Germain avait été l'apôtre de l'ignorance et de la servitude, le moine fut l'apôtre de la science et de la vraie liberté; le Germain avait donné l'exemple du mépris de l'agriculture, le moine, par ses leçons et ses exemples, en inspirait l'amour; le moine avait dans les plis de sa robe le christianisme et la civilisation, le Germain, dans son vêtement de peaux de bêtes, le paganisme et la barbarie.

CHAPITRE XXX

Innocent III prend Morimond sous sa protection; difficultés au sujet de Calatrava; l'abbé de Morimond intervient à Metz, en Allemagne, etc.; des malheurs de Calatrava.

Dans ce moment de crise, la papauté vint au secours de l'abbaye de Morimond. Innocent III, qui savait parler et surtout agir, lorsqu'il était question de venger les droits de la justice et de la liberté, se leva pour la protéger. Il lui permit d'abord un économe séculier pour la défendre dans les querelles, hélas! trop fréquentes, que ses voisins lui faisaient, afin que ses religieux, débarrassés du souci et des inquiétudes des choses temporelles, pussent vaquer plus librement à l'Oraison et à la Contemplation.

Le même pape adressa en même temps, un bref aux archevêques, évêques, doyens, archiprêtres, prêtres probablement, de tout le nord-est de la France, dans lequel il disait qu'ayant appris des abbé et religieux de Morimond, que des méchants, foulant

aux pieds la crainte de Dieu, et sans respect pour eux, pendant que, jour et nuit, ils étaient occupés au service du Dieu Très-Haut, ne se faisaient aucun scrupule de les voler; que quelques-uns, ce qui était bien plus grave, avaient eu l'audace de maltraiter des moines et des convers; c'est pourquoi il leur enjoignait, si les malfaiteurs étaient dans leurs diocèses ou leurs paroisses, de les sommer d'avoir à rendre ce qu'ils auraient pris, et, dans le cas où ils refuseraient de le faire, de les y contraindre par l'excommunication. Quant à ceux qui ont frappé des moines et des convers, ils devront venir devant le Siége Apostolique pour se faire absoudre (1).

Comme on le voit, les petits imitaient les mauvais exemples des grands et les dépassaient, emportés par leurs instincts aussi grossiers que pervers. Pour empêcher le retour de pareils désordres, Innocent III publia un nouveau bref, pour assurer Morimond de toute la protection du Saint-Siége, et menacer de toutes les peines ecclésiastiques ceux qui oseraient encore l'attaquer.

Ce pape veut que le monastère jouisse paisiblement et inviolablement de tout ce qui lui a été donné depuis sa fondation jusqu'à ce jour, savoir le lieu même où il est situé, avec toutes ses dépendances, comme terres, vergers, jardins, étangs, eaux, moulins, forêts, pâturages, dîmes, prémices, ses onze granges, les abbayes de sa filiation directe, au nombre de vingt-cinq, l'institut de Calatrava, etc.

Désirant en outre, ajoute le pape en s'adressant aux moines, pourvoir désormais à votre tranquillité avec une paternelle sollicitude, nous défendons, d'autorité apostolique, à quiconque d'oser franchir la clôture de vos granges, *clauturos grangiorum*, d'y commettre des vols et des rapines, d'y mettre le feu, verser le sang, appréhender quelqu'un ou le tuer, enfin d'y exercer aucune espèce de violence. Nous défendons pareillement à tout homme, quel qu'il soit, de prendre vos propriétés, en tout ou partie, et de les retenir après les avoir prises; nous voulons qu'elles restent en votre pouvoir, pour vous en servir selon les intentions des donateurs et les règlements de votre ordre. Si donc, à l'avenir, une personne quelconque, soit laïque, soit ecclésiastique, essayait de vouloir contrevenir à ces dispositions, si, après avoir été avertie deux ou trois fois, elle ne voulait pas reconnaître sa faute et la réparer, qu'elle soit alors privée de tous ses titres et dignités, de la participation au corps et au sang de J.-C.; qu'au jugement der-

(1) Arch. de la Haute-Marne, première liasse, Morim.

nier, elle subisse toute la vengeance de Dieu. Pour ceux qui respecteront les droits de cette maison, qu'ils aient en retour, sur cette terre, la paix du Sauveur, et, au Ciel, qu'ils reçoivent du Souverain Juge la récompense de l'éternelle béatitude.

Vethold ou Bethold était alors abbé de Morimond. Son administration, quoique très courte, fut encore signalée par un autre événement mémorable dont nous allons parler.

Du temps d'Alphonse Ier, roi de Portugal, quelques gentilshommes, s'étant concertés pour combattre les Maures, avaient fait entre eux une société en forme de religion militaire, d'après les principes de l'institut de Cîteaux, et avaient pris leur nom de la forteresse d'Avis, bâtie par eux et ainsi appelée parce qu'au moment où ils en traçaient l'enceinte, ils avaient vu un aigle s'élever et planer dans les airs. Cette pieuse association était, à son origine, si pauvre et si faible, que les chevaliers de Calatrava, pour en empêcher la ruine, lui donnèrent les héritages qui leur appartenaient en Portugal, à condition qu'elle leur serait soumise et recevrait la visite de leur grand-maître. Morimond ne fut pas longtemps sans étendre sur elle sa juridiction (1).

Comme un fleuve, à mesure qu'il s'éloigne de sa source, voit à chaque pas son cours se grossir du tribut que lui apportent les rivières et les ruisseaux, ainsi Morimond voyait, chaque année, sa famille monastique et militaire grandir, se dilater, non-seulement par la fécondité de ses propres enfants, mais encore par l'affluent des générations étrangères dans son sein.

Cette prodigieuse fécondité et cette prospérité toujours croissante devaient exciter la jalousie des autres maisons. L'abbaye de l'Echelle-Dieu, en particulier, ne cessait de réclamer contre les mesures prises par le chapitre, au sujet de l'affiliation de Calatrava à Morimond, comme contraire aux usages de Cîteaux. Pour faire cesser ces plaintes, deux évêques, ceux de Langres et de Châlons, et les principaux abbés de l'ordre écrivirent à Innocent III. « Nous venons, disaient-ils, exposer à votre paternité ce « qui a été statué touchant les frères de Calatrava, appelés main- « tenant de Salvaterra, depuis que Calatrava est au pouvoir des « païens ; comment ils sont devenus enfants de Morimond, d'après « ce principe qu'une maison doit lui être soumise, ainsi qu'une « fille à sa mère, en dépendre et s'y rattacher ; afin que, si quel-

(1) Series magistrorum Avisiensium, *Annal. cist.*, t. II, p. 46-49 ad calcem. — Voir aux pièces justificatives les preuves de la juridiction exercée par Morimond sur cet ordre militaire.

« qu'un, après avoir connu notre décision, ose y contrevenir, sa « résistance soit brisée par le jugement de l'autorité aposto- « lique.

« La milice de Calatrava, depuis sa première fondation, a fait « profession d'être cistercienne et s'est toujours glorifiée de por- « ter un nom sous lequel Dieu est loué et béni dans presque « toutes les langues; il a plu aux chevaliers, en 1187, d'envoyer « leur grand-maître au chapitre général, avec des lettres du roi « de Castille et de la plupart des grands d'Espagne, pour nous « supplier de les unir plus étroitement à Cîteaux et de les y incor- « porer. Cette demande a paru légitime à tous et a été accueillie « favorablement, parce qu'elle émanait de la religion. Il a donc « été décidé à l'unanimité qu'ils seraient fils de Morimond, que « l'abbé et sa maison auraient sur eux le même droit de filiation « que Cîteaux sur Morimond, avec le pouvoir d'y faire des visites « annuelles, de créer et révoquer le grand-maître, qui y tient lieu « d'abbé, d'y corriger les fautes, punir les abus et transgres- « sions, etc. On leur a prescrit une règle de vie et des statuts sur « la nourriture et le vêtement, qu'ils ont reçus avec joie et recon- « naissance, ainsi que l'atteste la charte passée entre eux et ceux « de Morimond, et dont vous trouverez une copie ci-jointe, afin « que vous puissiez en prendre connaissance (1). »

Une des clauses de cette charte portait que les chevaliers auraient avec eux deux moines de Morimond qui, l'un avec le titre de prieur, et l'autre celui de sous-prieur, dirigeraient l'ordre au spirituel et y maintiendraient l'esprit de Cîteaux. En vertu de ce pacte, sanctionné par le chapitre et les Souverains-Pontifes, l'abbé de Morimond a constamment exercé sa juridiction sur Calatrava; l'exercice n'en a pas été également libre, quand les intérêts ou jalousies d'Etat ont empêché les Espagnols de souffrir des relations si étroites avec la France; mais les actes mêmes n'ont cessé alors de rendre témoignage à la supériorité de Morimond sur cet illustre corps, autant de fois que les deux nations en sont venues là-dessus à un examen juridique (2).

Dieu, qui voulait pacifier et gouverner le monde par Cîteaux, ne cessait de susciter dans cette sainte congrégation des hommes

(1) *Annal. cist.*, t. III, p. 187 et 189.

(2) C'est ce que Ang. Manrique a constaté à l'aide de ses savantes recherches et à la bibliothèque de Saint-Barthélemy à Salamanque, et à celle de Saints Laurent de l'Escurial. — Voy. Series magistrorum Calatravæ, t. III, *Annal. cist.*, ad finem, et Series abbat. Morim., t. I, ad finem.

du plus rare mérite : tel était Guy, successeur de Velhold, vers la fin de l'an 1199, religieux d'une édifiante régularité, profondément versé dans les lettres sacrées et profanes, éloquent, d'un caractère doux et conciliant, éminemment propre aux affaires, et, par-dessus tout, dévoué à la chaire de saint Pierre. Les grandes âmes se devinent et s'attirent des extrémités de la terre, comme par la puissance d'un aimant secret. Innocent III eut bientôt connu et apprécié le nouvel abbé; aussi s'empressa-t-il de se l'attacher par des liens que la mort seule a pu briser; Guy a été l'homme d'Innocent, comme Innocent a été l'homme de son siècle.

Bertrand, évêque de Metz, avait écrit au pape que, dans sa ville et son diocèse, un grand nombre de laïques, parmi lesquels on remarquait beaucoup de tisserands, de cordonniers, d'artisans et de femmes, avaient fait traduire en langue vulgaire l'Ecriture-Sainte, et s'appliquaient à la lecture de cette version imparfaite avec tant d'ardeur, qu'ils tenaient des assemblées secrètes pour en conférer et se prêcher les uns les autres. Quelques curés ayant voulu les reprendre, ils les avaient insultés en face, méprisant leur simplicité et leur ignorance, protestant qu'ils résisteraient à leur évêque, à leur métropolitain et même au Souverain-Pontife, si on voulait supprimer leur tradition.

En face de cette hérésie naissante et qui lève déjà avec orgueil son front menaçant, de quels hommes et de quelles armes se servira la papauté? Des hommes et des armes par lesquels elle lutte, depuis près d'un siècle, contre toutes les erreurs, tous les vices et tous les genres de despotisme. Innocent III chargea l'abbé de Morimond d'aller à Metz pour y interpeller les récalcitrants, conjointement avec l'évêque, essayer de les ramener, et, s'il ne pouvait y réussir, l'en instruire aussitôt, afin qu'il sut comment procéder dans cette affaire si importante à l'Eglise universelle, puisqu'il s'agissait de la foi. « Nous vous ordonnons, dit le pape « en finissant, d'apporter dans l'exécution de notre rescrit apos- « tolique, autant de diligence que de discrétion et de prudence; « si vous reconnaissez que le prêtre Crépin et son compagnon « soient coupables des différents griefs produits contre eux par « leur évêque, punissez-les selon les canons; si vous les jugez « innocents, ne craignez pas d'obliger l'évêque à révoquer la « sentence de condamnation qu'il aurait pu prononcer contre « eux, nonobstant tout appel comme d'abus. » — Cette lettre est du 9e de décembre 1199.

L'intervention de l'abbé de Morimond arrêta le mal dans sa source et fit rentrer les rebelles dans l'ordre (1).

Nous venons de voir Guy, délégué par la papauté, avec un plein pouvoir pour remplir l'office de médiateur, d'un côté, entre l'autorité de l'Eglise méprisée, et, de l'autre, entre des populations exaltées et sur le point de se jeter dans les voies ténébreuses de l'hérésie, pour contrôler les actes de l'épiscopat, casser au besoin ses arrêts, juger les juges de la terre et faire la loi aux arbitres du monde. Le succès de cette négociation, qui lui fut généralement attribué, lui en mérita une autre non moins glorieuse de la part du même pontife.

L'empereur d'Allemagne, Henri VI, surnommé le Cruel, étant mort, empoisonné, dit-on, par l'impératrice Constance, son épouse, dont il avait exterminé la famille, Philippe, duc de Souabe, son frère, avait été élu roi des Romains, à Erford, par plusieurs seigneurs, tandis qu'Othon, duc de Saxe, était reconnu à Andernach, par les archevêques de Cologne et de Trèves, et par les autres électeurs. Quoique le pape se fût prononcé pour ce dernier, cette scission n'en dura pas moins dix ans, jusqu'au moment où Philippe périt, assassiné par Othon de Vittelspach, comte palatin de Bavière, pour venger un outrage qu'il prétendait en avoir reçu. Alors Othon de Saxe, n'ayant plus de compétiteur, fut proclamé généralement roi des Romains, et résolut de se faire couronner.

Une diète, tenue à Nuremberg, fut suivie d'une autre, à Haguenau, pendant le Carême. Là, Othon conféra avec les princes, au sujet de son voyage de Rome, et leur fit connaître sa résolution d'épouser Béatrix, fille de Philippe. Après la fête de la Pentecôte il se rendit à l'abbaye de Walkenried, où se trouvaient réunis cinquante-deux abbés cisterciens, ayant à leur tête l'abbé de Morimond. Pour prouver ses sentiments chrétiens, il se fit associer à l'ordre de Cîteaux, et témoigna, par des concessions et des donations faites aux couvents, sa reconnaissance et le prix qu'il attachait à cette association.

Une diète, plus brillante que toutes les précédentes, rassembla, à Wurtzbourg, à la fin du mois de mai, les légats, presque tous les prélats d'Allemagne, le roi de Bohême, la plupart des ducs et des princes de l'empire. Othon, s'étant placé sur un trône, les cardinaux à ses côtés, et les princes formant cercle autour de lui, le cardinal-évêque d'Ostie fit connaître, dans un discours latin,

(1) *Annal. cist.*, t. III, p. 337.

que le but de la réunion était le mariage d'Othon avec la fille du duc de Souabe. Othon fit la même déclaration. Les princes se retirèrent pour délibérer. Pendant la délibération, l'abbé de Morimond, qui avait suivi le roi avec les cinquante-deux abbés cisterciens, se leva, et, au nom de tous les abbés, tant de Cîteaux que de Cluny et de tous les autres monastères d'occident, il démontra que ce mariage, étant opposé aux lois de l'Eglise, ne pouvait se contracter sans péché, et conséquemment sans une satisfaction pénitentielle; ayant transféré cette satisfaction à l'ordre monastique, il enjoignit, en retour, à l'empereur, de protéger les monastères et les églises, de défendre les veuves et les orphelins, de fonder un couvent de l'ordre de Cîteaux dans quelqu'un de ses domaines, et d'aller en personne au secours de la Terre-Sainte. Le roi s'étant soumis à tout, Léopold d'Autriche et Louis, duc de Bavière, amenèrent la princesse devant l'assemblée ; on lui demanda son consentement, qu'elle donna en rougissant, et elle fut fiancée au roi par les cardinaux (1).

Nous avons raconté, peut-être trop au long, ce trait d'histoire, non-seulement parce qu'il renferme un des plus beaux titres de Morimond, mais encore parce qu'il nous montre l'institut monastique appelé à siéger par ses représentants dans les assemblées délibérantes avec les autres pouvoirs de l'Etat; l'usage antique des dispenses de mariage; ensuite, dans ce transfert de satisfaction du roi au moine, la croyance catholique en une surabondance d'expiations et de mérites, que le pécheur, impuissant par lui-même à payer sa dette, peut s'appliquer par le moyen de cette communion immense, qui lie entre eux les divers membres de l'Eglise, et à laquelle se rattache la sublime économie des indulgences.

En 1209, les chevaliers, qui avaient eu le temps de réparer leurs pertes et de fortifier Salvaterra, tombèrent à l'improviste sur les pays de Baëza et de Jaën, y enlevèrent d'assaut quatre places considérables, Montor, Fesira, Ripafonte et Vittez, dont les trois premières furent rasées. Les Maures comprirent tout ce qu'ils avaient à redouter d'un pareil voisinage; aussi jurèrent-ils sur l'Alcoran de ruiner Salvaterra et d'égorger ses défenseurs jusqu'au dernier. Mahomet, le fils de leur roi, leva une armée si nombreuse, qu'elle ne put trouver sur sa route aucune plaine assez vaste pour se développer. Elle marcha droit à Salvaterra,

(1) Otto a S. Blasio, c. 51 ; — *Annal. cist.*, t. III, p. 509; — Hurter, *Hist. d'Innocent III*, t. II, p. 132.

et campa sous ses murs, au commencement de juin de cette année 1210. Alphonse accourut au secours de la place avec une troupe d'élite, et il en était proche, lorsque son fils Ferdinand, qui revenait d'une expédition en Andalousie, l'ayant rencontré, lui annonça que toute résistance était inutile et le décida à revenir sur ses pas (1).

Les soldats cisterciens, se voyant abandonnés, se préparèrent à une défense désespérée. Les ennemis commencèrent le siége, qu'ils continuèrent pendant trois mois, faisant donner l'assaut et battre en brèche tous les jours; enfin, la plupart des chevaliers étant morts, les uns de faim et de soif, les autres par le fer et par le feu, ceux qui survivaient criblés de blessures et épuisés de sang et de fatigue, les tours et les murailles à moitié renversées sous les coups des machines, les infidèles entrèrent dans la place à la fin de septembre, en égorgeant tout ce qui tombait sous leurs mains. Quelques chevaliers seulement purent se soustraire à la fureur de ces barbares et se sauver, emportant pour tout bien, à l'exemple du roi Pélage, les reliques des saints vénérés dans l'ordre. Le prince maure, satisfait de sa victoire, craignant d'aller plus loin à l'approche de l'hiver, se retira avec son armée à Séville.

Cette nouvelle jeta la consternation et l'effroi dans toute la péninsule; Rodrigue de Tolède fut le Jérémie de ce grand désastre. « Cette forteresse, s'écrie-t-il, était la forteresse du salut; « avec elle nous avons perdu notre gloire; les peuples ont pleuré « sur ses ruines et ont senti leur bras défaillir; l'ardeur guerrière « de cette milice nous remuait et nous emportait tous : son « malheur nous a brisés. Les jeunes gens, à ce récit, se sont « levés d'indignation, et le cœur des vieillards a été rempli « d'amertume et de douleur; les nations étrangères en ont été « émues, et nos ennemis mêmes lui ont donné des larmes » (2).

Le bruit en fut bientôt répandu dans toute la chrétienté, et arriva jusqu'à Morimond. L'abbé Guy partit en toute hâte, afin de recueillir les débris de cette généreuse milice, qui, avec une poignée d'hommes, avait tenu en échec, pendant si longtemps, les forces réunies de l'islamisme, et s'était immolée pour arrêter le torrent qui menaçait d'envahir le nord de l'Espagne. Ayant rassemblé les chevaliers qui avaient échappé au massacre général et réuni un grand nombre de novices, il demanda pour eux, au

(1) Rades, *Hist. Calatr.*, c. 14 et 15; — Series præf. Calatr. loc. citat.
(2) Roder. tolet., l. VIII, c. 38.

roi de Castille, la forteresse de Zorita, éloignée du pays ennemi, afin qu'ils eussent le temps et la facilité de réparer leurs pertes. On y fit transporter les reliques, pour qu'ils pussent s'électriser de nouveau au contact de cette poussière sacrée, et jurer, en la baisant, de mourir, comme leurs aînés, pour leur foi et leur patrie (1).

Guy, après avoir rempli sa douloureuse mission, était sur le point de revenir en France, lorsqu'il reçut d'Innocent III une lettre datée du 10e de décembre de cette même année, par laquelle il était chargé, avec les évêques de Palencia et de Burgos, de juger l'affaire des religieuses d'Huelgas ou de Sainte-Marie-Royale. Cette abbaye, élevée si haut par la faveur et les bienfaits sans nombre de la cour de Castille, le tombeau des rois, l'asile de leurs enfants, la merveille de l'Espagne par ses richesses et sa magnificence, avait, quoique fille de Tulébra, pris le titre et le rang de maison-mère, de l'assentiment d'Innocent III et de l'abbé de Cîteaux, et les communautés de filles cisterciennes du nord de l'Espagne devaient s'y rattacher, comme celles de France à l'abbaye de Tart en Bourgogne.

Les abbesses, enorgueillies de tant de privilèges, s'oublièrent au point de se croire, par leur place même, revêtues d'une sorte de sacerdoce et de toute l'autorité nécessaire pour bénir solennellement leurs religieuses, expliquer l'Evangile, prêcher publiquement, et, ce qui est plus incroyable, entendre les confessions. « Cette audacieuse tentative, dit le pape, étant aussi inouïe qu'ab-« surde, nous vous enjoignons de la réprimer aussitôt; quoique « la bienheureuse vierge Marie ait été plus éminente en sainteté « et en mérite que tous les apôtres ensemble, ce n'est point à « elle, mais à eux, que Jésus-Christ a remis les clefs du royaume « des cieux » (2).

L'abbesse d'Huelgas, forte de la protection de plusieurs grands d'Espagne, retranchée derrière le trône de Castille, semblait défier les foudres de l'Eglise; mais l'abbé de Morimond la somma de comparaître en sa présence, au nom du Souverain-Pontife, la dépouilla du pouvoir qu'elle avait usurpé, et la fit rentrer dans les attributions de son sexe et l'humilité de sa profession; après quoi il se hâta de retourner dans son monastère, pour y jouir, au milieu de ses frères, de la paix et du bonheur de la solitude. Mais à peine commençait-il à respirer à l'aise dans son élément, que

(1) *Annal. cist.*, t. III, p. 339 et 524.
(2) *Epist. Innoc.*, l. XIII, ep. 187.

de nouveaux orages, grondant autour de la barque de Pierre, le firent reparaître sur la scène du monde (1).

Chaque ordre religieux, bien loin de comprimer les talents, quels qu'ils fussent, en favorisait l'essor, ou au moins ne l'entravait pas; ainsi le cloître cistercien fut, pendant deux ou trois siècles, une école normale de politique, de diplomatie et de droit social; non pas qu'on y enseignât ces sciences, mais elles s'y révélaient d'elles-mêmes aux bons religieux, comme plus tard au grand Bossuet, dans l'étude de l'Ecriture-Sainte, dans la méditation de la règle bénédictine, chef-d'œuvre de bon sens, de justice distributive et d'organisation gouvernementale.

Chaque abbé, à la tête de sa petite république, avait bientôt acquis une connaissance profonde des hommes et l'art si difficile de manier les cœurs. D'ailleurs presque toutes les âmes élevées, tous les esprits fins et polis se trouvaient alors sous le froc; les peuples n'avaient pas chaque année des millions à débourser pour l'entretien des ambassadeurs, des consuls, des envoyés ordinaires et extraordinaires; les cénobites étaient chargés gratuitement de toute l'agence diplomatique, et même du service des dépêches. C'était dans le cloître que la papauté et la royauté choisissaient leurs représentants, leurs aides de camp et leurs courriers; l'une et l'autre n'avaient qu'un mot à dire ou simplement qu'un signe à faire, et aussitôt le moine prenait son Bréviaire et sa croix, partait au levant ou au couchant, pour la Pologne ou pour la Palestine, vers le khan des Tartares ou les diètes impériales d'Allemagne.

Othon, aussitôt après son sacre, violant ses serments les plus sacrés, avait envahi les terres de l'Eglise et celles du roi de Sicile; excommunié par le pape une première fois, il n'en avait pas moins poursuivi le cours de ses spoliations; enfin, au mois de juin de l'an 1211, Innocent III, après avoir essayé tous les moyens de conciliation, renouvela la sentence d'excommunication. L'empereur, n'en étant que plus irrité, pénétra en Pouille et en Calabre, et passa l'hiver à Capoue. Le pape, décidé à faire toutes les concessions que comporteraient sa dignité de pontife et ses devoirs de souverain temporel, crut le moment favorable pour tenter encore un accommodement; mais il lui fallait un diplomate habile, un homme de poids et d'autorité, qui connût l'empereur et en fût estimé; c'est pourquoi il jeta les yeux sur l'abbé de Morimond, qui se rendit à Rome, et, depuis la fête de saint Michel

(1) Series Abbat. Morim., *Annal. cist.*, ad calc.

jusqu'au carême suivant, fit cinq voyages à Capoue pour traiter de la paix.

Le ciel avait béni jusqu'alors Guy dans toutes ses négociations; mais il n'est pas bon que l'homme réussisse toujours à souhait dans ses entreprises, même les plus louables : il faut qu'il échoue quelquefois, pour qu'il reconnaise son impuissance et renvoie la gloire du succès au Dieu qui le dispense à son gré. D'ailleurs Othon avait comblé la mesure de ses iniquités : son cœur était endurci, sa raison obscurcie, et il semblait pressé d'arriver, poussé par la justice divine, vers l'abîme qui devait l'engloutir. Innocent III, n'ayant plus rien à espérer, résolut de le déposer : dès-lors ce malheureux prince n'éprouva plus que des revers, et mourut misérablement le 19 mai 1218. Au moment suprême, sur le point de paraître devant le Dieu juste juge, il se rappela les égarements de sa triste vie, ainsi que les conseils salutaires de Guy, et, touché de repentir, il commanda à ses garçons de cuisine de lui mettre le pied sur la gorge, et de lui donner la discipline (1).

L'Afrique venait de vomir sur l'Espagne une armée plus formidable que les précédentes; le pape, averti par Alphonse IX de l'orage qui allait fondre sur la Castille, informé de l'infamie des Albigeois, qui avaient promis aux Maures de leur livrer le midi de la France s'ils venaient à leurs secours, effrayé de la menace que lui avait faite Abou-Abdallah-Mahomet, quatrième émir Almoumenin de la race des Almohades, qui régnaient en Afrique et en Espagne, de loger bientôt ses chevaux sous le portique de Saint-Pierre et de planter son étendard sur le sommet des tours de ce temple, fit prêcher à Rome un jeûne général au pain et à l'eau, et une procession où l'on marcherait nu-pieds et en habits de deuil.

Il écrivit ensuite aux évêques de réunir les rois de la chrétienté contre l'islamisme, d'ordonner dans leurs églises des œuvres expiatoires, et d'exhorter leurs diocésains à se trouver à la bataille qui devait se livrer dans l'octave de la Pentecôte, et décider du sort du christianisme et de la civilisation en Espagne et en Europe. « Une troupe innombrable d'infidèles, dit Innocent, ont « envahi les terres des chrétiens; déjà le fort de Salvaterra, « occupé par la milice de Cîteaux, est devenu leur proie » (2).

Plus de cent mille hommes, tant chevaliers que fantassins, de

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, t. XVI, p. 284 et 482; — *Epist. ap. Innoc.*, 78 et 79.
(2) *Epist. ap. Innoc. XV*, 182 et 183.

France, d'Allemagne et de Navarre, répondant à cet appel, franchirent les Pyrénées et vinrent s'adjoindre aux troupes réunies de Castille et d'Aragon. Les chrétiens se dirigèrent du côté de Calatrava et de Salvaterra, où ils avaient à venger le sang de tant de martyrs. Calatrava fut emporté d'assaut, le dimanche après la fête de saint Paul, et rendu aux chevaliers; Salvaterra fut également enlevé de force; enfin les deux armées se rencontrèrent, le lundi 16e de juillet de l'an 1212, et livrèrent cette bataille si connue dans les annales de l'histoire sous le nom de Las-Navas-de-Tolosa, où l'armée chrétienne écrasa l'armée mahométane, et entonna le *Te Deum* sur le champ même de la victoire.

Les chevaliers firent des prodiges de valeur. Leur grand-maître, D. Rodrigue Didace, ayant reçu au bras une blessure mortelle, fut bientôt hors d'état de combattre et de commander. On proclama aussitôt D. Rodrigue Garcias pour le remplacer (1).

La nouvelle de ce triomphe fut reçue dans toute l'Europe et à Rome surtout avec des transports de joie et d'enthousiasme; ce fut un des plus beaux jours de fête du monde chrétien; on en fit l'anniversaire pendant plusieurs siècles dans beaucoup d'églises, et spécialement à Morimond, que tant de liens rattachaient à l'Espagne. Le roi de Castille adressa une lettre à Innocent III, avec de magnifiques présents, savoir: la tente en soie de l'émir, que l'on exposa sous le portique de Saint-Pierre, et son étendard tissu d'or, qui fut suspendu à la voûte de cette église. Ainsi la Providence fit retomber sur la tête d'Abou-Abdallah l'effet de ses insolentes menaces.

Les enfants de saint Raymond rentrèrent solennellement, après vingt-sept ans d'exil, dans la terre sacrée que le roi Sanche avait donnée à leur père, et d'où ils continuèrent à veiller et à prier, l'épée d'une main et le Psautier de l'autre, vedettes infatigables du catholicisme et de la civilisation.

(1) *Annal. cist.*, t. III, p. 560 et sq.; — Roder. tolet., 13, c. 10.

CHAPITRE XXXI

De la filiation de Morimond chez les Slaves.

Les Slaves, quoique appartenant à la race indo-germanique, se distinguent très nettement des Germains. Etablis d'abord à l'ouest du Volga, bien longtemps avant Jésus-Christ, ils se sont avancés successivement vers le midi et le nord. Ils ont formé deux grandes nations, celles de Pologne et de Russie. On retrouve des traces de leur passage et de leur séjour en Poméranie et le long de la Baltique, mais surtout en Bohême, en Silésie et en Moravie.

Ils sont d'origine orientale; or, l'Orient s'est toujours fait remarquer par ses aspirations et ses tendances mystiques, il a toujours eu soif du désert et du froc. Il ne faut pas s'étonner que les moines cisterciens aient été reçus avec tant de joie, et d'une manière si splendide et si princière dans ces contrées.

Ceux de la filiation de Morimond passèrent de la Germanie dans la Bohême. Cette région, avec ses quatre grandes chaînes de montagnes qui l'entourent et l'isolent de toutes parts, représente, pour ainsi dire, un cloître immense. Ces montagnes sont : le Bhamer-Wald, qui court du sud-est au nord-ouest et rejoint l'Erz-Gebirge; celui-ci, s'étendant du sud-ouest au nord-est, se rattache au Riesen-Gebirge (Montagne des Géants); enfin, cette dernière chaîne, se réunissant aux monts Moraves, rejoint le Bhamer-Wald et ferme ainsi ces grandes et majestueuses limites.

Ce fut entre 1143 et 1146 que nos cénobites commencèrent à s'installer dans ce vaste amphithéâtre semé de lacs, de marais, de roches granitiques, de volcans éteints, mais avec des mines d'or et d'argent, des plaines fertiles propres à la culture de toute espèce de céréales, de coteaux bien situés n'attendant que la vigne et des bras pour la planter, des prairies faites ou à faire sur les rives de l'Elbe, de la Moldaw et de leurs affluents. Joignez à cela les scènes les plus grandioses et les plus imposantes que la nature

puisse offrir ici-bas. Quelle bonne fortune pour des moines de Cîteaux !

La première colonie qui y pénétra sortait de Waldsassen, en Bavière; elle franchit le Bhamer-Wald et vint se fixer près de l'Elbe, au diocèse de Pragues. Miroslan, l'un des plus grands seigneurs du pays, avec le consentement du duc Wladislas et celui d'Otton, évêque diocésain, l'établit dans un de ses domaines, appelé *Sedlecz*, auquel il ajouta dix ou douze terres environnantes; et par les donations multipliées de beaucoup d'autres seigneurs, il y en eut bientôt beaucoup d'autres. Les édifices furent construits dans des proportions monumentales. On y comptait cinq ou six cents cénobites, y compris les frères convers. Les profès étaient divisés en groupes qui, tout en se livrant aux travaux manuels, se succédaient au chœur, de manière que la psalmodie ne cessât ni jour ni nuit, et que le chant des louanges de Dieu fût perpétuel sur la terre comme au Ciel. Il y avait là un spécimen de l'éternité. Sedlitz est pour nous le monastère cistercien élevé à la plus haute puissance, sous la forme la plus large, sous son aspect le plus vaste. C'était comme une petite ville au milieu d'une petite province qui lui appartenait, et réunissant tous les genres d'exploitations. Sartorius, qui arrivait en 1700, dit positivement que, si toutes les propriétés de cette abbaye avaient été estimées à la valeur qu'elles avaient alors, le prix s'en serait élevé à la somme énorme de cinq ou six millions, *ad quinque ant sex milliones*. Il ajoute que la plupart n'étaient en grande partie au commencement, que des brousssailles, des forêts, des marais convertis en terres productives par les travaux et l'industrie des moines. Mais leurs principaux revenus provenaient des mines de Kuttenberg, dont ils partageaient l'exploitation sur plusieurs points, et dont ils percevaient la dîme sur plusieurs autres. Elles avaient été découvertes, vers l'an 1200, par un des leurs, comme nous allons le raconter.

Un frère, appelé Antoine, étant parti un jour en défricheur, avec sa cognée et sa bêche, vers une forêt voisine, s'était mis à travailler de toutes ses forces. Lorsque vint le moment de réciter son office, il alla s'asseoir à l'ombre, sous un arbre solitaire. A peine avait-il achevé ses psaumes, que le besoin de repos et la douceur de la température l'invitèrent au sommeil. Il s'endormit donc sur la verdure pour y faire sa sieste ordinaire. A son réveil, il aperçut à quelque distance un objet qui brillait d'un vif éclat aux rayons du soleil; il s'en approcha et reconnut, dans une roche à fleur de terre, trois belles veines d'argent. Il s'agenouilla pour

che, remercier Dieu d'avoir découvert ce trésor, ôta son capuce, qu'il laissa sur la place pour la marquer et en prendre possession (1).

Les premières fouilles furent si heureuses, que des milliers de mineurs vinrent s'établir dans cet endroit. Leurs huttes devinrent en peu de temps des maisons, des palais, des hôtels de monnaie, des banques de change, etc., et donnèrent naissance à une ville qui fut bientôt une des plus importantes de la Bohême, et prit le nom de Kuttemberg, c'est-à-dire *la Montagne de Capuchon* (2).

Chaque année, le second jour après Pâques, les mineurs venaient à Sedlitz en procession, revêtus d'aubes blanches, chantant des hymnes en souvenir et en reconnaissance de cette découverte (3).

Quelques-unes de ces abbayes avaient une origine champêtre, simple et gracieuse comme la nature. Ainsi, le roi Vladislas III, s'étant égaré un jour à la chasse, arriva dans une vallée profonde, environnée de sombres forêts. Epuisé de fatigue, il étendit son manteau sur le gazon, au pied d'un grand tilleul, et s'y coucha pour prendre quelque repos. Il eut un songe dans lequel il croyait entendre des voix de moines alternant des chants sacrés. Persuadé que le ciel l'avertissait de la sorte de fonder un monastère cistercien dans ces lieux, il s'en occupa aussitôt et lui donna, en mémoire de son sommeil mystérieux, le nom de *Plass*, *Plaz*, qui, en langue bohémienne, signifie *manteau* (4).

Hohenfurt devait son existence à l'accomplissement d'un vœu fait dans un danger imminent de perdre la vie. Un jour, Pierre Wok des Ursins de Rosenberg (5), voulant, avec sa suite, traverser la Moldaw, grossie par les pluies, s'était vu bientôt entraîné par le courant et sur le point de périr; alors il avait fait à Dieu la promesse de fonder un monastère de Cîteaux. Echappé au péril,

(1) Suspenso in loci felicis signaculum caputio suo. (Sartor., *ibid.*, p. 774.

(2) Urbis nomen desumptum a genere vestimenti monastici nuncupati vulgo *Kutten* unde Kuttemberg. (Sartor., *ibid.*)

(3) Sartor., *ibid.*, p. 985.

(4) Ce monastère était situé à deux milles de Pilsen, au nord, sur le ruisseau de la Strzela, qui se jette dans la Beraun. Sartorius rapporte assez au long les diverses chartes de fondation, p. 999 et 1000; il y eut jusqu'à cinq cents religieux. — Le roi Wladislas dit qu'en appelant des religieux cisterciens dont la vie est si sainte, il a voulu sanctifier la terre de Bohême par leurs prières et la parfumer de la bonne odeur de leurs vertus. (Sartor., p. 1011.)

(5) Cette famille des Ursins de Rosenberg était d'origine italienne. Forcée d'émigrer comme appartenant au parti Guelf, elle s'était réfugiée en Bohême dans des terres qu'on lui avait cédées sur les bords de la Moldaw, dans le cercle actuel de Budweis. Elle voulut que son manoir, bâti sur une montagne, portât le nom de Rosenberg, en souvenir de la villa près de Rome appelée le Mont-des-Roses, *Mons-Rosarium*.

il s'était hâté de l'accomplir par la construction d'une maison sur les rives mêmes du fleuve, à laquelle il avait donné le nom de Hohenfurt, *Alto Vadum*, le gué-profond (1). Le pays, hérissé de bois et de broussailles, avait un aspect sauvage et était improductif, il permit aux moines d'y essarter les forêts, d'y construire des granges, des métairies et des moulins. Il s'unit à eux pour cette œuvre, et, par leurs travaux combinés, ils réussirent à le transformer ou au moins à l'améliorer considérablement (2).

D'autres monastères, comme Gulden-Croon, avaient une origine historique et nationale. Bela, roi de Hongrie, en l'an 1260, ayant appelé à son secours les Russes, les Bulgares et les Valaques, s'était jeté sur la Styrie pour entrer de là en Autriche et en Bohême. Le roi bohémien Ottokar V, à la tête d'une faible armée, osa marcher contre lui. Il le rencontra aux frontières de l'Autriche et de la Moravie, sur les bords de la Theiss, et, avant de livrer bataille, il fit vœu de bâtir un monastère de Cîteaux dans ses états, si Dieu bénissait ses armes; c'est ce qu'il exécuta après avoir remporté la victoire (3).

Que n'aurions-nous pas à dire de Népomutz, où fut élevé saint Jean Népomucène (4), d'Osseck (5), de Schalitz (6), de Graditz (7),

(1) Alluit Alto-Vadum Moldava fluvius. — Duobus a Crumlovio civitate milliaribus distat. (Sartor., p. 1047.)

(2) Debet eis Bohemia non modica ex parte terræ culturam, civitatumque ac pagorum complurium prima auspicia. (Sartor., p. 1048.)

(3) Ad Moldavæ ripam, medii milliaris intercapedine distante a Crumlovio, adjectis amplissimis possessionibus quæ occidentem versus usque Prachaticium (*Prachatitz*), et ad meridiem usque ad metas Teutoniæ sese extenderint. (Sartor., p. 1056.)

(4) Prope oppidum Nepomucense, tribus a Pilsna (*Pilsen*) milliaribus. (Balbinus, in *Hist. Sacro-Mont.*, auctar. 1, c. 9, et *Bohem. sanct.*, part. 1, § 60, p. 126; Sartor., p. 1082.)

(5) Osseck, qu'on écrit aussi *Ozzek* et *Wossek* paraît signifier *essart*, défrichement, sans doute en souvenir des broussailles et des forêts qu'il fallut arracher pour le bâtir, *quasi condendo Osseko sylva excisa fuisset*. Cette maison est située dans le district de Litomeritz, à environ deux heures de marche de Tœplitz, ayant à l'occident la Haute-Montagne, *das hohe gebürge*, à l'orient la Moyenne-Montagne, *das mittel gebürge*, au midi et au nord l'horizon le plus étendu et le plus varié. Le comte Migolst fonda cette abbaye dans la terre de Mascow. On fut forcé de la transférer dans un domaine appelé Ossec appartenant à Zlawcon, comte de Bilin, qui passe pour son second fondateur avec les comtes de Grebis et de Risemburg. — Les moines d'Osseck avaient recueilli plusieurs grands ossements (probablement des ossements de mastodontes) qu'ils avaient découverts dans leurs défrichements : *ossa grandia quæ vulgus gigantum dicit*. (Sartor., p. 1007 et 1025.)

(6) Cette abbaye était aussi appelée *La Grâce-de-Maire*. L'empereur Charles IV passe pour un de ses fondateurs, ayant puissamment aidé dans cette bonne œuvre Théodoric de Cagelmind, évêque de Minden, puis archevêque de Magdebourg et chancelier de Bohême; elle est située à peu de distance de l'Elbe, au nord de Kaurzim. (Gasp. Jongel., *Notit. abb. cist.*, l. V, p. 35, et Sartor., p. 1065.)

(7) *Hradistium*, Gradis, dans le district de Czaslaw et dans le voisinage de la ville de Saar.

et surtout de Kœnigsaal (la Cour Royale, *Aula-Regia*), située sur les rives de la Moldaw, près et au sud de Pragues (1). Elle avait été fondée par le roi Wenceslas II, dit *le Vieux*, avec une magnificence dont il n'y a peut-être pas d'exemple dans l'histoire monastique. Ce prince, ayant mandé l'abbé de Sedlitz avec quelques-uns de ses moines, leur donna trois jours pour chercher une terre dans les environs de Pragues, pendant lesquels il fit célébrer des messes du Saint-Esprit dans toutes les églises de cette ville. Ils choisirent Isbraslaw, lieu de rendez-vous des chasses royales. Le roi le leur abandonna avec les deux petites villes de Wilhemsverde et de Landskron et soixante-douze villages (2). En 1336, le roi Jean de Luxembourg, non moins généreux, y ajouta le château de Landsberg avec quatre bourgs forains, une cinquantaine de villages et dix-huit églises paroissiales (3). Celle du monastère, œuvre successive des rois, était d'une grandeur et d'une richesse incomparables. Le collatéral du midi, que la reine Elisabeth avait fait construire, vers l'an 1338, se composait de neuf chapelles qui étaient comme autant de temples, *totidem templa*. On y admirait les tombeaux de Wenceslas II, Wenceslas III, Wenceslas IV, etc., de plusieurs reines, de beaucoup de princes et de princesses de Bohême.

Æneas Sylvius, qui avait visité cette maison, en rapporte une merveille qui semblerait incroyable, si elle n'était attestée par un écrivain aussi grave. Il y avait un assez vaste pourtour de murs revêtus de tablettes polies, sur lesquelles on avait écrit toute la Bible. Les lettres croissant à proportion de la hauteur, on pouvait lire facilement depuis le bas jusqu'au sommet. C'était un grand livre toujours ouvert sous les yeux des moines; c'était une prédication criée par les pierres elles-mêmes; c'était le symbole du Verbe de Dieu, source et exemplaire de tous les êtres, qui enveloppe la nature entière pour lui donner la fécondité et la vie (4).

(1) Au confluent de la Béraun et de la Moldaw. Le roi Winceslas IV en posa la première pierre le lendemain de son couronnement, et y fit venir de Sedelitz 70 religieux.

(2) Diploma regium præter civitates Wilhelmsverdam et Landskronam duos septuagenta pagos villasque exhibet. (Sartor., p. 1060.)

(3) Castrum Landsberg, cum quatuor oppidis forensibus, cum quinquaginta et pluribus villis, cum decem et octo ecclesiis parochialibus, cum sylvis et agris, aquis pluribus. (Sartor., *Cist. Bisttert.*, p. 1060.)

(4) Amplissimus ambitus est, in cujus lateribus Vetus Novumque Testamentum, ab initio Genesis usque ad Apocalypsin Joannis, litteris mujusculis in tabulis scriptum continebatur, notis, quo altius irent, paulatim crescentibus, ita ut a summousque deorsum facilis lectio præberetur (Æn. Sylv., *Hist. Bohem.*, c. 36; — Jongel., l. V, p. 29; — Balbinus, *Bohem. sanct.*, l. II, tit 28, et auctor *Phœnicis cist. Bohem.*, istius domus pietatem commendant.)

Les moines franchissent le Riesen - Gebirge et s'établissent dans les plaines ingrates et sablonneuses de la Silésie, où ils bâtissent six monastères : Lubens (1), Rauda (2), Kamentz (3), de Gemielnick (4), Henrichow (5) et Grissow ou la Grâce de Marie (6).

La Moravie les voit prier et travailler dans ses bois et ses ma-

(1) *Lubens*, ou *Luba*, le premier monastère cistercien de la Silésie, fondé vers l'an 1050 par Casimir, roi de Pologne, moine de Cluny, pour des religieux Bénédictins; restauré par Boleslas-le-Haut, duc de Silésie, et donné par lui en 1150 aux moines de Porta en Saxe. Cette abbaye est située sur l'Oder, entre Glogaw et Breslaw. Sainte Hedwige, duchesse de Silésie et de Pologne, avait les cénobites de Lubens en grande vénération : elle payait secrètement deux pauvres femmes pour aller chaque semaine à la porte du monastère recevoir les restes de fromage et de pain recueillis au réfectoire, et les lui rapporter dans son palais, où elle les mangeait avec délices, après les avoir baisés comme la nourriture des anges. Lubens était appelé vulgairement le mausolée des princes : de Boleslas-le-Haut, de Boleslas, marquis de Moravie, tué à la bataille de Liegnitz contre les Tartares, en 1243; de Boleslas III, fils de Henri V, duc de Leibnitz; de Henri III, duc de Glogaw, élu roi de Pologne; de Conrad IV, prince et duc de Steinaw, etc., etc.; de dix évêques, la plupart religieux profès de la maison. Le fameux peintre Michel Wilmann était moine de Lubens. (Jongel., *Notit. abb. cist.*, Provinc. Silesiæ; — Sartor., *Cist. Bistert.*, p. 1111.)

(2) A quelque distance de l'Oder, et environ à trois milles au nord de Ratibor (*pone aquam Rudam a qua nomen hausit*). Præter fundatorem principem Wladislaum, Oppoliensium ducem (alias filium Casimiri, regis Polon.), 1252, Sartorius. p. 1122, numerat etiam inter præcipuos benefactores : Casimirum, ducem Oppol., filium fundatoris; Valentinum, ducem Silesiæ, Oppaviensis et Rattiboriensis dominum; Joannem, principem Silesiæ, 1525, et Ferdinandum I, Bohem. regem, 1534. (Gasp. Jongel., *Notit. abb. cist.*, l. V, p. 55.)

(3) C'était d'abord une forteresse bâtie sur la Neiss, pour protéger le pays contre les invasions des Tartares; elle fut cédée à des chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui l'habitèrent quelque temps, et l'abandonnèrent en 1222 aux cisterciens de Lubens, par l'inspiration de Thomas, évêque de Cracovie. Les bâtiments, par leur masse et leur solidité, semblaient avoir été construits pour durer éternellement; *non tempori, sed æteniṭati ædificatum*. (Balbinus, *Div. Wart.*, c. 5, § 4.)

(4) Ne devait pas être éloigné d'Oppeln, car Sartorius lui donne pour fondateurs : *Illustrissimos Silesiæ duces Oppolienses in quorum terris situm est*, p. 1123.

(5) Bulcho I, dux Silesiæ, hanc domum primum occupatam a Benedictinis, ex Opatovicensi Bohem. cœnobio, cisterciensibus transtulit 1292. (Sartor., p. 1123.)

(6) Dans le duché de Munsterberg, à peu de distance de Neiss, eut pour fondateur Nicolas, chanoine de Breslaw, secrétaire et chancelier de Henri-le-Barbu, duc de Silésie, qui l'aida puissamment dans cette bonne œuvre. (Jongel. l. V, p. 53, et Sartor., p. 1117.)

rais : à la Fontaine-de-Marie (1), à Wisovitz, appelé aussi la Rose-de-Marie (2), à Wellehdra, peu éloigné d'Austerlitz (3), au Trône-du-Roi (4).

Les maisons cisterciennes situées en Hongrie et Esclavonie étaient au nombre de trente-huit. Il ne reste rien de presque toutes, pas même des débris. La première, appelée Topolska, fut fondée, en 1135, par le roi Bela II, qui demanda des religieux à Saint Bernard. Les autres étaient de la même filiation ; quatre ou cinq de celle de Pontigny ; trois seulement se rattachaient à Morimond : c'étaient Zikador, le Mont-Sainte-Marie (Sant-Marienberg) et Erchi, au diocèse de Fünfkirchen (cinq églises) et Zirch, au diocèse de Veszprin. Le cardinal Pierre Pazman, archevêque de Strigonie, a été le Jérémie des ruines de l'ordre de Cîteaux en Hongrie, et en général de tout l'ordre monastique de cette contrée, qui comptait 538 établissements. Il y a des larmes, des gémissements amers, une sorte de désolation dans ses paroles, lorsqu'il montre le bras de Dieu étendu constamment, depuis cette époque, sur cette malheureuse contrée, et ne cessant de frapper les coups les plus rudes et les plus douloureux (5).

La Pologne voulut avoir aussi des cisterciens, c'est-à-dire des hommes de prière, de travail et d'abnégation pour apprendre d'eux à aimer Dieu, à cultiver la terre, à vivre en paix, en un mot à pratiquer toutes les vertus chrétiennes, qui font le bonheur des individus et des peuples. Cette nation sentait dès lors dans son cœur quelque chose qui l'attirait vers nous. La première colonie cistercienne qui lui arriva sortit de Morimond vers l'an 1139. Elle avait plus de 150 lieues à faire pédestrement avant d'arriver à sa destination. Chaque religieux, comme nous l'avons dit, avait sur son dos un sac renfermant quelques-uns des objets les plus nécessaires à une communauté naissante. C'était un voyage de plus d'un mois, par des régions et des chemins inconnus, avec toutes sortes de fatigues et de dangers. J'avoue que je me sens

(1) Fons sanctæ Mariæ in Paar, in vicinia et territorio civitatis Zarensis, unde dicitur quoque Zarà, Zarravium, in ipsis Moraviæ Bohemiæque conterminiis, rivulo intersecante utramque patriam, ita ut pars cœnobii pertineat ad Bohemiam, altera pars ad Moraviam. (Sartor., p. 1042.)

(2) D'après la carte de Sartorius, Wisovitz était situé au nord-est de Rhadich et n'en aurait pas été très éloigné.

(3) Sur la carte de Sartorius, Wellehrard est près de la Morava et à l'ouest de Rhadisch, et, dit-on, sur l'emplacement de l'ancienne capitale de la Marcomanie, d'où elle aurait tiré son nom.

(4) Filia Plessii in diæcesi Olomucensi.

(5) Sartor., *Monast. cist. in Hungar*, p. 1129.

ému en voyant ces enfants de mon pays, qui s'en vont avec tant de courage et de dévouement, porter au loin une grande idée et un grand exemple. «Partez, soldats de la croix; partez, apôtres de la paix; partez, moines laborieux, que le ciel vous bénisse et que Dieu vous accompagne dans votre laborieuse et sublime mission!» Il ne faut pas croire que la nature était tellement morte en eux, qu'ils s'en allaient toujours sans verser des larmes en quittant leur pays et leurs amis. Dans ces moments de déchirement douloureux, la foi ne défend pas d'être tristes, mais elle défend d'être lâches.

Voilà nos moines du Bassigny en Lorraine; ils passent le Rhin, traversent le nord de la Souabe et de la Bavière, la Bohême et la Moravie et arrivent enfin où on les attend, dans le diocèse de Cracovie. La population les accueillit comme des envoyés de Dieu, et ce fut sur leur bouche virginale que la Pologne donna à la France son premier baiser. Ils prirent possession du lieu qui leur était destiné et qui s'appelait *Brzeznica* (1). On y avait réuni sept villages (2) avec la petite ville d'Andreow. Cette donation avait été faite par deux frères de noble race, Janislas et Clément : Janislas, qui était ecclésiastique, devint évêque de Breslau et ensuite archevêque de Gnesen, et la générosité croissant avec ses dignités, il ajouta douze autres villages. Hélas! il y a des bienfaits qui gênent plus qu'ils ne servent. Quand on a lu l'histoire de la Pologne aux XIe et XIIe siècles, on sait ce que valaient ces villages, où il n'y avait souvent que trois ou quatre laboureurs, et ces terres qui étaient en friche.

Le monastère ayant été transféré à Andreow, prit de là son nom d'Andrezeow. On l'appelait aussi le Petit-Morimond, *Minor-Morimundus*, le Morimond des Polonais, *Morimondus-Polonorum*.

Lorsqu'on eut vu nos moines à l'œuvre, on les eut bientôt appréciés. Trois ou quatre autres colonies sortirent de Morimond et vinrent s'établir dans le même pays : à Juleow, Camiria ou Wanschow, Copronitz. Un seigneur appelé Théodire, prince palatin de Cracovie, leur offrit, en 1234, dans ce diocèse, une terre appelée Leudemni, avec sept villages environnants, pour y

(1) Monachi ex Morimundensi monasterio evocati. (Mart. Cromer., *Polon.*, l. VI.)

(2) Septem villas pro dote contuleruut scilicet Liszacaw, Rocoszoszoma, Ralowo, Sanzono, Lanzono, Transzuva, Chorzowa. (Math. Michom., *Hist.*, l. III, c. 18.)

construire un monastère (1). Son nom latin était *Ciricium* et son nom polonais *Szczyrcyz*. Il y eut plusieurs autres maisons cisterciennes en Pologne, mais toujours de la même filiation, à l'exception d'Oliva, de celle de Clairvaux. Les moines d'Aldenberg y fondèrent Landa et Wangroviecz (2), ceux de Doberluck Semmeritz, ceux de Lubens Mogila et ceux de Lenyn Paradis. Ces abbayes devinrent mères à leur tour. Coronovitz était fille de Juleow, le lac de Sainte-Marie ou Prementz de Paradis, Obra de Landa. Bledzowitz se rattachait aussi à Morimond, mais nous ignorons comment. Ainsi la Pologne proprement dite avait quinze monastères d'hommes de l'ordre de Cîteaux dans les diocèses de Cracovie, de Gnesen et de Posen. Le grand-duché de Lithuanie n'en eut que deux, et encore fort tard, au commencement du XVII[e] siècle : c'étaient Wytetz et Valle-Ombreuse, le premier au diocèse de Vilna et le second au diocèse de Minsk (3).

Des religieux cisterciens, dont un certain nombre étaient du Bassigny langrois, arrivaient en Pologne en 1139, y détruisaient les derniers restes de l'idolâtrie, y cultivaient la terre, y relevaient les villages déserts et y déposaient tous les germes de la civilisation. Au reste, cette nation n'a point oublié ce bienfait : nous avons toujours senti son cœur battre à côté du nôtre; elle nous a défendus du Turc et du Russe, nous a donné la couronne de ses rois, est restée agenouillée avec nous au pied des mêmes autels. Enfin, au commencement de ce siècle, elle nous a rendu le bien de nos moines avec le sang de ses soldats.

Dans l'institut cistercien, les religieux devaient partager leur temps entre la prière et le travail, surtout le travail agricole, afin qu'ils pussent se suffire à eux-mêmes. Il leur était défendu de percevoir aucune espèce de dîmes, d'avoir des paroisses, des villages et des serfs. Ils ne pouvaient recevoir que des champs à cultiver. Les Slaves leur donnèrent beaucoup de villages et un certain nombre de paroisses, et ils les acceptèrent. Je sais bien que c'était avec la permission et la tolérance des chapitres généraux ; je n'ignore pas que le changement de maître s'est opéré au

(1) Il y avait sur le territoire de Lendemni une source salée : in quo fons salis ebullit. — Les sept villages étaient : Bynpachar, Mogulam, Orchan, Drogin, Nigelise, Cirice cum tribus villis, Bocheno villa VI aratorum. — La donation fut faite au monastère d'Andreaw, et cependant la nouvelle maison dépendit immédiatement de Morimond. (Voir *Invent. du cart.*, parag. IX.)

(2) Muzislaus, ait Cromerus, p. 179, thentonas cistercienses ex monasterio Veteris-Montis in ambobus collocavit, etc.

(3) Voir *Statuta Ord. cist. pro congregatione polona*, 1744.

profit du pauvre peuple ; cela a été assez généralement reconnu depuis ; mais ce n'en était pas moins une déviation profonde du principe fondamental de Cîteaux.

Quoiqu'il en soit, nos moines continuèrent chez les races slaves la mission qu'ils avaient remplie chez les races germaniques. Sur les points les plus abandonnés et les plus ingrats de leurs vastes domaines, ils construisirent des granges où ils installèrent des convers pour la culture monastique, et ils imprimèrent une meilleure direction à la culture laïque. Plusieurs peuplades n'étaient converties que depuis peu au christianisme et encore mal affermies ; les couvents devenaient les arcs-boutants du temple nouvellement édifié et lui donnaient de la solidité ; tandis que d'autre part, les premiers cénobites qui les habitaient, étant en général originaires de pays où les mœurs chrétiennes, et tout ce qui en est la suite fleurissaient depuis plus ou moins longtemps, ces maisons devenaient des boutures plantées dans un sol vierge, et ne tardaient pas à porter des fruits semblables. D'ailleurs, il faut que l'Eglise présente de temps en temps aux simples fidèles des modèles du chrétien parfait ou aspirant à l'être, et elle n'avait alors rien de mieux à leur montrer que le moine de Cîteaux, et on peut dire qu'elle lui fit faire le tour du monde.

Les conquêtes de Charlemagne et l'influence chrétienne de son empire n'avaient guère dépassé l'Elbe, et plusieurs tribus slaves du nord-est étaient encore *assises dans les ombres de la mort*. Les apôtres ont toujours laissé bien loin derrière eux les conquérants. Les moines de Cîteaux, arrivés en Pologne, *sentirent en eux-mêmes leur âme émue* comme saint Paul, en voyant si près d'eux des peuples idolâtres, et ils s'adressèrent au souverain pontife.

Innocent III, par un bref qu'il envoya au chapitre général de Cîteaux de cette année 1212, exhortait les religieux de cet ordre à prêcher la foi dans les contrées septentrionales, et leur conférait tous les pouvoirs nécessaires. Il écrivit des lettres particulières dans le même but à tous les abbés des monastères cisterciens de Moravie, de Poméranie et de Pologne. Les *Borusses* étaient des tribus farouches d'une sauvagerie et d'une férocité inouie : ils tuaient toutes les filles qui leur naissaient, hors une seule de chaque mère ; ils prostituaient leurs filles et leurs femmes et immolaient les captifs à leurs divinités sanguinaires, trempant dans le sang de ces victimes leurs armes, afin d'être heureux dans les combats. Plusieurs moines cisterciens furent chargés de les évangéliser. On en distinguait surtout deux parmi les autres, c'étaient Chrétien et Philippe. Ils convertirent les deux chefs de la

nation et avec eux un très grand nombre de païens. Culm fut érigé en évêché, et Chrétien en fut le premier évêque (1).

Les Prussiens sont aujourd'hui bien fiers de leur puissance et surtout de leur gloire militaire. Ils se vantent d'être le premier peuple du monde. Qu'ils sachent que leurs ancêtres, au XIII[e] siècle, étaient encore des barbares, et de la pire espèce, que ceux qui leur ont porté la lumière de l'Evangile et de la civilisation étaient des moines de Cîteaux, c'est-à-dire d'un institut d'origine française, et que les premières étincelles ont été prises au foyer de Morimond.

Des officiers prussiens fort instruits, à qui je racontais tout cela, au moment de l'invasion, me disaient : « *Das ist wahr*, c'est vrai. » « Eh bien, alors, leur répliquai-je, pourquoi nous traitez-vous si durement? Pourquoi nous rendez-vous tant de mal pour tant de bien ? » Ils ne me répondirent pas.

Dès l'an 1186, Maynard, chanoine de Sigeberg, était entré avec des marchands dans la Livonie, encore païenne, pour y gagner des âmes à J.-C., et il avait été martyrisé. Berthold, abbé de Luques (Locka), en Saxe (filiation de Morimond), avait voulu continuer cette mission, malgré les dangers et les difficultés dont elle était environnée. Il était parti avec beaucoup de religieux non-seulement de sa maison, mais de toute la Germanie. Après avoir arraché au paganisme et au démon un nombre considérable de barbares, il avait été cruellement massacré et presque tous ses compagnons incarcérés. L'abbé de Lanckheinem, en Franconie, eut le courage de recueillir cet héritage de sang et de larmes, en reprenant, avec de nouvelles recrues évangéliques, le ministère de la prédication interrompue et en délivrant les cisterciens qui étaient prisonniers. Il produisit des fruits si abondants de salut, qu'il mérita le surnom d'apôtre de la Livonie (2).

Des colonies du monastère de Pirta, en Saxe, s'avancèrent à la suite des missionnaires jusqu'au diocèse de Riga, où elles fondèrent le Mont-Saint-Nicolas. Elles pénétrèrent jusqu'en Esthonie et s'établirent à Volcana, au diocèse de Dorpat, et à Padis, dans celui de Revel. La filiation de Morimond s'échelonnait de la sorte tout le long des côtes de la Baltique, depuis le Holstein jusqu'au golfe de Finlande; toutefois, elle ne dépassa pas le lac Peipus (3).

(1) Voir Sartor., *Viri apostolici cistercienses*, p. 293; — Hurter, *Hist. d'Innocent III*, t. III, p. 118; — Fleury, *Hist. ecclés*, t. XVI, p. 311.

(2) Sartor., *Viri apost. cist.* in Livonia; — Manriq., *Annal. cist.* ad an. 1206, c. 3; — Fleury, t. XV, p. 484.

(3) Voir le tableau géolog. à la fin de l'ouvrage.

CHAPITRE XXXII

Envahissement du Bassigny par les comtes de Champagne; de la foire et du marché de Choiseul; des achats et des donations grevées de rentes, de redevances et de pitances (1215, 1230).

Jusqu'à la mort de Thibaut II, en 1152, c'était à Chartres et à Blois qu'était le centre de la domination des comtes de Champagne; la Brie et la Champagne proprement dite n'étaient qu'un accessoire. Mais alors, tandis que la puissance toujours croissante des comtes d'Anjou substituait à l'occident de la France une prépondérance nouvelle à la vieille prépondérance des comtes de Blois, ceux-ci, sans rivaux dans la portion de la France royale qui s'étendait à l'est de Paris, y avaient progressivement accru avec une prudente et silencieuse lenteur l'étendue de leurs domaines et le nombre de leurs vassaux. Aussi voyons-nous Troyes l'emporter dans la balance, devenir de fief servant fief dominant et former le lot de l'aîné des fils de Thibaut II, tandis que Blois et Chartres, déchus de leur ancienne prééminence, sont tenus à hommage des comtes de Troyes. Dès lors le comté de Champagne, avec Troyes pour capitale, fut définitivement constitué et devint l'un des plus grands fiefs de France.

Lorsque le comte Henri II était parti pour la croisade, au mois de mai 1190, comme il était sans enfants, il avait fait jurer aux barons champenois, que si la mort l'empêchait de revenir en occident, ils porteraient leur hommage à Thibaut, son frère, âgé alors de onze ans. Mais à peine était-il en Orient qu'il s'était oublié lui-même et avait oublié sa mission. Il s'était marié d'une manière clandestine et scandaleuse avec Isabelle, veuve de Conrad, marquis de Montferrat, assassiné dans les rues de Tyr, et le lendemain même de cet assassinat. Il en avait eu trois filles : Marie, morte jeune; Alix, qui épousa Hugues de Lusignan, roi de Chypre, et Philippine. Etant mort le 10 septembre 1197, en tombant d'une fenêtre du palais d'Acre, cette triste fin avait été regardée comme une punition de Dieu. Son frère Thibaut, reconnu comte de Champagne, épousa, le 1er juillet 1199, Blanche, fille de Sanche VI, roi de Navarre. A sa mort, qui arriva deux ans après,

l'an **1201**, son épouse se trouvait enceinte. Elle accoucha d'un fils qu'on nomma Thibaut et qui fut appelé plus tard le Chansonnier, à cause de ses poésies, et le Posthume pour la date de sa naissance. Il y eut des gens qui prétendirent que le comté de Champagne n'appartenait pas héréditairement au fils de Blanche, mais bien aux filles de Henri II, son frère. De ce nombre fut Erard de Brienne, fils d'André, seigneur de Ramerupt, qui se croisa et partit pour l'Orient avec l'intention d'épouser Philippine. Une enquête constata que les deux futurs époux étaient parents à un degré prohibé. Innocent III, par bulles datées du **16** décembre **1213**, donne ordre au patriarche de Jérusalem et à l'archevêque de Tyr de s'opposer par l'emploi des peines canoniques au mariage projeté. Mais un jour Philippine, qui était enfermée au château d'Acre, s'en échappa secrètement et vint trouver Erard en son hôtel. Celui-ci l'épousa le lendemain au point du jour, et ils s'embarquèrent pour la France, vers le milieu de l'année **1215**.

Aussitôt après leur arrivée, ils se posèrent comme les seuls et véritables héritiers du comté de Champagne.

Le pape Innocent III, Philippe-Auguste, Eudes, duc de Bourgogne, les archevêques de Reims, de Sens, les évêques de Langres, de Châlons-sur-Marne, d'Auxerre, d'Autun, Gauthier de Vignory, Ponce de Grancey, etc., se déclarèrent pour Blanche et son fils. Parmi les partisans d'Erard, on comptait : Simon de Joinville, Simon de Châteauvillain, assez proche parent d'Erard, Simon de Sexfontaines, Rainard II, de Choiseul, dont la grand'mère Alis paraît avoir appartenu à la maison de Brienne, puis Regnier d'Aigremont, Simon V de Clefmont, Gui de Thil-Châtel, André, fils de Regnier de Nogent, et ensuite Regnier lui-même, etc. Thiébaut Ier, duc de Lorraine, se rangea de leur côté, mais faiblement.

Cette ligue s'était formée sous le prétexte de soutenir les prétentions d'Erard, mais son but réel était de refouler les envahissements des comtes de Champagne, qui voulaient étendre leur domination jusqu'à la Meuse et à la Saône. Elle avait contre elle trop forte partie pour réussir. Le pape Honorius lança contre Erard et ses fauteurs une sentence d'excommunication; tous les seigneurs et toutes les terres du Bassigny se trouvèrent sous l'interdit.

Blanche fit marcher sur Joinville et Châteauvillain une armée qui fut partout victorieuse. Simon de Joinville se soumit et livra comme otage Geoffroy, son fils aîné; Simon de Châteauvillain ne put résister. Clefmont fut ensuite attaqué et Simon V dut se ren-

dre et livrer la place au mois d'avril 1219. La soumission de Rainard de Choiseul dut avoir lieu probablement à la même époque, ainsi que celle d'André de Nogent et de Regnier, son père. Ce ne fut que quatorze ans après, en 1233, que Thibaut IV, sous prétexte de secourir l'évêque de Langres, assiégea, prit et garda le château de Nogent.

Blanche ne se contenta pas de vaincre par la force, elle voulut encore s'attacher par les liens de la vassalité, au moyen de rentes de fiefs, les principaux seigneurs du pays, qui, la plupart, devinrent ses hommes-liges et leurs manoirs *jurables et rendables*. Les moines, dans ce grand mouvement de dislocation, se partagèrent : ceux de Molesme, d'origine champenoise, n'hésitèrent pas et finirent par livrer Coiffy et Vicq. Les cisterciens de Creste et de Vaux-la-Douce se prononcèrent aussi dans ce sens. Les bénédictins de Saint-Bénigne et de Luxeuil furent plus lents à se soumettre. Morimond ne bougea pas.

Pour assurer leur conquête et leur prépondérance, les comtes de Champagne firent construire trois forteresses : la première à Montigny, dominant tout le bassin de la source de la Meuse; la deuxième à Coiffy, sur les frontières du comté de Bourgogne, et la troisième à Montéclor, en face du comté de Bar et de la Lorraine. L'ensemble enserrait tellement le Bassigny et ses vieux castels qu'il n'y avait plus moyen de remuer sans être écrasé.

Chaumont, qui était champenois depuis les dernières années du XIIe siècle, avec le simple titre de châtellerie, devint, en 1239, le siége d'un vaste bailliage avec treize prévôtés, parmi lesquelles on distinguait celle de Nogent et celle de Montigny-le-Roi, où se trouvait Morimond.

Cette commotion profonde, produite par un changement aussi radical dans le régime de la contrée n'ébranla point cette abbaye. On ne vit pas les religieux tendre la main et faire la cour aux nouveaux maîtres; ils les subirent. On doit dire qu'en général ils furent bienveillants. Ainsi, Hugues de la Fauche, ayant fait une donation à la grange de Dosme, Blanche s'était empressée de la confirmer en qualité de suzeraine. Plus tard, Thibaut IV mit sous sa protection le monastère, les religieux et tout ce qu'ils possédaient dans ses états, de quelque manière que ce fût, en cens, fiefs, arrière-fiefs, alleux, etc., leur en assurant la paisible jouissance avec l'amortissement.

De tous les seigneurs du Bassigny, nuls ne furent plus atteints dans leurs droits et prépondérance par les empiètements des comtes de Champagne, que ceux de Choiseul, et ce fut à ce moment

même qu'ils se montrèrent plus généreux envers Morimond, comme nous allons le voir.

Dans les grandes abbayes comme celle-ci, le luminaire devait être considérable et fort coûteux. Les lampes de l'église étaient entretenues avec de l'huile, *lumen de oleo;* il y en avait trois dans le chœur pour les matines et autres offices de nuit. Celles de l'intérieur du monastère étaient alimentées avec du suif, *lumen de sevo.* Mais dans beaucoup de cas, et surtout pour les messes, qui étaient fort nombreuses, on ne pouvait se passer de cierges de cire, *candela cerea ad missas*; il en fallait au moins un sur l'autel, si on était trop pauvre pour en avoir deux. Il est souvent question de redevances de cire dans nos chartes. On distinguait la cire brute et la cire fondue ou pure qu'on appelait *numinata.* La plus grande partie du miel et de la cire se récoltait dans les bois où l'on avait soin de préparer des arbres pour loger les abeilles. Ces arbres devaient être marqués de signes propres à les faire reconnaître et à constater le droit du maître. Lors donc qu'un propriétaire trouvait en son bois des essaims, soit dans la fente d'un rocher, soit dans une pierre ou dans un arbre, il devait y faire trois marques, et, d'après la loi des Lombards, celui qui, au mépris de la marque d'autrui, s'emparait des abeilles, était obligé d'en rendre deux fois autant et recevait en outre vingt coups de fouet. Les ruches, sous quelque forme qu'elles fussent, étaient appelées les vases des abeilles, *vasa apum.* Viard d'Itumer querellait les moines de Morimond au sujet des vases d'abeilles qui lui avaient été pris. Nous voyons que des seigneurs leur abandonnent tous les vases d'abeilles qu'ils trouveront dans leurs forêts et sur leurs terres. Outre les ruches des bois, il y avait aussi celles des jardins. Notre abbaye avait à gauche, en entrant sur le coteau, au dedans du mur d'enceinte, un rucher très vaste dont la charpente et la toiture existaient encore en 1824. Les granges avaient pareillement des ruchers très peuplés dont il ne reste plus guère aujourd'hui que des débris. Il fallait du miel, mais il fallait encore plus de cire pour le luminaire sacré; on en jugera par celui dont on avait besoin, au commencement du XIIIe siècle, pour une seule fête, celle de la Chandeleur. Outre les cierges qu'on allumait sur les autels, il paraît qu'on en donnait un à chaque religieux, et le nombre s'en élevait à près de deux cents. Il est probable que les étrangers de distinction qui assistaient à la cérémonie en portaient un aussi. Il était difficile que la cire de la maison seule pût suffire à une aussi grande consommation. On était obligé d'en acheter au dehors, ce qui occasion-

nait des dépenses. C'est ce qui frappa Renard II de Choiseul, qui se trouvait probablement à cette fête, le 2 février 1215. Ce jour même, il abandonna aux religieux la vente de sa foire de Choiseul, *ventam de foro suo*, c'est-à-dire les droits seigneuriaux qui y étaient attachés, et cela pour tous les frais de luminaire et de cierges que l'on faisait le jour de la Purification, *ad usus et revelationem luminis et candelarum in Purificatione faciendarum*. Il est bien spécifié que lors même que la foire ne se tiendrait pas au lieu ordinaire, dit *la Planche*, cette donation n'en serait pas moins ferme et stable partout où la foire serait transportée.

Outre les foires qui revenaient périodiquement à certaines époques de l'année, il y avait encore à Choiseul un marché chaque vendredi, avec des taxes d'étalage, d'éminage, de hallage et de rouage au profit du seigneur. La taxe d'étalage était celle qu'on payait pour avoir la permission d'exposer ses marchandises sur des tables ou des planches appelées étal ou étaux. L'éminage ou mesurage des grains se faisait par un officier appelé *minegiator*, qui percevait une redevance supérieure à son salaire réel, et le seigneur prenait le surplus. Il y avait aussi quelque chose à prélever sur les voitures, c'est ce qu'on appelait l'impôt du rouage. Renard III, sire de Choiseul, par son testament, et Alix, son épouse, abandonnèrent en 1238 à Morimond l'étalage et l'éminage du marché de Choiseul. « S'il arrivait, est-il dit dans l'acte de donation, que le marché fût transporté à Colombey, les moines auront les mêmes droits qu'à Choiseul. » Le monastère devra faire à perpétuité l'anniversaire des deux donateurs après la mort de chacun d'eux, et le jour de ces anniversaires, les moines et les convers et tout le couvent de dehors et de dedans auront pitance.

Que pourraient valoir ces droits cédés aux moines? Nous l'ignorons; mais la persistance, nous dirons plus, l'opiniâtreté que les seigneurs de Choiseul mirent à vouloir y rentrer, prouvent qu'ils étaient assez importants. Les titres par lesquels les pères les avaient aliénés étaient en trop bonne forme pour qu'il fût possible aux enfants de les attaquer sérieusement; mais il fallait aviser des moyens de réparer les pertes que cette aliénation avait occasionnées à la châtellenie (1). Jean de Choiseul, en 1356, imagina de demander au roi la permission d'établir à Choiseul même deux

(1) En 1337, Gauthier, sire de Choiseul, prétendit que lorsqu'on était forcé de remettre le marché à un autre jour que le vendredi, ce qui avait lieu le Vendredi Saint, lorsque Noël ou toute autre grande fête arrivait un vendredi, ou par des raisons majeures, le droit de vente devait appartenir aux seigneurs de Choiseul, les actes de donation ne désignant que le marché du

nouvelles foires à son profit. Dans l'enquête qui eut lieu à ce sujet, il ne fut pas difficile à ceux de Morimond de prouver que cet établissement serait une violation de leurs droits, et qu'il ne pouvait avoir lieu sans leur permission. Cependant, par esprit de paix et de conciliation, ils consentirent à ce que les deux foires se tinssent, l'une à la Saint-Martin d'hiver, l'autre à la Saint-Georges, avec la réserve que ledit sire de Choiseul et ses successeurs paieraient au monastère, après chacune d'elles, quatre livres tournois.

A la fin du XIVe siècle, les moines amodièrent la foire et le marché de Choiseul aux seigneurs du lieu. Nous voyons en 1502, l'un de ces seigneurs ordonner à son neveu de Choiseul de payer à l'abbaye de Morimond 64 livres tournois, 102 bichets de blé et 25 d'avoine, pour arrérages de la rente due à la susdite abbaye pour son droit de hallage et d'éminage. Enfin, en 1575, les moines firent aux seigneurs de Choiseul, au moyen d'une vente, un abandon entier de tous leurs droits aux foires et marchés de ce village (1).

Il en est qui, en lisant ces lignes, vont se récrier : Comment! des religieux ayant des champs de foire et levant des tributs sur le pauvre peuple et ses marchandises! Oui, ce qui nous paraît étrange aujourd'hui ne l'était pas alors. On était habitué à voir partout la main du moine, et il serait facile de prouver que c'était dans l'intérêt du peuple. Toutes les foires étaient grevées de droits féodaux; il fallait les payer ou aux seigneurs qui en jouissaient ou à ceux qui les remplaçaient à un titre quelconque. Ici

vendredi. En vertu du même principe, il croyait pouvoir prélever la taxe de rouage sur les voitures qui arrivaient le jeudi. Mais il fut obligé de reconnaître son erreur, et les moines restèrent paisibles possesseurs de leurs droits de vente, quel que fût le jour du marché.

(1) Les pièces concernant la foire et le marché de Choiseul que nous avons entre les mains sont au nombre de onze : 1° donation de la vente par Renard II; 2° donation de l'étalage et de l'éminage du marché par Renard III et son épouse; 3° donation du hallage par Jean Ier; 4° et 5° vente du sixième par Jean Ier à Gérard de Merrey et vente de celui-ci aux moines; 7° et 8° arrangements entre les moines et Gauthier et Jean de Choiseul, 1337 et 1356; 9° concession d'une huisserie ou ouverture sur la halle avec étaux à Huguenin de Choiseul, moyennant une livre de cire de cens; 10° lettres de condamnation faites par Nicolas Chesle, bachelier en loys, bailli de Choiseul, pour haut et puissant seigneur messire Jean de Baudricourt, seigneur de Choiseul, contre les manants et habitants de Choiseul et de Bassoncourt qui se disaient exempts de la vente et minaige dudit Choiseul, 1486; 11° rentes d'amodiation des ventes, foire et marché, 1575, contrat de vente par les moines au profit des seigneurs de Choiseul.

les seigneurs étaient remplacés par les moines. Il était toujours plus facile de s'entendre avec les seconds qu'avec les premiers. Dans les contraventions et méfaits, on était jugé moins vite et moins sévèrement. Il n'y avait pas là tout prêts, comme chez le baron, le cachot, le fouet, le carcan et quelquefois la hart.

Les moines de Morimond avec une bonne administration, peu de dépenses pour eux-mêmes, de nombreux troupeaux, d'abondantes récoltes, avec le talent qu'ils avaient de tirer parti de tout, durent avoir bientôt des économies. Comment fallait-il les employer ? Ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'en distribuer la meilleure partie aux pauvres. Car, si les laïques sont obligés de donner une partie de leur superflu, à plus forte raison, les religieux qui doivent aspirer à la perfection, surtout à la perfection de la charité, la plus belle de toutes les vertus. Il fallait surtout bien se garder de les employer à adoucir la rigueur du régime monastique, c'est-à-dire à ruiner l'austère discipline de l'expiation qui est tout à la fois le principe, l'honneur et la sauvegarde de la vie claustrale. Restait un moyen terme ; c'était d'acquérir de nouvelles propriétés et de se créer avec elles de nouveaux revenus qui permettraient de faire beaucoup plus d'aumônes. Car l'argent une fois donné ne revient pas ; mais le sol reste, ses produits se renouvellent chaque année et avec eux on peut renouveler la charité dans les mêmes proportions. L'idée parut bonne et elle n'était que spécieuse. On acheta beaucoup ; on acheta trop. Le Chapitre général, dès l'an 1191, reconnut l'abus et déclara : *que l'amour de la propriété étant devenu une plaie dans l'ordre de Citeaux*, à partir de cette année tous les achats d'immeubles seraient interdits. Cette défense fut faite de nouveau en 1215. Mais on n'eut pas le courage de la maintenir et on la raya l'année suivante (1).

Pour que quelqu'un achète, il faut que quelqu'un vende. Les seigneurs furent les vendeurs. S'il y avait de l'excédant dans le cloître : il y avait déficit au manoir et pour le combler, il fallait ou emprunter ou vendre. Emprunter, c'est changer de débiteur ; vendre pour payer, c'est se libérer. Les seigneurs étant forcés de vendre, furent heureux de rencontrer les moines ; il n'y avait point d'autres acquéreurs ; telle est l'origine du tiers des propriétés monastiques. Morimond n'acquit presque rien par achat pendant tout le douzième siècle. Ses principales acquisitions datent des treizième et quatorzième siècles. Il les fit sur la plupart des sei-

(1) *Statut., cap. gen. cist.*, 1191 et 1215, ap. Mart. Anecd. IV, 1272 et 1317.

gneuries du Bassigny et particulièrement sur celle de Choiseul. Nous en avons compté une vingtaine. Il s'agit de dîmes, de terres arables, de bois, eaux, moulins, étangs, etc.

Il y avait des donations grevées de pensions alimentaires en argent et en nature. Ainsi les moines devaient payer annuellement cinq sous toulois et livrer trois émines de blé à Arnoulf de Clefmont et Helviz son épouse qui leur avaient abandonné tout ce qu'ils avaient à Levécourt. A la mort de l'un d'eux le pupion devait diminuer d'une émine et de deux sous et demi. Ce cens ne pouvait être ni vendu ni engagé sans le consentement des moines, et l'héritier légitime des donateurs, le tiendrait en fief du monastère. Il y en a plusieurs autres exemples.

La maison s'obligeait en certaines circonstances à admettre à la profession religieuse ceux de ses bienfaiteurs qui en auraient la vocation, pourvu qu'ils n'eussent ni dettes ni empêchement canonique. Dans la charte de donation de Gérard de Dambelain, il est spécifié que s'il veut se faire moine, on le tonsurera pour être profès ou convers, *si ad religionem venire voluerit, tondetur*, etc. Lorsque le donateur était marié, il ne pouvait embrasser l'état monastique qu'autant que sa femme en faisait autant. Morimond ouvrait ses portes à l'époux, et on cherchait un asile pour l'épouse dans une maison de femmes. C'est ce que nous lisons dans la charte d'Arnoulf. *Si Arnulfus converti voluerit, recipietur in Morimundo... Si uxor ejus converti voluerit, fratres Morimundi in domo feminarum recipi facient.* Si, dans les familles qui s'étaient montrées généreuses envers l'abbaye, il y avait plusieurs filles, elles devaient, étant moins riches, trouver plus difficilement à s'établir. Les moines se chargeaient de la dot d'une ou de deux d'entre elles. On avertissait celles qui auraient eu la vocation religieuse de le déclarer dans un temps fixé pour qu'on pût leur trouver une place quelque part. Si elles étaient renvoyées par leur faute ou si elles sortaient d'elles-mêmes, de quelque manière que ce fût, les moines n'étaient plus obligés à rien. Pour les garçons, dans le cas où ils auraient eu de la vocation pour l'état ecclésiastique ou monastique, l'abbaye se chargeait quelquefois de les prendre pour les instruire *ad docendum*, jusqu'à ce qu'ils pussent servir dans l'Eglise ou faire profession dans le cloître.

Les secours allaient croissant jusqu'à *la pleine fraternité, plena fraternitas*, qui consistait à participer aux prières et aux bonnes œuvres des moines, avec le droit de recevoir dans le monde la nourriture et le vêtement, de pouvoir se retirer dans la maison en santé et en maladie : en santé, comme familier ou religieux, en

maladie, comme infirme pour y avoir tous les secours de l'âme et du corps, et en cas de mort, même dans le monde, d'être inhumé dans le cimetière du monastère avec un service funèbre complet, tel qu'on le faisait pour les moines.

Il y avait aussi la charge des pitances. On donnait ce nom de pitance aux mets supplémentaires que l'on ajoutait aux portions fixées par la règle et appelées *pulmenta regularia*. Les moines de Cluny admirent les pitances avec trop de facilité : ce relâchement fut un de ceux contre lesquels les premiers Cisterciens réagirent le plus fortement. Toutefois, saint Benoît pensait qu'il pouvait être permis d'améliorer ou d'augmenter la nourriture des moines, durant les grands travaux des champs, dans les maladies, dans le cas où un religieux, sans être malade, serait momentanément dans l'impuissance de soutenir le régime de la communauté. Mais ces adoucissements, ces dispenses nécessitées par des besoins réels, étaient exceptionnels et transitoires, on ne cessait pas pour cela d'être dans l'esprit de la règle. Il n'en était pas de même des pitances à jours fixes, consistant en un surcroît d'une, de de deux et même de trois portions. C'était un dérèglement qui ramenait Cîteaux dans la vieille ornière où se traînait Cluny.

Les moines, primitivement, ne demandèrent pas les pitances; ce fut le monde qui les leur offrit par pitié, par compassion, comme adoucissement à un régime qui lui paraissait très rigoureux : c'est ce qu'indique l'expression pitance, venant de *pietancia*, mot de la basse latinité formé de *pietas*. Morimond lutta contre elles, et ne les admit qu'au milieu du treizième siècle. Dans plusieurs chartes, les seigneurs se contentent de donner la somme destinée aux pitances et ils en laissent l'usage à la discrétion de l'abbé. Il y en avait de soixante sous (1). On donnait aussi des rentes et des dîmes dans ce but, en abandonnnant à l'abbé le choix des portions qu'il fallait servir. Renard III, sire de Choiseul, céda l'étalage et l'éminage du marché de Choiseul pour fonder son anniversaire et celui de son épouse. Il veut que le jour où ces anniversaires se feront : *li moines et li convers et toz li covenz de dehors et dedans de Moiremont aient pitance* (2). Jean III, sire de Choiseul, voulant racheter le cha, la couverture et la coutre que son épouse, en mourant, avait légués aux moines, leur offrit deux émines de blé, une sur les dîmes de Meuvy et deux mesures et demie sur les terres de Breuvannes pour faire pitance, sans rien dire de plus (3).

(1) Arch. de la Haute-Marne, 13e liasse, Morim., 1310.
(2) *Invent. Bourb.*, parag, XXV.
(3) Arch. de la Haute-Marne, 3e liasse, Morim., 1308.

Thiébaut de Lamarche, chevalier, leur donna dix livres tournois qu'ils devaient employer à acheter une terre d'un revenu annuel de cinquante sous, pour couvrir les dépenses d'une pitance que l'on ferait au couvent chaque année le jour anniversaire de son décès (1).

Souvent aussi les donateurs spécifiaient la nature et l'espèce des choses qu'on devait servir. Renard III, sire de Choiseul, celui dont nous venons déjà de parler, veut que la pitance de l'anniversaire de son épouse consiste en pain blanc et en vin *in pane albo et in vino*. Geoffroy, sénéchal de Bourmont, dit formellement qu'il y aura pour le sien du pain, du vin et des harengs. Renard II de Choiseul et son épouse mettent pour condition à la donation qu'ils font à Morimond de leur moulin de Colombey, qu'on servira aux moines, en forme de pitance, du vin des Gouttes à toutes les solennités où il y a sermon au Chapitre, aux quatre plus grandes fêtes de la Vierge et dans les quatre saignées ou minutions (2). La plus considérable de toutes était celle de Jean I de Choiseul et de Bertremette d'Aigremont son épouse, qui donnent quarante émines de blé dont vingt à prendre sur les grosses et menues dîmes de Fresnoy et vingt sur les rentes de Saulxures, pour qu'il soit ajouté aux mets ordinaires du carême chaque semaine à perpétuité, savoir : les deux premiers jours : des tourtes faites avec des harengs, des oignons et de l'huile de noix ; les deux jours suivants : des harengs ; et les trois autres jours : un potage de gruaux d'avoine mélangé de dix livres d'amandes. L'abbé de Morimond consulta l'abbé de Cîteaux et le Chapitre général, et il fut autorisé à accepter ; ce qu'il fit non sans scrupules et sans hésitation. Aussi, le sire de Choiseul et son épouse disaient-ils à la fin de leur charte, que si les moines ne voulaient pas faire les pitances, eux et leurs successeurs pourraient les y contraindre (3).

Presque toutes les pitances se rattachaient aux services anniversaires de ceux qui les avaient fondées, et avaient lieu en même temps. Comme il y avait un peu plus de peine, on avait voulu qu'il y eût un peu plus de nourriture. Les moines donnaient leurs prières et les seigneurs ajoutaient quelque chose aux aliments des moines, par reconnaissance et aussi par vaine gloire, pour que le jour du service funèbre fût remarqué et qu'on jugeât de la puissance et de la richesse du défunt par ses largesses.

(1) Arch. de la Haute-Marne, 16e liasse, 1282.
(2) *Invent. Bourb.*, parag. XXVI, 1224.
(3) Arch. de la Haute-Marne, 15e liasse, 1270.

CHAPITRE XXXIII

L'abbé Guy est toujours au service de la papauté et de l'Eglise; reliques de sainte Ursule; fondation de la chapelle en l'honneur de cette sainte.

L'institut de Calatrava avait conquis un tel ascendant qu'il devait dominer la plupart des ordres militaires de la péninsule et finir par les absorber. Hier, il avait ouvert ses rangs aux chevaliers d'Avis, aujourd'hui c'était à ceux de Saint Julien-du-Poirier.

Le roi de Léon, quelque temps après la bataille de Las-Navas-de-Tolosa, étant descendu du côté de Coria, s'était rendu maître, après quelques combats sanglants, d'Alcantara sur le Tage, qu'il avait abandonné aux chevaliers de Calatrava, à condition qu'ils y établiraient une communauté; mais comme ils faisaient leur résidence à une des autres extrémités du royaume et qu'il était nécessaire d'entretenir une forte garnison à Alcantara, on conseilla au roi de confier cette place aux chevaliers de Saint-Julien, à condition qu'ils se réuniraient à ceux de Calatrava et seraient soumis à la juridiction, à la visite et à la correction du grand-maître de cet ordre, sous la haute influence de Morimond; ce qui fut effectué vers l'an 1214. L'union fut rendue publique par l'étendard de Saint-Julien, où l'on vit un poirier avec les armes de Castille et de Léon accompagnées de deux ceps. Cette milice, sous le nom d'Alcantara, n'a cessé d'être le boulevard de l'Espagne au sud-ouest (1).

Guy était toujours à la tête de la communauté de Morimond et toujours au service de la papauté, appelé dans ses conseils et associé à ses immortels travaux (2).

Honorius III, en succédant à Innocent III sur la chaire de saint Pierre, lui continua la confiance qu'il avait eue sous son prédécesseur, et le nomma son légat près de la cour de France (3) par

(1) Series præfector. Alcantaræ, *Annal. cist.*, t. IV, p. 569; — Hélyot, *Hist. des ordres relig. et milit.*, t. VI, p. 55. — Voyez, aux Pièces justificatives, les actes de juridiction de Morimond sur cet ordre.

(2) In Gallia, abbati Morim. diversa et gravia ab Innoc. III commissa sunt. Angel. Manriq., in libr. citat., t. III, p. 572.)

(3) Math., *Hist. des évêques de Langres*, p. 90.

un bref très honorable, qui montre quelle haute idée le pontife avait de sa sagesse et de sa capacité.

Manassès, évêque d'Orléans, avait adressé des plaintes au pape sur la conduite de Philippe-Auguste à son égard. Ce prince s'obstinait à garder une place importante de l'Orléanais (*Castrum de Soliaco*), relevant de l'évêché d'Orléans, le refuge des évêques en temps de guerre; il y avait même fait bâtir une grande tour, comme s'il en eût été le maître légitime, sous prétexte qu'elle lui avait été engagée par le seigneur qui la tenait en fief. L'abbé de Morimond fut chargé d'aller trouver le roi, pour l'amener par la persuasion à rendre cette place; « autrement, dit Honorius, quelque envie que nous ayons de lui être agréable et de conserver ses bonnes grâces, nous ne lui cèderons jamais au point de souffrir qu'une pareille injure soit faite à l'Eglise de Dieu et au siége d'Orléans (1). »

Cette première lettre fut bientôt suivie d'une seconde contre le même roi et en faveur de la même église. « Les gémissements de « notre vénérable frère, l'évêque d'Orléans, s'écrie le Souverain-« Pontife, sont arrivés jusqu'à nous, et il nous a tracé le tableau « de tous les actes de cruauté et de tyrannie dont Jean, chevalier « d'Orléans, et ses fauteurs se sont rendus coupables envers lui-« même et plusieurs membres de son clergé. Ils ont forcé les mai-« sons épiscopales, les ont pillées et ont contraint les gens qui les « défendaient à se racheter comme prisonniers de guerre : après « avoir enfoncé les portes de la cathédrale, ils ont insulté les cha-« noines et frappé le grand-chantre jusqu'à l'effusion du sang; ils « ont tendu des embûches à l'évêque pour essayer de s'emparer « de sa personne et de le faire mourir. N'ont-ils pas porté l'audace « jusqu'à se jeter sur un archidiacre et à le traîner en prison, « d'où ils l'ont tiré pour le monter sur un méchant cheval maigre, « sans selle, avec son capuce à l'envers, et le faire courir si long-« temps en cet état qu'il en rendait presque l'âme? Puis ils l'ont « remis en prison et l'en ont fait sortir à moitié mort de coups et « de frayeur.

« Si le roi avait été, comme autrefois, animé du zèle de la « maison de Dieu, il aurait vengé ces crimes en moins de temps « que nous n'en mettons à vous les raconter. C'est en vain que « l'évêque l'en a prié lui-même; c'est en vain qu'il l'en a fait « prier par d'autres: il est resté sourd à toutes les supplications.

(1) Datis Lateran. III idus februar., ann. 1218. — Ex *Regest. Vatic. Honor. III*, lib. 1.

« Notre cœur est affligé d'une douleur d'autant plus profonde,
« que c'est une vieille gloire de la France et de ses rois de dé-
« fendre l'Eglise, ses ministres et ses libertés, et, en général, de
« secourir sur toute la terre les persécutés et les opprimés... Nous
« vous mandons de vous transporter auprès de ce monarque pour
« l'avertir prudemment, et par votre intervention, qui ne man-
« quera pas de lui être aussi agréable que votre personne, le dé-
« cider efficacement à donner la paix à l'évêque d'Orléans, aux
« chanoines et aux clercs de son église ; sinon, malgré notre
« affection paternelle pour sa personne et notre respect pour l'ex-
« cellence de la majesté royale, nous sommes décidé à ne rien
« faire en sa faveur contre Dieu, et à obéir au roi des rois plutôt
« qu'au roi des hommes (1). »

Nous ne pouvons nous empêcher de faire une réflexion sur ces dernières lignes : jamais puissance n'a porté plus loin et tenu plus haut le respect de sa propre dignité que la puissance papale ; jamais philosophe, orateur et poète n'ont fait la leçon aux grands de la terre avec plus d'indépendance et de noblesse que le successeur du Pêcheur. On peut en toute vérité répéter du vicaire du Christ ce que les Juifs disaient du Christ lui-même : *Personne au monde n'a jamais parlé comme cet homme.*

Quelques années après, notre abbé reçut encore du même pontife une nouvelle mission au sujet de Waldemar fils de Canut, roi de Danemarck, évêque de Schleswig, dépossédé de ce siége épiscopal pour conspiration, intrus sur celui de Brême, enfin excommunié. Dangereusement malade et touché de repentir, il avait fait venir l'abbé de Lucelle pour lui demander l'habit cistercien et l'absolution à l'article de la mort. Sa santé s'étant rétablie contre toute espérance, il était parti pour Rome où le pape Honorius, successeur d'Innocent III, l'avait accueilli avec toute la charité du bon pasteur. Après l'avoir confirmé dans sa pieuse résolution, il l'avait renvoyé avec une lettre pour l'abbé de Morimond dont voici la substance :

« Waldemar, qui vous remettra la présente, ayant oublié
« tout ce qu'il devait à l'Eglise romaine, a levé contre elle l'é-
« tendard de la révolte, en s'ingérant sans mission dans le re-
« redoutable ministère de l'épiscopat ; celui qui touche les mon-
« tagnes et en fait jaillir la fumée a touché la dureté de son cœur
« et a sauvé son âme par l'infirmité de son corps ; il a été absous
« par l'abbé de Lucelle, qui le croyait à l'article de la mort, et

(1) *Annal. cist.*, t. IV, p. 124-126.

« ensuite revêtu de l'habit cistercien. Condescendant à l'instance « de ses prières, plein d'estime pour votre ordre, nous vous man- « dons, quel que soit le monastère de votre affiliation qu'il choi- « sisse, de lui en ouvrir les portes et de veiller à ce qu'il soit « traité charitablement. Toutefois, nous lui interdisons l'exercice « de toute fonction sacerdotale, à moins que nous n'ayons plus « tard des raisons de le lui permettre » (1).

Waldemar voulut passer quelque temps à Morimond : puis il se retira à Lucelle; après quatre ans de pénitence et d'expiation, il y mourut sous le cilice et sur la cendre. Puisse-t-il, à la place de la couronne éphémère qu'il avait rêvée, avoir mérité par son repentir d'entrer en possession du royaume éternel!

Du fond de son vallon sauvage, l'abbé Guy ne cessait d'étendre son action et son influence au loin sur l'Eglise et sur le monde. Il semblait que rien ne pouvait se traiter dans l'une ou l'autre de ces sphères qu'avec lui ou par lui. Sentinelle vigilante et infatigable de la papauté, il était toujours prêt à répondre à l'appel et à marcher en avant. Grégoire IX, à peine élevé sur la chaire de saint Pierre, jeta les yeux sur lui pour le charger d'une mission importante et délicate.

Le mal que fait un évêque indigne n'est point circonscrit dans le cercle étroit de son existence; mais son ombre de mort se projette à travers les âges jusque sur les générations futures, et tue dans son germe la vie de la grâce qui doit les animer. L'Eglise de Besançon, depuis cet archevêque simoniaque et incontinent que nous avons signalé, n'avait jamais été complétement pacifiée; il y avait toujours des ferments de discorde dans son sein. Après la promotion de l'archevêque Jean au cardinalat, en l'an 1227, la nomination de son successeur s'annonçait comme devant être très orageuse; le Souverain-Pontife chargea l'abbé de Morimond, conjointement avec Pierre, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et le prieur des Frères-Prêcheurs de Besançon, d'aider de leurs conseils les chanoines de Saint-Etienne et de Saint-Jean, qui avaient le droit d'élire l'archevêque, leur ordonnant d'y procéder eux-mêmes, si dans quarante jours l'élection n'était pas faite. Les chanoines se réunirent donc, et de l'avis des trois conseillers, ils choisirent six d'entre eux, auxquels ils abandonnèrent leur droit d'élection pour autant de temps que durerait un cierge allumé qu'ils placèrent sur l'autel. Avant de se retirer dans le lieu de leurs délibérations, les six électeurs avaient essayé de sonder les

(1) *Annal. cist.*, t. IV, p. 195-197.

dispositions des trois conseillers, désirant faire tomber le choix sur l'un de ces hommes bien connus, investis de la confiance du Souverain-Pontife, et doués de toutes les qualités qui font les éminents prélats.

L'abbé de Morimond, par humilité et par un admirable sentiment de délicatesse, manifesta hautement son invincible répugnance. L'abbé de Saint-Bénigne répondit de manière à ne laisser presque aucun doute sur son acceptation. Aussi les électeurs s'accordèrent aussitôt à le choisir, et demandèrent l'avis des deux autres conseillers. Ceux-ci dirent qu'ils allaient en délibérer. Mais, comme le cierge ne jetait plus qu'une lueur mourante et que le pouvoir des électeurs allait s'éteindre avec lui, ils n'attendirent pas la réponse des deux conseillers et proclamèrent à grands cris l'abbé de Saint-Bénigne archevêque de Besançon.

Les deux conseillers alléguèrent que l'élection avait été faite contre la teneur des lettres pontificales, ils l'annulèrent, et élurent, de leur côté, l'évêque de Chalon-sur-Saône. La confusion ne faisant que s'accroître et les partis désespérant de pouvoir s'entendre, il fut convenu qu'on en appellerait au pape. Celui-ci envoya sur les lieux l'archevêque de Vienne et l'abbé de La Ferté, qui déclarèrent nulle l'élection de l'abbé de St-Bénigne. Grégoire IX, pour éviter de nouveaux embarras, nomma de son autorité Nicolas, doyen de Flavigny (diocèse d'Autun), qui fut la lumière et l'ornement de son vaste diocèse (1).

Guy commençait à s'affaisser sous le poids des années, et, quoiqu'il eût conservé tout le courage et toute l'ardeur de sa jeunesse, il aspirait à jouir de ce repos imaginaire que l'homme se promet au déclin de sa vie, comme le matelot dans la tourmente rêve le port où il ne doit jamais aborder : à peine rentré dans sa vallée solitaire, il fut forcé d'en sortir encore une fois.

Nous avons vu précédemment que l'abbé Pierre, accablé d'années et d'infirmités, avait délégué temporairement l'abbé de St-Pierre-de-Gumiel, à l'effet de nommer un prieur et de faire la visite de Calatrava ; par conséquent, l'abbaye de Gumiel avait exercé sans réclamation toute la juridiction de l'abbaye mère ; mais, soit qu'elle cherchât à se prévaloir de la prescription, soit qu'elle crût à la perpétuité de la délégation, elle avait fini par se substituer entièrement à la place de Morimond. Son abbé, ayant été cité par-devant le chapitre de Cîteaux, en l'an 1235, avait été débouté de

(1) Lib. 2 Epist. Gregor., in Regest. Vatican. Ex *Annal. cist.*, t. IV, p. 365; — *Gall. Christ.*, t. IV, p. 685.

ses prétentions ; mais, de retour dans son monastère, il n'en avait pas moins agi comme précédemment et pourvu au prieuré vacant.

A cette nouvelle, Guy, jaloux de conserver à son abbaye une de ses plus glorieuses prérogatives, retrouva sa première vigueur, se rendit de nouveau précipitamment en Espagne, annula cette nomination, et installa un moine de Morimond qu'il avait amené avec lui. Le roi de Castille, Ferdinand, en appela au pape; l'abbé Guy en appela à Cîteaux : cette cause ayant été longuement discutée dans l'assemblée capitulaire de 1236, Ferdinand fut condamné, et la sentence de condamnation ratifiée par le souverain-pontife Grégoire IX, qui, au mois de février 1237, confirma le jugement définitif du tribunal cistercien, et proclama l'ordre de Calatrava dépendant de Morimond et non de l'abbaye de Gumiel, déclarée elle-même dépendante de Morimond (1).

Guy eut aussi toute la confiance du chapitre général de Cîteaux qui ne cessa, pendant plus de trente ans, de lui donner des missions plus ou moins importantes à remplir dans l'ordre entier. On le chargea d'examiner l'affaire de la déposition et de l'élection de l'abbé de Keysersheim en Souabe, de rappeler à l'observance des statuts l'abbé de Paris « qui transformait son infirmerie en hôtellerie, qui nourrissait des paons dans son cloître et qui avait reçu un novice trop jeune pour ne pas avoir besoin de manger trois fois par jour ; de faire rentrer dans leur cloître les moines de Thela en Suisse, qui allaient mendier leur pain de porte en porte, et ceux de Toscane qui s'ingéraient dans le ministère de la prédication ; de répondre à l'évêque de Trente, au landgrave de Thuringe, au comte de Flandre prince d'Achaïe, au duc de Pologne, qui demandaient à fonder des abbayes etc. (2). »

Guy, en récompense sans doute des services qu'il avait rendus à l'Eglise, reçut du même pape une faveur bien précieuse pour sa communauté, et qui couronna dignement sa longue et brillante administration.

Les frères convers ne suffisant plus aux travaux agricoles, mécaniques et artistiques, qu'exigeaient tant l'abbaye elle-même que les vastes propriétés qui en relevaient, les moines se virent forcés

(1) Voir au t. IV du *Thesaurus Nov. Anecdot.* de Mart. les statuts capitulaires des années 1199, 1206, 1210, 1211, 1213, 1214, 1215, 1222, 1225, 1235.

(2) Cette affaire est rapportée très au long dans les *Annales de Cîteaux*, p. 522, 528, 529, t. IV. — On retrouvera aux pages indiquées : 1° les plaintes adressées au pape par le roi Ferdinand-le-Saint; 2° la lettre de Grégoire IX à l'abbé Guy; 3° la décision du Chapitre de Cîteaux, 1236; 4° la sentence définitive de Grégoire IX.

d'appeler à leur secours un grand nombre d'ouvriers et de cultivateurs laïques, qui, étant souvent très éloignés de leurs paroisses, ne pouvaient en fréquenter les offices, ni, au besoin, recourir à leurs pasteurs. Grégoire IX accorda à l'abbé et au couvent la permission de fonder une chapelle paroissiale spécialement destinée aux nombreux manœuvres occupés dans le monastère et les granges, surtout dans celles de Grignoncourt, de Vaudinvillers, de Francourt et des Gouttes. Elle fut bâtie hors du mur d'enceinte, près de la porte, à gauche en entrant, et dédiée à sainte Ursule, en souvenir et en l'honneur des reliques de cette sainte martyre et de ses compagnes, qui avaient été envoyées de Cologne à Morimond, comme nous allons le raconter.

A la fin du IV[e] siècle, la Grande-Bretagne était ravagée par les barbares. Ursule, fille d'un roi chrétien du pays, et une multitude considérable d'autres vierges, pour échapper au déshonneur et à la mort, s'embarquèrent sur un frêle esquif, et furent jetées par la tempête sur les côtes de la Germanie. Par un de ces accidents providentiels qui déconcertent et écrasent notre faible raison, elles tombèrent au pouvoir des Huns, qui infestaient alors le littoral de la Manche. Traînées à la suite de ces hordes féroces jusque sous les murs de Cologne, elles y furent massacrées vers l'an 384 (1). En 1156, on découvrit dans cette ville plusieurs tombeaux, avec des inscriptions portant que c'étaient ceux de sainte Ursule et de ses compagnes que l'on y honorait depuis plusieurs siècles.

Gerlac, abbé de Duits, envoya les principales et les plus remarquables de ces inscriptions à Elisabeth, religieuse de Schonauge, qui était en grande réputation de sainteté. Elle se prononça pour l'authenticité, et raconta fort au long l'histoire de sainte Ursule, d'après une révélation qu'elle avait eue. Alors on se mit de toutes parts avec ardeur à la recherche de tous ces ossements sacrés, que l'on savait être enfouis aux environs de Cologne, et la Providence se plut à révéler par divers prodiges les lieux qui recélaient ces précieux dépôts.

Tantôt, racontent les pieux chroniqueurs du temps, on voyait dans l'obscurité de la nuit une procession de vierges habillées de blanc, resplendissantes de lumière et de gloire, venir du côté de la mer, marcher longtemps, s'arrêter pour indiquer l'endroit de leur sépulture, et disparaître; tantôt c'était l'ombre d'une des compagnes d'Ursule qui se levait de terre, apparaissait dans le

(1) Godescard, *Vie des Saints*, 21 oct.; — Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIV, ann. 1156.

silence du cloître à une religieuse en oraison, et lui montrait du doigt son tombeau ignoré (1).

Deux de ces corps saints, ceux qui nous intéressent plus spécialement, furent découverts d'une manière encore plus extraordinaire, et abandonnés aux religieux d'Aldemberg (2), qui, déjà abondamment pourvus, les envoyèrent à l'abbaye de Morimond leur mère, heureux d'avoir cette occasion de lui témoigner leur amour et leur reconnaissance.

La chapelle de la grange de Mervaux que l'on construisait probablement à cette époque fut mise sous le vocable de sainte Ursule. On donna des parcelles de ces reliques à presque toutes les paroisses du Bassigny. C'est à ces mêmes reliques qu'il faut rattacher la construction de la chapelle des Onze mille-Vierges sur le territoire de Choiseul, près du chemin de Ravenne-Fontaine. Elle fut détruite par les Suédois, mais on en voyait encore les ruines au XVIII[e] siècle.

Le pèlerinage de Sainte Ursule et de ses compagnes à Morimond fut longtemps célèbre dans notre pays. Pendant six siècles, les populations sont venues se prosterner devant cette poussière virginale. Pendant autant de temps, les moines lui ont fait nuit et jour une garde d'honneur, et l'ont embaumée du parfum de leurs prières et de leurs pénitences.

L'abbé Guy, après avoir fourni une longue et laborieuse carrière, gouverné avec la plus haute sagesse sa communauté pendant trente-huit ans, porté son froc de grosse laine dans toutes les cours de l'Europe, traité avec tous les rois de son temps : Othon IV, Philippe-Auguste, Jean-Sans-Terre, Alphonse IX, Ferdinand-le-Saint, Pierre d'Aragon etc.; servi trois papes successifs, Innocent III, Honorius III et Grégoire IX, s'endormit paisiblement dans le Seigneur, au milieu des prières et des larmes de sa famille cénobitique, laissant, selon les expressions de l'annaliste cistercien, une mémoire éternelle dans son ordre et dans le monde, *æternam sui memoriam orbi et ordini relinquens* (3). Il fut remplacé par Conon qui gouverna l'abbaye pendant vingt-trois ans.

(1) *Annal. cist.*, t. III, p. 217 et 218.
(2) *Ibid.*, p. 379.
(3) Series abbat. Morim., *Annal. cist.*, t. I, p. 521.

CHAPITRE XXXIV

Construction et dédicace de l'église de Morimond; influence architecturale de l'abbaye.

Pendant plus de cent ans, rien n'avait été changé dans le pauvre oratoire de Morimond; seulement, l'abbé Gaucher, vers l'an 1130, l'avait fait transporter un peu plus à droite, pour l'assainir et le rapprocher du centre du monastère. On y retrouvait encore, un siècle et demi après sa construction, la sombre nudité de la crypte antique : nulle richesse que les prières et les bonnes œuvres des saints, nulle parure que la blanche robe des moines, qui lui formaient une couronne dans leurs stalles disposées en cercle devant le sanctuaire.

Le nombre des cénobites, l'importance de l'abbaye et l'affluence des abbés de sa filiation qui s'y trouvaient réunis chaque année, souvent au nombre de plus de cent, à l'époque des chapitres généraux, demandaient un temple plus spacieux.

L'église de Morimond était une des plus remarquables de la contrée : nulle au loin ne l'égalait par ses vastes dimensions; la longueur de la nef du milieu était d'environ cinquante mètres, celle du transept et de l'abside, de trente mètres; la largeur de la grande nef était de dix mètres et celle de chacun des deux collatéraux, de cinq mètres. La maîtresse-voûte était haute de vingt mètres et celles des collatéraux de dix. Les contre-nefs ne se doublaient et ne se prolongeaient point autour de l'abside. L'hémicycle absidaire était éclairé de six baies étroites, allongées, sans remplissage.

Il y avait trois chapelles principales. L'une, au fond du sanctuaire, correspondant avec l'axe du vaisseau à l'autel majeur, semblait un second temple enfermé dans le premier : elle était consacrée à la sainte Vierge; à gauche de cette première chapelle était celle de saint Bernard, à droite celle de saint Albéric; puis venaient de chaque côté plusieurs autres oratoires consacrés à divers saints : saint Pierre, sainte Catherine, saint Nicolas, etc.

L'abbé avait sa chapelle particulière où il avait seul le droit d'entrer. Peu avant la Révolution, cette chapelle se distinguait par de superbes décorations et spécialement par une magnifique peinture à fresque représentant l'Assomption.

La grande voûte était supportée par douze piliers cylindriques : chacun d'eux était cantonné en croix de quatre colonnettes prodigieusement effilées, à chapiteaux ornés de feuilles recourbées en volutes (1), sur lesquels venaient se reposer les arcs-doubleaux réunis par une clef. La façade se composait de trois portes surnommées par les archéologues les trois portes trinitaires. L'ouverture de celle du milieu était partagée par un trumeau qui servait de piédestal à une statue de la Vierge. Les deux autres étaient surmontées de deux niches, dans l'une desquelles était la statue de saint Bernard, et dans l'autre celle de saint Etienne Harding ; puis à une certaine élévation, s'épanouissait une rosace de grande dimension (2).

1° Cette église fut construite sous l'influence du génie architectural de l'époque : le commencement du XIIIe siècle s'y montre avec l'ogive sèche et nue, mariée aux réminiscences de l'école byzantine. La phase sévère du style ogival, si ferme, si grave, si sobre d'accessoires et d'ornementations, que l'on pourrait à juste titre appeler la phase monacale, s'harmonisait parfaitement avec les mœurs austères et la simplicité des premiers Cisterciens. D'ailleurs cette fusion des deux styles représentait les deux éléments dont se composait l'ordre de Cîteaux, l'ascétisme contemplatif de l'orient uni à la vie saintement active des moines d'occident. Il y avait deux mondes dans les pierres de l'édifice, comme dans les pieux cénobites qui venaient y prier.

2° Elle dut se ressentir de l'esprit primitif de Cîteaux, esprit de détachement et d'abnégation, de simplicité véritablement évangélique, qui s'efforçait de rejeter du sanctuaire l'or et l'argent que le monde y avait apportés ; n'en voulant ni pour les ornements sacerdotaux, ni pour les croix et les chandeliers, ni pour les autels ; répudiant les sculptures, les tableaux, les vitraux peints, les lustres, en un mot tout le décor ordinaire des temples, non comme indigne de Dieu, mais comme contraire à la pauvreté et à la gravité mo-

(1) On peut constater la vérité de notre récit en visitant sur les lieux mêmes les deux ou trois colonnes qui restent encore.

(2) Voyez, aux Archives de la Haute-Marne, les plans et devis des réparations de cette église, dressés par l'ordre de l'abbé de Boisredon, en 1475, pour la réparation des désastres causés par la foudre.

nastiques, comme inutile dans une église claustrale, l'âme d'un religieux devant trouver en elle-même assez de force et d'élan pour s'élever au ciel sans le secours de ces intermédiaires (1).

3° Il fallait que ce temple, par son style sévère et grandiose, s'alliât aux plus sombres aspects de la nature, au site le plus sauvage, aux coteaux voisins, au bruit du torrent, aux grands arbres de la forêt dont les cimes devaient se balancer majestueusement autour de son front, et à l'humble cloître qui était assis à ses pieds.

4° Enfin, de même que l'on trouve la crypte souterraine dans la cathédrale aérienne, ainsi on vit l'oratoire primitif reparaître dans l'église de Morimond, avec son parallélogramme, les dispositions du chœur, la distribution de la nef et du sanctuaire, le *presbyterium*, les chapelles, etc.

Voilà le corps de l'église organisé : il faut maintenant que le catholicisme souffle sur ces pierres pour les vivifier. Mettez un autel avec son tabernacle sous l'arc triomphal du transept ; sur les degrés de cet autel un prêtre en oraison, ayant à ses côtés diacre et sous-diacre ; en bas, le cercle des acolytes et des officiants, la table sainte environnée des anges de la terre ; au chœur, cent religieux en habit blancs, immobiles dans leurs stalles, alternant d'un ton grave et pieux des psaumes et des hymnes ; au fond, la foule des pèlerins agenouillés ; à droite et à gauche, une multitude de chevaliers et de barons dont l'armure étincelle dans l'ombre; des nuages d'encens qui s'élèvent du sanctuaire et embaument toute l'enceinte ; les vitraux vibrant sous les échos ondulatoires de tant de voix diverses ; le son des cloches qui ébranle les airs et semble emporter cette grande et sublime prière vers les cieux ; ajoutez, pour compléter le tableau, l'ombre de la mort se levant de toutes ces pierres sépulcrales armoriées, à demi-usées sous les pas des religieux ; voilà à quelle époque et à quel point de vue il faut se placer pour juger convenablement la basilique de Morimond.

La pensée génératrice qui présida à la construction de ce temple dut bientôt irradier autour d'elle, inspirer de nombreux artistes et faire surgir une foule d'édifices formés à son image. Le bien et le beau en tous genres venaient alors de Cîteaux ; ce fut de là que partit également l'impulsion architecturale. Les églises cisterciennes furent élevées la plupart de 1150 à 1250, et, si l'on considère que la France seule en comptait plus de trois cents et le

(1) *Stat. cap. cist.*, ann. 1134, c. 10, p. 273, *Annal. cist.*, t. I.

reste de l'Europe au moins douze cents, on aura une idée de l'influence immense que cet ordre a exercée sur les destinées de l'architecture.

Pour ne parler que de l'abbaye qui nous occupe spécialement, nous dirons qu'en visitant les grandes et belles églises de l'ouest de la Lorraine, du nord de la Franche-Comté et de l'est de la Champagne, nous y avons trouvé l'idée première, le dessin, la disposition des lignes principales et l'ensemble de l'église de Morimond, sauf les modifications apportées par les tendances architectoniques de l'époque d'érection de chacune d'elles. C'est partout le parallélogramme de l'oratoire cistercien : deux bas-côtés ne se prolongeant point autour du chœur, deux chapelles correspondant aux deux nefs latérales et ne dépassant point le parallélogramme des bas-côtés; le chœur placé presque partout en avant du sanctuaire, comme celui des moines; la phase transitionnelle de la période bysantine combinée avec la phase, tantôt sévère, tantôt ornée, du style ogival; telles sont les églises de Colombey-lès-Choiseul, de Brevannes, de Meuvy, de Damblain, de Vrécourt, de Neufchâteau, de Bourbonne, de Lamarche, etc., toutes filles de Morimond, toutes reproduisant les traits principaux de leur mère, toutes se ressemblant dans la variété même de leur physionomie, comme il convient à des sœurs (1).

Le 7 septembre 1253, la nouvelle église fut consacrée par Guy de Rochefort, évêque de Langres, assisté d'Arnaud, ancien évêque de Sinigaglia, en présence d'un grand nombre d'abbés et de seigneurs. Mais, comme la solennité de l'anniversaire de la dédicace n'aurait pu se faire convenablement, à cause de la foule des religieux étrangers qui encombraient le monastère à cette époque, concordant avec celle de la tenue du chapitre général, on la remit, de l'autorité des prélats, à la fête de saint Protais et de saint Hyacinthe, martyrs.

Ce temple, malgré sa simplicité, sera plus digne de la majesté et de la gloire de Dieu que le pauvre oratoire : il y aura une plus haute vertu inspiratrice dans ces arceaux et ces colonnes s'élançant vers les cieux; les cénobites, désormais comme échappés d'une prison étouffante, respireront librement dans cette vaste enceinte et pourront y déployer à leur aise toute la puissance de leur voix et toute l'harmonie de leurs pieux cantiques.

Pendant que les moines de Morimond étaient occupés de la cons-

(1) Il serait possible que quelques-unes de ces églises eussent été reconstruites ou restaurées depuis sur d'autres plans.

truction de leur église, les chevaliers, électrisés par les éloges de Grégoire IX et les faveurs du légat Jean d'Abbeville, évêque de Sabine, qui était venu prêcher la croisade en Espagne, enlevèrent successivement, avec le roi de Castille Ferdinand III, les places de Quesada, de Baëza, d'Andujar et le fort de Martos qu'ils eurent en récompense; le roi de Baëza fut réduit à une telle extrémité, qu'il se rendit à discrétion avec sa ville. Le château de Pliego tomba en leur pouvoir avec ses trésors, ainsi que celui de Laza, autour duquel les Maures laissèrent quatorze mille morts. Ayant surpris l'ennemi entre Séville et Carmona, ils lui tuèrent vingt mille hommes; puis, réunis aux troupes commandées par l'infant Alphonse, ils contribuèrent puissamment au gain de la fameuse bataille de Xérès de la Frontera, qui fraya aux chrétiens le chemin de Cordoue; enfin, la veille de saint Pierre, 1236, cette ville, la capitale et le foyer de l'islamisme en Espagne, ouvrit ses portes à Ferdinand de Castille, qui fit arborer la croix au sommet du minaret le plus élevé, d'où les *muezims* appelaient les mulsumans à la prière, et consacra à Dieu et à la sainte Vierge la principale mosquée (1).

Grégoire IX, plein d'admiration pour les travaux et le pieux dévouement de la milice de Calatrava, adressa au grand-maître une lettre de félicitations, dans laquelle il appelle l'ordre *l'espoir d'Israël, le boulevard et le salut de l'arche sainte*, et le prie d'envoyer une colonie de ses chevaliers dans la Pouille, non loin de la mer, dans une place qu'il mettait à sa disposition. Il écrivit ensuite au patriarche d'Antioche de chercher en Orient un lieu favorable pour y fonder un établissement de ce genre, espérant que là, comme en Espagne, le mahométisme serait bientôt terrassé par l'épée et par la prière de Cîteaux; mais la mort de ce pontife, qui arriva en 1241, ne lui laissa pas le temps de réaliser un aussi magnifique projet (2).

(1) Andrad. Rad., *Hist. Calatr.*, c. 16 et 17; — Series magist. milit. Calatr., apud Manriq., t. III, ad calcem.
(2) *Annal. cist.*, t. IV. p. 200.

CHAPITRE XXXV

Du Chapitre général de Cîteaux; du rôle qu'y jouaient les abbés de Morimond; de l'influence politique et sociale de cette institution; suite de l'histoire et des conquêtes de Calatrava.

D'après la Charte de charité, lorsque l'abbaye de Cîteaux devenait vacante, c'était à l'abbé de Morimond et aux trois autres premiers pères à veiller sur elle et à en prendre soin; c'est pourquoi ils devaient être informés aussitôt de la vacance, et, dans le délai de quinze jours, procéder conjointement avec les religieux à la nomination du nouvel abbé (1). Or, après la promotion de Guy II au cardinalat, le prieur de Cîteaux n'avait pas cru devoir convoquer les quatre premiers abbés, et Jacques II avait été élu sans leur participation; ils réclamèrent donc contre l'élection, la déclarant illégale et frappée de nullité; de là une scission malheureuse, qui dura plusieurs années.

Nicolas Ier, abbé de Morimond, s'unit à Philippe, abbé de Clairvaux, et ils adressèrent au pape Urbain IV des plaintes communes. Le Souverain-Pontife leur envoya des lettres d'exemption de la juridiction de Cîteaux et d'assistance au chapitre général, tant que dureraient les débats. L'année suivante, Jacques ayant cédé à l'orage et s'étant démis volontairement, Nicolas fut appelé avec ses trois coabbés à l'élection de son successeur; mais, pour empêcher autant que possible que de semblables désordres ne pussent se renouveler, le pape manda à Pérouse, où il tenait sa cour pontificale, les quatre premiers abbés et celui de Cîteaux, pour apprendre de leur propre bouche le sujet de leurs différends (2).

Après les avoir entendus, il fixa irrévocablement le sens de l'article 19 de la Charte de charité, et décida que les quatre premiers pères n'avaient que le droit d'assister simplement à l'élection de l'abbé de Cîteaux, et d'aider les religieux de leurs conseils (3). L'article 16 de la même Charte avait été également la

(1) Stat. 19, *Annal. cist.*, t. I, p. 111 : Et congregati in nomine Domini, abbates et monachi cisterciensem eligant abbatem.

(2) *Gall. Christ.*, t. IV, p. 818; — Hélyot, *Hist. des ord. rel.*, t. V, p. 354.

(3) Bull. Clem. IV, in libro cui titulus : *Nomastic. cist.*; — *Traité hist. du Chap. gén de Cîteaux*, in-4°, p. 20, 30, 50, etc.

source de beaucoup de contestations, car, quelque parfaites que soient les législations humaines, elles se trouvent toujours, mais surtout aux époques de dégénérescence, incomplètes ou impuissantes, tant les faces des choses sont diverses et éblouissantes, tant les passions sont subtiles, tant les générations se ressemblent peu, jusque dans la terre des saints!

Primitivement, tous les abbés de l'ordre avaient voix délibérative au chapitre général; dans le cas de partage des opinions, on devait s'en rapporter au jugement de l'abbé de Cîteaux et de quelques-uns des plus sages et des plus éclairés d'entre les autres abbés; mais le nombre de ces derniers n'était point arrêté; souvent ceux que l'on désignait refusaient par humilité une fonction qui les constituait juges de leurs frères. Dès l'an 1134, le chapitre s'était vu forcé de donner pouvoir à l'abbé de Cîteaux d'en contraindre quatre d'accepter cet office, et c'étaient ordinairement les quatre premiers pères. Cette manière de décider les affaires donna insensiblement lieu à l'érection d'un tribunal détaché auquel on renvoyait toutes les questions épineuses. Les abbés qui le composaient furent appelés les *définiteurs*, et leur tribunal le *définitoire*.

Clément IV sanctionna cette organisation judiciaire et lui donna sa dernière forme, ordonnant que les définiteurs seraient tirés par égale portion du sein de chacune des cinq générations qui formaient l'universalité de l'ordre. L'abbé de Cîteaux nommera, le premier, quatre définiteurs de sa filiation; l'abbé de Morimond et les trois autres lui présenteront chacun cinq abbés de leur filiation, et il en choisira quatre parmi eux; ce qui donnera, y compris les cinq premiers abbés eux-mêmes, vingt-cinq définiteurs. Les définitions passeront à la pluralité des voix; mais, lorsque les voix se trouveront partagées, celle de l'abbé de Cîteaux sera prépondérante et déterminera le jugement. Les quatre premiers pères apposeront leurs sceaux et signatures à tous les actes du définitoire (1).

Le pape avait promis de retoucher cette constitution, si elle ne pouvait réunir et satisfaire les différents partis; alors, Philippe de Clairvaux et Nicolas de Morimond délibérèrent sur ce qu'ils avaient à faire. Il leur paraissait que, si l'abbé de Cîteaux avait le droit

(1) Nous avons entre les mains le sceau du définitoire de Cîteaux : il représente l'assemblée des définiteurs, sur la tête desquels la sainte Vierge étend ses deux mains à droite et à gauche, avec cette légende circulaire : *Sigillum definitorum capituli gener. Cisterc. ordinis.*

d'exclure arbitrairement l'un des cinq définiteurs qui lui étaient présentés par chacun des quatre premiers abbés, ceux-ci ne pourraient jamais s'assurer d'avoir dans le définitoire un homme de confiance qui pût leur servir de conseiller dans le besoin, l'abbé de Cîteaux pouvant faire tomber l'exclusion sur celui-là. Ils estimaient donc qu'il était nécessaire de supplier le pape de modérer la puissance abbatiale de Cîteaux, et de permettre à chacun des quatre premiers pères de se réserver quelques-uns des cinq définiteurs que l'abbé de Cîteaux ne pourrait exclure, au moins la première fois qu'ils lui seraient soumis, afin que les cinq grandes fractions cisterciennes pussent se balancer réciproquement.

Clément IV fit droit à une demande aussi légitime, et statua que, des cinq définiteurs choisis par chacun des premiers pères, il y en aurait deux que l'abbé de Cîteaux ne pourrait rejeter. Dans le cas où un des premiers pères serait empêché d'assister au chapitre, l'abbé le plus ancien de sa génération choisirait les définiteurs et les présenterait (1).

Nous croyons devoir ajouter, dans l'intérêt de notre histoire, quelques mots sur la tenue du chapitre, à cause du rôle important qu'y jouaient les abbés de Morimond.

Pour qu'une association s'organise et dure, il lui faut comme au monde, deux forces : une force d'expansion et une force d'attraction. La Congrégation de Cîteaux avait eu éminemment, dès le principe, la première de ces deux puissances par l'extension prodigieuse de sa filiation; elle jouit bientôt de la seconde, par l'institution de son chapitre. L'Église catholique est l'ordre même de Dieu réalisé dans les limites du temps et de l'humanité : tout ce qui croît et se développe dans son sein se forme à son image ; tout ce qui s'établit en dehors d'elle ou contre elle tend au désordre et à l'anarchie.

D'après la Charte de charité, le chapitre général devait se tenir chaque année, et tous les abbés étaient obligés d'y aller rendre compte de leur conduite, de l'état de leur monastère, et traiter des affaires de l'ordre entier; mais, par la suite, Cîteaux s'étant dilaté jusqu'aux extrémités de l'Europe et même au delà, il eût été impossible aux abbés les plus éloignés de s'y transporter aussi souvent; ceux de Norwége, de Livonie, de Hongrie n'y venaient que de trois ans en trois ans; ceux d'Irlande, d'Ecosse, de Sicile,

(1) Nous n'avons fait qu'analyser le *Traité histor. du Chap. gén. de Cîteaux*, et la Bulle de Clément IV, in *Nomasticon cist.*, p. 466.

chaque quatrième année, et ceux de Syrie et de Palestine tous les sept ans (1).

Les abbés capitulaires se réglaient pour leur départ sur la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, et devaient se réunir dans celle des quatre premières maisons de l'ordre qui se trouvait sur leur passage.

C'était surtout du neuf au dix septembre que les abbés étrangers arrivaient à Morimond : les uns venant des provinces voisines, et accompagnés seulement d'un frère convers, les autres de pays plus éloignés et surtout de l'Allemagne, avec deux chevaux, un garçon, *garcio*, un serviteur convers ou laïque (2). Il était défendu d'en amener davantage. Cependant le cortége était souvent plus nombreux à cause des dangers que l'on courait durant le voyage. Les domestiques des abbés étaient armés, mais ils devaient, en signe d'amitié et de fraternité, déposer leurs armes à la porte et même leurs couteaux aiguisés, *dimittant ad portam arma ét cultellos acuminatos* (3). Morimond était obligé de loger et de nourrir tout ce monde, de donner aux chevaux la mesure d'avoine ordinaire, *mensuram avenæ*. Tous les abbés qui devaient venir de ce côté, et ils étaient nombreux, étant arrivés, on sortait le onze et on se dirigeait sur Langres. Représentons-nous par la pensée ce bataillon sacré composé de deux ou trois cents hommes, y compris les garçons et les convers, précédé de l'abbé de Morimond avec ses gens et ses quatre chevaux (4). On ne pouvait rien voir de plus curieux : c'était tout le nord de l'Europe personnifié dans Cîteaux venant embrasser le midi. Les abbés appartenant au même ordre avaient le même costume, mais les serviteurs portaient les habits de leurs pays et il y en avait de douze ou quinze régions diverses, de l'Alsace à la Pologne, de la Suède au Tyrol. Tantôt ces pieux voyageurs récitaient quelques prières, tantôt ils psalmodiaient quelques psaumes (5). Ils devaient s'arrêter de temps en temps dans les églises des paroisses qu'ils traversaient. Un pareil spectacle était bien fait pour piquer la curiosité des villageois du Bassigny. Heureux qui en comprenait le sens et la portée ! Hélas ! nous aussi, de nos jours nous avons vu plusieurs fois l'Allemagne sur nos routes, nous l'avons entendue, elle

(1) Hélyot, *Hist. des ord. relig.*, t. V, p. 366.

(2) Cum duobus equis et uno garcione et famulo si conversum non habeant. (Martènne, *Thesaur. Nov. Anecdot.*, t. IV, p. 1249.)

(3) *Ibid.*, 1388.

(4) *Ibid.*, 1350.

(5) C'est ce qu'on devait faire dans tous les voyages.

passait au bruit de la fusillade et du canon, et ne laissait que des ruines sur son passage.

Le douze septembre, au soir, que l'aspect de Dijon devait être pittoresque, lorsque les abbés y entraient par toutes les portes, sillonnaient toutes les rues avec leurs équipages ! On avait là des échantillons de presque toutes les nationalités connues. Jamais pareille chose ne se reverra ; et, cependant, ce n'était qu'un rayon de l'immense foyer du catholicisme.

Le lendemain, treize, au point du jour (1), on partait de Dijon pour Cîteaux éloigné encore d'environ quatre lieues. Les valets, les domestiques restaient ordinairement à Dijon. Mais pendant l'absence de leurs maîtres, il leur arrivait quelquefois de s'émanciper non sans scandale (2). Aussi leur était-il défendu sous les peines les plus sévères de se quereller entre eux et avec les dijonnais, de parcourir les rues en chantant et en dansant à la mode de leurs pays, de faire des excès dans les auberges ou ailleurs. Ils n'avaient que cinq sous, monnaie de Bourgogne, pour toutes leurs dépenses personnelles jusqu'au retour du chapitre (3).

On arrivait à Cîteaux pour l'office de tierce, qui était suivi d'une messe solennelle du Saint-Esprit, après laquelle le bourdon sonnait l'ouverture du chapitre, où tous les abbés se rendaient en coule blanche. La place d'honneur était réservée à l'abbé de Cîteaux; puis venaient les quatre premiers pères, selon le rang de leur filiation, et tous les autres abbés. A droite et à gauche étaient les siéges des évêques et des rois. Le chantre ayant achevé le *Veni creator*, le président prononçait un discours; on lisait ensuite quelques chapitres des anciens statuts; enfin, les quatre premiers pères avec l'abbé de Cîteaux se retiraient pour nommer les définiteurs. L'abbé de Cîteaux, en sa qualité de président, avait le droit d'ouvrir, de suspendre ou de clore les séances, de recueillir les voix, de prononcer les sentences; mais il était toujours accompagné, soit de l'abbé de Morimond, soit de l'un des trois autres premiers pères, appelés par Benoît XII les prélats présidents, *prælati præsidentes, coabbates præsidentes* (4).

(1) De Divione ante lucem scienter non exeant. (Mart., *Thesaur. Nov. Anecd.*, t. IV.

(2) Per servientes abbatum scandala sunt exorta, maxime apud Divionem... movere rixam, corcizare, etc. (*Ibid.*, p. 1372.)

(3) Nullus abbas det sive relinquat puero suo pro expensis ultra valorem quinque solidorum divionensis monetæ, præter expensas equorum. (*Ibid*, p. 1369.)

(4) Bull. Bened. XII, an. 1335, *Nomastic. cist.*, p. 586, in-fol.

Chaque monastère élisait son abbé, chaque abbé était comme le député de sa communauté au chapitre, qui de cette façon représentait tout l'ordre : *congregatio abbatum totum ordinem repræsentans*. C'était à lui qu'appartenaient la puissance législative et exécutive, le vote du budget et toute la police disciplinaire de la société cistercienne. Nulle loi n'était obligatoire, si elle n'avait été consentie par la majorité des abbés ; nul impôt ne pouvait être levé, s'il n'avait été préalablement ordonnancé par le chapitre ; c'était une maxime de droit consacrée par un grand nombre de statuts, qu'un fardeau dont chacun doit porter sa part doit être approuvé d'un chacun : *onus quod omnes tangit ab omnibus debet approbari*.

Ce forum monacal avait sa tribune, ses débats parlementaires, ses séances tantôt calmes et tantôt orageuses, mais toujours dignes et graves. C'était une école de haute convenance et de respect mutuel. Lorsqu'un orateur abusait évidemment de la liberté de discussion, le président ne se contentait pas de le rappeler à l'ordre, mais l'assemblée réprimait sévèrement ses fougueuses saillies, et, au besoin, brisait son orgueil sous les pénitences les plus humiliantes. Ainsi, en 1199, l'abbé de Morimond, ayant parlé avec trop peu de mesure, fut condamné à rester quarante jours hors de sa stalle dans son monastère, à être trois jours à Cîteaux en coulpe légère, et, l'un d'eux, au pain et à l'eau (1).

C'etait non-seulement une assemblée délibérante, mais une cour judiciaire, un tribunal suprême appelé à prononcer sur tous les délits publics et toutes les affaires contentieuses de l'ordre, ayant ses huissiers, ses greffiers, ses juges d'instruction, ses procureurs et ses avocats-généraux. Le coupable s'accusait lui-même, et, dans le cas où il n'en avait pas le courage et la volonté, un autre l'interpellait. En 1205, l'abbé de Pontigny fut interpellé pour avoir permis à la reine de France et à quelques dames de sa suite l'entrée de son monastère, contrairement aux statuts ; il aurait été déposé à l'instant même, si l'archevêque de Reims et plusieurs autres prélats n'eussent intercédé pour lui.

On distinguait deux sortes d'audiences, celle du chapitre et celle du définitoire ; tout ce qui avait été jugé à l'une ou à l'autre, l'était irrévocablement. On pouvait cependant en appeler au pape dans certains cas prévus par les règlements.

(1) Abbas Morimundi, qui nimis indisciplinate locutus est in capitulo (1199), quadraginta diebus extra stallum suum sit in Morimundo ; tribus diebus sit in levi culpa apud Ciscercium, uno eorum in pane et aqua. (*De la manière de se comporter au Chap. génér.*, in-4°, p. 45 et 46.)

Voyez comme la justice avait été grandement et libéralement organisée par les moines ! Chaque abbé était juge dans son monastère ; ce tribunal local était dominé par une sorte de tribunal de première instance, celui du premier père dans toute sa filiation; puis venaient la cour royale et les assises du chapitre. Ce n'était pas tout : l'innocence condamnée pouvait encore crier vers Rome et se sauver dans la barque de Pierre, ce dernier et suprême asile de la justice ici-bas.

La langue latine était la seule en usage dans le chapitre ; voilà pourquoi l'élection d'un abbé illettré était annulée par le fait même.

Ce tribunal s'était acquis une si grande réputation d'équité, de haute impartialité, de discernement, qu'il fut bientôt reconnu de l'Europe, et que les princes venaient de toutes les parties du monde lui confier leur différends, s'en rapportant à ses décisions. Plusieurs d'entre eux avaient pourvu à ses dépenses : Richard, roi d'Angleterre, avait donné, pour couvrir les frais des trois premiers jours, les revenus de l'église de Schardebourg; Alexandre II, roi d'Ecosse, vingt livres sterling pour le quatrième jour ; Bela IV, roi de Hongrie, s'était chargé du cinquième et dernier jour.

L'époque de la tenue du chapitre varia comme l'esprit cistercien : d'annuel qu'il était, il devint bisannuel, puis quadriennal ; il y eut même des lacunes de quinze, vingt et quarante ans, durant les périodes les plus orageuses de notre histoire. Sous Louis XIV, Alexandre VII ordonna qu'il serait triennal et que, dans l'intervalle des sessions, les quatre premiers pères se réuniraient en petit chapitre pour préparer les matières (1).

De quelque côté que l'on envisage cette magnifique institution, on ne peut qu'être frappé d'admiration : au point de vue monastique, rien n'était plus propre à réunir les divers membres de la corporation cistercienne épars sur un espace immense, à y conserver la vie primitive, et à la maintenir dans l'uniformité des mêmes observances.

Au point de vue social, rien n'a contribué plus puissamment à relier les différentes nations et à les faire progresser vers l'unité, que ces assemblées périodiques formées d'une grande multitude d'abbés venant de toutes les parties de la terre, parlant pendant

(1) *Traité hist. du Chap. génér. de l'ord. de Citeaux*, p. 353 et suiv.; — *De la manière de se comporter au Chap. génér.*, p. 45 et 46 ; — Hélyot, *Hist. des ordr. relig.*, t. V, p. 365, 366 et 367 ; — In *Nomastic. cist.*, lib. ant. definit., p. 484.

cinq jours la même langue, comme une vaste famille de frères, emportant les même idées sur tous les points du globe.

Sous le rapport politique, nous retrouvons dans le chapitre, à l'aurore du XII[e] siècle, la vérité du gouvernement représentatif dont les peuples européens n'ont encore pu saisir que l'ombre, après tant d'années d'efforts et d'expériences désastreuses, à travers tant de sang et de ruines, et cette république fédérative rêvée par Franklin et Washington au sein des forêts du Nouveau-Monde, réalisée, en 1119, par quelques pauvres moines, dans une misérable cabane, au milieu d'une forêt de la Bourgogne.

Au point de vue national, cette assemblée, qui fut pendant si longtemps l'arbitre des empereurs et des rois, le conseil de l'épiscopat, l'appui et l'asile de la papauté dans les tempêtes du moyen-âge, qui parlait et voyait les rois s'incliner sous le souffle de ses lèvres; cette assemblée se tenait dans une province et sous la protection de la France, sous la direction de cinq abbés français, parmi lesquels était celui de Morimond. On comprend que par-là l'influence et le prestige de notre patrie devaient grandir dans le monde avec les douze cents monastères étrangers qui relevaient de Cîteaux.

Clément IV ayant organisé le définitoire cistercien, et réglé plusieurs autres points de discipline, s'occupa des chevaliers de Calatrava. Les clercs attachés à cette milice lui avaient député l'un d'eux, pour se plaindre de ce qu'un simple laïque recevait leurs vœux, au préjudice du prieur venu de Morimond, que les chevaliers repoussaient à cause de sa profession et de son habit. Le pape, par un bref daté de Pérouse, au mois d'août 1265, renvoya toute cette affaire au chapitre général de Cîteaux, comme au tribunal auquel elle ressortissait naturellement. Les abbés capitulaires rendirent une sentence constatant irrévocablement le droit de Morimond.

Au chapitre de 1467, Nicolas, abbé de Morimond, demanda la permission d'écrire au roi d'Aragon, Jacques I[er], au sujet d'une somme d'argent assez importante que ce prince devait à sa maison, et dont il avait des lettres de reconnaissance. Le chapitre lui accorda sa demande et chargea l'abbé de Poblet en Espagne de présenter au roi les pièces de l'abbé de Morimond, et d'agir près de lui par douceur et par prière, pour qu'il voulût bien payer cette somme. Dans le cas où il s'y refuserait, comme il l'avait déjà fait, il devrait en appeler au Souverain-Pontife (1).

(1) Stat. 1267, ap. Marten., *Anecdot.*, t. IV, p. 1428.

L'abbé Nicolas étant mort en 1272, Jean, premier du nom, qui lui succéda, se hâta de se rendre en Espagne, et alla droit à Calatrava, où Jean Gondisalvi faisait les fonctions de grand-maître. La milice était parvenue au plus haut point de sa puissance et de sa gloire; les destinées de la péninsule semblaient être dans ses mains. Une grave dissension s'étant élevée entre Alphonse-le-Sage d'un côté, et son frère Philippe avec la plupart des grands du royaume de l'autre, ce dernier parti allait se réunir aux Maures, et l'Espagne touchait à sa ruine, si Gondisalvi ne se fût interposé et n'eût, par son habileté et son ascendant, réussi à calmer les esprits (1).

L'abbé Jean, à son arrivée, convoqua l'ordre entier, et formula une série de statuts empreints de la plus haute sagesse et groupés sous douze titres commençant par ces mots : *Nous Jean, par la grâce de Dieu, abbé de Morimond, visitant personnellement la vénérable congrégation des ordre et milice de Calatrava, notre illustre fille, ordonnons de notre autorité et au nom de l'obéissance, à tous les membres desdits ordre et milice, d'observer, chacun en ce qui le concerne, les présents règlements*, etc. (2).

Les chevaliers reçurent ces lois avec respect, comme émanant du chef suprême de l'ordre, et jurèrent d'y obéir; aussi le Dieu des batailles, en récompense, continua-t-il de bénir leurs armes et de guider leur drapeau dans les sentiers de la victoire. Ils marchèrent, avec Sanche-le-Hardi, jusqu'au centre de l'islamisme, à la pointe la plus méridionale de l'Espagne, assiégèrent et prirent Tarifa; et, comme le roi voulait raser cette ville, le boulevard des infidèles sur le détroit de Gibraltar, ils se chargèrent de la défendre et d'y tenir bonne garnison, afin de couper les communications des ennemis avec la mer et l'Afrique, et de les cerner de toutes parts sur le continent.

Après la mort du roi Sanche, la tutelle de Ferdinand IV fut confiée au grand-maître D. Roderic Pérez, qui, ayant réuni ses forces à celles de son royal pupille, alla fièrement dresser sa tente sous les murs de Grenade. Attaquée près d'Aznallos, l'armée catholique remporta la victoire; mais ce ne fut qu'après un combat aussi sanglant qu'opiniâtre. La milice cistercienne fut décimée, et le grand-maître, criblé de coups, mourut de ses blessures à Arcos.

(1) Angel. Manr., *Series præf. Calat.*, t. III, p. 24.
(2) *Series abbat. Morim.*, apud Ang. Manr., t. I. ad fin.

CHAPITRE XXXVI

Des maisons de Morimond dans les villes et les bourgs.

L'abbaye de Morimond avait des maisons dans cinq ou six villes ou bourgs. Quelques-unes de ces maisons lui avaient été données ou vendues, pour qu'elle pût y loger ses religieux et ses abbés, ainsi que ceux de sa filiation, dans leurs pérégrinations incessantes, quelques autres pour qu'elles lui servissent de lieux de refuge en cas de guerre ou d'invasion, enfin, un certain nombre pour qu'elle en fît son profit en les amodiant. Metz, au débouché de l'Allemagne du Nord sur la Lorraine et la France, était une ville trop passante pour qu'il n'y eût pas une maison destinée aux Cisterciens. Olric de Monçon, chanoine de Toul, eut la bonne idée d'offrir à Morimond et à l'ordre de Cîteaux, par les mains du vénérable abbé Henri, celle qu'il y possédait, afin que tous les abbés étrangers venant au chapitre général y fussent reçus (1). Voilà la première maison de Morimond à Metz : la deuxième n'était pas éloignée de celle-ci; elle avait appartenu primitivement aux moines de Clairlieu qui avaient été forcés de la vendre dans un besoin pressant d'argent pour payer leurs dettes, *urgente onere debitorum* (2). Deux autres maisons de Clairlieu, dans la même ville et la même rue, étaient comprises dans la même vente. Enfin, Morimond avait des cens sur environ douze autres maisons disséminées sur divers points de Metz, particulièrement sur la paroisse Saint-Gengoulf (3). Ces maisons furent vendues successivement et les cens aliénés; il n'en restait plus rien à la fin du dernier siècle.

De même que Metz était au débouché de l'Allemagne du Nord sur la France, Dijon était au débouché du Nord de la France sur

(1) Ut omnes abbates ad Cisterc. capitul. venientes, in illa domo habeant generale diversorium et hospitium. (Arch. de la Haute-Marne, Morim., 2e liasse.)

(2) Hæc domus sita in vico Advocati prope domum majoris Archidiaconi, juxta vicellum quo itur ad Veterem Bucariam, et alias duas domos in eodem vico, etc. (*Ibid.*)

(3) Tous ces cens, rentes, redevances sont énumérés dans la 2e liasse de Morim., mêmes Arch. — Voir aussi les parag. I, II, VI, IX, LXXXVIII et CII de l'*Invent. du Chart. de Bourb.*

le midi, au confluent des provinces du Nord-Est. C'était le lieu de rendez-vous général des abbés qui allaient au chapitre, et qui devaient s'y réunir, afin de partir tous ensemble pour Cîteaux.

Les moines de Morimond y avaient de bonne heure un pied-à-terre. En 1261, ils y firent une acquisition assez importante, celle d'une assez vaste maison et d'un meix qui la joignait avec ses dépendances (1). Elle fut bientôt organisée en une grande hôtellerie; car nous voyons qu'en 1263, un maître y était déjà installé avec des serviteurs. Dans un acte de 1350, figure comme témoin frère Girart de Lecourt *moigne de Morimond et maître de la maison de Dijon*. Ce maître était chargé de la garder, de l'entretenir, d'y recevoir les religieux et de Morimond et de sa filiation dans leurs voyages, et surtout à l'époque du chapitre général. Il y avait une assez belle chapelle avec une celle des hôtes, réfectoire, dortoir, jardin, cour et écurie. Elle était située au sud et à l'extrémité de la ville, dans un lieu où il n'y avait alors que des granges et des bergeries, près du ruisseau de Suzon. Les moines dégagèrent un assez grand espace à l'est, et en firent une place connue autrefois sous le nom de Champ-de-Morimond, et plus tard sous celui de place de Morimond.

Les moines firent d'autres acquisitions de champs et de vignes aux environs de Dijon, et spécialement sur les territoires de Varois et d'Orgeux, sur les coteaux de Talant, de Chenôve, et dans le vallon de Plombières. Lorsque Philippe-le-Hardi et Marguerite de Flandre, son épouse, jetèrent les fondements de la fameuse Chartreuse destinée à leur servir de tombeau, ils s'empressèrent de leur abandonner une de leurs terres dont ils avaient besoin pour asseoir leurs constructions; *et pour ce que*, dit le duc, *nos bien-aimez les religieux, abbé et couvent de Morimond, de l'ordre de Citeaulz, à nostre requeste et prière, nous ont délaissé pour la fondation des Chartreux de Champmol, emprès notre ville de Dijon, quatre jonois et demi de terre assiz au territoire de Dijon... nous à iceux religieux avons consenti et ottroyé que en notre duché de Borgongne ils puissent acquérir jusques à la value de dix livres tornois de rente partout où il leur plaira et*

(1) Unam domum cum manso et appenditiis ejusdem sitam Dyvione ante campum Decani, juxta domum Lamberti textoris pro viginti quatuor librorum Dyvionensis monetæ. (Arch. de la Mairie de Dijon, liasse Morim.) — Dans un des baux d'amodiation, nous lisons qu'elle était située grande rue Saint-Jean, auprès de la maison de Jean de Langres d'une part, et le Champ-de-Morimond de l'autre, aboutissant par le devant sur ladite grande rue, et par derrière sur le cours de Suzon.

pourront trouver à acquérir en notre dit pays, ensemble ou par partie.....

C'est à cette transaction qu'il faut probablement rapporter l'origine des relations intimes qui existèrent si longtemps entre Morimond et la Chartreuse dijonnaise, et de la bienveillance que les ducs de Bourgogne ne cessèrent de témoigner à nos religieux, jusqu'à l'extinction du duché, à la mort de Charles-le-Téméraire.

Les chapitres ne s'étant plus tenus régulièrement, et les monastères s'étant dépeuplés à cause du relâchement de la discipline et des guerres continuelles de la fin du XIVe siècle, cette maison ne fut plus fréquentée, et il fallut aviser au moyen d'en tirer parti. On la partagea en plusieurs corps de logis qui furent accensés avec les diverses aûtres propriétés. En 1392, l'abbé de Morimond, Jean de Levécourt, amodia les maisons de Morimond situées à Dijon *emprès le champ de Suzon*, ainsi que leurs dépendances, vignes, terres, prés, rentes, cens et autres revenus, sis à Dijon et à trois lieues aux environs (à l'exception des vignes de Plombières). Le preneur devait avoir les deux tiers du produit des vignes, et l'abbé l'autre tiers. Celui-ci se réserve pour l'entrée en jouissance du preneur une queue de vin, une mine d'avoine et une charretée de foin. Le prix du bail était fixé à la somme de vingt-six francs d'or, payables annuellement en deux termes.

L'hôtel ne devait pas perdre entièrement sa destination première. Il était bien spécifié que le preneur était obligé à recevoir « ledit abbey, ses gens procureurs et maignie, ensemble sa génération appartenant à la dite abbaye de Morimon chascun an au dit hostel qu'ilz venront au chapitre de Cisteaux, c'est assavoir deux jours en alant et deux jours en retournant, et à leurs administrés feu en cuisine pour appareiller à manger, et en leurs chambres, et tous aisements de cuisine, tel pour potages et pour tables, aux, oignons, verjus, vinaigre, moustarde, lits, étable et litière pour leurs chevaux (1). » On ajoutait que toutes les fois que le même abbé viendrait à Dijon pour ses affaires, ou que ses procureurs et ses gens, tant religieux que séculiers, y viendraient de sa part, le preneur serait tenu de les héberger huit jours entiers en la manière que dessus ; mais s'ils restaient plus de huit jours, on ne devait plus que *les aisements d'ostel* appartenant au monastère (2).

(1) Simonnet, *Instit. de la vie privée en Bourgogne*, p. 292.

(2) D'après divers baux que nous avons retrouvés, il paraît que le prix d'amodiation resta longtemps fixé à 40 livres tournois en argent et quatre feuillettes de vin, avec tous les frais et charges d'impôt, d'entretien et de

Dans les temps de guerre et de pillage, on y transportait quelquefois des objets et des papiers précieux qui étaient plus en sûreté là que dans le monastère. Nous voyons en 1450 l'abbé Jean VII de Gray envoyer à Dijon pour celleries Thomas de Meuvy réclamer une coupe et une aiguière en vermeille, et sept lettres apostoliques faisant mention des droits et priviléges de Morimond, que le maire et les échevins de la ville avaient mis en séquestre à la mort de l'amodiataire ou du gardien. Nous lisons dans cette pièce que les moines étaient obligés de payer à la commune de Dijon, chaque année, comme propriétaires, le cinquième de leurs revenus qui étaient de 40 livres tournois, soit huit livres, de contribuer aux dépenses des fortifications, de l'intérieur de la ville, et de loger une partie des chevaux du duc de Bourgogne dans leurs écuries (1). Outre la maison principale et ses dépendances, les moines avaient encore au même endroit des hébergeages et des étables. Ainsi, en 1548, nous lisons dans un bail que l'abbé de Morimond a amodié « moyennant dix-huit gros une grange ou bergerie, assise dans le Morimond entre les autres granges et étableries appartenant à la dite abbaye. »

La place qui porte encore à Dijon le nom de Morimond, n'est pas ce qu'elle pourrait être, il s'en faut; mais si l'on se reporte à l'époque où les moines de Morimond y sont venus, on pourra se faire une idée de ce qu'elle leur doit, ainsi que la belle rue qui la longe et qui va de la place Saint-Jean à la porte d'Ouche.

Ils étaient trop près de Neufchâteau et avaient trop de relations avec cette ville pour ne pas y posséder quelques maisons ou portions de maisons. Ils y en avaient déjà une en 1150, puisque Simon duc de Lorraine leur permit, cette année même, de prendre du bois dans sa forêt, autant qu'un cheval en pourrait mener, pour faire du feu, *ad ignem faciendum in domo ipsorum apud Novum-Castrum* (2). Un frère gardien, en habit religieux, *in habitu religionis*, devait y rester; ce qui ferait croire qu'elle avait une certaine importance. Nous en avons retrouvé cinq ou six autres situées dans les rues nommées alors Montlorgne, Porteguierne,

réparation. Les terres et vignes des environs de Dijon y étaient comprises. On ne réservait plus que deux chambres et une écurie pour l'abbé de Morimond et ses chevaux. — Voir l'amodiation de 1489 faite à maître Eliat-le-Quinistère, marchand à Dijon; celle de 1550 faite à Claude La Verne, marchand à Dijon. (Arch. de la Mairie de Dijon, liasse Morim.)

(1) Archives de la Mairie de Dijon, liasse de Morim.

(2) Archives de la Haute-Marne, 13e liasse, Morimond. — *Invent. du cart.*, parag. LXXXX.

Verdenoye, Flammoise, du Marché, sur lesquelles on prélevait des cens annuels. Il y avait des cens de cent, de dix, de huit sous, de douze deniers. Les donateurs sont appelés *borgeois dou Neufchatel*. Il y a des donations faites par des Béguines, des Changeurs, des Massecliers ou bouchers, des Mangniers ou chaudronniers, des *Compaignons* de Saint-Christophe, des Maîtres de l'église Saint-Jean, enfin, par un individu qualifié de prêtre des juifs, probablement un rabbin (1).

Quelquefois ces sortes de cens étaient si minimes qu'on s'étonne qu'ils aient pu faire l'objet d'une donation. Ainsi nous voyons Richard, chanoine de Toul, donner à l'église de Saint-Evre de cette ville une maison, par l'emplacement de laquelle il était dû chaque année trois oboles pour ceux qui l'habitaient, et un autre emplacement, *alteram aream*, grevé d'une pareille rente, à condition que l'abbaye de Morimond tiendrait et recevrait ces six oboles de la dite église (2).

Langres était le principal lieu de refuge des moines. Cette ville, bien fortifiée et dans leur voisinage, leur offrait un asile aussi sûr que facile. Leur maison était située primitivement vers Longeporte, dans la rue par laquelle on allait au couvent des Frères-Prêcheurs, *juxta viam per quam itur ad ecclesiam Fratrum Prædicatorum*. C'était l'ancien Hôtel-de-l'Ecu-de-Sicile, avec écurie, jardin, cour, remise, etc. Il paraît que, vers le milieu du XVI[e] siècle, la ville la revendiqua comme lui appartenant et s'en empara. Quoiqu'un arrêt du parlement de Paris, en date du 6 septembre 1572, eût constaté les droits de l'abbaye, elle n'en fut pas moins obligée de payer, par un contrat de retrait, 1800 livres aux moyens échevins et bourgeois de Langres. Les moines s'y retirèrent souvent, surtout aux XV[e] et XVI[e] siècles, et même au XVII[e], comme nous le verrons. Ils en amodièrent presque toujours la plus grande partie; en 1704, ils ne se réservèrent qu'une chambre, pour s'y loger lorsqu'ils iraient à Langres, et ils devaient la faire meubler à leurs frais (3). Le bourg de Lamarche était au XIV[e] siècle, c'est-à-dire au moment le plus périlleux, assez bien défendu. On voit encore aujourd'hui des vestiges de l'une des

(1) Tout ce qui concerne ces maisons et ces cens se trouve dans l'*Invent. du cart. de Bourb.*, entre les parag. LXXXIX et LXXXX, et aux Arch. de la Haute-Marne, 13[e] liasse, Morim.

(2) *Invent. du cart. de Bourb.*, parag. IX.

(3) Il y avait aussi dans la même ville quelques granges qui leur appartenaient, sur lesquelles ils prélevaient des cens. (Arch. de la Haute-Marne, 9[e] liasse, Morim.)

anciennes portes, et des débris d'un fort appelé le fort de Lamarche, flanqué d'une vieille tourelle de solide construction. Dans un cas pressant, les moines pouvaient s'y sauver en moins de deux heures à travers les bois. Leur maison principale, formée de plusieurs maisons contiguës qui leur avaient été données, était située près de la Fontaine-aux-Anges dans le quartier appelé le Neubourg. Le jardin, par derrière, s'étendait jusqu'aux fortifications (1).

La maison de Montigny-le-Roi avait été donnée à Morimond par Jean de Vezelise, écuyer (2); elle était adossée aux murs du château et semblait en faire partie. Il y avait un grand jardin par devant et une grande place (3); tout cela, avec les bâtiments, formait un ensemble considérable. Lorsqu'il fut question de démolir le château, en 1634, les abbé et religieux adressèrent une requête à M. de Choisy, intendant des provinces de Champagne et de Brie, pour que leur maison fût conservée. Il leur répondit qu'il serait passé outre au rasement et à la démolition du dit château et de la dite maison en même temps, mais que les matériaux de celle-ci seraient réservés pour être vendus à leur profit (4).

Toutes ces maisons n'étaient pas d'agrément et de fantaisie; elles avaient leur destination. Celles de Langres, de Lamarche et de Montigny devaient servir de refuge; celles de Metz et de Dijon, de centre de réunion pour les abbés venant au chapitre général. Lorsqu'elles étaient importantes, on y mettait un religieux ou un maître convers avec deux ou trois frères. On me dira que c'était ramener le moine dans le monde, c'est-à-dire hors de son élément; mais la société était alors si profondément chrétienne, l'esprit monastique l'avait si bien pénétrée, que le moine avait sans inconvénient sa place à la campagne et à la ville, au forum et dans la forêt, au milieu de la foule et au désert.

(1) Arch. de la Haute-Marne, 9e liasse, Morim.

(2) On l'appelait vulgairement la maison *Jehan Margot*, tenant es murs dou Chatel. (*Invent. du cart. Bourb.*, paragr. XIII.)

(3) Elle fut achetée par les moines en l'an 1438 pour 70 sous tournois. (*Invent.*, *id.*, paragr. LXXXXVII.)

(4) Arch. de la Haute-Marne, 11e liasse, Morim.

CHAPITRE XXXVII

Du sel à Morimond et par Morimond dans le Bassigny.

Comme nous l'avons déjà dit, le pain noir et les légumes formaient prespue toute la nourriture des moines. Le pain était fade et les légumes plus fades encore. C'était surtout par le sel qu'on relevait cette fadeur et qu'on prévenait le dégoût. Il en fallait beaucoup; et comme, presque partout, plusieurs lois prohibitives en empêchaient ou en gênaient la circulation et la vente, il était souvent difficile de s'en procurer. Nous lisons que plusieurs abbayes en manquèrent durant quelques jours. Il fallait alors manger les légumes cuits à l'eau seulement: la nature aidée de la grâce faisait un suprême effort. Un jour, à Clairvaux, dans les premiers temps, le cellerier vint avertir saint Bernard qu'il n'y avait plus de sel. Celui-ci appela un de ses moines qui se nommait Guibert et lui dit : « Guibert, mon fils, prenez un âne, allez à la foire et achetez-nous du sel.— Mais, répondit Guibert, avec quoi le paierai-je? — Mon fils, répondit Bernard, voilà je ne sais combien de temps que je n'ai ni or ni argent; il y a là-haut quelqu'un qui a ma bourse et qui tient mes trésors entre ses mains. — Si je m'en vais sans argent, répliqua Guibert, je reviendrai sans sel. — Ne craignez rien, mon fils, lui dit le saint, mais ayez confiance.... » Guibert reçut la bénédiction de son abbé et partit avec son âne pour se rendre à une foire qui se tenait au château de Reynel, sur les confins des diocèses de Toul et de Langres. Sa confiance était beaucoup moins grande que celle de saint Bernard. Et, avant d'arriver à Reynel, comme il traversait un village, il rencontra le curé qui le salua et lui dit: « Mon frère, d'où êtes-vous et où allez-vous! » Guibert profita de cette question pour lui exposer son embarras. Le curé, vivement touché, conduisit le pauvre moine dans sa maison et lui donna la moitié d'un muid de sel, avec une somme qui dépassait cinquante sous, c'est-à-dire plus de cinquante francs de notre monnaie (1).

(1) Johannes Eremita, *Vita S. Bern.*, l. II, ap. Mabill. S. Bern. opp. vol. II, col. 1285-1286.

Dieu ne fait pas toujours des miracles, même pour subvenir aux plus pressants besoins de ses meilleurs serviteurs : la devise *aide-toi le ciel t'aidera*, a été vraie pour tous les temps et pour tous les hommes. Les moines de Morimond la comprirent bien. La contrée qu'ils habitaient n'était pas privilégiée pour le sel, il y était alors, et il y a été fort longtemps très cher et très chargé de prohibitions. La communauté monastique se composait de trois ou quatre cents personnes, et elle ne dépensait pas moins de quatre ou cinq mille livres de sel chaque année. Avec une pareille consommation et une pareille pauvreté, il n'était pas possible de s'adresser au commerce. Il fallait s'ouvrir des débouchés du côté des salines de la Franche-Comté et de la Lorraine et ils y mirent plus de cinquante ans.

Il y avait alors dans toutes les salines : d'abord, le puits, *puteus salinaris*, puis les places, *sedes ou lesse*, autour du puits ; la fourche, *furea*, espèce de poulie par laquelle se faisait l'extraction ; la fosse, *fossa*, espèce d'auge où le sel déposait ; enfin, la chaudière d'évaporation, *Caldaria* (1).

Ce ne fut qu'en 1173 que le comte de Bourgogne, Etienne, céda à Morimond une place avec chaudière dans ses salines de Scey-sur-Saône. Il y ajouta une case, *unum casale*, pour abriter le salincteur, et un pré, probablement pour nourrir le cheval ou l'âne qui devait porter le sel au monastère et en ramener les provisions. Cet établissement avait cela d'avantageux qu'il était peu éloigné de l'abbaye, n'en étant distant que de huit ou neuf lieues, mais il était loin de suffire aux besoins de la communauté. Aussi, ne fut-ce qu'une première station, et comme une avant-garde, vers les grands réservoirs salés des montagnes du Jura. Plus tard, Jean comte de Bourgogne et Ysabelle son épouse donnèrent aux religieux de Morimond dix charges de grand sel à prendre annuellement à Salins dans l'Octave de la Nativité de saint Jean-Baptiste, à condition qu'ils feraient chaque année, le lendemain de la Nativité de la sainte Vierge, un anniversaire solennel pour leurs pères et mères respectifs, et qu'ensuite, cet anniversaire serait transféré aux jours *qu'ils partiraient l'un et l'autre de ce siècle*.

Voilà nos moines dans les salines de la Franche-Comté ; les voici en même temps dans celles de la Lorraine.

Il y avait dans cette dernière contrée, au nord-est, sur les deux rivières appelées les Seilles, une certaine étendue de terre qui por-

(1) Voir l'explication détaillée de tous ces mots dans le *Dictionnaire de la Basse-Latinité*, de Du Cange.

tait le nom de *pays saunois*, à cause de la grande quantité de sources salées et des bancs de sel gemme qu'on y trouvait. Parmi les principales mines salifères, on comptait celles de Marsal (*Mare Salis*), de Dieuze, de Vic, et de Moyen-Vic, mais celle-ci était alors, comme aujourd'hui, la plus abondante et la plus facile à exploiter. Morimond y eut bientôt une large part. Nous ignorons l'époque précise de la première donation ou de la première acquisition, mais dans une charte de Pierre de Brixey évêque de Toul, sous la date de 1173, on lit que Robert de Vic donna à la même abbaye dans les salines de Moyen-Vic une place, *sessam*, près des places qu'elle possédait déjà, *juxta sessas Morimundi*.

En 1179, Bertrand de Moyen-Vic, lui abandonna aussi des places, une fosse et une fourche avec toutes les appartenances et dépendances qu'il tenait des nones de Chrochdal. L'abbesse de ce monastère et tout le chapitre consentirent à cette donation, mais avec la double réserve qu'on leur accorderait le privilége de la participation aux prières et aux bonnes œuvres de la communauté de Morimond, et qu'on leur paierait à perpétuité chaque année, cinq sous, monnaie de Metz, à la fête de saint André.

La même année, Bertrand de Marsal, chevalier, céda à Morimond, tous les droits qu'il pouvait avoir dans les places, les fosses et les fourches du puits de sel de Moyen-Vic ; il y ajouta même deux places entières dont il avait hérité de son père. Ainsi, nos moines n'eurent pas moins de cinq ou six places autour du puits de Moyen-Vic. Ils les exploitèrent par eux-mêmes. Ils eurent là, y demeurant, plusieurs frères convers salinateurs, *fratres apud Medium Vicum marrentes*. Les donateurs avaient pourvu à tout ce qui pouvait leur être nécessaire en terres, bois, maisons, pâturages, etc. (1).

Les chanoines de Saint-Sauveur de Metz leur concédèrent une place et demie dans les salines de Vic, moyennant une somme de quarante sous comptant et un cens annuel de trente sous payable à la Saint-Martin. Ils leur abandonnèrent encore sous la réserve d'une redevance annuelle de vingt-cinq sous de Metz, le moulin

(1) Ainsi, le même Bertrand de Moyen-Vic ajouta à son premier don deux manses et deux arpents de terre devant la porte de Moyen-Vic ; Bertrand de Marsal des maisons et des manses au même endroit, avec une pleine liberté de circulation sur tout son territoire, le droit de pâturage et d'usage pour toutes sortes d'animaux. Drogon de Moyen-Vic se dessaisit en leur faveur de son champ, de son pré et de son bois, du consentement d'Erembore, sa mère, et de Blanche, sa sœur. Wideric de Vic et ses frères leur offrirent un manse au même lieu.

de Xanrey et le bois adjacent indivis avec ceux de la Creste qui s'étaient aussi installés dans les mêmes salines (1).

Les convers salinateurs de Vic et de Moyen-Vic devaient avoir des chapelles dans leurs granges ou manses du voisinage pour leurs usages quotidiens. Ils allaient probablement passer les dimanches et les fêtes dans les monastères de leur filiation les plus rapprochés : à Haute-Selve, Clairlieu et Beaupré. Ainsi, comme nous l'avons dit, Morimond, ne reste étranger à aucun genre d'industrie. Ses religieux eurent bientôt des masses de sel à leur disposition ; comme ils jouissaient alors et qu'ils jouirent longtemps encore du privilége d'user à leur volonté et sans restriction, de celui de Lorraine ou de celui de la Franche-Comté, ils pouvaient amener l'un et l'autre au monastère. Mais voyez ici et admirez la Providence ! La pauvre Champagne n'a point de sel ou n'en a que très difficilement ; eh bien, en voici un grenier établi sur ses frontières ; de là il passera dans les granges monastiques, puis par vente, par échange, par aumône dans les villages voisins, dans la cuisine, sur la table et dans les aliments des malheureux manants, c'est-à-dire des gardes, des domestiques, des ouvriers employés, tenanciers de l'abbaye qui étaient répandus dans quinze ou vingt villages.

Au commencement du XV[e] siècle, au moment de l'organisation des gabelles, il y eut pour le transport du sel d'une province à l'autre, tant de taxes et d'entraves que l'abbaye échangea d'abord tous ses droits sur les salines de Lorraine avec le monastère de Beaupré, ne se réservant qu'un muid et demi du meilleur sel de Moyen-Vic, *de Sale meliori Mediani-Vici*. Pour le faire venir, elle éprouva bien des difficultés de la part du fisc, malgré les permissions particulières des ducs de Lorraine. Elle conserva plus longtemps ses dix charges de grand sel de Salins ; mais comment les amener chez elle? On arrêtait le convoi à Montsaugeon et souvent on le confisquait (2). S'il pouvait dépasser Montsaugeon, il était difficile qu'il pût échapper à la surveillance des gabelous de Langres et ainsi de suite jusqu'à Morimond. Il fallut s'adresser aux rois de France, afin d'avoir des autorisations et des sauf-conduits. Nous en avons retrouvé plusieurs de Charles VI,

(1) Les chartes de donation concernant les salines et le sel sont au nombre de douze; elles se trouvent dans les 13[e] et 19[e] liasses, Morim., Arch. de la Haute-Marne.

(2) Sentence de Jean de Baudricourt, lieutenant général du comté de Bourgogne, ordonnant aux officiers du grenier à sel de Montsaugeon de relâcher le sel de Morimond, venant dudit comté (1482).

Charles VIII, Louis XII, etc. Les contrariétés et les vexations n'en continuèrent pas moins (1), et on fut forcé, en 1521 d'amodier la rente de Salins à l'abbé de Clairfontaine. Enfin, en 1669, nous voyons qu'il était défendu aux moines de s'approvisionner hors de la province. Sous leur droit de franc-salé, on leur permettait de prendre au grenier à sel de Langres, vingt-quatre minots qui furent réduits à huit plus tard. Voilà un échantillon de la justice et de la reconnaissance des gouvernements!

Dans ces chartes et dans d'autres concédées par des seigneurs laïques, le barbare apparaît avec son cimeterre, il y a des taches de sang. Ainsi, dans la charte de La Mothe, celui qui est trouvé dommage faisant en jardins, prés, champs, vignes d'autrui, si c'est de jour, il doit cinq sous, si c'est de nuit, il doit dix sous ou l'oreille. La même disposition se trouve dans les chartes de Clefmont, de Bourmont, de Saint-Thiébaut et de Pérusse. A Saint-Thiébaut, l'amende est portée à quinze sous ou l'oreille sera coupée, *vel auris absandeta.*

La charte de Levécourt édicte une amende de soixante sous pour la vente à faux poids et à fausse mesure; celle de Saint-Thiébaut vingt-cinq sous, mais elle ajoute: ou la main du faussaire, *manus falsarii* sera coupée. Celles de Bourmont, de Clefmont et de Pérusse sont aussi rigoureuses, disons le mot, aussi cruelles. Ces dernières chartes et plusieurs autres de notre province admettent le duel judiciaire et la peine de l'amputation du pied ou du poing infligée au duelliste de profession, *pugilli conductitio,* qui sera vaincu. On ne trouve rien de semblable dans nos chartes monastiques.

De toutes les chartes d'affranchissement du nord-est de la France, celle de Beaumont-en-Argonne, l'œuvre d'un archevêque de Reims, a toujours été citée comme la plus sage et la plus libérale. En Lorraine, en Champagne, dans le Barrois, on renvoie toujours aux usages et coutumes de Beaumont. Sans doute, la charte de Levécourt est moins complète, moins explicite, surtout en ce qui concerne l'administration communale, la preuve, les droits de nantissement, d'appel, de mariage et de succession, mais en revanche elle n'impose aux habitants ni bans de vin, ni formariage, ni mainmorte, ni couvées, ni charges odieuses, ni prestations écrasantes comme presque partout ailleurs, et à ces

(1) Nous avons entre les mains les oppositions, réclamations des grenetiers, les plaintes des moines, les lettres et ordonnances des rois de France. Voir 19e liasse, Morim., aux Arch. de Chaumont.

titres divers, elles peuvent être comparées aux coutumes les plus libérales. Nous n'y retrouvons pas cette disposition barbare qui condamnait la femme ayant dit ou fait *vilenies*, à porter des pierres à la procession le dimanche, et dans quel état? hélas! nous n'osons le dire.

Nous avions essayé une comparaison entre les chartes monastiques accordées par les moines et celles données par des seigneurs laïques à plusieurs villages du Bassigny, et particulièrement à celles de Meuvy et Bassoncourt, de Pérusse, de Clefmont, de Saint-Thiébaut, de La Mothe, de Bourmont, etc.; mais nous avons cru devoir renoncer à ce travail qui dépassait trop les bornes que nous nous sommes prescrites. Les recherches que nous avons faites ont été pour nous une preuve de plus que l'Eglise et les moines, au lieu d'entraver l'essor des sociétés modernes vers la vraie civilisation, l'ont puissamment aidée, qu'au lieu de se jeter en travers de la marche des peuples, comme beaucoup l'ont dit : ils ont ouvert et déblayé devant eux les voies de la liberté et du progrès. Si vous doutez de cela, c'est que vous n'avez pas encore assez remué les bibliothèques, compulsé les archives. Ce qui nous manque à cette heure, c'est la grande érudition de première main, remontant aux origines, puisant aux premières et aux plus pures sources sans arrière-pensée, sans parti pris. La petite érudition, celle de seconde main, qui est ordinairement au service des passions et des préjugés, n'est que trop commune, et au lieu de donner de la lumière, elle ne fait qu'ajouter aux ténèbres.

La charte de Lavellemeuse était rédigée dans le même esprit que celle de Levécourt. Comme nous l'avons dit, la grange d'Angoulaincourt avait vu successivement les chaumières ou baraques construites autour d'elle, par les ouvriers séculiers, se changer en maisons, ce qui lui avait donné la grandeur et l'importance d'un village. Le moment était venu d'en faire une commune. Les moines se concertèrent à ce sujet avec leur suzerain champenois, Louis-le-Hutin, fils aîné de Philippe-le-Bel, qui, avant d'arriver au trône de France avait été, du chef de sa mère, nommé roi de Navarre, de Champagne et de Brie. C'était un grand affranchisseur de serfs et de communes. Il fut facile de s'entendre avec lui. Dans sa charte qui fut rédigée de 1310 à 1314, il dit : « que religieuses personnes l'abbé et le couvent de Morimond du diocèse de Langres l'ont accompaigne à la grange d'Angoulaincourt, grange de ladite abbaye por faire une Neufve-Ville, excepteez les chozes que cy-dessoubs sont escriptes que les dits religieux retiennent pour eulx et pour leur dite esglise de Morimond sans partie de lui ne

de ses hoirs ne d'aultreux ne de ceux qui en la dite ville habiteront (1). »

Nous voyons que les moines se réservaient leur maison seigneuriale, le grand étang au-dessus de la grange et le moulin dessous, le sauveoir ou vivier qui était dans l'intérieur des murs de la grange et le moulin attenant, le petit étang au-dessous de la dite grange du côté de la rivière de Meuse, la pêcherie du ruisseau entre les deux étangs, le droit d'usage dans les bois et de vaine pâture dans les prairies, trente fauchées de pré où il leur plairait de les choisir. Ces réserves faites, les religieux abandonnent aux habitants de ladite ville toutes les terres, tous les prés, tous les bois, tout ce qui leur appartient à Angoulaincourt.

« Nul n'aura maison, ni héritage, s'il n'est bourgeois et manant au dit lieu....

« L'étranger aura le droit d'entrée et de bourgeoisie moyennant douze deniers....

« Celui qui aura reçu un meix et un emplacement pour bâtir, s'il ne le fait dans l'an et jour perdra ses droits....

« Chaque arpent de terre sera grevé d'une redevance de deux sous payables à la fête de saint Remy, dont un sera pour le roi et l'autre pour les religieux....

« Sur douze gerbes on en donnera deux, savoir une de dîme aux religieux et une de tierce partageable entre le roi et les religieux.

« Chaque maison paiera un impôt de douze deniers et de deux bichets de froment à la mesure de Chaumont le lendemain de la Nativité de Notre-Seigneur; chaque bête de trait douze deniers....

« Qui achètera ou vendra héritage devra solder un denier sur douze du prix de la vente ou de l'achat....

« Les moulins et le four seront banaux, c'est-à-dire, que nul ne pourra ni moudre ni cuire ailleurs. Le fournier aura un pain sur vingt-quatre et le meunier une mesure sur vingt. »

Nous devons ajouter que les moines devaient avec cela payer le fournier et le meunier, chauffer le four et entretenir le moulin, ce qui absorbait la meilleure partie de leurs bénéfices.

La grande maison de l'ancienne grange sera convertie en une halle : il y aura marché chaque samedi et foire le jour de la fête de Saint-Martin-d'hiver. L'étalage, l'éminage et le rouage seront payés selon la coutume de Bourdons.

Le maire de la ville et l'official seront nommés conjointement par le roi ou son bailli de Chaumont, et par les religieux. Ils jure-

(1) *Invent. du cart. Bourb.*, paragr. CVI.

ront devant la porte de l'église qu'ils rempliront loyalement leurs fonctions.

Il était pourvu par d'autres articles au respect des personnes et des propriétés, comme dans la charte de Levécourt.

Nous dirons de la charte de Lavilleneuve ce que nous avons dit de l'autre : que pour la bien juger, il faut la comparer à celles que les seigneurs du Bassigny accordèrent à peu près à la même époque, surtout à celles de Pérusse et de Bassoncourt, et on verra de quel côté il y avait le plus d'esprit de conciliation, de charité, de véritable amour du peuple. On verra que chez nous personne n'est allé aussi loin que les moines dans la voie des concessions. Je sais bien qu'on ne pouvait être propriétaire qu'autant qu'on était habitant, mais c'était la seule restriction qui eût été mise au droit de propriété, afin que les terres ne pouvant pas passer en des mains étrangères restassent comme garantie perpétuelle. Au reste, quand même les cultivateurs n'eussent été que de simples fermiers, leur condition eût été encore sous bien des rapports plus douce que celle de beaucoup de fermiers de nos jours, dont le prix de fermage représente plus du tiers et quelquefois la moitié de la valeur de leurs récoltes. Sans doute, il y avait en outre bien des redevances, mais est-ce qu'il n'y en a pas autant aujourd'hui sous d'autres noms ? mobilière, personnelle, portes et fenêtres, patentes, timbre, contrôle, enregistrement, sans compter les contributions indirectes assises sur la fabrication, la vente, le transport, l'introduction d'une foule d'objets de commerce et de consommation.

On nous dira que les moines auraient dû abandonner toutes leurs terres gratuitement en toute et absolue propriété. Nous répondrons qu'ils n'y étaient pas obligés, que, d'ailleurs, quand ils l'auraient voulu, ils n'étaient pas libre de le faire, étant sous la tutelle d'un suzerain ordinairement très jaloux de ses droits ; ensuite qu'ils ne le pouvaient, parce qu'ils avaient des charges considérables pour eux, pour leur communauté, pour leur maison et ses dépendances, pour les pauvres, pour l'Etat à qui ils devaient des impôts, des subsides, des décimes, des dons gratuits, etc. Il leur fallait des revenus et ils ne pouvaient s'en faire qu'avec ce qu'ils possédaient. L'essentiel était de trouver un moyen de concilier leurs intérêts avec ceux du peuple, et nous croyons quoi qu'on en puisse dire, qu'ils y ont réussi mieux qu'aucun de leurs contemporains.

Que serait une commune sans paroisse ? Un corps sans âme qui finirait par devenir bientôt un cadavre. Les moines le savaient

bien, aussi organisèrent-ils l'une en même temps que l'autre : elles naquirent ensemble comme deux sœurs jumelles. On consulta l'évêque de Langres qui était alors Guillaume III de Durfort et voici ce qui fut réglé par permission et d'autorité épiscopale. Une église paroissiale est établie à la Neuve-Ville d'Angoulaincourt. Les moines en auront le droit de patronage, et toutes les fois que la cure viendra à vaquer, ils présenteront à l'évêque un prêtre séculier digne d'en être le pasteur perpétuel, et qui prendra soin des âmes. Les habitants lui garantiront intégralement la jouissance de tous les droits et usages curiaux pour les mariages, les charrues, les anniversaires, les dons, les legs, les enterrements et les offrandes. La cure aura pour dot neuf journaux de terre arable, affranchise de la dîme et de toute autre charge. On y joindra deux fauchées de pré également libres de toute servitude, le droit d'usage dans les bois, et de vaine pâture dans les prés, comme les habitants. On prendra trois journaux de terre vers le milieu du village pour y construire l'église et le cimetière, et avec ce qui restera, faire un meix et un presbytère. Le curé aura sa part de terre et de pré de même que les autres selon la charte, mais avec les redevances ordinaires. Il cuira au four de la ville sans le fournage et moudra au moulin sans mouture. Il aura toutes les menues-dîmes, même celles de chanvre. Les grosses dîmes appartenant aux religieux, il ne pourra jamais en rien réclamer. Les moines se réservent, en signe et comme preuve de leur droit de patronage, une somme de cinq sous tournois, payables par le curé le lendemain de Pâques. Il sera tenu, dans les huit jours qui suivront le prix de possession, de venir à Morimond prêter serment entre les mains de l'abbé ou du prieur en l'absence de l'abbé, de garder fidélité aux religieux en toutes choses, sauf les droits de son église (1). Nous avons ici un des exemples les plus frappants de la formation de certains villages : on peut en suivre tous les degrés en commençant par le noyau même : c'est d'abord une grange ou métairie monastique, cette grange devient un hameau, le hameau un village, le village une commune et une paroisse.

(1) *Invent. du cart.*, parag. LXXIII.

CHAPITRE XXXVIII

Levécourt est érigé en commune.

Autrefois, en traversant le Bassigny, lorsque je trouvais quelques beaux pays sur ma route, je m'arrêtais pour les contempler à mon aise ; mon œil se fixait sur la flèche de leur église, ensuite sur les groupes de maisons qui l'environnaient. Il se reportait ensuite sur les champs, les prés et les vignes qui leur faisaient comme une ceinture de verdure. J'admirais, mais je ne passais pas sans m'enquérir des commencements. Si le village, d'après l'étymologie de son nom, me paraissait d'origine celtique, je me reportais par la pensée vers les antiques habitations des Gaulois nos ancêtres ; je ne voyais plus que quelques huttes, quelques barraques, faites de torchis entrelacé de branchages, hautes de dix pieds, couvertes de roseaux ou de gazons, de forme ronde, avec l'âtre au milieu, toutes isolées les unes des autres, auxquelles on mettait le feu quand il fallait se sauver. — Lorsque le village portait un nom d'étymologie latine, je rebâtissais la ville romaine telle qu'elle est décrite par Columelle et Vitruve ; je réunissais autour d'elle les chaumières des colons, *casas*, et je répétais avec bonheur certains vers des Bucoliques et des Géorgiques de Virgile que tout le monde sait. — Si je croyais que le village fût d'origine germaine ou germano-franck, j'aimais à le reconstruire sur son plan primitif avec les manses comme au temps des Ripuaires nos aïeux. Je commençais par le manse chef, le manse seigneurial, ordinairement clos de murs, de haies, *sepes*, ou simplement d'un treillis fait de lattes fichées, *paxillis fixis*. C'est ce qu'on appelait *chers ou cors* dont *cortis ou curtis* sont des dérivations ou plutôt des altérations. C'était la grande cour, la cour du seigneur, *curtis dominica*, avec la maison au milieu, pourvue d'une salle, *sala*, qui était la pièce principale. Il est question dans les lois des barbares des arbres de la cour, du chien qui garde la cour, d'oiseaux apprivoisés, et surtout du chapon, qui volent et chantent dans la cour. Je refaisais ensuite les manses secondaires,

ingénuiles ou serviles, ayant chacun sa celle, *cella*, sur le devant, et à côté ou derrière, son poêle, *pislis* ou *psilis*, selon l'usage germanique, l'écurie, *scuria*, le grenier, *grania*, la grange, *grangia*, le toit-à-porc, *pretaritium tectum*, les *screonæ* écraines, où les femmes se rassemblaient pour filer, coudre et travailler au profit du seigneur sous la direction d'une matrone ou de la dame du lieu ; enfin, le manse presbytéral avec la petite église romano-byzantine surmontée de son campanile ; tous les manses secondaires qui la rattachaient à la même cour seigneuriale, *ad eamdem curtem aspicientes*, ne faisaient qu'un avec lui et en prenaient le nom. De là tant de pays dont les noms finissent en *court*, dans nos contrées, entre la Meuse et le Rhin, où le Germanisme par les Ripuaires, a laissé une plus forte empreinte (1).

Lorsque j'étais sûr d'une origine monastique, car un certain nombre de nos pays n'en ont pas d'autre, je remontais de la commune actuelle au village qui avait précédé, du village au hameau, du hameau à une grange, et sur l'emplacement de la grange, je voyais venir un moine qui terrait tout cela au bout de sa bêche. Ainsi la commune de Lavilleneuve a commencé primitivement par être une grange de Morimond appelée Angoulaincourt, et exploitée par des frères convers. L'exploitation ayant pris des proportions considérables, on fut forcé de donner aux frères pour auxiliaires des manœuvres laïques. Ceux-ci, qui étaient la plupart éloignés de leur pays, ou qui probablement n'en avaient point, se bâtirent des abris et des huttes autour de la grange et formèrent un hameau. D'autres vinrent se joindre à eux à mesure qu'on avait besoin de bras, le hameau devint un village.

La grange de Levécourt ne commence pas comme celle d'Angoulaincourt ; elle fut fondée dans un hameau qui portait ce nom, mais ce hameau, dans moins d'un siècle et demi, s'accrut tellement, qu'on crut devoir l'ériger en commune avec la grange de Grandsept qui en était voisine et qui en dépendait. Les habitants en manifestèrent le désir. Les moines n'étaient pas des arriérés et des traînards comme quelques-uns l'ont prétendu ; ils marchaient et voulaient que leurs gens marchassent dans la voie du progrès. Toutefois, comme vassaux, il ne leur était pas permis d'apporter dans leur fief aucun changement, soit à la condition des personnes, soit à la nature des lieux et des choses sans le consentement de leur suzerain. Or, ils avaient pour suzerain à Levécourt,

(1) Il serait possible de retrouver la place de toutes ces *courts* primitives à l'aide des Archives communales, et surtout par la tradition.

le comte de Bar, Thiébaut. » C'était un prince religieux et charitable, et nous ajouterons libéral, autant que son siècle le comportait (1). Parmi ses fondations pieuses, on cite celle du chapitre de la Mothe. C'est lui qui disait dans son testament : « Et après de mes chevaux que je aurai au jour de ma mort, soit chevaux, soit palefroys, soit ronans, je devise qu'ils soient vendus et le prix departy entre ceux qui m'ront servi et qui me servent... Mes robes, mes couvercours et les choses qui appartiennent à mon lit et à mon corps, je vuel que mi executons les départants as pauvres hospetaux de ma terre ». Tel était le suzerain de Morimond pour tout le Bassigny-Barrois. Il fallait ou que la charte fût rédigée de concert avec lui, ou qu'il l'approuvât avec plus ou moins de modifications. On préféra le premier parti ; c'est pourquoi elle commence ainsi : « En nom du Par, du Fils et du Saint-Esprit : Nous Thiébaut Cuens de Bar, faisons savoir à tous ceulx qui veront et orront ces presentes lettres que comme l'abbé et le convent de Morimond nous ayant accompaigné à Grandru et a Levescourt granges de Morimond par faire Neufve-Ville, etc. (2). »

Les moines étaient propriétaires légitimes du village et du territoire. Par la charte ils ne se réservent rien que quelques pièces de pré, une vigne, le tiers d'un petit bois appelé Bruat, et ils transfèrent aux habitants la propriété de tout le reste avec droit de transmission par héritage et de vente sans restriction. Il n'y a plus aucune trace de main-morte ; il n'est pas question de corvées. Or, voilà ce que j'appelle une mesure radicale et généreuse ; c'était donner le pays au pays. Il n'y avait qu'une communauté monastique qui pût faire un pareil cadeau.

Il y a des charges publiques et on ne peut y faire face que par les impôts : qu'on les paie aux barons, aux comtes, aux ducs, aux rois, aux empereurs, à la monarchie et à la république, peu importe, il faut les payer. Or, l'État taxait les moines et les moines étaient forcés de taxer leurs propriétés. Voici sur quoi et comment étaient assises les redevances de Levécourt : 1° sur les prés : chaque arpent ou fauchée était grevé d'une cote annuelle de six deniers payables à la fête de saint Remy ; 2° sur les terres

(1) Ce fut lui qui donna les chartes de Bourmont et de la Mothe dans le voisinage de Levécourt. M. Simonnet en a publié des fragments dans son édition du *Siége de la Mothe.*

(2) Cette charte se trouve dans le petit *Cartulaire de Bourbonne,* paragr. LXXIV et LXXVII.

tait le nom de *pays saunois*, à cause de la grande quantité de sources salées et des bancs de sel gemme qu'on y trouvait. Parmi les principales mines salifères, on comptait celles de Marsal (*Mare Salis*), de Dieuze, de Vic, et de Moyen-Vic, mais celle-ci était alors, comme aujourd'hui, la plus abondante et la plus facile à exploiter. Morimond y eut bientôt une large part. Nous ignorons l'époque précise de la première donation ou de la première acquisition, mais dans une charte de Pierre de Brixey évêque de Toul, sous la date de 1173, on lit que Robert de Vic donna à la même abbaye dans les salines de Moyen-Vic une place, *sessam*, près des places qu'elle possédait déjà, *juxta sessas Morimundi*.

En 1179, Bertrand de Moyen-Vic, lui abandonna aussi des places, une fosse et une fourche avec toutes les appartenances et dépendances qu'il tenait des nones de Chrochdal. L'abbesse de ce monastère et tout le chapitre consentirent à cette donation, mais avec la double réserve qu'on leur accorderait le privilége de la participation aux prières et aux bonnes œuvres de la communauté de Morimond, et qu'on leur paierait à perpétuité chaque année, cinq sous, monnaie de Metz, à la fête de saint André.

La même année, Bertrand de Marsal, chevalier, céda à Morimond, tous les droits qu'il pouvait avoir dans les places, les fosses et les fourches du puits de sel de Moyen-Vic ; il y ajouta même deux places entières dont il avait hérité de son père. Ainsi, nos moines n'eurent pas moins de cinq ou six places autour du puits de Moyen-Vic. Ils les exploitèrent par eux-mêmes. Ils eurent là, y demeurant, plusieurs frères convers salinateurs, *fratres apud Medium Vicum marrentes*. Les donateurs avaient pourvu à tout ce qui pouvait leur être nécessaire en terres, bois, maisons, pâturages, etc. (1).

Les chanoines de Saint-Sauveur de Metz leur concédèrent une place et demie dans les salines de Vic, moyennant une somme de quarante sous comptant et un cens annuel de trente sous payable à la Saint-Martin. Ils leur abandonnèrent encore sous la réserve d'une redevance annuelle de vingt-cinq sous de Metz, le moulin

(1) Ainsi, le même Bertrand de Moyen-Vic ajouta à son premier don deux manses et deux arpents de terre devant la porte de Moyen-Vic ; Bertrand de Marsal des maisons et des manses au même endroit, avec une pleine liberté de circulation sur tout son territoire, le droit de pâturage et d'usage pour toutes sortes d'animaux. Drogon de Moyen-Vic se dessaisit en leur faveur de son champ, de son pré et de son bois, du consentement d'Erembore, sa mère, et de Blanche, sa sœur. Wideric de Vic et ses frères leur offrirent un manse au même lieu.

de Xanrey et le bois adjacent indivis avec ceux de la Creste qui s'étaient aussi installés dans les mêmes salines (1).

Les convers salinateurs de Vic et de Moyen-Vic devaient avoir des chapelles dans leurs granges ou manses du voisinage pour leurs usages quotidiens. Ils allaient probablement passer les dimanches et les fêtes dans les monastères de leur filiation les plus rapprochés : à Haute-Selve, Clairlieu et Beaupré. Ainsi, comme nous l'avons dit, Morimond, ne reste étranger à aucun genre d'industrie. Ses religieux eurent bientôt des masses de sel à leur disposition ; comme ils jouissaient alors et qu'ils jouirent longtemps encore du privilége d'user à leur volonté et sans restriction, de celui de Lorraine ou de celui de la Franche-Comté, ils pouvaient amener l'un et l'autre au monastère. Mais voyez ici et admirez la Providence ! La pauvre Champagne n'a point de sel ou n'en a que très difficilement ; eh bien, en voici un grenier établi sur ses frontières ; de là il passera dans les granges monastiques, puis par vente, par échange, par aumône dans les villages voisins, dans la cuisine, sur la table et dans les aliments des malheureux manants, c'est-à-dire des gardes, des domestiques, des ouvriers employés, tenanciers de l'abbaye qui étaient répandus dans quinze ou vingt villages.

Au commencement du XVe siècle, au moment de l'organisation des gabelles, il y eut pour le transport du sel d'une province à l'autre, tant de taxes et d'entraves que l'abbaye échangea d'abord tous ses droits sur les salines de Lorraine avec le monastère de Beaupré, ne se réservant qu'un muid et demi du meilleur sel de Moyen-Vic, *de Sale meliori Mediani-Vici*. Pour le faire venir, elle éprouva bien des difficultés de la part du fisc, malgré les permissions particulières des ducs de Lorraine. Elle conserva plus longtemps ses dix charges de grand sel de Salins ; mais comment les amener chez elle? On arrêtait le convoi à Montsaugeon et souvent on le confisquait (2). S'il pouvait dépasser Montsaugeon, il était difficile qu'il pût échapper à la surveillance des gabelous de Langres et ainsi de suite jusqu'à Morimond. Il fallut s'adresser aux rois de France, afin d'avoir des autorisations et des sauf-conduits. Nous en avons retrouvé plusieurs de Charles VI,

(1) Les chartes de donation concernant les salines et le sel sont au nombre de douze; elles se trouvent dans les 13e et 19e liasses, Morim., Arch. de la Haute-Marne.

(2) Sentence de Jean de Baudricourt, lieutenant général du comté de Bourgogne, ordonnant aux officiers du grenier à sel de Montsaugeon de relâcher le sel de Morimond, venant dudit comté (1482).

démentis sans raison sous peine de quatorze deniers d'amende. — Celui qui accusait quelqu'un d'une faute ou d'un crime qu'il ne pouvait prouver était puni comme s'il en eût été lui-même coupable. « Qui aura dit à aultruy *bougre* ou *Vaudoys*, ou autre chose qui autre tant vaille, il paiera cinq sols au seigneur et au maïeur six deniers. » Bougre ou Vaudois, voilà les deux plus grosses injures de ce temps, parce que c'étaient les noms de deux sortes d'hérétiques dont la doctrine et les personnes étaient alors en horreur.

Il y a toujours eu et il y aura toujours, dans un certain milieu social, un dévergondage de paroles, dont il est difficile de se faire une idée si on n'y a pas vécu. Oui, une foule de gens des deux sexes ont dans le cœur un vrai cloaque et leur bouche en est l'orifice et le déversoir. Ils ne peuvent se rencontrer et se parler sans qu'il y ait des uns aux autres un flux et reflux d'ordures. Des peines avaient été édictées contre ce désordre dans plusieurs chartes. On lit dans celle de Levécourt : « La femme qui aura dit a homme villenie et par le témoignage de deux sera prouvé, douze deniers paiera aux seigneurs et au maïeur deux. Semblablement sera fait se l'homme a dit a la femme honte et villenie. Qui ne porra payer ce qui est tauxé des fourfaits dessus-dits, on luy tolra ce qu'il aura et est banni de la ville an et jour, et après an et jour veult revenir, il amendera le forfait à la voulonté du maïeur. »

Pour le service militaire, les hommes de Levécourt ne seront obligés d'aller en chevauchée que pour défendre le pays et recouvrer les *proyes* enlevées. Ils n'iront en guerre que quand l'armée sera commandé par le comte de Bar en personne ou par un autre tenant sa place. Ils n'y resteront que huit jours, y compris l'aller et le retour, après quoi on ne pourra plus les contraindre d'y retourner.

Cette charte est certainement la plus douce du Bassigny, et nous ajouterons une des plus libérales de ce temps. La commune est constituée et dotée de toutes les franchises qu'on pouvait désirer à cette époque. Tout l'ancien servage et son attirail ont disparu. Les peines rappellent les compositions, le *virgelt*, le *fredum* des anciens germains ; elles sont presque toutes pécuniaires ; les plus fortes ne s'élèvent pas à plus de soixante sous. Il y a trois cas où la confiscation des biens du coupable avait lieu : le cas de larcin grave, le cas de mutilation ou de meurtre à armes *esmolues*, le cas de blessure faite au maire à main armée. Les meubles et immeubles confisqués étaient partageables entre les

moines et le comte de Bar, mais après l'an et jour ils devaient se dessaisir des immeubles, et les donner à ***homme demourant en la ville***. Dans ces trois cas, la personne du coupable était en la volonté du comte de Bar. Le mot de mort n'est pas prononcé une seule fois, ni celui de prison. Que l'on compare cette charte à celles de la Mothe et de Bourmont qui sont l'œuvre du même comte de Bar, Thiébaut II. Qu'on la compare à celles de Saint-Thiébaut, de Clefmont et de Pérusse, dans la même zone, et l'on verra ce que les gens de Levécourt doivent aux moines.

CHAPITRE XXXIX

Filiation de Morimond dans les Pays-Bas; les abbés de ce monastère font plusieurs voyages en Espagne pour les besoins des ordres militaires; victoire de Tarifa.

La fécondité prodigieuse dont l'ordre de Cîteaux avait été doué pendant près de deux siècles était épuisée. Après avoir fait jaillir de son sein des flots de vie monastique, il semblait en concentrer en lui-même les derniers restes pour prolonger son existence. Clairvaux, dont la postérité s'était multipliée comme les étoiles du ciel, avait perdu depuis bien des années sa force d'expansion. La génération de Laferté s'était arrêtée en 1246, et celle de Pontigny en 1239. Les austérités avaient peuplé les cloîtres, le relâchement les rendit déserts. Les âmes d'élite s'en sauvaient parce qu'elles y auraient retrouvé le monde et les misères qu'elles fuyaient. Morimond semblait seul se tenir sur la pente de l'abîme; les observances cénobitiques y étaient toujours en vigueur. Aussi, le nombre des monastères s'augmente-t-il encore dans sa filiation pendant le XIV[e] siècle, et même pendant une partie du XV[e]. Il y a des adjonctions et aussi des fondations. La sève monte du tronc dans les branches, d'où s'élancent de nouveaux rameaux du côté du duché de Juliers et des Pays-Bas.

L'abbaye d'Aldcamp avait été à son origine, et encore longtemps depuis, un asile de sainteté, une source sans cesse jaillissante; trois cents ans d'existance ne lui avaient pas encore fait perdre sa fécondité. En 1448, elle envoya dans le duché de Juliers et au dio-

cèse de Cologne, des religieux occuper un couvent de Guillemites appelé Bottenbroich, et qui était abandonné (1). Bottenbroich en 1480 fonda dans le même duché et au même diocèse une maison au milieu des bois, qui prit son nom de sa position même : *la forêt de Marie*, Marienwald. La même abbaye d'Aldcamp eut encore, en 1638, à pourvoir un autre monastère de Guillemites dans le même pays, nommé Greuenbroïch, c'est-à-dire *le marais-du-comte*, *Salus comitis*.

Quelques colonnes de la même filiation avaient pénétré en Hollande depuis le commencement du XIV[e] siècle. Nulle contrée n'avait un besoin plus urgent de moines de Cîteaux, pour lui apprendre à assainir ses marais, à creuser ses canaux, à élever ses digues, à féconder ses dunes et à lutter avec le secours de Dieu contre l'élément terrible, qui menaçait alors plus que jamais de l'envahir. Clairvaux avait eu cette mission à remplir dès le commencement ; c'était aujourd'hui le tour de Morimond, mais malheureusement à une période de déclin. La Hollande eut un certain nombre d'établissements cisterciens s'y rattachant parmi lesquels on remarquait : Marien-Croon, *la Couronne-de-Marie*, le Port-de-Notre-Dame de Waermond, le Mont-de-Notre-Dame d'Helstein, Galilée-la-Grande ou Zilkeldo, Marien-Douck, la Porte-du-Ciel d'Heemstede, Galilée-la-Petite ou Monikendam, Bethléem de Weteringhe, Saint-Sauveur, etc. Ces abbayes appartenaient à plusieurs diocèses, particulièrement à celui d'Utrecht, à ceux de Deventes, de Bois-le-Duc, de Harlem, d'Anvers.

Dans la Zélande, au diocèse de Middelbourg, non loi de l'embouchure de la Meuse, se dressait la Cour-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, *Aula B. M. V.* Morimond, situé près de la source de cette rivière, avait marché de ce côté autant qu'elle. Ils se retrouvaient, après avoir fait l'un et l'autre plus de deux cents lieues, et répandu sur la route, dans des sphères différentes, la fécondité et la vie.

Morimond, la première mère de tant de générations diverses, ne cessait de veiller sur elles avec la plus tendre sollicitude. L'abbé Guillaume, l'an 1307, voulut retourner en Espagne pour s'assurer par lui-même de l'état de Calatrava, et de la fidélité des chevaliers à accomplir les règlements qu'il leur avait donnés. Il eut

(1) Voir Jongel., *Notit. abbat. ord. cist., etc., provinc. Holl. etc.*; — Sanderus, *Brabantia sacra*, in-fol.; — *Batavia sacra II;* — Chronic. Campense; — Aubertus Miræus, *Chronic. cist.*; — *Histor. Epp. fœderati Belgii;* — Filiation de Morimond, à la fin du volume.

la douce consolation, à son arrivée, de trouver l'institut calme et florissant dans la piété et l'observance rigoureuse de la discipline, ayant ses bataillons échelonnés dans plus de vingt-cinq places, sur toute la frontière du royaume de Grenade, le dernier asile de l'islamisme dans la Péninsule : tantôt se tenant sur la défensive, tantôt prenant l'offensive et se précipitant à l'improviste sur le pays ennemi. Guillaume se contenta de jouir des fruits de sa première visite, sans faire de nouveaux statuts.

Cet heureux état de choses engagea le roi d'Aragon et de Valence à fonder une nouvelle religion militaire, qui se rattacherait à celle de Calatrava, dont les chevaliers avaient si puissamment aidé ses prédécesseurs, et spécialement Jacques-le-Victorieux, à conquérir l'île Majorque et le royaume de Valence. Il envoya donc à Rome le chevalier de Villa-Nova en demander la permission au pape Jean XXII, qui assigna à cette milice Montesa pour résidence, et une portion considérable des biens des Templiers pour dot. Plusieurs chevaliers de Calatrava y entrèrent, afin de donner l'impulsion première, et deux d'entre eux, Alvarès de Livri et Mendoza, en dressèrent les statuts à la prière du roi d'Aragon ; c'est pourquoi Montesa a toujours été dans la dépendance de Calatrava, et soumis à la juridiction du grand-maître de cet ordre. (1).

Denis, roi de Portugal, de son côté avait député au même pape Jean-Pédro Pérez, chanoine de Coïmbre, et un gentilhomme nommé Jean Laurent, afin de solliciter l'institution d'une nouvelle chevalerie monastique : le pape la lui accorda sous le nom de milice du Christ, pour la défense de la foi chrétienne contre les Sarrazins, avec tous les biens qui avaient appartenu aux Templiers dans les royaumes de Portugal et d'Algarve, mais à condition qu'elle suivrait la règle de Cîteaux, selon les constitutions de Calatrava. Nous verrons comment cet ordre, d'abord soumis à la visite et correction de l'abbé d'Alcobaça, au diocèse de Lisbonne, fut rattaché à Morimond.

Le grand-maître de Calatrava jouissait du droit de visiter et réformer Alcantara. Ayant cru devoir déposer le chef de cette milice, celui-ci en appela au chapitre cistercien, qui renvoya l'affaire à l'abbé de Morimond, comme au juge naturel. Guillaume confirma la sentence de déposition ; ce fut un des derniers actes de son administration, car il mourut peu de temps après (2).

(1) Hélyot, *Hist des ord. relig.*, t. VI, p. 79.

(2) Series præfect. Alcant., *Annal. cist.*, t. IV, p. 573 ; — Hélyot, *Hist. des ord. relig. et milit.*, t. VI, p. 57.

Gauthier III, qui lui succéda, n'oublia pas l'Espagne; mais appelé à la fois sur plusieurs points de l'Europe par les besoins d l'immense filiation de son abbaye, il ne put s'y rendre auss promptement qu'il l'aurait désiré ; on chargea de cette missio Jean, abbé de Palazuelos, qui la remplit au nom et de l'autorit de l'abbé de Morimond, en l'an 1325 (*por autoridad e mandiament del honrado padre dom Valdero, abbad de Morimundo*) (1).

Trois ans après, notre abbé fut forcé d'aller à Calatrava pour y rétablir l'ordre profondément troublé. Garcias Lopez, malgré so grand âge, ayant voulu organiser une expédition contre le Maures, s'était avancé imprudemment jusqu'au cœur du pay ennemi, et avait été vaincu avec sa petite troupe après un comba acharné dans lequel périrent un grand nombre de chevaliers. L chevalier J. Nugnez de Prado l'avait accusé d'avoir fui au fort de l bataille avec l'étendard de l'ordre, et l'avait fait traduire par-devan le roi de Castille, pour avoir à se justifier. Garcias ayant déclar qu'il n'avait à rendre compte de sa conduite qu'à Cîteaux et au vi caire de Jésus-Christ, le roi réunit un conventicule de chevaliers le fit déposer, et mettre son accusateur à sa place. Garcias s rendit en Bourgogne, au chapitre général, pour y porter se plaintes : l'assemblée, en ayant délibéré, chargea, en l'absence d l'abbé de Morimond, l'abbé du Mont-de-Salut d'instruire et juge cette affaire : Jean Nugnez fut déposé, et l'ancien grand-maîtr réintégré ; mais le roi Alphonse en avait appelé en cour de Rome et le pape avait renvoyé les parties à l'abbé de Morimond pou qu'il eût à statuer définitivement.

Gauthier convoqua un chapitre à Calatrava, et, après y avoi discuté et examiné consciencieusement les raisons de part e d'autre, il confirma la décision de l'abbé du Mont-de-Salut, et pro nonça l'arrêt de réhabilitation de Garcias, menaçant des censure ecclésiastiques les rebelles, leurs fauteurs et Alphonse lui-même s'ils ne revenaient à résipiscence. Le roi et les chevaliers se soumi rent à cette sentence ; mais Garcias, accablé d'années et d'infir mités, content d'avoir sauvé les principes, fatigué d'une lutte s longue, se démit volontairement, pour le bien de la paix, en fa veur de son compétiteur, ne se réservant que la forteresse d Zorita, Alcagniz et quelques places d'Aragon.

A cette époque mourut dans la solitude et la pauvreté du cloître Jean, fils à ce que l'on croit, de Simon VI, sire de Clefmont. C

(1) Manr., *Annal. cist.*, *Series abbat. Morim.*, t. I, et *Ser. præf. Calatr.* t. III, p. 80 ad finem.

jeune seigneur avait porté les armes et fréquenté les écoles avec la plus grande distinction. Au moment de contracter un brillant mariage, la veille même de ses noces, tous les vassaux de son père et les principaux barons de la contrée étant réunis pour cette cérémonie, il s'était enfui pendant la nuit et avait tourné ses pas du côté de Morimond, protestant que c'était là qu'il voulait consacrer à Dieu le reste de sa vie ; et il n'avait cessé depuis d'édifier la communauté par sa charité et son humilité. Il ne voulut jamais accepter que les modestes fonctions de sous-prieur. En cette qualité, il était chargé de la surveillance des troupeaux et de la direction des travaux agricoles. Après trente ans de profession, il rendit son âme à son créateur, et longtemps encore après sa mort, il fut en vénération parmi les populations du Bassigny, sous le nom de Jean-de-Clefmont (1).

Il y avait toujours quelques seigneurs du voisinage qui cherchaient chicane aux moines, et pour leurs propriétés, et pour leurs droits. Jean XXII, par une bulle du mois de septembre, les confirma dans la possession et la jouissance de tout ce qui leur avait été donné et de tout ce qu'ils avaient acquis, des libertés, immunité, privilèges, exemptions qui leur avaient été accordés soit par les rois et les princes, soit par les simples particuliers (2). La papauté, alors comme toujours, se levait au premier cri des opprimés, prenait en main la défense de la justice, frappait ou menaçait tous ceux qui étaient assez hardis et assez méchants pour la violer.

La grande-maîtrise de Calatrava conférait à celui qui en était revêtu une puissance considérable, aussi était-elle le point de mire de toutes les grandes ambitions et l'occasion d'une foule d'intrigues tournant toujours au détriment de l'ordre.

Jean Nugnez de Prado, l'auteur des tristes dissensions dont le dernier grand-maître avait été la victime, était allé le chercher au fond de sa retraite, pour lui faire subir de nouvelles humiliations ; il en vint jusqu'à donner le commandement de Zorita à un de ses parents, quoique Garcias Lopez se fût réservé cette place : c'est pourquoi celui-ci, se voyant indignement trompé, avait repris le titre de grand-maître, qu'il conserva toujours. Les che-

(1) Il est fait particulièrement mention de Jean de Clefmont dans la série des abbés de Morimond reproduite par Manrique, dans les *Annales de Cîteaux*. Tout ce que nous en disons, nous l'avons entendu raconter maintes fois aux vieillards qui avaient vécu avant la Révolution, et qui connaissaient les traditions du monastère. Les derniers religieux eux-mêmes se plaisaient à le redire.

(2) Arch. de la Haute-Marne, Morim., première liasse.

valiers d'Aragon et quelques-uns de Castille restèrent dévoués à son parti, même après sa mort, et choisirent Alphonse Perez pour le remplacer, et pour l'opposer à Jean Nugnez. Les rois eux-mêmes prirent part à cette lutte et furent divisés.

Renaud était alors abbé de Morimond. Cette scission déplorable appela son attention : il se transporta en Espagne et se rangea du côté d'Alphonse, comme le prouve le préambule des statuts qu'il dressa sous ce titre : *Nous, D. frère Renaud, par la grâce de Dieu abbé de Morimond, visitant la maison de Calatrava, notre fille, de l'avis du grand-maître D. Alonzo Perez, mandons à tous les frères, etc.* (1)

La grande-maîtrise d'Alcantara était également disputée depuis quelque temps par deux rivaux acharnés. Le roi de Castille, désirant faire cesser ces discordes, avait appelé, environ vers l'an 1335, l'abbé de Morimond et le grand-maître de Calatrava pour visiter cette milice, et avait envoyé des gens de guerre aux environs de Placencia, de Cacerès et de Truxillo, afin de protéger leur route. Le fruit de cette intervention fut l'abdication de l'un des prétendants et l'élection pacifique de Gonsalve Martinez, qui fut le sauveur de l'Espagne, comme nous allons le raconter.

Mahomet, roi de Grenade, se sentant pressé par les armes des chrétiens, et trop faible pour leur résister, alla en Afrique implorer le secours d'Albohacem, roi de Maroc, qui lui promit une armée sous la conduite de son fils Aboumélie. Ces troupes franchirent le détroit de Gibraltar vers l'an 1332, et exercèrent de grands ravages sur les terres des chrétiens pendant plusieurs années ; mais, en 1338, Aboumélie fut attaqué avec tant de vigueur et d'habileté par Gonsalve Martinez, qu'il fut tué, et son armée mise en déroute. Les lauriers de l'infortuné grand-maître se changèrent en cyprès. Accusé faussement de trahison près du roi de Castille, ce prince, nonobstant les remontrances et les menaces du pape et des évêques, le fit décapiter et brûler.

Albohacem, animé par la mort de son fils, excita les peuples du nord de l'Afrique à prendre les armes pour la défense de l'islamisme, et assembla soixante-dix mille chevaux, quatre cent mille hommes d'infanterie, avec une flotte de douze cent cinquante vaisseaux et soixante-dix galères. Les trois rois de Castille, d'Aragon et de Portugal se liguèrent entre eux pour s'opposer au torrent qui menaçait de tout engloutir.

Alphonse XI, dont les Etats étaient surtout menacés, envoya

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 523 ; — Rades, *Hist. Calatr.*, c. 26, 27 et 28.

deux chevaliers de Calatrava au pape pour lui demander les privilèges d'une croisade : Benoît XII les lui accorda pour trois ans, et lui écrivit d'avoir confiance en Dieu. « Considérez, lui dit-il, « combien il importe à un prince allant à la guerre d'avoir la « paix chez lui, c'est-à-dire dans sa conscience. Voyez donc si « vous ne sentez point de combat intérieur au sujet de cette con- « cubine que vous avez gardée si longtemps, et si vous n'avez « point de remords touchant le grand-maître de l'ordre d'Alcan- « tara, que vous avez fait mourir, quoique religieux, et au mé- « pris des censures ecclésiastiques. Faites donc pénitence, pour « attirer la bénédiction de Dieu sur vos armes. »

Le lundi 30 octobre 1340, le combat s'engagea près de Tarifa : les deux rois de Castille et de Portugal, dès l'aube du jour, se confessèrent et communièrent; tous les chevaliers en firent autant, et leur exemple fut suivi d'une grande partie de l'armée. Les chevaliers de Calatrava marchaient à la suite de leur bannière, sur laquelle étaient inscrits les deux noms français de Cîteaux et de Morimond; c'était un chevalier français qui portait le guidon de la croisade, par ordre du pape : les hommes se battirent et Dieu vainquit ; la croix brisa encore une fois le croissant ; l'islamisme fut terrassé et laissa plus de vingt mille morts sur le champ de bataille, avec un butin et des richesses immenses (1).

Les chevaliers avaient deux ennemis beaucoup plus redoutables que les Maures : le despotisme royal auquel ils faisaient ombrage, et le repos au milieu de l'abondance qu'amenait la victoire. Pierre-le-Cruel avait succédé, en 1350, à son père Alphonse, et répudié Blanche de Bourbon, son épouse légitime, pour vivre publiquement en concubinage avec Marie de Padilla. Le grand-maître de Calatrava osa l'en reprendre et provoqua sa colère, dont il ne put éviter les suites terribles qu'en se sauvant en Aragon. Cette démarche le fit accuser de haute trahison, comme s'il eût voulu se liguer avec le roi d'Aragon contre la Castilte. Cependant Pierre crut devoir dissimuler son ressentiment pendant quelque temps, au point de l'engager à revenir, lui promettant sur sa parole royale de lui rendre ses bonnes grâces.

Jean Nugnez, trompé par ces fausses démonstrations, rentra en Castille, et il fut reçu avec tous les honneurs dus à sa dignité; mais quelques jours après on le conduisit au fort d'Almagro, où il fut égorgé (2). Pierre-le-Cruel convoqua les chevaliers et fit

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XX, p. 13, in-12.
(2) Hélyot, *Hist. des ord. relig. et milit.*, t. I, p. 45.

donner la grande-maîtrise à Diégo Garcias de Padilla, le frère de sa concubine. Ces déplorables événements et les dissensions intestines qui en furent les conséquences empêchèrent les abbés de Morimond de visiter Calatrava par eux-mêmes : ils déléguèrent alors des abbés de leur filiation en Espagne, avec pleins pouvoirs. De cette façon, Morimond eut une action incessante sur la Péninsule, jusqu'à l'entière expulsion des Maures (1).

CHAPITRE XL

Le Bassigny est ravagé ; rachat du droit de garde, 1362 ; de l'organisation de la justice.

Notre abbaye n'était pas moins entravée en deçà qu'au delà des Pyrénées.

Après la bataille de Poitiers, les Anglais, ayant à leur tête le prince de Galles, envahirent la Champagne et une partie de la Bourgogne. La noblesse de ces deux provinces voulut s'opposer à la marche des vainqueurs, mais elle fut écrasée sous le nombre dans la plaine de Brion-sur-Ource. Les religieux de Molesme, de Lugny et du Val-des-Choux se sauvèrent avec leurs reliques et leurs vases sacrés du côté de Langres et de la Saône. Châtillon-sur-Seine fut livré aux flammes. Les états de Bourgogne redoutant pour Dijon un pareil sort, conclurent une trêve pour trois ans moyennant une somme d'argent considérable. Le Bassigny fut bientôt en proie à toutes les horreurs du brigandage. Le traité de Bretigny, qui aurait dû ramener l'ordre avec la paix, mit le comble à l'anarchie. Les soldats que l'on avait congédiés se formèrent en bandes indisciplinées. Les hordes des Tards-Venus, des Grandes-Compagnies, composées d'Anglais, de Gascons, de Navarrais, de Bretons et de Français, conduits par quelques misérables aventuriers tels qu'Arnaud de Cervoles, Louis de Châlons, le lorrain Brocard de Fénestrange, parcoururent une partie de la France, portant partout le pillage, l'incendie, la désolation et la mort (2). Les abbayes étaient leurs proies de choix, ils

(1) Manr., *Series præfect. milit. Calatr.*, t. III.
(2) Mathieu, *Evêques de Langres*, p. 147 et 1.

s'y précipitaient de toutes parts, les ruinaient après avoir chassé les moines. Morimond eut beaucoup à souffrir, non-seulement de ces bandes de brigands, mais aussi des seigneurs du pays qui se faisaient la guerre entre eux au lieu de la faire aux ennemis de leur patrie : Jean de Vergysire de Fouvent, Champlitte, etc. se ligua avec Jean et Thomas de la Rochelle contre Renaud I d'Aigremont-Choiseul, vint brûler Fresnoy et se jeta sur le monastère qui était tout près. Les moines, comme ils l'avaient déjà fait plusieurs fois dans ces temps désastreux, se réfugièrent dans leur maison de Lamarche avec ce qu'ils avaient de plus précieux. L'évêque de Toul leur avait accordé la permission d'y construire ou d'y organiser un oratoire, d'y dire la messe sur un autel portatif muni d'une pierre de marbre bénite, mais de manière à ne pas gêner ou empêcher les messes solennelles ou quotidiennes de la paroisse, et d'y réciter les heures canoniques à haute voix (1).

Il y eut alors gêne et misère partout au château comme dans la chaumière.

Jean II, sire de Choiseul, est forcé de vendre ses tierces de Breuvannes, son étang et ses deux moulins de Vrécourt. Était-ce par besoin d'argent ou par un refroidissement de la générosité antique ? Il faut y voir l'un et l'autre. Sans doute, Jean II était un puissant seigneur, mais trop souvent en guerre pour que ses finances ne fussent pas épuisées. Nommé connétable du duc Robert II de Bourgogne son parent, il combattit pour lui et reçut en récompense de ses services une rente annuelle et perpétuelle de vingt muids du meilleur vin de Pommard, mais à condition qu'il tiendrait cette rente en fief de la maison de Bourgogne, avec le château de Choiseul. Ainsi ce riche cadeau était un lien ; il faut avouer qu'on ne pouvait en trouver un plus doux (2). Jean II défendit le duc de Lorraine contre les Messins, mais il fut fait prisonnier et sa rançon coûta au duc 2,000 livres tournois.

Jean III marcha sur les traces de son père. On le vit, en 1304, se mettre à la tête des seigneurs du Bassigny pour soutenir les privilèges de l'aristocratie contre la royauté, qui s'efforçait de les détruire. Il dut payer de sa personne et de son argent : l'un lui

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 9e liasse.

(2) Les habitants de Meuvy et de Bassoncourt devaient amener chaque année ce vin de Pommard au château de Choiseul : cilz de Meuvy dix muis et cilz de Bassoncourt aussi dix muis. Le charriot qui amènera ledit vin sera quitte dou charroi des bleds et des avoines en la moisson en suigant, etc.

fut bien plus facile que l'autre (1). Les embarras financiers qu'il laissa à ses successeurs et que ceux-ci augmentèrent encore nécessitèrent la vente de la garde de Morimond.

Beaucoup d'abbayes, celles de Cîteaux surtout, jetées au milieu des champs et des bois, avec de mauvais murs de clôture, étaient comme autant de brebis à la gueule des loups. Il n'y avait pas de défense publique, il fallait que chacun se défendît. Les moines, gens pacifiques, sans armes, ne pouvant se défendre eux-mêmes, il était nécessaire que d'autres le fissent pour eux. Les fondateurs des monastères durent naturellement en être les défenseurs. Ce fut d'abord un devoir de charité, devoir qui avec le temps se transforma en droit taxable et payable sous les noms de droit de garde, de vouerie, etc., que les seigneurs transmettaient à leurs enfants à titre d'héritage et dont ils dotaient quelquefois leurs filles (2). Les sires d'Aigremont devaient être naturellement les gardiens de Morimond. Ils furent remplacés au XIIIe siècle par ceux de Choiseul leurs héritiers et entre les mains de ces derniers, ce prétendu droit devint très onéreux. Chaque année, le seigneur de Choiseul venait au mois de septembre, la veille de la Nativité de la sainte Vierge, avec onze hommes à cheval, probablement ses vassaux et y restaient le jour de la fête jusqu'au lendemain ou troisième jour, occupés à chasser, pêcher, manger et à faire rendre compte de leur gestion à tous les officiers du monastère. C'était une vexation et une insulte. D'ailleurs, ce bruit, ce tumulte de chiens, de chevaux, de valets, de faucons et d'éperviers troublait le silence et le recueillement du cloître. Lorsque ces hôtes incommodes partaient, il fallait payer quatre marques d'argent fin et monnoyé, et quand on ne pouvait trouver cette somme, ils prenaient l'équivalent en bestiaux dans les écuries des granges ou de la maison : « tellement, est-il dit, qui ceux religieux réduits en pauvreté, accablés de servitudes et de misères, n'avaient

(1) C'est à lui que les habitants de Meuvy et de Bassoncourt furent redevables de leur charte. Elle est loin, sans doute, d'être aussi libérale qu'on le désirerait. Le joug est toujours bien lourd, trop lourd, hélas ! la verge de fer, *virga ferrea*, apparaît encore trop ; mais c'était un premier pas dans la voie de l'affranchissement.

(2) Les comtes de Champagne, rois de Navarre en même temps, plaçaient la garde de Clairvaux et de Molesme au nombre des plus beaux apanages de leur couronne. En 1321, Guillaume, comte de Tonnerre, donna pour dot principale à sa fille, Jeanne de Châlons, la garde de Pontigny. On vit Charles-le-Bel menacer le duc de Bourgogne de lui disputer les armes à la main la garde de Moutiers-Saint-Jean.

d'autres moyens d'y échapper que d'avoir recours à Dieu et faire des épargnes pour se rédîmer (1). » C'est ce qui eut lieu en 1362. Alors, la Providence permit deux choses : l'une, qu'il y eut au monastère une certaine somme d'argent disponible, l'autre qu'il se trouvât au castel de Choiseul un seigneur qui en eût le plus pressant besoin, c'était Gui ou Guios l'un des fils de Jean III, qui avait épousé Jeanne de Noyers, fille du comte de Joigny et de Jeanne de Joinville. Il paraît que la seigneurie de Choiseul avait appartenu d'abord à Gauthier son frère aîné, qu'après la mort de ce dernier et celle de Jean et Henri ses deux autres frères, il en était resté le seul et unique possesseur (2), se trouvant chargé tout à la fois des dettes de son père, de ses frères et des siennes propres; il se vit forcé de vendre la garde de Morimond. Il en fit la proposition aux moines et régla avec eux les conditions de la vente. Il s'adresse ensuite au roi de France Jean II dit le Bon, son suzerain, pour en obtenir l'autorisation nécessaire. Le roi la lui accorda par une charte du mois de juin de cette année datée de Beaulieu-les-Compiègne. Il y est dit que Gui de Choiseul avait contracté beaucoup de dettes pour le rachat de la forteresse de Joinville dont il était pleige ou caution, ainsi que pour la délivrance des otages en la ville de Metz, que de plus, *il était tenu et obligé, en grandes et diverses sommes de deniers qu'il ne pouvait payer sans faire distraction de ses biens*. Le roi prend le monastère sous sa garde et celle de ses successeurs, sans finance aucune et sans autre obligation que celle de le tenir de lui en foi et hommage.

Il est bien spécifié, dans l'acte que Guy de Choiseul et Jeanne son épouse ont vendu, baillé et délivré aux moines en héritage perpétuel, la justice haute, moyenne et basse à Morimond, tous les droits qu'ils avaient ou pouvaient avoir sur la garde de la dite abbaye, sur une grange appelée Grignoncourt, les étangs, moulins, foulons, prés, terres, jardins autour de l'abbaye et la grange ensemble, le droit de gîte que le dit seigneur, lui douzième à cheval, avait dans la maison, ainsi que la rente annuelle de quatre marcs d'argent et toutes les redevances, quelles qu'elles fussent, pour la somme de deux mille florins d'or de Florence, dont seize cents ont été payés immédiatement. On ajoute que le vendeur a consenti à ce que les quatre cents autres florins res-

(1) Arch. de la Haute-Marne, 19e liasse, Morim.

(2) Dans la confirmation de la charte de Meuvy et Bassoncourt par Eudes, duc de Bourgogne, en 1337, on lit : « A la requeste de notre amey et féal Gauthier, seigneur de Choiseul, à présent, etc. »

tassent entre les mains des moines comme paiement des froment, blé, farine, porcs et chevaux et autres choses dont il était redevable au monastère, et aussi pour les restitutions auxquelles il était tenu comme héritier de ses frères Jean et Henri, et pour l'acquit des donations qu'ils avaient faites avant de mourir (1).

Guy fit une quittance de deux mille florins et Morimond fut racheté d'une servitude qui avait fini par devenir intolérable. Alors, le monastère fut définitivement placé sous la protection de la garde du roi de France. On enleva les armes de la maison de Choiseul et on les remplaça par celles de France. La couronne de nos rois parut sur le sceau du monastère, et elle fut sculptée sur toutes les principales portes d'entrée et jusque sur la façade du clocher avec cette inscription : *Vive le roi notre souverain Seigneur!*

Les moines étaient seigneurs du territoire de leur monastère, des villages de Levécourt, Lavilleneuve, Romains-aux-Bois, de leurs granges, fermes, moulins, etc. Ils y jouissaient de tous les droits seigneuriaux et particulièrement de ceux de haute, moyenne et basse justice. Le seigneur, haut-justicier, avait le droit d'ériger sur sa terre un signe patibulaire au gibet avec pilori et carcan. Il a, disent *les coutumes du baillage du Bassigny* (2), connaissance de juridiction des délits requérant, peine de mort et dernier supplice de toutes peines corporelles et autres portant notes d'infamie, à l'exception des cas royaux et crimes de lèze-majesté. Les biens confisqués, les biens vacants, l'épave, les cris de fête lui appartenaient. — Le moyen-justicier pouvait régler les poids et mesures, imposer et lever des amendes de soixante sous au plus sur les délinquants, et juger au criminel les délitsdont la peine n'excédait pas soixante-quinze sous d'amende. — Le seigneur bas-justicier avait dans ses attributions les abonnements des terres. Il pouvait saisir les héritages pour défaut de paiement de cens, imposer des peines et amendes de cinq sous, créer des forestiers et messiers, pour faire les reprises contre les mésusants et bêtes trouvées en dégâts. »

Comment les moines administraient-ils la justice ? Dans le commencement, comme nous l'avons dit, ils obtinrent du pape d'avoir un économe laïque chargé de tout le contentieux et de toutes les procédures. Plus tard, ils remplacèrent cet économe par

(1) *Invent. du cart. Bourb.*, parag. XXIII.

(2) *Coutumes générales du Bassigny* (Barrois) rédigées en 1580, imprimées à Pont-à-Mousson en 1607.— Voir aussi les *Coustumes du bailliage de Chaumont*, rédigées à peu près à la même époque pour le Bassigny champenois.

un procureur qui jugeait les délits commis sur leurs terres, contre leurs propriétés, leurs personnes ou leurs gens. Selon l'usage du temps, la plupart des peines étaient pécuniaires. Nous en avons encore un exemple au commencement du XIVe siècle. Un appelé Bertolomin de Rocourt, répondant pour ses cousins Prins et Bertromin de Sauville qui avaient tué un convers de Morimond, fut condamné *pour amende et cause de restitution du dommage du dit convers*, à payer pour toujours vingt sous de petit tournois qu'il assigna chaque année sur son feu de Maulain (1). Ils avaient établi de bonne heure, dans chacun de leurs domaines, des messiers pour garder les champs, des forestiers pour garder les bois. C'était à Morimond que résidaient les gardes-chasse et les gardes-pêche. Là était organisé un véritable tribunal auquel étaient attachés un huissier, un procureur d'office, un greffier, un tabellion-garde-notes, un bailli (2). Dans les granges et ailleurs, il n'y avait qu'un procureur fiscal, un greffier et un sergent. Une fois l'année, on convoquait les officiers de toutes les justices, pour les assises qui se tenaient par-devant le bailli du monastère, la troisième fête de Pâques. Il existait des signes patibulaires dans toutes les granges et villages appartenant à Morimond, et quelquefois une prison provisoire (3). La principale prison était à Morimond, c'était là qu'on amenait les coupables. En 1695, un habitant de Breuvannes qui n'avait d'autre profession que celle de maraudeur, fut pris, pêchant à la trouble dans la rivière des Gouttes, et ayant dans son sac deux brochetons et quatre poissons blancs. Comme il n'y avait point de prison aux Gouttes, le garde-pêche le conduisit à celle de Morimond et le mit à la disposition du geôlier en attendant le jugement (4).

En compulsant les greffes des diverses justices de l'abbaye, nous n'avons guère trouvé que des délits de chasse, de pêche, de bois, de pâture etc.; les délinquants en étaient quittes pour une amende que l'on trouverait très douce aujourd'hui. Quelque part que les hommes des moines commissent un délit ou un crime, ils avaient droit de le réclamer pour le juger et le punir. Ainsi, en 1541, le sénéchal du Bassigny leur fit rendre un habitant de Levécourt accusé de plusieurs vols et emprisonné à Bourmont, pour être jugé par les officiers de l'abbaye (5).

(1) *Invent. du cart. Bourb*, parag. LXXXVIII.
(2) Dénombrement de 1772.
(3) Nous avons retrouvé ces signes partout.
(4) Arch. de la Haute-Marne, 10e liasse, Morim.
(5) *Ibid.*

Il y avait toujours un côté religieux et moral dans la peine corporelle infligée au coupable. Ainsi, le premier juillet 1586, dans la justice de Vandinvillers, Vautrin d'Epinaut demeurant à Larivière, convaincu de vols et larcins, fut condamné à être fustigé par l'exécuteur de la haute-justice, puis à faire amende honorable devant l'autel de la chapelle dudit Vandinvillers, nue-tête, nus-pieds et à genoux, tenant une torche de cire ardente en son poing, criant mercy à Dieu, à justice et aux moines des larcins nombreux par lui commis, enfin à être banni à perpétuité des terres et seigneuries de l'abbaye (1).

Les moines évoquaient à leurs tribunaux les fautes scandaleuses contre la morale publique. Nous lisons dans les greffes de la justice de Romain-au-Bois, sous la date du 8 octobre 1735 : « pardevant nous Charles-Nicolas Bourgogne, écuyer, avocat à la cour, bailli de Morimond, juge-en-garde en la haute-justice de Romain, il a été décidé que N., laboureur audit lieu et son épouse devaient faire raser et enfermer en tel lieu qu'ils jugeront à propos, avec une pension alimentaire, leur fille prostituée, pour empêcher à l'avenir l'infâme commerce et les exécrables débauches auxquelles elle s'est livré depuis quatre à cinq ans, avec trois enfants nés de son concubinage, et le danger de perdre la jeunesse du village (2).

On ne jugeait pas en dernier ressort à Morimond : on pouvait en appeler aux baillages de Lamarche, de Bourmont, de Lamothe, de Langres, de Chaumont, puis aux parlements de Saint-Mihiel, de Metz et de Paris. Nous n'avons vu, à tous les gibets de Morimond qu'un seul homme pendu, le nommé Baudoin, dit de Brainville, pendu en effigie en 1660, au gibet de Vandinvillers pour avoir tué dans les bois du monastère le fils de Simon de Dambelain (3). Les moines abandonnaient au bras séculier les grands criminels qui avaient mérité la mort, et nous voyons dans toutes les chartes de Levécourt et de Lavilleneuve que le comte de Bar et le roi de France se réservent les peines capitales.

La justice monastique était moins sévère que la justice séculière ; elle se ressentait davantage dans la grande miséricorde de la Croix et du Calvaire.

(1) Arch. de la Haute-Marne, 12e liasse, Morim.
(2) *Ibid.*, 14e liasse.
(3) *Ibid.*, 18e liasse.

CHAPITRE XLI

Des serfs dans le Bassigny; du rôle des moines de Morimond dans leur affranchissement.

Aux XII[e] et XIII[e] siècles, presque tous les habitants du Bassigny (1), comme ceux de la Champagne (2), de la Lorraine (3), et de la Franche-Comté (4) étaient serfs, mais de servitudes diverses selon les terres et seigneuries auxquelles ils étaient attachés. Il y avait des serfs de corps (5), il y en avait seulement de mainmorte (6) et de formariage (7). Les uns étaient de tailles déterminées et fixes, les autres étaient taillables *ad placitum* (8). On

(1) C'est ce que nous voyons dans les chartes communales, surtout celles de Meuvy et de Bassoncourt, de Perrusse, d'Audeloncourt, d'Aigrement, de Bourbonne, etc.

(2) D'Arbois de Jub., *Hist. des comtes de Champ.*, t. III, p. 215.

(3) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, chartes des 1[er] et 2[e] vol.

(4) Perreciot, *De l'état civil des personnes, etc., jusqu'à la rédaction des Coutumes*, 3[e] vol.

(5) C'étaient ceux que le seigneur avait le droit de retenir sur sa terre, et, en cas de fuite, de faire poursuivre et prendre partout où on les trouvait.

(6) Ceux dont les biens appartenaient au seigneur lorsqu'ils décédaient sans hoirs ou enfants en ligne directe, ou bien qui, au moment de leur décès, n'avaient aucun de leurs enfants dans leurs *selles* ou maisons.

(7) On appelait ainsi le mariage contracté par une personne de condition serve ou mainmortable avec une personne franche ou avec une personne mainmortable d'une autre seigneurie, sans la permission du seigneur, ce qui était puni de la confiscation de tous les biens des formariés, ou seulement d'une partie, ou d'une amende de 60 sous.

(8) Nous avons retrouvé sur plusieurs points du Bassigny la taille *haut et bas à volonté*. Sans doute cette volonté devait être raisonnable, c'est-à-dire se régler sur les facultés des serfs, la fertilité ou stérilité de l'année; mais il n'en était pas toujours ainsi. A l'époque de la rédactiou des Coutumes, il n'y avait plus chez nous qu'une taille par an; cette taille ne devait pas dépasser la valeur de la cinquième partie des meubles du taillable. Cet usage avait prévalu contre le principe féodal de la taille à volonté. Un seigneur, appelé Jean du Chastelet, ayant alors prétendu qu'il pouvait tailler ses hommes à volonté de telle somme que bon lui semblait, fut condamné par le bailliage de Chaumont, et le jugement ratifié par le parlement de Paris : Licet dominus possit tailliare suos homines ad voluntatem vi hujus consuetudinis, non tamen potest ultra modum consuetum. (*Coutumes génér. du baill. de Chaum.*, p. 6.)

ne retrouve pas ici cette dernière taille sur les terres de Morimond.

On rencontrait encore, même au XII° siècle, quelques hommes libres, comme cet Olivier de Clefmont (1) qui se fit moine à Morimond, et donna à cette maison le franc-alleu qu'il avait à Breuvannes. En 1282, on ne comptait à Saulxures que deux hommes francs et deux terres franches (2). Le nombre s'en accrut, et au moment de la rédaction des coutumes, à la fin du XV° siècle, les hommes francs, ayant des terres franches, formaient déjà dans la société une classe intermédiaire entre la noblesse et le servage. « Et au regard des non-nobles, disent les vieilles coutumes du Bassigny, ils sont en deux manières : dont les aulcuns sont franches, personnes, bourgeois ou bourgeoises du roy ou d'autres seigneurs soubz lesquels ils sont demeurans. Et les aultres sont de serve condition (3). »

Ainsi, dans le principe, les bourgeois, *burgenses*, étaient des hommes-francs (4), mais non nobles, cultivant ou faisant cultiver des terres franches pour leur propre comte, sans autre charge que celles de l'impôt et du service militaire. C'étaient des seigneurs au petit-pied. La maison seigneuriale était juchée sur les hauteurs, la maison bourgeoise se dressait avee son pavillon pardessus les chaumières. Depuis la révolution qui a aboli les priviléges, la bourgeoisie proprement dite n'existe plus ; il n'en reste que le nom. Cependant, ce fut le bourgeois qui fit la révolution. La fille a tué sa mère.

Le rôle des cénobiles cisterciens dans l'affranchissement des serfs n'a pas été jusqu'alors ni bien compris ni bien déterminé. Les savants ont lu dans les statuts du premier Cîteaux, qu'il leur était défendu de recevoir des serfs (5), et ils en ont conclu qu'ils n'avaient rien fait pour eux. Ce règlement était très sage en ce sens qu'on ne peut mettre trop de barrières entre le cloître et le monde. Et, cependant, le moine est destiné à exercer sur le monde une grande influence non-seulement religieuse, mais encore

(1) Oliverus de Claromonte, vir liber apud Morim., ad conversionem veniens, secum obtulit alodium suum de Boverenna. (Chart. des Gouttes.)

(2) *Invent. des chart. Bourb.*, parag. XI.

(3) *Coutumes gén. du baill. de Chaum.*, art. 8 ; — *Cout. gén. du Bassigny-Barrois*, art. 39 ; — *Cout. de Langres.*

(4) Coutume est en Champaigne que homs de poté ne puet avoir franchise se il n'a de son seigneur lettres ou priviléges, chap. 89.

(5) *Instit. gen. capit.* 1134, cap. 9 : Villas, villanos, terrarum census, etc., nostri et nominis et ordinis excludit institutio.

sociale. Aux XII[e] et XIII[e] siècles, les sociétés européennes étaient gênées dans leur marche par toutes sortes de liens. Il fallait que les liens fussent brisés peu à peu. Il n'était pas possible que les moines destinés si souvent par la providence à dégager l'humanité de ses entraves, et à leur aplanir les voies, manquassent ici à leur mission pour la première fois. Le moment vint où ceux de Cîteaux crurent pouvoir et devoir ouvrir leurs bras aux pauvres serfs, étudier la plaie du servage et s'efforcer de la guérir.

Dans le commencement, ceux de Morimond mettent leur règle au-dessus de toute autre considération. De 1140 à 1160, on leur donne cinq ou six alleux. Or, les alleux se composaient dans nos contrées en grande partie de manses serviles. Lorsque ces manses devaient être transformés en granges et exploités par les gens de l'abbaye, les serfs qui les occupaient en étaient détachés et revenaient aux donateurs qui les transportaient sur d'autres points. Ainsi les moines bénédictins de Sexfontaine et Arnoulf de Clefmont qui possédaient une grande partie du village de Levécourt, abandonnèrent à Morimond tout ce qu'ils y avaient en terres, en eaux, en prés, en champs, en pâturages, en cens, en dîmes; ils n'exceptent que les personnes, et les corps des hommes et des femmes, *personis solum modo hominum exceptis*, *exceptis hominum seu feminarum personis* (1).

Un peu plus tard, la règle fléchit avec le consentement ou plutôt la tolérance des chapitres généraux. Les moines reçoivent des terres avec les hommes *cum hominibus*. Ils acceptent même des serfs qui ne tiennent à aucune terre, comme le frambert de Neufchâteau que leur donna Simon II duc de Lorraine (2), et ces deux Viards de Maulain que Bertrand, dit Amnaulz, leur céda pardevant le sire de Choiseul son suzerain (3). Ils en achètent même, comme le pape Saint-Grégoire achetait par charité sur le marché de Rome, des esclaves bretons pour changer ou adoucir leur triste sort. Gérard de Pouilly leur laisse, en 1299, pour la somme de onze vingt livres petits tournois, ce qu'il avait d'hommes et de femmes à Vrécourt. Jean de Choiseul, au mois de juillet 1300,

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 10[e] liasse.

(2) Franbertum hominem suum et uxorem et filiam et domum et quidquid habere potest vel acquirere poterit aut lucrari, etc. (*Invent. du cart. Bourb.*, parag. LXXXIX, 1190.)

(3) A donné et octroié douz homes suens qu'il avait en la ville de Moilein, desquels li uns ai nom Viard et li autre ai nom Pierre, tous lours hoirs mailes et females, etc., 1304. (Arch. de la Haute-Marne, Morim., 12[e] liasse.)

leur vend pour le prix de 150 livres, même monnaie, environ vingt ménages du même pays de Vrécourt, etc. (1)

Il serait souverainement injuste et ridicule d'imputer aux moines la plaie sociale du servage, elle existait avant eux; c'était une conséquence forcée du régime féodal. Tous les savants économistes qui s'en sont occupés sans prévention ont reconnu qu'il était bien plus avantageux pour les malheureux serfs d'être dans la dépendance des églises et des monastères que dans celle des seigneurs laïques ; que leur position dans le premier cas était incomparablement plus heureuse que dans le second.

« Tout le monde sait, dit un auteur du temps, de quelle manière les maîtres séculiers traitent leurs serfs et leurs serviteurs. Ils ne se contentent pas du service usuel qui leur est dû ; mais ils revendiquent sans miséricorde les biens et les personnes. De là, outre les cens accoutumés, ils les accablent de services innombrables, de charges intolérables, trois ou quatre fois l'an, et toutes les fois qu'ils le veulent. Aussi voit-on les gens de la campagne abandonner le sol et fuir en d'autres lieux. Mais, chose plus affreuse ! ne vont-ils pas jusqu'à vendre pour de l'argent, pour un vil métal, les hommes que Dieu a rachetés au prix de son sang ! Les moines, au contraire, quand ils ont des possessions, agissent bien d'autre sorte. Ils n'exigent des colons que les choses dues et légitimes; ils ne réclament leurs services que pour les nécessités de leur existence; ils ne les tourmentent d'aucune exaction ; ils ne leur imposent rien d'insupportable; s'ils les voient nécessiteux, ils les nourrissent de leur propre substance; ils ne les traitent pas en esclaves, ni en serviteurs, mais en frères (2). »

Quelle a été l'influence de ceux de Morimond sur l'abolition du servage dans le Bassigny ? Ils ont travaillé à cette œuvre avec toute leur charité et leur sagesse ordinaire : procédant, non par des secousses brusques, mais comme Dieu dans la nature par des évolutions graduelles et des transitions plus ou moins lentes. Il serait beaucoup trop long de raconter ce qu'ils ont fait dans tous les lieux où ils avaient des gens de condition servile. Nous prendrons pour exemple trois ou quatre villages, et nous aurons une idée de la marche qu'ils ont suivie. Ainsi à Levécourt et à Lavilleneuve la condition des colons va s'améliorant avec le temps ; enfin, l'affranchissement s'accomplit au moment de la fondation

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 16e liasse.

(2) Lettres de Pierre-le-Vénér., dans l'*Histoire de l'abbaye de Cluny*, par Lorain.

des deux communes. Alors, toute trace de servage disparaît; plus de main-morte, point de corvées. Ce n'est plus qu'un fermage qui se paiera en nature et en argent. Il n'y a qu'une seule restriction au droit de propriété, c'est la résidence dans la localité (1).

On leur a donné au XIV° siècle un certain nombre de familles serves de Maulain, avec leurs maisons et leurs biens, taillables à volonté, *ad placitum*. Quelle sera la conduite des moines envers ces malheureux ? Ils les relèveront et leur feront remonter les échelons les uns après les autres. De la première taille, ils les feront passer assez rapidement à la seconde, de celle-ci à la troisième, c'est-à-dire à la redevance fixe. Ces améliorations successives de leur position leur seront accordées comme récompense de leur bonne conduite, et comme un encouragement à mieux faire encore. Enfin. on finit par leur donner la proprieté de leur tenure.

Au milieu du XV° siècle, il ne restait plus que deux familles à émanciper, les Boizot père et fils et les Demongeot. Les Boizot reçoivent *en héritaige perpétuel pour eulx et leurs hoirs, les maisons, més, emplâtres, chenevières, jardins, prés et terres quelconques* qui sont entre leurs mains..... Ils seront tenus de rendre et payer par chacùn an perpétuellement la somme de XX sous tournois de la taille le jour de fête de Saint-Remy, chief d'octobre..... *et cela pour les bons èt agréables services qu'ils ont faiz en tems passé et font de jour-en-jour et qu'ils feront en temps advenir.*

La propriété n'était point encore dans le cas présent la fin complète du servage; car on maintenait la main-morte, en ajoutant dans la charte : *que toutes fois que la droicte ligne des dits Boizot fauldroit et qu'il n'y auroit héritier compétent procréé d'eulx ou de leurs vrais hoirs, les choses devant dites retourneroyent à l'abbaye.... et ne porroient iceux ne leurs hoirs aliéné ne engaizier aucune des choses susdites sans licence et congié espécial, et seraient toujours justiciables du monastère* (2).

Nous retrouvons les mêmes réponses dans la charte par laquelle les moines abandonnent aux Demongeot, pour huit sous tournois, la propriété des vingt journaux de terre qu'ils cultivaient (3). Mais le lien de main-morte fut brisé à son tour comme les autres, et, en 1521, il ne restait plus rien aux moines sur ces familles et

(1) C'est ce que nous avons fait observer plus haut, en analysant les chartes de ces deux communes.

(2) *Invent. du cart. Bourb.*, Morim, parag. LXXXIX.

(3) *Ibid.*, parag. LXXXXVII.

d'autres encore du même pays que des droits de justice que le seigneur du lieu, Antoine de Maulain, racheta d'eux, en leur donnant à prendre chaque année dix bichets de blés sur les dîmes de Ravenne-Fontaine.

Les pauvres manants de Vrécourt et de Sauville, qu'ils ont achetés de Gérard de Pouilly et de Jean de Choiseul, serfs de corps, taillables et exploitables à volonté, ne sont plus après un demi-siècle, sauf quelques exceptions, que des tenanciers assujettis annuellement à des cens fixes et nettement déterminés. Il y eut encore là et ailleurs des mains-mortables pendant plusieurs années.

Pourquoi la main-morte s'est-elle maintenue plus longtemps sur les terres de Morimond que les autres charges de servage ? Ceux qui en seraient surpris ou en feraient un reproche aux moines connaîtraient bien peu les lois et les règles de la féodalité. Tous les alleux que l'abbaye possédait dès le commencement, lui avaient été donnés, avec la réserve obligée du vasselage ou sous-entendue ou exprimée (1). Or le vassal ne pouvait disposer de son fief, le vendre en tout ou en partie, l'échanger, en détacher une seule parcelle, et surtout modifier les conditions de la propriété sans le consentement de son suzerain ; et dans le cas où il aurait été assez hardi pour transgresser cette règle, le suzerain aurait pu revendiquer le serf irrégulièrement affranchi aussi bien que l'héritage, et serait devenu seigneur direct de l'homme et de la terre. Quels étaient les principaux suzerains de Morimond ? le duc de Lorraine, les comtes de Bourgogne, de Champagne et de Bar, qui se dressaient comme autant de géants à l'entour de ce monastère, sans parler de plusieurs autres seigneurs qui manœuvraient sous les ordres de ces grands feudataires. Nos rois, Philippe-Auguste, Louis VIII, Louis-le-Hutin avaient affranchi une partie des serfs de leurs domaines pour les opposer aux seigneurs. Si les rois affranchirent pour être plus forts contre les seigneurs, ceux-ci n'affranchirent pas pour mieux se défendre contre les rois. Il ne faut pas s'étonner si les principaux suzerains de Morimond furent si longtemps opposés à l'affranchissement : ils n'avaient garde d'autoriser et de permettre chez les autres ce qu'ils ne croyaient pas devoir faire chez eux. Le grand seigneur n'affranchissait pas et il empêchait le petit seigneur son vassal, moine ou laïque, de le faire. Ce fut là le grand obstacle que les moines de Morimond, ceux des autres monastères

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 12e liasse.

et l'Eglise elle-même trouvèrent sur leur route, et qu'il fallait tourner lorsqu'on ne pouvait le franchir de front. C'est ce qui nous explique pourquoi le Bassigny fut si longtemps infecté de la lèpre de la servitude. Nous l'y retrouvons encore, au moins en partie, à la fin du XV[e] siècle, à l'époque où les coutumes y furent rédigées. De Laytre, dans son commentaire sur la coutume de Chaumont publié en 1723, dit qu'il y avait encore alors des serfs de corps à Rançonnière ; mais ils n'appartenaient ni aux églises ni aux monastères.

Il faut dire à la louange des moines de Morimond qu'ils furent les premiers dans notre pays à conférer aux serfs le droit de propriété, et cela sur leurs propres domaines. Sans doute, cette propriété, sans parler de divers impôts, en argent et en nature, restait grevée de prohibitions et d'entraves de plus d'une sorte, mais enfin c'était la propriété, quelque imparfaite qu'elle fût, et nous ajouterons c'était l'aurore de la liberté. Tant qu'il n'y eut point de propriété, il n'y eut point de liberté personnelle ; mais aussitôt que la terre se fut fixée d'une manière quelconque dans les mains qui la cultivaient, la liberté civile s'enracinant dans la propriété, la condition de l'homme s'améliora, la société s'affermit et la civilisation prit son essor.

Les moines ne conservèrent que la propriété de leurs granges et de leurs moulins. A la fin du XV[e] siècle, toutes les granges étaient amodiées à des censitaires libres qui prenaient le nom de grangiers. Ce sont les premiers exemples de fermages, les premiers fermiers proprement dits que l'on retrouve dans le Bassigny. Lorsqu'on étudie la série des baux d'amodiation, on voit que malgré tant de progrès que nous ne contestons pas, mais qu'on a trop vantés, nous ne sommes pas plus avancés en ce genre qu'il y a trois cents ans. Au lieu de la ferme monastique, nous avons la ferme bourgeoise ; les noms seuls sont changés.

On répète sans cesse que ce n'est que dans la nuit du 4 août 1789, que les servitudes féodales ont entièrement disparu. Oui, on leur porta le dernier coup et ce fut l'affaire d'une heure, mais n'oublions pas que l'abolition du servage a été l'affaire des siècles, et que l'Eglise y eut une large part. Ce qui frappe le plus dans les révolutions du moyen-âge, dit le savant Guérard, l'homme le plus compétent en ces matières, c'est l'action de la religion et de l'Eglise. Le dogme d'une origine et d'une destinée communes à tous les mortels, proclamé par la voix puissante des évêques et des prédicateurs, fut un appel continuel à l'émancipation du peuple..... Les hommes égaux devant Dieu devinrent égaux devant

la loi, l'égalité religieuse enfanta l'égalité civile (1). En 1789, nos pères arrachèrent de grands arbres dans leurs forêts et les amenèrent dans leurs villages, où ils les dressèrent et les plantèrent à grand-peine. Leurs enfants les ont imités en 1830 et 1848. Les uns et les autres se sont trompés d'arbre. La liberté ne vient ni d'un peuplier, ni d'un tilleul, ni d'un chêne, elle vient de l'arbre de la croix sur lequel le Christ libérateur nous a rachetés avec son sang et nous a fait rois, *fecit nos regnum*. Un pareil arbre ne se trouve dans aucune forêt, *nulla sylva talem profert*. O vous, qui passez devant lui, si vous avez encore quelque souci de la dignité humaine et de la vôtre, découvrez-vous, prosternez-vous. C'est le véritable arbre de la liberté, *ecce lignum crucis, ecce arbor libertatis !*

CHAPITRE XLII

Bulle de réformation de Benoît XII; des collèges cisterciens et des études à Morimond.

Cîteaux, dans ses commencements, élevé si haut au-dessus du monde, était descendu insensiblement et la poussière du siècle avait terni sa pureté primitive. Non qu'il y eût alors de graves désordres, mais on remarquait une tendance générale au relâchement vers le milieu du XIV[e] siècle; triple suite de la faiblesse humaine, qui semble avoir fatalement ses instants de défaillance; des richesses, qui amènent toujours dans le cloître l'énervation de la discipline; de l'époque, époque de troubles, de bouleversements, de transes continuelles, où l'autorité était forcée de tolérer beaucoup d'infractions à la règle; car le moine, quoique placé dans une sphère à part, tient toujours à la terre par quelque endroit, et elle ne peut trembler sans qu'il n'en ressente les secousses.

Une réforme semblait nécessaire; mais, pour l'opérer avec fruit, il fallait bien connaître le mal et avoir tout à la fois le courage et le droit d'y apporter un remède. Ce fut l'œuvre de Benoît XII. Né au comté de Foix, d'un père boulanger, d'où lui vint le nom de

(1) *Polytique de l'abbé Jéminon*, 2[e] partie.

Fournier, il avait embrassé dès sa jeunesse la vie monastique dans l'abbaye de Bolbonne, de la filiation de Morimond, au diocèse de Mirepoix. Après avoir étudié la théologie à Paris, il avait été nommé abbé de Frontfroide, puis successivement évêque de Pamiers et de Mirepoix, cardinal, enfin pape en 1334. Peu de temps après son avénement, ayant entrepris une réforme générale des ordres religieux, celui de Cîteaux, dont il avait été tiré, fixa le premier son attention ; mais, avant de rien statuer, il manda l'abbé de Cîteaux et les quatre premiers pères, et dressa sa bulle après s'être concerté avec eux.

Dans la première partie, il s'occupe du temporel ; dans la seconde, il défend aux abbés de mener avec eux des damoiseaux (*domicelli*) vêtus de robes mi-parties ou rayées, comme les seigneurs laïques, interdit l'usage de la viande, ordonne aux moines de coucher dans un dortoir commun et d'abattre toutes les cellules qu'on aurait bâties. Dans la troisième, il proscrit l'abus des portions monastiques, c'est-à-dire l'usage de donner à chaque moine une certaine quantité de pain, de blé et d'argent, en forme de pension, pour sa nourriture et son vêtement ; enfin, dans la quatrième et dernière partie, il règle les études des moines.

La règle de saint Benoît n'établit point des études spéciales sous des professeurs particuliers ; elle prescrit seulement aux religieux de s'appliquer à la lecture de quelques pieux ouvrages, et à la méditation de l'Ecriture sainte, à diverses heures du jour.

Cîteaux, qui voulait faire revivre l'esprit primitif de l'institut bénédictin, respecta les antiques limites données aux études claustrales. Point d'autre école que le chapitre, où l'abbé faisait ses conférences spirituelles; point d'autre lycée que la nature ; point d'autre académie que le cloître silencieux, où le moine se promenait en rêvant ; point d'autres maîtres que *les hêtres des forêts.*

Les païens, guidés par un instinct sublime, avaient représenté le génie aveugle, pour donner à comprendre que toute sa force était interne et que c'était en agissant sur lui-même qu'il créait ses chefs-d'œuvre. Ce fut surtout par la méditation, la puissance de la réflexion que les cénobites cisterciens pénétrèrent dans le sanctuaire de la science, trouvèrent la solution des plus hautes questions religieuses et sociales.

Un des principaux soins de nos moines était la recherche des vieux manuscrits : pour se les procurer, ils ne reculaient ni devant les peines, ni devant les dépenses. Ceux de Morimond en avaient recueilli un assez grand nombre.

Ils travaillaient avec non moins de zèle à les reproduire par la transcription, afin de les conserver et de les propager. Il y avait à Morimond, comme dans tous les couvents de Cîteaux, un *scriptorium*, lieu solitaire où se trouvaient plusieurs pupitres, des tables couvertes de livres à demi-rongés par les vers, et des chartes poudreuses. Là se réunissaient les moines écrivains (*scriptores*), sous la surveillance d'un maître (*magister scriptorum*). On leur distribuait le dimanche, après complies, le parchemin, l'encre, les stylets et les manuscrits à copier. Après s'être mis à genoux et avoir récité un *Pater*, un *Ave* et un *Gloria Patri*, ils se livraient à leur travail, gardant un silence aussi rigoureux que dans le cloître. Ils jouissaient de plusieurs priviléges, comme de n'aller aux champs qu'au temps de la fauchaison et de la moisson, d'avoir plusieurs livres à la fois, d'entrer à la cuisine pour y polir leurs tablettes, y faire fondre l'encaustique et sécher le parchemin (1).

D'après un statut du chapitre général de 1134, les caractères qu'ils traçaient devaient être simples, d'une seule couleur, sans peinture (*litteræ unius coloris fiant non depictæ*). Ce ne fut que bien plus tard qu'ils y ajoutèrent des arabesques et de l'enluminure. Si l'on veut se faire une idée du dégré de perfection calligraphique auquel arrivèrent les moines de Morimond, on peut voir le magnifique Missel cistercien du XIVe siècle qui se trouve à la bibliothèque de Chaumont.

L'Eglise marchait vers un avenir sombre et orageux ; il lui fallait dans tous les rangs de la hiérarchie des défenseurs armés de toutes pièces, des hommes réunissant la science et la piété. Jusqu'alors la vie religieuse, cachée derrière les barrières du cloître ou ensevelie dans la profondeur des déserts, avait cherché à dérober ses œuvres au monde. Au milieu du XIIIe siècle, la société chrétienne sembla élevée à la hauteur de l'état monastique : le moine crut pouvoir respirer l'air purifié du siècle, traverser les peuples, enseigner dans les chaires des églises et dans celles des écoles, et l'on vit l'Université de Paris, c'est-à-dire l'Europe savante, tour à tour suspendue, comme par un aimant invincible, tantôt au froc d'un franciscain, tantôt au scapulaire d'un dominicain.

Les vieux moines, en général, étaient en dehors de ce mouvement; on les regardait comme des traînards assoupis sous le voile d'une sainte ignorance, et ils étaient méprisés par la foule des religieux mendiants, des docteurs séculiers, des légistes et des canonistes. Ce fut alors qu'Etienne de Lexinton, abbé de Clairvaux

(1) Lib. Us., cap. 72.

résolut d'établir à Paris une maison d'études pour ses religieux, d'où naquit le collége des Bernardins, le plus ancien de l'Université, qui fut ouvert plus tard à tout l'ordre. Il était réservé à Benoît XII d'organiser définitivement les études cisterciennes et de hiérarchiser l'enseignement. D'après sa bulle, il y aura une école dans chaque abbaye, et dans chaque province un lycée supérieur où seront envoyés les élèves les plus distingués de l'école abbatiale, capables d'entrer en logique. Le pape en reconnaît six principaux, ceux d'Oxford, de Toulouse, de Montpellier, de Salamanque, de Bologne et de Metz. On n'enseignera dans ce dernier que des sciences élémentaires, pour ceux de la génération de Morimond qui s'étend en Allemagne. (1) Au-dessus de ces colléges provinciaux s'élèvera le collége de Paris, le premier de tous, comme étant à la source de toutes les sciences; il y viendra des religieux de toutes les générations et de toutes les nations, spécialement ceux qui seront jugés aptes à parcourir avec fruit le cercle des hautes études. On y enseignera toutes les branches de la science ecclésiastique, à l'exception du droit canon.

Chaque abbé était tenu d'envoyer à ce collége un nombre déterminé de religieux, avec des provisions. Les cours étaient de trois, cinq, six et huit ans, selon que l'on aspirait au baccalauréat, à la licence ou au doctorat. D'après la constitution, l'abbé de Morimond était obligé d'y entretenir deux de ses moines profès : ce qui fut ponctuellement exécuté jusqu'à la ruine de l'ordre; et, lorsqu'il s'y présentait lui-même, dans ses voyages à Paris, le proviseur devait aussitôt faire sonner la cloche pour convoquer tous les étudiants, et aller à leur tête le haranguer en latin. Il occupait partout la première place, en l'absence de l'abbé de Cîteaux (2).

Quoique les études aient été constamment en honneur dans notre abbaye, nous avouons humblement que nous n'avons point de chefs-d'œuvre à citer. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le champ de la science a été cultivé dans toutes ses parties par nos cénobites, et qu'il n'a pas toujours été improductif.

Sans revenir sur les ouvrages du fils de saint Léopold, dont nous avons parlé longuement plus haut, huit d'entre eux nous ont laissé des commentaires sur un grand nombre de passages

(1) Metis quoque sit particulare studium in scientiis primitivis, pro Alemanis per generationem Morimundi, etc..... In studio Metensi provideat de lectoribus et aliis officialibus, abbas Morimundi, etc.

(2) Bulla Bened. XII, in *Nomast. cist.*, p. 586; — *Du Vérit. Gouv. de l'ord. de Cît.*, in-4°. passim.

de l'Ancien et du Nouveau-Testament, dont les titres seuls suffiraient pour nous donner une idée avantageuse de leurs travaux bibliques (1); dix ont excellé dans le genre oratoire, et les historiens de l'ordre ont remarqué que plusieurs de leurs nombreux sermons se distinguaient par l'élévation des pensées, une onction touchante, une latinité pure et facile (2).

Parmi les auteurs ascétiques de Morimond, qui sont au nombre de huit ou neuf (3), il faut placer l'abbé Odon en première ligne : on retrouve dans son *Traité des trois Degrés, ou Moyens d'obtenir l'héritage céleste*, la forme et les tendances de la vie mystique au XII[e] siècle.

Ces trois degrés représentent les trois états de la spiritualité, qu'il compare aux trois ordres des anges : d'abord, l'état d'initiation pour les commençants, qui consiste à expier ses fautes par la pénitence et à renoncer à toute affection au péché; l'âme se nourrit alors de la pensée de la mort et de l'éternité : cet état purifie et perfectionne les sens. L'état illuminatif éclaire l'esprit et le persuade des vérités chrétiennes, il conduit dans la voie de l'humilité et de la mortification sur les traces de Jésus-Christ : cet état purifie et perfectionne la raison. L'état unitif a pour but de faire régner Dieu sur toutes nos affections par l'ardeur de la charité, et de nous unir à lui d'une manière invariable, ce qui est le gage du salut éternel (4).

Fidèle à l'une des plus essentielles obligations d'un abbé, Odon distribuait souvent à sa communauté le pain de la parole divine. Il n'a écrit que quelques-uns de ses discours, dont le fond prin-

(1) Unus scripsit super Exodum, cum expositionibus interlinearibus mysticis et glossis marginalibus; — alii duo super Psalmos; — tres diversi super Cantica Canticorum; — alius Expositiones peregregias et Interpretationes in omnes Epistolas S. Pauli; adjecit Dictionarium singulare rerum ac verborum obscuriorum; — Renaldus super plures textus S. Scripturæ; — Odo Expositiones morales et mysticas super diversos textus tum Veteris quam Novi Testamenti.

(2) Himbertus de Lona : *Oratio quam habuit ante curiam romanam.* — Renaldus : *Sermones de Sanctis et Dominicis totius anni; De adventu et Quadragesima; Sermones et Exhortationes ad diversos.* — Octo alii scripserunt Sermones, etc. — Odo : *Sermones de Adventu, de Quadragesima, de Dominicis et Festis totius* anni, præcipue de festivitatibus B. M. Virginis.

(3) Quatuor diversi scripserunt ascetica, scilicet : 1° *Mariale*, seu *Librum salutiferum de laudibus B. M. Virginis;* 2° *De laude Dei in sanctis;* 3° *De Adventu D. N. J.-C.;* 4° *Dialogum duorum monachorum Cluniac. et Cisterc.* — Il faut y ajouter Othon, Himbert de Losne et Odon.

(4) *Tractatus de trinis gradibus quibus pervenitur ad hæreditatem salutis et ad eam tres hierarchias cœlestium spirituum operari;* in-8°.

cipal consiste dans des explications mystiques de l'Écriture sainte ; il a négligé de le faire pour la plus grande partie, parce que sa modestie le portait à croire que ce travail ne méritait pas de passer à la postérité. Ses disciples, qui en jugèrent tout autrement, obtinrent de lui, à force d'importunités, la permission de les écrire tandis qu'il les prononçait ; mais, plus curieux d'en conserver le sens que les paroles, chacun assortit sa copie à l'impression que l'orateur faisait sur son esprit (1) ; et de là vient

(1) L'un de ces copistes avoue que, si Odon avait voulu se donner la peine de les mettre en état d'être publiés, ils auraient une tout autre beauté. Si l'on en veut des échantillons, on les trouvera dans les cinq que le P. Combefis, dominicain, a fait imprimer dans la *Bibliothèque des Prédicateurs*, 8 vol. in-fol. Paris, 1680. — Quant au nombre de ceux que renferment les manuscrits, on ne peut guère le déterminer. Oudin dit en avoir découvert deux recueils différents à l'abbaye de Long-Pont, dont le premier contient cinquante-six sermons qui roulent sur les dimanches de l'Avent, sur ceux du Carême, sur les principales fêtes de l'année, et spécialement celles de la sainte Vierge (selon quelques-uns, ce serait le même qu'on voyait chez les Carmes Déchaussés, à Clermont en Auvergne). A l'égard du second, il n'en donne aucune notice.

A la bibliothèque du roi (n° 3010), est un exemplaire manuscrit des sermons d'Odon, au nombre de cinquante-quatre, différents de ceux du recueil de Long-Pont; le texte du sermon par lequel il s'ouvre sont ces paroles d'Isaïe : *Sibilabit Dominus muscæ quæ est in extremo fluviorum Egypti*, et le dernier roule sur celle-ci de S. Pierre : *Deponentes omnem dolum*, etc. Le trente-quatrième, qui a pour objet la Nativité de J.-C., est le même que celui donné par le P. Combefis.

Il y a bien de l'apparence que ce sont des sermons d'Odon qui se rencontraient dans les manuscrits du Bec, cotés 109 et 110, et qui portent simplement l'étiquette d'un abbé de Morimond. Si l'on était à portée de conférer ensemble les manuscrits des sermons qu'on attribue communément à Odon, abbé de Shirton en Angleterre, à Odon, abbé de St-Martin-de-la-Bataille dans le même royaume, et à Odon de Soissons, peut-être en pourrait-on découvrir plusieurs qui appartiennent à notre abbé. Ce qui est certain, c'est qu'il faut lui restituer un sermon sur ces paroles de S. Jean : *Stabat juxta crucem mater Jesu*, sermon qui a été mal à propos attribué à S. Odon, abbé de Cluny. C'est Maraccio et le cardinal de la Tour-Brûlée qui en ont fait reconnaître l'erreur. Ce sermon est encore coté sous le nom de l'abbé de Morimond, dans une liste dressée vers l'an 1440, d'écrivains ecclésiastiques qui ont enseigné que Marie a été conçue comme les autres enfants d'Adam.

Le discernement des autres écrits de l'abbé Odon, tous enfouis dans l'obscurité des bibliothèques, n'est pas moins difficile à faire. On conserve à la bibliothèque de St-Benoît de Cambridge un commentaire sur le Pentateuque, que Thomas James croit être d'Odon de la Bataille; un autre sur les Psaumes, qui servait à Oxford dans la bibliothèque de Bailleul, n° 36, lui est encore attribué par le même critique, ainsi qu'une Explication des Evangiles renfermée dans le Ms. 37 du même dépôt. Comme ces trois commentaires sont dans le genre mystique, Oudin pense qu'ils pourraient bien faire partie d'un ouvrage de notre abbé dont il y a des exemplaires à Morimond et à Foigny sous le titre d'*Explications mystiques et morales de divers endroits de l'Ancien et du*

que ces discours varient et pour le style et pour l'arrangement, dans les différents exemplaires qui nous en restent.

Après Othon d'Autriche, Odon nous semble avoir été le religieux le plus remarquable de l'abbaye de Morimond. Il avait embrassé toutes les connaissances cultivées par ses contemporains : polémique religieuse (1), études théologiques (2), histoire et chronologie (3), etc. Nous irons plus loin, et nous dirons qu'il a été pour ainsi dire le Roger Bacon de Cîteaux, et qu'il a ébauché, d'une manière plus ou moins informe il est vrai, la plupart des sciences qui font l'orgueil de notre siècle, et auxquelles nous devons nos plus belles découvertes. Oui, il y a plus de 700 ans, un pauvre moine, probablement enfant du Bassigny, après les longues psalmodies de la nuit, au retour des travaux de la fauchaison et de la moisson, aimait à se reposer en s'occupant *des nombres, de leurs signes et de leurs rapports, de l'unité et de ses combinaisons, de mathématiques, de géométrie et même de formules algébriques* (4). Ces essais, ces élucubrations rudimentaires d'un esprit investigateur, sont revêtus d'une forme mystique, comme tous les ouvrages du même auteur, ce qui les rend peu intelligibles; et nous ne voulons pas leur donner plus de valeur qu'ils n'en ont; mais, parce qu'aujourd'hui la voie est faite et que nous pouvons y marcher et y courir à l'aise, il ne faut pas oublier ceux qui, les premiers, ont essayé de la frayer avec des peines infinies à

Nouveau-Testament. Les mots par où cette production débute sont : *Ut in novo Opere Veteris recordemur Testamenti*, etc. Cependant, en d'autres manuscrits qu'Oudin dit avoir vus, elle porte le nom de Guillaume, abbé d'Auberive; mais dans le prologue on nous donne la clef de cette variante, en disant que l'ouvrage serait beaucoup plus parfait, si Odon lui-même l'avait rédigé. Le fond des choses lui appartiendrait donc seulement; le style serait de l'abbé d'Auberive, son disciple.

Dans le catalogue de la bibliothèque Pauline de Leipsick, on fait Odon auteur d'un écrit sur la mort de S. Bernard, *De transitu sancti Bernardi.* D'autres bibliographes font honneur de plusieurs autres ouvrages à notre abbé, sur des conjectures qui, à la vérité, peuvent être incertaines; mais elles fournissent elles-mêmes la preuve qu'on avait une grande opinion de son mérite et de ses talents.

(1) *De relig. christ. et judaica,* Leone et Odone interlocut., dialog. 1.

(2) *De variis dogmat. quæst. theolog.*, l. 1.

(3) *Chronicor.*, etc., lib. unus.

(4) *De Mathesi copiosæ et doctæ disputationes*; — *De Analyticis ternariis,* liber unus; — *De Analyticis numerorum*, liber alter; — *De Significationibus numer.*, liber unus; — *De Mysteriis figurarum.* liber unus; — *De Regulis generationem,* liber unus; — *De Cognitionibus et Interpret. numer.*, lib. unus; — *De Significationibus unitatis,* liber unus; — *De Relationibus et eorum mysteriis,* liber unus.

travers des régions inconnues, quand bien même ils n'auraient laissé après eux que l'empreinte de leurs pas.

Nos moines se livraient d'une manière spéciale à l'étude de la théologie; ils avaient, dans leur couvent, comme nous l'avons déjà dit, une école où l'on enseignait cette science, et plusieurs d'entre eux en ont écrit des traités particuliers et même des cours complets (1). L'agiographie, cette portion si instructive et si édifiante de l'histoire ecclésiastique, dut fixer particulièrement leur attention. Vers le milieu du XIV[e] siècle, l'abbé Renaud I[er], successeur de Gauthier II, s'y consacra pour ainsi dire tout entier. Les précieux matériaux qu'il avait recueillis furent dispersés et détruits durant les guerres et les dévastations du XVI[e] siècle. C'est lui qui a composé la Vie de sainte Glossinde, originaire de Metz, fille du duc Vintron, l'un des principaux seigneurs de la cour d'Austrasie, et première abbesse du monastère qui portait son nom, fondé par son père dans son propre palais, où elle vécut dans la plus haute sainteté, partageant son temps entre les exercices du cloître, le soin des malades et le soulagement des pauvres, jusqu'à sa mort, en 778 (2).

L'abbé Himbert, de Losne, dans le siècle suivant, fut encore plus remarquable par son éloquence, son érudition littéraire et ses connaissances théologiques (3). Jean Coquey marcha ensuite sur ses traces.

Enfin, nos religieux, dans tous les genres, ont payé leur tribut à la science : à la bibliographie, en recueillant les livres les plus rares et les plus curieux; en formant ces collections de saints Pères, de controversites et de théologiens, les plus riches qu'il y eût en Champagne et en Lorraine. Ils s'occupaient de géographie : les murs du cours d'étude étaient tapissés de cartes, de mappemondes magnifiques; d'histoire naturelle : leur cabinet offrait des coquillages, des minéraux de toute espèce; de botanique : on montre encore le jardin où ils avaient recueilli les plantes les plus rares (4). Les beaux-arts ne leur étaient pas étrangers : les anciens

(1) Otho Austriacus, liber octavus : *Chronic. de fine mundi, Antichristi persecutione, Resurrectione mortuorum, Judicio finali, Gloria beatorum et Suppliciis damnatorum.* — Unus e monachis reliquit Commentaria perpetua in quatuor libros Magistri sententiarum; quatuor diversi Summas theologiæ moralis et catechisticas.

(2) Carol. de Visca, *Biblioth. script. sacr. ord. Cist.*, in-4°, p. 199 et sq.

(3) Scripsit *Laud. vitæ solit.*; — *Sermon. de continent.*; — *De languore spiritu*; — *De lectione historicorum.*

(4) L'emplacement de ce jardin s'appelle encore aujourd'hui le *Jardin botanique.*

qui avaient visité la maison racontaient qu'ils y avaient vu les portraits de beaucoup de ses abbés, de plusieurs papes et cardinaux, des plus grands saints de l'ordre de Cîteaux. Il y avait trois ou quatre tableaux à l'église qui passaient pour très remarquables. Les statues étaient nombreuses. Que sont-elles devenues? Elles ont été brisées la plupart. Nous qui écrivons ces lignes, nous en avons vu les débris épars çà et là sur le sol, ou mêlés aux ruines. L'abbaye de Morimond était l'académie et l'athénée du Bassigny, une école toujours ouverte à tout ce qu'il y avait d'hommes de goût et de science, une ressource pour les artistes malheureux, une société d'encouragement pour les talents naissants.

Elle a donné à l'histoire Othon de Frisingue; à la jurisprudence, Guillaume II et Gabriel de Saint-Blin; à la diplomatie, Aliprand et Guy, ainsi que plusieurs autres abbés qui ont traité les plus graves affaires avec la plupart des princes de leur temps; au concile de Constance, Jean de Bretagne; à nos rois, trois conseillers : Antoine de Boisredon, Claude Masson et Claude Briffaut; aux souverains-pontifes, quatre légats; à l'Eglise, un pape de sa filiation, Benoît XII; à l'Espagne, des soldats qui ont aidé puissamment à la délivrer du joug ignominieux et abrutissant de l'islamisme; à l'Allemagne, des missionnaires civilisateurs qui ont contribué à en chasser l'ignorance et la barbarie.

CHAPITRE XLIII

Troubles à Calatrava; suppression de Belfays; Jean de Mastigny; assassinat de l'abbé de Cîteaux (1390 et 93).

L'abbé Thomas ne put visiter les ordres militaires d'Espagne, à cause des guerres civiles qui remplissaient la Péninsule de sang et de larmes, et excitaient parmi les chevaliers de déplorables dissensions. Le gouvernement de Garcias de Padilla n'était pas plus tranquille que celui de son prédécesseur. Henri, comte de Transtamare, et d'autres grands seigneurs révoltés lui avaient donné pour concurrent D. Pedro Estavagney Carpenteyro, qui avait aussitôt pris les armes contre Pierre-le-Cruel, et s'était emparé de la ville de Toro, où il avait perdu la vie.

Le comte Henri ayant été proclamé souverain par la plupart des villes de Castille, Garcias alla le trouver et lui prêta serment de fidélité. Pierre-le-Cruel, l'ayant su, avait conçu un secret désir d'en tirer vengeance; mais il prit le parti de la dissimulation. Il lui écrivit donc une lettre très flatteuse et l'engagea à venir à sa cour; il y fut arrêté et conduit au fort d'Alcala, où il mourut en 1365.

Tandis que les partisans du comte Henri proclamaient pour lui succéder Mugnez de Godoy en Aragon, Martin Lopez était élu à Calatrava par la protection de Pierre-le-Cruel, qui ajouta au titre de grand-maître celui de vice-roi de Cordoue; mais ce prince n'était constant que dans ses passions haineuses et sa soif du sang. Ayant ordonné à Lopez de condamner à mort les chevaliers partisans de son rival, il le soupçonna non-seulement d'avoir agi faiblement dans cette circonstance, mais d'avoir encore facilité l'évasion des principaux coupables; c'est pourquoi il le fit prendre et incarcérer.

Les chevaliers, indignés de tant de vexations, abandonnés à eux-mêmes, sans boussole au milieu de cet épouvantable chaos, s'adressèrent à l'abbé de Morimond, le conjurant de venir à leur secours. Thomas, de Romain-sur-Meuse, parcourut une partie de la France pour exciter les seigneurs à délivrer l'Espagne écrasée sous le joug sanglant d'un hideux despote; on dit même qu'il s'adressa au roi Charles-le-Sage (1).

Quoiqu'il en soit, Henri de Transtamare, assisté des troupes françaises conduites par Bertrand du Guesclin, vainquit le tyran en 1368, le tua de sa propre main, et s'assura ainsi la couronne de Léon et de Castille.

Martin Lopez, contre toute attente, refusa de reconnaître le nouveau souverain et alla s'enfermer dans la ville de Carmona; mais, forcé dans ses retranchements par Mugnez de Godoy, il eut la tête tranchée. Ainsi finit ce long et terrible drame.

Il y aurait une grave injustice à faire peser la responsabilité de ces désordres sur la milice cistercienne; c'était le contre-coup des guerres civiles qui désolaient l'Espagne. Les rois divisés cherchaient à diviser l'ordre et à l'attirer chacun dans son parti; mais la masse des chevaliers était toujours à son poste, ne cessant d'inquiéter les Maures, de leur enlever plusieurs places importantes et de défendre le sol chrétien au prix de leur sang.

(1) Les derniers religieux se plaisaient à raconter comment Thomas de Romain-sur-Meuse a été *le sauveur de l'Espagne*.

Les chevaliers de Calatrava, voyant les guerres civiles apaisées et la paix rétablie au sein de l'ordre, se crurent obligés de renouer avec la maison-mère des relations que la force seule des circonstances avait interrompues momentanément. Gonzalez Nugnez de Gusman, quoique promu depuis douze ans à la grande-maîtrise, n'avait pas été généralement reconnu, parce que son élection, n'ayant point été approuvée par l'abbé de Morimond, était regardée par plusieurs comme nulle, ou au moins comme entachée d'irrégularité. Tous s'accordèrent à le choisir pour arbitre et lui écrivirent une lettre très pressante pour l'engager à venir au milieu d'eux, C'était alors Jean de Martigny, profès du monastère, docteur en théologie qui avait enseigné avec éclat au collége de Paris. Il passait pour un religieux du plus rare mérite, et semblait destiné par la Providence à devenir une colonne de Cîteaux, une des lumières et des gloires de l'Eglise. Nous ignorons s'il put se rendre à l'invitation qui lui était faite.

Le couvent de Belfays, situé sous la place forte de Montigny, sans défense, dans un vallon ouvert de tous côtés, fut pillé et ravagé par les Anglais et par les bandes dont nous avons parlé plus haut. En 1393 il n'y restait que deux religieuses. Il n'y avait plus ni messe, ni psalmodie, ni office, ni règle, ni culte. Les bâtiments tombaient en ruine.

On ne pouvait à cette époque bouleversée, conserver aucun espoir même pour l'avenir le plus éloigné, de les relever à jamais. Un décret du Chapitre général de cette année en ordonna la suppression et la réunion de tous ses biens à la Mense commune de Morimond; ce qui fut approuvé du roi Charles VI et confirmé par une sentence de l'officialité de Langres. Il était bien spécifié que les deux religieuses, soit qu'elles restassent dans le monde, soit qu'elles fussent replacées dans un autre couvent du même ordre, recevraient de Morimond, tant qu'elles vivraient, une pension annuelle, raisonnable, proportionnée aux revenus du lieu qu'elles quittaient; que l'abbé de Morimond enverrait dans cette maison un ou plusieurs religieux pour y célébrer les messes que les fondateurs et les bienfaiteurs s'étaient réservées, et aussi pour le garder et le gouverner. Le décret se trouve à la fin des pièces concernant Belfays dans l'*Invent*. de Bourb. et au t. IV du *Gall. Christ. int justre*. De ce moment, Belfays ne compta plus parmi les abbayes; ce ne fut plus qu'une grange de Morimond.

L'abbé Jean de Martigny était du chapitre général où cette mesure fut prise. En 1396, vers le 10 septembre, il partit, avec beaucoup d'autres abbés de sa filiation pour cette assemblée qui devait

se tenir à Dijon, cette année, probablement à cause des guerres. Arrivé dans cette ville, il se rendit au Petit-Cîteaux, lieu du rendez-vous général où se trouvait l'abbé de Cîteaux pour y recevoir les abbés étrangers, Or, il y avait parmi eux un fou ou plutôt un monomane d'autant plus dangereux qu'on ne se défiait aucunement de lui. Il s'appelait Pierre de Châtillon-sur-Saône, ancien abbé de Pontiffroy près de Metz. Il avait été destitué pour des motifs que nous ignorons, et il accusait les abbés de Cîteaux et de Morimond d'être les auteurs de sa disgrâce. Son orgueil froissé lui avait troublé la raison, et il avait formé et nourri le projet affreux de les assassiner l'un et l'autre. Il était venu dans cette intention avec un braquemart, espèce de glaive en forme de grand couteau caché sous ses habits, *gladium absque vagina sub habitu detulerat ut dominum Cistercii primoret et etiam dominum Morimundi*. Il frappa d'abord l'abbé de Cîteaux, qui, par un mouvement subit en arrière, reçut le coup à la figure; « et tellement le féru au visaige et navré d'un grand Coutel et lui a faict une grante plaie dont il a yssu grante effusion de sant, et de fait le cuidié tué ainsicomme il a confessé publiquement.» Saisi et arrêté à l'instant même, il n'eût pas le temps de se jeter sur l'abbé de Morimond. Le bruit de cet attentat se répandit rapidement dans tout Dijon. Le gouverneur de la mairie vint avec des gens armés s'emparer du coupable qu'il remit entre les mains des abbés de Pontigny et de Morimond, afin que le chapitre à qui appartenaient la connaissance et le jugement de ce crime, le punît comme il le méritait.

L'affaire ayant été longuement discutée et mûrement examinée, le chapitre prononça que le dit Pierre de Châtillon était condamné à perpétuité au pain et à l'eau, au pain de la douleur et à l'eau de la tristesse *ad panem doloris et ad aquam tristitiæ*, à une prison rigoureuse, aux fers aux pieds et aux mains, et à la chaîne (1).

L'abbé Jean de Martigny visita l'Espagne en 1497. L'abbaye de Morimond florissante, sous un administrateur si sage et si éclairé, espérait jouir longtemps encore du bonheur de le posséder, lorsque ses vertus et ses talents, déjà connus dans tout l'ordre, le firent appeler au siége abbatial de Clairvaux, puis, peu de temps après, à celui de Cîteaux. Ce fut de Cîteaux que les souverains pontifes le tirèrent, malgré sa profonde humilité, pour l'employer dans les négociations les plus difficiles et le mettre en présence des empe-

(1) Tout cela est extrait d'une pièce authentique conservée aux Archives de la mairie de Dijon (sous le titre Morimond), et du compte rendu du chapitre de 1396 dans le *Therorum Novus Anadotorus* de D. Marterre, t. IV, p. 1532.

reurs et des rois. Jean de Bretagne succéda à Jean de Martigny comme abbé de Morimond. C'était un docteur et ancien professeur en théologie, qui jouissait d'une grande réputation dans son ordre, ainsi que nous allons le voir.

Le cri de révolte, poussé par Wicleff au delà des mers avait eu en Allemagne le plus grand retentissement. Le poison de ses monstrueuses erreurs y avait infecté la plupart des Universités, spécialement celle de Prague en Bohême. Jean Hus qui en était recteur, fut un des plus ardents à propager la doctrine nouvelle. Le concile de Constance fut convoqué pour l'examiner, et pacifier l'Eglise déchirée par un schisme affreux. Jean de Bretagne fut chargé par le chapitre général d'y représenter l'ordre de Cîteaux, avec les abbés de Cîteaux, de Clairvaux, de Charlieu, de Prières, de Font-Daniel, etc., avec pleins pouvoirs pour tout le temps de la durée du concile. Le chapitre général qui lui conférait cette mission, ordonnait qu'il serait levé un impôt de six mille livres tournois sur toutes les maisons de l'ordre pour couvrir leurs frais de voyage et de séjour. L'abbé de Cîteaux devait recevoir trente-six sous parisis chaque jour, et les autres abbés vingt-quatre.

Jean Hus, cité par-devant le concile et sommé d'avoir à se rétracter, s'y était refusé opiniâtrément et avait été condamné à périr sur le bûcher. De ses cendres naquit une des plus horribles guerres civiles dont les annales de l'histoire fassent mention. Ses partisans, au nombre de plus de quarante mille, sous la conduite de Ziska, se ruèrent de toutes parts sur les prêtres et les religieux, pour venger l'affront fait à la Bohême dans la personne de leur maitre (1).

La vie monastique est un des principaux éléments du catholicisme et son plus sûr palladium ; aussi, dans tous les temps, les hérétiques ont-ils porté de ce côté leurs premiers coups ; ils ont compris partout que les moines étaient la garde avancée de la place catholique, et que, pour y pénétrer, il fallait leur passer sur le corps. Les Hussites ne s'y trompèrent pas, et Ziska commença par faire graver ces mots sur sa massue: *Mort aux Moines!* Au rapport d'Æneas Sylvius, de l'historien bohémien Balbinus et de Sartorius (2), nulle part dans le monde chrétien les monastères n'étaient plus nombreux, et en général plus pieux et plus régu-

(1) Cochlæus, *Histor. Hussit.*, in-folio ; — Jac. Lenfant, *Hist. du Concile de Constance*, t. I, in-4°, passim.

(2) Æn. Sylv., *Hist. Bohem.*, c. 45 et 46 ; — Balbinus, *Bohem. sanct.*, l. II ; — Sartor., *Cist. Bistert.*, Monast. or. cist. in Bohem, p. 976-1080.

liers qu'en Bohême ; on y comptait plus de vingt-cinq maisons de la génération ou de la filiation de Morimond.

La populace hussitique était surtout irritée contre les Cisterciens, soit parce qu'ils s'étaient montrés en Bohême les plus ardents adversaires de ses dogmes impies, soit parce qu'à Constance, l'abbé de cet ordre chargé d'examiner une partie des ouvrages de Jean Huss avait été le premier à les flétrir. Elle marchait armée de fourches, de faulx, de broches et de gros bâtons ferrés, et précédée d'un histrion en habits sacerdotaux, portant un calice, dansant, hurlant et faisant mille contorsions. Ziska était au milieu, sur un chariot, un drapeau à la main, sur lequel il était représenté tenant de la gauche la tête rasée d'un moine, et de la droite l'écrasant de sa massue. Lorsque l'heure du carnage approchait, les prêtres hérétiques qui accompagnaient ces hordes immondes donnaient la communion sous les deux espèces, au milieu d'infâmes orgies.

Ziska, qui avait perdu d'un coup de bombarde, au siége de Raby, l'œil qui lui restait, se faisait rendre compte des lieux et de la position des ennemis ; alors, étendant la main et secouant son étendard sanglant, semblable au génie des tempêtes, il criait d'une voix de tonnerre : Frappez là ! S'il s'agissait d'un monastère à ruiner, la troupe se précipitait en faisant retentir les airs de ces mots : *Ussak! ussak!* qui, dans la langue bohémienne, signifient Moine (1).

En 1420, la bande des hussites appelés orébites détruisit le magnifique couvent de Graditz ; ce ne fut pas un combat, mais une boucherie (2). Quelques jours après celui de la Cour-Royale (Kœnigsaal) subit le même sort. Cette maison était le point de mire de Ziska ; il la promettait depuis longtemps à sa troupe avide et frémissante comme une proie opime. Plusieurs religieux furent égorgés, d'autres brûlés ; un grand nombre noyés. Le cloître et les superbes jardins dont nous avons parlé ne furent bientôt plus qu'un vaste monceau de décombres fumants. La basilique de Sainte-Marie, entourée de neuf chapelles, dont chacune était de la juste grandeur d'une église, ayant été renversée, on brisa les mausolées des rois, et on jeta leurs ossements dans la rivière voisine. Le cadavre de Winceslas, après avoir été indignement outragé, y fut précipité à son tour ; mais un pêcheur,

(1) C'est ce que l'on peut constater dans l'*Hist. des Hussites*, de Jac. Lenfant, t. I et II.
(2) Sartor., *Cist. Bistert.*, p. 697 et 1086.

qui avait coutume de vendre du poisson à ce prince, l'ayant retrouvé, le cacha dans sa cabane, et, lorsque la paix fut rétablie, le livra pour vingt ducats à l'empereur Sigismond.

Ainsi, en 1420, la poussière des rois bohémiens s'en alla dans l'eau, comme en 93 celle des rois de France dans la boue. Voilà ce que deviennent les maîtres du monde ! Il ne leur est pas même donné de dormir en paix dans leurs sépulcres ! Quand comprendront-ils qu'il n'y a pour eux de monuments durables que ceux qu'ils s'élèvent par leurs bienfaits dans le cœur et le souvenir des peuples, et qu'il n'y a qu'une seule couronne qu'on ne pourra jamais leur enlever, celle qu'ils auront méritée par leurs vertus dans l'éternité?...

De quelque côté que l'on tournât les yeux, on n'apercevait tout autour de soi, sur une ligne immense, que les reflets de l'incendie qui dévorait les monastères. Plus de deux cents furent détruits de cette façon par Ziska ; et, pour ne parler que de ceux de la filiation de Morimond, nous citerons en Bohême, outre Kœnig-Saal et Graditz : Plassen, Nepomuk, Osseck, Guld-Kron, Champ-Sacré, Schalitz (1), etc. ; en Moravie : Wizovit, le Thrône-du-Roi, Wellehrad (2) ; en Silésie : Camentz, Grissow, Henrichaw (3) ; New-Cell et Old-Cell, dans la Lusace ; Grunheim, en Misnie (4). La horde des callixtins se ruait sur ces humbles asiles de la paix et de la prière, et offrait aux moines l'alternative du symbole hussitique ou de la mort. Or, comme les cénobites partout aimaient mieux mille fois sacrifier leur vie que leur foi, leur refus devenait le signal du carnage.

Qui pourrait dépeindre ces scènes lugubres où se trouvaient réunis tout ce que la barbarie a de plus cruel et de plus atroce, l'orgie de plus hideux et le sacrilége de plus abominable ? Tantôt le couvent devenait un bûcher au milieu duquel tous les moines étaient consumés à la fois : on les entendait chanter le *Te Deum* ou d'autres hymnes de triomphe jusqu'à ce qu'ils eussent été étouffés par les flammes ; tantôt on les pendait aux arbres de leurs jardins, après leur avoir arraché les yeux, coupé le nez et les oreilles, et les avoir mutilés de la manière la plus infâme. On les mettait quelquefois dans des balistes pour lancer dans les airs leurs membres disloqués. Lorsqu'on en trouvait cachés dans les

(1) Sartor., *Cœnob. cist. in Bohem. deperdita, p.* 1081.
(2) Id., ibid., *Cœnob. devastat. ap. Moravos, p.* 1089.
(3) Id., ibid., p. 1120.
(4) Id., ibid., p. 699.

greniers et les mansardes, on les jetait par les fenêtres, et une populace furibonde les recevait en bas sur des lances et des broches (1). C'était à qui briserait les statues, déchirerait les tableaux, mettrait les orgues en pièces, enfoncerait les tabernacles pour les souiller, foulerait aux pieds les reliques; puis, avec tous ces débris on allumait un grand feu, autour duquel les thaborites se gorgeaient de viande et de vin, affublés d'aubes, de dalmatiques et de chasubles, essayant de danser ensemble en hurlant des chants obscènes,

Ziska, qui ne ménageait aucun monastère, aurait voulu épargner celui de Zedlitz à cause de sa beauté, et avait défendu de l'endommager ; mais ses ordres furent mal exécutés : ses gens y mirent le feu et y massacrèrent plus de cinq cents religieux de divers ordres, qui s'y étaient retirés comme dans un lieu de sûreté (2).

La persécution se ralentit, lorsque le féroce aveugle qui en était l'âme eut été frappé de la main de Dieu; mais l'institut monastique venait de recevoir en Bohême le coup de la mort. Moins d'un siècle après ces désastres, dit un historien du pays, on ne se rappelait déjà plus les noms d'un grand nombre de monastères; le souvenir s'en était perdu dans le feu et dans le sang. Quelques-uns avaient été détruits avec tant de barbarie, qu'on aurait dit qu'on avait voulu enlever jusqu'à la terre que les pieds des moines avaient foulée, et il n'en restait pas la moindre trace. D'autres étaient devenus des casernes, des écuries, des magasins de vin, de bière, de blé, ou des laiteries et des fromageries.

L'abbaye de Morimond dut verser des larmes à la nouvelle de tant de malheurs; elle ouvrit son sein à quelques moines qui avaient échappé par miracle à la fureur des hussites; elle invoqua comme des saints ceux qui avaient succombé et fit inscrire leurs noms dans le Ménologe de Citeaux à côté de ceux des martyrs.

Les couvents fondés par Morimond en Espagne, avaient bien dégénéré de leur ancienne régularité. Les guerres intestines, qui ne cessaient depuis longtemps d'agiter cette contrée, avaient troublé profondément la paix du cloître et énervé la discipline; les richesses de quelques monastères avaient été également une

(1) Sartorius a raconté ces supplices et ces ruines ainsi que Cochlée et Balbinus.

(2) Sartor., *Cist. Bistert.*, p. 597 et 985.

source féconde de dissipation et de relâchement sous un ciel voluptueux, au sein d'une nature si riante et si douce. Le moment décisif était venu; il fallait ou que Cîteaux pérît dans la Péninsule, ou qu'il refluât vers sa source pour s'y retremper et s'y régénérer. A Martin de Vargas échut la laborieuse mission de rappeler dans sa patrie l'ordre cistercien aux principes de sa première institution. Après avoir reçu la bénédiction du Souverain-Pontife, il descendit sur les bords du Tage, erra longtemps, puis, ayant trouvé un lieu très-sauvage et très-solitaire, il s'écria: *C'est ici le lieu de mon repos!*

Ayant abattu plusieurs arbres, il construisit, à l'aide des branches, quelques misérables huttes, s'y enferma avec ses compagnons, vivant d'herbes et de racines, dans le silence, le recueillement, les travaux agricoles et toute l'antique austérité. C'était Robert venant de Molesme, s'abritant sous des cabanes de feuillage, au milieu d'un marais de la Bourgogne. Le vieux Cîteaux, comme le phénix, allait renaître de sa cendre en Espagne (1).

Cette réforme s'étendit du Mont-de-Sion à Buena-Val, Horta, Palazuelos; aux colléges de Saint-Bernard d'Alcala et de Notre-Dame-de-Lorette à Salamanque, enfin à toute la Castille, spécialement dans la filiation de Morimond. Dieu sembla réserver cette bénédiction à notre abbaye, en échange du sang que ses enfants avaient versé en Bohême pour la foi.

D'autres consolations lui étaient encore réservées au delà des Pyrénées. Les liens déjà si étroits qui unissaient Morimond à Calatrava, s'étaient encore resserrés au commencement du XV[e] siècle. L'abbé Jean de Bretagne, sur l'invitation de Henri III, roi de Castille, était venu en Espagne, et là, dans l'église cathédrale de Ségovie, en présence d'une foule d'abbés, d'évêques et de chevaliers, il avait confirmé solennellement la nomination de Henri de Villena à la grande-maîtrise; ensuite il était allé à Cordoue, où il avait tenu un chapitre de tout l'ordre (1).

Le nouveau grand-maître était marié et n'avait été séparé de son épouse, par une sentence ecclésiastique, pour cause d'impuissance, qu'au moment d'entrer en religion; soit que les chevaliers ne vissent dans cette séparation qu'une manœuvre habile, soit qu'ils eussent honte d'avoir à leur tête un étranger, dont tout le mérite consistait dans la protection que lui accordait le roi de

(1) Hélyot, *Hist. des ord. relig.*, t. V, p. 382 et 387; — Sartor., *Cist. Bistert.*, p. 37 et 57; — Henriquez, *Fasciculi*, l. II, dist. 14, c. 1.

Castille, ils avaient élu Louis Gonzalez de Guzman, qui avait été forcé aussitôt de laisser le champ libre à son rival; mais Henri III étant mort après un règne assez court, le grand-maître de Villena, dont il était l'appui, fut vivement inquiété, et l'affaire matrimoniale agitée de nouveau : on fit valoir la nullité de sa profession faite du vivant de son épouse, qui n'avait pas cru devoir convoler en secondes noces, ni entrer en religion parce qu'elle n'avait jamais consenti à la séparation. Louis de Guzman fut proclamé de nouveau, et le chapitre de Cîteaux, saisi de ce débat, se prononça pour la validité du mariage et la nullité de l'élection, dont le vice radical n'avait pu être effacé par la confirmation de l'abbé de Morimond.

Le choix que les chevaliers venaient de faire fut soumis à l'approbation de Jean de Bretagne, qui non-seulement crut devoir le sanctionner par l'adhésion la plus entière, mais encore visiter le nouvel élu, pour rédiger avec lui, dans l'assemblée des chevaliers, les statuts que réclamaient les besoins de la milice. Gonzalez de Guzman resta attaché d'une manière inébranlable au roi de Castille, et pleinement dévoué à la cause doublement sacrée du catholicisme et de la civilisation ; nul de ses prédécesseurs n'avait disposé de forces militaires aussi considérables. On le vit, en 1431, marcher avec le roi Jean II, à la tête de plus de deux mille chevaliers, s'élancer en avant pour aplanir les routes, combler les ravins, jeter des ponts sur les rivières, et livrer, de concert avec les Castillans, cette fameuse bataille dite du Figuier, où plus de dix mille ennemis restèrent sur la place.

Le monarque chrétien eût pu aisément profiter de cet avantage et s'emparer de Grenade, si Alvarez de Lune, son favori, ne se fût laissé corrompre par l'argent des infidèles, et n'eût arrêté la marche victorieuse de l'armée.

Gonzalez resta chargé du commandement de la frontière, avec l'adelantade Diégue de Ribera, et assiégea plusieurs places importantes. Ce fut au milieu de ces triomphes qu'il reçut la visite et les félicitations de l'abbé de Morimond.

(1) Series præfect. Calatr., *Ann. cist.*, t. III ad fin.

CHAPITRE XLIV

Des aumônes de Morimond.

Nous avons déjà raconté les merveilles de l'hospitalité chrétienne que l'abbaye accordait aux voyageurs et aux pèlerins; il nous reste à redire les œuvres prodigieuses de sa charité envers les indigents et les malheureux de toutes sortes qui affluaient vers elle des pays voisins.

Le frère portier devait toujours avoir dans sa cellule du pain à distribuer aux passants nécessiteux; mais le grand concours et la principale distribution se faisaient surtout après le dîner des moines. Quelques instants avant le repas, le portier allait déposer à la cuisine ses paniers et ses vases, et, aussitôt que la communauté était sortie du réfectoire, il recueillait avec les frères servants, les restes du repas, puis, ce que le cellerier croyait devoir y ajouter, d'après le nombre des pauvres qui étaient venus, ensuite les portions des religieux en pénitence au pain et à l'eau et celles que l'on servait pour les morts comme s'ils étaient vivants, *pulmenta defunctorum* (1). Il y avait, en outre, les chaudières *de la Porte* où l'on faisait cuire des aliments dans le même but. Celles de Clairvaux étaient célèbres; l'une contenait sept muids et l'autre quatre (2).

Les jours de jeûne et de pénitence formaient la plus grande partie de l'année; plus la part des moines était petite, plus celle des pauvres était considérable. C'était surtout pendant la semaine sainte que se tenaient à la porterie de Morimond les états généraux de la mendicité dans la province du Bassigny. Tous les indigents s'y rendaient dès le mercredi pour la cérémonie du jeudi. Dans ce beau jour, où le Christ lava les pieds à ses apôtres, en disant : *Que celui qui veut être le premier parmi vous, soit le serviteur de*

(1) *Us ant. ord. cist.*, c. 76. — Tres portes pro defunctis, tollendo a portario.

(2) Archives de Clairvaux : *Porte* XXI.

tous, et fasse ce que je viens de faire! les moines, prenant à la lettre ces sublimes paroles et imitant l'exemple du Sauveur, renouvelaient dans leur cloître la scène du cénacle, et donnaient à la terre et au ciel un spectacle digne des anges et des hommes.

Après l'heure de sexte, chantée dans l'église, le portier choisissait dans la foule et introduisait dans le monastère autant de mendiants qu'il y avait de religieux. Les ayant conduits au cloître des collations ou conférences, il les faisait asseoir sur plusieurs rangs, plaçait devant chacun d'eux un vase plein d'eau tiède, avec du linge, et leur commandait d'ôter leurs chaussures (1).

Après none, l'abbé quittait le chœur et se rendait au cloître, suivi de tous ses religieux; il traversait l'enceinte et allait se mettre en face d'un pauvre le plus éloigné, et, après lui, chaque religieux se rangeait devant le sien. Etant ainsi disposés, ils s'agenouillaient tous ensemble, et, rejetant leur capuce sur leurs épaules, ils lavaient les pieds de ces pauvres, qu'ils essuyaient et baisaient avec hnmilité.

Le cellerier présentait alors à l'abbé et aux religieux une pièce de monnaie, que chacun, étant à genoux, donnait à son pauvre en lui baisant la main. Ils se relevaient et puis se prosternaient en même temps jusqu'à terre, en répétant ce verset du Psalmiste: *Suscepimus, Deus, misericordiam tuam in medio templi tui.* L'abbé précédait ensuite tous ces pauvres à la celle des hôtes, leur faisait donner à dîner et les servait lui-même à table. Il y avait en outre une aumône générale, à laquelle un grand nombre d'indigents participaient, en recevant individuellement un pain et quelques deniers (2).

Les Cisterciens faisaient ordinairement trois sortes de pain: le pain blanc (*panis albus*), formé de la pure farine de froment, et réservé aux voyageurs et aux pèlerins que l'abbaye abritait chaque nuit; le gros pain (*panis grossus*), fait de farine de froment non sassée ou de farine de seigle sassée, qui leur servait de nourriture; enfin, un troisième pain plus grossier (*panis grossior*), composé de farine de seigle ou d'orge non sassée, qu'ils ne donnaient en aumône que dans les années de grande disette, où le froment manquait; mais souvent ils en mangeaient eux-mêmes, gardant aux pauvres leur propre pain; ce qui faisait dire au cardinal

(1) Jul. Pâris, *Du premier esprit de Cîteaux*, sect. IV, p. 200.

(2) *Hist. occid.*, c. 14: *Tanquam boves de armento Domini, poleam manducant, grana supervenientibus reservantes.*

Jacques de Vitry : « Semblables aux bœufs, ils se contentent de paille, et réservent le bon grain aux survenants (1). »

Il y avait des distributions d'habits. « Ils ont pitié, dit un auteur du temps, des mendiants sans vêtements, et les flancs des pauvres qu'ils réchauffent avec les toisons de leurs brebis les louent et les bénissent (2). »

Lorsqu'un de ces malheureux tombait malade à la porte du monastère, ou dans une grange, on le transportait aussitôt à l'infirmerie des pauvres (*infirmitorium pauperum*), où il était soigné pour l'âme et pour le corps comme s'il eût été de la maison même, et souvent il s'endormait dans le Seigneur au milieu des prières et des bénédictions des moines (3).

C'était surtout dans les années calamiteuses que la charité monastique se signalait par des aumônes si prodigieuses, qu'on serait tenté de les regarder comme fabuleuses. On dirait que nos cénobites avaient un pressentiment des jours mauvais, et qu'il n'était pas donné au malheur de les surprendre ni de les trouver en défaut : le monastère était toujours le grenier de réserve du peuple.

En 1147, trente-deux ans après la fondation de Morimond, le diocèse de Langres, comme le reste du nord de la France, fut désolé par une si horrible famine, que plusieurs, poussés par une faim dévorante, en vinrent au point de manger de la chair humaine (4). Le populations quittaient les villages et se répandaient dans la campagne pour y chercher leur pâture comme les bêtes. Notre abbaye fut bientôt assiégée par une foule de pauvres affamés que l'on nourrit pendant près de trois mois, soit avec les provisions de la maison, soit avec la chair des animaux des écuries des granges.

(1) Nous avons connu beaucoup de pauvres du Bassigny qui avaient participé à ces touchantes cérémonies et à ces charités, et qui se plaisaient à nous les redire.

(2) Non despiciunt prætereuntem et absque operimento pauperem, sed benedicunt eis latera pauperum, et de velleribus ovium suarum calefiunt. — Stephan., S. G. Ep. torn., *Epist.* ad Hug. (alias ad Robert.) Pontign., in *Nomast. cist.*

(3) Il y avait un infirmier des pauvres : *Infirmarius pauperum.*

(4) S. Bernard étant venu à Langres, le peuple le pria d'entrer dans l'église de S. Mammès pour y prêcher l'aumône : *coegerunt illum B. Mammertis intrare basilicam, et quia fames invaluerat, populum ad eleemosynam exhortari.* — *Vit. S. Bern.*, l. IV, c. 5. — On y vendait de la chair humaine : *in Lingonensi parochia, quidam homines occidisse et eorum carnes coctas vendidisse deprehensus, a pauperibus patibulo est appensus.* — Rob. Mont, in *Appendic. ad Sigeb.*, ann. 1146.

On dit que l'abbé Raynald alla quêter pour ces malheureux en Lorraine, et dans le nord de la France où la misère était moins grande (1).

Voilà ce qui était relaté dans les tables de Morimond, et ce que les derniers cénobites aimaient à raconter à ceux qui les visitaient.

Il était aussi question d'une famine qui avait eu lieu dans les premières années du XIII° siècle, sous l'abbé Guy, et qui avait mis la charité des moines aux plus dures épreuves; mais on ne citait aucun fait particulier.

De toutes les époques de misère, aucune n'avoit laissé dans le monastère un souvenir plus triste, plus lugubre que celle qui comprenait toute la première moitié du XIV° siècle. Il y eut, en 1304 et les années suivantes, une telle disette de toutes les choses nécessaires à la vie que bientôt il s'éleva, du sein de toutes les paroisses, un cri de désespoir. Des populations entières demandaient du pain, et, dans cette pénurie universelle, il n'y eut guère hélas! que les moines pour leur en rompre. L'affluence des mendiants à l'entour de l'abbaye fut si considérable, que l'abbé Guillaume crut devoir envoyer quelques-uns de ses religieux en Espagne et ailleurs pour demander des secours. En quelques années, Morimond sacrifia presque tout son bétail (2).

Il paraît qu'il était souvent aussi fait mention de deux autres dates néfastes où les moines se seraient distigués par la charité: c'étaient le commencement du XV° siècle et la fin du XVI°. Ils auraient été alors forcés, de vendre une partie de leurs vases sacrés.

Ils avaient, en outre une grande aumône, une aumône que nous appellerons princière et que nous sommes obligé de signaler.

(1) On cite un trait à peu près semblable de saint Etienne de Cîteaux.

(2) C'est ce que les Cisterciens faisaient partout en pareille circonstance. Un jour on vint dire à Raoul, abbé de Vauxcelle, surnommé le Joseph de la Belgique, parce qu'il avait nourri les Belges comme Joseph avait nourri les Egyptiens, qu'il n'y avait presque plus de grains sur les greniers de la maison et que l'on comptait environ cinq mille mendiants à la porte. « Eh bien, dit-il, nous nous prendrons aux animaux de nos écuries et nous les mangerons avec les pauvres tant qu'il y en aura. » *Convertemus ad animalia et cum pauperibus in communi manducabimus.* — Césaire d'Heisterbach raconte qu'en 1157 on tuait tous les jours un bœuf dans son monastère, et qu'on en faisait cuire la chair avec des légumes, dans trois grandes chaudières, pour les malheureux affamés. Dans les besoins extrêmes, lorsqu'il ne restait plus ni grains ni bêtes, on vendait ou on engageait les calices et les livres au profit des nécessiteux, *ob necessitatem pauperum, puera nostra occidimus et deinde calices et libros nostros oppignoravimus.*

C'était l'usage, nous écrivait le dernier religieux de Morimond en 1846, et nous le savions déjà d'ailleurs, sitôt qu'un incendie avait éclaté et fait des ravages dans un pays du Bassigny, que les principales victimes du sinistre vinssent trouver le père abbé pour lui annoncer leur malheur. Il leur donnait une bonne partie des gros bois de charpente dont ils avaient besoin. Le gruge ou forestier du monastère s'en allait avec eux dans la forêt et on leur marquait les chênes à couper. Les incendiés de Blevaincourt furent les derniers qui eurent part à ce secours.

De nos jours que faisons-nous dans des circonstances semblables, et à la place d'hommes et d'institutions que nous regardons en pitié? Lorsqu'un fléau éclate, on commence par servir son égoïsme avant de servir le malheur; on ne veut plus donner l'aumône que par plaisir : on organise des bals, des concerts et des spectacles, en face et au profit de la misère publique. Une foule épicurienne, étincelante d'or et de pierreries, jettera en riant et en chantant sa pièce d'argent aux inondés, aux incendiés, aux affamés et aux pestiférés! On osera se dire charitable pour s'être donné la barbare jouissance de danser au milieu des mourants et des morts!

« Quand les capitalistes qui ont acheté les couvents vous demanderont à quoi ils servaient, dit Cobbett, répondez hardiment: A rendre inutile le secours d'un bal d'Opéra donné par souscription en faveur de la douleur et du désespoir! (1) »

Personne n'est plus disposé que nous à rendre justice à la philanthropie de nos concitoyens; mais jamais elle ne remplacera la charité monastique. Nous n'avons pas, en général, *le bonheur de l'intelligence de la pauvreté,* selon l'expression du saint roi David: *Bienheureux celui qui comprend l'indigent* (*beatus qui intelligit super egenum*). Nous n'aimons pas voir le pauvre: nous nous en tenons éloignés; pour nous en débarrasser, nous lui jetons de loin en loin un morceau de pain ou quelques centimes, et le pauvre se retire, le murmure sur les lèvres et la haine au fond du cœur.

A la porte du monastère, le mendiant se transfigurait, comme sur un autre Thabor; il y avait sur son front flétri un reflet de la gloire des cieux; ce n'était plus un être avili, mais un membre de la grande famille, valant le sang d'un Dieu, l'héritier de l'éternité. Le moine qui faisait l'aumône était ordinairement un homme qui avait sacrifié les biens et les honneurs de la terre pour être

(1) *Lettr. sur l'Hist. de la Réfor.*, t. I, p. 160.

pauvre et relever le pauvre. Il avait les pieds nus comme lui, il était couvert d'une méchante casaque de laine comme lui ; il se mettait à genoux devant lui, comme pour adorer dans sa personne l'image du Christ. L'indigent avait alors une révélation sublime de la pauvreté, qui mettait dans son âme un baume divin que rien autre ne pourra y mettre.

En attendant l'avénement de l'âge d'or que nous promettent les socialistes, il y aura des hommes et des misères humaines, des passions subversives, des crises industrielles, des fléaux, des maladies et des pauvres. La grande source des aumônes et de la résignation est tarie ; les pauvres ne tendent plus leurs mains suppliantes aux cénobites, mais leurs bras armés de poignards à ceux qui ont partagé les dépouilles des cénobites. Ils ne sont plus à genoux, priant Dieu à la porte des monastères ; mais ils blasphèment et ils conspirent dans les ateliers et les usines qui se sont élevés sur les ruines des monastères! Du temps des moines, ils disaient humblement : « Charité, s'il vous platt, pour l'amour de Dieu ! » Aujourd'hui, ils crient : « Du pain ou la mort ! »

CHAPITRE XLV

Des chemins et des routes des moines ; de la liberté de circulation et des opérations commerciales.

On l'a dit avec beaucoup de raison et de vérité, les chemins sont pour le sol ce que les muscles et les artères sont pour le corps, ils en relient entre elles les diverses parties et y portent le mouvement et la vie. Les bons chemins ne sont pas toute la civilisation tant s'en faut, mais ils en sont un des signes les plus certains et un élément essentiel. Représentons-nous au XII° siècle, les chemins de la contrée où était située l'abbaye de Morimond. Une grande levée romaine la traversait à l'ouest, de Langres à Meuvy, de Meuvy à Neufchâteau, et de Neufchâteau à Toul (1). Mais

(1) Connue autrefois dans le pays sous les noms de *Vieille route Vetus-Strata*, Chemin des Sarrasins, *caminus sarracenicus*, de Haut-Chemin, *Attey-Caminus*, ou simplement Chemin *Chiminus*.

sur plusieurs points elle s'était affaissée, sur d'autres elle avait été coupée et détruite, il n'en restait que des tronçons. Ces routes vraiment prodigieuses avaient été faites par des géants, et une fois les géants passés, elles n'eurent en quelque sorte plus de raison d'être. Les Pygmées qui vinrent après n'eurent ni la volonté, ni le courage de les entretenir.

Nous lisons dans Beaumanoir que ce n'étaient pas les chemins qui manquaient, mais l'entretien et les réparations. Quand un chemin était en si mauvais état, qu'il cessait d'être pratiquable, on en faisait un autre à côté de l'ancien, et ainsi de suite. Ici, on était forcé de quitter la route pour passer dans les champs, là on quittait les champs pour reprendre la route. Il y avait des pas si affreux qu'il fallait mettre l'attelage de deux ou trois voitures après une seule. Lorsqu'on avait tiré la première, on tirait la seconde et la troisième. Voilà comment voyageaient nos pères au XII[e] siècle et plus tard encore.

Personne ne s'occupait de la réparation des chemins, par la raison que tout le monde devait s'en occuper, et qu'il n'y a point de besogne plus mal faite que celle que tout le monde doit faire. Ce qui manquait, c'était l'impulsion première. L'ancien comté du Bassigny avait disparu ; le comté de Clefmont n'existait guère que de nom ; la plupart des seigneurs étaient partis pour la croisade. Les manants s'étaient habitués aux mauvais chemins, et les ayant toujours vus mauvais, ils ne s'imaginaient pas qu'ils pussent être meilleurs. L'Eglise seule était à l'œuvre : les choses en vinrent au point qu'elle fut forcée de créer un ordre monastique à qui elle confia de reconstruire les ponts et de réparer les routes. Les Cisterciens lui vinrent puissamment en aide, et voici comment :

Chaque abbaye, comme nous l'avons dit, avait autour d'elle au moins huit ou dix granges qui ne devaient pas en être éloignées de plus d'un jour de marche (1). Il y avait entre l'abbaye et les granges un service régulier ; une voiture menait des provisions de l'abbaye à la grange et ramenait le superflu de la grange à l'abbaye, et, comme ce service était obligatoire, où il n'y avait pas de chemins, il fallait en faire, et où ils étaient mauvais, il fallait les réparer. C'est ce qui eut lieu à Morimond. Figurons-nous ce monastère au centre de ses douze granges ; deux d'entre elles Dosme et Andoivre ou nord et au sud-est, en sont éloignées d'environ 15 ou 20 kilomètres chacune. Six autres, de huit, dix et

(1) Mart., *Anecd.*, IV, 1244.

douze, et on verra qu'il ne s'agissait pas moins de 70 kilom. de chemins à faire ou à réparer.

Les moines eurent à lutter contre quelques seigneurs dont il fallait traverser les terres. Ainsi, Viard de Daubelain, à son retour de la croisade, les querella au sujet des nouvelles routes qu'ils avaient commencées de divers côtés (1). Parmi ces chemins nous remarquons celui qu'on appelait le *chemin des convers* (2) ; il longeait le territoire de Dambelain et le village de Breuvannes avec embranchement sur Francourt, allait aux Gouttes, à Grand-Rupt et à Levécourt. Par une levée à travers les prés, *per aggerem inter prata*, on pouvait gagner Maisoncelles ou Audeloncourt. De là, il était facile de se diriger sur Clefmont et la montagne. Ils avaient un chemin de Vaudinvillers à Larivière (3), de Larivière à Rapchamp, et de Rapchamp à Andoivre. Ils allaient aussi à cette dernière grange par Arnoncourt, Serqueux et les Combes. La plus belle route qu'ils aient faite et qu'il nous aient laissée, c'est celle qui va de Lamarche à Meuse. Elle était leur œuvre exclusive, de l'abbaye à Fresnoy, et une lieue en deçà et au delà de ce village à travers les bois. Ils l'entretenaient sur tout cet espace. Aussi l'appelaient-ils *notre route*. Ils y avaient commencé de grands travaux que la Révolution a interrompus, comme nous l'écrivait le dernier religieux. Cette route les mettait en communication avec la grande voie de Langres qui était celle de Dijon et de tout le midi. Il devait y avoir près de Maulain un embranchement pour Angoulaincourt.

Voilà les principales lignes qui reliaient l'abbaye aux granges : voici comment les granges étaient reliées entre elles. Nous avons vu que d'un côté il existait un chemin de Morimond à Fraucourt, aux Gouttes et à Grandrupt ; et de l'autre, jusqu'à Rapchamp et Andoivre en passant par Larivière. D'Andoivre on venait à Angoulaincourt par la route de Bourbonne qui joignait à Meuse celle de Morimond et de Fresnoy. D'Angoulaincourt on pouvait aller à Levécourt et à Grand-Rupt par la levée romaine. Il ne fallut que la réparer ou l'entretenir. C'est, croyons-nous, grâce à cet entretien et à ces réparations qui ont été continuées, pendant trois ou quatre

(1) Reversus Wiardus quœrelas movit contra nos in viis novis quas faciebamus in finagio de Dambelain, in deserto de froocourt, in foliolo, in Landricoste, in Massincort, etc. (*Invent.*, paragr. XV.)

(2) Ce chemin existe encore en partie sous ce nom.

(3) Galterus. de Romanis (in Boscho) acquittavit viam quæ tendit super terram suam a grangia de Wadenvillers usque in Rippariam. (*Invent.*, paragraphe XXII.

cents ans, qu'elle s'est maintenue viable jusqu'à la fin du dernier siècle, depuis les bois de Defoy jusqu'à Meuvy et un peu au delà, sous le nom de *Haut-Chemin*. Il n'en reste presque plus rien aujourd'hui. Il y avait, entre les granges de la plaine et celles de la montagne, un échange continuel de foin, de paille, de bois et de troupeaux. Il était important qu'elles fussent rattachées les unes aux autres par un bon chemin se dirigeant sur Morvaux, Sèchepré et Dosme. Il en était déjà question en 1185 dans une charte de Simon de Clefmont (1), mais il ne fut exécuté que cinquante ans plus tard. Philippine, comtesse de Bar, dans une charte de 1241, déclare que Thiébaut, chevalier, sire de Romains (sur Meuse), son homme-lige, a donné en sa présence, du consentement de Gérard son frère, aux moines de Morimond la permission de faire à travers sa terre, au-dessus des Romains, par Ventemont, en longeant la forêt de Denoise, un chemin de Grand-Rupt à Morvaux et à Dosme pour conduire tous les troupeaux et faire tous les charrois qu'ils voudront. Il sera assez spacieux pour que deux grands chars chargés de foins puissent s'y rencontrer et passer largement (2). Si les frères ou les animaux, en s'écartant, portent quelque dommage, il y aura réparation sans autres frais. Ils ne s'arrêtèrent donc pas à Dosme, ils se frayèrent plus loin de nouvelles issues : Thiérry de Rebeuville, après leur avoir fait d'importantes donations sur le territoire de Bazoilles, leur permit de tracer à travers les prés une voie bonne et large, *viam bonam et lorgam per prata* et de construire un pont sur la Meuse (3).

La plupart de nos grandes routes, rétablies un instant sous Charlemagne, avaient été pendant trois siècles bouleversées ou détruites.

La Providence suscite une nouvelle race de pionniers, de terrassiers. Voyez ce réseau de chemins et de communications de grange à grange, de village à village. Voyez ces voies qui vont serpentant des rives de la Saône à celles de la Meuse ; toutes ces lignes se bifurquent, se croisent, s'éloignent et se rapprochent, viennent aboutir à un centre unique, Morimond. Jugez de leur importance par leur situation sur les confins de quatre provinces : elles

(1) Viam latam ad plaustra ducenda et ad omnes usus a Chimino (voie romaine) usque ad terram de Morivalle donavit. (Arch. de la Haute-Marne, 10e liasse.)

(2) Cujus viæ tanta latitudo debet esse ut in ea duo currus magni anusti feno se late valeant obvicare. (Arch. de la Haute-Marne, 14e liasse.)

(3) *Invent.*, paragr. XXXII ; — Arch. de la Haute-Marne, 2e liasse, Morim.

unissent la Lorraine à la Champagne, le comté de Bar au comté de Bourgogne.

Les moines comprirent bien qu'il ne suffisait pas de faire des routes ou de les réparer, mais qu'il fallait encore s'efforcer d'affranchir la circulation qui était entravée de mille manières. Chaque seigneur était maître indépendant et absolu sur ses terres. A lui tous les chemins hauts et bas, toutes les routes grandes et petites, à lui l'étroit sentier à travers la prairie et les champs, à lui la rivière et le ruisseau avec le pont ou le bac et la passerelle. Il ne reste plus de libre que la voie de l'air, mais celle-là n'est faite que pour les oiseaux. Tout baron a ses sergents sur les routes de son domaine, ses guetteurs du haut de ses tours. Les charretiers, les cavaliers, les simples piétons sont signalés de loin et arrêtés pour payer les droits de péage, de rouage, de portage, d'entrage, etc.

Aujourd'hui, nous avons autour de nous des établissements commerciaux si rapprochés, et les correspondances sont si rapides et si faciles que nous pouvons sans gêne nous procurer ce qui nous manque. Au moyen-âge, la situation était tout autre, les commerçants peu nombreux et les transactions fort restreintes. On ne pouvait vendre et acheter que dans certaines localités plus ou moins éloignées : de là, nécessité pour les producteurs et les consommateurs de se déplacer, d'entreprendre de lointains voyages. Les moines cisterciens en général, et ceux de Morimond en particutier, pour écouler ceux de leurs produits qu'ils ne consommaient pas, et pour acquérir les objets qu'ils ne produisaient pas, furent entraînés forcément à des opérations dont un propriétaire aujourd'hui peut se décharger sur d'autres, et qui nous paraissent inconvenantes dans des religieux. « Notre pauvreté, disent-ils dans leurs statuts, nous obligeant de vendre et d'acheter, les monastères pourront envoyer des religieux aux marchés ou aux foires. Cependant, la distance ne devra pas dépasser trois journées ou quatre au plus, et ceux qu'on enverra ne seront jamais plus de deux par abbaye. » Dans le commerce, leur règle devait être celle de saint Benoît, qui dit que les moines doivent toujours vendre un peu au-dessous du cours ordinaire, afin que Dieu soit glorifié en tout, *semper aliquantalum vilius detur quam a secularibus datur, ut in omnibus glorificetur Deus*.

La zone commerciale de Morimond s'étendait de Bar-le-Duc, Toul, Metz et Besançon jusqu'à Dijon et Troyes. Or, dans presque tout ce rayon, les moines avaient obtenu l'exemption des droits de *péage* et de *rouage* sur la plus grande partie des terres seigneuriales. Nous avons vingt ou trente chartes dans lesquelles les sei-

gneurs leur accordèrent la liberté et la franchise de la circulation dans toute l'étendue de leurs domaines, à pied, à cheval, en voiture, avec leurs troupeaux et leurs marchandises. C'est ce qui était exprimé par ces formules que l'on retrouve à chaque instant *ire et redire libere et secure. — Incessum et reditum habere: liberum per omnem locum potestatis.* — etc.

Les voilà sur les terres d'Aigremont, de Choiseul, de Clefmont, de La Fauche, de Reynel, de Deuilly, de Darney, de Beaufremont, de Saint-Paul, de Bugnéville, de Chaligny, de Vic et de Moyen-Vic, etc. Les guetteurs et les sergents leur crient le mot d'ordre, la consigne du baron, et ils répondent : Morimond ! Il en est de même sur les terres des archevêché et évêchés de Besançon, de Toul et de Langres. Les voici sur la Meurthe et la Moselle, sur la Saône et la Meuse, ils n'ont qu'à montrer leurs lettres d'obédience et ils passent en toute liberté et franchise. Othon, abbé de Saint-Sauveur de Metz, du consentement de son chapitre, leur affranchit le fameux passage d'Airancourt ou d'Avrancourt *passagium de Arancort*, aller et retour, pour eux-mêmes et tout ce qui leur appartient (1).

Thiébaut, comte de Bar, leur accorda la franchise du passage de la Moselle, près de Monçon ou de Mousson, tant au gué que sur le pont, mais seulement pour les piétons et les cavaliers, se réservant d'étendre plus tard cette permission aux chars et chariots et aux marchandises, lorsqu'il aurait racheté le péage qui était alors engagé (2). Quelques années après, Mathieu, fils de Frédéric de Bitche et frère de Frédéric ou Ferry II, duc de Lorraine, élu évêque de Toul, étant venu à Morimond avec l'archevêque de Trèves, voulut leur accorder, comme son prédécesseur, Eudes de Vaudémont, la franchise du passage au pont de Maizières et la liberté de transport et de circulation sur tout le ban de Maizières et sur toutes les terres de sa juridiction, avec menace d'anathème et d'excommunication contre tous ceux qui auraient osé, pour le passé, et qui oseraient à l'avenir, exiger d'eux quelque chose.

En 1205, Gérard, comte de Vaudémont, atteste que Gauthier d'Epinal qui tient de lui le Pont Saint-Vincent, en a accordé le libre usage à Ariprand, abbé de Morimond et à tous ses religieux présents et avenir, en quelque temps et par quelque affaire qu'ils aient à y passer, *quocumque tempore cujuscum que rei gratia illis fuerit causa tranesundi* (3).

(1) Archives de la Haute-Marne, 2e liasse, Morimond.
(2) Ibid., 18e liasse.
(3) Ibid.

En 1237, avant de partir pour la croisade, Hugues II de Vaudémont, comme nous l'avons déjà dit, leur fit donation de libre passage au même Pont-Saint-Vincent, et aux autres ponts qu'il avait sur la Moselle (1).

Mathieu II et Ferry IV, ducs de Lorraine, les prirent sous leur protection, et voulurent qu'ils pussent passer en sûreté, liberté et franchise, *indemnes*, sur toutes les terres de leur duché, aussi loin que s'étendait leur domaine, soit en allant, soit en revenant, avec injonction à leurs baillis, *ballivis suis*, de faire exécuter ces ordres. Les exemptions dont ils jouissaient dans le comté de Bar et le duché de Lorraine, devaient avoir pour eux beaucoup de valeur et d'importance, parce que leurs granges et leurs principales propriétés étaient situées dans ces contrées, parce que leurs affaires les appelaient chaque jour à pied, à cheval et en voiture dans cette double direction.

Renaud, comte de Bourgogne, (2) et Hugues, duc de Bourgogne leur avaient accordé les mêmes priviléges sur leurs domaines.

Nous n'avons point trouvé de charte spéciale des comtes de Champagne; mais ils pouvaient aller librement à travers l'évêché de Langres, jusqu'au delà de Bar-sur-Aube, de Bar-sur-Seine, de Tonnerre. D'ailleurs, dans les lieux où ils n'avaient pas d'exemptions particulières, ils pouvaient invoquer l'exemption générale que le Pape Alexandre IV avait accordée à tout l'ordre de Cîteaux, en 1254, par laquelle il était défendu, sous peine d'excommunication, de leur faire payer aucun droit de péage ou de rouage pour le bled, le vin, la laine et les autres objets, *aliis mobilibus bonis*, qu'ils étaient obligés de vendre ou d'acheter selon leurs besoins.

Aujourd'hui plus de barrières, plus d'entraves sur nos chemins: rien ne nous y arrête, nous y courons, nous y volons libres comme l'air. Mais parmi ceux qui ont le plus contribué à faire tomber les obstacles, et à rendre à la circulation sa liberté et son indépendance, il faut citer les moines en général, et ceux de Cîteaux et de Morimond en particulier, chacun d'eux dans sa zone. Ils ont été les chefs de file, l'avant-garde. Ils ont passé avec leurs gens

(1) Archives de la Haute-Marne, 18e liasse, Morimond.

(2) En écrivant, vers l'an 1135, aux religieux de Morimond établis à Bellevaux, il les exempte de tout droit de péage et il ajoute : hoc idem remissimus omnibus vestris ordinis hominibus in capitula cisterciensi in præsentia domini Stephani abbates.

et leurs chars, *cum faciliis et rebus*. La foule s'est précipitée à leur suite par l'issue qui était ouverte, cachant et faisant circuler beaucoup de choses sous leur couvert. Passez moines, passez peuple! Marchez, marchez pauvres convers, suivez pauvres manants! C'est la Providence qui vous conduit; on ne lui a jamais barré, on ne lui barrera jamais le passage.

CHAPITRE XLVI

Etat de l'abbaye sous l'abbé Guy III; fléau de la guerre et de la peste dans le Bassigny; charité des religieux; ils sont forcés de chercher des asiles ailleurs.

Dans ces temps malheureux, le Bassigny, comme tout le nor de la France, était désolé et ravagé par les anglais, les bourgui gnons et des bandes de pillards. Les forteresses de Nogent-le-Roi de Montigny-le-Roi, de Coiffy, d'Aigremont étaient en leur pou voir. Ils y tenaient garnison et ruinaient tous les pays voisins. Mo rimond fut pillé plusieurs fois et eut beaucoup à souffrir. Jean d Bretagne étant mort fut remplacé par Guy II, qui eut d'asse graves difficultés avec Pierre II de Choiseul, et Jean son frère, d la branche d'Aigremont. Ils les termina heureusement. Il ne fut à la tête du monastère que trois ou quatre ans, mais dans des mo ments terribles où les ruines s'ajoutaient sans cesse aux ruines Son successeur Jean de Savoie se trouva dans de grands embarras Il fut forcé de recourir à l'emprunt, d'aliéner ou d'engager diver cens, afin de réparer les désastres de la guerre. Le traité d'Arra fut conclu en 1435. Par ce traité, le comté de Bar-sur-Seine, pré cédemment réuni à la couronne, en fut détaché et donné ave beaucoup d'autres terres à Philippe, duc de Bourgogne, qui quitt le parti des Anglais. Ceux-ci furent priés d'abandonner les forte resses du Bassigny dont ils s'étaient emparés et la paix se rétablit Guy III qui avait succédé à Jean de Savoie et qui prenait le titr d'abbé de Morimond *par la patience de Dieu*, profita de ce momen de calme pour exposer à ses religieux le triste état du temporel d son monastère, et chercher avec eux les moyens d'y remédier. Le

ayant réunis au chapitre il leur dit : « Que comme par les guerres, fortunes, adversités et tribulacions qui longuement ont esté es païs de par deça, entre la dite abbaye avec les membres d'icelle (les granges) a souffert, soutenu et encouru plusieurs griefs et irréparables domaiges,... que tous les édifices sont encore sur le point d'être détruits et ruinés; qu'il faut aussi payer plusieurs *grosses dommaigeanbles dettes* de bonne mémoire faites par messire Jehan de Sabvoye (1). » Ce même abbé visita deux fois Calatrava en 1433 et 1437 ; ce fut sous son administration que Morimond eut à passer ses plus beaux et ses plus mauvais jours, c'est-à-dire ceux où il fit le plus de bien et qu'il eut le plus à souffrir.

Les trois grands fléaux par lesquels la justice de Dieu châtie et purifie la terre marchaient ordinairement de front dans ce triste siècle. Après la guerre vint la famine et de l'une et l'autre naquit la peste. Des bandes de scélérats connus sous les noms horribles d'Ecorcheurs et de Retondeurs, au nombre de cinq ou six mille, commandés par le Bâtard-de-Bourbon, Villandras et Chabanne révoltés contre le roi, avaient envahi la Champagne, signalant leur passage par le viol, le meurtre, l'incendie et des cruautés inouïes. La terreur qu'ils répandaient était si grande, que les habitants de la campagne se sauvèrent dans les places fortes, d'où on les refoula dans la campagne, vers leurs chaumières désolées et leurs champs ravagés. Les uns périssaient de faim, les autres de maladie ; plusieurs succombèrent sous le glaive barbare des Ecorcheurs, qui venaient jeter le sang et l'orgie à travers tant de cercueils, tant de deuil et tant de larmes ; le souffle de la mort enlevait les peuples, comme le souffle de l'aquilon les feuilles jaunissantes des arbres à la fin de l'automne (2).

Dans les villes, on traînait les pestiférés hors des murs, vers les lazarets, où ils étaient servis par des pères franciscains ; mais dans les campagnes, sitôt qu'un homme paraissait atteint de la contagion, on le transportait loin du hameau, dans un recoin abrité, sous des hangars qui tenaient lieu de maladreries. Là, ces malheureux avaient à lutter, sans secours, dans un isolement cruel, contre la violence du mal, les horreurs de la mort, les éléments, et jusque contre les bêtes féroces qui rôdaient autour d'eux, attirées par l'odeur des cadavres. Des pères, des mères,

(1) **Arch. de la Haute-Marne, Morim.**

(2) *Hist. des év. de Langres*, p. 171.

des enfants ou quelques zélés chrétiens venaient seuls, de loin en loin, leur présenter de l'eau et du pain au bout d'une longue perche (1).

D'après une lettre de Philippe de Vienne, évêque de Langres, conservée précieusement dans le monastère, d'après les traditions locales encore très vivaces dans le dernier siècle, et confirmées par le récit des derniers religieux, il paraît que les moines et les couvents payèrent alors largement leur tribut de charité en venant au secours de tant de malheureux délaissés, et que beaucoup d'entre eux succombèrent victimes de leur dévouement.

Notre abbaye ne sortait d'un abîme que pour retomber dans un autre. En 1439, le Bâtard-de-Bourbon ayant sous ses ordres cinq ou six cents brigands, voulut se jeter dans la forteresse de la Mothe. Ayant trouvé Morimond sur son passage, il le pilla et le ravagea avec les granges environnantes, au point que la communauté n'ayant plus de ressources, un certain nombre de religieux furent forcés d'aller demander l'hospitalité à d'autres maisons de l'ordre qui étaient plus heureuses. C'est ce que nous lisons dans la supplique suivante adressée aux maire et échevins de la ville de Dijon, à l'effet d'obtenir la remise d'une somme de quarante livres tournois qu'on leur demandait pour l'hôtel qu'ils avaient dans cette ville. Ils supplient humblement et en pitié vos humbles orateurs les pauvres religieux et abbés du monastère de Morymont que comme à l'occasion de la guerre qui longuement a regne au pays auquel est situé le dit monastère estant près de Montigny Aigremont et de la Mothe, ycellui monastère soit en telle ruyne et désertion que les dits pouvres suppliants à très grant peine peullent avoir du pain pour leurs pauvres vies; mais a été nécessité d'envoier la plus grant partie des religieux du dit monastère pour avoir leurs pauvres vies en autres monastères, lesquels suppliants ont en cette ville de Dijon une pauvre maison, laquelle est en tres grant ruyne, et les tant peu de rentes que lesdits suppliants peullent avoir en la dite ville ne peut suffir aux couvertures et maintenement de la dite maison et ainsi mort par la dite maison franchement aux dits suppliants, toutefois que notre très redouté seigneur Mgr le duc de Bourgogne, est aux païs de Bourgogne toujours ses chevaux sont au dit hostel et sont ung grant empeschement en la dite maison par laquelle on demande présen-

(1) Nous avons vu à Bassoncourt des vieillards montrer l'endroit de la maladrerie du village; le champ où elle se trouvait porte encore le nom de *Champ-Malade*. Il y en avait une dans chaque pays.

tement 40 livres tournois que les dits suppliants ne sauroient ou pourroient paier sans vendre tant peu de calices qu'ils ont ; vehu que toutes les fois que l'on a fait en la dite ville de Dijon aucune taille pour la fortification et reparation d'icelle on a toujours imposé très grandement les dits religieux et toujours ont yceux religieux païé les dits impôts comme habitants de la ville et non comme forains (1). »

Jean VI, dit de Blaisy, succéda à Guy III ; il fut nommé, par le chapitre, visiteur général des monastères cisterciens d'Espagne en 1444, et visita Calatrava en même temps. Il transigea avec Pierre II de Choiseul et Gillequin d'Aigremont en 1448, au sujet de plusieurs réclamations injustes. Jean de Bretagne, comme nous l'avons dit, avait eu déjà de graves difficultés avec les mêmes seigneurs de la même maison qui, profitant des guerres et des troubles auxquels le pays était en proie, s'étaient efforcés de revenir sur les donations de dîmes et de terres qui avaient été faites par leurs ancêtres, et particulièrement sur le droit de garde dont ils s'étaient, cependant, dessaisis. » Il y a cent ou six-vingts-ans, disent les moines dans un de leurs mémoires, qu'il n'y a eu bonne paix, et depuis quarante-cinq ans en ça les Anglais et les Bourguignons tenoient Nogent et Montigny-le-Roy, et la plupart de tout le pays de par de ça ne povoit lors avoir nulle administration de justice. Et les sieurs de Choizeul estoient les plus grans seigneurs du pays. Nonobstant que les religieux se sont toujours complaintz de la force et violence qu'on leur faisait, néantmoins, jamais n'en peurent avoir la raison que ung tas de grandes menasces par quoy les dits religieux n'osoient mot dire parce qu'ils étaient subjects aux dicts sieurs, prenoient par chacun an sur icelle abbaye quarante frans de garde et plusieurs autres choses, et aussi que les abbés dudit Morimond estoient gens de basse main, fils de laboureurs, pour quoy leur était force d'endurer et souffrir les extorcions et injustices que ung chacun jour leur estoient faictes par crainte d'avoir pis ; car en ce temps-là ne depuis, le Roy nagueres esté bien obey en ce pays de par deça (2).

D'un autre côté l'islamisme, du haut des côtes septentrionales de l'Afrique, n'avait cessé depuis sept siècles de vomir sur l'Espagne avec ses innombrables légions, l'esclavage, la barbarie et la mort. Les rois de Portugal conçurent le hardi projet d'aller l'attaquer à son foyer et de le frapper droit au cœur. Alphonse V de

(1) Arch. de la mairie et ville de Dijon, liasses de Morimond.
(2) *La Haute-Marne anc. et mod.*, art. Morimond.

Portugal, accompagné de Dom Henrique, grand-maître de la milice du Christ, de toute la chevalerie et de la noblesse de son royaume, alla mouiller devant Alcaçar, mit pied-à-terre, malgré la vigoureuse résistance des ennemis qui bordaient le rivage, attaqua la place et l'emporta d'assaut le 18 octobre 1458. Les Maures s'efforcèrent vainement de la reprendre durant une année entière. Ils se retirèrent, après avoir perdu plus de cent mille hommes, avec une grande partie de leurs canons et de leurs bagages. D'autres triomphes et spécialement la prise d'Arzile et de Tanger valurent à Alphonse le surnom d'Africain.

CHAPITRE XLVII

Des sépultures et des prières pour les morts à Morimond.

Nulle part sur la terre entière, l'homme en général, n'a été jusqu'alors ni assez fort ni assez fou pour mourir sans Dieu et sans religion. On retrouve partout un prêtre qui prie près de la couche des mourants, et qui sacrifie sur la tombe des morts. De nos jours, *la libre pensée* pourra faire plus ou moins de bruit autour de quelques cercueils; mais il ne lui sera pas donné de changer la nature humaine. Le christianisme, qui résume toutes les traditions de l'humanité dans ce qu'elles ont de vrai, proclame que c'est une pieuse et salutaire pensée de prier pour les morts. Mais plus la prière est sainte, plus elle est agréable à Dieu. Or, la prière des moines de Cîteaux et de Morimond passait pour la plus sainte qu'il y eût alors; voilà pourquoi elle était si recherchée pour les mourants et pour les morts.

Lorsqu'un baron du voisinage était dangereusement malade, souvent il mandait près de lui l'abbé, le prieur ou tout autre religieux prêtre. Que faisait le moine arrivé au castel? Il s'agenouillait près du lit de douleur comme un ange de consolation et d'espérance. Il recevait l'aveu des fautes, il faisait un devoir rigoureux de réparer les injustices; il parlait du temps et de l'éternité, du ciel et de l'enfer; son habit et sa vie lui donnaient le droit de tout dire. C'est ce qui se passa près d'Ulric, au château de

Pouilly, comme nous l'avons dit. Quelquefois les moines allaient d'eux-mêmes offrir leurs services. « L'abbé et le prieur de Morimond, dit Hugues de Vaudémont, sont venus me trouver, comme j'étais malade en mon château de Deuilly (1). » Il arrivait aussi que le baron se sentant atteint d'une maladie incurable et prévoyant sa fin prochaine, se rendait ou plutôt se faisait conduire à Morimond pour y mourir. Nous en avons un exemple dans Hugues de la Fauche : *Hugo in infirmitatem decedens culepiæ Morimundi se ipsum reddidit* (2). Il y avait quelque chose de bien grand et de bien consolant, mais aussi de bien triste et de bien émouvant dans une pareille scène. Il fallait avoir la force de s'arracher à tout ce qu'on avait aimé et cela sans appui et sans retour. Adieu tant beau castel, adieu épouse et enfants chéris, adieu fêtes bruyantes des tournois, adieu gentils palefrois ! Il faut aller à la maison de la grande pénitence pour s'y plonger une dernière fois dans les eaux vives, pour y prier, y pleurer, y mourir et y être inhumé dans la terre des saints.

Il était défendu d'enterrer dans les églises abbatiales de l'ordre de Cîteaux d'autres personnes que les rois, les reines, les archevêques et les évêques (3). L'église de Morimond ne dut avoir d'abord qu'un nombre fort restreint de sépultures. Durant tout le XII[e] siècle, il n'y en eut qu'une, celle d'Othon de Frisingue, en qualité d'évêque, devant le grand autel. Derrière ce même autel, à titre de reliques, reposait le corps de la bienheureuse Paula, parente de Sainte Ursule. Mais au XIII[e] siècle, les statuts furent moins observés et on y admit quelques laïques parmi lesquels nous remarquons Gérard, comte de Vaudémont ; Gérard de Dammartin; Simon de Clefmont (probablement Simon IV) ; Geoffroy de Bourmont. Au XIV[e] siècle, on y inhuma Regnier de Choiseul et d'Aigremont avec son épouse Jeanne de Grancey ; Guy de Choiseul et Jeanne de Noyers ; Henri de Gournay et Jacques de Bourmont, chevalier. C'est tout ce que cite Fongelin, d'après des documents qui lui furent envoyés de Morimond même (4) ; mais à l'époque où il les demanda, les inscriptions étaient effacées la plupart sous les pas des moines. Les anciens qui avaient visité l'église

(1) Arch. de la Haute-Marne, 15[e] liasse, Morim.

(2) Arch. de la Haute-Marne, 13[e] liasse, Morim., charte de 1165.

(3) In oratoriis nostris non sepliantur nisi reges et reginæ et episcopi, in capitulis abbates, etc. *Stat. capit. gen. cist.*, an. 1152 ; ap. Mart., *Anecd.*, IV, 1252.

(4) Dans son livre de la *Généalogie des monastères cisterciens.*

avant la révolution, nous ont raconté qu'il y avait au moins vingt-cinq ou trente tombes.

On enterrait aussi dans le grand cloître, *in claustro monasterii*, les abbés de la maison et quelques-uns de ses insignes bienfaiteurs. Nous y retrouvons Liébaut, sire de Beauffremont, avec sa femme, Isabelle et Isabe leur fille, dame d'Aigremont ; Alix, noble dame de Choiseul et de Salins ; Barthélemy de Sauville, Girard de Serocourt ; Jean, de Marey-sur-Tille ; Regnier de Cuves, chevalier ; Guillaume de Champigneules, etc.

Il y avait un certain nombre de sépultures au chapitre, *in capitulo*. Fongelin en cite une quinzaine et entre autres celles de Jean Ier, de Jean II et d'Alix de Nanteuil, son épouse, de Jean III et d'Alix de Grancey, tous les trois seigneurs de Choiseul ; de Renard de Choiseul et de Guillaume de Vergy, sires de Bourbonne; de Regnier III de Choiseul, sire d'Aigremont; de Pierre Ier, seigneur d'Aigremont, Fresnoy, Doncourt, etc.

A la porte du chapitre, en dehors, on remarquait les sépultures de Pierre II de Choiseul, fils de Pierre Ier et de Richarde d'Oizelet son épouse, et celle de leur fils, Pierre III, sire de Doncourt, Fresnoy, Meuze, Ravennes, Fontaine et Chevigny.

Telles étaient les sépultures exceptionnelles et privilégiées : les lieux réguliers les plus fréquentés étaient pavés de tombes blasonnées, et les moines ne pouvaient faire un pas sans mettre le pied sur la poitrine d'un baron. Il existait, en outre, deux cimetières ordinaires où était la foule des morts, celui des moines et celui des nobles. C'était probablement dans ce dernier que se trouvaient les restes d'Odolric d'Aigremont, le fondateur, et ceux des sires de Choiseul, Renard Ier, Renard II, Renard III et de plusieurs autres seigneurs du Bassigny.

Pour être inhumé à Morimond, il fallait, non-seulement appartenir à une famille de bienfaiteurs, mais encore être soi-même bienfaiteur de cette maison. Les uns donnaient des dîmes : Gauthier de la Fauche, en souvenir de son frère Alain, enterré dans l'église de Morimond, *jucentis in ecclesia Morimundi*, confirme aux moines les dîmes grosses et menues de Chabraines (1). D'autres des champs ou des prés : Gérard de Rocourt cède pour cela son pré de Rocourt, *Brolium suum de Rocourt*, ce qui fut approuvé par sa famille le jour même de l'inhumation, *cum sepeliretur ibidem ipse Gerardus* (2). Regnier de Bourbonne, en 1260, abandonna sa

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 4e liasse, charte 1294.

(2) *Ibid.*, 14e liasse, ad an 1172.

moitié de pressoir en ce lieu, le jour où Jeanne son épouse était enterrée à Morimond avec tous les honneurs funèbres, *die qua honorifice fuit tradita sepulturæ* (1). Il y en avait qui préféraient payer en argent. Ainsi Pierre III de Choiseul, dont il est parlé plus haut, disait dans son testament : « Je rens mon corps à la terre dont il est party et yssu et ordonne et veulx qui soit inhume en l'eglise de N.-D. de Morimond auprès ou dedans la sépulture ou fosse de mon grant pere nomme Galhaut, fondateur d'icelle eglise; à laquelle donne et baille pour aulmosne une somme de 50 livres tournois, me recommandant es prieres et oraisons des abbe et religieux de la dite abbaie presens et advenir, et a icelle fin que perpetuellement mémoire soit fait de nous tous ensemble jadis presens et advenir, seigneurs et fondateurs de cette dite abbaye (2). » Quelquefois c'était la condition d'un arrangement : Ainsi Pierre de Méréville se désiste de toutes ses réclamations et les moines lui promettent pour Idete, sa femme, une sépulture dans leur cimetière (3).

Il était toujours bien spécifié que le corps serait conduit jusqu'à la porte du monastère, *dummodo ad portam delatum fuerit*. Il était accompagné des membres de la famille et des amis, les uns à cheval, les autres en voiture; les pages portaient les armes et les écussons, les palefriers suivaient. Que de fois on vit ce cortége funèbre traverser le Bassigny dans un silence morne qui n'était interrompu que par le son lugubre des cloches des villages où l'on passait! Arrivé à la porte, le cortége s'arrêtait; les moines venaient faire la levée du corps; les hommes entraient avec eux et allaient à l'église ; les femmes restaient en dehors. Alors, avait lieu pour elles la cruelle, la déchirante séparation. Après l'office on procédait à l'inhumation. Tous ces seigneurs, sous leur rude armure, agenouillés avec les cénobites à l'entour d'un cercueil et d'une fosse, les uns priant, les autres pleurant, offraient un spectacle qui avait bien son originalité et sa grandeur. Il y en avait qui étaient si touchés qu'ils voulaient, à l'heure même, s'assurer par des donations l'honneur et le bonheur d'une pareille sépulture: c'est ce que fit Ulric, chevalier, sire de Rocourt, le jour même où Regnier de Choiseul fut inhumé à Morimond, *quando dominus Rainerius causeoli sepultus fuit in Morimundo* (4).

(1) *Invent. du cart. Bourb.*, parag. XLIV.
(2) *Invent. du cart. Bourb*, parag. I.
(3) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 16e liasse.
(4) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 15e liasse.

Souvent on ne demandait qu'une fosse, la cérémonie de l'enterrement avec le droit aux prières qui se faisaient chaque jour pour les morts. Lorsque quelqu'un avait plus particulièrement mérité la reconnaissance de la maison et qu'il lui était affilié par les liens de la fraternité, quelque part qu'il mourût, on lui faisait un service funèbre, comme on avait coutume d'en faire aux moines eux-mêmes, *servitium quale habent monachi — sicut uni de fratribus*. Quelquefois le service devait se renouveler chaque année à des époques fixes; c'est ce qu'on appelait les anniversaires. Nous en avons compté une trentaine. On ne trouve point de fondations d'anniversaires à Morimond pendant tout le douzième siècle, c'est-à-dire, pendant le temps de la plus grande ferveur. On y comprenait alors que ces cérémonies funèbres, ces prières, toutes saintes qu'elles fussent, pouvaient être une occasion d'abus en détournant, par des pensées d'intérêt temporel, les moines du but véritable de leur institut; on voulait observer scrupuleusement la règle de Saint Benoît. Il fallut une autorisation spéciale du chapitre général pour accepter des anniversaires (1). On l'accorda trop facilement.

Le premier anniversaire fondé à Morimond est de 1208 : Renard II, sire de Choiseul, le demanda pour Foulque son père, en retour de la permission qu'il accordait aux moines d'ouvrir aux séculiers leur moulin-sous-l'abbaye. Parmi les principaux personnages qui eurent des anniversaires dans ce monastère, nous citerons Raynard III et Alix de Dreux, son épouse ; Raynard, trésorier de Reims, leur fils ; Jean III et Alix de Grancey, son épouse; Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, pour dix charges de sel ; Geoffroy, sénéchal de Bourmont, pour une partie des dîmes de Bourmont et de Gonaincourt ; Aubert, sire de Darney, pour un droit de paisson ; Jean, sire de la Fauche et Jeanne de Charnay, son épouse, pour leurs tailles de Pornot et vingt sous ; Pierre de Choiseul, sire de Fresnoy et de Doncourt, pour les dîmes de Doncourt, etc. Un des derniers fondés fut celui de Charles, duc de Lorraine en 1601 (2).

Il y avait des anniversaires plus compliqués les uns que les autres. Ainsi les moines s'engagent, en 1408 envers Jean de Vezelise, écuyer, à dire pour lui, chaque semaine en leur église, à l'autel de la chapelle de la Trinité, une messe basse des défunts, à lui donner ainsi qu'à ses successeurs une sépulture dans cette

(1) *Monast. cist.*, p. 286.
(2) Arch. de la Haute-Marne, 13e liasse, Morim.

chapelle, à célébrer chaque année à perpétuité un service de *Requiem* au grand autel avec diacre et sous-diacre, vigiles, sonnerie des cloches et les recommandations ordinaires (1).

Les bienfaiteurs pour lesquels on devait prier, furent d'abord inscrits sur des diptyques ou tablettes suspendus à la sacristie, puis dans des registres ou livres. Ainsi, Demengete, femme de Thierry Chiace de Neufchâteau, donne dix sous de rente annuelle *pour son anniversaire être faict à Morimond et pour être escryte au livre où l'on escript les bienfaiteurs* (2). Ces livres, ces diptyques ont été pris ou perdus à la révolution.

Un des abîmes les plus affreux à sonder pour l'œil humain, c'est celui du silence et de l'oubli après la mort : plus de bruit après celui de la dernière pelletée de terre tombant sur le cercueil. Après deux générations, et plus tôt encore, plus de souvenir. Lorsqu'un monastère prenait un mort sous sa garde, il était à l'abri de l'oubli et sûr d'avoir à jamais une bonne prière; car la famille monastique, se renouvelant sans cesse, lui assurait une sorte d'immortalité. On lisait son nom de temps en temps; on faisait mémoire de lui dans les services funèbres. Couché sur sa tombe avec son costume et les mains jointes, le baron semblait redire à tous les moines qui passaient : *Miseremini mei saltem vos amici mei*, ayez pitié de moi, vous les seuls amis qui me restent sur la terre ! Les moines répondaient : *Pie Jesu Domine, dona eis requiem*, ô bon Jésus ! donnez-leur le repos éternel. Chaque pierre sépulcrale avait son cri, sa voix puissante retentissant de l'éternité dans le temps, à laquelle répondait une autre voix retentissant du temps dans l'éternité. La mort mettait les mondes en communication.

CHAPITRE XLVIII

Bulles de Callixte III et de Pie II; Himbert de Losne est abbé de Morimond, Guillaume II lui succède; il visite l'Espagne; prise de Grenade; Antoine de Roszedon et Jacques de Livron abbés; graves difficultés au sujet du droit de paisson.

L'abbaye de Morimond de 1440 à 1455 était tellement dévastée et ruinée qu'on croyait qu'elle ne pourrait jamais se relever. La

(1) *Invent. du cart.*, parag. XII.
(2) *Invent. Bourb.*, parag, LXXXXII.

plupart des religieux avaient été forcés d'émigrer comme nous l'avons dit, et ceux qui étaient restés crurent qu'il ne leur restait d'autre moyen pour vivre, que d'affermer une partie des biens du monastère aux laïques et même aux ecclésiastiques qui voudraient les prendre. C'est ce qu'ils firent aux uns pour peu de temps et aux autres à perpétuité avec des titres revêtus de toutes les formes officielles. Le pape Callixte l'ayant appris, écrivit au doyen de Toul et à l'officibilité de Langres et de Toul, leur enjoignant de faire restituer à l'abbaye toutes les propriétés qui avaient été aliénées par de semblables concessions, nonobstant toute espèce de titres, d'y contraindre les récalcitrants par les censures ecclésiastiques, ordonnant que les témoins qui refuseraient leur déposition pour un motif quelconque fussent forcés par les mêmes censures de déclarer la vérité.

Grâce à l'intervention du Souverain-Pontife, Morimond recouvra ses terres et ses droits. Ses religieux revinrent et la communauté monastique étant reconstituée put se suffire à elle-même, et relever petit à petit les ruines qui étaient autour d'elle.

Le pape Pie II, sachant les grands services rendus au catholicisme et à la civilisation par la milice de Calatrava, sous la direction spirituelle de Morimond, voulut lui confier les autres ordres militaires d'Espagne et de Portugal pour les renouveler dans l'esprit primitif de leur vocation. Il écrivit donc au mois d'août 1459 à l'abbé de ce monastère, pour lui annoncer qu'il lui conférait à lui et à ses successeurs les charges de visiteur général et réformateur des milices, maîtrises, commandatrices d'Alcantara, de Montesa, d'Avis et de Christ avec la même autorité dont il jouissait dans l'ordre de Calatrava et plein pouvoir d'y reprendre, corriger tous les crimes, excès et défauts, de contraindre les opposants et les rebelles par les censures ecclésiastiques et autres peines de droit, et s'il le fallait, de recourir pour cela au bras séculier, enfin, d'y statuer, ordonner, pourvoir, exécuter toutes les fois que besoin serait, nonobstant tout appel comme d'abus et les lettres du pape Boniface VIII, d'heureuse mémoire qui défendent aux ordinaires d'évoquer à eux aucune affaire hors de leurs cités ou diocèses, et aux délégués apostoliques, de procéder par eux-mêmes ou par d'autres hors des cités ou diocèses et aux délégués apostoliques de procéder, par eux-mêmes ou par d'autres, hors des cités ou diocèses pour lesquels ils ont reçu leur délégation, et malgré aussi toutes les exemptions et priviléges que les maîtres, commandeurs et chevaliers des dites milices prétendraient avoir obtenu du Saint-

Siége et dont ils ne pourraient fournir des pièces écrites et authentiques.

Pendant que le Portugal luttait avec le mahométisme sur les plages africaines et le terrassait, la Castille le refoulait insensiblement vers Grenade, l'y concentrait pour lui porter un grand et dernier coup. Le grand-maître de Calatrava s'empara d'Archidona et de plusieurs autres places, et pénétra par la vallée du Genil jusqu'à la Sierra-Nevada.

Himbert de Losne était abbé de Morimond. C'était sans contredit le religieux le plus distingué de tout l'ordre de Cîteaux; aucune des sciences que l'on cultivait alors ne lui était étrangère : Ecriture sainte, théologie, droit canon, histoire, éloquence, il avait tout embrassé, et publié sur toutes ces branches des connaissances humaines, des ouvrages très remarquables. Aux qualités de l'esprit il réunissait les avantages du corps : une taille élevée, un port majestueux, une physionomie pleine de noblesse et de douceur, des manières polies, une parole harmonieuse.

Pour obéir aux ordres du Souverain-Pontife, il se rendit en Espagne et visita non-seulement Calatrava, Alcantara et Montesa, mais Avis et Christ en Portugal (1).

Le roi de Castille, Henri IV, l'ayant mandé à sa cour pour conférer avec lui sur ces diverses milices, admira sa sagesse et sa sagacité. En témoignage de sa haute estime, comme aussi en reconnaissance des éminents services rendus à l'Espagne par Morimond, il lui conféra à lui et à ses successeurs, à perpétuité, le titre de grand d'Espagne de première classe (2), titre qui donnait à celui qui en était revêtu le privilége de rester à la cour, d'entrer dans les appartements du roi, de s'asseoir et de se couvrir en sa présence, de faire partie de son cortége, d'être reçu dans les villes et les places de guerre avec presque tous les honneurs et le cérémonial réservés aux princes du sang.

Des rives du Tage, l'abbé Himbert passa à celles de la Vistule pour inspecter en Pologne les nombreux monastères de sa filiation. A son retour, il fut nommé abbé de Cîteaux. On ne pouvait l'être dans des circonstances plus malheureuses; mais il avait tout

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 526 ad calcem. — Les comices de Bourgogne députèrent cet abbé en 1463 vers Charles, comte de Charolais, qui s'était révolté contre son père Philippe-le-Bon; il lui parla avec tant de persuasion qu'il alla se jeter aux pieds de son père pour lui demander pardon. — Ce fut Himbert de Losne qui ordonna que le *Salve Regina* serait chanté dans tous les monastères de l'ordre, après les complies.

(2) Mathieu, *Hist. des év. de Langres*, p. 62.

ce qu'il fallait pour livrer de grands combats : du génie, de la foi et du courage ; et si les murs de la Jérusalem monastique eussent dû être relevés, ils l'auraient été par cette main aussi puissante qu'habile (1).

En vain les papes avaient prié, menacé et fulminé : les fureurs et les désordres de la guerre, une longue succession d'années calamiteuses avaient tellement bouleversé le cloître et causé une si grande disette de toutes les choses nécessaires à la vie, que, dans un certain nombre de communautés, la régularité avait presque entièrement disparu, et qu'on y mangeait de la viande sans scrupule. Ceux qui voulaient s'en abstenir tombaient malades par défaut de nourriture, ou ils étaient si faibles qu'ils ne pouvaient observer la règle ; mais nul fléau n'était comparable à celui des commendes, qui menaçait d'engloutir l'ordre.

Le mal était ancien : dans beaucoup de couvents la mense abbatiale avait été séparée avec ses revenus de la mense conventuelle ; peu à peu les religieux s'imaginèrent pouvoir vivre régulièrement sans l'abbé, et l'abbé sans ses religieux. Cette scission inspira au pouvoir civil l'idée de se saisir de la portion abbatiale pour en gratifier le servilisme des abbés de cour, ou pour en doter les cadets des grandes maisons, à la seule condition qu'ils porteraient une tonsure sur la tête et un Psautier à la main. De là une multitude innombrable de moines acéphales, vivant dans l'anarchie et les désordres qui l'accompagnent; de là ce sandale déplorable d'une foule de clercs séculiers pourvus d'abbayes qu'ils ne connaissaient que de nom, et dont ils dévoraient la substance dans le luxe et la débauche, se couvrant d'un opprobre qui rejaillissait sur la religion.

Le chapitre général de l'an 1473 délégua Himbert, abbé de Cîteaux, et Jean de Cirey, abbé de Maizières, vers le Souverain-Pontife pour le conjurer de remédier à tous ces maux. Himbert, en présence de toute la cour romaine, fit un tableau si touchant et si lugubre des malheurs de son ordre, que tout l'auditoire en fut ému jusqu'aux larmes (2). Mais l'abus des commendes était trop général et trop enraciné ; le pontife ne put que gémir, et faire des promesses pour l'avenir. Quant à la nourriture, Sixte IV, réfléchissant que le droit naturel l'emporte sur toutes sortes de

(1) *Annal. cist.*, t. I, p. 486, Series abbat. cist. ; — *Gall. christ.*, t. IV, p. 1004.

(2) Corum pontifice cardinalibusque adeo acriter peroravit contra commendas, ut lacrymas extorsisse dicatur ab omnium oculis. — *Series abbat. cist.*, p. 487, *Gall. christ.*

lois d'autorité apostolique, donna, par une bulle, plein pouvoir aux chapitres et aux abbés de Cîteaux de dispenser, selon leur conscience, de l'abstinence de la viande, autant de temps que durerait la nécessité présente (1).

La condescendance du chef de l'Eglise fit naître une affreuse confusion : parmi les abbés, beaucoup se montrèrent trop faciles, plusieurs trop rigides. Dans le même couvent, les uns mangeaient de la viande, les autres du poisson, des œufs, des légumes. Cette diversité engendrait des disputes et des récriminations sans fin ; le chapitre de 1485 crut trancher toutes les difficultés en ordonnant que dans tous les monastères on servirait de la viande trois fois par semaine à un seul repas savoir : le dimanche, le mardi et le jeudi, en un lieu séparé du réfectoire ordinaire (2).

Cette mesure porta le coup de la mort à l'institut monastique de saint Etienne Harding, et à la haute et antique renommée d'austérité dont jouissait le moine cistercien. Son front, aux yeux du monde, ne paraîtra plus environné de l'auréole des macérations; Cîteaux ne sera désormais regardé que comme un honnête hôtel, et cet hôtel ne sera bientôt plus qu'un tombeau.

Les socialistes reprochent sans cesse à l'association cénobitique d'avoir sacrifié un des éléments de l'humanité, en donnant tout à l'âme et rien ou presque rien au corps ; c'est ce qui a été, selon eux, la principale cause de sa ruine, et ils la repoussent comme incomplète et contre nature. Or, comment se fait-il que les communautés qui ont toujours tenu la chair dans la dépendance de l'esprit, par le plus austère régime, soient précisément celles qui ont eu la plus grande durée? par exemple l'ordre des Chartreux, qui existe depuis huit siècles sans avoir eu besoin de réforme, tandis qu'au contraire les maisons les plus solidement fondées ont constamment dégénéré en proportion des concessions que l'on y a faites à la chair et aux sens? Après avoir survécu à l'incendie, au pillage, à la dévastation, à toutes les calamités réunies, nous les voyons succomber sous l'apparition d'un mets nouveau dans leur réfectoire.

Morimond vivait dans cette atmosphère : il dut en subir toutes les influences diverses; cependant la régularité s'y maintint longtemps encore, soit à cause de sa position, qui l'éloignait des grands foyers de corruption, soit à raison de son affranchissement du joug

(1) Hélyot, *Hist. des ord. relig.*, t. V, p, 358, 359. — L'abbé Himbert s'était adjoint les abbés d'Aldemberg poür la Germanie, du Poblet (Populeti) pour l'Espagne, de Theuley pour la Bourgogne.

(2) Hélyot, t. V, p. 360 ; — *Gall. christ.*, t. IV, p. 1004.

de la commende, mais surtout parce que la Providence lui suscita jusqu'à la fin de savants et pieux abbés, qui prêchèrent plus encore par leurs exemples que par leurs discours. De ce nombre fut Guillaume II, élu canoniquement en 1466, et que nous pouvons appeler l'ange gardien de son monastère, le législateur par excellence de Calatrava (1).

Les seigneurs de Castille s'étaient révoltés contre Henri IV, et le grand-maître s'était rangé de leur côté. Le monarque, comprenant qu'il ne soumettrait jamais les factieux tant qu'ils auraient l'appui de la milice cistercienne, voulut gagner son chef à tout prix; il le traita comme son égal et en vint jusqu'à lui offrir la main de sa sœur Isabelle. La proposition fut acceptée, et Henri écrivit au pape pour le prier de relever le grand-maître de ses vœux, dans l'intérêt de la paix du royaume. Le pape y consentit, permettant en même temps qu'il résignât sa place à D. Rodrigue Tellez Gyron, son bâtard, qui n'avait que huit ans, à condition qu'il aurait pour coadjuteur D. Jean Pacheco, marquis de Villena, son oncle.

Par ce mariage, le grand-maître Gyron espérait un jour monter sur le trône; mais comme il allait à Madrid épouser l'infante, rêvant fortune et gloire, il tomba malade en chemin, et succomba d'une manière si subite et si extraordinaire, que l'opinion publique soupçonna le roi de Castille de n'être point étranger à sa mort (2).

Un enfant à peine sorti de son berceau se trouvait à la tête de la première milice d'Espagne; sa nomination avait été ratifiée par les chevaliers et régularisée par un indult pontifical. Morimond seul ne lui avait point encore donné sa sanction. On écrivit à l'abbé Guillaume II de venir organiser un conseil de surveillance et d'administration. Il arriva au commencement de l'an 1467, assembla un chapitre général, dans lequel il statua que l'on choisirait quatre administrateurs, avec pleins pouvoirs pour gouverner jusqu'au moment où Rodrigue Tellez aurait atteint l'âge de majorité. *Nous ordonnons*, dit-il en finissant, *qu'il sera procédé à cette élection par les grands commandeurs, chevaliers, etc., d'ici au prochain dimanche de Quasimodo, sous peine d'excommunication par le fait même, qu'encourraient tous ceux qui, après ce délai, n'auraient pas exécuté nos ordres.* Il porta ensuite, pour le régime intérieur de l'ordre, des lois si sages en elles-mêmes, si bien appro-

(1) Cet abbé est appelé Guillaume III en plusieurs endroits.
(2) *Annal. cist., Series præfect. Calatr.*, t. III, ad finem.

priées aux besoins du moment et si bien accueillies par les chevaliers, qu'ils ne consentirent dans la suite à promettre obéissance aux rois d'Espagne qu'à condition qu'ils s'engageraient par serment à respecter, et à maintenir intacts les règlements de l'abbé Guillaume, qui devinrent le code unique de toutes les milices cisterciennes jusqu'à leur extinction.

L'abbé de Morimond, avant de quitter l'Espagne, avait pris des mesures pour que les cendres de saint Raymond, le premier fondateur de l'ordre, fussent transportées de la place de Cirvelos au monastère de Mont-de-Sion, près de Tolède, siége principal de la réforme de Martin de Vargas. Cette cérémonie se fit au milieu d'un immense concours de peuple. Notre abbaye était placée de telle sorte que quelque part que se fît la guerre, au Nord ou au Midi, il fallait traverser le pays où elle était située. Ainsi, de 1475 à 1477, durant la guerre de la Lorraine et de la Bourgogne, ce fut un passage continuel de troupes plus ou moins indisciplinées allant de Dijon à Nancy, et revenant de Nancy à Dijon. Les Bourguignons furent d'abord vainqueurs et repartirent par Neufchâteau, Bulgnéville et conséquemment Morimond. Bientôt après, le duc de Lorraine, René, se releva et voulut prendre sa revanche avec le secours des Suisses. Charles le Téméraire fut vaincu et tué devant Nancy. Son corps ayant été rapporté dans cette ville fut mis sur un lit de parade tendu de velours noir, vêtu d'une camisole de satin blanc avec une couronne ducale enrichie de pierreries. Il demeura ainsi pendant trois jours, et tout le monde eut la liberté de le voir à découvert et de le reconnaître. Le duc René y vint en cérémonie, en habit de deuil, suivi de ses gens ; puis, s'en approchant, il lui prit la main en pleurant et dit : *Chier cousin, vos amez ait Dieu, vous nous avez fait moult maux et douleurs!* Se mettant ensuite à genoux devant l'autel qui était assez près du lit, il y demeura en prière durant environ un quart d'heure. Après quoi, un héraut lui présenta le goupillon avec lequel il lui donna l'eau bénite. Les abbés cisterciens de Clairlieu et de Beaupré procédèrent à son inhumation dans l'église Saint-Georges. Le duché de Bourgogne fut enseveli avec lui dans le même tombeau.

Après cette guerre, les moines eurent quelques années de tranquillité.

L'heure fixée par la Providence devait bientôt sonner : Christophe Colomb, debout sur les côtes de Gênes, sombre et silencieux en face de la mer, rêvait l'autre hémisphère. Traité de visionnaire par ses concitoyens, ce fou sublime s'était rendu en Espagne, la

terre classique de la chevalerie et des aventures; mais pour que l'Espagne puisse se mettre à la quête d'un nouveau monde, il faut que le joug maure soit brisé et qu'un seul étendard, celui de la croix, se dresse sous le beau ciel de l'antique Ibérie, de Gibraltar aux Pyrénées.

Isabelle avait succédé au roi Henri, son frère, sur le trône de Castille, et épousé Ferdinand d'Aragon, roi de Sicile. Ce mariage, en réunissant les Etats de Castille à ceux d'Aragon, donna naissance à un nouveau royaume d'une puissance colossale; mais ce mémorable événement, qui portait dans son sein tout l'avenir de l'Espagne, et nous dirions presque les destinées du monde entier, avait amené de graves complications qui n'avaient pas permis aux princes castillans de continuer les conquêtes de leurs aïeux. Après quelques années, ces obstacles n'existant plus, ils n'attendirent qu'une occasion favorable de recommencer les hostilités; elle leur fut fournie par le roi de Grenade lui-même, qui, au mépris des traités et de la foi jurée, s'empara de la forteresse de Zahara et en massacra les défenseurs.

Isabelle et Ferdinand entrèrent en campagne. La ville mauresque d'Alhama ne put tenir devant les intrépides escaladorès du marquis de Cadix.

Ferdinand assembla un conseil de guerre, et on y délibéra sur ce que l'on ferait de cette place; la majorité des membres furent d'avis d'en raser les fortifications; mais les chevaliers de Calatrava, la considérant comme un point d'appui que le ciel avait accordé aux chrétiens au centre du territoire ennemi, pour étendre de là leurs conquêtes, se chargèrent de la défendre à leurs risques et périls.

Il fut décidé en même temps qu'on mettrait le siége devant Loxa, place très forte, voisine d'Alhama. Les troupes de Castille, s'étant avancées trop imprudemment, se virent bientôt enveloppées; le combat dura une heure. Parmi les braves chevaliers qui succombèrent sur les monceaux d'ennemis qu'ils avaient abattus, se trouva le grand-maître Rodrigue Gyron, percé de deux flèches dans la région du cœur (1). Il fut regretté de ses souverains et des chefs de l'armée comme un fidèle compagnon d'armes, tandis que le comte d'Urena le pleurait avec la tendre affection d'un frère. Lopez de Padilla lui succéda. Ce dernier unissait aux vertus qui font les saints religieux les brillantes qualités qui distinguent les

(1) *Series præf. Calatr.*, *Annal. cist.*, t. III.

grands capitaines. Par sa modestie, sa douceur, c'était un agneau dans le cloître; par son courage et son audacieuse intrépidité, cet agneau devenait un lion sur les champs de bataille. On le voyait à cheval, l'épée à la main, le casque en tête, traverser les rangs des chevaliers; puis, un instant après, renfermé dans sa cellule, il jeûnait et priait comme le plus fervent des anachorètes. Depuis longtemps la cuirasse ne s'était alliée aussi heureusement au scapulaire sur la même poitrine.

L'armée catholique se composait non-seulement d'Espagnols, mais de soldats venus de tous les points de la chrétienté. On pouvait, dit un historien, entendre tout à la fois et la joyeuse chanson du Français, qui se croyait encore sur les bords de la Loire et de la Garonne, et les sons gutturaux de l'Allemand, entonnant un air martial, et la sauvage romance du Castillan, célébrant les exploits du Cid, et la mélancolique ballade de l'Anglais. Ces guerriers, d'origine, de mœurs et de langues si diverses, manquaient souvent d'ensemble dans leurs opérations, ayant plus d'élan et de fougue que de vrai courage. Les chevaliers cisterciens, au contraire, calmes et dignes, étaient assis comme des tours sur leurs coursiers vigoureux. Toujours sous les armes, ils observaient mieux la discipline; aussi étaient-ils plus forts et plus redoutables dans les combats.

L'islamisme avait perdu successivement ses places les plus importantes et ses plus habiles défenseurs; cependant une grande ville tenait encore au commencement de 1492, apparaissant seule debout, semblable à une colonne au milieu des débris d'une ville ruinée; c'était Grenade, la dernière capitale du califat d'Occident, le paradis des Maures, avec son air si pur, ses cinquante fontaines sans cesse jaillissantes, son féerique Alhambra, ses murs de quatre lieues de circuit, flanqués de mille trente tours avec leurs créneaux, ses dômes dorés, ses jardins plantés d'orangers, de citronniers et de grenadiers, qui lui donnaient l'aspect d'un bocage enchanté. Cette magnifique cité capitula enfin, après huit mois de siége, et ouvrit ses portes aux vainqueurs. Les chevaliers de Calatrava se comptèrent alors; plus de la moitié d'entre eux avaient péri. Le grand-maître était mort de ses blessures; mais la cause chrétienne avait triomphé; ils en bénirent la Providence et entonnèrent une hymne d'action de grâces pendant que leur bannière flottait au haut des minarets, à la place du croissant, à côté des drapeaux d'Aragon et de Castille.

A Guillaume II, dit le Mege, succéda Antoine de Bosredon. Il avait été prieur de Serqueux et conséquemment moine bénédictin

de Saint-Bénigne de Dijon. Mais fit-il profession dans l'ordre de Cîteaux avant sa nomination ? C'est possible ; toutefois, nous en doutons fort. Nous croyons qu'il fut demandé par les moines de Morimond qui, n'ayant à leur tête depuis longtemps que des fils de laboureurs dont les châtelains du Bassigny faisaient peu de cas, comme nous l'avons rapporté, voulurent se donner pour chef un grand seigneur qui irait de pair avec eux et saurait leur résister. Si telle fut leur pensée, ils se trompèrent. Ils avaient encore des saints parmi eux; eh bien, un saint, fût-il fils d'un berger ou d'un porcher, saura toujours se faire écouter et respecter des grands de la terre. La noblesse de la naissance a toujours fini par s'incliner devant la sainteté qui n'est que la noblesse de l'âme. Si l'élection de M. de Bosredon eut lieu dans de pareilles conditions, elle ne put être légitimée que par le souverain-pontife. Il avait beaucoup de qualités et de talents, surtout comme diplomate. Il portait le titre de conseiller du roi. Louis XI se servit de lui pour plusieurs négociations; mais nous ne voyons pas qu'il ait rien fait d'important pour son abbaye.

Après onze ans d'administration, il voulut avoir un successeur et le faire entrer par la même porte que lui. Il se démit donc en faveur de Jacques de Livron, moine bénédictin comme lui. Cette famille de Livron, originaire du Dauphiné, était venue s'établir dans le Bassigny, dans la personne d'Antoine de Livron, nommé capitaine du château de Coiffy. De Marguerite de Noailles, son épouse, il avait eu deux fils : Jacques, qui s'était fait religieux dans l'ordre de Saint-Benoît, celui dont il s'agit ici, et Bertrand, capitaine de Coiffy comme son père. Ce dernier, en 1477, avait épousé Françoise de Beauffremont, qui lui avait apporté la seigneurie de Bourbonne. Le nouvel abbé était donc le frère du seigneur de Bourbonne. Le pape accepta la démission de l'abbé de Bosredon et le remplaça par Jacques de Livron. La nomination était valide, le pape pouvant disposer, quand il le juge convenable, des règles qu'il a approuvées et qui tirent de cette approbation toute leur force obligatoire. Il est probable qu'elle n'eut lieu que pour éviter l'intrusion d'un abbé commendataire, ce qui aurait été le dernier des malheurs. Alors, le Saint-Siége, toujours si sage, placé entre deux maux, aurait choisi le moindre. Si la nomination était valide, elle n'était pas régulière; elle fut assez mal accueillie dans l'ordre. Jacques de Livron s'étant rendu au chapitre général de cette année, il en fut question et voici ce que nous lisons dans les actes capitulaires : « Ce n'est pas sans un grand déplaisir, *non sine displicentia grandi*, que l'assemblée a appris que Dom Antoine,

le dernier abbé de Morimond, s'était démis de sa place entre les mains de notre très Saint-Père le pape, et qu'il y avait été pourvu d'autorité apostolique en la personne de Jacques de Livron, moine de l'ordre de Saint-Benoît. Ce religieux était trop peu instruit de nos statuts et de nos observances, et même trop peu lettré, pour être à la tête d'une maison aussi importante, l'une des quatre premières, dont la filiation considérable s'étend dans les pays les plus éloignés. Cependant le chapitre, toujours décidé à ne jamais s'écarter de l'obéissance qu'il doit au Saint-Siége, a bien voulu recevoir dans son sein et dans l'ordre cet abbé ainsi promu, mais à condition qu'il prêterait publiquement le serment ordinaire de respecter, en tout, nos constitutions, usages, libertés, priviléges, d'obéir au père abbé de Cîteaux, ce qu'il a fait en présence de tous les définiteurs. Il lui a été ensuite enjoint de ne se mêler en quoi que ce soit ni de la visite ni de la réformation des monastères qui relèvent du lieu, jusqu'à ce qu'il ait acquis une connaissance suffisante du régime cistercien. En attendant, le révérendissime abbé de Cîteaux, père médiat de Morimond, nommera des abbés capables de le faire à sa place (1).

L'abbé Jacques de Livron dut subir cette humiliation : sans doute c'était un grand honneur d'être abbé de Morimond, mais dans le cas présent, c'était le payer trop cher. Il ne gouverna l'abbaye que pendant sept ans, étant mort en 1491. Jean de Vivien, huitième du nom, le remplaça, il avait été auparavant abbé de Vaux-la-Douce et de Beaupré ; il mourut à Dijon au mois d'octobre 1495 et eut pour successeur Jacques de Pontailler, ex-proviseur du collége des Bernardins de Paris, ancien abbé de Charlieu et de Bellevaux.

Comme nous l'avons déjà dit, le droit de vaine pâture et de paisson sur de vastes espaces était très avantageux aux moines pour l'alimentation de leurs nombreux troupeaux, mais c'était un droit dont l'usage était très délicat et sujet à beaucoup d'inconvénients. Les habitants des villages avaient leurs droits de parcours en même temps qu'eux sur leurs propres territoires ; les seigneurs en jouissaient aussi. De plus, les terres, les prés, les bois des villages et des seigneurs contigus à ceux du monastère, se mêlaient, s'enchevêtraient souvent. Les limites n'étaient toujours pas bien certaines et bien acceptées de part et d'autre. On comprend que des conflits étaient inévitables. Les seigneurs avaient donné leurs terres aux moines comme ils les possédaient,

(1) Mart., *Thes. nov. Anecd.*, t. IV.

c'est-à-dire souvent grevées de droits d'usage qui n'avaient jamais été que tolérés, et conséquemment très contestables. De là tant de procès si longs, si acharnés, si dispendieux et qu'il faut mettre en première ligne parmi les choses qui ont contribué le plus à faire descendre notre abbaye des sphères supérieures où elle s'était d'abord placée, et à la dépopulariser.

Nous retrouvons déjà ces procès à la fin du XIII[e] siècle. Ainsi, en 1262, un accord est conclu entre Morimond et Lamarche au sujet de la vaine pâture dans les bois provenant des sires d'Aigremont. Mais de nouvelles querelles éclatèrent dans le courant du XIV[e] siècle et du XV[e], concernant le bois de la Roture ; elles ne se terminèrent que l'an 1601 par l'intervention du duc Charles de Lorraine. Il en fut de même à Romains-aux-Bois dès le milieu du XIII[e] siècle, ce qui dura jusqu'à la fin du XV[e] et plus longtemps encore. A Levécourt, les habitants, après l'érection de leur commune, voulurent empêcher les troupeaux de l'abbaye de pâturer dans les prés qu'elle leur avait abandonnés, et les moines en firent autant dans ceux qu'ils s'étaient réservés. Mais la lutte ne fut peut-être nulle part plus vive, plus longue et plus violente qu'à Breuvannes. Les habitants de ce village avaient le droit d'envoyer, un jour dans l'année, tous leurs bœufs de charrue paître dans les prés des moines. Ils pouvaient choisir malicieusement un jour avant la fauchaison et causer de grands dégâts et dommages. Les moines se rachetèrent de cette servitude en cédant une prairie dans leur voisinage. La prairie concédée était tellement enclavée dans celle des Gouttes qu'il était fort difficile de fixer les bornes. Après bien des débats, on convint que la limite de séparation serait la croix de La Grange ; ceux de Breuvannes l'eurent bientôt franchie, quelque sacrée qu'elle fût. De là nouvelles contestations, nouveaux procès. Les moines crurent devoir se clore ; ceux de Breuvannes brisèrent les clôtures. Enfin, en 1772, ils finirent par avoir ce qu'ils n'avaient cessé de revendiquer, la vaine pâture sur toute la prairie des Gouttes.

Il y avait deux sortes de dommages : l'un par échappée, l'autre à garde faite. Dans le premier cas, on se contentait de la séparation, et dans le second, il y avait, en outre, amende et quelquefois saisie des troupeaux comme gage. Nous avons vu plusieurs fois les troupeaux des moines saisis par les gens d'Aigremont et de Breuvannes, par les sires de Clefmont et de Bourbonne.

Les moines faisaient aussi saisir ceux des autres ; c'est ce qui amena le terrible conflit dont nous allons parler.

Nous voyons que les habitants de Fresnoy, les plus proches voi-

sins de Morimond, prétendant avoir droit de paisson pour leurs porcs dans certains bois de l'abbaye, avaient été déboutés de leurs prétentions en 1445. Nous avons dit que les moines en 1454, par amour de la paix et aussi en témoignage de bon voisinage leur avaient accordé, ainsi qu'à ceux de Romains-aux-Bois, le droit de paisson dans un certain rayon de leurs forêts moyennant quelques deniers pour chaque pré déclaré. Nous avons montré combien cette concession était généreuse, mais elle ne remédia à rien : il n'y a point d'accord et de pacte possible avec la mauvaise foi. D'abord, on emboucha plus de porcs qu'on en déclarait; puis on dépassa les limites. Il y eut des avertissements, des menaces et des procès-verbaux. Enfin, après avoir grondé, l'orage éclata.

Le lundi de la Pentecôte, 1496, on vint avertir le maïeu ou maire de Morimond, que le porcher de Fresnoy tenait son troupeau à garde faite dans les bois réservés. Il s'y transporta et fit saisir quarante porcs que l'on conduisit dans les écuries de l'abbaye. A cette nouvelle, des rassemblements se formèrent dans le pays ; les têtes s'échauffèrent. Les plus audacieux et les plus méchants s'armèrent de bâtons, de braquemarts et de hallebardes et se ruèrent sur le monastère dont ils enfoncèrent la porte d'entrée. Les uns coururent à la bonde du grand-étang qu'ils levèrent pour inonder la maison ; les autres aux étables pour en tirer les porcs. Le maïeu qui les avait fait saisir et qui se trouvait là, reçut un coup de braquemart et eut la main presque coupée. Le cellérier fut blessé grièvement à la tête avec effusion de beaucoup de sang. Les moines étant sortis à ce grand bruit, et voyant le danger se sauvèrent dans les bois. Ces forcenés les y poursuivirent en criant : Tue ! tue ! Enfin, ils emmenèrent leurs porcs et avec eux une partie de ceux du monastère. Plusieurs se portèrent sur le moulin du Foulon qu'ils dévastèrent. Cette déplorable affaire eut un grand retentissement ; elle fut d'abord jugée par-devant la prévôté de Montigny et ensuite au bailliage, et les coupables furent punis. Les procès finissent, mais il y a quelque chose qui ne finit pas avec eux : ce sont les antipathies, les rancunes, les vengeances qui en sont la suite et qui se transmettent de génération en génération.

CHAPITRE XLIX

Des chartes et contrats du moyen-âge, d'après les Archives de Morimond.

Les croyances, les mœurs, les idées, les aspirations d'un peuple se révèlent dans toutes ses œuvres, les plus grandes comme les plus petites. Tout ce qu'il fait, il le fait à son image. Vous retrouvez cette image dans ses édifices, ses arts, sa littérature, mais surtout dans ce qui tient le plus à l'âme et à la conscience, comme les traités, les contrats, les conventions. A aucune époque, cela n'est plus visible qu'au moyen-âge. Il n'y a pas une seule charte de fondation, de donation, de vente, pas un seul parchemin où l'on ne sente sous la lettre morte, un monde qui palpite, comme on sent sous son doigt, dans l'artère, les battements et les pulsations de la vie. C'est ce que nous avons constaté dans les archives de l'abbaye de Morimond.

Dans les grandes chartes, il y a presque toujours un préambule ordinairement très court et toujours rédigé dans un sens religieux et moral. En voici un exemple : « Comme, selon les paroles de l'Apôtre, nous paraîtrons tous, un jour, devant le tribunal de J.-C. pour être jugés, il faut nous préparer par de bonnes œuvres à ce jugement terrible où le Dieu tout-puissant nous assure qu'il punira les méchants et récompensera les bons ; il faut semer sur la terre ce que nous recueillerons dans le ciel au centuple, c'est pourquoi je Jean de Choiseul et Bertremette mon épouse avec l'assentiment de nos enfants Jean, Regnier, Alis et Jehannete nous donnons etc. »

Songez, s'écriait saint Jean Chrysostôme, songez à qui vous donnez, songez que c'est à Dieu même ! C'est ce que l'on croyait et ce qui se faisait à l'époque dont nous parlons. Dans presque toutes les chartes de donation, il est dit : « J'ai donné à Dieu, à la bienheureuse Vierge-Marie de Morimond, à tous les frères qui servent Dieu dans cette maison, etc. *Dedi Deo* ; *Beatæ Mariæ de Morimundo et fratribus ibidem Deo servientibus in liberam et perpetuam elemosinam etc.* Ce n'est plus l'homme qui contracte avec l'homme, mais l'homme qui contracte avec Dieu.

Le contract est signé par l'homme et contre-signé par Dieu ; il est sacré, il est divin.

On donne pour Dieu, *propter Deum*, pour le remède de son âme, *pro remedio animæ*. Car, c'est là le terme consacré. Toute âme est malade; sa maladie c'est le péché, son remède, c'est la grâce de Dieu et cette grâce nous la méritons surtout par des œuvres de charité, par les prières que nous faisons ou que les autres font pour nous. Ce remède n'était pas seulement applicable à l'âme du donateur, mais à celle de ses ancêtres et de ses successeurs *pro remedio animarum antecessorum et successorum*, ou en langue vulgaire : « par lou remede de l'arme de mes peire et meire et de toz nos ancessours et de toz mes hors. » Quelquefois ceux qu'on avait en vue étaient nommés comme dans cette charte : « Je Henri, comte de Bar, pour le remède de l'arme de notre chier peire de nos ancessors et de la notre arme et de l'arme de notra chiere compaigne Aliena fille au roi d'Angleterre, etc.»

On songeait surtout aux âmes du purgatoire; c'était à elles que l'on faisait la plus grande part comme ayant le plus grand besoin. Les prières et les bonnes œuvres des moines devaient leur procurer le rafraîchissement, *refrigerium*, en attendant la délivrance.

Qui rédigeait les actes? Ordinairement les évêques, c'est-à-dire la plus haute autorité qui soit au monde. Les plus grandes chartes de Morimond, sont l'œuvre des évêques de Langres, de Toul et des archevêques de Besançon.

La main qui bénissait, qui consacrait, qui touchait aux choses du ciel, était aussi celle qui touchait aux choses de la terre, qui réglait les pactes et les conventions des hommes : jamais le contrat n'a été élevé plus haut. Le seigneur comparaissait par-devant la cour épiscopale, *in curia episcopali*, disait ses dispositions, les mettait dans la main de l'évêque, et l'évêque dans celle de l'abbé de Morimond comme nous le voyons dans cette charte : « Je Gauthier, évêque de Langres, notifie que Simon, comte de Clefmont et son fils Robert Guiscard, ainsi que Simon et Guiscard fils du dit Robert, ont renouvelé et confirmé devant nous les donations qu'ils ont faites à Morimond, eux et leurs ancêtres, à diverses époques; ils ont remis le tout entre nos mains, et nous entre celles d'Aliprand, abbé dudit monastère. »

Quelquefois l'évêque déléguait un de ses archidiacres, celui du Bassigny. L'official se réunissait aussi à l'archidiacre en certaines circonstances comme dans cette charte : « Nous, maître Guichard, official de la cour de Langres et Jean de Tavelles, archidiacre du Bassigny. » Nous avons retrouvé deux ou trois chartes

rédigées par les doyens de la chrétienté du Bassigny. Nous citerons celle de la donation d'une part des dîmes de Dambelain, faite par dame Bonior de Colombey, qui commence ainsi : « Je maître Gérard, doyen de la chrétienté du Bassigny, *decanus Christianitatis de Bassineio*, etc. » On donnait le nom de chrétienté aux paroisses où avaient été les premiers baptistères d'une contrée. Ainsi le doyenné de la cathédrale de Langres, s'appelait doyenné de la chrétienté de Langres, celui de Saint-Jean de Dijon, doyenné de la chrétienté de Dijon.

Les curés eux-mêmes étaient aptes à recevoir les actes civils. On croyait alors que celui qui enregistrait l'entrée dans la vie par le baptême, la prise de possession de la vie par le mariage, la sortie de la vie par la mort, que celui qui pouvait faire le plus pouvait faire le moins.

Quelquefois un seul curé suffisait, *ego Guido curatus de Columbeio* ; mais aussi quelquefois il y en avait deux.

Un très grand nombre de chartes paraissent avoir été écrites par les seigneurs eux-mêmes et commencent ainsi : « *Je Foulque, Raynard, Jean de Choiseul*, etc. *Je Regnier d'Aigremont, je Barthelemy de Nogent, je Hugues de Lafauche*, etc. Il y avait, cependant, fort peu de seigneurs qui sussent écrire, mais tous avaient un clerc qui écrivait pour eux et en leur nom. Lorsqu'ils voulaient donner à leurs contrats un caractère sacré, ils les présentaient à l'évêque pour qu'il les confirmât de son autorité.

Nous avons retrouvé plusieurs chartes écrites à la porte, devant la porte de Morimond, *ad portam, ante portam Morimundi*. Les seigneurs arrivaient là pour une cérémonie, une retraite, une visite. Ce qu'on appelait *la porte* dans les monastères cisterciens, se composait de tout un grand bâtiment. C'est là qu'on se réunissait en attendant. Celui qui voulait faire une donation profitait de ce concours, prenait ses témoins et déclarait devant eux son intention. On écrivait à l'instant même ou plus tard : la parole était donnée ; le contrat était fait, sinon toujours sur le parchemin, au moins dans la conscience et il n'y avait plus à y revenir. Quelquefois cela se passait ainsi à la porte de l'église, *ante ecclesiam Morimundi* ; mais souvent c'était au chapitre où les seigneurs étaient admis en certaines circonstances solennelles. Quelques-uns se contentaient d'annoncer publiquement leurs donations, s'engageant à les acquitter dans un délai fixé ou le plus tôt possible. Mais le plus souvent ils arrivaient avec leurs chartes toutes écrites et leurs témoins ; ils n'avaient qu'à lire ou à faire lire et à faire accepter. C'est ce qui est exprimé par ces mots : *hoc actum est in*

capitulo Morimundi, en plein chapitre, *in pleno capitulo*, lorsque c'était en présence des moines et des convers. Au sortir du chapitre, on allait à l'église et là en présence du couvent *in presentia couventus*, le donateur venait se prosterner devant le grand autel, se levait, en montait les degrés, y déposait, en l'offrant à Dieu avec serment, son acte de donation ; c'est ce que signifie cette formule que l'on rencontre si souvent : *super altare propria manu obtulit, cum juramento promittens*, etc. Il y en avait qui choisissaient l'autel de la sainte Vierge, comme Albert de Dambelain, *manu sua super altaræ sanctæ Mariæ posuit.* Il paraît qu'on mettait une croix sur l'autel et que c'était sur cette croix que l'on faisait serment : au moins c'est ce que fit Louis fils de Girard de Bourmont en offrant sa part de fief de Levécourt ; il posa son don sur l'autel et jura au même autel sur le bois du Seigneur, *donum suum super altare posuit et in eodem altari super lignum Domini juravit*. La donation se trouvait ainsi consacrée par l'autel et par la croix qui était sur l'autel, et par le Christ qui était sur la croix. Il y avait là quelque chose de profondément religieux et moral : l'offrande de la donation était une sorte de sacerdoce, le donateur une sorte de prêtre. On comprend toutes ces précautions ; elles ont été et seront toujours bonnes dans tous les temps, mais surtout dans un siècle où la force primait trop souvent le droit. Cela n'empêchait pas toujours, comme nous l'avons vu, les parjures, les injustices, les querelles, mais cela les empêchait souvent, et c'était déjà un service immense.

Ce qui nous a le plus frappé dans les contrats des archives de Morimond, c'est la part faite à la mère et aux enfants. Au début de toutes les chartes, dans les premières lignes, l'homme et la femme apparaissent l'un à côté de l'autre dans cette union que Dieu a faite. La communauté civile entre les époux est de nos jours plus légalement établie, mais elle l'est peut-être moins réellement et moins profondément. Il ne faut pas s'imaginer que la femme comptait alors pour peu ; l'homme dans toutes ou presque toutes les transactions, ne pouvait rien faire sans elle. Il en était de même des enfants d'où la formule ordinaire : *cum laudate et assensu ux oris meæ et liberorum meorum.* Tous les enfants du donateur devaient consentir sous peine de nullité. Nous voyons ces enfants demander qu'on invalide les donations de leurs pères, par l'unique raison qu'ils n'y ont pas consenti (1). Le consentement

(1) Abbertus filius Gisleberti super elemosynas patris quœrimoniam movit quod eam non laudasset.

des filles était aussi nécessaire que celui des fils. Ceux-ci sont d'abord nommés et celles-là ensuite. Les familles étaient alors fort nombreuses. Le nombre des enfants dépendait de la volonté de Dieu, et non comme aujourd'hui, de celle des parents.

On laissait venir tout ce qui devait venir. Il n'était pas rare de rencontrer des familles de dix, douze et quatorze enfants. Ce qu'on regarderait aujourd'hui comme un malheur, passait alors pour une bénédiction. Tous les enfants étaient nommés les uns après les autres en commençant par les garçons. En voici un exemple dans la charte de Regnier de Vroncourt en 1151 : son épouse a approuvé, *laudavit uxor ejus*, ses fils et ses filles ont fait de même: Hugues, Frédéric, Evrard, Viard, Gertrude, Béatrix, Ermentrude, Elisabeth, Ameline. Il arrivait quelquefois qu'on ne pouvait les réunir tous au même lieu et au même moment; mais il fallait toujours que les enfants consentissent plus tard par-devant témoins. Ainsi, Geoffroy de Rangecourt avait six enfants, quatre garçons : Hayrard, Gilbert, Alexandre et Villerme ; deux filles : Damete et Galie. Se trouvant à Morimond avec son épouse et ses trois premiers fils, de leur assentiment, il abandonna aux moines quatre journaux de terre, et toutes les dîmes qu'il pouvait prélever sur ce qu'ils possédaient dans son village ; mais son fils Willerme et ses deux filles n'étaient pas avec lui ; ils furent appelés un jour à donner leur consentement en présence de Viard, cellérier du monastère, de Foucher, prêtre, et d'Hemmeric de Nogent. Lorsqu'un des fils du donateur était marié, son épouse devait consentir avec lui. La charte précédente nous offre un exemple dans Sybille, femme d'Hayrard, fils aîné de Geoffroy. Si c'était une fille, il en était de même pour elle et ses enfants. Nous voyons dans la charte de confirmation des donations de la maison de Clefmont, qu'Alis, sœur de Guiscard et de Simon de Clefmont, surnommée Guiscarde, dame de Sexfontaines, donne son consentement avec son fils Othon et sa fille Adeline. Si le donateur était célibataire et sans enfants, il fallait que cela fût bien spécifié, *antequam haberet aut uxorem aut liberos*. S'il était marié et qu'il n'eût pas d'enfants, il fallait le déclarer ; *cum nondum de ux ore sua haberet liberos*, ou en langue vulgaire : *encore sans hayrs de los cors*. Lorsque les enfants ne savaient pas parler, on était obligé de le déclarer, comme nous le voyons dans la charte d'Albert de Dambelain et de Gylathe son épouse, *cum ad huc non haberent pueros qui loqui possent die quo hæc facta sunt*.

Aussitôt que les enfants pouvaient parler et comprendre quelque peu, on leur demandait leur consentement. Dans une charte d'E-

vrard de Vroncourt et de Grosse son épouse, en date de 1191, il est dit qu'ils n'avaient alors qu'une petite fille qui fût capable de s'exprimer avec quelque intelligence, et qu'elle approuva ce que ses père et mère avaient fait, *laudavit et filia quam eo tempris unicam habebant quo verbo et sensus aliquod posset exprimere.*

Quelquefois les filles mettaient des conditions à leur consentement. Ainsi, Hugues de Choiseul ayant abandonné aux moines ce qu'il avait dans la terre de Folloncourt, sa fille Agathe ne voulut y consentir qu'autant que le monastère leur donnerait une cape *cappam unam* (1). Il paraît que c'était un vêtement fort cher. Il y avait beaucoup de bonnes maisons où il n'y en avait point. Dans d'autres il n'y en avait qu'une dont chacun, homme et femme, se servait au besoin; *nomini unam cappam habentes, alternatim prout unicuique major necessitas incumbebat utebantur.*

Ainsi, la femme tombée si bas sous le paganisme, qu'elle ne comptait plus pour rien ou presque rien dans la vie civile, se relève sous la loi de réhabilitation du christianisme, et remonte au premier plan de la création où elle est la compagne de l'homme, semblable à lui. L'enfant tombé plus bas encore que la femme reconquiert avec elle sa place et ses droits dans la famille et la société. L'unité de la famille du moyen-âge a été brisée depuis : l'enfant n'est plus rien; la femme est peu; l'homme est tout ou presque tout. Son pouvoir trop souvent sans frein et sans contrepoids, a été la cause de bien des malheurs et de beaucoup de ruines.

Les témoins jouent un grand rôle dans les actes et les chartes que nous avons eus sous les yeux. Il y en a quelquefois dix, quinze, vingt et plus, de tous les rangs, de toutes les conditions. Tout le monde pouvait l'être parce que tout le monde avait une conscience, et qu'il ne fallait que cela. Ce que nous avons remarqué de plus curieux, c'est que tous les membres de la famille étant appelés à figurer dans les contrats, chacun d'eux avait ses témoins. Prenons par exemple l'acte de donation de la terre de Salveschamp. Les témoins de Foulque de Choiseul le donateur, sont : Raoul, abbé de Clairfontaine, Dominique, moine-bénédictin de Bourbonne, Geoffroy de Rançonnières, chevalier. Les témoins d'Alis, épouse de Foulque et de sa première fille Helvide sont : Ulric, chevalier, Etienne, prêtre, Humbert, prieur de Morimond. Les témoins d'Idide seconde fille : Foulques son père et Humbert. Les témoins de Raynard fils de Foulque : Guillem,

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 6e liasse.

prieur de Varennes, Avelne, chanoine de Septfontaines, Hugues, prêtre de Maisoncelle.

Nous voyons que souvent les témoins étaient purement et simplement témoins, c'est-à-dire qu'ils ne s'engageaient pas au delà de leur témoignage; mais souvent aussi ils étaient témoins et ôtages, *testes et obsides,* c'est-à-dire que dans le cas où le contractant aurait manqué à ses engagements ou n'aurait pas été capable de les remplir, ils devaient se constituer otages ou pleiges jusqu'à pleine satisfaction. Il y a aussi des témoins qui sont répondants ou cautions *fidejussores et responsores.* D'autres sont garants, *garantiam promittunt,* c'est-à-dire qu'ils s'obligent à mettre en possession le donataire ou l'acquéreur, à les maintenir en jouissance à leurs risques et périls contre ceux qui voudraient les inquiéter.

Tous les témoins sont mêlés ensemble : le curé, le doyen, l'abbé avec le forestier, le rentier, le *piscata* et le *venata*, le maïeur ou le maire, *villicus*, le bourgeois, *burgensis*, avec le frère convers et le chapelain (1), le maçon et le cordonnier avec le comte et le vicomte, le charpentier, le maréchal avec l'archidiacre et l'évêque.

L'apparition du sceau était presque toujours nécessaire. Le sceau c'était la devise, les armes, la famille, la maison, c'était l'homme. On pouvait nier l'écriture, mais non le sceau. Les seigneurs avaient leurs sceaux qu'ils apposaient à tous leurs actes, ce qui s'appelait *sigillum apponere.* Le sceau ecclésiastique était le plus respectable et le plus respecté de tous. Daus les transactions les plus importantes, on demandait celui de l'évêque qui l'accordait avec la formule d'usage : *posenta paginam sigelli mei impressione munivi.* Après le sceau de l'évêque venait celui du chapitre. Viard d'Humes, en 1183, prie le chapitre de Langres de confirmer par l'apposition de son sceau, ce qu'il a fait pour Morimond, ce qui équivaudra à une charte, *rogans ut pro carta sigillo capituli omnia confirmarentur.* Le sceau de l'archidiacre n'avait pas moins de valeur : le vénérable Henri de Reims, archidiacre du Bassigny, a appposé son sceau à la charte par laquelle Ferry de Clefmont a accordé le droit d'usage dans ses bois, *venerabilis Henricus de Reims archid. Bassigneii sigillum apposuit.* Gauthier d'Harcourt

(1) Les chapelains étaient alors fort nombreux; il y en avait de trois sortes : 1° les chapelains des seigneurs chargés de la chapelle castrale; 2° les chapelains des chapelles bâties çà et là sur tout le territoire; 3° les chapelains des chapelles des églises paroissiales suffisamment dotées pour cela.

fait sceller ses actes de vente et de donation du sceau de *honorables homes mon signor Pierre, doïen de Bormont*. Il y avait des seigneurs qui n'avaient pas de sceaux parce qu'ils n'étaient pas encore en possession de l'héritage paternel; ils pouvaient alors se servir du sceau de leurs plus proches parents. Ainsi, en 1245, Jean de Choiseul, dans sa charte de confirmation du don d'éminage à la foire de Choiseul, accordé par son père, et de celui de hallage qu'il accorde lui-même, dit: « Parce que je n'ai pas de sceau, j'ai fait apposer à cette charte celui d'Alis ma mère, *sigillum Aledis matris meæ huic cartæ feci apponi*. D'autres se servaient de celui de leurs suzerains; Haymon d'Ecot n'ayant point de sceau fait sceller une de ses donations en faveur de Morimond du sceau de Jean de Reynel.

Ainsi le contrat était entouré de toutes les garanties désirables. On peut dire qu'il était passé par-devant Dieu. Il fallait que le contrat entrât à l'église, qu'il touchât à l'autel et à la croix. Il y a un reflet du ciel et de l'éternité sur tous nos vieux parchemins. Aussi semblent-ils défier le temps et les siècles. De nos jours, il n'est plus question de Dieu et de l'âme dans nos transactions; il n'y a plus que des hommes qui cherchent, hélas! trop souvent à se tromper, mais assez adroitement pour éviter l'amende, le gendarme et la prison. Ce n'est plus devant Dieu, dans les églises et les monastères que les affaires se font, mais dans les cabarets par-devant une bouteille.

CHAPITRE L

Des Moines de Morimond comme décimateurs.

Avant de parler de la dîme, nous déclarons que nous n'en avons jamais été partisan. On ne peut pas dire qu'elle soit injuste, car Dieu qui est la justice même ne l'aurait pas inspirée à son peuple, et l'Eglise n'aurait jamais consenti à la percevoir. Elle a eu ses raisons d'être chez nous comme ailleurs, mais ces raisons ayant cessé et ne pouvant plus se reproduire, on ne l'y reverra jamais. On n'y pense plus nulle part, le clergé moins que personne. Il n'y aura désormais plus que certains révolutionnaires attardés qui

sentiront encore de temps en temps le besoin d'y revenir, et de l'exhumer comme épouvantail.

Pendant six ou sept siècles l'Eglise s'est entretenue avec les dons et les offrandes des fidèles et surtout avec les propriétés territoriales. Les biens ecclésiastiques ont toujours tenté le pouvoir civil. Dagobert fut le premier parmi nous qui essaya de mettre la main dessus; mais ce qu'il n'eut pas l'adresse et l'audace de faire, Charles-Martel le fit. N'ayant plus d'argent dans ses coffres, sous le prétexte de ses guerres avec les Sarrazins, il livra à ses barons presque tout le patrimoine de l'Église qui fut ainsi converti en fiefs. Or, qu'arriva-t-il? Les églises, les presbytères et toutes les grandes cures du catholicisme, qui représentait la civilisation du monde, tombèrent en ruine. L'astre de Charlemagne se leva sur ce chaos. Ce prince se trouva en face de grandes difficultés, mais avec un génie plus grand encore. Il n'était pas possible de faire rendre aux enfants ce que les pères s'étaient approprié, et qui avait été vendu et revendu plusieurs fois. Il ne restait point d'autres terres à donner en compensation, il n'y avait point de budget de l'Etat, les communes n'existaient pas. Il fallait recourir à un impôt en nature et Charlemagne choisit la dîme. Il la divisa en trois parts : la première, pour l'évêque ; la deuxième, pour la subsistance et l'entretien du clergé paroissial; la troisième, pour la réparation des églises et le soulagement des pauvres. Il fit plus : on voit par le capitulaire de *Villis* qu'il y soumit ses propres fonds ; c'était joindre l'exemple au précepte.

Le monde est un tourbillon; les choses et les personnes y changent vite. A peine un siècle et demi après Charlemagne, sous ses indignes successeurs, il y eut un tel désordre, une telle anarchie que chacun dut pourvoir à sa propre défense, et ceux qui ne purent se défendre eux-mêmes durent acheter des défenseurs. Les évêques, pour se faire des vassaux et des droits de garde, furent souvent forcés d'engager temporairement leurs plus beaux domaines avec une partie de leurs dîmes et des autres dîmes paroissiales, d'où l'origine des dîmes inféodées. Un certain nombre de seigneurs ne se firent aucun scrupule de s'en emparer par force. Mais, au commencement du XII[e] siècle, l'autorité royale s'étant affermie, l'Eglise somma ceux qui avaient usurpé les biens et les dîmes ecclésiastiques ou qui ne les avaient reçus qu'à titre précaire, et dans le cas de nécessité, de les rendre, sous peine d'excommunication majeure à la vie et à la mort. Plusieurs restituèrent aux paroisses et aux curés ; c'était la vraie restitution. Beaucoup ne consentirent qu'à le faire qu'entre les mains des moines.

De toutes les chartes écrites à cette occasion, la plus remarquable est celle par laquelle Jean de La Fauche déclare : « que mu par un sentiment de justice et persuadé que ce serait contribuer à la gloire de Dieu et de l'Eglise, si les dîmes qui sont de fait au pouvoir des laïques étaient restituées aux églises et aux ecclésiastiques, il abandonne aux religieux, abbé et couvent de Morimond, la moitié de la quatrième partie des grosses dîmes de Chalvraines. »

Pourquoi les moines furent-ils alors préférés aux curés ? Il y eut un peu de jalousie et de vengeance. Les seigneurs voyaient avec peine que le clocher s'élevait souvent par-dessus les tourelles de leurs castels. Le presbytère avec son mense, formait une terre sacrée et indépendante, qui était comme une barrière et une limite posée à leur puissance. On avait souvent vu un pauvre prêtre au prône de la messe paroissiale, le dimanche, lancer du haut de l'ambon des regards menaçants du côté du banc seigneurial. Quand il s'était agi de venger la loi de Dieu et les droits des peuples, il avait souvent prononcé des homélies terribles et engagé des luttes où la victoire lui était restée. Il fallait bien se garder de grandir un pareil homme et d'ajouter à son influence. En lui rendant ou en lui payant la dîme, c'était se constituer son vassal. Ensuite, le baron, le *miles* comme on l'appelait, avec son haubert, sa rondache, sa cotte de mailles, ne sachant ni lire ni écrire, chevauchant et bataillant sans cesse, ne représentait que trop le germain, le franck des forêts d'Outre-Rhin. Le curé, au contraire, l'homme de la paix et du sanctuaire, vivant dans la solitude de son presbytère rustique, avec sa robe ample et relevée par une ceinture comme la toge antique, ayant ouverts sur la table, d'un côté, la Bible avec les homélies des Pères, et de l'autre, Virgile et Horace représentait le lettré, le latin; c'était le survivant de la civilisation romaine purifiée par le christianisme. Il y avait là les restes de deux races contraires, naturellement peu sympathiques. Il faut aussi ajouter, pour dire toute la vérité, que le clergé séculier, aux Xe et XIe siècles, et même un peu plus tard, n'avait pas été, en général, au niveau de sa divine mission, et que les moines lui étaient alors souvent préférés. La dîme, *decima*, s'appelait ainsi, non parce qu'elle consistait dans le prélèvement de la dixième partie de la chose, car souvent on prélevait plus ou moins, mais en souvenir et par imitation de la dîme lévitique qui avait été ainsi fixée. Elle était divisée en personnelle et en réelle. La première était celle qui provenait du travail et de l'industrie du négoce, des arts et métiers. Les dîmes réelles étaient celles qui se percevaient

des fruits de la terre. La dîme réelle était grosse ou menue : l'une, comprenait les principaux produits, comme blé, vin, orge et avoine; l'autre, les produits moindres, tels que fruits des arbres, légumes des jardins et des champs, lin et chanvre, etc.

La plupart des dîmes se trouvaient inféodées, tantôt à un seul seigneur, tantôt à plusieurs ensemble : quelquefois leurs enfants se les partageaient. On comprend alors quel morcellement dut en résulter. Il y avait dans le Bassigny des décimateurs du tiers, du quart, du sixième, du douzième, du quinzième, du vingtième et de moins encore. On aurait pu citer des villages où il y avait plus de décimateurs que de cultivateurs. Comment vérifier les droits, comment faire la part de chacun? C'étaient des difficultés, des contestations sans cesse renaissantes, un désordre, une confusion qui aurait rendu l'agriculture impossible si les moines n'avaient concentré toutes ces parcelles de dîmes entre leurs mains. Cependant les Cisterciens, par leurs premiers règlements, par la Charte-de-Charité, ne devaient pas recevoir la dîme du travail d'autrui, ni on ne devait pas l'exiger d'eux, soit pour les terres qu'ils cultivaient eux-mêmes ou qu'ils faisaient cultiver à leurs frais, soit pour celles qu'ils défrichaient, soit aussi pour leurs troupeaux. Outre les exemptions générales accordées à l'ordre de Cîteaux par plusieurs papes, il y avait eu des exemptions particulières pour Morimond; nous ne citerons que celle d'Eugène III et celle d'Alexandre III conçues dans les mêmes termes : *Sane labirum vestrorum quos pupriis manibus aut sumptibus colitis sive de nutrimentis vestrorum animalium nullus omnino a vobis decimas præsumat exigere.* — Innocent III y ajouta l'exemption pour les jardins potagers et fruitiers, la pêche des étangs, *de hortis, virgultis et piscationibus.*

On ne pouvait désirer, dans les circonstances présentes, pour un ordre agricole une position plus indépendante, plus avantageuse et plus belle. Il eût été plus convenable et plus grand de toujours rester dans cette région élevée et sereine, sans doute ; mais ce n'était pas possible : Saint Bernard lui-même n'avait-il pas été souvent forcé d'en descendre dans les besoins pressants de l'Eglise et du monde? Au point où en étaient venues les choses, ou il fallait que la dîme restât au pouvoir des laïques, qui auraient continué à l'employer pour leurs besoins particuliers et même pour leurs plaisirs, ou il fallait qu'elle passât entre les mains des moines avec toutes les charges ecclésiastiques et religieuses qui y étaient attachées. Le pape et les évêques s'empressèrent de ratifier toutes les donations ou restitutions de dîmes qui leur furent faites. On

en offrit à titre gratuit à ceux de Morimond, ils en reçurent à charge de services religieux, ils en achetèrent même à prix d'argent. Les évêques de Toul, de Langres, de Besançon, dans les diocèses desquels cette substitution s'opérait, crurent devoir l'autoriser. Parmi les bourgs et les villages où l'abbaye de Morimond avait dans les dîmes une part plus ou moins considérable, nous citerons : Bourbonne, Parnot, Dambelain, Breuvannes, Bourmont et Gonaincourt, Meuvy et Bassoncourt, Lavilleneuve, Vrécourt, Chalvraines, Saulxures, Vroncourt, Beauffremont et Roncourt, Bousseux, Levécourt et Huillécourt, Romain-aux-Bois, Saussure et Iche (Lorraine), Pouilly et Malroy, Beauffremont et Roncourt, Maulain et Ravennefontaine.

Il y avait une autre sorte de tribut appelé tierces, *tertiæ*, dont il est souvent question et dont il faut dire quelques mots. Après la conquête des Gaules, le sol fut divisé en trois parties : les vainqueurs s'en réservèrent deux et ils laissèrent l'autre aux vaincus, moyennant une redevance annuelle qui prit le nom de tierce, non parce qu'elle consistait dans le prélèvement du tiers des produits, mais parce qu'on le prenait sur le tiers qui avait été abandonné aux indigènes. Cette servitude dura fort longtemps. Dans presque tous les pays du Bassigny certaines terres en étaient grevées. En quelques lieux, mais très rarement, les tierces se levaient avec les dîmes. Sur douze gerbes, il y en avait une de dîme et une de tierce. Le plus souvent ce n'était qu'une gerbe sur quinze. On donna, on vendit des tierces à Morimond (1).

La dîme proprement-dite, dans tout le Bassigny, représentait en général le douzième ou le treizième du produit. Celle des céréales se levait sur place. A mesure que les gerbes étaient liées, on les mettait en tas de douze ou treize chacun. Le dîmier, en passant, en prenait une. S'il tardait trop, le cultivateur pouvait emmener sa récolte, mais avant de charger, il devait crier trois fois : *dîmiers, dîmiers, dîmiers !* Si après le troisième appel, le

(1) En 1282, Jean III de Choiseul échangea contre un destrier ce qu'il avait de blé aux tierces de Breuvannes. Regnier d'Aigremont leur céda les tierces qu'il avait à Iche et qu'il tenait de feu Robert de Jevraude ; Thiébaut de Lamarche celles de Vrécourt pour un anniversaire ; Edouard, comte de Bar, celles de Saussures, près de Bulgnéville, moyennant cent livres de petit tournois. Les moines avaient aussi des rentes sur les tierces comme sur les dîmes. Par une donation de Raynard de Choiseul et d'Alis de Salins, son épouse, ils prenaient dix émines de froment sur les tierces d'Aigremont. Par une autre donation de Jean de Choiseul et d'Alis de Grancey, deux émines et demie sur les tierces de Breuvannes.

dîmier n'arrivait pas, « alors, disent les vieilles chartes, il porroit chargier et mener à ville ses gerbes, porveu que por bon compte laissât ou champs de douze gerbes l'une por disme et seroit creu de ce que mené en auroit par un simple serment, mais que il prouvait qu'il eut appelé dismiers, si comme dit est. »

Quant aux céréales qu'on a l'habitude de ne pas lier comme les pois, les lentilles et le millet, on était admis sur serment à en payer la douzième partie.

La dîme étant levée, on la conduisait à la grange appelée la grange-aux-dîmes, construite et entretenue aux frais des décimateurs. Après le battage, le produit était partagé entre eux et proportionnellement aux droits de chacun. La dîme du vin avait lieu au soutirage de la cuve, sur le pied de douze muids l'un. Une fois le vin en fût, il était permis au vigneron de le descendre dans sa cave ou dans son cellier, si le dîmier ne s'était pas présenté ; mais celui-ci, à son arrivée, pouvait choisir le muids qui lui convenait, ou en faire remplir un en prenant sur tous.

Rarement les moines étaient seuls décimateurs ; ils avaient presque toujours le curé avec eux et un ou deux laïques (1). Leurs charges étaient considérables et s'ils les remplissaient consciencieusement, comme nous le croyons, il ne devait rien ou presque rien leur rester. Ils étaient obligés de contribuer à la reconstruction et aux grosses réparations des églises, et il n'y avait presque pas d'année où le cas ne se présentât plusieurs fois et ce n'était pas peu de chose. Ils étaient ordinairement chargés du chœur depuis le transept. Quand on visite certaines églises du Bassigny, on est étonné de l'ampleur, de la richesse et des beautés artistiques de leurs chœurs. Eh bien, ces chœurs que l'on admire sont l'œuvre des moines, ils sont grands et beaux comme tout ce qu'ils faisaient.

Les presbytères à reconstruire ou à réparer étaient une autre source de dépenses sérieuses et incessantes. Nous en avons vu dans notre enfance un certain nombre où les moines avaient mis la main. Ils avaient un cachet ecclésiastique qui a disparu et qui a été remplacé par le cachet bourgeois.

Il fallait, en outre, pourvoir à la subsistance et à l'entretien des curés, et c'est ce qui se faisait, ou au moyen du partage de la dîme ou d'un traitement en argent ou en nature appelé *portion congrue*,

(1) A Vrécourt avec le curé seul; à Meuvey avec le curé, le prieur et le chapelain de Choiseul; à Breuvannes avec le curé et un laïque; à Bourbonne de même.

et suffisant pour leur assurer une existence honorable. L'ordonnance de Charles IX, en 1571, l'avait réglée à 140 livres; celle de Louis XIII, en 1625 et 1632, à 300 livres; celle de Louis XIV, en 1686, à la même somme, outre les offrandes, honoraires, droits casuels. Ces ordonnances ne furent pas exécutées fidèlement, il s'en faut beaucoup. Les difficultés allèrent toujours croissant. Bien des curés se plaignirent et réclamèrent. Maintes fois ils en appelèrent par-devant les tribunaux.

Nous avons retrouvé les pièces de plusieurs procès très longs, ruineux pour les parties et peu édifiants pour le public. On finit par amodier les dîmes presque partout; mais les frais d'amodiation en absorbèrent une bonne partie, et il ne fut guère possible avec le reste de faire face à toutes les charges. Ce ne fut plus alors pour les moines qu'une source d'embarras et d'ennuis sans fin.

Pour les aumônes à donner aux pauvres et l'hospitalité aux voyageurs, l'abbaye, comme nous l'avons dit, s'en est acquittée avec une charité et un dévouement qui ne se sont jamais démentis (1).

Il ne faut pas confondre les dîmes avec les rentes sur les dîmes. Les moines de Morimond en avaient dans quelques pays où ils n'étaient pas décimateurs. Simon d'Avrecourt leur avait donné à prendre chaque année à la grange où l'on déposait les grosses dîmes du finage de Pouilly douze bichets de blé et vingt d'avoine, mesure de Choiseul; Guillaume de Montigny deux émines sur celles de Maulain et Antoine de Maulain sur celles de Ravennefontaine.

Il existait aussi des rentes appelées *araiges*. Les moines n'en avaient qu'une de cette sorte, et c'était à Vrecourt. Il n'est fait aussi mention qu'une seule fois de la rente *colongère* qui était si commune en Alsace et sur les bords du Rhin, et qui remontait jusqu'au colonat gallo-romain : elle s'était conservée à Parnot. Elle consistait en vingt-deux bichets d'avoine et trois gelines de rentes annuelles appelées *colonges*, données en 1277 par Jean, écuyer de Laneuvelle.

Il y avait une autre rente connue sous le nom de soudée de terre, qui représentait une redevance d'un sou attaché à une portion de

(1) Après la suppression du monastère de Belfays, Morimond fut mis, par le chapitre général de Cîteaux, en possession non-seulement des biens meubles et immeubles de ce monastère, mais des rentes dont il jouissait et dont les principales étaient : à Bonnecourt, Montigny, Langres, Veseignes, Leffonds, Dammartin, Parnot, Pouilly, Champigny.

terre et valant, d'après la table de Priesley, 86 centimes d'aujourd'hui (1).

Jean de Choiseul et Alis, sa femme, cédèrent la moitié de leurs rentes de Breuvannes et la huitième partie des dîmes de Parnot pour vingt soudées de terre que leur mère avait données à Morimond. Robert, duc de Bar, en 1380, à la prière de Gérard de Serocourt, amortit cent sondées de terre à Lamarche au profit des moines.

Si nous réunissons la valeur des dîmes, des rentes sur les dîmes, des cens et des autres redevances que possédait Morimond, nous trouvons qu'elle s'élevait à peine à la somme de 10,000 livres par an. Les charges devaient la dépasser souvent. Aujourd'hui l'Etat fait un traitement aux curés, aide à la reconstruction et aux grosses réparations des églises et des presbytères ; mais c'est au moyen d'impôts en numéraire. Qui paie les impôts? le cultivateur. Autrefois il payait en nature avec la dîme ; aujourd'hui, c'est avec son argent. Il est obligé d'héberger, de battre et de vendre. On ne prend plus dans son champ, on prend dans sa bourse, voilà toute la différence et tout le progrès !

CHAPITRE LI

Etat du diocèse de Langres à cette époque ; les ordres militaires d'Espagne sont absorbés par la puissance royale ; la juridiction de Morimond est maintenue ; élection de l'abbé Ornot de Pichange ; correspondance avec Charles-Quint.

Le voyageur, arrivé au sommet de la montagne, s'assied et se retourne un instant pour contempler la plaine qu'il vient de franchir et admirer encore une fois les champs couverts de moissons, les prairies émaillées de fleurs, les bosquets verdoyants, les ruisseaux sinueux, les villages et les côteaux; de même, arrivé au point culminant de notre histoire, avant de toucher à cette époque

(1) Jean de Choiseul et Alis, sa femme, cédèrent la moitié de leurs rentes de Breuvannes et la huitième partie des dîmes de Parnot pour vingt sondées de terre que leur mère avait données à Morimond. Robert, duc de Bar, en 1380, à la prière de Gérard de Serocourt, amortit cent sondées de terre à Lamarche au profit des moines.

désastreuse où le monde monastique que nous venons de traverser doit perdre son antique splendeur, et s'écrouler presque entièrement au milieu des révolutions civiles et des ravages de l'hérésie, jetons sur lui un dernier regard, disons-lui un dernier adieu (1).

Le diocèse de Langres s'étendait alors des rives du Serein et de l'Armançon à celles de la Meuse, de Saint-Jean-de-Losne à Bar-sur-Aube, de Champlitte à Chablis, occupant ainsi tout le nord-est de la Bourgogne et le midi de la Champagne. Sur ce vaste espace, plus de trois cents instituts religieux, abbayes, prieurés, chapitres, collégiales, commanderies, etc., rayonnaient autour de l'église de Saint-Mammès, et lui formaient comme un vêtement de gloire d'une admirable variété.

Les grands établissements cénobiques que nous avons signalés au commencement : Saint Etienne de Dijon, Moutiers-St-Jean, (2), Saint-Seine, Bèze (3), Pothières, Molesme (4), Saint-Michel de Tonnerre, avaient grandi, s'étaient dilatés au loin et n'avaient cessé d'être simultanément des cloîtres et des écoles, des hôpitaux et des asiles sacrés, des maisons de prière et des centres agricoles et manufacturiers.

Le monastère de Saint-Bénigne a atteint, sous les abbés Guillaume et Jarenton, l'apogée de sa grandeur. Après avoir donné à l'Eglise les plus saints religieux, jeté plus de soixante-seize colonies de la Côte-d'Or aux Vosges, du Doubs à la Seine et à la Loire ; lutté pendant six siècles contre plus de vingt famines et autant de pestes ; échangé pour du pain ses livres, ses reliquaires, ses croix et ses vases sacrés ; vu ses abbés, avec le titre de chorévêques, partager l'autorité épiscopale des prélats langrois, et marcher de pair avec les ducs ; cette maison avait enfin couronné toutes ses œuvres de foi, de science et de charité par la construction de son église, vers l'an 1288 : tombeau magnifique de l'apôtre de la Bourgogne, dont les colonnes élancées et la flèche aérienne semblent vouloir porter jusqu'aux cieux le sang du saint martyr, et renvoyer à Dieu la gloire de son apostolat (5).

(1) D. Gaultherot, *Anast. de Langres*. p. 132 ; — *Gall. Christ.*, t. IV, p. 508.

(2) *Reomaüs, seu Hist. Monast. S. Joann. Reom.*, 1637, in-4°.

(3) *Chronic. Besuense*, *Spicileg.* d'Achery, t. II, p. 401 et 463.

(4) Nous n'avons trouvé nulle part des détails aussi intéressants sur ces abbayes que dans le tome I[er] de l'*Hist. ecclés. et civ. du diocèse de Langres*, par Mangin. — Voyez sur Molesme, *Annal. cist.*, t. I, p. 1 et 16.

(5) Voir le *Recueil des Chartes, Fondations, etc. de l'Abbaye de Saint-Bénigne* (Bibliothèque de Dijon), in-folio ; — *Spicileg.* d'Achery, t. II, p. 357.

Plus de trois cents prieurés-cures relevaient de ces diverses abbayes, et les abbés avaient souvent le droit de les visiter, d'en nommer les prieurs, de les révoquer, d'y officier avec tous les insignes pontificaux, de bénir le peuple et même d'accorder quarante jours d'indulgence. Rien ne les faisait souvenir de leur indépendance que l'obligation où ils étaient de se rendre, chaque année, à la fête de Saint-Mammès, pour prêter serment d'obéissance entre les mains de l'évêque; et, lorsque ce dernier paraissait dans sa cathédrale au milieu de ses cent chanoines et de son clergé, environné de tous ces princes du cloître en chape, avec la crosse et la mitre, on devait se croire dans une de ces vieilles basiliques d'Orient, au temps des Basile et des Grégoire.

Toutes ces maisons ne cessèrent d'être unies à Morimond par les liens d'une confraternité spirituelle, mais spécialement Molesme et Saint-Bénigne, dont les religieux desservaient un grand nombre de cures dans le Bassigny, sur les frontières de la Lorraine et de la Franche-Comté.

Parmi les couvents de la réforme de Cîteaux, on distinguait celui de Clairvaux, qui comptait huit cents monastères des deux sexes de sa filiation; Morimond n'en avait que sept cents, avec un nombre considérable de bénéfices (1) et les principaux ordres militaires d'Espagne, Fontenay, La Chreste, Auberive, Longuay, Beaulieu, Quincy, Vaux-la-Douce, Mores, de ce diocèse, faisaient partie de ce vaste empire. Il faut y ajouter huit ou dix abbayes de femmes qui se rattachaient à la maison de Tart, près de Dijon, avec toutes celles de la France du même ordre.

Nous n'avions que deux chartreuses : celles de Dijon et de Lugny (2). Les dominicains avaient été installés de bonne heure dans nos principales villes (3). Les franciscains étaient en vingt endroits divers et se partageaient les modestes campagnes pour les évangéliser. Au temps de la fauchaison et de la moisson, on les voyait venir de loin avec leurs frocs de grosse laine rousse, leur longue barbe, roulant sous leurs doigts les grains de leurs chapelets. Ils s'arrêtaient près des faucheurs et des enjaveleurs, comme

(1) Quelques auteurs portent le uombre de ces bénéfices à 700 environ. — Mangiu, *Hist. ecclés. et civ. du diocèse de Langres*, t. II, p. 162.

(2) Lugny, fondé par Hugues II (1177), entre Menêble et Leuglay (Côte-d'Or). M. Théod. Pistollet de Saint-Fergeux, l'un des plus savants antiquaires de la Haute-Marne, a une histoire manuscrite de cette abbaye. — *Ant. de Lang.*, p. 308 (Luquet).

(3) Les dominicains sont établis à Langres par l'évêque Hugues de Montréal, vers l'an 1232.

de saintes apparitions, demandant humblement l'aumône d'une poignée de foin ou de blé, promettant en retour une prière, une pieuse image. S'ils essuyaient un refus, ils se retiraient en faisant une profonde révérence et secouant la poussière de leurs sandales : c'était toute leur vengeance.

Les Carmes de Langres, avec leurs longs manteaux, venaient aussi vers la fin de l'automne distribuer des reliques, des médailles et des scapulaires aux villageois. On leur offrait en retour un peu de froment, d'orge ou de seigle, pour eux et pour les mendiants qu'ils nourrissaient : c'étaient bien souvent des fils de grands seigneurs, des savants, des officiers d'armées qui s'étaient faits volontairement pauvres pour réhabiliter les pauvres et *leur apprendre leur éminente dignité dans l'Eglise de Dieu*, selon l'expression de Bossuet (1).

Au commencement de l'Avent, les ermites et les frères gardechapelles descendaient de leurs montagnes et parcouraient les hameaux, redisant dans leurs chants ou sur le hautbois champêtre les cantiques populaires de la fête de Noël.

Tous les ordres monastiques que l'Eglise avait institués dans sa sagesse et son amour, semblaient s'être donné rendez-vous sur cette terre bénie ; elle avait même été le berceau de plusieurs d'entre eux. Le Val-des-Choux, dans le Châtillonnais, avait fondé trente prieurés, dont quatre étaient du diocèse : ceux de Dijon, de la Génevroie, de Magny-sur-Tille et de Vauclair. Le Val-des-Ecoliers, ainsi appelé des écoliers de Paris qui s'y retirèrent en 1201, délicieuse solitude dans la vallée de la Marne, près de Chaumont, avait vingt-deux prieurés dans sa dépendance ; les plus voisins de nous étaient : Bonvaux-sous-Talant et sainte-Marie de Pontailler.

Des cénobites, aux costumes aussi variés que leurs observances, se pressent en tous sens sur le sol langrois, répondant partout ou à un besoin de l'époque ou à une des innombrables misères de l'humanité. Les Prémontrés sont à Sept-Fontaines, les Mathurins à Bar-sur-Seine, les Augustins à Champlitte, les Minimes à Bracancourt. Seize corporations de chanoines chantent tour à tour les louanges de Dieu au chœur, et étudient les saintes lettres dans le silence du cloître. Encore quelques années, et les Jésuites avec les Oratoriens, viendront grossir les rangs de cette armée monastique.

Les ordres militaires sont à leurs postes, à l'entour du camp d'Israël : aux Templiers avaient succédé les chevaliers de Malte et

(1) Ils sont à Ligny en 1510, à Saint-Gilles en 1644, à Langres en 1688.

de Saint-Jean de Jérusalem dans les commanderies de La Marnotte, d'Esnouveaux, du Corgebin, de la Madeleine de Dijon; ceux de Rhodes occupent Mormant.

Outre les hôpitaux des grandes villes, nous avons compté plus de cent maladreries pour les pauvres infirmes des campagnes. Quelques-unes des stations érigées par les empereurs sur les levées romaines, pour abriter les légions prétoriennes, avaient été converties en hôtelleries pour les pacifiques pèlerins du christianisme. On en bâtit encore plusieurs : elles n'étaient jamais à plus de quatre lieues l'une de l'autre, parce que l'homme, après avoir parcouru cet espace, éprouve ordinairement le besoin de se reposer pour réparer ses forces. Soit que l'étranger entrât dans le diocèse de Langres par le midi, soit qu'il arrivât par le nord, il pouvait aller tranquillement d'une extrémité à l'autre, de gîte en gîte, à l'enseigne du Christ et de la Providence.

Ainsi, supposons qu'il ait passé la nuit à Brochon, près de Nuits, à l'hôtel de Charlemagne, il en sortira le matin, après avoir déjeuné, et pourra se rendre facilement à midi pour dîner à l'asile de l'ordre de Saint-Antoine, que les seigneurs du Val-Saint-Julien lui ont préparé à Norges-la-Ville. De là il ira, s'il est trop fatigué, coucher à la Maison-Dieu de Tréchâteau, desservie par trois frères convers et sept sœurs hospitalières; ou, si ses forces le permettent, à l'hospice de Sacquenay; puis il gagnera successivement Montsaugeon ou Grosse-Sauve, Saint-Gilles ou La Marnotte, Bonnecourt ou Belfays et Morimond (1). Le voilà en Lorraine, où la religion lui a ménagé d'autres étapes jusqu'au Rhin. Il eût été aussi facile et aussi sûr pour notre pèlerin de traverser le diocèse dans un autre sens, de Tonnèrre à Saint-Jean-de-Losne.

Lève-toi, ô église de Langres ! lève-toi avec ta force antique, dans la splendeur de ta parure, comme une épouse, une reine ornée de toutes ses pierreries, de tous ses diamants (*quasi sponsam ornatam monilibus suis*) ! Vois avec bonheur tous ces enfants sortis de ton sein ou qui te sont venus de loin ! Par eux tu as adouci les mœurs farouches des barbares, tu as vaincu le despotisme anarchique de la féodalité ; par eux tu as chassé l'ignorance et tu as fait de notre patrie l'Attique de la France ; par eux tu as mérité un honneur sans égal dans le monde, l'honneur d'avoir été la mère de saint Bernard et de Bossuet !

Parmi ceux qui firent les plus larges brèches à cette magnifique organisation monastique, il faut placer en première ligne les rois

(1) Nous avons suivi la Carte de Bourg, par De L'Isle, 1709.

d'Espagne, qui, après la prise de Grenade, s'efforcèrent d'isoler la chevalerie cistercienne de Morimond, c'est-à-dire de la source de sa vie. A la mort du dernier grand-maître, comme les chevaliers se disposaient à lui donner un successeur, les princes de Castille leur firent signifier une bulle d'Innocent VIII par laquelle le souverain-Pontife réunissait la grande-maîtrise de Calatrava à la couronne d'Espagne, et en conférait l'administration à Ferdinand d'Aragon. Quels que fussent le rang et la dignité du nouvel administrateur, il crut, cependant, devoir notifier sa nomination à l'abbé de Morimond.

Jacques de Pontaille ayant été élu abbé de Cîteaux en 1503, fut remplacé par Remy Morelot dit de Brazey. Il fit partie des gens d'église, nobles, praticiens et coutumiers convoqués au mois d'octobre 1509 pour rédiger les coutumes du bailliage de Chaumont. Il est nommé le troisième au procès-verbal après les abbés de Molesme et de Longuay.

Ce fut à cette époque que le vieux sire de Choiseul (branche d'Aigremont), Pierre III, seigneur de Doncourt, Fresnoy, Meuse, Ravennefontaine et Chevigny, sentant sa fin prochaine, jeta du haut de son castel ses yeux du côté de Morimond où étaient les tombeaux de ses aïeux, et voulut s'y assurer une place et des prières par son testament qui commence ainsi : « Je rens mon corps à la terre dont il est party et yssu et ordonne et veulx qui soit inhumé en l'esglise de Notre-Dame de Morimond aupres ou dedans la sepulture ou fosse de Monsr. mon grant pre nomme Galhaut fondateur dicelle dite eglise a laquelle donne et baille pour aulmosne, veulx estre donne et baille par mes héritiers et executeurs une somme de 50 livres tournois me recommandant es prières et oraisons de messeigrs les abbe et religieux de la dite abbaïe presens et advenir et a icelle fin que perpétuellement memoire soit faict de nous tous ensemble, jadis presens et advenir seigneurs et fondateurs de cette dite abbaïe et que Mes Sgrs abbe et religieux soient plus enclins et affectez de nous avoir au divin service par recommandez ordonne ung anniversaire qui se commence au jour de mon trespas et en continuant dans un an perpétuellement et sans failli, par la quelle chose mieux entretenir, je donne, octroie, confere a toujours mes diesmes dou finaige de Doncourt contigu ou finaige de Fresnoy, les diesmes vont et montent a enchiere et sont dejà de present à la quantité de quatre emines par moitie ou environ mesure de Choiseul. »

Pendant ce temps-là, le roi de Castille et d'Aragon, administrateur de Calatrava, était mort ; la milice fut forcée d'accepter

pour chef et président son petit-fils Charles, issu de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Jeanne de Castille, jeune prince âgé d'environ seize ans, destiné au trône d'Espagne, sur lequel il monta cette année même. Léon X ayant confirmé cette mesure par une bulle spéciale, Charles se rendit à Burgos où étaient rassemblés tous les chevaliers; là, en leur présence, la main droite sur l'Evangile, il jura qu'il observerait inviolablement les règlements de l'abbé Guillaume II. Le secrétaire prit acte de son serment, et aussitôt il fut reconnu et proclamé administrateur de Calatrava.

Ce titre lui donnait plein pouvoir, et il était d'ailleurs empereur et roi; cependant la juridiction de Cîteaux était si ancienne et si incontestable, qu'il ne crut pas pouvoir s'y soustraire, et l'abbé de Morimond fut peut-être le seul homme au monde devant lequel s'inclina généreusement ce front chargé de tant de diadèmes.

Remy de Brazey, après avoir parcouru presque toute l'Europe pour les affaires de son ordre, avait mérité de passer à une meilleure vie, en 1517. A peine eut-il rendu le dernier soupir, que les seigneurs du Bassigny, les descendants des Choiseul, sous prétexte de droit de garde, s'emparèrent à mains armées de l'abbaye et s'y installèrent. Les moines durent se retirer ou plutôt se sauver jusqu'à Dijon. Là, réunis en grande partie au Petit-Cîteaux, ils procédèrent à l'élection. Edmond Ornot de Pichange, abbé du Miroir, réunit tous les suffrages. Le plus rare mérite personnel s'alliait en lui à l'éclat de la naissance la plus distinguée. Charles-Quint, qui le connut, lui donna sa confiance et son estime, et à dater de ce moment va commencer entre le grand empereur et le pauvre frère Edme une correspondance suivie, qui forme la partie la plus curieuse et peut-être la plus glorieuse de l'histoire de Morimond.

Dans le chapitre qui avait été tenu à Courdoue en 1511, sous le roi Ferdinand, les chevaliers et les commandeurs ayant représenté qu'ils étaient chargés de trop longues prières, contrairement aux anciens statuts, on avait agité la question de la réforme de l'office quotidien, et il avait été décidé que l'on consulterait préalablement l'abbé de Morimond, maître spirituel de toute la milice. Diverses circonstances avaient empêché qu'on ne donnât suite à ce projet, qui fut repris plus tard.

Charles-Quint fit partir un courrier pour Morimond, porteur d'une lettre dans laquelle il exprimait ses intentions à ce sujet. « Feu le roi catholique, notre aïeul, disait-il, de concert avec les autres membres capitulaires, avait résolu d'envoyer quelqu'un de

sa cour à votre dévote personne, comme à la source et à l'origine de l'institut, pour la consulter en ces matières; mais les temps et la vicissitude des événements ne lui ayant pas permis de réaliser son désir, nous qui lui avons succédé dans son administration nous avons cru convenable de mettre à exécution ce qui a été alors décrété avec tant de sagesse ; c'est pourquoi nous vous prions instamment de vouloir bien, à raison de tout l'intérêt que vous devez porter à un ordre dont vous êtes le chef suprême (*cujus tu supremum caput existis*), faire rechercher dans les archives de votre abbaye l'ancien Formulaire de prières, et nous en transmettre une copie authentique. Si par hasard vous ne pouviez le retrouver, vous nous indiqueriez la manière de prier de vos frères convers, car nous avons de puissants motifs de croire qu'elle conviendrait également à nos chevaliers (1). »

L'abbé Edme s'empressa de remettre à l'envoyé de Charles-Quint les pièces qu'il demandait : il y ajouta un exemplaire magnifique du livre des *Us et prières* des frères convers. Ces derniers, au nombre de cinquante seulement, desservaient l'abbaye et cultivaient encore à cette époque presque toutes les granges d'alentour; mais depuis longtemps les exploitations agricoles ne se faisaient plus sur une aussi vaste échelle. Les religieux abandonnèrent le travail des mains à la fin du XVe siècle; alors les frères convers, n'étant plus soutenus par leur exemple, ni dirigés par leurs conseils, ni retenus par leur surveillance, désertèrent de toutes parts; il fallut confier à des familles laïques toutes les propriétés de l'abbaye.

Nous sommes loin de blâmer cette mesure en elle-même : le monastère était devenu le centre des populations considérables, qui semblaient attendre le moment fixé par la Providence pour entrer en possession de la terre que les cénobites leur avaient préparée ; mais on ne pouvait ni on ne devait sacrifier l'élément agricole ; il fallait, ou restreindre la culture monastique aux granges voisines, ou aller attaquer un désert nouveau.

En renonçant à la bêche, le moine cistercien renonça à son sceptre : il se dépouilla de ses plus austères habitudes, de sa force antique, de sa majesté patriarcale. En abdiquant l'agriculture, il renia son origine : le vieux Morimond s'en alla avec la charrue ; il n'en resta plus que l'ombre au fond du vallon.

(1) *Arch. de la Haute-Marne.* Il n'existe que des copies de ces lettres, les originaux ayant été renvoyés en Espagne à l'occasion du procès dont nous parlerons plus tard. — On les retrouve dans les *Ann. de Cîteaux*, t. III, p. 195, et *Series præfect. Calatr.*, p. 55 ejusd. lib., t. III.

Une grande corruption de mœurs s'était introduite depuis le XIVe siècle dans la société; la foi était surtout gravement menacée: les vieilles fondations des âges précédents ne suffisant plus, il fallait à la chrétienté malade quelque remède nouveau et souverain, il fallait à ses membres engourdis une secousse violente, il fallait à l'Eglise d'autres bras plus puissants ; aussi saint Ignace avait suivi de près Luther, et la compagnie de Jésus, recueillant toutes les traditions, résumant tous les éléments, toutes les missions des divers instituts cénobitiques du catholicisme, se leva devant la Réforme, qui réunissait de son côté toutes les erreurs éparses dans quinze siècles.

Pendant que notre abbaye inclinait chaque jour de plus en plus vers sa fin, Calatrava et les autres milices chevaleresques qui s'y rattachaient, semblaient entraînées avec elle au fond de l'abîme. Les commanderies, qui autrefois ne se donnaient qu'aux vieux guerriers mutilés, en récompense de leurs services, devenaient la proie des courtisans et des baladins. L'an 1525, un second messager de Charles-Quint vint frapper à la porte de Morimond ; l'empereur, dans une lettre datée de Tolède, priait l'abbé de vouloir dispenser quatre chevaliers de sa cour de faire le stage d'une année dans une maison de l'ordre, pour être habiles à posséder des commanderies, attendu qu'ils ne pouvaient être séparés de sa personne et lui étaient actuellement nécessaires. Nous ne savons quelle fut la réponse de don Edme ; mais cette demande fut suivie de deux autres l'année suivante, à l'effet d'obtenir la même faveur (1):

Morimond n'avait jamais cessé d'exercer, depuis plusieurs siècles, le droit de nommer au prieuré de Calatrava. Des religieux tirés de son sein avaient été presque toujours chargés de cette importante fonction (2). Le dernier, envoyé par l'abbé Edme, s'appelait Claude Collin ; mais, soit que son administration fût entravée, soit que son caractère ne pût se plier aux mœurs espagnoles ou sa santé se faire au climat, il donna sa démission. Charles-Quint, l'ayant acceptée, le renvoya à Morimond avec des lettres de recommandation attestant que frère Collin, après lui avoir exposé les motifs très légitimes qu'il avait de se démettre, l'avait prié de lui accorder la permission de retourner dans le monastère où il avait fait profession, et qu'il avait cru devoir la lui

(1) Ces deux lettres ne se retrouvent qu'aux Archives de la Haute-Marne (ancien chartrier de Morimond), 1ers cartons.

(2) Voir aux Pièces justificatives la série des prieurs de Calatrava.

accorder; qu'ainsi il partait en emportant ses bonnes grâces. « Nous aurions vivement désiré, ajoutait le roi, lui donner pour compagnon de voyage un chevalier de Calatrava qui vous aurait en même temps porté nos lettres ; mais nous ne l'avons pu à cause de la guerre que le roi de France nous a déclarée. Nous vous prions donc de traiter avec distinction le susdit prieur, ensuite de ne point nous en envoyer d'autres avant d'avoir reçu un message de notre part. » — Cette lettre est datée de Barcelone, le 6 juillet 1529.

L'abbé de Morimond, entrevoyant quelque arrière-pensée sous ces paroles, crut devoir se hâter, dans l'intérêt de son droit, comme aussi dans celui de la milice; et, prévenant le message impérial, il fit partir dom Pierre Nobal (1), l'un de ses moines, avec le titre de prieur. Cette mesure blessa au vif l'ombrageuse fierté de Charles-Quint, qui ne dissimula point son mécontentement ; et le nouveau prieur en fut la victime. Déconcerté par l'accueil qu'on lui fit, se voyant sans appui au milieu d'une nation dont il ignorait et la langue et les mœurs, en face d'un avenir qui lui apparaissait sombre et orageux, il se décida à revenir en France, avant même d'avoir pris possession de son prieuré. Il était accompagné du prieur de Valence, porteur d'une lettre de l'empereur à l'abbé de Morimond.

Après avoir dit dans cette lettre quelques mots sur le départ de frère Claude Collin, Charles-Quint parlait de l'arrivée de frère Pierre Nobal en qualité de prieur, et donnait ensuite les motifs qui avaient nécessité son retour. « Nous n'avons point agi, continuait-il, dans l'intention de porter préjudice à votre juridiction, que nous reconnaissons encore par les présentes, mais dans l'intérêt de l'ordre. Le chapitre général, réuni à cette heure à Madrid, nous a représenté dans une supplique que la maison étant depuis longtemps sans prieur, il importait grandement au bien de cette insigne milice qu'il y fût promptement pourvu. Nous vous demandons donc instamment que, usant de votre droit de nomination, vous envoyiez à Calatrava un religieux de votre monastère, d'un âge mûr, recommandable par son instruction et la pureté de ses mœurs (2). L'ordre vous députe frère Antoine Cosuole, prieur de la maison de Valence, qui vous informera de tout plus amplement, et accompagnera le nouveau prieur. »

(1) Appelé aussi *Nebalius, Nebardus*.

(2) Cette lettre est reproduite intégralement au tome III des *Ann. Cist.*, p. 195.

L'abbé Edme, ayant reçu ce message, désigna pour prieur Nicolas d'Avenne, qu'il envoya en Espagne. Ce religieux fut accueilli avec autant de politesse que de respect par le roi et les chevaliers, et remplit honorablement tous les devoirs de son ministère jusqu'à sa mort, arrivée en 1552.

Certes ! ce n'était pas une faible gloire pour Morimond, qu'un de ses religieux, durant la tenue des chapitres généraux, après avoir officié pontificalement, assisté de plus de cinquante chapelains, en présence de l'élite de l'armée et de la plus haute noblesse, vint s'asseoir avec la crosse et la mitre à côté de Charles-Quint !...

Il faut bien le dire, notre milice chevaleresque perdait chaque jour quelque chose de sa dignité et de son indépendance. Le chapitre, d'annuel qu'il avait été autrefois, était devenu triennal ; enfin, il avait été ajourné indéfiniment. La bulle arrachée au pape en 1540, acheva la ruine. Jusqu'alors les chevaliers avaient été astreints au vœu de chasteté perpétuelle : ce vœu découlait de leur vocation monastico-militaire. Au bivouac, en route, sur les champs de bataille, ils étaient toujours moines. Le pape Paul III les dispensa de la loi du célibat et leur permit de se marier une fois à une fille vierge. L'accomplissement des deux autres vœux d'obéissance et de pauvreté leur devint très difficile, pour ne pas dire impossible, avec une épouse et des enfants. Aussi cette mesure équivalut-elle à un décret de sécularisation, et l'ordre se perdit bientôt dans l'armée et dans le peuple.

Au reste, l'Eglise resta parfaitement dans son droit et conséquente avec elle-même : elle seule s'était choisi cette milice ; c'était elle qui l'avait retrempée aux sources monastiques pour la durcir et l'envoyer ensuite affronter la lance et le cimeterre des Maures ; une fois la bataille gagnée et la paix faite, elle crut devoir la délier de ses serments et la licencier. Quoi qu'il en soit, à dater de ce moment, l'existence de la chevalerie cistercienne ne fut plus qu'une longue et convulsive agonie.

CHAPITRE LII

Des bois de Morimond.

Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de bons pays, c'est-à-dire de pays riches en produits agricoles, sans forêts, sagement distribuées, d'abord, à cause du grand rôle qu'elles jouent dans la combinaison et la pondération des éléments, et ensuite, parce qu'elles entrent pour une part considérable dans la confection de tout ce qui se rattache à l'agriculture. Nous ajouterons qu'il n'y a rien qui contribue plus à la beauté d'un pays que les bois jetés, tantôt en bouquets sur divers points, tantôt rangés en massifs sur d'autres. Sans les bois vous n'avez qu'une immense monotonie dans laquelle l'œil se perd. Les bois coupent cette monotonie, y mettent de la variété et reposent agréablement la vue par leur verdure, qui est la couleur favorite de la nature. Ils brisent les courants des vents et forment de précieux abris. Ils attirent les oiseaux qui détruisent les insectes. Les contrées sans bois ont toujours fini par devenir stériles et désertes. Remercions donc les moines de Morimond qui nous ont conservé une bonne partie des nôtres. A ce titre, ce sont nos premiers bienfaiteurs.

Toutes les granges avaient chacune leur petit bois à proximité. L'abbaye avait ses grands bois autour d'elle. Lorsqu'elle fit dresser son dernier terrier avant la Révolution, elle en possédait plus de quatre mille arpents divisés en plusieurs cantons sous les noms de bois de France, bois de Lorraine, bois du Chênoix, bois de Viarmont, bois des Gouttes, bois de Rapechamp, bois de Dosme. Presque tous les bois qui étaient dans la direction de Lamarche et de Bourbonne lui venaient de la maison d'Aigremont. Les sires de Choiseul lui en avaient abandonné quelques pièces à l'ouest et au sud. Lorsqu'un seigneur cédait un domaine au monastère, c'était ordinairement avec tout ce qu'il contenait : terres, prés, eaux et forêts.

Quelquefois le seigneur ne donnait que la superficie ; mais le plus souvent c'était le tout, *et boschum et fundum*. Nous n'avons retrouvé que deux acquisitions et un échange. Il y eut des plan-

tations, car quelques-uns de ces bois n'étaient primitivement que des *Warres*, et ils en portèrent encore longtemps le nom, comme *Bertinwoirre, Painwoire, Boallinwoire, etc.*

Il y avait un intendant des eaux, mais nous n'avons découvert aucune trace d'un intendant des forêts ; c'étaient les cellériers qui en étaient chargés exclusivement. Dans les deux derniers siècles, un religieux avait le titre de gruyer ou forestier. Pendant tout le moyen-âge, les bois avaient si peu de valeur que chaque propriétaire était libre de les exploiter, comme et quand il voulait. Il était toujours permis de les essarter, sauf les droits de suzeraineté. Tout se faisait arbitrairement, et on serait arrivé à une dévastation générale, sans l'édit de 1669 qui régla l'exploitation des forêts. Le préambule de cet édit mérite d'être lu attentivement. Louis XIV vint le faire enregistrer lui-même au Parlement. Il y eut des maîtrises des eaux-et-forêts. Morimond, pour la Champagne, dépendit de celle de Vassy, et pour la Lorraine, de celle de Nancy. Les moines ne furent plus libres, comme ils l'avaient été précédemment, d'aménager leurs bois, de fixer l'époque de leurs coupes, de déterminer l'étendue de leurs réserves. Ils réclamèrent longtemps, se plaignirent beaucoup ; mais ce fut en vain (1).

Avec les archives de l'abbaye, il est impossible de se faire une idée de l'aménagement primitif de ces forêts. Toutefois, d'après quelques rares indices, quelques mots recueillis çà et là dans les plus anciennes chartes, et les traditions surtout, les moines n'avaient que deux sortes de bois : les uns contenant des taillis ou des futaies sur taillis que l'on coupait de vingt-cinq à trente ans (*sylvæ cæduæ*) ; les autres qui restaient en massifs de haute futaie, pendant cent ou cent cinquante ans, selon la nature du sol, l'espèce des arbres et les limites de la croissance, que les moines calculaient par les couches ligneuses ; c'est ce qu'ils appelaient *sylvæ glandariæ*. Ils avaient ensuite leurs bois sacrés, où la hache ne pénétrait jamais, et sur le front desquels ils laissaient les siècles s'accumuler en paix, comme pour donner à la force végétale le temps de se développer à travers les âges jusqu'à la période de la

(1) Voici l'aménagement tel qu'on le retrouve dans le dernier terrier : 1° Bois de France : 997 arp., 25 coupes, réserve de 224 arp.; — 2° bois de Dosme : 192 arp., 6 coupes, réserve 44 arp.; — 3° bois du Chênoix : 724 arp., 26 coupes, réserve 180 arp.; — 4° bois de Lorraine : 1439 arp., 19 coupes, deux réserves, l'une de 150 et l'autre de 485 arp.; — 5° bois de Viarmont : 578 arp., 13 coupes, réserve 143 arp.; — 6° bois de Rapeschamp : 304 arp., 6 coupes, 90 arp. de réserve; — 7° bois des Gouttes : 246 arp., 13 coupes, réserve de 62 arp.

caducité. Nulle part, dans le nord de la France, on ne rencontrait des arbres de dimensions plus colossales ; le chêne dit *des Partisans*, près de Morimond, est encore aujourd'hui le roi de nos végétaux forestiers.

Je me rappelle qu'en 1822, étant enfant et me trouvant avec d'autres personnes à Morimond, nous allâmes au delà du grand étang, voir par curiosité quelques gros arbres qui avaient été épargnés. Il y avait deux chênes, un charme et un tremble de dimensions vraiment prodigieuses. En 1833, j'y retournai, mais je ne les ai plus retrouvés. Je ne puis dire combien je regrettai ces témoins géants qui déposaient de la grandeur de tout ce qui avait été là autrefois.

Les plus gros chênes portaient les noms de saints chers à l'Ordre : l'un s'appelait le chêne de Saint-Bernard, l'autre de Saint-Etienne, celui-ci de Saint-Albéric, celui-là de Sainte-Marie. Ces arbres gigantesques, entrelaçant leurs rameaux, formaient des voûtes et des arcades de verdure, dont l'épaisseur entretenait, avec une douce fraîcheur, un jour aussi sombre que mystérieux. Lorsque les religieux, avec leur coule d'une blancheur aussi éclatante que celle de la neige, pénétraient dans ces sentiers opaques, à la file l'un de l'autre, on les eût pris pour une longue procession de morts sous leurs linceuls ; quand ils chantaient les louanges du Seigneur, cachés dans quelques massifs, on eût dit de loin des anges qui venaient annoncer aux hommes une bonne nouvelle. Appuyés çà et là contre les troncs noircis, ils ressemblaient à des statues de marbre blanc dans des niches d'ébène. Ces arbres ont été abattus par la révolution de 93 ; mais la tempête qui les a déracinés, en agitant leurs rameaux, en a fait tomber des semences que le soleil et la rosée ont fait éclore, et de jeunes arbres ont remplacé les anciens. Les cénobites qui semblaient, ainsi que ces hautes futaies, ne devoir jamais périr, ont succombé avec elles ; mais le vent d'orage, qui avait renversé l'arbre séculaire du cénobitisme, en avait emporté la semence immortelle sous d'autres cieux, sur une autre terre ; et, au moment où l'on s'y attendait le moins, une nouvelle génération monastique s'est levée du milieu des ruines sous lesquelles on la croyait ensevelie pour jamais. Ainsi, les moines sont impérissables comme les chênes des forêts.

Les grands bois de Morimond existent encore à cette heure, non avec les mêmes aménagements, mais avec les mêmes essences et la même force végétale. Qui dira tout ce que vingt ou vingt-cinq villages en tirent chaque année pour les constructions, le

charronnage et le chauffage? Le soir, en hiver, lorsque les familles sont réunies autour du foyer pétillant, que l'aquilon gronde au dehors dans les tourbillons de neige, il se trouve peut-être de temps en temps des vieillards qui ont le courage et la reconnaissance de dire à leurs enfants ou petits-enfants : Ah ! qu'il fait bon ici ! mais n'oublions pas que nous nous chauffons avec le bois des moines !

CHAPITRE LIII

Morimond tombe momentanément en commende; les moines préservent le Bassigny du poison du protestantisme; affaires de Calatrava; réforme de Jean-de-la-Barrière; prise du château de Choiseul.

C'est après l'abbé Edme, Ornot de Pichange, c'est-à-dire de 1551 à 1559, qu'il faut placer les deux abbés commendataires dont l'intrusion a été pour Morimond un malheur plus grand que tous ceux qui l'avaient désolé, et le désolaient encore. Car qu'était-ce qu'une abbaye en commende ? C'était un corps qui avait une tête d'une espèce différente de la sienne, conséquemment une monstruosité. Cependant les commendataires avaient presque toujours de fort beaux noms, de très belles places; mais les beaux noms ne donnent pas le mérite et ne font pas la besogne. Il ne s'agit pas d'avoir les places, il faut en remplir les devoirs : un évêque ne peut pas être abbé de monastère en même temps et réciproquement. Le premier commendataire de Morimond fut Louis de Bourbon, archevêque de Sens. Nous en avons pour preuve une supplique qu'il adresse par son secrétaire à l'abbé de Cîteaux, à l'effet d'obtenir la permission d'amodier à perpétuité la maison de Dijon, pour le prix de quarante livres tournois et quatre feuillettes de vin, à charge par l'admodiataire et les siens de réparer et maintenir la dite maison et héritages en dépendant. — Louis de Bourbon mourut en 1557. En 1558, notre abbaye était de nouveau en commande. Charles de Roucy, évêque de Soissons, chanoine de Laon, abbé de Laval-Roi de Beaulieu etc., écrivait

alors au duc de Lorraine qu'en sa qualité d'abbé de Morimond, ayant droit de présenter à la cure de Levécourt et de Villécourt son annexe, son choix s'est fixé sur le prieur de Morimond qui a été agréé de l'évêque de Toul; qu'en conséquence, il le prie de vouloir bien le mettre en possession du temporel de cette cure (1).

L'évêque de Soissons avait été procureur de l'archevêque Louis de Bourbon, et c'était ce dernier qui lui avait résigné avant de mourir la commende de Morimond ; mais il ne la conserva que fort peu de temps, soit qu'il y ait renoncé volontairement, soit que la résignation ait été attaquée et annulée. Jean Coquey, ancien proviseur du collége des Bernardins, docteur en théologie, fut élu régulièrement. La maison avait besoin d'un chef capable et digne, dans des circonstances aussi orageuses.

Les prétendus réformateurs, par leurs affreuses doctrines, avaient bouleversé profondément l'Allemagne. Or, comme l'institut monastique est le fort avancé du catholicisme, c'était de ce côté qu'ils avaient commencé l'attaque, se précipitant sur tous les monastères, brisant les barrières des cloîtres, les souillant par des turpitudes inouïes, menaçant de l'exil et de la mort ceux qui n'auraient pas le triste courage d'imiter Luther et Catherine Bore.

Le Christ avait vécu vierge ; comment, en voulant ramener le christianisme à son esprit primitif, pouvait-on faire un crime à des chrétiens d'imiter le Christ ? On retrouve le lis de la virginité épanoui sur le berceau même de la religion ; comment donc osait-on proscrire cette vertu évangélique, sous prétexte de faire revivre les temps antiques ? Les premiers chrétiens menaient une vie commune ; qui croira jamais qu'on ait proscrit cette vie par mode de réforme chrétienne ? Les petits princes allemands accusèrent les moines de ne plus pratiquer la pauvreté évangélique, et ils commencèrent charitablement par s'enrichir de leurs dépouilles ; ils leur prirent tout, sauf la charge de nourrir les indigents, de soigner les malades, d'abriter les voyageurs et de consoler toutes les douleurs. Le peuple leur prêta main-forte au jour de la spoliation, mais il fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il valait beaucoup mieux pour lui être sous la crosse d'un abbé que sous le sabre d'un baron. Plus de soixante-dix maisons de la filiation de Morimond, dans le nord-est de l'Allemagne furent détruites de

(1) Archives de la ville de Dijon, liasses de Morimond.

fond en comble. Depuis le passage des Barbares, l'Europe n'avait pas été témoin d'une pareille dévastation (1).

Une foule de pieux religieux, échappés au milieu de ces ruines, décidés à garder leurs serments au péril de leur vie, entrèrent en France par l'Alsace. Plusieurs se réfugièrent à Morimond, où ils apportèrent leur bon esprit et les bénédictions du ciel. Le cardinal de Givry, alors évêque de Langres, vint consoler ces intrépides confesseurs, et chargea l'abbé, avec toute sa communauté, de combattre l'hérésie partout où elle se montrerait dans cette partie de son diocèse qui se trouvait la plus rapprochée de l'erreur. Ces sentinelles du camp d'Israël firent si bonne garde, que l'ennemi ne put ni prendre pied dans la zone du monastère, ni faire des conquêtes dans tout le Bassigny.

Le franciscain Claude Picquet, originaire de cette contrée, dont nous avons déjà cité le témoignage, écrivait en 1610, à la louange de son pays, *que la croyance antique y avait conservé partout sa première pureté, et qu'on pouvait l'appeler la région orthodoxe par excellence.* Si nous n'avons pas eu le sort de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, qui nous touchent de si près, c'est à nos moines, c'est aux prêtres de ce temps-là, après Dieu, que nous en sommes redevables ; ne soyons donc point ingrats ; agenouillons-nous un instant sur leurs tombeaux et prions le ciel de les récompenser de nous avoir conservé la foi de nos pères !

En Espagne, tout allait s'aggravant de plus en plus. La mort du prieur Claude d'Avenne, arrivée en 1552, fit naître d'interminables difficultés. Depuis longtemps les rois d'Espagne supportaient avec peine la présence d'un moine français à la tête d'une partie considérable de leur armée. Cette servitude devait surtout les gêner lorsque les deux nations étaient en guerre, ce qui arriva souvent dans le cours du XVIe siècle ; alors ils redoublaient d'efforts pour la secouer. Charles-Quint, qui avait si positivement reconnu les droits de Morimond, commença à les contester ; puis, accablé sous le poids des témoignages, il essaya d'abord par lettres, puis par courriers, de se faire donner une délégation de pouvoirs pour nommer un prieur ; mais il ne put arriver par aucun moyen à son but : l'abbé de Morimond resta inébranlable. Charles-Quint ayant abdiqué, Philippe son successeur et son fils, marcha sur ses traces et nia la juridiction de Morimond ; enfin, ne pouvant résister à l'évidence des faits, il envoya dans le Bassigny un chevalier de Calatrava pour solliciter la permission de pourvoir au prieuré vacant,

(1) Surtout dans la Saxe, le duché de Brandebourg, la Hesse, le Mecklembourg, la Westphalie, etc.

en représentant que cette concession ne pourrait qu'être très utile à la milice et n'aurait rien de blessant pour Morimond, qui conserverait toujours son droit, puisque le roi ne nommerait pas de sa propre autorité, mais par procuration.

Le caractère altier de Philippe n'était point accoutumé à l'humiliation d'un refus; pour l'éviter à tout prix, il écrivit en même temps à la reine de France, Catherine de Médicis, dont il avait épousé la fille, et à l'abbé de Cîteaux, dans l'espoir que cette double médiation assurerait le succès de la négociation (1).

L'abbé de Morimond, circonvenu de toutes parts par les plus hauts personnages, ne se laissa point éblouir ni intimider, et se tint immobile dans son droit. Le roi fut étonné de cette invincible résistance d'un pauvre moine retranché dans sa conscience comme dans un fort inexpugnable; mais il ne voulut point s'avouer vaincu; et, n'en poursuivant qu'avec plus d'opiniâtreté son premier projet, il s'adressa au chef suprême de l'Eglise.

Pie V, dans sa réponse, après avoir constaté l'usage immémorial où l'on avait été dans la milice de recevoir un prieur d'origine française, tiré de Morimond et nommé par l'abbé de ce monastère, consentait à ce qu'il y fût dérogé en cette circonstance seulement, dans l'espoir sans doute que le temps, en calmant les esprits, rétablirait l'ordre antique (2).

L'abbé Jean se soumit avec un respect filial à cette haute décision, qui remédiait momentanément à un état de choses dont il gémissait depuis si longtemps et sauvait ses prétentions pour l'avenir. Ainsi voilà, depuis quatre siècles, le premier prieur nommé sans la participation de Morimond. Nul autre ne lui succèdera; car, d'un côté les rois d'Espagne s'obstinant à rejeter les moines français, et de l'autre les abbés de Morimond ne voulant rien céder de leur droit, la milice restera veuve de ses pasteurs légitimes et l'esprit cistercien finira par se retirer entièrement d'elle.

Les plus austères vertus du christianisme semblaient devoir s'évanouir partout en Europe, sous le souffle dissolvant du protestantisme; le cloître n'était plus un asile sûr: l'abomination de la désolation y pénétrait de toutes parts. Cîteaux, plus que tout autre ordre religieux, chancelait sur ses bases antiques; il aurait

(1) Ces deux lettres sont citées intégralement à la page 192 du tome III des *Annal. cist.*

(2) *Annal. cist.*, t. III, *Series præfect. Calatr.* : « ... Ut ei illa duntaxat vice, semper aliàs in suo robore permansuro, derogaretur. — Romæ, apud S.-Petrum, die 27 decembris anni 1566. »

succombé avant la fin du XVIe siècle, si la Providence ne lui eût suscité, dans la filiation de Morimond, l'homme qu'il lui fallait pour en empêcher la ruine. Jean-de-la-Barrière, ayant pris possession de l'abbaye des Feuillants, fondée en 1121, au diocèse de Rieux, par des moines de La Chreste, entreprit sérieusement la réforme de ce monastère ; mais il éprouva une si violente opposition, qu'il se serait retiré dans la solitude pour y vivre en ermite, s'il n'en eût été détourné par le cardinal d'Ossat, son maître et son ami (1).

Un moine perverti est une proie que le démon ne lâche qu'à la dernière extrémité ; aussi, la tâche de régénérer un monastère indiscipliné et corrompu est presque toujours une tâche de martyr. Hélas! qui dira tous ceux qui en ont été écrasés! On en vint jusqu'à attenter aux jours du réformateur. Il se vit bientôt seul dans son cloître désert, où il demeura quatre ans sans trouver d'imitateurs des austérités qu'il pratiquait ; austérités si grandes, que pendant tout ce temps il ne vécut que de fleurs de genêt et d'herbes sauvages, sans pain ni vin. Cette vie extraordinaire le fit déférer au chapitre général de Cîteaux comme un novateur dangereux. Il répondit avec tant d'humilité, que plusieurs religieux conçurent une haute idée de ses vertus et vinrent se mettre sous sa conduite ; le nombre en fut bientôt considérable. C'était Bernard avec ses compagnons dans la vallée d'Absinthe ; non-seulement ils renouvelaient l'ancienne ferveur, mais ils la surpassaient.

Outre l'usage des haires et des disciplines, ils allaient déchausés, sans sandales et la tête nue ; dormaient tout vêtus, sur des planches, et prenaient leur nourriture à genoux ; ne se servant que de vaisselle de terre ; s'abstenant d'œufs, de poisson, de beurre, d'huile et même de sel ; se contentant d'un potage d'herbes cuites à l'eau, de pain d'orge pétri avec le son, et si noir que les animaux refusaient d'en manger (2).

C'est en général la gloire de Cîteaux d'avoir cherché jusqu'à la fin à s'harmoniser avec les divers besoins des temps. L'agriculture était réhabilitée ; il fallait ouvrir des voies nouvelles à la société. Jean-de-la-Barrière appliqua spécialement ses religieux aux arts mécaniques ; les uns cardaient la laine, les autres la filaient, plusieurs étaient occupés à tisser le drap : c'était une fabrique monastique.

(1) Joseph Morotius, *Cister. reflorescentis, seu congreg. B. M. Fuliensis Chronol. hist.*, in-8° p. 5 et sq.

(2) Hélyot, *Hist. des ord. relig.*, t. V, c. 38 ; *De la Réforme des Feuillants en France*, p. 401-420.

Ainsi, pour la troisième fois, l'association cistercienne, envahie par le monde, se résumait en quelques pieux cénobites, se personnifiait en un saint, et, comme la chaste colombe à l'approche du vautour, elle étendait les ailes et s'envolait au fond des déserts pour s'y abriter dans la virginité, la pauvreté et le travail, inaugurer une ère nouvelle, l'ère moderne de l'industrie et du commerce.

Sixte-Quint approuva cette manière de vivre et manda à Rome quelques-uns de ces religieux pour y fonder un établissement. Le roi de France, Henri III, les appela à Paris, afin que de là l'institut pût rayonner sur toute la France.

Morimond, plusieurs fois menacé par des bandes de religionnaires venant de la Lorraine et de l'Alsace, avait été protégé par les armes des seigneurs voisins. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, 24 août 1572, les protestants champenois organisèrent un vaste plan d'attaque. Ceux du Perthois et du Bassigny formèrent le projet de s'emparer de cette dernière contrée où ils croyaient pouvoir se maintenir dans les places fortes qui s'y trouvaient. On devait leur livrer Saint-Dizier et Chaumont. Le cardinal de Lorraine prévenu à temps, put garder ces deux villes. Alors, les protestants se portèrent sur la Lorraine et tombèrent à l'improviste sur le château de Choiseul qui ne put leur résister. A cette nouvelle, le cardinal fit un chaleureux appel à tous les hommes de la contrée capables de porter les armes et il en réunit cinq mille. Langres leur fournit l'artillerie et les vivres. « Les rebelles, dit la chronique, ne s'attendaient nullement à une attaque; aussi étaient-ils descendus dans le bourg d'en bas, où ils n'avaient pris d'autre mesure pour se protéger que de barrer l'extrémité des rues avec des chariots et des pièces de gros bois. Ils y menaient joyeuse vie avec tout ce qu'ils avaient pillé dans les pays voisins, lorsqu'un jour, ils entendirent tout à coup un roulement de tambour. Ils coururent aux armes ; les arquebusiers les poursuivirent l'épée dans les reins. Après quelques instants de résistance dans la basse-cour du château, ils pénétrèrent dans l'intérieur et s'y enfermèrent.

« Le siége pouvait traîner en longueur, car les assiégés comptaient sur la force de la place et sur leurs provisions. L'artillerie arriva et les déconcerta. On les somma de se rendre : comme ils étaient déjà affaiblis par les pertes qn'ils avaient faites dans plusieurs sorties, découragés d'ailleurs par la prise du château de Maulain et la punition de leurs camarades qui l'avaient envahi, ils ouvrirent les portes, à condition qu'ils auraient la vie sauve;

on le leur promit, mais la promesse ne fut point exécutée ; car la plupart furent pendus.

Le capitaine Courtet demeura dans la place en attendant les ordres du roi Charles IX, qui voulut qu'elle fût rasée, ce qui eut lieu peu de temps après. On ne laissa que la chapelle.

Le voilà donc par terre, le voilà le front dans la poussière, ce géant qui élevait si haut sa tête superbe ! Il ne se relèvera plus jamais. Ceux pour qui il a été longtemps un objet d'épouvante viendront s'asseoir et rêver sur ses ruines ; ils se diront entre eux : *Quomodo cecidit,* comment est-il tombé ! Ah ! comment il est tombé ! Ce n'a pas été par la force des hommes, mais par une force supérieure à qui rien ne résiste, la force des choses (1).

CHAPITRE LIV

Les moines rentrent dans leur maison; misère affreuse dans le Bassigny. Gabriel de Saint-Blin, profès de Cluny, est nommé abbé de Morimond ; il échange les droits féodaux de Bourbonne contre la seigneurie de Romain-aux-Bois; Morimond est livré au duc de Bellegarde ; élection de Dom de Serocourt; les moines se sauvent à l'approche des ligueurs; Dom Masson, abbé.

Pendant ce temps-là, nos religieux qui se trouvaient sous le canon de la forteresse de Choiseul, s'étaient retirés dans leur maison de Langres avec tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Ils ne rentrèrent qu'après que la place eut été au pouvoir des gens du roi. A leur retour, lorsqu'ils furent surtout à Montigny-le-Roi, que virent-ils devant eux ? Une vaste scène de désolation : hélas ! ce n'était plus un pays, mais un désert affreux. Les huguenots avaient d'abord pris dans tous les villages et transporté au château de Choiseul tout ce qui leur était tombé sous la main, et cela à titre de pillage. Les soldats du roi avaient enlevé tout ce qui restait, et cela à titre de subsides. Il n'était bientôt plus resté ni chevaux ni bestiaux, gros et petits, ni vivres d'aucune espèce. Il

(1) Nous avons eu entre les mains le récit de Jean-le-Bon d'Autreville, imprimé à Lyon, et la chronique locale insérée dans *la Haute-Marne*, 393 et 394.

fallut aller mendier du pain ailleurs. On ne voyait sur les chemins que des gens couverts de haillons, mangeant l'herbe des champs et mourant de la faim et de la peste.

Les moines arrivaient pauvres au milieu des pauvres ; ils ne purent que partager la misère commune et y remédier dans la mesure de leurs faibles ressources. Depuis longtemps, ils avaient des contestations, d'abord avec le comte de Bar, puis avec le duc de Lorraine, au sujet de la haute-justice de Fraucourt, quoique cette grange eût été un franc-alleu. Le prince Charles, duc de Lorraine, la leur abandonna avec tous les droits qu'il pouvait avoir sur cette grange, à charge par eux de célébrer chaque année, le 14 janvier, un service solennel consistant « en trois messes hautes avec vigile et ornements convenables, et cela pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres. » La charte est datée du 15 juin 1574 (1). Deux ans après, l'abbé Jean Coquey fut enlevé à sa communauté après avoir visité les couvents de son ordre, en France, en Flandre, en Lorraine et en Savoie, et édifié les siens par une conduite exemplaire durant près de vingt ans. Il eut pour successeur Gabriel de Saint-Blin, docteur en droit civil et canonique, profès de Cluny et fils de Jean de Saint-Blin, sire de Thivet. Voici comment les choses s'étaient passées : le roi Henri III ayant appris la mort du dernier abbé, s'était hâté de présenter le fils de de Saint-Blin au pape Grégoire XIII, qui l'avait nommé abbé de Morimond, et mis en possession des revenus de ce monastère taxés dans la chambre apostolique au prix de 1,400 florins d'or. Le Souverain-Pontife ne donnait d'autre raison de cette mesure extraordinaire que celle d'obvier aux inconvénients d'une trop longue vacance. Le nouvel abbé était moine de Cluny et prieur de Saint-Eugène en Bresse. On lui laissait quatre mois pour se démettre en forme. Si après ce terme, il gardait encore ce bénéfice, il serait privé de l'un et de l'autre par le fait même. Il lui était permis de se faire bénir par tout évêque en communion avec le Saint-Siége. Il devait prendre immédiatement l'habit de Cîteaux, et se conformer en tout aux règlements de cet institut. Le pape déclarait en finissant ne vouloir déroger que pour cette fois seulement aux lois ordinaires (2).

Un des premiers actes de son administration fut un acte de faiblesse, qui est une preuve de plus combien il est dangereux pour les religieux et les ecclésiastiques d'être trop près de leurs parents,

(1) Arch. de la Haute-Marne, 6e liasse, Morim.
(2) Archives de la Haute-Marne, 1re liasse, Morimond.

lorsqu'ils ne sont pas assez forts pour leur résister. Bourbonne, avec ses cratères bouillonnants, était trop rapproché de Morimond, pour qu'il n'y eût pas entre eux beaucoup de relations. Les seigneurs jouaient un rôle assez important dans le régime féodal du Bassigny ; et, quoiqu'ils n'aient jamais été aussi généreux pour les moines que ceux d'Aigremont et de Choiseul, ils furent, en général, assez bienveillants pour eux. La seigneurie étant passée en grande partie dans la maison de Tréchâteau, par le mariage de la fille de Régnier IV avec Guy de Tréchâteau, Jean, Hugues, Guillaume, fils et petits-fils de Guy, continuèrent les traditions de leurs ancêtres. Tous ceux qui vinrent après, comme Perrin, Renard de Choiseul, Gauthier de Beauffremont, tous ceux qui avaient dans cette localité quelques portions de dîmes, comme les sires de Montureux, de Blondefontaine, de Vauconcourt, de Thivet, de Dombrot, de Saint-Ouen, les laissèrent à l'abbaye, le plus souvent à titre de donation. Les moines finirent par être les principaux décimateurs du lieu.

Nous avons déjà dit comment la seigneurie de Bourbonne était advenue à la famille de Livron, par le mariage de Bertrand de Livron, capitaine de Coiffy, avec Françoise de Beauffremont. En 1579, leur arrière-petit-fils, Erard de Livron était sire de Vauvillars, Torcenay, Chézeaux, Parnot, Hortes, Fresne-sur-Apance, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et grand chambellan du duc de Lorraine. Son plus beau titre était celui de seigneur de Bourbonne, mais il n'en avait guère que le nom, car la plupart des droits seigneuriaux appartenaient à Morimond. Il les convoitait depuis longtemps ; la nomination du nouvel abbé fut pour lui une occasion heureuse de s'en emparer. Gabriel de Saint-Blin était son parent ; il le circonvint et le fit circonvenir, et finit par lui extorquer un échange aussi avantageux pour lui qu'il était ruineux pour le monastère. Il s'agissait de la seigneurie de Romain-aux-Bois, valant à peine cent livres, tandis que les rentes annuelles, provenant des dîmes de Bourbonne, s'élevaient de mille à douze cents livres. On consulta les moines pour la forme, et le 23 avril, par un acte authentique, il était bien attesté et spécifié que « l'abbé et le couvent de Morimond échangeaient leurs dîmes de Bourbonne grosses et menues, avec la grange où on les rentrait, tous les cens et droits s'y rattachant sans en rien réserver, contre la terre et seigneurie de Romain, sise au baillage du Bassigny, siége de Lamarche, mouvant en fief de son altesse le duc de Bar, consistant en toute justice haute, moyenne et basse sur les hommes et sujets d'icelle, et par toute l'étendue de la dite seigneurie, droits

d'eschiefs, tailles, étangs, moulins, prés, terres, bois, censes et autres revenus, sans rien réserver, comme aussi la montagne dudit Romain, prés et terres en dépendant. »

M. de Livron se chargeait d'obtenir du roi la ratification de cet échange ; de son altesse le duc de Bar, des lettres de confirmation et d'amortissement ; « enfin de payer tous les frais, spécialement ceux qu'il faudrait faire pour avoir en bonne forme le consentement de l'abbé et du chapitre de Cîteaux, pour les enregistrement et homologation, tant au siége de Lamarche qu'en celui de Chaumont. C'est ce qui fut fait (1). »

On a toujours reproché à Gabriel de Saint-Blin la faiblesse d'avoir sacrifié à son parent les intérêts de son monastère. Le voisinage de Romain et le mélange de ses terres et de ses bois, avec ceux de Morimond avaient été une source de conflits entre les moines et les habitants de ce village ; cette transaction y mettait un terme, c'est tout ce qu'on peut dire pour l'excuser.

La phase dans laquelle entrait la société française, faisait sentir le besoin de nouvelles institutions et de nouvelles chartes. Le Bassigny ne resta point en arrière : l'abbé de Morimond fut nommé député du clergé à l'assemblée tenue à La Mothe en 1580, pour renouveler et fixer les coutumes de la contrée. Dans le code qui fut rédigé et que l'on regarde en grande partie comme son œuvre, nous avons remarqué çà et là quelques principes du droit civil et politique, assez largement posés, et surtout une connaissance profonde de la jurisprudence de l'époque. Il mourut à Paris en 1590, à l'âge de quarante-quatre ans, sans avoir habité son abbaye.

Il était temps de revenir aux vrais principes de l'institut de Cîteaux, surtout en ce qui concernait l'élection des abbés. Si Morimond eût été encore privé du droit de choisir les siens, rien n'aurait pu retarder le moment de son inévitable dissolution, et il se serait englouti, comme tant d'autres couvents, dans l'abîme de l'anarchie ; mais la bonté divine ne le permit pas. La célèbre ordonnance de Blois lui accorda, de même qu'aux abbayes chefs-d'ordre, le droit de choisir et de nommer ses abbés. « *Voulons*, y est-il dit, *qu'advenant vacation des abbayes et monastères qui sont chefs d'ordre, comme Cluny, Cîteaux, Pontigny, La Ferté, Clairvaux et Morimond, y soit pourvu par élection des religieux profès, suivant la forme des saints décrets et constitutions canoniques.* »

(1) Cette pièce importante nous a été communiquée par M. l'archiviste de Meuse (Verdun). Elle doit se trouver aussi aux Archives de la Haute-Marne, et à celles de la mairie de Bourbonne.

Nonobstant un règlement si sage, Morimond faillit tomber une seconde fois sous le joug de la commende ; voici à quelle occasion. Les amours criminels des rois ont toujours été pour l'Eglise et les peuples une source féconde d'épouvantables désordres et de monstrueux abus. Vers ce temps-là, Henri IV avait été épris de Gabrielle d'Estrées, qui n'en était pas à sa première conquête ; elle aimait le duc de Bellegarde et en était aimée passionnément; c'est pourquoi elle ne répondit pas d'abord aux vœux ardents de son royal adorateur. Cet obstacle ne fit qu'enflammer davantage la honteuse passion du roi ; il mit tout en œuvre pour arriver jusqu'à elle, et gagna à force de faveurs tout ce qui était autour d'elle, son père, son frère, ses parents et jusqu'à son amant. Notre abbaye venant à vaquer dans cette intervalle, il la présenta à son rival comme une fiche de consolation et la lui livra par un acte signé de sa propre main, et daté d'Attichy, le 21 de novembre 1590 (1).

Les moines, par une inspiration providentielle, pour se soustraire au malheur qui les menaçait, usant du droit que leur garantissait l'ordonnance de Blois, s'étaient réunis sous la présidence de l'abbé de Cîteaux et avaient élu François de Serocourt, religieux de Saint-Benoît-en-Voivre. Alors, le duc de Bellegarde dut se retirer, mais non sans beaucoup de réclamations et de menaces. On nous dira que, simple laïque, il ne pouvait pas être abbé commendataire ; sans doute, mais il aurait vendu sa commende à beaux deniers comptants à quelque abbé de cour.

Le poison des nouvelles erreurs s'infiltrait partout : l'Eglise prenait les plus grandes précautions pour s'assurer de l'orthodoxie de ceux qui étaient appelés au gouvernement des âmes. Aussi, Dom de Serocourt fut-il appelé, par-devant l'évêque de Toul, Christophe de la Vallée, pour avoir à rendre compte de sa foi et de ses mœurs, en présence de quatre témoins. Ceux-ci déposèrent qu'il était né de parents légitimement mariés et recommandables par leur piété et leur naissance ; qu'ils le connaissaient depuis le moment où, à l'âge de douze ans, il avait pris l'habit de Saint-Benoît à St-Evre de Toul; qu'il était ensuite allé faire ses études à l'université de Pont-à-Mousson, que de là il s'était retiré à Saint-Benoît-en-Voivre où il avait fait profession dans l'ordre de Cîteaux, que sa conduite n'avait cessé d'être exemplaire et qu'il était digne d'un plus haut emploi. L'évêque lui fit réciter le sym-

(1) Cette pièce se trouve aux Archives de la Haute-Marne; nous l'avons reproduite dans les éditions précédentes.

bole, l'interrogea sur les principaux mystères de la foi et spécialement sur les points contestés ou rejetés par les protestants, et à chaque article, il répondait et signait : *ego franciscus spondeo, voveo et juro.* — Le procès-verbal fut envoyé au pape qui confirma l'élection (1). Dom de Serocourt resta moins d'un an à la tête de Morimond, il retourna à Saint-Benoît-en-Voivre, après s'être assuré une pension viagère ; mais il y eut des réclamations et l'abbé de Cîteaux, Dom Boucherat, déclara subreptices les lettres par lesquelles il l'avait obtenue. Aussitôt après son abdication, les religieux se hâtèrent d'élire Dom Claude Masson, l'un d'eux, à sa place. Le choix ne pouvait être plus heureux, mais les circonstances ne pouvaient être plus tristes. Les bouleversements se succédaient avec tant de rapidité qu'il n'était guère possible de rien achever.

Au mois d'août, 1591, le duc de Lorraine qui s'était mis à la tête des ligueurs, organisa secrètement un coup de main contre Langres qui était du parti de Henri IV ; mais cette tentative fut éventée et échoua complètement. En se repliant, les ligueurs voulurent prendre Montigny ; mais ils furent repoussés, et ils brûlèrent le village d'en bas. L'année suivante, pour se venger, les Lorrains revinrent plus nombreux et s'emparèrent, en passant, de Coiffy et de Montigny qu'ils gardèrent. Les moines furent forcés de se sauver. La plupart s'arrêtèrent à Langres ; quelques-uns poussèrent jusqu'à Reims et à Paris. Ils restèrent ainsi dispersés pendant trois ans. Sur le bruit que les ennemis allaient rentrer en Lorraine, ils se réunirent tous à Langres, au commencement de l'année 1594 ; mais ils n'osèrent se mettre en route pour gagner Morimond. Le nouvel abbé, après avoir reçu la bénédiction abbatiale, prit possession par-devant le lieutenant du roi, « ne pouvant, est-il dit dans l'acte, se rendre à l'abbaye, à cause des gens de guerre qui sont là depuis cinq ans, et de Lorrains qui ont usurpé, depuis deux ans, à force d'armes, siéges et canons, les châteaux de Montigny et de Coiffy où ils ont laissé forte garnison. Les voleurs et rebelles portent inimitié particulière aux habitants de Langres, parce qu'ils se sont toujours tenus au service du roi. On a pris plusieurs de cette ville, même femmes aux champs, et de même aux environs de Lamarche, Bourmont et La Mothe et autres lieux proche de Morimond, qui ont été ruinés par rançon, leurs corps mutilés, aucuns décédés es prisons et les autres tués aux champs, et que même, il y a garnison es villages

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., première liasse.

de Dambelain et de Colombey à demi-lieue de Morimond. » Ce ne fut qu'à la fin de l'automne que le moines purent partir de Langres et s'installer dans leur monastère. On se ferait difficilement une idée de l'état déplorable dans lequel ils durent le trouver.

CHAPITRE LV

Les moines luttent contre le protestantisme ; chapitre à Citeaux; l'abbé Masson est nommé visiteur et réformateur général de son ordre; le clergé de Langres lui confie plusieurs missions; son neveu, Claude Briffaut, est d'abord son coadjuteur, et ensuite son successeur; il nomme un prieur à Calatrava.

Les protestants de Lamarche et de Neufchâteau ne cessaient d'envoyer des émissaires dans le Bassigny. Quelques-uns mêmes avaient prêché publiquement dans les églises de plusieurs villages. Charles d'Escars, évêque de Langres, écrivit à Claude Masson pour lui continuer la mission que le cardinal de Givry avait confiée à ses prédécesseurs, de défendre la foi catholique dans la contrée. Notre abbé avait étudié plusieurs années à l'Université de Paris ; il connaissait à fond les ouvrages sophistiques des réformateurs, les ruses et les détours de leur insidieuse polémique ; mais comme chaque jour voyait éclore de nouveaux systèmes, il fallait de nouvelles études, afin d'organiser la défense d'après l'attaque. Il sentit le besoin de s'associer ses religieux dans cette grande lutte, après les avoir initiés à la science des controversistes. C'est pourquoi il demanda au pape Clément VIII la permission de lire ou de faire lire dans son abbaye tous les livres des hérétiques, pour en dégager l'erreur et la réfuter ; ce qui lui fut accordé par les cardinaux inquisiteurs, en 1597 (1).

L'ordre cistercien allait toujours s'affaiblissant ; mais, par une sorte d'instinct conservateur, il s'efforçait de temps en temps de rappeler en lui la vie qui s'en échappait de toutes parts. Les chapitres généraux, en rattachant tous les membres entre eux sous l'action d'un seul foyer vital, avaient été, durant plusieurs siècles

(1) Cette pièce existe aux Archives de la Haute-Marne.

une source d'unité et de force. Edme de La Croix, abbé de Cîteaux, après avoir consulté les quatre premiers et révérends abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, convoqua une assemblée capitulaire pour l'an 1601 (1). Il s'y réunit un bon nombre d'abbés et de prieurs, et cette réunion a toujours été désignée depuis sous le nom de grand-chapitre. Claude Masson en fut l'ornement et la lumière ; il s'y distingua tellement par son talent pour la parole, ses rares connaissances en théologie, son aptitude à saisir les questions et à les traiter en homme supérieur, qu'il fut choisi pour vicaire général de l'ordre, visiteur et réformateur. Il parcourut une partie de l'Europe dans un moment où elle était toute en feu, muni de saufs-conduits et de lettres de recommandation du roi Henri IV, dont il était l'aumônier et le conseiller ordinaire. Nous avons celle qui lui fut donnée par la Suisse : « très chers et grands amys alliés et confédérés, disait le roi, l'abbé de Morimond, député par le chapitre général de son ordre pour visiter et réformer tous les monastères, tant de religieux que de moniales, situés en pays de votre obéissance, s'acheminant devers vous pour donner commencement à une si juste et si louable réformation, nous l'avons bien voulu accompagner de cette lettre pour vous prier de l'avoir en toute bonne et favorable recommandation, lui permettant de faire et exercer les devoirs de sa charge dans toutes les abbayes du dit ordre qui sont dans l'étendue de votre obéissance, et lui prestant tout ayde confort et assistance nécessaire, sans souffrir qu'il reçoive aucun empeschement, et outre que vous ferez chose qui tournera à l'honneur et gloire de Dieu et exaltation de nostre sainte foy et religion catholique, nous nous revancherons volontiers en autre endroit de la faveur que nous espérons que le dit abbé recevra de vous à notre recommandation, et nous prions Dieu, très chers et grands amys, alliés et confédérés, qu'il vous ayt en sa sainte garde (2). »

Dom Masson passa de la Suisse en Allemagne et jusqu'aux frontières de la Pologne. Précédemment, dès l'an 1595, il avait délégué Mathieu Borzewsay, abbé de Landa, au diocèse de Gnesen, pour visiter tous les monastères du diocèse de Posen. Nous avons le compte rendu de cette visite. Plus tard, il délégua encore l'abbé de Villers-Bethnac pour inspecter les couvents cisterciens des archevêchés de Trèves, Mayence, Cologne, des duchés de Bergues, Clèves, Gueldre, d'Aix-la-Chapelle, de Juliers et lieux cir-

(1) *Traité hist. du chap. génér. de Cîteaux*, in-4°, p. 340 et 50.
(2) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 19e liasse.

convoisins. Il paraît que ces maisons étaient dans un assez triste état; plusieurs étaient presque désertes. Un certain nombre de moines les avaient quittées pour se retirer à Mulheim, ville que les princes de Brandebourg faisaient bâtir près de Cologne et où tous les apostats étaient reçus (1).

Le monastère de Neubourg, en Autriche, était dépositaire des reliques de saint Léopold, marquis d'Autriche, son fondateur, et le père d'Othon de Frisingue. Dom Masson en demanda et en reçut quelques parcelles. Ce dut être un grand bonheur et un grand honneur pour nos moines d'avoir ce précieux souvenir d'un prince qui avait tant aimé Morimond. Peu de temps après, Jeanne de Florainville, abbesse de Sainte-Hould, au diocèse de Toul, lui envoya une particule du chef de Sainte Catherine, et une autre du bras de Saint Antoine avec les authentiques (2).

Notre abbé n'était pas moins estimé dans le diocèse de Langres que dans son ordre. La plus grande marque de confiance que le clergé de Langres lui donna, ce fut de le nommer député à l'assemblée générale du clergé tenue à Paris le 25 juillet 1605, avec procuration pour le représenter et défendre ses intérêts. En 1608, il fut encore choisi, avec l'évêque de Langres, par les députés ecclésiastiques du diocèse, pour assister à l'assemblée du clergé de la province de Lyon. Nous avons retrouvé, en 1612, une autre procuration de messieurs les abbés, doyens, prieurs et officiers, le clergé, adressée à l'abbé de Morimond, à l'effet d'agir en leur nom près de l'évêque de Langres, et de la chambre établie à Lyon au sujet des décimes ecclésiastiques.

Accablé de travaux et d'années, Dom Masson se donna pour coadjuteur Claude Briffault, son neveu, qui lui succéda deux ans après en 1621. Son élection fut confirmée par le roi étant au camp devant Montauban (3).

Le nouvel abbé était issu d'une famille honorable du Bassigny et docteur en théologie. Son administration fut longue et tour-

(1) Arch. de la Haute-Marne, 19e liasse, Morim.

(2) *Ibid.*, même liasse.

(3) Son épitaphe, quoique trop emphatique, nous donne une idée de sa capacité et de ses travaux :

D. Claudium Masson, doctorem theologum, regis christianissimi consiliarium et eleemosynarium, Morim. abbatem breve spatium continet, cui tolus orbis æternum erit monumentum. Universus ordo Cist. vicarium generalem laboriosum; Tectosagum, Arvernorum, Germanorum, Polonorum, Helvetiorum monasteriorum reformatorem generalem; publicæ Galliæ et Lotharingiæ convocationes solertem consiliarium lugent, desiderant, etc.

mentée par les affreuses calamités qui désolèrent le pays et Morimond pendant presque un demi-siècle. Il marcha sur les traces de son oncle. Sa réputation ayant pénétré jusqu'à la cour, Louis XIII lui conféra les titres d'aumônier et de conseiller royal.

Son administration, comme celles de ses prédécesseurs, fut troublée par les incursions incessantes des Français, des Lorrains et des Francs-Comtois, malgré les brevets de sauvegarde qu'il avait obtenus de Louis XIII, du duc de Luxembourg et des gouverneurs des comtés de Bourgogne. On doit lui reprocher la vente qu'il fit du prieuré de la Cour-Notre-Dame au diocèse de Sens, à Barthélemy Joly, procureur général de l'ordre de Cîteaux, moyennant 1,500 livres payées par Hector Joly, son frère, conseiller du roi et maître ordinaire en sa chambre des comptes de Bourgogne, et cela pour donner audit Barthélemy *une position selon sa qualité et soutenir son rang* (1).

Les différentes missions qu'il avait eues à remplir l'avaient mis en rapport et lié avec la plupart des sommités de l'Eglise de France, avec les cardinaux du Perron, d'Ossat, de Gondy, de Joyeuse, de Guise. Ce dernier, abbé et gouverneur général de l'ordre de Cluny, lui écrivit, en date du 21 avril 1618, que désirant lui être agréable en tout ce qui lui sera possible, il lui faisait don de la succession de feu Dom Guy de Maulain, religieux, profès de Cluny et prieur de Choiseul.

Il avait surtout à cœur de reconquérir le prieuré de Calatrava. En remontant à la cause des dissensions qui existaient à ce sujet entre les rois d'Espagne et les abbés de Morimond, il avait cru la retrouver dans les prétentions opposées des deux partis, qui s'étaient opiniâtrés à vouloir maintenir chacun un prieur de leur nation respective. Pour mettre fin aux débats, il renonça à la nomination d'un prieur français, et présenta Chrysostôme Henriquez, le savant auteur du *Ménologe cistercien*, d'origine castillane, profès du monastère d'Horta. Ce religieux étant mort peu de temps après, notre abbé écrivit à Ange Manrique, professeur de théologie à l'Université de Salamanque et réformateur général de l'observance d'Espagne, religieux d'une érudition immense, auquel nous devons les *Annales de Cîteaux*, pour l'investir du prieuré.

La lettre est divisée en trois parties :

Dans la première il établit la juridiction de l'abbé de Morimond, fondée sur une prescription de plus de quatre cents ans ;

(1) Arch. de la Haute-Marne, 19e liasse, Morim.

Dans la seconde il institue Manrique prieur de Calatrava, avec pouvoir de gouverner cet ordre au spirituel;

Dans la troisième il mande, en vertu de la sainte obéissance, à tous les membres des milice et couvents susdits, de le recevoir comme le seul véritable prieur de Calatrava, et de lui témoigner en conséquence respect et soumission. « S'il s'élevait, dit-il en finissant, quelque difficulté dans l'exécution des présentes, nous prions instamment le roi catholique, administrateur et grand-maître de l'ordre, de vous aider de sa puissante protection. » La lettre est datée de Morimond, le jour de la fête de Tous les Saints, 1er novembre 1633 (1).

Manrique, ayant reçu cette nomination, consulta les plus fameux docteurs de Salamanque, sur le parti qu'il avait à prendre. D'après leur avis, il adressa à Philippe IV la lettre de l'abbé Briffault, avec les pièces qui établissaient péremptoirement le droit de Morimond. Le roi choisit un certain nombre de juges et leur renvoya la décision de cette affaire. Comme elle leur parut très grave et très épineuse, ils demandèrent qu'on leur adjoignît quatre autres juges tirés de la cour suprême d'Espagne.

Ces magistrats se trouvèrent jetés dans la plus étrange perplexité ; car, d'un côté, ils ne pouvaient méconnaître la juridiction de Morimond ; de l'autre, il leur répugnait de confirmer par une sentence solennelle la légitimité de l'intervention d'un abbé français dans la nomination au prieuré, surtout au moment où la guerre allait éclater entre les deux nations ; alors, pour gagner du temps, ils prononcèrent qu'une question aussi grave ne devait point être décidée légèrement, mais après un débat contradictoire sur le fond même des choses ; qu'en attendant l'issue de ce procès nouveau, l'ordre continuerait d'être régi par ses administrateurs actuels (2).

Ce fut à cette époque que l'abbé Briffault fit construire une grange sous Langres, sur la rive gauche de la Marne, à laquelle il donna le nom de Petit-Morimond (3). L'abbaye avait là des terres et des prés assez considérables pour y fonder cet établissement. Ses premières donations datent du commencement du XIIIe siècle. Nous voyons qu'en 1232, Regnier de Nogent reconnaît n'avoir aucun droit dans la terre que Simon, son frère, chanoine de Langres, avait donnée aux moines sur le finage de cette

(1) Elle est citée entièrement dans les *Annal. cist.*, t. III, p. 153.
(2) *Annal. cist.*, t. III, *Series præfect. Calatr.*
(3) Arch. de la Haute-Marne, 15e liasse, Morim.

ville (1). En 1300, Simon, dit Poisson, de Langres, cède à Morimond une pièce de terre arable, joignant d'un côté le pré de l'évêque de Langres sur les bords de la Marne, et de l'autre, les champs de ladite abbaye (2). Le fond sur lequel la ferme fut bâtie était un beau pré de quatre fauchées. Elle existe encore aujourd'hui.

CHAPITRE LVI

Premier siége de La Mothe; invasion des impériaux; arrivée des Suédois e leurs ravages; les moines se retirent à Langres et y restent plusieurs années; fondation de Florentin de Laval à Germainvillers.

De 1629 à 1640, la peste ne cessa de sévir dans le Bassigny, avec une violence et des symptômes effrayants. La guerre de Lorraine se ralluma et fut plus acharnée que jamais. Depuis François Ier, les rois de France, en lutte avec l'empire d'Allemagne, avaient compris que la conquête de cette province était une condition de sûreté pour le royaume. Comme possesseur du duché de Bar qui faisait partie de ses états, le duc de Lorraine était l'homme-lige de la couronne ; mais la Lorraine proprement dite, était plutôt considérée comme un fief de l'Empire ; loin de couvrir notre frontière de l'Est, elle pouvait livrer passage à notre ennemi naturel. Le but des rois de France dut être de se ménager l'occasion de réunir un jour cette belle province à la couronne en faisant épouser des filles de la maison de France aux princes héréditaires de Lorraine. Ces moyens, souvent tentés, ne réussirent pas. Le cardinal de Richelieu, arrivé au pouvoir, prit une autre voie. Il ne lui fut pas difficile de trouver dans les fautes successives du duc Charles IV, des prétextes pour se saisir de ses états. Le motif le plus apparent et le mieux fondé fut l'obstination de ce prince, qui, malgré ses promesses, refusa de prêter serment comme vassal-lige pour le duché de Bar, au nom de sa femme, la duchesse Nicole. Il faut ajouter à ce motif le mariage de Gaston d'Orléans, révolté contre le roi, son frère, avec la princesse Marguerite de

(1) *Invent. du cart. Bourb.*, parag, XXXVI.
(2) *Ibid.*, XXIII.

Vaudémont, sœur du duc Charles, qui, malgré la foi jurée, lui fournit de l'argent et des troupes. L'armée française envahit la Lorraine, prit Nancy et les autres villes. Le duc, les princes et les princesses prirent la fuite et se cachèrent. Il ne restait plus que deux places, Bitche et la Mothe, qui refusèrent de se rendre. Le maréchal de la Force reçut l'ordre d'en faire le siége. Après la prise de la première, il vint bloquer la seconde. Antoine de Choiseul, seigneur d'Iche, en était gouverneur. Le quartier général des Français était à Vrécourt. Les troupes destinées au siége étaient disséminées dans tous les villages environnants : Lamarche, Romain-aux-Bois, Tolaincourt, Bleuvaincourt, Rozières, Sauville, Sartes, Pompierre, Graffigny, Soulancourt, etc. (1); tout le bassin de la Haute-Marne était aussi occupé, depuis Bazeilles jusqu'à Montigny. Nous voyons par les plaintes des moines que Morimond dut ouvrir ses portes et recevoir son contingent. On croyait que la ville se rendrait à la première sommation, mais il en fut tout autrement. Quatre cents hommes, parmi lesquels il y avait à peine cent soldats, arrêtèrent pendant près de quatre mois une armée de 20 à 25,000 combattants; hommes, femmes, enfants, prêtres, chanoines, religieux, tous se firent soldats pour combattre. Leur devise était : ou périr ou vaincre, *aut pereundum aut vincendum*. Antoine de Choiseul-Iche est un héros antique trempé aux sources du christianisme. Son frère, le père Eustache, capucin, est une figure à part. Les deux frères étaient un jour sur le pont qui joignait les bastions de Vaudémont et de Danemarck, lorsqu'un coup de canon atteignant le premier lui rompit le bras gauche, et lui traversa tellement le corps qu'il n'eut que le temps de crier : « Mon frère, retenez-moi, je tombe, Jésus, Maria ! De pareilles pertes sont irréparables. Les Français employèrent contre cette malheureuse ville les engins les plus destructeurs. Ce fut là qu'ils firent usage de la bombe pour la première fois. Les bastions et les remparts étaient à moitié détruits qu'il était encore défendu de parler de se rendre. Abandonnés du duc de Lorraine et des Lorrains, n'espérant plus d'autre secours que celui du ciel, après une procession générale, devant le Saint-Sacrement exposé, les habitants jurèrent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et dans le cas où Dieu bénirait leur dévouement, de faire un pèlerinage à Notre-Dame-de-Bon-Secours-les-Nancy et à Saint-Nicolas, patron de la Lorraine. Mais il ne restait guère plus de cent

(1) Nous avons suivi la *Relation du siége de La Mothe* écrite par M. Du Rog de Riocour, et publiée par M. Jules Simonnet, 1861.

hommes valides. Les assiégeants, au moyen de la mine, firent des brèches si considérables qu'il ne fut plus possible de les empêcher d'entrer, et on se décida à capituler.

Pendant tout ce temps, nos moines vécurent dans des transes continuelles, encombrés de soldats blessés, épuisés de contributions de tous genres, tantôt se sauvant dans les forêts, tantôt rentrant dans leur couvent, selon les chances de la guerre, psalmodiant au bruit du canon et de la fusillade que leur apportaient les échos des vallons et des montagnes.

Les années les plus terribles que le Bassigny eut à traverser, furent celles de 1634 à 1654. Depuis le passage des barbares rien de pareil ne s'était vu, et, cependant, ce pays avait subi des malheurs si affreux qu'on pouvait croire qu'ils ne seraient jamais dépassés, et ils le furent alors. Voici comment s'ouvrit cette ère lugubre : En 1636, le baron de Clinchamp, révolté contre le roi, se mit à la tête des Lorrains et se porta sur l'abbaye. Il ne se contenta pas de piller et de dévaster le cloître, la sacristie, l'église, qui perdit ses plus riches ornements et ses vases sacrés; mais il se livra avec ses soldats à des actes de brutalité atroces sur la personne des religieux, dont quelques-uns moururent de leurs blessures. Puis, se jetant du côté de Langres, il brûla sur son passage Fresnoy, Parnot, Ravennefontaine, Colombey, Maulain, Montigny, Chézeaux, Joinville et Belfays.

Ce premier orage avait à peine disparu que le tonnerre commença à gronder plus fort sur un autre point de l'horizon. C'était Galas, général de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, qui arrivait avec quatre-vingt mille hommes, chassant devant lui, pêle-mêle, comme un troupeau destiné à la boucherie, une foule innombrable de vieillards, de femmes et d'enfants. Les moines se sauvèrent à Langres. Le passage de Galas fut, pour toute la rive droite de la Saône, sur une étendue de douze à quinze lieues de large et vingt-cinq lieues de long, depuis Bourbonne-les-Bains jusqu'à Saint-Jean-de-Losne, un véritable ouragan, un de ces ouragans des Antilles qui ne laissent rien debout après eux. C'était une vaste litière de cadavres, de débris, de décombres, sur laquelle se reflétaient les lueurs de l'incendie et à travers laquelle erraient des bandes de pillards plus semblables à des hyènes et des chacals qu'à des hommes. C'était surtout du haut des remparts de Langres, au sud et à l'est, que l'on pouvait se faire une idée de cette désolation. Les moines de Morimond s'étaient sauvés dans cette ville.

Le duc de Weymar était venu d'un autre côté avec les Suédois.

On sait que Richelieu, parvenu au souverain pouvoir, avait formé trois grandes entreprises qu'il ne perdit jamais de vue : détruire la puissance politique du protestantisme en France, abattre l'orgueil et l'esprit factieux de la noblesse, et abaisser la maison d'Autriche. Pour arriver plus sûrement à son troisième but, il s'était uni à Gustave-Adolphe, l'avait secondé de tout son pouvoir dans ses guerres contre l'Autriche. Après la mort de ce roi, en 1632, il s'était ligué avec le duc de Weymar qui l'avait remplacé dans le commandement de l'armée suédoise. On vit alors pour la centième fois que de faux alliés sont plus dangereux que des ennemis déclarés. Ils ne se signalèrent guère que par le pillage. Déjà payés de nos deniers, ils se payèrent encore de leurs propres mains. C'était comme une seconde troupe de vautours qui venaient ramasser les ambeaux que les premiers avaient laissés.

Galas se retira devant l'héroïque défense de Saint-Jean-de-Losne ; mais un certain nombre de ses soldats, les plus indisciplinés, restèrent en Franche-Comté sous le nom de Croates qu'on leur donna parce que beaucoup d'entre eux étaient de la Croatie autrichienne. Ils se divisèrent en plusieurs bandes qui firent beaucoup de mal.

Voici quelle était la situation: tantôt c'étaient les Lorrains qui sortaient la nuit de La Mothe ou de Neufchâteau où ils tenaient garnison, et venaient surprendre un village d'où ils emmenaient tout le bétail et ce qu'ils pouvaient emporter. Tantôt c'étaient les Croates qui se précipitaient à l'improviste de la Franche-Comté jusque sous les murs de Langres et de Chaumont pillant et mettant le feu sur leur route. Les Suédois, qu'on devait nourrir et solder, n'ayant ni vivres ni argent s'attaquaient aux personnes, et, de fureur, leur enlevaient la vie, ne pouvant en avoir rien (1).» La misère fut si grande que l'on n'avait souvent d'autre nourriture que l'herbe des champs. Les bêtes de somme manquaient pour la culture. On dit qu'un curé de Choiseul s'attacha avec quelques-uns de ses paroissiens pour labourer une petite pièce de terre. Etait-on parvenu avec bien de la peine à se procurer des bêtes de trait, tout à coup un parti ennemi ou des maraudeurs venaient les enlever dans les champs que l'on cultivait. Aussi n'allait-on à la charrue que par troupes, munis de hallebardes ou d'autres armes défensives (2). »

(1) On trouve le récit de ces horreurs dans tous les historiens de la Haute-Marne, mais surtout dans le journal de Macheret, curé d'Hortes.

(2) Voir la *Chronique de Choiseul* dans la Haute-Marne, p. 393.

La communauté exilée, composée de trente moines, ne pouvait ni se loger convenablement, ni vivre longtemps dans la maison de Langres ; plusieurs se retirèrent en Languedoc, en Provence et en Gascogne, dans les couvents de la filiation de Morimond. Le 11 avril 1639, l'abbé était encore à Langres avec un certain nombre de religieux, comme nous l'apprenons par la réponse qu'il adressa à Jongelin, profès de l'abbaye de Vieux-Mont, qui publiait alors l'*Histoire généalogique des maisons de Cîteaux.*

« Ce m'est, dit-il, un très sensible déplaisir de ne pouvoir, sitost que je le souhaiterois, satisfaire par mes réponses aux lettres que vous m'avez adressées depuis quelque temps en çà, car je suis depuis trois ans réfugié en cette ville de Langres, laquelle, depuis les guerres présentes, a toujours été tellement environnée de troupes amies et ennemies, qu'il faut bien savoir prendre son temps pour faire tenir nos pacquets sans que nos messagers soient tuéz ou pilléz sur les chemins. Ayant donc rencontré une commodité assurée, je vous adresse les réponses tant à vous qu'à nos abbés de Pologne ; je vous envoye, conformément à votre désir, les armes avec les blasons de Cîteaux et des quatre premières maisons de l'ordre, estant extrêmement consolé, parmi les malheurs de ce temps, que Dieu vous ayt suscité dans notre filiation pour relever par vos escrits l'esclat de notre ordre sacré ; ce sera un œuvre digne de vostre zèle et de vostre plume et à laquelle je contribuerois volontiers quelques mémoires, particulièrement touchant notre abbaye de Morimond et certains beaux droits et prérogatives que nous avons en Pologne. Dieu par sa bonté nous veuille conserver ce qui reste (1). »

Le cardinal de Richelieu, en sa qualité d'abbé général de Cîteaux, lui avait écrit précédemment de se rendre à Auberive pour y rétablir l'ordre qui avait été troublé par un mauvais religieux. Ce fut dans ces tristes temps d'exil et de douleur que Florentin de Laval mit à la collation et sous la protection de l'abbé de Morimond, l'importante chappeleine qu'il fonda dans l'église de Germainvillers. Il dit dans l'acte de fondation : « Que considerant qu'il ne saurait faire un meilleur usage des biens temporels dont il a plu à Dieu, par sa sainte bénédiction, récompenser son travail, pour n'en demeurer ingrat et les consacrer et appliquer en choses qui tournent à sa plus grande gloire et honneur, a pris résolution de fonder et doter sous le bon plaisir de Notre-Saint-

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim.

Père le Pape une chappeleine en l'honneur de la Sacrée Vierge Marie, Mère de Dieu, dans l'église de Germainvillers à la dévotion du Saint-Rosaire, et pour la dotation d'icelle a cédé à perpétuité au chapelain futur une pièce de prey size proche Germainvillers dicte Longeurre, contenant quarante fauchées, vendue à lui 4,500 livres barrois; à condition que ledit sieur chapelain sera tenu de dire et célébrer, ou faire dire et célébrer au dit autel construit et édifié dans la dite église une messe basse par chaque jour des fêtes solennelles, de dimanche et des autres fêtes fériées et de commandement au point du jour, afin que les pauvres gens puissent les entendre, et à la fin sera dit un *De Profundis* pour le fondateur et son épouse, et encore par chaque année, le lendemain de l'Annonciation, 26 mars, un service à trois messes de *Requiem*, *Libera* et collecte à la même intention.... Le droit de patronage et de collation appartiendra aux abbés de Morimond à l'exclusion toutefois de ceux qui seraient commendataires (1). »

CHAPITRE LVII

Retour des moines à Morimond; second siége de La Mothe; le monastère est foulé et refoulé par tous les partis ennemis; mort de l'abbé Briffault; les sires de Clefmont et d'Ambonville envahissent l'abbaye sous prétexte de droit de garde; élection de Dom de Machaut.

Vers l'an 1640, le calme semble renaître après une si rude tempête. Les moines, et il n'en restait presque plus, retournèrent un à un de tous les coins de la France dans leur chère servitude. Tel le vallon était apparu aux premiers cénobites venant de Cîteaux, tel il apparaissait après plus de cinq cents ans aux yeux des nouveaux hôtes : c'était encore une fois la vallée de la mort et on pouvait ajouter de la désolation, à la vue de tant de débris amoncelés. L'œuvre prodigieuse des moines, l'œuvre de la patience et des siècles avait été détruite en quelques mois par de nouveaux barbares. L'abbatiale, la procure, les dortoirs, le réfectoire, le quartier des hôtes avaient été endommagés sur plusieurs points et

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 8e liasse.

menaçaient ruine sur d'autres. L'eau du grand étang par diverses infiltrations avait envahi le jardin et les cours. On apercevait l'emplacement des granges d'alentour aux monceaux de pierres calcinées qui couvraient çà et là le sol. Elles avaient été incendiées par Galas, et celles des Gouttes et de Fraucourt par les Suédois. Il eût fallu de nouveaux siècles, de nouvelles générations, d'autres travaux herculéens, et la Providence, dont les desseins sont impénétrables, n'envoya que de nouveaux malheurs.

La Mothe, qui s'était rendue aux Français, comme nous l'avons dit, resta en leur pouvoir jusqu'en 1641. Cette année, le duc de Lorraine séduit par les promesses de Louis XIII et de Richelieu, fit un traité de paix par lequel il devait joindre ses armes à celles de la France, et le roi s'engageait à lui rendre tous ses états à la réserve de Nancy qui serait restitué à la paix générale. La forteresse de La Mothe fut remise aux Lorrains qui recommencèrent leurs courses et leur pillage dans tout le Bassigny. Le duc de Lorraine n'ayant pu ou n'ayant voulu remplir les conditions du traité qui le concernaient, le commandeur Arnaud eut ordre d'investir la place. Plus tard du Hallier vint avec une armée plus considérable faire un blocus régulier; mais il fut battu dans la plaine de Liffol-le-Grand, où il laissa sur le champ de bataille 1500 tués et mille prisonniers ainsi que tous ses bagages. Il fut remplacé par Magalotti qui recommença le blocus et le poursuivit vigoureusement jusqu'au jour où il fut tué d'un coup d'arquebuse ajusté, dit-on, par d'Herandel prévôt du chapitre. Villeroi fut chargé de continuer le siége et dans les premiers jours de juillet 1645, la place capitula et fut rasée contrairement aux conventions.

Ainsi, de 1641 à 1645, l'armée française ne cessa d'occuper tout le Bassigny. Les Lorrains dans leurs sorties exerçaient d'affreuses représailles. Les Français faisaient de même en Lorraine. On ne peut se faire idée de ce que les populations eurent à souffrir de part et d'autre dans cette zone. Plusieurs villages furent brûlés et ruinés au point qu'ils ne purent jamais se relever entièrement.

Il faut admirer la défense héroïque de La Mothe; il faut faire des vœux pour que le souvenir s'en perpétue à jamais à travers les générations du Bassigny, comme un des plus beaux et des plus sublimes exemples de patriotisme dont l'histoire fasse mention; mais la chute et la ruine de cette place ont été un bonheur pour tout le pays. Je comprends les habitants de Chaumont, allant au-devant du cercueil de Magalotti et le saluant comme celui de leur libérateur.

Les moines avaient droit de refuge à La Mothe, mais nous ne

voyons pas qu'ils en aient jamais usé. Les papiers du greffe de Colombey, parmi lesquels il y en avait plusieurs concernant Morimond, y furent transportés et perdus entièrement.

Il fallait aviser aux moyens de relever l'abbaye de ses ruines. C'était une loi que les monastères cisterciens devaient s'entr'aider au jour du malheur. L'abbé Briffault fit au chapitre de 1616 un tableau si vrai et si triste de l'état de sa maison, que les abbés en furent vivement touchés, et ils décidèrent que l'on désignerait vingt maisons parmi les plus riches de l'ordre, et que chacune d'elles donnerait à Morimond 150 livres, ce qui ferait une somme de 3,000 livres et de 60,000 pour le total (1).

Après avoir fait aux bâtiments monastiques les réparations les plus urgentes, on entreprit la reconstruction des granges. Le duc de Lorraine s'y opposa sous prétexte qu'on voulait transporter en France celles qui étaient situées en Lorraine, et les soustraire ainsi à son autorité. Il fallut rédiger un mémoire assez long pour prouver le contraire et révéler en même temps l'état déplorable de la maison et ses dépendances (2).

La forteresse de La Mothe n'existait plus, mais la Lorraine se montrait toujours là hostile et menaçante. Les Impériaux et les Français étaient en observation sur leurs frontières respectives: il y avait des sorties, des rencontres et de fréquentes escarmouches. En 1651, les religieux obtinrent un brevet de sauvegarde de M. de Beauffremont, baron de Scey-sur-Saône, gouverneur général des armées de Sa Majesté en pays et comté de Bourgogne. Il était dit dans ce brevet que l'abbaye, l'abbé et les religieux de Morimond étaient remplis d'une piété qui les rendait respectables, et qu'il était très expressément défendu à tous officiers, soldats, gens de guerre tant cavalerie qu'infanterie présentement au comté de Bourgogne, et à ceux qui seraient ailleurs de ne toucher en façon quelconque aux personnes des dits abbé et religieux, fermiers, grangiers, etc. (3).

En 1653, les troupes de Luxembourg, Bitche et Hombourg qui couraient en Lorraine, sans aucun ordre, vinrent assaillir Les Gouttes et Fraucourt et enlevèrent tout le bétail. Les Français, qui avaient leur quartier d'hiver dans le Bassigny champenois, se présentèrent chez les grangiers de Vaudinvillers réfugiés dans la basse-cour de Morimond en deçà du ruisseau qui sépare la France

(1) Archives de la Haute-Marne, Morimond.
(2) *Ibid.*, 13e liasse.
(3) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 2e liasse.

de la Lorraine, les forcèrent de contribuer en les menaçant de leur enlever leurs chevaux et leurs bestiaux.

Nous voyons qu'en 1654 les moines avaient un certain nombre de soldats français *à leurs pots et feu*. Ils s'adressèrent à M. de Gargan, intendant général des justices, finances et police dans les armées de Sa Majesté, à l'effet d'en être délivrés. Ils lui représentèrent que l'armée de Galas avait pillé l'abbaye, brûlé les métairies; que depuis ce moment les terres étaient restées incultes, à l'exception de quelques parcelles qu'ils cultivaient de leurs propres mains, avec des appréhensions indicibles et pertes ordinaires de leurs bestiaux causées par les courses journalières des ennemis de l'état, et des voleurs attroupés. — Cette supplique fut accueillie favorablement et ordre fut donné d'évacuer le monastère.

Joinville, Chézeaux et Belfays incendiés et ruinés par le chevalier de Clinchamp, ne s'étaient pas encore relevés. Ils avaient été néanmoins grevés de fortes contributions de guerre. L'abbé de Morimond supplia M. Voysin, intendant dans la généralité de Châlons, de vouloir bien les décharger, ce qui lui fut accordé (1).

L'abbé Briffault mourut au commencement du mois du mai 1662, laissant beaucoup de dettes, d'embarras et de ruines.

Deux ou trois jours après, on vint avertir les religieux que le seigneur de Clefmont était en marche pour s'emparer du monastère, sous prétexte de droit de garde. Les religieux avec leurs serviteurs fermèrent les portes et se barricadèrent. Mais elles furent enfoncées avec de larges brèches. On vit entrer escorté de gens armés, messire Joseph de Roux et de Médavy, chevalier, comte de Marey, seigneur de Clefmont, qui fit valoir ses droits de garde et s'installa dans la maison comme dans la sienne. Le lendemain, arriva Messire Charles de Choiseul, baron d'Ambonville, qui prétendit que comme aîné de la maison de Choiseul, il était l'héritier direct et légitime de tous ses droits. Les moines eurent beau faire valoir que le droit de garde avait été racheté, qu'ils en avaient toutes les pièces en bonne forme, que, depuis ce rachat, ils étaient sous la garde du roi de France, comme on pouvait le voir par la couronne royale qui paraissait visiblement au clocher, et par les armes de Sa Majesté sculptées en plusieurs endroits avec cette inscription : Vive le roi notre souverain seigneur! qu'alors l'envahissement de leur maison était une violation de domicile, un acte de tyrannie, et le droit de garde un prétexte pour colorer

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim.

leurs exactions, il fallut céder, et on leur enleva tout, même les choses nécessaires à la vie. Ils se réunirent dans la chambre de l'ancien abbé, n'ayant, disent-ils, liberté de faire autrement à cause de la captivité à laquelle ils étaient réduits. Il fut décidé qu'ils se soumettraient à la direction du plus ancien d'entre eux, Nicolas Bolanger, en attendant les ordres de l'abbé de Cîteaux (1).

Le 19 du même mois, les deux envahisseurs étaient encore dans le monastère, lorsque Christophe Delcey, procureur du roi au bailliage de Langres, accompagné d'Etienne Vonicher, écuyer-conseiller du roi, arriva à Morimond, réunit les religieux et leur remontra qu'ayant appris le décès du Révérend Père abbé, il était venu, pour la conservation des droits de Sa Majesté et des biens dépendant de la dite abbaye, faire un inventaire et apposer les scellés et sceaux royaux. Les seigneurs de Clefmont et d'Ambonville réclamèrent et protestèrent en vain, il fut passé outre. Le procureur du roi somma les étrangers d'avoir à se retirer immédiatement et déclara que Morimond avec ses religieux et ses dépendances étaient sous la garde du roi. Lorsqu'on lit le pauvre inventaire qui fut alors dressé, on voit combien les guerres et les bouleversements de toutes sortes avaient fait déchoir cette maison autrefois si riche et si puissante et qu'il n'en restait plus que des débris au milieu desquels erraient cinq religieux ; c'était là toute la communauté. Au mois d'octobre suivant, l'abbé de Vaux-la-Douce, en sa qualité de procureur général de l'ordre, étant venu visiter l'abbaye, n'en trouva pas plus. La haute direction lui en fut confiée jusqu'à l'élection d'un abbé. La plupart des religieux étaient morts en exil; on n'avait pas alors, et on ne pouvait avoir de novices pour les remplacer. Personne, depuis le retour, n'avait osé poser sa tente sur tant de ruines ni demander un asile à une terre qui tremblait sans cesse depuis un siècle, et sur laquelle rien ne pouvait tenir.

Ce ne fut que plus de deux ans après, qu'on nomma un nouvel abbé. Les religieux n'avaient personne parmi eux qui fût capable de porter un si lourd fardeau. On leur indiqua Dom de Machaut qui appartenait à l'austère réforme des Feuillants. Elu en communauté de l'année 1654, il ne prit possession que le 12 décembre 1666 et ne fut installé que le 8 de juin de l'année suivante (2).

Rien ne prouve mieux que ce choix, combien les moines avaient

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 2e liasse.
(2) Arch. de la Haute-Marne, 2e liasse, Morim.

encore à cœur de se renouveler dans l'esprit primitif de leur profession. Avec le nouvel abbé, devaient entrer à Morimond la pénitence, la pauvreté, l'amour du travail et toutes les vieilles et dures vertus de Cîteaux ; mais il n'y eut que de nouveaux bouleversements et de nouveaux malheurs.

CHAPITRE LVIII

Nouvelle tentative pour ressaisir le prieuré de Calatrava ; nomination de Vélascos ; les moines sont encore forcés de se sauver ; ils rentrent après trois ans d'exil ; réclamation au sujet de l'échange des dîmes de Bourbonne ; arrivée de plusieurs novices ; l'infraction du réglement au sujet de la vente du vin amène un malheur. (1670 et 1680.)

Ce fut à peu près à cette époque que l'abbé de Morimond écrivit au prieur du monastère de Rosières pour lui passer procuration *à l'effet de retirer de la succession du dernier abbé religieux de cette maison, son Bréviaire, sa croix, son anneau et son meilleur cheval*, menaçant en cas de refus d'intenter action par-devant la chambre de justice de Besançon. Il paraîtrait que, quand une abbaye tombait en commende, il était d'usage de renvoyer au premier abbé de la filiation les insignes de la dignité abbatiale (1).

Dom de Machaut était un homme de grand mérite. Il eut bientôt conquis parmi ses collègues un rang distingué. Nous voyons l'abbé de Pontigny lui confier le soin de visiter les monastères de sa filiation. Il visita, l'année suivante, ceux de Lorraine, comme nous le lisons dans une lettre du duc Charles IV mandant à tous les intendants, baillis, gouverneurs et prévôts de son duché, de lui prêter main-forte en cas de besoin. De la Lorraine et de la Franche-Comté, son attention excitée par une affaire beaucoup plus importante, se reporta au delà des Pyrénées, vers Calatrava. Il écrivit à Marie-Anne d'Autriche, épouse du feu roi Philippe IV, régente d'Espagne, durant la minorité de Charles II, son fils, pour l'engager à rattacher la milice à Morimond comme par le passé.

La reine accueillit sa demande et lui présenta pour le prieuré Jean Vélascos, religieux cistercien d'Espagne, qu'il accepta. Mais

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim.

soit que celle-ci n'eût voulu par là que se débarrasser poliment de ces réclamations, soit que ses projets eussent été réellement dérangés par la guerre qui éclata cette année même entre Louis XIV et presque toute l'Europe, dans la crainte d'accroître encore la prépondérance déjà si redoutable de la France, on ne permit point au nouveau prieur de prendre possession (1).

Pendant ce temps-là, le canon grondait en vingt endroits divers sur les bords du Rhin. La Lorraine et la Franche-Comté avaient été entraînées dans le mouvement général. La partie orientale de la Champagne qui confine à ces deux provinces et dans laquelle se trouvait Morimond était devenue un théâtre d'hostilités incessantes. Nos moines luttèrent pendant une année entière ; mais enfin ils se virent forcés d'abandonner encore une fois leur monastère : les uns se retirèrent à Langres, les autres à Paris, au collége de Saint-Bernard ; l'abbé était du nombre de ces derniers, parce que sa présence y était nécessaire comme nous allons le voir.

L'ordre de Cîteaux dégénérait de plus en plus. Depuis le commencement du XVIIe siècle, il s'était formé une nouvelle congrégation connue sous le nom de Réforme, par les soins de Dom Denis Largentier, abbé de Clairvaux, et de plusieurs autres abbés. De là une scission, de là deux observances, la Commune et l'Etroite. L'affaire fut portée à Rome et jugée par un bref d'Alexandre IV. Les réformés n'ayant pas obtenu ce qu'ils désiraient en appelèrent au roi qui renvoya les parties par-devant le Grand-Conseil. L'abbé de Cîteaux et les quatre premiers Pères furent convoqués à Paris. Ils y restèrent au collége des Bernardins jusqu'au prononcé du jugement qui eut lieu le 3 avril 1675. Ce jugement, par l'intervention du grand Condé, fut favorable aux mitigés et ne fit qu'accélérer la décadence et la ruine.

Pendant ce temps-là, Vélascos cherchait les moyens de prendre possession de son prieuré de Calatrava. Dans une lettre du 2 avril 1674, il racontait à l'abbé de Morimond les difficultés qu'il rencontrait et lui proposait des solutions. Les chevaliers, en 1668, avaient, par un indult apostolique, élu au prieuré un de leurs chapelains pour trois ans, et obtenu de Sa Majesté Catholique qu'il y serait désormais pourvu de la sorte. Il ne restait plus alors qu'une ressource, c'était de donner au roi d'Espagne la permission de nommer, sous la réserve par l'abbé de Morimond, de con-

(1) Arch. de la Haute-Marne, pièces concernant Calatrava.

firmer la nomination. « Cette concession, disait Vélascos, loin de diminuer votre autorité ne fera que la grandir, puisque le plus puissant monarque du monde deviendra en quelque sorte votre subordonné. Sans cela c'en est fait de votre droit et de l'une des plus glorieuses prérogatives de Cîteaux. »

Cette combinaison ne plut pas à Dom de Machaut, et il répondit qu'au lieu du roi, il préférait s'entendre avec la congrégation cistercienne de Castille, pour qu'elle présentât, à son approbation, des religieux tirés de son sein ; car on objectait toujours les inconvénients et les dangers d'avoir à la tête d'une milice espagnole un moine français. Mais cette fois encore rien ne fut décidé.

La correspondance de Vélascos avec les restes dispersés de Morimond, nous apprend quelle était la position de nos pauvres religieux, errant de contrée en contrée sans trouver à se fixer nulle part. *J'ai reçu*, écrit-il à l'abbé, *vos lettres datées de Paris le* **10** *août* **1674**, *et j'ai ressenti la plus vive douleur au sujet du malheur qui est venu fondre sur vous, et vous a forcé de vous exiler de votre monastère avec tous vos moines, pour vous soustraire au fléau de la guerre, qui sévit avec tant de fureur dans vos provinces.*

En 1675, l'abbé est encore à Paris. *J'ai l'intention*, lui dit Vélascos, *de vous écrire plus souvent à l'avenir, pour vous instruire de tout ce qui concerne l'affaire du prieuré qui vous intéresse autant que moi*; *c'est pourquoi je désirerais connaître, s'il vous arrivait de quitter Paris, dans quelle autre ville il faudrait adresser nos lettres pour qu'elles vous parviennent sûrement, car jusqu'alors il nous a fallu vous deviner en quelque sorte pour vous écrire* (*huc usque quasi divinando scripsimus*).

Des guérillas détachés de l'armée espagnole qui occupait alors la Franche-Comté, après avoir causé des dégâts considérables sur les terres environnantes, avaient eu l'audace de s'introduire dans l'abbaye et d'en chasser deux religieux qui y étaient restés. Des troupes d'avant-garde y avaient également pénétré dans le dessein d'en achever le pillage et de la ruiner entièrement. Cependant c'était de Morimond qu'étaient partis douze pauvres religieux emportant la croix qui avait tant contribué à sauver l'Espagne ; et, quelques siècles après, les Espagnols s'y précipitaient, tenant le fer d'une main et la flamme de l'autre : tant il y a de vicissitudes étranges dans les choses de ce monde, tant il y a peu de souvenir des plus grands bienfaits dans le cœur des hommes et des peuples !

Depuis quelque temps, l'abbé de Morimond avait supplié Vélascos de se servir de son crédit et de son influence à la cour de

Madrid, pour que son monastère ne fût plus inquiété par les Espagnols et leurs alliés, et il le lui avait promis. Il comptait d'autant plus sur le succès de sa médiation que le nom de Morimond était aussi célèbre que vénéré dans toute l'Espagne. Toutefois, il pensa que les recommandations seraient plus puissantes si elles émanaient d'une congrégation, comme celle des cisterciens de Castille. L'affaire fut préparée au chapitre de 1675, et il fut décidé que l'un des membres capitulaires, le plus distingué par sa naissance, sa science et son urbanité, Dom Benoît Pimentel serait député près de Sa Majesté Catholique pour la conjurer de prendre Morimond sous sa protection, et de veiller, qu'à l'avenir, les armées d'Espagne la défendissent au lieu de l'attaquer (1).

Cette démarche produisit son effet; car peu de temps après arrivèrent successivement trois brevets par lesquels Dom Carlos de Villa-Hermosa, gouverneur du comté de Bourgogne et des Pays-Bas, mettait sous la garde de Sa Majesté et sous la sienne propre, l'abbé, les religieux et la maison de Morimond avec ses dépendances (2).

L'abbé de Morimond, rentré dans sa maison au commencement de l'année 1677, avait tout à relever, le spirituel et le temporel, mais l'un ne lui fit pas négliger l'autre. Dans ces temps de bouleversements le monastère avait perdu plusieurs de ses droits et de ses propriétés, il essaya de les recouvrer et il attaqua d'abord l'échange des dîmes de Bourbonne contre la seigneurie de Romains-aux-Bois, comme illégal, injuste et nul. Il rédigea un mémoire et l'envoya à M. Colbert du Terron, le seigneur de Bourbonne. Il y prouvait l'antiquité et la légitimité de la possession de Morimond, les violences faites à l'abbé Gabriel Saint-Blin par son parent, Erard de Livron, les protestations des religieux à la mort de ce dernier, protestations qui auraient été réitérées et suivies de poursuites judiciaires, sans les grandes guerres survenues depuis. Le mémoire était accompagné de cette lettre :

« J'ai trop de considération pour votre personne, pour croire que vous auriez causé du trouble dans notre maison durant notre absence, et lorsque nous étions occupés si glorieusement et si utilement pour le service du roi. Mais, monsieur, puisque vous êtes de retour et que je le suis aussi d'un aussi long voyage que le vôtre, je vous supplie que nous terminions, d'une façon ou d'une

(1) Tout cela est extrait des pièces concernant Calatrava aux Archives de la Haute-Marne, Morimond.

(2) Ces brevets se trouvent Archives de la Haute-Marne, 2e liasse, Morim.

autre, les prétentions de mon abbaye sur les dîmes de Bourbonne et autres biens qui sont dans ce lieu, et qui lui ont été ôtés avec violence. J'ai un arrêt du conseil qui me renvoie au Parlement. Néanmoins, si vous voulez, nous nous en rapporterons à M. Colbert, le ministre, ou à M. de Fontenet-Hautemar, qui a épousé Madame votre parente ou à d'autres amis communs. Si vous voulez, nous plaiderons au grand conseil ; je vous laisse le choix des armes..... faites avoir à mon abbaye un petit bénéfice de mille à douze cents livres, donnez-moi du bien ailleurs comme il vous plaira..... je vous prie d'être persuadé que, quoique plaideur de bonne foi, je ne manquerai ni au respect ni au devoir que je dois à une personne de votre mérite, de votre nom et bon voisin (1). »

Nous voyons qu'une assignation à comparaître fut adressée à M. Colbert du Terron ; il paraît même que l'affaire s'engagea, mais elle ne fut pas jugée ; il est probable qu'il y eut un arrangement ou plutôt que Morimond se désista.

Louis XIV avait conquis la Franche-Comté dès l'an 1668, mais il avait été forcé de l'abandonner cette année même par le traité d'Aix-la-Chapelle. Il la reprit en 1674 ; cependant, la possession n'en fut assurée à la France qu'en 1675 par la paix de Nimègue. C'est alors seulement que se ferma pour le Bassigny le cycle des douleurs et que commença une ère de paix et de calme. Mais qui pourrait dire tout ce qui se passa dans ce drame affreux de près de deux cents ans, qui eut pour théâtre l'espace qui s'étend de Langres à Neufchâteau, de la Meuse à la Saône et à la Marne. Là se rencontrèrent et se heurtèrent toutes les races, toutes les nationalités, Anglais, Français, Champenois, Lorrains, Espagnols, Autrichiens, Croates, Suédois, sans compter les bandes de voleurs, de brigands et d'assassins qui s'y mêlaient toujours. Qui dira tout ce qu'il y a eu de sang versé et de larmes répandues sur cette terre infortunée, tout ce qu'il y a d'ossements enfouis dans son sein ! La guerre, la peste et la famine en ont fait quatre fois, en moins de cent ans, un désert couvert de ruines et de cadavres : plus ou presque plus personne pour cultiver les champs qui se couvrent de ronces et d'épines, *squalent abductis arva colonis.* Plus de troupeaux dans les prairies, rien dans les étables, rien sur les greniers ; partout des villages brûlés ou en flammes ; partout, les habitants s'enfuyant dans les bois avec leurs

(1) Arch. de la Haute-Marne, 14e liasse, Morimond.

femmes et leurs enfants, emportant dans une hotte tout ce qui leur restait; partout le deuil, la frayeur et l'image de la mort, *et plurima mortis imago*. Ah ! les descendants de tant de malheureux ont eu aussi leurs sombres jours de tribulation et de désolation, leurs orages et leurs tempêtes, des invasions étrangères où les races slave et germaine se sont unies comme deux torrents pour se précipiter sur eux; où ils ont vu les Cosaques mener boire leurs chevaux dans la Meuse et les Prussiens assis en maîtres au foyer de leurs chaumières, mais quels qu'aient été leurs malheurs et leurs souffrances, ils n'ont pas égalé et n'égaleront jamais ceux de leurs pères.

Louis XIV avait tellement secoué et humilié l'Europe, la France était tellement enchaînée à l'épée du grand roi, que la tranquillité intérieure et extérieure semblait assurée pour longtemps. Aussi, les couvents qui avaient encore conservé quelques étincelles du feu sacré, commencèrent-ils à se repeupler; Morimond était de ce nombre. Il n'y restait plus que quelques religieux. Il vint des novices de la Lorraine; il en vint de la Franche-Comté et même de Paris. Parmi ces derniers, nous avons remarqué Jean-Louis d'Angennes. Son frère, Joseph d'Angennes, marquis de Pougny, seigneur de Messy, Orsemont, etc., donna à cette occasion au monastère le fief Godin à Villaines, près de Luzarches (Seine-et-Oise), « mu, dit-il, par la bonne amitié qu'il porte à son frère religieux profès en l'abbaye Notre-Dame-de-Morimond, et encore pour avoir part aux prières qui se font dans ladite abbaye, et pour y être chanté tous les jours à perpétuité à la fin de la messe conventuelle, la prose *Inviolata* avec les collectes de la Vierge de Saint-Bernard et des Trépassés. — Et pour les mêmes causes, haute et puissante dame Anne, Marie, Thérèse de Loménie, épouse dudit marquis de Pougny, a fait don et présent à ladite abbaye d'une lampe d'argent du poids de treize marcs où sont gravées les armes desdits seigneur et dame de Pougny, pour être mises dans le chœur de l'église devant le Saint-Sacrement (1).

Tout cela fut délibéré en chapitre et accepté. Ce qui nous a grandement surpris en lisant cette pièce, c'est que l'abbé et les religieux s'engagent à donner au frère Jean-Louis d'Angennes une chambre à feu avec un religieux ou un serviteur, pour y être auprès de lui jour et nuit et le servir en ses besoins, sain et malade, pendant sa vie. Un pareil pacte était contraire à tous les

(1) Toute la 7e liasse du chartrier de Morimond, aux Archives de la Haute-Marne, renferme les pièces concernant cette donation.

principes des instituts cénobitiques en général, et à ceux de Cîteaux en particulier. On nous dira que Morimond avait alors de grands besoins et que c'était un moyen d'y subvenir ; ce n'est pas de pauvreté que les monastères périssent, mais d'infidélité.

Il y eut une autre infraction que nous sommes obligés de signaler pour être impartial et vrai. La règle cistercienne défendait aux moines de vendre leur vin en détail et à la froche, *ad frocam*, dans leurs maisons ou les dépendances. Cette défense, au XVII[e] siècle surtout, fut mal observée dans plusieurs monastères. Ainsi, il y avait à Morimond, dans la basse-cour, en dehors des lieux réguliers, ce qu'on appelait alors une taverne où l'on vendait à boire et à manger aux passants. Il est évident qu'un pareil établissement, quelque sagement administré qu'on le suppose, quelque utile qu'il fût aux pauvres voyageurs, ne pouvait être exploité ni par les religieux eux-mêmes, ni par d'autres en leur nom : il y avait un empêchement que nous appellerons d'honnêteté monastique ; aussi finit-il bientôt et tristement. Après la paix, les hostilités cessèrent, mais non les animosités et les vengeances. Il y eut comme toujours des bandes de traînards attardés qui vivaient de pillage, et passaient d'une frontière à l'autre. Cinq soldats français venant de Lorraine avec cinq goujats ou valets d'armée, descendirent à la taverne de Morimond et s'y firent servir. Ils y restèrent assez pour qu'on put avertir ceux de Lamarche qui arrivèrent armés de hallebardes et d'arquebuses, avec fifres et tambourins comme au temps de la guerre. Les goujats purent se sauver, mais les soldats voulurent se défendre et se barricadèrent au premier étage. On tira sur eux par les fenêtres ; on en tua un et on blessa les autres, puis on se rua dans la taverne qui fut si bien pillée et ruinée qu'elle ne put jamais se relever (1). Cette déplorable affaire eut un grand retentissement. Les moines eurent beau prouver qu'ils étaient innocents de tout le mal qui s'était fait, et même qu'ils en avaient été les victimes, l'odieux retomba sur eux. Ils étaient punis par où ils avaient péché.

(1) Arch. de la Haute-Marne, 2[e] liasse, Morimond.

CHAPITRE LIX

Dom du Chesne, abbé de Morimond, essaie une dernière fois de revendiquer le prieuré de Calatrava; il échoue; réunion du prieuré de Dosme à Morimond; élection de dom Aubertet de Mauveignan; cérémonial de cette élection.

L'abbé de Machaut mourut en 1688, après avoir tout essayé pour réparer et réorganiser son monastère. Il n'avait trouvé que cinq religieux, il en laissa vingt. Les plus grosses ruines disparurent, mais il fit beaucoup et même trop d'emprunts. Il fut remplacé par Nicolas de Gevigny, profès de la maison, qui prit possession le 10 août 1681 et fut installé peu de temps après (1). Après moins de trois ans d'administration, il eut pour successeur Benoît-Henri du Chesne. Nous lisons qu'une des premières choses qu'il fit, ce fut de tenter une dernière fois de ressaisir le pouvoir qui était échappé à ses prédécesseurs sur les ordres militaires d'Espagne, et particulièrement sur celui de Calatrava. Il y avait à Rome un procureur général de l'ordre de Cîteaux très habile et très versé dans les affaires et fort honnête homme. Il s'appelait de La Forest-de-Somont, abbé de Tanicé en Savoie. Comme il était de passage à Cîteaux, en Bourgogne, Dom du Chesne lui députa un de ses religieux avec toutes les pièces qui établissaient péremptoirement les droits de son monastère, savoir : 1° droit de visite, correction, réformation; 2° droit de confirmation de l'élection du grand-maître; 3° droit de nommer et d'instituer le prieur de Calatrava. Le procureur de Cîteaux répondit que sur le premier et le troisième point, il ne pouvait y avoir de difficulté, Morimond ayant des titres constants et incontestables; que pour le second, il n'y avait plus rien à prétendre depuis que les grands-maîtres n'étaient plus élus, les papes ayant rendu cette dignité héréditaire dans la famille des rois d'Espagne. Quant aux moyens à prendre, il n'en voyait qu'un qui était de recourir au roi de France, pour qu'une négociation fût entamée entre les ambassadeurs des deux nations;

(1) Voir les procès-verbaux de prise de possession et d'installation, Archives de la Haute-Marne, 2e liasse, Morimond.

ce que Sa Majesté ne refuserait pas dans le désir qu'elle avait de conserver des droits si honorables pour la France, et pour sa couronne. « Quand vos prétentions, ajoutait-il en finissant, seront éclaircies et que le roi et son ministre seront persuadés de votre droit, je ne doute pas que Sa Majesté n'use de toute son autorité pour vous y maintenir en agissant auprès du roi d'Espagne, et déclarant qu'il empêchera qu'aucun sujet d'Espagne n'exerce juridiction dans son royaume, jusqu'à ce qu'on vous ait rendu justice et que vous ayez exercé votre juridiction en Espagne. »

« J'agirai en cela, de concert avec vous, afin que tous deux ensemble puissions faire voir au roi la nécessité qu'il y a de maintenir les prèmiers supérieurs de l'ordre de Cîteaux dans leurs juridictions sur les étrangers. Outre l'obligation que m'inspire ma charge d'agir avec toute la fidélité et la chaleur possible en tout ce qui regarde vos intérêts, je le ferai encore par mon inclination particulière et par l'estime singulière que je fais de votre mérite. Quand j'aurai fouillé à Cîteaux, dans les archives, je vous donnerai avis de tout ce que j'aurai trouvé, touchant vos droits sur les milices. Si je trouve quelque chose à Rome j'en userai de même. »

Voici la lettre qui fut écrite au roi :

« Sire,

« Dom Benoît-Henri Duchesne, abbé de Morimond, ordre de Cîteaux, diocèse de Langres, représente très humblement à Votre Majesté qu'à cause de son abbaye, il est supérieur immédiat, visiteur et réformateur des ordres, milices et commanderies, chevaliers et commandeurs de Calatrava, Alcantara, Montese, Avis, et Christ, ès-royaumes d'Espagne et de Portugal, laquelle supériorité ne peut lui être contestée, ainsi qu'il appert par les titres originaux qui sont en ses archives, dont les extraits sont joints au mémoire ci-attaché, et d'autant qu'il paraît être d'une grande utilité au service de Votre Majesté que le suppliant soit maintenu dans un droit de cette considération et de cette importance, et qui est tellement recommandable que les grands d'Espagne tiennent à honneur d'être reçus chevaliers de l'un desdits ordres et d'en être commandeurs, et que d'ailleurs il est averti que les religieux des abbayes d'Espagne de l'ordre de Cîteaux veulent, non-seulement se soustraire à la juridiction dudit ordre, mais encore s'efforcent actuellement de soulever lesdits chevaliers et commandeurs de Calatrava contre l'obéissance qu'ils doivent au suppliant, et tâchent pour parvenir à leur dessein d'obtenir des bulles subreptices de Sa Sainteté.

« A ces causes, il plaise à Votre Majesté d'interposer son autorité et puissance royales pour faire jouir le suppliant du droit de supériorité, visite, réformation et autres qui lui comptent sur lesdits ordres d'Espagne et de Portugal, notamment en la nomination du prieur de Calatrava ; ce faisant mander à son ambassadeur en cour de Rome, d'empêcher qu'on ne surprenne aucune ordre près de Sa Sainteté au préjudice des droits du suppliant, et le faire ainsi entendre à l'ambassadeur d'Espagne près de Votre Majesté, et le suppliant redoublera ses vœux et ses sacrifices pour la santé et la prospérité de Votre Majesté (1). »

A cette lettre était joint un inventaire des titres justificatifs dont les originaux étaient conservés dans les archives de l'abbaye. Nous ne voyons pas que ces réclamations aient eu aucun résultat. Les abbés de Morimond continueront de prendre les titres de supérieur des ordres militaires d'Espagne, mais ces titres seront purement honorifiques.

Ce fut sous l'administration de Dom Duchesne que le prieuré de Dosme situé dans le voisinage de la grange du même nom, sur le territoire de Chalvraines fut réuni à Morimond (2). En 1701, il n'y avait plus qu'une religieuse appelée Anne Richard. Il paraît qu'elle s'obstinait à vouloir rester quoiqu'elle ne le pût, sans de graves dangers et pour elle-même et pour la maison. L'affaire fut jugée à Chaumont et elle fut condamnée à se retirer dans un autre monastère de même ordre avec une pension convenable. Par le même jugement, Morimond était mis en possession des droits et charges, biens et dépendances de Dosme. — Nous lisons dans un registre du temporel des bénéfices de Lorraine dressé en 1703, que dans l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau, il y avait une chapelle sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, au collatéral du côté gauche en entrant, dont le patronage appartenait à la prieure de Dosme. Cette chapelle ayant des vignes pour dotation était seulement chargée d'une messe haute le jour de la fête du saint. Le patronage en fut dévolu à l'abbé de Morimond.

Dom Duchesne mourut au printemps de 1703 au milieu de beaucoup de réparations et de constructions, laissant près de 35,000 livres de dettes. Il fallut lui élire un successeur. Voici comment les choses se passèrent. Le prieur écrivit au roi pour lui demander

(1) Archives de la Haute-Marne, pièces concernant Calatrava, Morimond.

(2) Nous n'avons retrouvé que le nom d'une seule prieure, Adeline de Brielle, qui fut nommée en 1616 à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Neufchâteau. (Arch. de la Haute-Marne, 4e liasse, Morim.)

la permission de procéder à l'élection. Le ministre l'accorda à condition que l'intendant de Champagne y assisterait en qualité de commissaire royal. On avertit en même temps l'abbé de Cîteaux qui fixa le jour de l'élection au trois juillet, prescrivit des prières quotidiennes pour qu'elle eût une heureuse issue, et enjoignit à tous les moines profès de la maison de s'y trouver ou de faire parvenir leurs excuses légitimes. Au jour indiqué, l'abbé de Cîteaux, Nicolas Larcher, étant arrivé, tous les religieux, au premier son de la cloche, se réunirent au chœur, sous sa présidence. Le prieur célébra la messe du Saint-Esprit à laquelle tous communièrent. Après l'action de grâces, ils entrèrent dans la salle capitulaire où chacun prit place. Le chantre ayant demandé et reçu la bénédiction, lut le chapitre de la règle de Saint-Benoît, intitulé : *Qualiter debeat esse abbas*, avec les décrets de la bulle de Clément IV et du concile de Trente: Alors l'abbé de Cîteaux prononça un beau sermon de circonstance ; ensuite on fit l'appel nominal de tous les religieux présents au nombre de vingt-huit et tous répondirent en se levant. L'abbé de Cîteaux entonna le *Veni Creator* que l'on continua. Après les oraisons, le chantre récita le *Confiteor*, puis tous les religieux vinrent les uns après les autres s'agenouiller devant le susdit abbé, et les mains sur l'Evangile, jurèrent de voter devant Dieu et selon leur conscience. Il proposa les trois modes d'élection en usage dans l'Eglise : l'inspiration, le compromis et le scrutin ; tous choisirent le scrutin. On nomma trois scrutateurs, François Dubois, cellérier, Pierre Montchenain et Pierre Aubertot, maître des novices qui firent serment de s'acquitter loyalement de leurs fonctions. Le président leur ordonna d'apporter un calice doré, de montrer à toute l'assemblée qu'il n'y avait rien dedans et de le poser ensuite sur une table préparée d'avance. Les scrutateurs s'étant retirés à l'écart, séparément écrivirent leurs votes sur de petits carrés de papier qu'ils plièrent, et qu'ils déposèrent alternativement dans le calice à l'aspect de tout le monde ; ensuite, les religieux en firent autant. Le président leur ordonna de passer dans une pièce voisine. Les scrutateurs, en présence des témoins tirèrent les votes du calice, et après les avoir comptés, les trouvèrent égaux au nombre des votants. Les religieux étant rentrés, le premier scrutateur, François Dubois leur dit : « Vous plaît-il, mes chers frères, que nous publions le résultat du scrutin et voulez-vous reconnaître pour abbé celui qui sera élu à la majorité? tous répondirent : Il nous plaît et nous le voulons. Alors, il dit : Nicolas Aubertot, prieur a eu vingt-trois voix, François Degié, Claude Benoît, Louis Riotot et Pierre

Henriot chacun une, en tout vingt-sept votes, nombre égal à celui des votants. Nicolas Aubertot doit donc être reconnu pour abbé de Morimond. Le président dit à son tour : « Je déclare élu comme véritable et légitime abbé de Morimond, Nicolas Aubertot et j'ordonne que son élection soit proclamée. Aussitôt, les scrutateurs et les témoins firent les trois proclamations d'usage : la première à l'entrée du chapitre, la seconde à la porte de l'église et la troisième à la grande porte d'entrée, en répétant trois fois à haute voix : Nicolas Aubertot de Mauveignan a été élu abbé de Morimond. Comme il n'y eut ni au dedans ni au dehors aucune réclamation, on demanda au nouvel élu son consentement qu'il donna. Le notaire ecclésiastique dressa acte du tout, et le fit signer du président, de tous les religieux, des séculiers qui étaient présents et particulièrement de M. Molinet de Rosoy, conseiller général au présidial de Langres, de deux curés du voisinage : Profillet, curé de Pouilly et Chantrel, curé de Dambelain (1). On en envoya au roi une copie et voici ce qu'il répondit par son ministre Colbert :

« Aujourd'ui neuvième jour du mois de juillet 1703, le roi étant allé à Versailles, bien informé du décès de Dom Benoît Henri du Chesne, dernier abbé titulaire de l'abbaye de Morimond, ordre de Cîteaux, au diocèse de Langres, les religieux et couvent de la dite abbaye de Morimond en présence du sieur abbé de Cîteaux, leur père immédiat, ont élu pour leur nouvel abbé la personne de Dom Nicolas Aubertot leur prieur, et Sa Majesté voulant le traiter favorablement en considération de sa suffisance et de sa piété et conserver les dits religieux en leurs droits et priviléges a approuvé, et a eu pour agréable l'élection du dit Dom Aubertot, pour abbé et chef de la dite abbaye de Morimond, n'ayant Sa Majesté pour témoignage de sa volonté commandée de lui en expédier toutes lettres en cour de Rome et le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moi son conseiller-secrétaire d'Etat, et de ses commandements et finances.

« LOUIS. — COLBERT. »

L'abbé Aubertot de Mauveignan s'occupa aussitôt de demander à Rome la confirmation de son élection. Il paraît que la componende pour l'expédition des bulles et provisions d'un abbé de Morimond, était taxée à 1,400 florins. Dom Aubertot s'engagea envers Messire Anthoine, écuyer, avocat, conseiller expéditionnaire, pour la

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morimond, première liasse.

somme de dix mille livres, à condition que ses bulles lui seraient rendues franches de toute charge, taxe et ports. Aussitôt qu'elles furent arrivées et fulminées par l'official de l'évêché diocésain, il reçut de l'evêque de Langres la bénédiction abbatiale et on procéda ensuite à son installation. Le jour fixé, les religieux se rendirent au chapitre. Là, le nouvel abbé présenta ses bulles que le chantre prit pour en faire la lecture à haute voix; il entonna ensuite le *Te Deum* et on se rendit à l'église où les religieux vinrent l'un après l'autre se mettre à genoux devant lui, et, plaçant leurs mains jointes entre les siennes, dirent: Révérend Père, je vous promets obéissance jusqu'à la mort, selon la règle de saint Benoît. Il les releva et les embrassa en répétant à chacun: *Det tibi Deus vitam æternam.* Le prieur lui remit les clefs, le conduisit à la porte vers le bénitier et l'aspergea, revint au transept et s'agenouilla avec lui devant le crucifix, lui fit baiser l'autel et toucher le saint ciboire et enfin le mena à la stalle abbatiale, pendant que toutes les cloches sonnaient en branle.

Immédiatement après son installation, l'abbé Aubertot de Mauveignan reçut de l'abbé de Cîteaux le pouvoir de bénir les abbés des monastères, dont il était le père immédiat et de le conférer aux abbés et abbesses de sa filiation (1). Nous avons retrouvé six lettres que lui écrivait le ministre de Torcy, afin que le prieur d'Ecurey obligé de s'absenter pour le service du roi conservât son bénéfice.

Notre abbaye entre des mains, si habiles et si saintes, sembla refleurir encore un instant. La partie de l'ancien bâtiment respectée par les impériaux, tombait de vétusté. Les récentes réparations, faites à la hâte, sur un terrain fangeux, n'offraient aucune garantie de solidité. L'abbé entreprit de rebâtir successivement tout le monastère sur un nouveau plan. Il en posa la première pierre; mais nul n'en posa la dernière, car la révolution trouva encore les moines à l'œuvre. Les granges furent reconstruites telles qu'on les voyait au commencement de ce siècle.

(1) Arch. de la Haute-Marne, 19e liasse.

CHAPITRE LX

Dom Aubertot consacre l'église de Meuvy; il répare le bâtiment de la bibliothèque et y fait transporter les livres; richesse de cette bibliothèque.

Dom Aubertot était tout à la fois l'ami, le confident et le coopérateur de Monseigneur de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres. Ce prélat l'emmena avec lui plusieurs fois aux assemblées du clergé de France, pour s'aider au besoin de ses lumières et de son expérience. Souvent il se déchargeait sur lui d'une partie de ses fonctions épiscopales, lui confiant la mission de visiter les paroisses et les presbytères du Bassigny, le déléguant pour consacrer les temples que la piété et la générosité des fidèles élevaient au Seigneur.

En 1719, les habitants du bourg de Meuvy, stimulés par leur saint pasteur, ayant construit avec leurs propres ressources, à force de sacrifices et de dévouement, la belle église que les étrangers viennent encore admirer, l'évêque de Langres fit prier l'abbé de Morimond de s'y transporter pour en faire la consécration. Il y arriva le 23 avril, et le lendemain 24 eut lieu la cérémonie, à laquelle assistèrent plus de cinquante prêtres et les populations des villages environnants. Il consacra à peu près à la même époque, la chapelle des Récollets de Dambelain (1).

Les moines poursuivaient toujours avec activité les vastes constructions qu'ils avaient entreprises. Lorsque D. Martenne, le savant bénédictin, se rendit à Morimond, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il fut témoin de ces travaux gigantesques. « Il y a « trente ans, écrit-il, que l'abbaye n'avait rien de splendide extérieurement; mais monsieur l'abbé y a commencé un bâti- « ment magnifique, qui ne cèdera à aucune maison de l'ordre. Il « fait sécher les étangs et couper les montagnes pour donner « l'utile et l'agréable à son monastère. Le dortoir est un des plus « beaux que nous ayons vus; il n'y manque qu'une biblio- « thèque (2). »

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morimond.

(2) *Voyage litt. de deux Bénédictins de la Congrég. de Saint-Maur.*, p. 141 première partie.

En effet, l'ancienne bibliothèque avait été fort endommagée au passage de Galas, et on avait été forcé d'en retirer les livres. Dom Aubertot eut surtout à cœur de la restaurer. Comme elle était très curieuse et assez considérable, nous sommes obligé d'en dire quelques mots (1).

Les cisterciens étaient des agriculteurs, mais à côté de la bêche, de la faucille et du sarcloir, il y avait une place pour le livre. Chaque couvent cistercien avait sa petite bibliothèque appelée *armarium*, d'où vient notre mot français armoire qui a le même sens en latin. Ces bibliothèques se composaient d'un petit nombre de volumes et on comprend qu'elles aient pu tenir dans une armoire. Nous lisons dans les anciens *Us* de Cîteaux qu'à certains jours et à certaines heures, on allumait une lampe devant l'armoire pour qu'on pût consulter les livres plus facilement.

L'abbaye de Morimond eut d'abord son *armarium* qui finit par devenir une assez grande bibliothèque composée de manuscrits et d'imprimés. Que sont devenus les premiers ? tout nous porte à croire qu'ils auront été soustraits adroitement au moment de l'expulsion des moines, et vendus sur différents points. Quant aux imprimés, nous avons retrouvé aux archives de Chaumont l'inventaire qui a été dressé par les délégués du district, avant la fermeture de l'abbaye. Nous y avons remarqué sept ou huit éditions de la Bible : la Vaticane, celles de Plantin, de Robert Etienne, de Merlin, de Gryphius ; enfin, il y avait celle du Louvre, imprimerie royale, en 8 vol. *in-folio* reliés en maroquin rouge qui passe pour un des chefs-d'œuvre de la typographie française. La plus grande des polyglottes, celle de Walton (en 6 vol. in-fol.), avec les prolégomènes venait compléter et couronner ces éditions. Il faut y joindre le Lexicon *Hestaglotton* de Castel, *le Trésor de la langue sainte* de Santez Pagninus, *le Glossaire universel de la langue hébraïque* de Thomassin, Buxtorf, Ligfoot etc. Les plus grandes bibliothèques de France n'avaient rien de mieux en ce genre.

Les commentateurs généraux et particuliers ne manquaient pas ; nous citerons parmi les premiers : Menochius, Tirin, Dom Calmet, et parmi les seconds : Bonfermier sur le Pentateuque, Bucanam sur les psaumes, Ribera, Abranel, Oléaste, Estiun, Maldonat, Alexandre Natalis, etc. Ce qu'il y avait de plus curieux et de plus utile, c'était le tableau, *Synopsis*, des critiques et des interprètes de

(1) D'après le catalogue manuscrit conservé aux Archives de la Haute-Marne.

toute l'Ecriture de Mathieu Poole (en 8 vol. in-folio), avec les critiques sacrés *Critici sacri* (12 vol in-folio). Cette collection renfermait aussi les annales de l'Ancien et Nouveau-Testament d'Usséruer en tout vingt vol. in-folio. On y trouvait des éclaircissements sur tous les passages les plus obscurs et les plus contestés de la Bible, soit qu'ils eussent été altérés, mal interprétés ou faussement appliqués.

Pour la théologie, outre les livres élémentaires, les moines avaient les conférences d'Angers et de Luçon, Suarez, Sanchez, Bonacina, Melchior Canus, Molina, Jean Morin, la grande édition de saint Thomas (18 vol. in-fol.), avec le commentaire d'Isambert (6 vol. in-folio), les *Dogmes théologiques* des P. P. Petau Thomassin (8 vol. in-folio pour les deux). Les ouvrages relatifs à l'hérésie protestante et aux questions alors brûlantes du Molinisme et du Jansénisme étaient nombreux et bien choisis.

Pour le droit canon, nous avons compté plus de trente volumes *in-folio* sous les noms de Lancelot, Van-Espere, du Moulin, Héricourt, Bevéridge, Blondeau et Guéret, Brillion, Pérard-Castel, etc.

Nous ne croyons pas qu'il y eût en France un dépôt où la patrologie fut plus complète qu'à Morimond. Ce monastère avait été la très grande Bibliothèque des Pères, *Maxima Bibliotheca Patrum,* publiée par Anisson, à Lyon, en vingt-sept vol. in-fol. On avait ajouté à ce vaste édifice comme propylée et portique l'*Asperatus* de Dom le Nourry (2 vol. in-fol.).

Pour les Pères de l'église grecque, on retrouvait à Morimond non-seulement les grands docteurs bien connus qui se dressent comme des géants dans une atmosphère de lumière, mais tous ceux qui sont venus à leur suite dans des sphères moins élevées. Tous ces ouvrages réunis formaient un riche recueil de cinquante-cinq vol. in-folio. Il y avait l'Origène du Père de la Rue, le Synesius du P. Petau, le Saint-Jean-Chrysostome de Fronton-le-Duc, le Theodoret de Sirmond, le Saint-Denis-l'aréopagite de Plantin, etc.

La bibliothèque de Morimond n'était pas moins bien pourvue de Pères de l'Eglise latine. On y trouvait le Tertullien de Rigaut, le Saint-Cyprien de Baluze, le Saint-Ambroise de Coignard, le Saint-Augustin de Muguet, le Saint-Gérôme de Dom Martianay et de Pouget, Saint-Léon, Saint-Grégoire-le-Grand, Saint-Prosper, Saint-Hilaire, le Saint-Bernard de Mabillon, Saint-Thomas, l'édition vaticane de Saint-Bonaventure. Les autres écrivains secondaires y étaient tous : Saint-Pierre-Chrysologue, Cassiodore et

Cassien, Lactance, Saint-Césaire, Bède, Pierre-Damien, Hincmar, Raban-Mau, Grégoire de Tours, Lanfranc, Hildebert et Marbode, Saint-Anselme, Rupert, Pierre de Blois, Hugues et Richard de Saint-Victor, Gerson etc. Nous avons compté pour les Pères de l'église latine cinquante-quatre vol. in-fol. Ce qui réuni à ceux l'église grecque donnait un total de cent neuf vol. in-folio.

Il y avait à Morimond des ressources bien précieuses pour l'histoire ecclésiastique. On y possédait Baronius tout entier avec les remarques de Casaubon sur les Prolégomènes, l'Histoire critique et chronologique du père Pagi, l'abrégé de Sponde, en tout trente-six volumes *in-folio*. C'était un monument nous ne dirons pas unique, mais très rare dans une bibliothèque de province. Joignez à cela Eusèbe de Césarée, Grégoire de Tours, les Mémoires de Tillemont, les Annales de le Comte, le *Thesaurus* de Canisius et ce qui n'était pas moins curieux et moins utile, les Pouillés d'un certain nombre de diocèses.

Les moines n'étaient pas aussi bien partagés en ce qui concerne l'histoire de France en général. Ils avaient aussi les histoires particulières des provinces limitrophes, de la Franche-Comté, de la Lorraine et de la Champagne, et même celle du Languedoc de Dom Vaissette, une des plus volumineuses et des meilleures.

Morimond avait environ 6,000 volumes, comme nous l'ont dit ceux qui les avaient vus. Beaucoup furent soustraits frauduleusement avant l'inventaire et même après l'inventaire, puis vendus et revendus. Il n'y a pas de bibliothèque proprement dite dans le Bassigny, qui n'ait plus ou moins de livres ayant appartenu à celle de Morimond. Celle-ci était ouverte à tous les étrangers qui avaient réellement besoin de la consulter. Nous avons rencontré dans notre jeunesse des prêtres et des laïques qui y étaient allés et s'en félicitaient.

On se figurera facilement quelle ressource c'était pour notre pays. A une époque où les villes secondaires n'avaient pas encore leurs bibliothèques, qui n'ont été formées qu'avec celles des couvents, lorsque les voyages étaient si pénibles et si dispendieux, l'homme studieux, l'amateur, l'artiste du Bassigny, celui qui sentait dans son âme le feu sacré, la flamme divine, n'avait que Morimond où il pût le raviver et l'alimenter. Vous vouliez avoir un évêché, une abbaye de France, vous trouviez là les treize vol. in-fol. du *Gallia Christiana*. Vous étiez à la recherche d'un concile, vous pouviez consulter les dix-sept vol. in-fol. Labbe et Cossart. Vous vouliez connaître plus particulièrement un pape ou un cardinal, vous aviez les quatre vol. in-fol. de Ciaconius. Vous aviez besoin d'une bulle

d'un souverain pontife, vous n'aviez qu'à prendre le Grand-Bullaire, *Magnum Bullarium* en 8 vol. in-fol. Il vous fallait un auteur sacré, un écrivain ecclésiastique, on vous présentait la collection de Dom Cellier en 23 vol. in-4°. Vous étiez en quête de biographie d'un homme illustre en quelque genre que ce fût, vous pouviez recourir aux dix vol. in-fol. du grand Moréri, aux quatre vol. in-fol, de Bayle. S'il s'agissait d'une famille ou d'un homme ayant joué quelque rôle à la cour, vous demandiez l'Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne en 9 vol. in-fol. On donnait Héliot avec tous les précis et tous les costumes, à celui qui voulait étudier les ordres monastiques en général. Celui qui ne voulait s'attacher qu'à un ordre en particulier pouvait réclamer les *Annales Bénédictines* de Mabillon, les Histoires de Cluny, de Prémontré, des Dominicains et des Franciscains. Pour Cîteaux, on avait Jongelin, Henriquez, de Visch et surtout les Annales de Manrique : en tout, pour ce seul ordre, huit ou dix volumes in-fol. Si on avait une médaille, un débris, une ruine à classer, on pouvait recourir aux quinze vol. in-fol. de l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon ; si c'était un diplôme, au grand *Traité de diplomatique* en 6 vol. in-4°. Ceux qui n'ont pas de connaissances paléographiques particulières et qui lisent les vieilles chartes, rencontrent souvent des mots et des locutions barbares qu'il leur est impossible de comprendre et de traduire, il faut recourir au Glossaire de la basse latinité de du Cange, en 6 ou 10 volumes in-fol., ouvrage très cher et très rare. Il y en avait un exemplaire à Morimond. Tous les classiques grands et petits, grecs et latins, étaient là sans aucune exception. On avait acheté les livres nouveaux de physique, de chimie, de mathématique, d'algèbre et de géométrie.

D'après tout ce que nous avions entendu dire des moines en général et de ceux de Morimond en particulier, nous nous attendions à rencontrer dans la bibliothèque plusieurs mauvais livres ; eh bien, nous n'en avons trouvé qu'un seul qui n'aurait pas dû avoir une place dans une bibliothèque monastique, nous voulons parler des lettres de Mme du Noyer où il y a sur la cour de Louis XIV des anecdotes bien plus étranges encore qu'immorales. On nous dira : Ils avaient l'Encyclopédie de Diderot et de d'Alembert. Nous aurions mieux aimé qu'ils ne l'eussent pas. Ils s'étaient probablement imaginé qu'elle leur était nécessaire pour se faire une idée de l'état des esprits, des sciences, des arts et métiers à cette époque. Ils durent voir bientôt qu'ils s'étaient trompés.

Les anciens avaient la plupart de leurs livres dans leurs maisons de campagne, parce qu'ils avaient là le loisir de lire sans crainte d'être troublés dans leurs lectures, et que c'était une manière aussi agréable qu'utile de passer leur temps dans la solitude des champs. Cicéron raconte qu'étant allé voir Atticus dans sa villa, il y trouva Caton assis dans la bibliothèque et dévorant les volumes. Ecrivant à ce même Atticus, il lui demandait à acheter ses livres pour sa villa de Tusculum. Il fera, dit-il, des économies pour les payer, il vendra ses petites vendanges, et s'il est assez heureux pour ménager à sa vieillesse cette douce consolation, il se croira plus riche que s'il avait les trésors de Crassus, tous les champs, tous les bois et toutes les prairies du monde.

Les bibliothèques des couvents de la campagne étaient surtout à l'usage des studieux campagnards. Après la destruction des couvents, elles ont été transportées dans les villes. Il n'y a plus de ces sortes de bibliothèques. Cependant, où pourraient-elles être mieux placées ? Comme le silence, le calme et la paix des champs s'allient bien avec la lecture et l'étude ! Les idées s'étendent à la mesure des horizons immenses. On a les deux livres ouverts devant soi : le livre écrit de la main de l'homme avec un reflet de cette lumière du ciel qu'on appelle l'esprit, le livre de la nature écrit du doigt de Dieu dont chaque lettre représente une espèce d'êtres, deux livres reliés qui ne font qu'un volume, le volume du monde et de l'infini.

Les richesses bibliographiques de Morimond consistaient surtout en collections rares et chères qu'on ne trouvait que là, parce qu'il n'y avait que là qu'on pût les acheter et les conserver. Pour les livres à bon marché, il est toujours facile de se les procurer. J'avoue qu'aujourd'hui les gros in-folio ne sont plus de mode. Nous avons les mains trop débiles pour remuer ces blocs, il nous faut des bluettes aussi légères que nous. Mais pour les hommes sérieux d'alors, qu'il devait faire bon au milieu des grands volumes ouverts autour de soi, dans ces galeries silencieuses d'où l'on entendait le murmure des ruisseaux et d'où l'on voyait se balancer les hautes cimes des arbres ! Quel plaisir d'aller d'un volume à l'autre, tournant les pages, poussant en avant et quelquefois retournant en arrière, mineurs de la science, creusant jusqu'à la découverte du filon. Quel bonheur de nager dans ces grandes eaux de l'érudition, de se plonger dans les profondeurs ! Qu'on devait être heureux de descendre de temps en temps à l'église, au moment de la psalmodie, pour s'y reposer en Dieu, et comme Tillemont, arroser l'étude avec la prière pour la faire fructifier.

On pouvait aussi aller, un livre à la main, rêver sur la jetée de l'étang, entendre le bruit des flots et respirer l'air embaumé de la forêt.

CHAPITRE LXI

Mort de dom Aubertot; élection de Lazare Languet; dom Guyot et dom Thisïon lui succèdent.

Dom Aubertot fut le restaurateur de la bibliothèque, et c'est une œuvre de premier ordre dont il faut lui savoir gré. Mais il fit plusieurs autres constructions moins nécessaires et trop coûteuses. Il eut bientôt épuisé toutes les ressources de la maison, et il ne restait souvent plus d'argent pour couvrir les autres dépenses et surtout les dettes courantes. Ainsi, nous lisons qu'un huissier s'étant présenté le 22 juin 1718, à l'effet de réclamer la somme de 2,477 livres dues au roi pour les décimes du diocèse de Langres, on ne put les payer et le domaine de Lavilleneuve fut saisi momentanément (1).

Cet abbé étant mort en 1720, les moines songèrent à lui donner un successeur. Il y avait alors à Morimond un religieux originaire de Dijon, d'une famille distinguée dans la magistrature et les lettres, et autrefois très liée avec celle du grand Bossuet. Son père avait exercé les fonctions de procureur-général au Parlement de Bourgogne; l'un de ses frères, après avoir pris le bonnet de docteur en Sorbonne, avait été nommé à la cure de Saint-Sulpice, en 1714, et, second Vincent-de-Paul, étonnait les peuples et les rois par les œuvres prodigieuses de sa charité ; un autre, agrégé à la maison de Navarre, en était devenu supérieur, puis avait été élevé successivement sur les siéges épiscopaux de Soissons et de Sens. Pour lui, quoiqu'appelé par les riches facultés de son esprit autant que par les précieuses qualités de son cœur, à parcourir d'aussi brillantes carrières, méprisant le monde et son prestige trompeur, il s'était sauvé *dans la vallée des tombeaux* pour s'y

(1) Arch. de la Haute-Marne, 17e liasse.

ensevelir et y travailler uniquement au salut de son âme : il se nommait Lazare Languet (1).

Au jour de l'élection, ayant réuni tous les suffrages, il résista de toutes ses forces; mais on fit violence à son humilité, et il fut proclamé abbé. — Dans l'Eglise de Dieu, courir après les dignités lorsqu'elles semblent nous fuir, c'est s'en montrer indigne ; s'en sauver lors même qu'elles viennent nous chercher, c'est prouver qu'on les mérite. — L'abbé Languet, qui avait été terrifié du choix qu'on avait fait de lui, le regardant comme le plus grand malheur qui pût lui arriver et à la communauté, prouva bientôt par sa conduite que lui seul s'était trompé.

Doué au plus haut degré du talent de la parole et de la persuasion, il essaya de rétablir les pieuses conférences instituées par saint Bernard, et qui, pendant plus d'un siècle, avaient fait de Cîteaux le foyer de la vie mystique dans le catholicisme. D'un autre côté, depuis 1699, il n'avait point été tenu de chapitre général (2); l'abbé de Morimond, qui comprenait combien ces assemblées importaient à l'unité de l'ordre et au renouvellement de la discipline, écrivit à l'abbé de Cîteaux pour le presser de les convoquer comme précédemment.

De l'intérieur du cloître sa sollicitude s'étendait au dehors, sur les manœuvres, les artisans des ateliers de l'abbaye et les laboureurs des granges voisines. Avec la permission de l'évêque de Langres, il leur assigna, comme précédemment, pour église paroissiale la chapelle Sainte-Ursule, près de la porte, avec obligation d'y assister aux offices et d'y recevoir les sacrements. Chacun des religieux prêtres était alternativement chargé de la desserte de cette paroisse et prenait le titre de curé.

A cette époque fut achevée la reconstruction des granges et du château des Gouttes, incendiés par les Suédois depuis plus de quatre-vingts ans (3). Ce château est encore aujourd'hui, malgré son état de délabrement, un des plus beaux et des plus grandioses du Bassigny. De ses terrasses, la vue embrasse un vaste horizon et se repose délicieusement sur plusieurs plaines coupées de ruisseaux, semées de bosquets verdoyants, derrière lesquels se détachent plusieurs charmants villages avec leurs toits de tuiles

(1) Nous tenons ces détails de dom Grosjean, le dernier religieux de Morimond.

(2) *Traité hist. du chap. génér. de Cîteaux*, in-4°, p. 250 et 353.

(3) Voyez, sur les ravages exercés par les Suédois sous le commandement du duc de Weymar, *Hist. des évêques de Langres*, p. 214 et 215.

rouges. Un moine et un frère convers l'habitaient ordinairement et surveillaient les vignerons et les manœuvres qui exploitaient, aux frais de l'abbaye, une partie de la propriété (1).

Nous voyons que Dom Languet présenta, en 1726, un prêtre à l'évêque de Toul, pour la desserte de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, de l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau, comme ayant succédé aux droits de la prieure de Dosme. Ce ne fut pas sans difficulté, car l'évêque ayant aussi fait son choix de son côté, il y eut conflit, mais Morimond l'emporta (2).

Les habitants de Breuvannes prétendaient avoir le droit de pêche sur tout le cours du Flambart jusqu'à la Meuse. Les moines le contestaient pour une partie de cet espace, ce qui était une cause de querelles presque continuelles. Il y eut arbitrage, le droit des habitants fut reconnu et confirmé par un arrêt de la cour souveraine de Lorraine et de Bar.

On continua, sous l'administration de Dom Languet, l'amodiation des dîmes, ce qui ne fit qu'augmenter les embarras et susciter de nouveaux procès, et cela toujours au détriment de la divine charité et de la paix du cloître. L'admodiateur devait d'abord se payer lui-même de sa peine, ce qui diminuait d'autant les recettes des décimateurs. Ensuite, le montant des dîmes variant selon les récoltes, l'admodiateur ne pouvait s'engager que pour une moyenne assez médiocre. Il fallait partager le prix entre les ayant-droits, ce qui était très embarrassant à raison de leur nombre et de leurs prétentions diverses. Il était encore plus difficile de partager les charges, chacun ne voulant y participer que pour le moins possible. Les moines, après avoir épuisé les moyens de conciliation, étaient assez fréquemment forcés de plaider, tantôt avec les habitants, tantôt avec les seigneurs, mais le plus souvent avec les curés dont les traitements se prélevaient sur les produits de la dîme sous le nom de portion congrue. Les curés se plaignaient de ne pas avoir assez et les moines prétendaient ne pouvoir donner davantage. De là des conflits déplorables et interminables comme ceux qu'ils eurent à Dambelain, Romain-aux-Bois, Vroncourt, Saussure, etc. Que fallait-il faire? Le mieux aurait été d'y renoncer; mais ce n'était pas possible, parce qu'ils auraient toujours été responsables des charges.

(1) Les Gouttes basses se composaient de quatre granges avec écuries contiguës d'un côté, et quatre logements de l'autre pour les fermiers, deux baraques pour le garde et le portier.

(2) Arch. de la Haute-Marne, 4e liasse, Morimond.

On voit combien avaient été sagement inspirés les premiers fondateurs de Cîteaux, qui avaient défendu aux leurs de ne jamais recevoir de dîmes. L'abbé Languet si calme, si pacifique, dut bien souffrir de se voir engagé malgré lui dans tant de procès.

Le plus grand bonheur qui pût lui arriver ainsi qu'à ses deux illustres frères, c'était de se voir encore une fois sur cette terre et de s'embrasser avant de mourir; Dieu leur accorda cette faveur en 1735. Un jour l'archevêque de Sens et le curé de Saint-Sulpice descendirent dans la vallée où vivait, dans l'obscurité et la pénitence, celui qu'ils chérissaient comme un frère et vénéraient comme un saint. Après avoir passé quelques instants dans une douce intimité de famille et s'être édifiés réciproquement dans de pieux entretiens, ils se séparèrent pour ne plus se retrouver ensemble que dans l'éternité.

D. Lazare, atteint d'une maladie de langueur et parvenu à un âge avancé, voyait sa fin approcher et son tombeau s'entrouvrir. La même année, ayant été nommé visiteur des couvents cisterciens de la Franche-Comté et de la Lorraine, il accepta cette pénible tâche; mais ses forces trahirent son courage. Contraint par la violence du mal de s'arrêter au diocèse de Besançon, dans le monastère de Rosières, il rendit son âme à Dieu le 20 janvier 1736, laissant un nom béni, le souvenir de ses vertus et le regret d'une administration qui n'avait eu d'autre défaut que celui d'être trop courte.

Le 10 février suivant les religieux reçurent une lettre de Louis XV, ainsi conçue :

« De par le roi :

« Chers et bien-aimés, nous avons été informés du décès de Dom Lazare Languet, abbé de Morimond, arrivé le 20 janvier... Nous vous faisons cette lettre pour vous dire que nous vous laissons la liberté de procéder à cette élection dans les formes ordinaires suivant les constitutions et règlements de votre ordre, par les religieux qui ont droit d'y assister. Pour cet effet, nous vous permettons de convoquer l'assemblée à tel jour que bon vous semblera; nous réservant néanmoins d'y envoyer un commissaire de notre part, ainsi que cela s'est toujours observé, afin que ladite élection se fasse dans toutes les règles avec une entière liberté de suffrages, et de la manière la plus convenable et la plus canonique (1). »

(1) Arch. de la Haute-Marne, première liasse, Morimond.

Dom Pernat, abbé de Cîteaux fixa le jour de l'élection au 15 mai. M. de Beaupré, intendant de Champagne y assista comme commissaire. Nicolas Philibert Guyot, originaire de Dijon, religieux profès de Morimond, fut élu par tous ses frères. Depuis sa fondation, le monastère n'avait point eu encore d'abbé aussi jeune. Toutefois, il paraît qu'il ne devait qu'à son seul mérite le choix qui avait été fait de lui. « Votre élection, lui écrit le cardinal de Fleury, a été si unanime et si conforme aux règles que je ne doute point, mon Révérend Père, que ce ne soit la Providence qui vous ait placé à la tête de votre communauté pour la gouverner dans un esprit de paix et de régularité. Je suis aussi persuadé que vous y donnerez tous vos soins et que vous soutiendrez la bonne opinion qu'on a de vous. J'y concourrai volontiers en ce qui dépendra de moi, pour vous marquer, mon Révérend Père, l'estime particulière que j'ai pour vous (1). »

Le chapitre général tant désiré, tant provoqué par Dom Languet, put se tenir cette année 1737. Un certain nombre d'abbés des provinces d'Outre-Rhin s'y rendirent et descendirent à Morimond avec leurs domestiques et leurs chevaux. C'était l'Allemagne cistercienne réunie une dernière fois dans le Bassigny ; c'était un faible reste de cette magnifique puissance d'association cénobitique, qui avait relié entre elles pendant six cents ans les diverses parties du monde.

Dom Guyot, élu depuis plus d'un an, reçut enfin ses bulles au mois de juillet de cette même année ; il prit possession le 4 de ce mois, et le 27 avril 1738, Jean Bouhier, évêque de Dijon, en l'absence de l'évêque de Langres, le bénit dans sa chapelle, en présence de plusieurs abbés cisterciens et d'un nombreux clergé. Dans le procès-verbal de la cérémonie le nouvel abbé de Morimond est encore qualifié supérieur général des ordres militaires de Calatrava, Alcantara, etc.

Rentré dans son monastère, il s'occupa de former une galerie de tableaux avec ceux que la maison possédait déjà et d'autres qu'il fit venir de Rome et de Paris. Il jeta les fondements de la grande tour qui devait, dit-on, élever son front superbe par-dessus les forêts et les côteaux environnants. Il était occupé sans cesse, et peut-être trop, du matériel de son monastère, visitant les granges, les métairies, les propriétés les plus éloignées, sillonnant à chaque instant le Bassigny avec son bruyant équipage. Un jour revenant de Bourmont, il se dirigeait vers le château des

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morimond.

Gouttes ; arrivé au chemin disposé en spirale et appelé vulgairement le labyrinthe, qui sert d'avenue sur la pente de la montagne, les chevaux s'emportèrent, la voiture fut renversée et lui-même grièvement blessé. Cette maison lui était fatale : y étant couché quelque temps après, la foudre éclata sur les appartements avec une explosion effroyable, le fluide électrique traversa sa chambre; il fut asphyxié et resta sans connaissance pendant plusieurs heures. Ces commotions successives altérèrent profondément son organisation; il mourut à la fleur de son âge et au milieu d'une multitude d'entreprises.

Le religieux qui fut choisi pour lui succéder s'appelait Dom Pierre Thirion. Il fut élu, béni et installé selon le cérémonial que nous avons raconté plus haut. Une des premières fonctions abbatiales qu'il eut à remplir fut d'aller le 21 novembre 1751, consacrer l'église de Theuley qui venait d'être reconstruite. Pendant les dernières guerres, cette abbaye avait été presque entièrement ruinée. L'église menaçait de s'écrouler et on avait été obligé de l'interdire.

Le nouvel abbé de Morimond fit continuer les travaux commencés par ses prédécesseurs et ils étaient considérables. La manie de bâtir possédait, à cette époque, la plupart des communautés religieuses : elles se faisaient construire des palais, quand il ne leur fallait plus que des tombeaux ; semblables à l'agonisant qui se cramponne d'autant plus fortement au temps et à la vie, qu'il est plus voisin de la mort et de l'extrémité. On s'occupa de l'église.

L'orgue, un des plus beaux et des plus complets de France, fut élevé sur quatre colonnes sous la première travée ; ses énormes tuyaux montaient jusqu'à la voûte. De superbes stalles à double rang, artistement sculptées et entreprises depuis plusieurs années, furent enfin posées. Dom Thirion les fit entourer d'une grille en fer avec deux portes de même métal, ouvrant sur le sanctuaire et d'un aspect imposant. Mais rien ne devait égaler en grandeur, en majesté et en prix, le baldaquin du grand-autel. C'était une immense couronne de fer doré, représentant la passion de Jésus-Christ, ayant environ quinze mètres de hauteur et six de largeur, enrichie d'ornements de toute sorte, avec des panneaux de même métal entrelacés, dit l'historien Mangin, de cordons aussi proprement et aussi naturellement que pourraient l'être des cordons de soie mis en œuvre par un habile brodeur (1). Elle reposait sur six colonnes semi-circulaires derrière l'autel, et s'élevait jusqu'à la

(1) *Hist. civ. et ecclés. du diocèse de Langres*, t. II, p. 162.

clef de la voûte, à laquelle elle semblait suspendue. Ce travail, aussi délicat que hardi, fit l'admiration de tous les artistes de la contrée.

Il n'eût plus fallu, pour harmoniser les bâtiments de l'abbaye, que construire une aile qui se serait prolongée jusqu'à la porte, parallèlement à celle où se trouvaient les ateliers. C'est ce qu'entreprit Dom Thirion, mais il ne put exécuter qu'une partie de son projet. Malgré toutes les réparations et les embellissements, les traces des vieilles ruines n'étaient point entièrement effacées : tout était grand, mais simple et lorsqu'on venait de Cîteaux ou de Clairvaux à Morimond, il semblait qu'on passait du palais des rois dans la modeste maison d'un bourgeois.

CHAPITRE LXII

De la chasse sur les terres de Morimond; de la conservation des petits et grands oiseaux dans les forêts du monastère.

Notre abbé eut ensuite une affaire assez délicate avec le seigneur de Breuvannes, Charles de L'hyver, garde du corps du roi qui fut pris chassant sur le territoire de Fraucourt les 16 et 20 septembre 1758 et condamné à 100 francs d'amende pour chaque fois par sentence du bailliage de Morimond. Il ne voulut pas se soumettre à ce jugement. Il en appela d'abord à Bourmont et ensuite à Nancy. Enfin, il y eut accommodement et les moines n'exigèrent que trente livres, tant pour les frais que pour constater leur droit (1). Ce procès eut un certain retentissement. Comme toujours l'opinion publique leur donna tort. Cependant, il était incontestable que les seigneurs de Breuvannes n'avaient aucun droit de chasse sur les terres de Morimond, que s'ils y chassaient sans permission, ce ne pouvait être sans contravention. Tous les seigneurs du Bassigny obtenaient facilement cette permission, mais qu'elle qu'elle fût, elle ne pouvait constituer un droit. C'est ce que reconnaissait Guy, seigneur de Choiseul lorsqu'il écrivait en 1463.

(1) Arch. de la Haute-Marne, 19e liasse, Morimond.

« Saichent tous que quoique les religieux, abbé et couvent de Morimond nous aient souffert au temps passé et nous souffrent au temps advenir chasser et faire chasser dans leurs bois, nous, notre chiere, amée et digne dame et nos enfants, nous ne voulons point pour nous ou nos hoirs acquérir sur les dits religieux pour le temps advenir aucune possession, saisie ou prescription. »

Les moines faisaient aussi chasser pour leur propre compte ; mais nous n'avons trouvé nulle part de traces d'amodiation de chasse : ils voulaient être maîtres et ils ne l'auraient plus été. Leur système était de ne pas laisser les espèces ni trop se multiplier pour qu'elles fussent nuisibles, ni trop se dépeupler pourqu'elles fussent impuissantes à remplir leur mission providentielle. Nous ne croyons pas qu'il soit donné à l'homme de faire disparaître sur le globe des espèces entières ; ce serait entamer et tronquer l'œuvre divine ; mais il s'acharne tellement quelquefois et dans certains lieux à la destruction de quelques-unes, qu'elles finissent par devenir très rares. C'est ce qui est arrivé dans le Bassigny pour les petits oiseaux, dont les moines de Morimond avaient été si longtemps les gardiens.

La zone où se trouvait l'abbaye était, comme nous l'avons dit, sur le passage des peuples allant du nord au midi. Nous ajouterons que c'était aussi, d'après Buffon, la grande route des migrations des oiseaux qui s'envolaient des forêts des Ardennes et du Sundgaw vers des climats plus chauds, au mois de septembre et d'octobre. On ne les attendait pas à Morimond comme ailleurs avec des armes et des piéges ; mais on les recevait avec sympathie et bienveillance comme des hôtes envoyés par la Providence, comme des compagnons de servitude, comme d'innocentes et d'utiles créatures de Dieu. Toutes les issues leur étaient ouvertes à travers les forêts, dans les champs, sur les étangs et dans les jardins. La bonne réception entretient et multiplie les visites : cela est aussi vrai des animaux que des hommes. Les oiseaux refoulés d'ailleurs arrivaient en si grande quantité qu'ou eût dit des nuées : ce sont les expressions du dernier religieux de Morimond qui nous a fourni tous ces détails. Les rouges-gorges ouvraient la marche ou plutôt l'envolée. Ils étaient si nombreux qu'on ne pouvait marcher dans un chemin, une allée, un sentier sans en faire lever de tous côtés. On ne voyait que sautiller autour de soi. Ils étaient si familiers qu'il semblait qu'on aurait pu les prendre à la main. Le soir, les ruisseaux du potager et du verger en étaient remplis ; ils venaient y boire et s'y baigner. Arrivait ensuite le tour des fauvettes, des linots, des verdières etc, puis de temps en

temps des volées énormes de chardonnerets et de pinsone, des caravannes d'alouettes. Les bouvreuils avec leurs beaux corsages rouges n'arrivaient guère qu'à la Toussaint, ils étaient suivis des gentilles mésanges. Les ramiers formaient l'arrière-garde et s'abattaient sur les grands chênes pour y manger les derniers glands. Tels étaient les passagers ordinaires et bien connus, mais il s'y mêlait souvent de charmants étrangers fourvoyés que le hasard ou le caprice amenait de climats plus lointains.

Au printemps, le retour se faisait dans le même ordre que le départ. Les oiseaux du pays s'arrêtaient dans les alentours de l'abbaye. Les autres s'en allaient plus loin, après avoir payé aux moines leur hospitalité par quelques petites chansons, comme faisaient autrefois les troubadours en passant par les castels. Il serait impossible de dire tout ce qu'il y avait de nids dans ces lieux, sur la terre, dans l'herbe, les buissons, les ramées et les grands arbres. M. Bolanger, qui avait été autrefois au service du monastère, nous a raconté qu'il en avait compté jusqu'à trente espèces diverses.

Maintenant, qu'on se figure dans les belles matinées du mois de mai, ces trente variétés, composées de milliers d'individus, ayant chacune leur partition dans le grand orchestre, montant tous ensemble l'immense gamme de la nature ! joignez-y les murmures des étangs et des ruisseaux, du vent dans la forêt, la psalmodie des religieux, alors, tout était voix et harmonie sur la terre et dans les airs. Chateaubriand a dit quelque part : « Malheur au voyageur qui après avoir fait le tour du monde rentrerait athée sous le toit de ses pères ! » Nous dirons à notre tour : « Malheur à celui qui aurait entendu un pareil concert sans penser à Dieu, sans élever vers lui ses mains et son cœur ! »

Une foule d'oiseaux aquatiques, attirés par les étangs comme les oies et les canards sauvages, arrivaient à l'approche de l'hiver. C'étaient chaque jour de beaux triangles de voyageurs ailés qui venaient s'abattre tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Des étangs ils glissaient dans les ruisseaux, des ruisseaux dans les rivières, et de là, un certain nombre passaient dans le pot-au-feu du paysan (1).

A la fin de juin, au moment de la fauchaison, dans les prairies de la Meuse, entre Meuvy et Bassoncourt, on voyait venir de loin avec un vol puissant et soutenu, des ailes très amples, la tête

(1) Nous avons souvent entendu raconter tout cela aux anciens gardes de Morimond et des granges.

raide portée en avant, les pattes étendues en arrière comme pour servir de gouvernail, un grand oiseau qui se précipitait de temps en temps dans l'eau et se relevait presque aussitôt. Les enfants qui gardaient les troupeaux, les faucheurs et les faneurs le suivaient des yeux jusqu'à ce qu'il eût disparu. C'était une cigogne, une grue ou un héron qui, parti des bois de Morimond, descendait le Flambart jusqu'à la Meuse, et là se dirigeait ou au nord du côté de Neufchâteau, ou à l'est jusqu'à la source de la rivière. Les asiles de ces grands oiseaux ont été détruits, on n'en voit plus.

Le retour des oiseaux au printemps, coïncidait avec l'éclosion des insectes auxquels ils devaient faire la guerre. La nature repose sur un système de pondération et d'équilibre. Lorsqu'une espèce se développe trop, elle est refoulée par une autre espèce. J'ai lu quelque part que les anglais dans je ne sais quelle île, ayant beaucoup à se plaindre des moineaux qui mangeaient les fruits de leur jardin promirent des primes à ceux qui les tueraient, et il n'en resta bientôt plus. Mais après quelques années il y eut un envahissement si considérable d'insectes qu'on fut forcé de donner pour élever des moineaux, des primes dix fois plus fortes que pour les détruire. Les forêts de Morimond, et par elles, les bois du Bassigny avaient été si bien peuplés d'innombrables oiseaux de toutes sortes, que quelque nombreux que fussent les destructeurs, on mit plus de quarante ans à les dépeupler. On y employa le fusil, les filets, la glu et la raquette, mais celle-ci surtout. Partout où un pauvre oiseau posait le pied, c'était sur un piége : à la source où il allait boire, près de la plante sur laquelle était sa nourriture, dans les sentiers où il marchait, dans les buissons où il s'enfuyait, sur les arbres où il se reposait. C'étaient surtout des rouges-gorges et des rouges-queues que se faisait le plus grand carnage. Il y avait des tendeurs qui en prenaient jusqu'à quinze et vingt douzaines par jour. Lorsque des volées de mésanges et de bouvreuils s'abattaient dans certaines percées de bois, sur cent il s'en échappait dix. C'était pitié de voir ces charmantes petites créatures pendues au piége par leurs pieds brisés, saignant, se débattant, criant de douleur et d'effroi et mordant avec la rage du désespoir la main de leurs bourreaux.

Plus les oiseaux ont diminué, plus les insectes nuisibles se sont multipliés, et cette multiplication est devenue un danger grave qui a été signalé partout.

Les habitants du Bassigny savent, par une triste expérience, qu'à certaines époques, les souris se propagent dans leurs champs avec tant de rapidité, et en si prodigieuse quantité qu'elles devien-

nent un vrai fléau. Dans moins de trente ans, elles ont compromis sérieusement les récoltes en dévorant une grande partie du blé semé en automne. Nous ne voulons pas dire que, du temps des moines, il n'y ait pas eu beaucoup de souris, mais il y en avait moins qu'aujourd'hui. Des milliers d'oiseaux de proie venaient les détruire, depuis la fin d'août jusqu'au mois de janvier. C'étaient les milans à queues fourchues, les buses, les sous-buses, les bondrées, les crécerelles, les éperviers, les tiercelets, etc. Une buse n'avalait pas moins de cinquante souris par jour. Ceci ne paraîtra exagéré qu'aux iguorants ; les vrais ornithologues savent que ces oiseaux, après avoir pris les souris, les broient dans leurs becs et l'allongent à la mesure de leurs gosiers. Les parties molles et charnues se digèrent avec autant de facilité que de rapidité et passent dans les intestins, mais la peau reste dans l'estomac et ils la rendent peu de temps après par le bec. Cette opération peut se renouveler trois ou quatre fois dans une heure. Que sont devenus ces dévoreurs? On les a détruits, il n'en reste presque plus.

Les moines leur avaient ménagé des abris et des refuges dans leurs bois et surtout dans leurs hautes futaies; ils pouvaient s'y propager et s'y conserver en assez grand nombre pour remplir la mission qui leur a été confiée. La Providence avait mis le remède à côté des maux; nous avons détruit les remèdes ici comme ailleurs, il ne nous restera bientôt plus que les maux : on ne bouleverse pas impunément le plan divin.

Les moines, ainsi que nous l'avons dit, ne pouvaient plus exploiter leurs bois, comme ils l'auraient désiré. Il leur fallait une permission de l'Intendant des eaux et forêts de Champagne ou de Lorraine. En 1766, ils avaient un quart de réserve consistant en 224 arpents de haute-futaie, qui ne prenait plus aucun accroissement, et ils demandèrent qu'il leur fut permis de les couper. Ils alléguaient les dépenses qu'ils avaient à faire pour continuer les grandes réparations de leur église, achever leur tribune d'orgues, finir leur chœur et la tour commencée. Celle-ci était à peine haute de vingt pieds et destinée à servir de contrefort à un côté de l'église qui menaçait ruine, et qui aurait entraîné, sans cela, tout le reste dans sa chute (1). Elle devait servir de clocher ; on eut à peine le temps de la finir avant la révolution. On y plaça un bourdon. Lorsque l'airain sacré retentissait au sommet, ses sons majestueux étaient emportés par le souffle des vents sur tout le Bassi-

(1) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 17e liasse.

gny, et la population agricole dispersée dans les champs, pouvait suivre la vie et les prières des Cénobites.

En 1772, la Chambre des comptes du duché de Bar demanda à l'abbaye le dénombrement de tout ce qu'elle possédait dans le Barrois. C'est ce qui fut exécuté par l'intermédiaire de Jean-François Marchis, écuyer, conseiller du roi, accesseur au bailliage de Lunéville. « Reconnaissons, disent les moines, tenir du roi, notre souverain seigneur, duc de Lorraine et de Bar, les haute, moyenne et basse justice de Morimond, en ce qui est du Barrois non mouvant : Vaudinvillers, Fraucourt, les Gouttes, Levécourt; en ce qui est du Barrois mouvant : Morvaux, La Planchotte, Romain-aux-Bois, Rapeschaux, Andoure, appartenances et dépendances, situées dans les diocèses de Langres, Toul et Besançon, bailliage de Bourmont et de Lamarche, pour lesquels nous avons rendu à Sa Majesté foi et hommage, ledit jour cinq du présent mois de mars entre les mains de nos seigneurs de la Chambre-des-Comptes, desquels foi et hommage il a été donné arrêt en la forme ordinaire. » Venait ensuite le détail des propriétés (1).

Dom Thirion mourut le huit de juillet 1778. Peu de temps après sa mort, se rendit à Morimond maître Jean-François-Antoine Godart, avocat au parlement, fondé de pouvoir de très haut et très puissant seigneur Mathieu-Paul-Louis, vicomte de Laval-Montmorency, premier gentilhomme de Monsieur, frère du roi, gouverneur de la ville et château de Compiègne, seigneur comte de Clefmont, pour exercer le droit de garde gardienne pendant la vacance du siége abbatial. Le prieur, frère Dom Guérain, et tous les religieux, déclarèrent qu'ils s'opposeraient, par tous les moyens possibles, à l'exercice d'un droit qui avait été racheté par le monastère depuis plusieurs siècles. Ils le sommèrent, au nom de la loi, d'avoir à se retirer, ce qu'il fit en protestant.

(1) Dénombrement du 7 mars 1772. (Arch. de la Haute-Marne.)

CHAPITRE LXIII

Etat du monastère et genre de vie des religieux au moment de la révolution; l'abbé essaie, mais en vain, de détourner le coup qui le menace; on enlève, on pille tout; les religieux se dispersent.

Nous voici arrivés aux derniers jours de Morimond. La communauté se composait encore à cette époque de novices, d'étudiants, de religieux profès. Les premiers venaient en grande partie de la Franche-Comté et de la Lorraine. Ils payaient 1,800 livres en entrant; c'était le minimum. On ne les admettait à faire profession, sauf quelques rares exceptions, qu'à l'âge de vingt-et-un ans révolus et à la fin de leur cours de philosophie. Tout le temps qu'ils passaient dans le monastère jusqu'à leur noviciat, était employé à réfléchir sur leur vocation; c'est ce qu'on appelait le postulat. Les novices avaient leurs cellules à part, sans feu en hiver, et un dortoir commun. Toutes leurs relations avec le monde étaient brisées, et il leur était défendu de voir leurs parents autre part qu'au parloir et en présence de l'abbé ou du prieur.

D'après les anciens règlements, chaque maison mère devait avoir une école de théologie et des professeurs pour toute sa filiation; or, la filiation de Morimond étant la plus considérable après celle de Clairvaux, le nombre des étudiants était en proportion. Le cours d'études se maintint jusqu'en 1789. Les étudiants habitaient un quartier à part, couchaient dans le même dortoir, travaillaient réunis dans la même salle, et avaient leurs promenades et leurs récréations aux mêmes jours et aux mêmes heures que les novices, sans cependant se mêler ensemble.

L'heure du lever était réglée d'après les matines, qui se chantaient à quatre heures du matin, en été comme en hiver, les simples dimanches et féries. Les jours de fêtes solennelles, les moines se levaient à trois heures et restaient environ quatre heures au chœur. On ajoutait la psalmodie de prime aux nocturnes et aux laudes. La grand'messe se disait à neuf heures et demie avec les petites heures; vêpres à trois heures et demie; les complies à huit heures et demie. Le coucher avait lieu à neuf heures. Le petit

office de la sainte Vierge suivait toujours, à toutes les heures, l'office canonial.

Chaque religieux était semainier à son tour, ce qui durait quatre semaines : la première, il chantait la messe dite conventuelle; la seconde, celle qu'on appelait de réserve ; la troisième, *De Beata* ; la quatrième, *Pro defunctis*. L'office, dans les grandes solennités, était toujours célébré par l'abbé, assisté de plusieurs religieux, et présentait un spectable aussi majestueux qu'édifiant.

L'antique abstinence avait fléchi, sans doute, mais elle n'avait cependant pas disparu. Les dimanches, mardis et jeudis la nourriture des moines consistait en un potage et deux mets gras à midi. On servait, le soir, à sept heures, deux plats, dont un de viande et l'autre de légumes. Les lundis, mercredis, vendredis et samedis, les aliments gras étaient prohibés. On n'usait de poisson qu'en carême, et il tenait lieu de troisième portion à midi. Le soir, en ce saint temps, on faisait la collation froide, avec du laitage et des fruits (1).

C'est le propre des passions humaines de lutter sans cesse contre les lois de toute espèce. Les règlements monastiques dont nous venons de parler ne furent pas, sans doute, observés toujours et par tous avec la même exactitude, le même scrupule, nous ne pouvons ni ne devons le dissimuler. Il y avait à Morimond, comme ailleurs, quelques moines indignes (2). Mais, alors même que les abus se glissaient, que le relâchement diminuait l'austérité des pratiques, ce n'était pas encore là une existence joyeuse et enviable, telle que se la figurent les hommes du monde. Ce n'était pas là surtout cette vie jetée en pâture à toutes les passions les plus sales du XVIII[e] siècle, avilie par tant de contes ridicules, tant d'anecdotes obscènes, tant de couplets orduriers.

Morimond était toujours la ressource des ouvriers du pays. Il y avait encore, à cette époque, plusieurs ateliers où les métiers étaient exercés par des séculiers. Nous n'exagérons pas en disant que cent manœuvres au moins étaient employés dans les champs, les jardins, les prés, à l'entour des étangs et dans les granges. Depuis le mois de décembre jusqu'à la fin de mai, la maison occupait un grand nombre de bûcherons dans ses forêts, et au printemps et en été beaucoup de maçons et de tailleurs de pierre dans ses chantiers de construction. Enfin, des centaines d'ouvriers gagnaient leur vie et celle de leurs petits enfants au service des moines.

(1) Durant l'Avent, abstinence complète, comme en Carême.
(2) P. Lorain, *Histoire de l'Abbaye de Cluny*, p. 237.

Morimond n'avait point cessé d'être un asile de miséricorde pour les malheureux. Il y avait, comme autrefois, des aumônes ordinaires qui consistaient dans des distributions quotidiennes auxquelles les enfants des manœuvres attachés à la maison avaient un droit particulier. Lorsqu'un père de famille mourait au service de l'abbaye, les moines adoptaient ses enfants qui étaient nourris et élevés à leurs frais.

Il y avait des aumônes extraordinaires dans les moments de disette publique : dans les incendies, on donnait des bois de construction ; dans la grêle et les inondations, des secours en argent.

Le jeudi saint, les pauvres qui faisaient partie de la cérémonie du lavement des pieds, recevaient chacun un petit écu de trois livres et dînaient au monastère. On donnait à ceux qui étaient à la porte en fort grand nombre, une pièce de quinze sous avec un pain. C'était, pour ce jour, une dépense de plus de mille francs pour la maison (1).

Tant de bienfaits ne devaient pas sauver notre abbaye : l'orage grondait depuis longtemps et personne ne se méprenait sur le sort destiné aux maisons religieuses. L'abbé de Morimond suivait du fond de sa solitude la marche des événements. Après avoir recueilli les principaux reproches que l'on adressait à son ordre, il crut avoir trouvé pour lui un moyen de salut en essayant de lui faire subir une transformation qui le mettrait en harmonie avec les nouveaux besoins de la société ; c'était d'en faire un corps enseignant, un corps savant et utile.

En 1785, il écrivit à tous les abbés de sa filiation d'ériger des colléges dans leurs monastères, et d'employer à l'instruction de la jeunesse leurs religieux les plus distingués. Il donna lui-même l'exemple en organisant un pensionnat pour la rentrée des classes, après les vacances de 1786. Il fallait chercher un homme bien au courant de l'enseignement et capable de le diriger. Dom Chautan le trouva à Dijon ; il s'appelait Claude-François Liébaut, prêtre, bachelier en droit civil et canonique. On s'engagea à le loger, nourrir, blanchir, éclairer et traiter tant en santé qu'en maladie, comme un religieux de la maison, et lui payer, en outre, une somme annuelle de 1,200 livres (2). On eut une vingtaine d'élèves la première année, et la seconde une trentaine.

La vue d'un abîme entr'ouvert devant soi fait réfléchir aux

(1) Nous avons rencontré dans notre enfance plusieurs personnes qui avaient eu part à ces distributions.

(2) Arch. de la Haute-Marne, Morim., 19e liasse.

moyens de l'éviter. L'abbé de Morimond crut qu'il pourrait peut-être s'attirer la reconnaissance et la bienveillance des laboureurs du Bassigny, en s'occupant, comme au premier Cîteaux, de l'amélioration des animaux agricoles. Il savait combien les races bovine et chevaline laissaient à désirer dans les granges du monastère et dans la contrée, et qu'on rendrait le plus grand service aux agriculteurs en s'occupant de les régénérer. Il fit acheter des bœufs et des chevaux reproducteurs en Suisse et en Allemagne, et les plaça aux Gouttes et à Vaudinvillers. C'était descendre vers le peuple jusque dans l'écurie.

La race ovine était encore plus dégénérée que les autres. Notre abbé qui avait lu certainement les ouvrages de Daubenton sur les mérinos espagnols, fit venir à ses frais, en 1788, jusque des environs de Ségovie, comme nous l'avons dit plus haut, un petit troupeau qui eut fort à souffrir des fatigues de la route, surtout durant les grandes chaleurs.

Ce qui manquait surtout à Morimond, situé au milieu des forêts, c'était une grande forge dans laquelle on aurait consommé en charbon des masses de bois qui se perdaient, ou que l'on vendait alors au plus vil prix, où l'on aurait occupé beaucoup de monde et produit beaucoup de fer : double avantage et pour le pays et pour le monastère. Il fallait trouver dans les environs un lieu convenable : on s'arrêta au moulin de Bonnencontre, à cause de ses eaux abondantes et des gisements de mine qui étaient à peu de distance. On fit dresser des plans et devis; on jeta les fondations; mais le flot révolutionnaire montait, montait sans cesse. On voulut attendre pour continuer qu'il fût passé et il emporta tout (1).

Bientôt parut le décret de l'Assemblée nationale portant que les biens monastiques avaient été déclarés propriété de l'Etat, et qu'une pension serait allouée à tous les moines profès.

L'émission des vœux de religion ayant été suspendue, le noviciat fut fermé. Ordre vint ensuite à l'abbé de dresser un inventaire détaillé des immeubles de la maison, avec menace, dans le cas d'une déclaration frauduleuse, d'être déclarés déchus, lui et ses religieux, de tout droit à leur pension. L'inventaire était à peine expédié qu'on apprit la suppression des ordres religieux, prononcée le 13 février 1790.

Nos moines étaient encore au nombre d'environ vingt-cinq. L'abbé prit la maison à bail et y resta avec une partie des reli-

(1) Au commencement de ce siècle, on voyait encore les traces de l'emplacement.

gieux. Des commissaires vinrent faire l'inventaire du mobilier de l'église, de la sacristie, de la bibliothèque, de toute la maison. Le surlendemain, trois voitures attelées de plusieurs chevaux pénétrèrent dans la première cour et s'arrêtèrent devant le palais abbatial ; elles étaient précédées d'un membre de la municipalité de Bourbonne. Le lendemain, les voitures repartirent, emportant les richesses artistiques, bibliographiques et scientifiques accumulées là par quarante générations de cénobites. Une partie de tout cela fut pillé : il y eut les voleurs sur place, c'est-à-dire les commissaires qui se gardèrent bien de porter sur les inventaires les objets qui tentaient leur convoitise ; il y eut ensuite les voleurs du district qui mirent la main sur ce qui était à leur convenance ; enfin, les voleurs du chef-lieu. Il ne restait plus que ce qu'on n'avait pu ou pas voulu prendre.

Par un oubli providentiel, les vandales laissèrent le missel, les psautiers, le calice et les ornements de la chapelle Sainte-Ursule, et les moines purent continuer leurs prières et leurs saints sacrifices jusqu'au dernier jour.

Dom Chautan espérait toujours que son bail serait maintenu ; mais, hélas ! son illusion devait être bientôt dissipée. Le dimanche des Rameaux, au moment où les derniers restes de la communauté étaient réunis au pied de l'autel pour assister aux saints mystères que l'abbé allait célébrer, deux commissaires, envoyés par le district de Bourbonne et accompagnés de deux gendarmes, entrèrent dans l'église et leur signifièrent d'avoir à sortir du monastère, ne leur laissant que trois heures pour faire leurs préparatifs. L'abbé dit la messe, distribua à ses religieux *le pain des forts, le froment des élus,* leur adressa une touchante et dernière allocution, les embrassa et les serra sur son cœur l'un après l'autre, et ils se séparèrent pour jamais. L'abbé sortit le dernier, comme le capitaine du vaisseau, au moment du naufrage (1).

(1) Ce que nous avons dit des derniers jours de Morimond nous a été communiqué par dom Grosjean, ancien religieux de Morimond, retiré à Môllans, près Lure (Haute-Saône), et par plusieurs témoins oculaires dignes de foi.

Personnel des religieux de Morimond avant le 28 octobre 1789, d'après le tableau qui est déposé aux archives de Bourmont.

Révérendissime Dom Antoine Chautan, abbé de Morimond.
Vénérable Dom Claude Duchanoy, prieur.
Révérend Dom Louis-Etienne Guéroin, prieur titulaire de Montarlot.
Dom Jean Renaud, docteur de Sorbonne et professeur de théologie.
Dom Claude-Joseph Marconot, curé.
Dom Pierre Teillard, secrétaire.
Dom Antoine-Joseph Pothé, procureur.
Dom Charles-Madeleine Rougeot, grenetier.
Dom Jean-François Le Bègue de Girmont, maître des novices.
Dom Jean-Gaspard Poincarré, professeur de théologie.
Dom Jean Dubois, régent.
Dom Jacques-Victor Boscout d'Alez, sous-maître des novices.
Dom Antoine Haffnez, régent.
Dom Sébastien-Auguste d'Albaret, préfet.
Dom Joseph Barris, préfet.
Dom Dominique Lamy, régent.
Dom Claude-Ignace Darral.
Dom Grosjean, le dernier survivant, mort en 1853.
Dom Maignien, qui fut curé de Coiffy et de Voisey.
Frère Pierre-Benoît Dardure, étudiant en théologie.
Frère Jean-Népomucène Pugnot, id.
Frère Claude-François Grangeret, id.
Frère Jean-Pierre Lafforgue, id.
Frère Jean-Baptiste de Martres, id.
Frère Joseph Roy, id.
Frère Jean-Baptiste Séguin, id.
Ajoutez quatre novices.

CHAPITRE LXIV

Des moines après la dispersion ; rétablissement des trappistes en France par un religieux de Morimond ; ruines des bâtiments de notre abbaye.

D'après les philosophes et les économistes, les moines, victimes de la cupidité de leur famille, frappés d'une injuste exhérédation, avaient été poussés dans le cloître comme un forçat dans son cachot, et gémissaient secrètement au fond de leurs sombres cellules, impatients de briser leurs chaînes. Il n'y avait, disait-on, qu'à enfoncer les portes, forcer les barrières et les verrous des monastères, pour en voir sortir, joyeuse et triomphante, la foule des captifs. Une fois que le monde leur serait ouvert, ils devaient s'y ruer et s'y saturer de ces plaisirs et de cette indépendance qu'ils avaient si longtemps rêvés.

Cependant voilà nos religieux qui, la plupart, s'obstinent à demeurer dans cette sainte maison, nue et dépouillée de tout, lorsque tous leurs biens leur sont enlevés, quand il ne leur reste plus que le froc qu'ils portent, et qu'ils n'ont pas même le pain du lendemain, préférant cette vie misérable dans le cloître à toutes les joies et à toutes les voluptés de la terre ; et il faut que la force les sépare et les arrache de ces lieux chéris où ils voudraient mourir.

Où vont-ils porter leurs pas ? Les uns cherchent en France quelques hameaux isolés et solitaires au milieu des forêts, pour y vivre selon leurs vœux de religion. Ainsi, quatre d'entre eux passèrent plusieurs années dans un petit village près de Bar-le Duc. Trois se retirèrent au sein de leurs familles et y attendirent en paix et en silence des jours meilleurs. Quatre, ayant franchi la frontière, entrèrent sur la terre étrangère et s'abritèrent sous la tente des cisterciens suisses, parmi lesquels ils retrouvèrent de nouveaux frères. Après le concordat, cinq furent appelés à desservir des cures importantes (1).

(1) Ces renseignements nous ont été communiqués par le dernier religieux de Morimond. Ainsi, dom Maignier, qui avait été forcé de partir comme soldat, fut à son retour nommé d'abord desservant de Coiffy, et ensuite curé du canton de Voisey, au diocèse de Langres.

Dom Guérain, ancien prieur, revint au Bassigny en 1807, et, nouveau Jérémie, voulut s'asseoir sur les ruines de sa Jérusalem, pour y gémir jusqu'à son dernier soupir. Lui, qui avait joué un si grand rôle dans cette célèbre maison, lui qui, certainement, avait été le second homme de la contrée, refusant les postes les plus brillants, eut l'humilité et le courage de s'installer dans la loge du portier, et y organisa une petite chapelle, où il disait chaque jour la messe et récitait l'office cistercien.

Qu'il était imposant et lugubre, le spectacle de ce moine au front chauve et sillonné de rides, prosterné le matin dans une misérable mansarde, devant un autel de bois sur lequel il offrait à l'Eternel le sang de Jésus-Christ, errant le soir à travers les débris amoncelés, s'arrêtant rêveur, comme une sainte apparition, sur l'emplacement de sa cellule et de sa stalle, réservé par la Providence pour faire les funérailles de Morimond et partager son tombeau!

Dom Chautan s'était d'abord retiré au delà du Rhin ; puis, quand le calme commença à renaître, il vint à Borny, près de Metz, où il vécut au milieu de sa famille, pieux, chaste, austère, toujours grand, toujours digne de son glorieux passé. Du fond de sa retraite, il entretint une correspondance incessante avec ses religieux dispersés dans la Lorraine, la Franche-Comté et la Champagne, ce qui contribua puissamment à les maintenir au milieu du monde dans l'esprit de leur vocation première.

Au nombre des cénobites qui vivaient à Morimond avant la révolution, il en était un surtout qui se faisait remarquer par plus de piété et de régularité. Il s'appelait Dom Bernard de Girmont, d'une noble famille de Lorraine. Béni de Dieu dès sa plus tendre enfance, il avait quitté librement le monde et les plaisirs, pour se retirer dans la solitude. Il était venu au monastère présenté par sa mère, le 8 mars 1778, et il avait fait profession le 8 septembre 1779 à l'âge de 21 ans. Nommé bien jeune encore maître des novices, il avait dignement rempli cette fonction jusqu'à la fin. Au jour du départ, il protesta contre la violence qu'on lui faisait et déclara que la force seule l'arracherait de ces lieux. Il avait fallu que deux gendarmes le conduisissent dans sa famille à Nancy. Forcé comme prêtre insermenté de chercher un asile hors de France, il se rendit en Allemagne et fut nommé prieur du monastère de filles de Kentrop, d'où il passa au couvent des Trappistes de Darfeld, en Westphalie, de la filiation de la Val-Sainte en Suisse.

Cette maison avait alors pour abbé dom Eugène Bonhomme de

la Prade, gentilhomme d'une haute naissance, ancien page de Louis XVI, que les révolutions et une foi vive avaient jeté de la cour des rois sous le froc des ermites. Là étaient réunis plus de soixante moines, derniers restes des ordres cénobitiques de la France; là plus de cent enfants d'émigrés croissaient, comme autant de jeunes Samuels, à l'ombre des autels, abrités contre l'orage. Ce fut là que Dom Bernard voulut prendre sa vocation; il y fit ses vœux le 1er novembre 1799.

Pendant que toute l'Europe était agitée et bouleversée, nos religieux de Darfeld espéraient vivre tranquilles dans cette anse hospitalière ; mais, au moment où ils s'y attendaient le moins, le flot des révolutions vint heurter leurs cellules et en emporter les débris. En 1811, un décret impérial ayant supprimé toutes les maisons de la trappe, celle de Darfeld, qui se trouvait dans les Etats de Jérôme Bonaparte, dut être abandonnée. Quelques trappistes rentrèrent en France, d'autres se réfugièrent à Val-Sainte.

Le 20 août 1814, peu de temps après la restauration de la branche aînée des Bourbons, un vieillard en cheveux blancs, d'un air plein de dignité et de grandeur, portant empreintes sur son pâle visage les austérités de la vie du cloître, se présentait au guichet des Tuileries, à Paris, avec une carte d'entrée, et demandait d'un ton plein de douleur et de modestie à être introduit près du roi. C'était le frère dom Bernard de Girmont, c'était le vieux monde qui, après vingt-cinq ans, se levait de son tombeau, secouait son linceul et venait humblement demander au monde nouveau l'aumône de l'hospitalité.

La communauté de Darfeld étant trop nombreuse, il fallut songer à fonder un autre monastère, vingt lieues plus loin dans une terre donnée par un baron allemand, qui prit le nom de Saint-Liboire. Ce ne furent d'abord des huttes en terre glaise, les *tuguriola* du premier Cîteaux. Un fort coup de vent d'orage en renversa une partie. On dut continuer quelque chose de plus solide et de plus vaste. L'argent manquait, il fallut recourir aux quêtes, et dom Bernard qui avait été nommé prieur du nouvel établissement en fut chargé. Il écrivait de Trebnitz à sa sœur Mlle de Girmont, le 24 février 1803 : Peu de jours après ma profession, je fus nommé supérieur de Saint-Liboire et obligé de me mettre en route aussitôt pour obtenir les secours dont nous avions besoin. J'ai dû voyager dans bien des pays. J'ai pénétré en Lusace, en Bohême et suis venu secrètement en Silésie. Je dis secrètement, parce que je n'avais par devers moi aucune permission de venir en ce pays. Je suis cependant parvenu jusqu'à la ville de Breslau, capitale de la Si-

lésie, où j'ai été parfaitement accueilli du prince-évêque et du ministre de Sa Majesté le roi de Prusse, qui m'a permis, à la surprise de beaucoup de monde, de faire une quête dans toute la Silésie, comprise la Haute et Basse et même la nouvelle, ce qui est un pays assez étendu où voici la troisième année que je suis occupé. Je voyage seul avec un cheval dans des pays étrangers, pendant l'hiver comme pendant les grandes chaleurs, à travers de grandes forêts dans des pays où il y avait des bandes de voleurs. En Pologne même, quoique je ne sache pas la langue, je suis allé jusqu'à Varsovie qui en est la capitale. J'ai eu l'honneur d'être présenté dans cette grande ville à de grands princes qui m'ont comblé de bienfaits. Je me suis trouvé dans une contrée de la Pologne où l'on a assassiné assez près de moi deux pauvres juifs pour les dépouiller de quelques sols ; tandis que je n'ai fait aucune mauvaise rencontre, quoique je fusse porteur de plus de deux cents ducats.

Dom Bernard de Girmont fit encore plusieurs autres quêtes qu'il serait trop long de rapporter.

Après avoir démontré à Louis XVIII la nécessité de rétablir les trappistes en France, notre religieux sollicita la permission de fonder une maison de cet ordre, et l'autorisation de retirer de la bibliothèque de Chaumont (Haute-Marne) les livres liturgiques de Morimond ; ce qui lui fut accordé.

Le lieu destiné à ce premier établissement était le Port-Rheingeard. M. Leclerc de la Roussière, riche seigneur breton, qui avait connu les moines de Darfeld et vécu de leurs bienfaits dans son émigration, s'était toujours proposé, si Dieu le ramenait dans sa patrie, d'employer une partie de sa fortune à la fondation d'un couvent de trappistes. De retour en Bretagne, il avait acheté, dans cette intention, le Port-Rheingeard, ancien monastère à demi ruiné, sur la rive gauche de la Mayenne, près de Laval, et il s'était empressé de l'offrir à ses pieux et fidèles amis (1).

Dom Bernard, regardé comme l'homme le plus capable de faire revivre l'étroite observance de Cîteaux, fut chargé d'aller en prendre possession avec quelques religieux, ce qui se fit processionnellement le 21 février 1815, au milieu d'un concours immense de peuple. Elu abbé par sa petite communauté, il fut confirmé dans cette dignité par une bulle de Pie VII, en date du 10 décembre 1816, et le Port-Rheingeard érigé en abbaye sous le nom de Notre-Dame du Port-du-Salut. Ce fut la première maison

(1) Ces renseignements nous ont été transmis par le révérend abbé du Port-du-Salut.

de la réforme de la trappe rétablie canoniquement en France depuis la Révolution.

Les trappistes, encouragés par cet exemple, accoururent bientôt de tous les points de l'Europe, et s'établirent au Gard en Picardie, à la Grande-Trappe, à la Meilleraie, à Belle-Fontaine, à Aiguebelle, au Mont-des-Olives, etc.

Dom Bernard, par ses leçons et ses exemples, eut bientôt rendu son monastère très florissant. Ceux des moines de Morimond qui vivaient encore à cette époque s'empressèrent de lui envoyer tout ce qu'ils avaient pu recueillir et conserver de plus précieux, au sortir de leur couvent. Dom Guérin, que nous avons revu errant tristement à travers les ruines de Morimond, était sur le point de partir pour la Bretagne, vers son vieil ami, lorsqu'il fut enlevé par une douloureuse maladie, le 17 janvier 1822.

L'abbé dom Chautan, dans la nuit de Noël 1828, après avoir célébré les saints mystères, avait succombé sous le coup d'une apoplexie foudroyante, donnant par son testament à l'abbaye du Port-du-Salut ses livres mystiques et liturgiques, sa chapelle, plusieurs objets provenant de l'église de Morimond, et quelques ossements de saint Bernard qui lui avaient été confiés, comme un dépôt sacré, par dom Rocour, dernier abbé de Clairvaux.

Dom Eugène, abbé de Darfeld, avait cessé de vivre depuis plusieurs années.

Regardant ces diverses morts comme des avertissements de Dieu, dom Bernard voulut tourner toutes ses pensées vers le ciel et s'occuper exclusivement du soin de son âme; c'est pourquoi il se déchargea du fardeau de l'autorité én 1830, laissant à son successeur soixante-dix cénobites, tant profès que convers et novices. Enfin il mourut, le 22 juin 1834, à l'âge de 76 ans, emportant les regrets, l'amour et la vénération de ses frères.

Nous venons d'être les témoins de la dispersion et de la mort des religieux de Morimond; il ne nous reste plus qu'à assister à la ruine des bâtiments de cette abbaye : ils s'en allèrent comme ces temples égyptiens dont les Arabes emportent les pierres une à une, pour se construire des huttes dans le désert. Les habitants du voisinage, qui avaient à bâtir des écuries ou des granges, venaient avec leurs voitures et achetaient qui un pan de mur, qui une porte, qui un fronton, etc. C'est ainsi que disparurent les dortoirs, le noviciat, le cloître, le chapitre et l'infirmerie. L'église eut aussi son tour : les cénotaphes, les colonnes, les baldaquins, les autels, la toiture, la charpente et les murs s'écroulèrent suc-

cessivement sous les coups du vandalisme (1). Les stalles, les grilles et l'orgue furent réservés pour la cathédrale de Langres, où on les voit encore. Il ne restait plus que la grande tour, toujours debout comme un obélisque au milieu d'une ville renversée. Trois fois les barbares avaient essayé de la démolir à l'aide de marteaux et de leviers, trois fois ils s'étaient retirés, s'avouant impuissants devant cette masse compacte dont toutes les parties étaient liées entre elles par un ciment indissoluble. Il fallut la faire sauter avec de la poudre; le fracas de sa chute retentit dans tout le Bassigny : la terre en fut ébranlée. C'était le dernier écho de la voix du vieux Morimond qui s'engloutissait pour ne plus reparaître jamais !

Lorsque nous nous sommes présentés, en 1846, dans ces lieux illustrés par tant de glorieux souvenirs et sanctifiés par tant de bonnes œuvres, nous avons demandé ces terres fécondées par la sueur des moines, et on ne nous a montré que des landes couvertes d'un jonc stérile. Les grands ormes d'alentour étaient tombés avec les cénobites qui les avaient plantés. Sur le sommet croulant de la porterie croissaient des touffes de giroflées jaunes et de graminées saxatiles. Partout le silence de la tombe : les môles de l'étang, dégradés, battus par les flots, semblaient rendre un bruit de mort. Plus de cette vie bruyante des ateliers, se mêlant au son des cloches et à la psalmodie des religieux ; une misérable famille vivait à grand'peine dans une affinerie de pointes, là où étaient occupés constamment plus de cent cinquante ouvriers, il y a soixante ans. Les beaux jardins, dépouillés de leurs arbres fruitiers et de leur verdure, étaient jonchés de décombres ; nous voulûmes franchir le ruisseau : c'était une grande statue en pierre, d'un évêque ou d'un abbé, jetée en travers sur le courant, qui tenait lieu de pont. Une aile du palais abbatial à laquelle on avait essayé de coudre un mesquin bâtiment servait d'engrangeage ; c'est tout ce qui restait de tant de magnifiques édifices. Un hangar remplaçait l'hôtellerie où pendant plusieurs siècles les voyageurs, les pauvres et les étrangers trouvaient toujours une table servie. Quelques soubassements de piliers effleurant à peine le sol, une baie latérale avec deux ou trois colonnes engagées dans un reste de mur, c'était toute l'église. Nous avons cherché quelques vestiges de ces sépulcres où dort toute l'antique noblesse du Bassigny, et nous n'avons trouvé

(1) Il paraît qu'une partie des pierres avec lesquelles l'église de Parnot a été construite viennent de Morimond.

que des ronces et des orties. Le porche, où les barons regardaient comme une insigne faveur d'être admis à s'agenouiller pour y suivre les prières, où les chevaliers de Calatrava attendaient prosternés que les portes du temple s'ouvrissent devant eux, était transformé en une écurie. Sur l'emplacement du chœur, nous avons vu un tas d'immondices infectes ; à l'endroit du grand autel et du *presbyterium*, un fumier ! Nous nous éloignâmes, l'âme navrée de douleur, répétant tristement cette parole de S. Paul : *O altitudo !... O profondeur des jugements de Dieu !...*

FIN.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Le *pagus Bossigniacus*, *Bassigniacensis*, *Bassigneius*, un des plus anciens et des principaux *pagi* gallo-romains de la province de Langres, comprenait, d'après toutes les recherches que nous avons faites, l'extrémité la plus méridionale de la province des *Leuci*, jusqu'au delà de *Novimagus*, puis la pointe nord-ouest de la province des *Sequani*, tout le pays entre l'*Arar* et *Aquæ-Borvonis* (Bourbonne-les-Bains). Il s'étendait au sud par-delà *Petra-Ficta* (Pierre-Faite), jusqu'aux frontières du pays d'Attouar. Il était borné à l'ouest par le Langrois proprement dit, au nord par le *pagus Ornensis* (pays d'Ornois).

Dans l'état actuel de la contrée, voici quelles devaient être les limites de l'ancien Bassigny gallo-romain : La Marche et Neufchâteau (Vosges), Saint-Blin, Andelot, Chaumont, la Marne jusqu'à Rolampont, Neuilly-l'Evêque, Hortes, Pierre-Faite, la Saône et Bourbonne. Le bassin de la source de la Meuse formait le centre de ce *pagus*, ayant pour principale place *Mosa* (*oppidum ad Mosam* ; Meuse, selon Samson ; Meuvy, selon Delisle et dom Martin). Il était traversé (1) en grande partie par la levée de Langres à Toul, avec les stations suivantes : *Andemantunnum Mosa*, *Novimagus*, *Solimariaca*, *Tullio* (Itinéraires romains d'Antonin et Peuttinger).

Quelques auteurs pensent que le *pagus Bassigniacensis* fut érigé en comté vers l'an 760, par Pépin, en même temps que Langres, Bologne, Reynel et Tonnerre ; mais nous n'avons rien découvert de positif, au moins en ce qui concerne cette contrée, avant Louis-le-Débonnaire, qui, d'après le P. Vignier, aurait institué un comté du Bassigny. Toutefois, ce

(1) Il est certain que la voie romaine traversait le village de Meuvy.

n'est qu'en 937 que commence la série des comtes du Bassigny : il est alors fait mention de Hugues, comte du Bassigny et de Bologne, avec Gertrude son épouse et Gotzelin son fils. Cet Hugues eut pour successeur et héritier Hugues de Laon (*Landunensis*), souche, à ce que l'on croit assez généralement, des seigneurs de Clémont, qui, depuis le XI[e] siècle, ont pris constamment le titre de comtes ou de vicomtes et même quelquefois celui de princes du Bassigny, comme dans la charte de fondation de Clairlieu (1151).

Il paraît certain que, à une époque très reculée, et qu'il nous a été impossible de préciser, le Bassigny aurait été démembré, ainsi que la province de Langres. Quelques-uns font remonter ce démembrement jusqu'à Vespasien, qui aurait voulu par là affaiblir les forces et les ressources des Lingons, et les punir en même temps d'avoir fourni des armes et des hommes à leur compatriote Julius Sabinus, qui aspirait au titre de César ; d'autres, jusqu'à Constance-Chlore, qui, pour repeupler la province de Langres, ravagée et devenue déserte à la suite de l'invasion germaine de l'an 301 et du terrible combat de Peigney-sous-Langres, aurait abandonné aux *Leuci* et aux *Sequani* la partie *Est* du *pagus Bassigniacus* pour la cultiver, pendant qu'il envoyait des colonies de Frisons, de Bataves et même d'Ambarres (selon plusieurs) entre la Marne et l'Aube, et de Francs Attuariens dans les champs des Tricassiens et des Lingons, près de la Seine et de la Bèze (*prope Sequanam et Besuam*). Enfin, quelques-uns prétendent que ce démembrement ne fut effectué que sous Pépin-le-Bref, au moment où il remplaça les titres de ducs et de patrices par ceux de comtes ; or, comme il y eut beaucoup plus de comtes, il fallut modifier les anciennes circonscriptions, et c'est ce qui aurait eu lieu pour le Bassigny. Quoi qu'il en soit, la partie de ce *pagus* qui confinait aux *Sequani* fut annexée plus tard au comté de Bourgogne ; celle qui se trouvait dans le voisinage des *Leuci* fut partagée entre le duché de Lorraine et le comté de Bar. Cette dernière portion du Bassigny conserva toujours son nom primitif, et il y eut ainsi deux Bassigny, l'un lorrain et barrois (comté de Bar), l'autre langrois et plus tard champenois.

Ce fut au centre de ce vieux *pagus* que l'on bâtit Morimond, comme Bèze l'avait été au milieu du pays d'Attouar, Pothières de Lassois, Saint-Jean-de-Réome du Tonnerrois, Clairvaux du Barrois, etc.

Le comté du Bassigny, au milieu du XIII[e] siècle ayant été conquis par les princes de la maison de Champagne, fut transformé en un vaste bailliage ayant pour siége Chaumont, qui se trouva incorporé de la sorte au Bassigny et en devint la capitale. C'est dans la charte de Robert-de-Torote, évêque de Langres en 1236, en faveur du Val-des-Ecoliers, qu'on lit pour la première fois *Calvomontem in Bassigneio*, etc. Nous ne donnons ici qu'une analyse rapide de ce que nous avons découvert dans le Chartrier de Morimond, les savants Recueils de M. Mathieu à l'évêché de Langres, dans les Mémoires historiques de Baugier, les ouvrages de Moissant et de Pithou sur la Champagne, la Chronique du P. Vignier, les Archives de la Haute-Marne, la Chronique de Bèze et de Saint-Bénigne, et surtout la Charte de

Charles-le-Gros (887), confirmant les donations faites à l'église Saint-Mammès.

II

Ces *pagi* n'avaient pas tous, il s'en faut, la même importance ; on en distinguait six ou sept principaux : *Pagus Bassigniasensis Barrensis* (Barrois) (1), *Attuarensis* (Attouar), *Latiscensis* (Lassois) (2), *Tornodorensis* (Tonnerrois), *Lingonensis* (Langrois) (3), *Divionensis* (Dijonnais). Quelques-uns prétendent que ce dernier se confondait avec le pays d'Attouar, et d'autres avec le pays d'Ouche (*Oscarensis*) ; il est certain qu'il n'y eut point primitivement de *pagus Divionensis*. Plusieurs rangent parmi les *pagi* langrois le Duesmois (*Dusmicensis*), et distinguent deux pays barrois : *Barrensis ad Albam* et *Barrensis ad Sequanam* ; etc. Au reste, les limites de ces divers *pagi* n'ont jamais été bien définies. Le père Vignier, notre Pausanias langrois, détermine ainsi le pays d'Attouar : *Tout ce qui est autour de Bèze* ; et le pays de Lassois : *Pothières et tout ce qui est entre Châtillon et Bar-sur-Seine.*

Toutes les recherches que nous avons faites nous ont confirmé dans l'opinion, reçue assez généralement, que la circonscription gallo-romaine de la province de Langres avait servi de règle et de base à la circonscription ecclésiastique : les sept principaux *pagi* devinrent autant d'archidiaconés divisés en plusieurs doyennés : l'archid. du Bassigny, avec les doyen. d'Is et de Pierre-Faite ; l'archid. du Barrois (Bar-sur-Aube), avec les doyen. de Chaumont et de Château-Villain ; l'archid. de Lassois, avec les doyen. de Bar-sur-Seine et de Châtillon-sur-Seine ; l'archid. de Tonnerre, avec les doyen. de Molesme, Moutier-Saint-Jean et Saint-Vinnemer ; l'archid. de Dijon et d'Attouar, avec les doyen. de Bèze, de Saint-Seine, de Grancey et de Fouvent ; l'archid. de Langres, avec les doyen. de la Chrétienté et du Moge.

III

La maison de Choiseul tire son nom de la terre de Choiseul, ancienne baronie du Bassigny. Nous n'osons encore nous prononcer pour l'opinion du P. Jacques Vignier, qui, à la page 74 de sa *Chronique lingone*, veut que cette maison descende, avec les comtes et vicomtes du Bassigny, les

(1) Ce *pagus*, dit aussi *pagus Ambarrensis*, entre l'Aube et la Seine, renfermait Bar-sur-Aube, Château-Villain, Arc-en-Barrois.

(2) De Latiscum, ancienne ville ruinée, près de Pothières, ou de Lansuine, autre ville détruite, au-dessus de Molesme.

(3) Appelé aussi *territorium vel suburbanum Lingonense*, comprenant Langres et le pays d'alentour, depuis le Bassigny à l'est jusqu'à la rivière de Suize à l'ouest. Les *pagi* de Bologne et de Mémont ne sont pas d'origine gallo-romaine.

seigneurs de Clémont et d'Aigremont, d'un certain Hugues de Laon, comte du Bassigny et de Bologne-sur-Marne, qui vivait environ l'an 937, ainsi que nous l'avons dit.

Nous ne croyons pas pouvoir également embrasser l'opinion de l'abbé Le Laboureur, qui, dans une généalogie qu'il a dressée de cette maison, veut qu'elle soit sortie des anciens comtes de Langres, fondé sur ce que les seigneurs de Choiseul étaient les premiers vassaux du comté de Langres, et que les principaux fiefs des provinces étaient des partages des comtés donnés à des enfants puînés des comtes. Il cite Reynier de Choiseul, premier du nom, qui consentit, en qualité de seigneur de fief de Renaud, comte de La Ferté, à une donation faite par celui-ci à l'abbaye de Molesme, et il en conclut de là que Reynier était de famille comtale et de même race que Renaud de La Ferté.

Or, nous avouons que cette conséquence ne nous paraît nullement concluante, d'autant plus qu'il n'est point question des sires de La Ferté ni de ceux de Choiseul dans l'acte par lequel le duc de Bourgogne Hugues III donne à Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, le comté de Langres, à condition, est-il dit, qu'il paiera la partie *qui appartient au comte de Saulx et celle qui relève de Henri, comte de Bar* (Mathieu, *Hist. des évêques de Langres*).

S'il fallait choisir entre ces deux savants généalogistes, nous préférerions le P. Vignier, et voici pourquoi: Dans la *Vie de sainte Salaberge*, nous lisons que Gondouin, son père, était comte du pays d'Ornois (*pagi Ornensis*) et seigneur de plusieurs villages du Bassigny, par exemple Clémont et Meuse (Vign., *Décad. hist.*, pp. 666 et 648), et faisait sa résidence dans cette contrée (Mabill., *Ann. bénéd.*, t. I, p. 305, et *Annuaire de la Haute-Marne*, 1811, p. 62). Sainte Salaberge épousa Blandin, comte de Laon, dont elle eût plusieurs enfants, avant d'entrer en religion, trois filles et deux fils, Eustase et Baudoin. Ce fut à Laon qu'elle se réfugia avec ses religieuses pour se soustraire aux ravages de la guerre. On peut donc croire sans témérité que, par cette alliance, plusieurs fiefs du Bassigny se trouvèrent réunis au comté de Laon, et que cet Hugues de Laon et Gotzelin, son fils, qualifiés comtes du Bassigny, n'étaient probablement que les descendants plus ou moins directs de Blandin et de Salaberge. Selon nous, c'est dans l'histoire des comtes de Laon qu'il faudrait rechercher les documents qui nous manquent pour compléter l'histoire féodale du Bassigny aux IXe et Xe siècles.

Généalogie historique des maisons de Choiseul, de Clémont et d'Aigremont, d'après les Archives et les tombeaux de Morimond.

1° Maison de Choiseul.

1. Reynier de Choiseul nous est connu par la donation qu'il fit du prieuré de Saint-Gengoul de Varennes à l'abbaye de Molesme (1084). Ses enfants furent Adeline et Roger.

2. ROGER, fils de Reynier, fit partie de la première croisade, confirma les donations de son père à Molesme et la fondation de Morimond.

3. RAYNARD Ier donne aux moines de Morimond ses droits sur Grignoncourt et les Gouttes; il meurt moine de Morimond. Il eut de Haviz ou Hedwise de Vaudémont.

4. FOULQUE, excommunié par Manassès, évêque de Langres. Il eut d'Aalis, sa femme;

5. RAYNARD II, qualifié chevalier banneret (1214), grand vassal de la couronne (*dimittit Morimundo broglium suum de Roseriis*). Il laissa pour fils unique, de Clémence de Pouilly :

6. PAYNARD III, qui épousa Alix de Dreux, fille de Robert II, comte de Dreux, et d'Yolande de Coucy, et petite-fille de Robert de Dreux, quatrième fils du roi Louis-le-Gros. Il donna, en 1224, son moulin de Colombey aux moines, et le droit de foire à Choiseul (1238).

7. JEAN Ier, témoin et caution du mariage (1249) de Marguerite, fille de Thibaut, roi de Navarre, et de Ferry II, fils de Mathieu, duc de Lorraine. Il épousa Berthemette d'Aigremont, dite Aalis. Ils donnèrent aux moines les dîmes de Fresnoy et de Saulxures pour faire pitance (1286). Ils eurent de leur mariage : Renier, Aalis, Jehannette et

8. JEAN II, connétable du duc Robert II de Bourgogne, et qualifié par lui son cousin; inhumé à Morimond avec son épouse Alix de Nanteuil.

9. JEAN III, fils de Jean II, donne, en 1333, le dénombrement de la garde de l'abbaye de Morimond; il y est inhumé avec Alix de Grancey, sa femme.

10. GUY, son fils, vend, au mois de décembre 1362, aux moines de Morimond, la garde gardienne de cette abbaye pour 2,000 florins d'or; il y est inhumé avec son épouse, Jeanne de Joigny.

11. AMÉ DE CHOISEUL, de Noyers et Montaiguillon, conseiller et chambellan de Jean, duc de Bourgogne; prisonnier des Anglais devant Calais, écrit aux moines de Morimond de l'aider à payer sa rançon. Son épouse, Claude de Grancey, dame de Chassenay, est inhumée à Morimond.

12. JEANNE DE CHOISEUL, fille unique d'Amé, porta ces terres en mariage, 1420, à Etienne, sire d'Anglure, Chambellan de Henri, roi d'Angleterre.

De Robert de Choiseul, fils puîné de Raynard III et d'Alix de Dreux, et sire de Traves du chef de sa mère, sont sortis les Choiseul-Traves (1247).

2° Maison d'Aigremont jusqu'à sa fusion dans la maison de Choiseul.

1. FOULQUE D'AIGREMONT (1080), marié deux fois : 1° avec la fille d'Odolric, comte de Reynel; 2° avec Eve de Grancey, veuve de Tescelin, aïeul de saint Bernard. De ce second mariage naquit Guy d'Aigremont, qui eut la terre de Serqueux, et du premier mariage naquit :

2. ODOLRIC, ainsi appelé du nom de son grand-père maternel. Il épousa Adelinde ou Adeline, fille de Reynier Ier de Choiseul. Ils ont été les fondateurs de Morimond. De ce mariage naquirent : Regnier, Foulque; Olric,

chan, de Langres et prieur de Saint-Geômes; Gérard, surnommé Sans-Terre, et Adeline, qui épousa son cousin Roger de Choiseul, puisque Regnier et Gérard d'Aigremont sont qualifiés oncles de Raynard, fils de Roger (donation de Salveschamp).

3. Regnier Ier, seigneur d'Aigremont, ratifie avec son frère Olric les donations de son père à Morimond (1126 et 1130); mort vers l'an 1180.

4. Regnier II, fils du précédent, est cité dans plus de douze titres des Archives de Morimond; il vivait encore en 1220; il n'eut pour héritière que Berthemette, qui porta cette terre à Jean Ier de Choiseul, vers l'an 1225.

Cette alliance donna naissance à la branche des sires de Choiseul-Aigremont, qui eut pour tige (1310) Regnier de Choiseul, fils puîné de Jean et d'Alix de Nanteuil, inhumés à Morimond. Elle s'est perdue au milieu du XVe siècle dans la maison d'Apremont, par Anne de Choiseul, dernier rejeton, mariée à Jacques d'Apremont. Cette branche a produit : 1° par Pierre, fils puîné de Regnier III de Choiseul-Aigremont (1340), la branche des barons d'Aigremont, d'où sont sortis : les Choiseul-Chevigny (1490), les Choiseul d'Esguilly (1700), les Choiseul-Bussières; 2° par Henri, fils de Guillaume de Choiseul-Aigremont (1420) : la branche des seigneurs de Chezy, Senailly, d'Ische et de Saint-Germain : 3° par René de Choiseul, fils puîné de Pierre III, baron d'Aigremont, et d'Anne de Saint-Amador, dame de Beaupré, les Choiseul-Beaupré (1415), d'où sont sortis ensuite les Choiseul-Sommeville, les Choiseul-Daillecourt, les Choiseul-Meuze, les Choiseul-Francières ; 4° par Nicolas de Choiseul, second fils de Pierre, dit *Gallehaut*, sire de Doncourt (1520), et de Catherine du Plessis, les Choiseul-Praslin, les Choiseul-du-Plessis, les Choiseul-d'Hostel. etc.

8° Généalogie de la maison de Clémont, formée pour la première fois, à l'aide des Archives de Morimond, jusqu'à sa fusion dans la maison de Choiseul.

1098. — Simon Ier, comte de Clémont, fait un arrangement avec Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon; mort avant 1136.

1145. — Wiscard de Clémont, surnommé Robert, donne aux moines de Morimond les granges des Gouttes et ses droits sur Vaudervillers, part pour la Terre-Sainte avec l'évêque Godefroy; marié à Béatrix, fille de Guy de Vignory.

1159. — Simon II, prince de Clémont, souscrit en cette qualité à la charte de fondation de Clairlieu, avec Mathieu, duc de Lorraine, son fondateur; marié à Béatrix de Champagne.

1191. — Simon III donne à Morimond *sa saussaie* près de Huillécourt; marié à Hermantide de Vendœuvre.

1223. — Simon IV, vicomte de Clémont, est absous par Hugues II de Montréal, pour avoir favorisé les injustices d'André de Nogent. En 1243, 48 et 54, il donne la vaine pâture en ses prés aux moines de Morimond;

il accorde des franchises aux habitants de Clémont; enfin, il confirme la cession que sa nièce Isabelle de Clémont avait faite à Morimond de son droit de patronage sur l'église de Huillécourt; marié à Jeanne d'Oizelet, dame de Salins.

1288. — Ferry 1er de Clémont, fils du précédent, abandonne aux moines, avec ses frères Jacques, doyen de Toul, et Odin, écuyer, l'usage dans ses terres et ses bois.

Guy Ier, fils de Ferry, reprend de fief du roi la terre de Clémont en 1344, à cause du comté de Champagne; marié à Béatrix de Champagne ou de Lorraine, il en eut :

Ferry II, sieur de Ribaucourt, déshérité par son père; mort en 1380.

1380. — Guy II, sire de Clémont, et Marguerite de Vieuchâtel, son épouse, accordent une charte aux habitants de Perrusse. Leur fille unique Rolline, épouse Girard de Choiseul, fils puîné de Guy et de Jeanne de Joigny, d'où : 1° la branche des Choiseul-Clémont, qui a duré jusqu'au commencement du 17e siècle, et a disparu avec René de Choiseul, baron de Clémont, mort en 1621 au camp devant Juliers, sans laisser de postérité; 2° Philibert de Choiseul, fils puîné de Guillaume de Clémont et de Lanques, qui eut la terre de Lanques (1479), d'où la branche des barons et marquis de Choiseul-Lanques, qui s'éteignit en 1721, dans la personne de Gabrielle-Antoinette, fille unique de Victor-Amé de Choiseul, sire de Lanques.

IV

Gondouin et son épouse Saretrude, au commencement du VIIe siècle, possédaient le comté d'Ornois, contrée du Bassigny et du Barrois, sur les limites de la Champagne et de la Lorraine, et les seigneuries de Meuse, de Clémont et de plusieurs autres villages du Bassigny. Ayant reçu un jour saint Eustade, abbé de Luxeuil, ils lui présentèrent leurs fils Leudwin et Fulculfe, afin qu'il les bénît. Le saint abbé demanda aux époux s'ils n'avaient point d'autres enfants. Ils répondirent qu'ils avaient encore une pauvre petite fille nommée Salaberge, mais qu'ils n'osaient l'amener en sa présence, parce que ses yeux étaient atteints d'un mal hideux qui lui avait fait perdre la vue. Il les pria de la lui faire voir. Touché de compassion à l'aspect de cette innocente victime, il lui demanda si elle voulait servir Dieu, et elle répondit qu'elle le souhaitait de tout son cœur. Alors le saint, animé de la foi, après un jeûne de trois jours, lui appliqua sur les yeux de l'huile qu'il avait bénite, la guérit et lui rendit la vue..... Elle fit bâtir plus tard un couvent de filles dans le diocèse de Langres, à quelque distance de cette ville, *où commencent les monts de Vosge* (plusieurs ont cru que c'était le monastère de Poulangy) (1).

Saint Gengoul naquit vers le commencement de la mairie de Charles-Martel, d'une noble famille qui avait de grandes propriétés dans le Bassi-

(1) Mabill., *Ann.*, t. I, p. 305 et 306; — Mangin, *Hist. ecclés. du diocèse de Langres*, t. I, p. 281 ei 282.

gny ; après s'être marié, il entra au service du roi Pepin, et il eut un emploi distingué à sa cour et dans son armée, se faisant remarquer par sa piété, sa charité, sa chasteté et sa valeur guerrière. Sa femme prit occasion de son absence pour lui faire des infidélités, et, à son retour, il trouva sa place occupée par un étranger. Le serviteur de Dieu fut combattu par deux sentiments différents : d'un côté, l'amour de la justice et la crainte que sa femme ne se perdît éternellement le portaient à la faire arrêter et à la punir ; de l'autre, le penchant qu'il avait à pardonner le retenait dans le silence. Etant ainsi partagé et agité, il arriva qu'allant à la promenade avec cette femme adultère, ils approchèrent ensemble d'une fontaine. Gengoul, alors comme inspiré de Dieu, lui dit que depuis longtemps des bruits infâmes couraient sur son honneur, et que, comme ces bruits allaient toujours s'augmentant, il y avait apparence qu'ils n'étaient pas sans fondement. Cette femme, ajoutant le parjure à la débauche, affirma par serment que c'étaient de pures calomnies. — Si cela est, lui dit son époux, voici une fontaine très claire et dont vous voyez le fond ; mettez-y votre bras, et tirez-en une petite pierre. Si vous êtes innocente, vous n'en recevrez aucun mal, puisqu'elle n'est ni chaude ni froide ; mais si vous êtes coupable, Dieu se servira de cette eau pour vous dévoiler et vous châtier.

L'impudique, regardant ce discours comme un trait de la pieuse simplicité de son mari, plongea son bras dans l'eau jusqu'au coude, puis le retira subitement, en poussant un cri de douleur, comme si l'eau eût été bouillante, dit la légende. Convaincue d'adultère par le ciel même, elle alla cacher sa honte dans une de ses terres, où elle renoua ses relations criminelles. Elle forma même le projet de faire assassiner son époux par le complice de ses débauches : ce qui fut exécuté. Le corps de saint Gengoul fut inhumé dans sa terre de Vaux ou d'Avaux en Bassigny, où il avait été tué. Peu de temps après il fut transporté à deux lieues de là, dans l'église de Saint-Pierre de Varennes, qu'il avait bâtie sur son fonds. On vit en peu d'années le Bassigny et le diocèse de Langres se couvrir d'églises et de chapelles en son honneur. De là son culte s'étendit dans toute la France, dans les Pays-Bas et en Allemagne (Anon., ap. Boll.. p. 645 ; — Baillet, *Vies des Saints*, t. 4, p. 214 ; — Mang., *Hist. eccl. de Langres*, t. 1, p. 250).

V

Charta fundationis Morimundi.

« Ego Guillencus, Dei misericordia Lingonensis episcopus, fidelis dispositor et ordinator benevolus beneficiorum et eleemosynarum quæ Morimundensi ecclesiæ liberaliter collata cognovi, accedo testis et proprii sigilli impressione signator. Primum, laicus quidem Johannes nomine, et habitu et animo religiosus, locum Morimundi a domino Odolrico de Acrimonte, et ab Adelina, nobilissima uxore sua, expetivit et accepit. Protinus idem Johannes Robertum Lingonensem eo temporis antistitem adiit, et interventu meo accepta benedictione et licentia locum sibi datum pro viribus et posse

fideliter exstruxit. Post obitum vero ejusdem antistitis, prædictus Johannes, favore usus Joceranni, qui Roberto successerat in episcopatum, habens insuper consilium dom. Odolrici, locum susceptum, abbati et capitulo Novi-Monasterii (Cistercii) obtulit et concessit pro emendatione vitæ melioris. Veniensque Stephanus, Novi-Monasterii abbas, suscepit locum ab Oldorico et uxore ejus, et ab episcopo et capitulo Lingonensi, et designatum est ab episcopo Morimundi cimiterium et benedictum.

« Postea Odolricus, fretus, animi sui liberalitate, cum consilio uxoris suæ locum adaugens, concessit terram quamdam Galdenvillare vulgariter dictam, perambulans ipse cum uxore sua cum nobilibus multis et incolis Fraxineti donationes suas, certis determinationibus designatas. Insuper in omnibus feudis suis et allodiis, propinquis et remotis, concessit cum uxore sua piscarias in aquis, et ligna ad ignem et ad varia opificia, et pascuale per terras et in silvis ad opus animalium usuaria.

« Omnes istas donationes concesserunt Fulco, et Roierus, et Gerardus, filii Odolrici. et horum omnium testes sunt qui viderunt et præsentialiter audierunt : Hugo miles, Lupa vocatus, Odolricus de Provincheriis, Gerardus de Domno-Martino, Hugo de Mosa, Arlebaudus de Varrennis, Rocelinus de Borbona ; Ricardus, villicus Fraxineti ; Humbertus, Constantinus, Foleradus, Albericus Pelliciarius ; et quoniam has terras Morimundum videlicet et Galdenvillare, Odolricus a comite Clarimontis tenebat, prædictus abbas ab eodem comite in plena curia velociter impetravit. Decimas Morimundi et Galdenvillaris tenebant Rodulphus de Fracia et Hugo de Mignou, cum uxore sua Adelina et Theobaldus presbyter Fraxineti. Omnes precibus abbatis decimas illas in perpetuum fideliter dederunt, et episcopus omnes alias decimas laborum suorum et animalium fratribus Morimundensibus benigne concessit ; tertias vero earumdem possessionum concesserunt Hugo de Mosa et Guido de Fraxineto, et Odolricus, et Cono, frater ejus, qui eas tenebant.

« Tunc prædictus Novi-Monasterii abbas abbatem in eodem loco constituit virum per omnia venerabilem, Arnaldum nomine, præcipiens monachis ut regulam B. Benedicti, quam didicerant, fideliter observarent. Demum, me, eo temporis decano et archidiacono, in episcopatum, ordinante Deo, succedente, Odolricus cum uxore sua et prænominatis filiis, sicut a veteri Morimundo rivus veniens, præterfluit totam terram Fraxineti et Galdenvillaris, usque ad terminos *Romanis* et *Dambelini*, fratribus Morimundi perpetuo jure donando consecravit.

« Omnes has donationes sub anathemate confirmo et corroboro, et archidiaconis confirmandas trado.

« (Sequuntur sigilla).

« Ann. ab Incarn. Dom. 1126, Honorio papa, Lodoico rege Francorum, Guillenco Ling. episcop. »

Series abbatum Morimundensium.

(1° Ex *Annalibus* Angel. Manrique, t. I, p. 520; 2° ex Gaspardo Jongelino, *Notitia abbat. ord. Cister.*, in-folio, p. 34; ex *Gall. christ.*, t. IV, p. 814; 4° ex *Archiviis Morimund.*, apud Calvomontem; 5° ex Chrysost. Henriquez, *Menolog. cisterc.*; 6° ex Claud. Robert, in sua *Gall. christ.*)

1. Arnaldus, 1, qui et Arnoldus, et etiam Arnulfus. Cœpit anno 1115; sublatus est in Belgio anno 1126, III nonas januarii.
2. Walterius 1 ; cœpit ann. 1126, obiit 1131.
3. Otho Frisingensis, sancti Leopoldi Austriæ marchionis filius, ex Agneta Henrici IV imper filia. Abbatizavit ann. 7, et assumptus est in episcop. Frising. ann. 1138; obiit Morim. XI calend. octob. 1159.
4. Rainaldus, Friderici comitis Tullensis frater, cui uxor Helvidis, soror Mathæi Lotharingiæ ducis. Cœpit 1139 et cessit 1154; obiit XIII calend. febr.
5. Lambertus, ex abbate Clari-Fontis. Cœpit ann. 1154, et ann. sequenti ad Cisterc. translatus est; obiit Morim. XII julii 1163.
6. Henricus I, uno anno præf.
7. Aliprannus, seu Aliprandus I. Cœpit ann. 1137. Delegatus ad imperat. Freder. ann, 1159, ob. 1160, XIII cal, mart.
8. Odo, ex priore Morim. et abb. Belli-Prati. Cœpit 1160 et ob. ann. sequenti, VI non, maii. Scripsit plura opuscula recensita in Biblioth. Philip. Seguini.
9. Walterius II. Cœpit ann. 1161, et uno anno præfuit. Inde dicitur translat. ad cisterc.
10. Aliprandus II. Coronati seu Morimundi in Lombardia professus, diu hospes hic, cœpit ann. 1162 et ob. 1168, VII cal. sep.
11. Gilbertus. Uno tantum anno præfuit, et ob.
12. Henricus II. Cœpit ann. 1170. Rexit 12 annis quibus plurima perpessus est. Reinerius dominus Borbonæ satisfacit de illatis injuriis coram Manass., episc. Lingon.
13. Petrus I. Cœpit ann. 1183. Ccmposuit cum toparchis Caseoli, Clarimontis, Novi-Villaris, etc. Abdicat 1193.
14. Henricus III. Duobus tantum annis præf.
15. Bartholomæus. Octo mensibus præf.
16. Petrus II, qui cesserat, iterum eligitur. Regul. Calatrav. præscribit. Obit ann. 1198. De eo multa et mira narrat Cæsarius, ib. I. Dialog., c. 33.
17. Betholdus, seu Wetolo, et etiam Bezellus. Præf. anno uno.
18. Guido I. Cœpit ann. 1199, et post multa et egregia patrata sub Innocent. III et Gregor IX, obiit, cum abbatizavisset circiter quadraginta annis.
19. Arnaldus II. Præf. sex mensibus.

20. Cono Cœpit ann. 1240. Hispaniam perlustravit, curavit ecclesiam Morim. dedicari, et ob. circa ann. 1263.
21. Nicolaus I. Cœpit ann. 1264 ; ob. VII cal. april 1272 (1).
22. Joannes. Visitavit Calatrav. et Hispan. ob. 1283.
23. Hugo I. Cœpit ann. 1284, et sequenti obiit.
24. Dominicus. Cœpit ann. 1286, et obiit X cal. sept. 1296,
25. Gerardus. Præfuit ann. 4 ; ob. XII cal. sept. 1301.
26. Hugo II. Præfuit usque ad ann. 1303.
27. Guillelmus I. Visitavit Calatr., edidit leges; ob. VIII idus april 1320.
28. Walterius III, natione Brito. Visitavit Calatr. per Johann. abbatem Palatiolensem; præscripsit leges; ob. VIII idus decemb. 1331.
29. Renaudus, seu Reginaldus. Calatr., visitavit; unus eorum quorum opera Benedictus XII edidit bull. reformat. ord. Cisterc. ob. 1354.
30. Thomas de Romanis supra Mosam. Cœpit ann. circiter 1355. Redemit abbatiam a servitute Guidonis, domini Caseoli, et Johannæ de Joigny, uxoris ejus. Obiit VIII idus april 1380.
31. Johannes II, Levicuriâ. Pasciscitur ann. 1388, cum Johanne Gaites de la Mare; obiit XVI cal. maii 1393.
32. Johannes III, de Martiniaco, sacræ theolog. doctor; electus ann. 1393, Calatr. visitavit 1397. fit abbas Claræval. et dein de Cisterc.
33. Johannes IV, de Briiannia, doctor theologus, Cœpit ann. 1402; bis calat et Hispanias visitavit; instituitur in capit. gen. 1416 procurator gener. ordinis in concil. Constantiensi; ob. III nonas dec. 1423.
34. Guido II. Transigit ann. 1426, cum Johanne et Petro de Caseolo ; obiit circiter ann. 1427, alias 1431.
35. Johannes V, de Sabaudia: ob. IV non, sept, 1431.
36. Guido III. Bis Calatr. visitavit, annis scilicet 1433 et 1437 ; ob. XIII cal. sept. 1441.
37. Johannes VI, de Plazeia, seu de Blaseyo. Visitator generalis Hispan. et Calatr. 1444 ; pepigit cum Petro de Caseolo et Guillelmo de Acrimonte ann. 1448, et ob. ann. sequenti. vid. maii.
38. Johannes VII, de Graille, seu de Graio, visitavit Scotiam et Hispaniam, et specialiter Calatr. ann. 1452, ob. 1460 VIII cal. sept. (2).
39. Lambertus, al. Himbertus, vel Humbertus, et etiam Philibertus de Lona. Cœpit ann. 1460. Visitavit Hispan., Calatr., Alcant., Montesiam et Avisium, nec non Poloniæ regnum. Inde, factus abbas Cisterc. 1462.
40. Theobaldus, al. Thomas de Luxemburgo. Præf. ann. 4.
41. Guillelmus II, de Mege. Ann. 1468 Hispan. et Calatr. visitavit. Decessit ann. 1471, mense aprili.

(1) Ici, dans la *Gall. christ.*, t. IV, se trouvent deux abbés, *Ricardus* et *Simon*, dont l'existence nous a paru plus que douteuse.

(2) D'après la *Gall. christ.*, il se trouverait entre Jean VII et Humbert-de-Losne un autre abbé du nom de Philibert; nous croyons que c'est le même que le suivant, appelé aussi quelquefois Philibert.

42. Antonius de Boisredon, regi a conciliis ex priore de Sarcophago, cujus opera in multis usus est Ludovicus XI, rex Francorum. Cessit 1484,

43. Jacobus I, de Livron, frater Domini de Borbona. Obiit ann. 1494, XV calend. dec.

44. Johannes VIII, de Vivien, ex abb. Vallis-Dulcis et Belli-Parti. Ob. Divione 1495, cal. octobr.

45. Jacobus II, de Pontaillé, alias de Pontarlier. Ex provisore colleg. Paris, ex abb. Cari-Loci et Bellæ-Vallis, fit abbas, Cisterc. 1503.

46. Remigius de Brasaio, al. de Brasseio, sacræ theologiæ baccalaureus, ordinis reformat. gener. Obiit 1517.

47. Aymo, seu Edmundus Ornot de Pichange. Ex abbate Miratorii, cui se subditum fatetur imperat. Carolus V, in administ. Calatravæ. Obiit ann. 1551, die 27 sept.

48. Johannes IX, Coquey. Ex colleg. Paris. provisore sacræ theolog. doctor, totius ordin vicarius gener. instituitur. Scripsit plura opera, et ob. XVI calend. nov. ann. 1576.

49. Gabriel de Saint-Blin, monachus Cluniac ; juris pontificii doctor, frater præcendis abbatis, deputatus cleri Bassiniacensis. Ob. Lutetiæ XIV cal. septembris, ann. 1590.

50. Franciscus I, de Serocour, ex abbate Sancti-Benedicti (in Vepria). Cœpit 13 decemb. 1590, et abdicavit anno sequenti.

51. Claudius I, Masson, doctor theolog.. regis consiliar. et eleemosyn. gener. vicar. ordin. Cisterc., accepit benedictionem in urbe Remis ab abbate Cisterc. 1591. Ab. ann. 1620, mense maii.

52. Claudius II, Briffault. Antecessoris ex sorore nepos; theolog. professor, regi a consiliis et eleemosynis, avunculi coadjutor 12 januarii 1619, possessionem adeptus 14 maii 1620, obiit 1662. Morimundus ab abbate Cistercii abbati Vallis-Dulcis regendus commissus est usque ad 1667.

53. Franciscus II, de Machaut, e congregatione Fuliensium. Electus 1667, ob. 1680.

54. Nicolaus II, de Chevigny. Ob. ann. 1683; al. abdicavit.

55. Benedictus Henricus Duchesne. Ob. 1703

56. Nicolaus III, Aubertot de Mauveignan, Bassigniacensis. Ex priore Morim., elect. 3 julii 1703, ob. circa 1720.

57. Lazarus Languet, Divion. oriundus, frater archiepiscop. Senonensis et parochi Sancti-Sulpitii hujusce nominis. Ob. Roseriis, in comitatu Burgundiæ, 20 januar. 1736.

58. Nicolaus Philibertus Guyot. Divion.; elect. 1736. benedictus ab episcop. Divion. 27 april. 1738, mortuus est circa 1748.

59. Petrus Thirion, Lingon.; electus circiter 1753, ob. 1774.

60. Antonius Chautan, Tullensis, alias Metensis; electus 1775, expulsus ann. 1791 Dominica Palmarum, obiit in pago Borny, prope Metas, ann. 1828, in nocte Nativitatis Domini, et seriem abbat. morimundensium claudit.

VI

Il est ici question de Hugues Ier, duc de Bourgogne (*Essai sur Cluny*, p. 64), qui, vers l'an 1078, entra à Cluny, où son humilité fut admirée de tout le monde, s'abaissant jusqu'à faire la cuisine et laver la vaisselle (Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, in-12, p. 366). Il fut surtout déterminé à se retirer dans le cloître par l'exemple de Simon, comte de Crespy-en-Valois, qui, la nuit même de ses noces, persuada à son épouse de se consacrer à Dieu, et s'en alla au monastère de Saint-Claude, au comté de Bourgogne. Guy, comte de Mâcon, était aussi à Cluny à la même époque.

Amédée d'Hauterive descendait par Conrad-le-Salique de la maison impériale d'Allemagne, et se glorifiait également de compter parmi ses aïeux les comtes de Savoie et les dauphins viennois. Il entra à Bonnevaux avec seize chevaliers, ses vassaux ; son fils Amédée, qui l'accompagnait, fit profession, et devint abbé d'Haute-Combe, puis évêque de Lausane et tuteur de Humbert III, comte de Savoie.

VII

« Cathalana, humilis Christi ancilla, olim in Casvis abbatissa, eodem nomine intitulata universis sanctæ Ecclesiæ fidelibus, sinceram integræ virtutis cognitionem habentibus, quia mundi status variis mutationibus et inconstantia fluctuat miserabili, idcirco præsentibus et futuris duximus memoriter insinuandum, quod domum de Casvis de Barbagana, ecclesiæ Morimundensi tempore venerabilis domini Aliprandi abbatis solemniter contulimus, quatenus nos et nostræ sorores et futuræ, secundum ordinem Cisterciensem obedientiam, domino abbati de Morimundo in perpetuum persolvamus. Nos vero, in testimonium inconvulsæ donationis, chartulam nostram sigillis nostris munire curavimus. »

VIII

Voici les titres des principales bulles des Souverains-Pontifes en faveur de Morimond :

1° — Eugenii III, data Treviris, an. 1147, in qua suscipit sub protectione sua et sub B. Petri tutela monachos ipsos et eorum domum cum omnibus dependentiis suis, et eorum terras, in quibus has propriis exprimit vocabulis : « Terram de Waldinvillari, de Morval, de Septemfontibus, de Bolma, de Guttis, de Anglicuria, de Andeguavra, duas patellas salis apud Medium-Vicum, et quidquid juris habebant in terris, pascuis, silvis, aquis quæ sunt Fulconis de Caseolo, Rayneri de Acrimonte, Guiscardi de Claromonte, in territoriis etiam de Bolmonte, de Romanis, de Aureliani Domo et de Montibus... »

2° — Alexandri III, 1160, qua sub B. Petri et Pauli ac sanctæ sedis protectione suscipit locum ipsum Morimundi, viginti abbatias et monasteria ab eo dependentia, undecim grangias, scilicet de Waldenvillari, de

Doysma, de Anglicuria, de Grignicurt, de Andœvra, de Morivalle, de Guttis, de Grandi-Rivo, de Resperso-Campo, de Froalcurte, allodium de Allevelcurt, domos Metis, Tulli, Treviris, et quidquid habet monasterium in territoriis de Deuncurt, Willercurt, de Burgo Sanctæ-Mariæ, de Clincampo, de Eschalbrone, de Dogno-Benigno, de Beverenes, Linesole, Damfele, Rangiscurt, etc.

3° — Urbani III, qui idem facit ac Alexand. III.

4° — Bulla Innocent. III, 1198, qua concedit monachis facultatem œconomum habendi pro rebus exterioribus.

5° — Ejusdem Innoc., qua protegit monachos contra malefactores qui eos inquietabant et res eorum diripiebant.

6° — Gregorii IX, 1236, quæ monachos a decimis immunes proclamat.

7° — Ejusdem Gregorii, eodem anno, qua indulget sacerdotibus monachis Morim. ut possint ecclesiastica sacramenta exhibere hominibus ad eorum servitium commorantibus.

8° — 1260, Alexandri IV, qua abbati Morim. omnes minores ordines conferendi et ecclesiastica indumenta benedicendi potestatem concedit.

9° — Urbani IV, bona et privilegia confirmantis; 1262.

10° — Gregorii X, 1272, et Honorii IV, 1285, id

11° — Johannis XXII, qua confirmat omnes libertates, immunitates a prædecessoribus suis dicto monasterio concessas.

12° — 1455. Callixti III, qua decanis Sancti-Gengulphi tullensis et ecclesiæ lingon. mandat quatenus ea quæ de Morim. bonis alienata vel distracta illicite invenerint, ad jus et proprietatem ejusdem monasterii revocanda curent; etc.

13° — 1489. Ex Constitut. *Exposcit*. Innocentius VIII, quinque primi abbates ordin. Cisterc., non minores modo quatuor ordines, sed et duos sacros, subdiaconatum scilicet et diaconatum, excepto solo sacerdotio, Cisterciensibus suis licite et valide conferre valent; quatuor vero primi abbates religiosis suorum monasteriorum. Ac, ne monachi dicti ordinis, ait pontifex, pro suscipiendis subdiaconatus et diaconatus ordinibus extra claustrum hinc inde discurrere cogantur, tibi et successoribus tuis, ut quibuscumque dicti ordinis monachis, aliis vero quatuor abbatibus præfatis (scilicet Firmitatis, Pontiniaci, Claræ-Vallis et Morimundi). ac eorum successoribus, ut surum monasteriorum prædictorum religiosis, quos ad id idoneos repereritis, subdiaconatus et diaconatus ordines hujusmodi alias rite conferre, libere ac licite possitis, actoritate apostolica et ex certa scientia tenore præsentium de speciali dono gratiæ indulgemus (Sartor., *Cist. Bistert.*, p. 616).

IX

Donations des seigneurs.

Telle fut la source de la plupart des donations des seigneurs du Bassigny, qui avaient presque tous des enfants à Morimond. Alors, le père donnait

à l'abbaye une portion de la dot qu'il aurait donnée à son fils s'il s'était établi dans le monde. C'est ce qu'expriment les donations de plusieurs seigneurs de Toul, de Clémont, de Choiseul, etc., et l'acte de donation du fief Godin, près de Luzarche (Seine-et-Oise).

Il nous semble quelquefois que rien ne justifie les largesses dont les moines étaient l'objet, et nous les attribuons à leur cupidité envahissante; cependant, si nous étudions leurs archives, nous y voyons que souvent les donateurs voulaient s'assurer, au besoin, un refuge, un port de paix et de bonheur, dans ces siècles orageux.

Il n'y avait point alors, ni de compagnies d'assurance, ni de caisses d'épargne, ni de rentes sur l'Etat, ni d'établissements tontiniers; l'homme qui était sans famille et qui voulait se ménager un asile honorable dans sa vieillesse ou ses infirmités, n'avait d'autre ressource que l'abbaye. Parmi plusieurs exemples, pour ce qui concerne Morimond, nous ne choisirons que celui de Gérard, chevalier de Dambelain : «... In capitulo, ante Garnerum, episcop. lingon., dimisis quidquid habebat in nemore de Roucuria et de Bosnicuria, et in decimit quæ sunt in finagio de Dambelino et de Bovrennis... Pro his omnibus concessa illi plena fraternitas in domo Morimundi, tam in vita quam in morte : tali modo quod si infirmus illuc venerit, ei sicut uni de fratribus in infirmate servetur, et si ad religionem venire voluerit, talis qui salvo ordine recipi possit, in novicium vel conversum tondebitur; si autem in seculo mortuus fuerit, plenarium illi in Morimundo servitium persolvetur » (1197).

X

Droit de sépulture.

Ce dut être de toutes les sources de donations la plus abondante, puisqu'il y avait à Morimond plus de cent tombeaux des premières familles de la contrée. Voici un exemple entre mille d'une donation de ce genre :

« Ego Renerus, dominus Borbonæ, notum facio præsentibus et futuris quod ego, devotione ductus, dedi in puram et perpetuam eleemosinam abbati et conv. Morim., pro remedio animæ Johannæ, uxoris meæ, medietatem torcularis quod dictus abbas et conventus ædificaverunt apud Borbonam, tali conditione quod ego et dicta Johanna, uxor mea, medietatem fructuum de dicto torculari provenientium percipere deberemus; quam médietatem contuli et concessi dict. abb. et conv. die qua dicta Johanna uxor mea in domo Morimundi honorifice fuit tradita sepulturæ, promittens pro me et successoribus meis qui tenebunt turrem Borbonæ quam ego teneo » (1260).

XI

« Nos Jehans, cuens de Borg. et sire de Salins, fazons savoir a toz ces qui ces présantes lattres verrunt, que nos avons donné por le remede de notre ame et de dame Ysabeal notre feme, a Deu et a l'abbe et a covent de Mormont, de l'ordre de Citeas, de la diocèse de Langres, dis charges

de grant sal en notre puis de Salins a penre chascun an permenablement à luytave de la Nativité S.-Jean-B.; et liz diz abb. et covent nos hont promis faire un anniversaire solempnez en los église chascon an, lendemen la Nativité N.-D., por le remede nos ame et des ames nos peres et nos meres tant que nos vivront, et après notre deces permenablement a jor que nos partirons de cept siegle. Ce fut fait lan de l'incar. Jhesus-Christ qui corroit par mil et dous cenz et cinquante et quatre, au mois de janvier. »

— « Je, Aubert, sires de Darné, fait savoir à tous ceaus qui ces lettres varront et orront, que je, por m'asme et l'asme mon pere et ma mere, et de ma fome, et de tous mes ancessors, et de tous mes oirs, ai done a Deu et a N.-Dame de Moiremont la pesson por CC pors, ce est a savoir le glan et la faine, et toutes pastures que sunt nécessaires a pors, en tous mes bois, et la vene pastures à lors berbis dès la feste S.-Martin jusqu'aux Chandoilles. Apres ce, je lor ai done ma maison qu'on dit au Bois, et l'usaige en mes bois pour lou foage, et por pars et por bordes... Apres, li devant dit frere ont promis a faire mon andeversaire chacun an au jor de mon decet » (1259).

— « Cognue chose soit a tos ces qui varront et orront ces présentes lattres, que je Joffroy, senechaux de Bormont, ay doné et outroyé, par la lous et par l'outroy de Jehannette ma femme et de Perrenat mon fil, al abbe et al covenz de Morimont la moitié de la tierce partie des gros deimes de Bormont et de Goneincort, et l'abbe et le covenz devant Dieu mont promis que ils feront chascun an, lo juedi apres le mi-caresme, anniversaire por l'asme de moi et de ma femme, et de mes ancessores et de mes hayres, et doneront à celui jor a covent pitance de pain, de vin, de haireng, et je ou mes hayres seront à Morimont a celui jor. En tesmoignage de cette chose ai je saellez ces lattres de mon sael et les ai fait saeler dou sael de la cretianté de Bormont, au moys de houst » (1257).

Nous ajouterons encore à ce que nous avons dit dans le cours de cet ouvrage, que quelquefois la donation était grevée d'une redevance annuelle, soit en nature, soit en argent.

Les moines payaient chaque année une somme considérable aux seigneurs de Choiseul, de Clémont et d'Aigremont, pour les droits de haute justice que ces barons s'étaient réservés dans la donation des métairies de Grignoncourt, des Gouttes et de Vaudenvillers. La terre de Granrupt était grevée d'un cens annuel de treize écus de Troyes, que Regnier de Vroncourt (*Regnierus de Evronchort*), un des principaux donateurs (1151), avait stipulé pour lui et les siens ; ensuite, d'un marc d'argent et 60 sous de petits tournois, payables entre les mains des comtes de Bar (1290). Il en était de même de presque toute la prairie de Levécourt et de Huillécourt.

Ils livraient tous les ans pour la grange de Rapeschamp six porcs, trente émines de blé et autant d'avoine : ils n'étaient pour ainsi dire que fermiers.

Souvent les moines acquéraient des seigneurs par un contrat de vente

pure et simple; nous l'avons vu à l'occasion du moulin de Germenne-sur-la-Meuse, de la terre et des dîmes de Chézeaux, d'une portion de la métairie de Fraucourt, etc., etc.

Quelquefois, surtout dans les deux premiers siècles de l'ordre, les seigneurs donnaient aux moines par pitié, par commisération, car leur nourriture était si chétive qu'on s'étonnait qu'elle pût soutenir leur vie.

« Jehan, sire de Choisuel et d'Aigremont, et noble dame Bertremette dite Aalis, sa femme, done à l'eglise de Moiremont quarante amines de blef et avoine a panre chiescun an sur les dous parties de tos les dismes aussi gros et menus de la vile et dou finaige de Franoy et de Saxures, por faire pitance a covent ains qu'il est ci-dessos devisé : c'est-à-savoir chiescune semenne de quaresme dous jors en la sememne tartres faites de hairens, d'oignons et de oile de noiz, et les autres dous jors hairens, et les autres trois jors poutaige d'avenne as amandres » (1296).

Les moines avaient aussi le droit de foire en tout ou en partie à Choiseul; à Neufchâteau, à Toul, etc. Ce privilége ne leur était point particulier; la plupart des foires étaient dans la dépendance des abbayes, au moyen âge, parce que primitivement c'étaient les fêtes et les pèlerinages aux monastères où se trouvaient alors les plus précieuses reliques et les tombeaux des plus grands saints qui avaient donné naissance aux foires: c'est ce qui nous explique pourquoi, aujourd'hui encore, les foires portent presque toutes les noms de quelques saints. Les chanoines de Notre-Dame de Paris exposaient dans la plaine de Saint-Denis un morceau de la vraie croix à la vénération du peuple ; la foule accourut d'abord dans un but unique de piété; bientôt un marché s'établit pour fournir aux besoins des fidèles, qui venaient souvent de très loin; peu à peu, l'occasion ayant semblé bonne, des milliers de boutiques s'élevèrent à l'entour de l'autel, et une foire immense se trouva naturellement constituée. Les foires de Saint-Germain, de Saint-Laurent, de Saint-Lazare, à Paris, et relevant des abbayes de ce nom, n'eurent pas une autre origine (1); il en était ainsi de la plupart des villes de France.

Les moines de Morimond eurent d'abord le privilége de la foire que l'on tenait à Choiseul aux environs de la Chandeleur (*ad usus et ad revelationem luminis et candelarum in purificatione B. M. V. faciendarum*); ensuite celle de Saint-Gengoul, qui commença sans doute par l'exposition des reliques du saint martyr, dont la maison de Choiseul était en possession ; enfin, Renard, sire de Choiseul, et sa femme Alix, en 1238, leur abandonnèrent généralement le droit d'étalage, de hallage et d'éminage de leur marché, qui était un des plus considérables de la contrée, à condition qu'ils seraient inhumés dans le monastère et qu'on leur ferait anniversaire

(1) Foire vient, selon plusieurs étymologistes, de *feria*, qui signifie dans sa première acception une fête, une solennité. L'expression *feria*, dans le sens de foire, est accolée à *nundinæ*. Une charte de Louis VI (1117) porte : *Nundinas quas ferias vulgariter appellamus*; un autre, de Philippe-Auguste (1195) : *Feriam quoque quam nomine alio nundinas dicunt.*

à perpétuité. — « Et si par aventure, est-il dit dans l'acte de donation, il avenoit que le marché de Chosuel se remuoit et qu'il fust à Columbe, je vuel et consent que cil de Moiremont prennent l'etalage et l'eminage au marchie de Columbe aussi que en celui de Chosuel... Je vuel et consent que liz seignors moines et toz li convers de dehors et dedans aient pitance le jor que ils feront nos anniversaires por cette rente chascun an por nos en l'an et au termine que chacun de nos trespassera de cette vie. »

En 1270, les moines achètent les droits que Gérard, chevalier de Merrey et ses sœurs, avaient sur la vente du marché de Choiseul; enfin, en 1575, ils vendent et abandonnent entièrement ces droits,

XI

Sepulchra et epitaphia ecclesiæ Morimundi.

(Ex Jongelino, *Not. abbat. cisterc. per. univ. orb.*, p. 33, et ex Archiv. Morimundi, apud Calvomontem) (1).

1. Retro altare majus, sancta Paula, cognata beatæ Ursulæ.
2. Ante altare majus, in tumulo ad tres pedes supra solum elevato, et ossa B. Othonis Frisingensis continente, legebatur hæc inscriptio a Radevico composita :

« Hic si gradum consulis, præsul dignitate ;
Formam, dicens habilis, juvenis ætate ;
Genus, alta nobilis regum majestate ;
Mores, commendabiles, mira probitate.
Monachum se præbuit si religionem
Ideas asseruit, si positionem :
Virgo, cujus meruit intercessionem,
Ejus ad quem genuit agat mentionem.
Cujus frequens otium in philosophia,
Majus exercitium in theologia.
Fœdus sibi mutuum cum philologia ;
Nunc sit ei speculum summa theoria.
Plangat hunc Germania planctu generali ;
Magis tu, Frisingia, orba viro tali.
Hujus in te studio studium vigebat ;
Grata disceptatio plures acuebat ;
Hic sacrum Ecclesiæ sublimavit cultum.
Ipse dedit strepere logicum tumultum :
Hoc in ejus cinere totum est sepultum.
Talem nemo plangere potest satis multum.

(1) Ces épitaphes ont été recueillies à une époque où plusieurs dates étaient déjà usées par le temps et sous les pas des moines.

Quis nunc totam gratiam formis efformabit?
Aut quis elegantiam dictis assignabit?
Quis ad consequentiam tropos revocabit?
Heu qualem sententiam schola vento dabit?
Tantas ad exequias turba populorum
Pias fundat lacrymas, mœstum ducens chorum,
Ac preces continuas et lamenta....
Illum salvet, animas qui beat justorum. »

3. In præsbyterio, non longe a B. Othone, legebatur hoc epitaphium : *Hic jacet frater Aymo, quondam abbas hujus domus, qui obiit 27 sept. ann. 1551, et rexit eamdem domum annis 34.*

4. Inter præsbyterium et chorum : *Hic jacet Gerardus, Comes Vadonis-Montis.... mil CC. et....*

5. Ibid. : Cy gist noble homme, messire Regnier de Choiseul et d'Aigremont, qui trespassa l'an de grâce de noste Seigneur mil CCC et XX, et sa femme, Jehanne (ou Isabeau) de Grancey, dame d'Aigremont, qui trespassa l'an de grâce MCCCXXXV, le jour de Saint-André. — Dieu ait l'ame d'eux. »

6. Ibid., ante sacellum Sancti-Nicolai, in tumulo ad tres pedes elevato, in quo binæ statuæ, est hæc inscriptio : « Cy gist Monseigneur Guy, seigneur de Choiseul, chevallier, et madame Jehanne de Noiers, dame dudit Choiseul, sa femme, fille de feu le comte Jehan de Yogny et niepce du bon comte Henry de Vaudemont et seigneur de Jonville, qui trespassèrent c'est à savoir l'an..... » (1364 et 1365).

7 Ibid. : « Cy gist noble dame, madame Claude de Grancy, en son vivant dame de Choiseul et de Chasseanuy, et femme de feu messire Edme de Choiseul, seigneur desdits lieux, laquelle mourut l'an de grâce MCCCCXXXIX. »

8. In et ante sacellum S.-Catharinæ : « Cy gisent Geoffroy de Bourmont et dame Jehanne, sa femme, qui furent cy transportez l'an de grâce mil CC. XC, VIII. 10 cal. d'aoust, »

9. Ibid, : « Cy gist Gérard de Dammartin, qui trespassa le jour de Saint-Jean l'Apostre, l'an mil CC XXX. »

10. Ibid. : « Cy gist Henri de Gournay, qui trespassa l'an de grâce MCCC et un. Dieu en ayt l'ame. »

11. Ibid : « Cy gist messire Jacque de Bormont, chevallier qui fust, qui trespassa l'an de grace mil CCCXV, le mois de juillet. Priez pour lui. »

12. Cy gist Simon, sire de Clémont qui fust, qui trespassa l'an de grâce MCCL...,

13. In claustro monasterii : « Cy gist Liebaux, sire de Boufraumont, et sa femme Isabelle, et Isabes leur fille, dame d'Aigremont. Dieu leur face mercy. Amen. »

14. Ibid. : « Cy gist messire Guillaume, chevallier de Champigneule, qui trespassa l'an 1300. »

15. Ibid.: Hic jacet Dominus Trutwinus, quondam abbas Cæsariensis, qui obiit anno Domini 1286, in die Exaltationis stae. Crucis, Requiescat in pace. »

16. Ibid. : « Cy gist dame Oudotte, femme de Vauthier de Fouchecourt, bourgeois de Lamarche, qui trespassa l'an de grace mil CCC. »

17. Ibid.: « Cy gist messire Reniers, chevallier de Cuues.

18. Ibid.: « Cy gist dame Aalix de Choiseul, femme de monseigneur Estienne d'Oizelet, qui trespassa l'an de grace mil CCC et III. »

19. Ibid.: « Cy gist messire Bertholomières de Soiville, chevallier qui trespassa l'an de grace mil CCC et VI, au mois de sept. »

20. Ibid.: « Hic jacet Aalis, nobilis domina de Choiseul et de Salins. »

21. Ibid.: « Cy gist messire Jehan du Han, dit Faucelettre, chevallier, qui trespassa l'an de grace mil CCC et XII, au mois de septembre, Dieu en ayt mercy. »

22. Ibid. : « Cy gist damoiselle Isabes de Mounois, qui trespassa l'an de grace mil CCC et XVI. »

23. Ibid. : Cy gist damoiselle Symonne de Romain, qui fut femme de Girard de Seroucourt, escuyer, qui trespassa l'an de grace mil CCC LX, le VII[e] jour d'avril. Dieu lui fasse mercy. Amen.

24. Ibid. : « Cy gist Girard de Seroucourt, escuyer, qui trespassa le mercredi après le jour de Saint-Hilaire mil CCC LXXX et XIII. Priez Dieu pour luy. »

25. Ibid.: « Cy gist messire Jehan de Marey-sur-Tyle, qui trespassa l'an de grace mil CCC et XIII. Amen.

26. In capitulo : « Hic jacet Henricus de stirpe comitum Carinthiæ, quondam episcopus Trecensis, hujusce cœnobii alumnus » (1).

27. Ibid. : « Cy gist Jehan, sire de Choiseul, Meuvy, Coiffy, Aigremont, connestable de Bourgogne, qui trespassa en 1308, au mois de mays, et Alix de Nanteuil, son épouse en 1318. »

28. Ibid : « Cy gist Guillaume de Vergy et Isabeau de Choiseul, sa femme. M CCC. et.... »

29. Ibid. : « Cy gist Alix de Joinville, dame de Sailly, femme de Renard, sire de Bourbonne, qui trespassa l'an M CCC XXX. »

30. Cy gist Gauthier de Choiseul et sa femme Alaïs de Nanteuil (1341-1348).

31. Cy gist noble homme messire Reniers de Choiseul, sire de Borbonne.

32. Cy gist noble seigneur messire Jehan, chevalier qui fust, sire de Choiseul, qui trespassa l'an de grace mil CC XXXVI, au mois de juillet. Priez pour lui.

33. Cy gist Jeanne du Chastelet et Jeanne de Bournonville, les deux femmes de Guillaume de Choiseul, qui ont faict moult bien à cettui lieu. Mil quatre cent 61 et 1480.

(1) Ce n'était que probablement une partie de son corps, par exemple, son cœur ou ses entrailles; car il était inhumé à l'abbaye de Boulencourt, dont il était le fondateur.

34. Cy gist Marie de Marbury, femme de Henri de Choiseul, sire de Villars, qui trespassa l'an 1500,

35. Cy gist honorable homme Jhean, qui fut sire de Choiseul et mourut l'an MCCCXXXVI.

36. Cy gist Aalis, dame de Seilley et de Bourbonne, et son fils Jehans qui trespassa l'an de grace MCCC et XI, la vigile de S. Symon et S. Jude, Dieu en aye mercy.

37. Cy gist noble dame Aalis de Grancey et dame de Choiseul, qui trespassa l'an de grace MCCC et XX, au mois d'avril (épouse de Jehan III).

38. Cy gist noble homme messire Reniers de Choiseul, seigneur d'Aigremont, qui trespassa l'an MCCCXXXIX, au mois de janvier et Isabeau de Lor son épouse.

39. Cy gist noble chevallier messire Pierre Galhaut de Choiseul, qui fut seigneur d'Aigremont en partie, qui mourut le jour de Saint-Hilaire, l'an de grace MCCCC et I. Prié Dieu pour l'âme de luy.

40. Cy gist Alix de Choiseul (fille de Philibert de Choiseul et de Louise de Sully), femme de Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslain.

41. Cy gist Anne de Saint-Amador, dame Beaupré, femme de Pierre de Choiseul, seigneur d'Aigremont, qui trespassa l'an M cinq cent quarante.

42. Cy gist Antoine de Choiseul, seigneur d'Ische, bailli du Bassigny (Bassigny lorrain), mort en 1617.

43. Ad ostium capituli, extra: « Cy gist Robert de Choiseul, seigneur de Traves, et Isabelle de Rougemont, sa femme, qui trespassèrent l'an de grâce MCC et LXXX et MCCLXXXX. »

44. Cy gissent Pierre de Choiseul, chevallier, seigneur d'Aigremont, qui trespassa le 1er janvier MCCCCLXV et....

45. Dame Richarde d'Oizelet, sa femme, qui trespassa le XVII de décembre MCCCCLXXVII et Pierre de Choiseul, dit Galhaut, leur fils, qui trespassa l'an de grâce mil CCCCC et X, le VI de sept. (tige de la branche de Chevigny).

46. Cy gist Anne de la Guiche, épouse de François de Choiseul, baron de Clémont, qui trespassa l'an MCCCCCLXXV.

47. Cy gist Louise de Sully, fille de Guillaume de Sully et de Marie de Beaujeu, femme de Philibert de Choiseul, seigneur de Lanque, qui trespassa l'an MCCCCC (1).

48. Cy gist Antoinette des Ursins, fille de fust Michel Juvénal des Ursins en son vivant chambellan du roi notre sire, etc., femme de Pierre de Choiseul, qui trespassa l'an MCCCCC et XV (2).

49. Ad Ostium capituli, intra: « Hic jacet Johannes, filius Simonis de Claromonte, quondam hujus ce domus prior. Obiit ann. MCCCXXX.

(1) Elle fut transférée de l'église de Clémont à Morimond.

(2) Transportée de Lanques à Morimond.

59. Hic jacet Henricus, filius Ludovici de Caseolo et Claudiæ de Brombach, alias de Braubach, hujus monast. cellerarius. Ob. ann... Et multa alia sepulchra abbatum Morimundi.

Requiescant in pace.

De juridictione visitationibus Abbat. Morimund. in Milit. Calatrav. et Alcantara.

1187. — Calatravenses a capitulo generali admissi sub filiatione Morimundi; — hanc filiationem Gregorius VIII confirmat.

1199. — Betholus subscribit regulæ præscriptæ Calatravensibus in capitulo generali; — eodem tempore Avisiensis militia, in Lusitania, Calatravæ unita, Morimundi jugum suscipit.

Guido, 1210, in Hispaniam profectus, reliquias congregavit militiæ, post oppugnationem Salvaterræ..... 1236. — Priorem institutum ab abbate S. Petri Gumielensis removet, et alium, adductum secum ex Morimundo, substituit. Ferdinandum Sanctum appellantem Gregor. IX pap. sententia lata in capitulo generali, et confirmata ab eodem papa, superavit, et impetravit in eumdem regem litteras pontificias, ne ejus impediret juridictionem.

Cononi capitulum gener. Cistercii, anno 1255, mox Alexander IV, sequenti anno, jus in sacram militiam Calatravæ et potestatem instituendi priorem monacum ample confirmat, litteris datis Laterani pridie nonas januarii, anno pontificatus 2, quo ibidem jubetur in deponendo magistro Calatravæ, easdem atque in depositionibus abbatum leges servandas fore.....

Sub Nicolao, cum de auctoritate instituendi priorem Calatravæ iterum litigaretur, et Clemens IV eam rem remisisset capitulo generali, pertinere ad ipsum declarat, anno 1268, quo et ejusdem declaratio confirmationem ab eodem Clemente obtinet, litteris datis Viterbii, calendis decembris, pontificatus ipsius anno tertio.

Joannes I visitavit Calatravam Hispaniamque anno 1282, atque sacræ militiæ dedit leges duodecim capitibus distinctas, sub hoc initio : « Anno « ab Incarn. Domini 1283, nos, frater Joannes, miseratione divina abbas « Morimundi, venerabilem congregationem religiosorum domus militiæ « Calatravæ filiæ inclytæ nostræ personaliter visitantem, etc. »

Guillelmus I Hisp. visitavit an. 1304. Hispana lingua edidit leges. Trienno post, in Hispaniam reversus est. — Post annos aliquot depositionem magistri Alcantarensis per Calatravæ magistrum factam, interposita ad ipsum appellatione confirmat, ann. 1318 (ap. Rades, c. 13). Ejus tempore militia Calatravæ nova prole auctа, Montesiam genuit, in regno Valentiæ, eisdem legibus usuram quibus mater, excepto quod institutio prioris non ad abbatem Morim., sed ad Sanctarum-Crucium, in Catalonia, spectaret.

1325. — Walterus III delegat ad visitandam Calatravam Joannem, abbatem de Palaçuelos, a quo prescriptæ fuere leges sub hoc initio : « Nos

« don fray Juan, abbad de Palaçuelos, por autoridad y mandamiento del « Honrado padre dom Waldero, abbad de Morimundo, la casa de Calatrava su fija personalmente visitando, mandanos al maestre y a todos « los otros freiles de la dicha casa, en virtud de obediencia que firma« mente guarden y usen todas las cosas que se siguen, etc. » — Triennio post, magistrum Calatravæ potentia regia depositum, atque appellantem generalem Cistercii synodum, cum ejus causa ad abbatem Morimundi tanquam ad judicem ordinarium remissa esset, primum per commissarium Montis-Salutis, mox per seipsum attente examinatum et insontem inventum, nequicquam obsistente rege, restituit (Rades, c. 26).

1332. — Renaudus sive Arnaldus, in Hisp. veniens, edidit leges hispano tum idiomate, tum computo (Raades, De And., c. 27). Sequenti anno, renuntiationem magistri Alcantarensis in ejus manu factam acceptat, atque alium ejus loco substitui jubet (Rades, c. 27). Subsequenti, cum non posset per seipsum visitare, Guillelmum, abbatem Rotæ, pro se substituit. Hic, cum non valeret Castellam ingredi propter bella, in Aragonia, Alcagniz, promulgavit leges sub hoc initio : « Anno Domini 1338, en la « fiesta de S. Benito, abbad, nos dom fray Guillem., por commission a nos « data et fecha por el Honrado padre en Christo dom. Arnaldo, abbad de « Morimundo, sobre la visitacion de la casa de Calatrava, etc. »

Joannes de Martiniaco, vocatus a magistro Gundisalvo Guzmanio, ab eo accipit confirmationem et visitationem; cujus rei testimonium exstat, « datum et actum in capitulo sacri conventus Calatravæ, tempore visitatio« nis nostræ, die primo mensis februarii, anno 1397. »

Joannes IV, anno 1405, vocatus ab Henrico, Castellæ rege, in Hispaniam venit, et Henricum Calatravæ magistrum confirmat in ecclesia cathedrali Segoviensi. Aliæ leges exstant, datæ Almagro die 26 julii, anno 1418.

Guido II, penultima die mensis junii 1423, edidit leges in castro Alcagniz, in Aragonia.

Joannes VI leges edidit anno 1444, quæ primo præscripsere nobilitatem in suscipiendis militibus. Injunxit et etiam magistro fratribusque ut capitulum annuatim congregarent, in quo, gravioribus Morimundo reservatis, leviora deciderent.

Joannes VII leges dedit in conventu Calatr., die 25 julii, anno 1452.

Himbertus de Lona dicitur in Catalogo abbat. Morimundi, apud Robertum Claudium, visitasse Calatravam, Montesiam et Avisium.

1448. — Guillelmus II visitavit Calatrav. et condidit leges tam eximias et tam religiose observatas a calatravensibus, ut cum, post annos 43, Ferdinandus, Castellæ rex, et Carolus V susciperent militiam gubernandam, Hispali 1511, et Burgis 1523, non prius milites obedientiam illis promitterent quam ipsi se universas Guillelmi leges observaturos juramento firmarent. Extat hoc juramentum in alio codice biblioth. Sanct.-Bartholom. Salmaticensis, una cum ipsis capitulis Hispalensi et Burgensi (Ms. in-f°). itemque in archivis sacri conventus.

Jacobus I, ascitus à Ferdinando rege administratore Calatravæ, ut militiam reformaret, morte præventus, venire non potuit.

Jacobus de Ponte-Scisso, 1502, a Julio II, papa, quod antea jus mediatum tantum habebat in militiam de Alcantara suscipit immediatnm cum omnimoda et plena potestate, litteris datis Romæ, apud S.-Petrum, 6 kalendas decembris, pontificatus anno primo.

Rhemigio de Brasaio, se subdiutum in administratione Calatravæ fatetur Ferdinandus Catholicus, in capitulo ejusdem militiæ, Hispali 1511, cui præsidebat.

Edmundo abbati se subditum in administratione militia Calatravensis fatetur imperator Carolus V, in capitulo Burgis, anno 1523, quod Vallisoleti sequenti est absolutum.

Sub Joanne IX, post mortem Nicolai Avenii prioris, successor alius gallus impeditur a Carolo, petitur hispanus. Defuncto Carolo V, Philippus II petit hispanum. Abbate recusante, Alvares de Solis nominatur a Pio V, sine præjudicio abbat. Morimund.

Alvares de Solis mortuo, Cl. Briffaut designavit Chrysost. Henriquez, Hortensis cœnobii monachum, et, eo defuncto, Angel. Manrique. Sed Calatrava, capellanis sueta, nec passa monachos ab anno 1600, per substitutos triennales, vice priorum, ex ipsis capellanis assumptos, administrata est.

Bullæ præcipuæ Summorum-Pontificum quibus ordo Calatravensis Morimundo quoad spiritualia subjiciebatur.

1187. — Bulla Gregorii VIII, papæ, 2 kalend, novembris, in qua dicitur expresse *domum Calatravæ cum omnibus pertinentiis suis* ad Morim. spectare (linea 10).

1189. — Bulla Clementis III, 2 idus decembris, in qua idem ac in præcedenti dicitur (linea 12).

1195. — Bulla Cælestini III, ad Petrum, abbat. Morim., eadem confirmantis, 8 kal. junii (linea 15).

1198. — Bulla Innocentii III, 8 kal. jun.. 1198 ad abbat. Morim., Detolum et ad magistrum Calatravæ in qua proscribitur ut militia obediat Morimundo tanquam matri.

1235. — Gregor. IX, in litteris ad abbat. Morim. scribit ordinem Calatr. Morimundo in spiritualibus subesse (*Annal. cist.*, t. 1, p. 284).

1236. — Decretum capituli generalis Cistercii auctoritatem Morim. stabilientis :

« Cum etiam capitulo omnino certum sit Calatravam esse propriam filiam Morimundi, quia nullo ad ipsam pertinet mediante, eadem filiatio auctoritate dicti capit. confirmatur, indiciturque perpetuum silentium abbati S.-Petri, ita ut quicumque super hoc litem movere tentaverit, si abbas fuerit, sciat se ipso facto esse dépositum; si monachus aut conversus, a propria expellendum domo, nunquam ad eam reversurus. Monachus vero qui a dicto abbate S.-Petri in priorem Calatravæ promotus dicitur et socii ejus ad propriam domum redeant, aliter, si ante Nativitatem Domini reversi non fuerint, sciant se excommunicationis pœnam incurrisse. »

1237. — Ejusdem decreti confirmatio Gregorii IX, data Viterbii, nonis januar. 1237, pontificat. anno II.

1245. — Alexandri IV, 2 nonas : « cum filiatio fratrum de Calatrava ad domum Morimundi non solum diuturna temporum præscriptione, verum etiam ad petitionem capituli generalis jam apostolica gratia confirmata et pleno jure pertinere noscatur, universis abbatibus et personis ordinis districtius inhibetur ne per alicujus litteræ impetrationem seu consilium et auxilium opponendo aliquid attomptare præsumant per quod dictæ domus Morim. perturbetur possessio.... Statuit et opinat quod magister et fratres Calatrav. priori et subpriori Calatravæ ibidem ab abbate Morimundi promotis vel promovendis, et aliis fratribus quibus prior in hac parte commiserit vices suas, confiteantur in plenaria ordinis potestate, etc. »

In bulla Gregorii X, data Lugduni decimo sexto kalendas februarii, habetur expresse : Abbas monasterii de Morimundo in domo militiæ Calatravæ, Cist. ord., cum ea priore vacare contigerat, ab antiquo priorem instituit unum monachum idoneum dicti ordinis, etc. » (Anno pontif. ipsius tertio.)

Nous avions demandé des renseignements à la bibliothèque de l'Escuria et à celle de Ségovie sur les ordres militaires d'Espagne dans leurs rapports avec l'abbaye de Morimond. Dans l'état malheureux où se trouve le pays, il n'est pas étonnant que nous n'ayons reçu aucune réponse. Ne pouvant ni compléter, ni rectifier notre liste des anciens prieurs de Calatrava, nous sommes forcés de l'abandonner. Nous donnons seulement les plus récents.

Remy, abbé de Morim. institua prieur de Calatrava, frère Claude Collin, vers l'an 1520.

Edmé, id. Dom Pierre Nivard, le 7 nov. 1529.

Jean, id. frère Louis Alvarès de Solis, 5 nov. 1569.

Masson, id. frère Thomas Gilbert, 24 mai 1605.

Briffaut, id. Chrysostôme Henrique, 13 oct. 1628.

Le même, id. Dom Jean Caramuel, 25 sept. 1645.

Machaut, id. Dom Jean Velascos, mai 1672.

La milice possédait environ cinquante-six commanderies, seize prieurés, dont la plupart étaient des maisons conventuelles, et les autres de simples cures, qui ne se donnaient qu'aux chapelains de l'ordre; elle jouissait des droits seigneuriaux dans soixante-quatre bourgs ou villages.

L'habit de cérémonie des chevaliers était un grand manteau blanc, sur lequel il y avait, du côté gauche, une croix rouge fleurdelisée. Ils avaient pour armes la croix de l'ordre, qui est de gueules en champ d'argent, avec deux entraves de sable au pied de la croix.

La plupart des autres ordres militaires d'Espagne s'étant rattachés plus ou moins à celui-ci, comme nous l'avons vu, ils en recevaient le mouvement et la vie tant au spirituel qu'au temporel; de façon que Morimond, par Calatrava, étendait son empire et son influence sur presque toute la chevalerie espagnole et portugaise.

De juridictione abbatum Morimundi in Militia Alcantarensi et ejus exercitio.

1°. — Anno 1257, III, calendas augusti, bulla Alexandri IV, S.-P., ad abb. Cononem, ut moneat magistrum Garsiam Ferdinandum se sub obedientia capituli generalis et visitatione abbat. Morim., ex institutione istius ordinis, constitutum esse.

2°. — Cum lis gravis inter Alcantarenses moveretur, anno 1318, Rodericus Vasquez, magister, ab ejus æmulo Suerio Perez obessus, clam aufugit et generale capitulum Cistercii adiit, coram eo suæ depositionis causam prosecuturus. Remittitur ad abbatem Morimundi, ut ad legitimum et immediatum superiorem, a quo coram vocatis et auditis accusatoribus, prima sententia firmata est (*Annal. cist.. Serces præf. Alcantar.*, t. IV, p. 573).

3°. — Anno 1335, cum plures pseudo-magistri inter se concertarent, rex Alphonsus, ut schismati obviaret, vocato iterum abbate Morimundi atque associato magistro Calatravæ (quo mutuo sibi jura quæ uterque habebat suffragarentur), visitationem adoriri jubet, misso eis exercitu copioso, per quem haberent secularis brachii auxilium (*Ann. cist., præf.*, p. 574.

4°. — Certum est Pium II, anno 1463, providisse ut Joannes, tunc Morimundensis abbas, et ejus successores, visitatores, reformatores, militiarum, magistrorum et commendatariorum Alcantaræ, cum simili potestate quam super magistro et milita de Calatrava habebant, constituerentur. (*In privilegiis Alcantaræ*, fol. 79, n. 1).

5°. — Anno 1474, Himbertus de Lona visitat Alcantaram.

6°. — Joannes magister, ne militia observantiæ jacturam pateretur sub seculari ferula, innovationem litterarum Pii II, quibus abbatem Morim., Joannem et successores ejus, visitatores, reformatoresque ordinarios Alcantaræ constituerat, innovari ab Alexandro VI curat sequenti anno, super quo litteras ejus impetravit, datas Romæ VI idus januarii, anno 1493.

7°. — Binæ epistolæ Caroli V, quarum una, data Toleti XI februarii 1526, petit suppliciter ut abbas Morim., cum ipsius cubiculario domino de Laxau, milic Alcantaræ dispensare velit, ut annum probationis in curia extra conventum præstare possit. In ea abbas Morim. dicitur *pater Alcantaræ et caput ex antiquis institutis*. In secunda, data Granatæ die XVIII junii 1526, imperator poscit ut idem abbas solita pietate in hunc ordinem, cujus supremum caput existit, cum ejus primo cubiculario Carolo de Popeto, dispensare dignetur, ut professionem suam regularem in curia facere possit (*Archiv. Morim.*, apud Calvomontem, et in *Ann. cist.*, t. IV, *Series præf. Alc.*, pp. 583-84).

L'ordre d'Alcantara disposait de 37 commanderies et était seigneur de 53 bourgs ou villages en Espagne. Outre les trois vœux de religion, il en faisait un quatrième, de soutenir et de défendre l'immaculée Conception de la sainte Vierge.

De la juridiction de Morimond sur la Milice du Christ en Portugal.

1319. — Bulle de Jean XXII, du 14 mars 1319, établissant la milice du Christ et la soumettant à la règle de saint Benoît et aux constitutions cisterciennes de Calatrava, avec les mêmes privilèges.

1449. — L'infant don Henri, frère du roi Edouard, soumet un projet de réforme de la milice du Christ à l'abbé de Morim.

1455. — Calixte III ordonne à l'abbé de Morimond d'examiner l'affaire du grand prieur de l'ordre.

1458. — Pie II soumet immédiatement l'ordre du Christ à l'abbé de Morimond par la bulle que nous avons citée plus haut. — L'abbé Himbert de Losne visite cette milice en vertu de ces pouvoirs.

Cet ordre jouissait de 450 commanderies en Portugal, en Afrique et dans les Indes orientales, et de plus de quinze cents mille livres de rente.

Milice de Montesa.

Nous n'avons retrouvé dans le *Chartrier de Morimond* que la bulle de Pie II et la visite d'Himbert de Losne.

De juridictione Morim. in Militia Avisiensi.

Fundator Alphonsus I, Lusitaniæ rex.

Institutionis velut auctores fuere B, Joannes Zirita Guiscardusque, monachi Taroucenses sub regula Cistercii et *obedentia* abattis ejusdem monast. (*Regul. Avis*, c. 2).

Gundisalvus II, magister, tenellam et infirmam adhuc militiam florenti jam militiæ Calatravæ ultro subjicit, circa ann. 1202, et ex tunc dicitur de ordine Calatravæ.

Habuit militia Reginaldum, abbatem Morimundi, ut visitatorem et reformatorem.

Ejus visitationem Pius II abbatti Morimundi specialiter injunxit, anno 1460.

XIII

Les moines de Morimond affranchirent par eux-mêmes ou firent affranchir environ une vingtaine de villages ; la liste que nous en avions dressée avec les Pièces justificatives ayant été brûlée par accident nous craindrions de la reproduire d'une manière inexacte, aidé de nos seuls souvenirs.

Nous avons lu attentivement les savantes recherches de Bréquigny, de MM. Guizot, Augustin Thierry, Tailliar, sur l'établissement des communes; eh bien ! nous l'avouons franchement, ces auteurs, qui ont retracé avec un talent si remarquable, une érudition si profonde, une critique si éclairée, les causes, les éléments et les conséquences de cette immense révolution, n'ont pas également réussi à déterminer quelle institution antérieure aurait été le type de l'organisation communale. Pour nous, après avoir

étudié sérieusement la question, nous croyons que de même que l'Eglise s'est réfléchie dans la communauté monastique, la communauté monastique, à son tour, s'est réfléchie dans la commune civile, avec ses principes constitutifs : le droit d'élection, l'unité d'administration, l'usage des conseils et des délibérations, etc.

Si nous n'avions craint de dépasser les limites que nous nous sommes tracées, nous aurions mis en regard deux chartes d'affranchissement, l'une de Guy, seigneur de Clémont (1347), pour l'érection de la commune de Perrusse, et l'autre des moines de Morimond pour l'érection de celle de Levécourt. La charte des moines est aussi franchement libérale que le comportaient les temps et les circonstances ; elle descend de la croix et respire la douceur et la charité de celui qui est mort pour tous et en pardonnant à ses bourreaux. On peut répéter, après l'avoir lues, les paroles du Sauveur: « Vous ne serez véritablement libres que quand le Fils vous aura affranchis. — *Si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis.* » (S. Joan., c. 8).

Le sire de Clémont présente sa charte en barbare, au bout de son sabre et de sa lance : les taxes, les corvées, les charges et réquisitions nous ont semblé encore intolérables. Quant aux peines et aux amendes, il est dit : *Celui qui causera du dommage aux propriétés d'autrui rendra la valeur du degât, puis payera au seigneur cinq sous tournois ; s'il ne le peut, on lui coupera une oreille.* Pour avoir fait usage de fausse mesure, l'amende sera de 25 sous tournois, *ou la main coupée*, à défaut de pouvoir payer. Pour ce qui regarde le duel judiciaire, le champion qui combattra pour un autre aura *le pied ou le poing coupé*, s'il est vaincu, *pourvehu toutefois que li roi s'y consente*, etc. (1).

Nos moines conservèrent le scabinat de l'époque carlovingienne ; l'échevin de la commune monastique cumulait, comme autrefois, les fonctions judiciaires et administratives ; il devait s'aider des conseils d'un certain nombre de notables ou d'anciens de la localité. Le plus souvent, dans les petits villages, il n'existait qu'un seul échevin ; dans les bourgs, il y en avait quelquefois plusieurs, dont un prenait le titre de grand échevin ou mayeur (2).

(1) Voir aux Archives de Chaumont la charte d'affranchissement de Clémont (1248), renfermant à peu près les mêmes conditions que celles que nous avons rapportées, et commençant par ces mots : *Nos Simon, Dominus Clarimontis.*

(2) Echevin, en latin *scabinus, scabineus*, du théothisque *skapene, skafene*, qui signifie *créé, constitué*. Voyez, sur l'affranchissement communal : Bréquigny, *Recueil des Ordonnances des rois de France*, t. XI, préface ; — Guizot, *Cours d'histoire de la civilisation en France* (1829-1830), 16e, 17e, 18e, 19e leçons ; — Augustin Thierry, *Récits des temps Mérovingiens*, précédés de considérations sur l'histoire de France ; Paris, 1840 ; — Tailliar, *De l'affranchissement des communes*, etc., 1 vol. in-8° ; Cambrai, 1837.

XIV

Décimateurs.

Il y en avait quinze à Brevannes, dix à Damblain, huit à Levécourt, sept à Meuvy, cinq à Bassoncourt, etc. Les moines, par achat, par échange, à charge de services funèbres, par mode de restitution ou par donation, furent bientôt seuls décimateurs, Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, ils achetèrent la 6ᵉ partie des dîmes de Bourbonne, de Guy de Bourbonne (1257), pour 160 livres tournois langoines; ensuite les droits de dame Aglantine de Tyvet pour 28 livres idem. Ils échangèrent avec Simon de Clémont (1180) la 7ᵉ partie des dîmes grosses et menues de Bourbonne, contre des prés à Audeloncourt; Jean, sire de Choiseul et d'Aigremont, leur abandonna ses prétentions pour un service funèbre (1259) ; Guy de Dammartin, les siennes *por quictance* des dommages causés par lui ou ses ancêtres à l'abbaye de Morimond ; enfin, Jean de Tréchâteau, en 1242, leur fit une cession pure et simple de la 10ᵉ partie des dîmes de Bourbonne, auxquelles il avait droit par Alix de Choiseul, son épouse.

« Domini de Caseolo contulerunt Morimundo decimas vel partem decimarum de Collumbeyo, de Fraxineto, de Brovennis vel Beverennis, de Bassonis-Curia, de Salxures, de Casvis vel Chasoez, de Linesole, de Mosæ-Vico, partim cum Clementia, filia Simonis de Poleyo (1300) ; Guillelmus de Montiniaco (1266, Gaufridus et Antonius de Molano partem decimarum de Molano et de Ravinno-Fonte (1350-1521).

« Decimas de Domno-Benigno (alias Dambelay) contulerunt : Wienot de Aureliani-Domo (1254), in præsentia Joh. de Tanes, archidiac. Bassigneii; domina Bonior de Columbeyo, in præsentia Gerardi, decani christianitatis de Bassineyeo, et Guidonis, curati de Colombeyo (1256); Baudellus, armiger de Ravinno-Fonte, cum uxore sua Agnete et liberis suis Elysabeth, Videlic, Adeline et Florete, in præsentia Dominici vicarii de Ravino-Fonte (1257); deinde, Joannes de Caseolo et Gerardus, miles de Merrey (1256), idem fecerunt.

« Domini de Claromonte, de Bolmonte, et alii toparchæ : decimas de Levicuria (alias Allevercurt), de Willercurt, de Deuncurt, de borgo S.-Mariæ, de Romanis, de Goneincurt, de Bolmonte, de Cuppa, de Novo-Villari, de Clincampo, de Orzeriis, de Mansionis-Cella, de Scotis, de Surei, de Evronchort, de Islodio, de Germani-Villario, de Grifiney, de Campenueles, de Semmerecort; insuper Olivierus de Claromonte et Odo de Orges allodium suum et decimas de Rangiscurt (1144-1150).

« Domicelli de Martiniaco : decimas de Vrecort, de Suivilla, Barbenvilla, etc.

« Domini de Novo Castro et alii plures : decimas de Coxeio, de Rousseux, de Pompières, etc.

« Ex Bellifago habuerunt decimas de Montiniaco, de Bona-Curia, de Calfor, de Spinante, de Ligna-Curia (alias Linecort), de Forfilie, de

Malero, de Domno-Martino, de Ranseneres (alias Ranxeries), de Avercort, de Poleyo, de Bello-Carpino, de Vesignies, de Vileries.

« Domini de Fisca : decimas de Fisca, de Goncort et de Eschalbrone (alias Eschalvanes). »

XV

Moulins.

1° Sur la Meuse : Moulin de Meuse (de Muese); de Germenne, entre Damfal et Lénizeul ; de Levécourt, de Haréville, de Neufchâteau.

2° Sur les ruisseaux des étangs : le moulin de l'Huilerie, le Grand-Moulin, le moulin de Bonnencontre, du Chesnoy (*de Casneto*), de Colombey, de Brevannes, les deux moulins des Gouttes, de Belfays, de l'Etang-de-Lavilleneuve, le moulin-à-vent de Genischeaux, le moulin de Fraucourt ; le moulin de la Planchotte, entre Blevincourt et Rosières.

3° Sur la rivière d'Arnoncourt et de Bourbonne : le moulin d'Arnoncourt avec son battoir, deux moulins à Bourbonne, le Moulin de Fresne.

4° Sur la Moselle : Un moulin entre Remiremont et Epinal, un autre au-dessous de Toul, le moulin de Moyen-Vic, sur la Seille ; le moulin de Pompières (Vosges), en deçà de la Moselle.

5° Sur la Saône : Le moulin de Scey-sur-Saône.

Les moulins du Bassigny qui appartenaient à Morimond étaient confiés à des frères meuniers, sous la direction et la surveillance d'un frère convers qui prenait le titre de maître des moulins de Morimond (*magister molendinorum Morimundi*, ut patet ex schedula Reyneri de Acrim., 1198).

XVI

Fours

Nous pouvons nous faire une idée de la valeur annuelle de chacun de ces fours par celui de Serocourt, qu'Isabelle, dame d'Aigremont, donna aux moines avec les rentes qu'elle y avait ; *ce est à savoir : dix-neuf fuaces, quinze gelines et un porchot à la Nativité de N. S. J.-C. A la Pasche, huit gelines, et avec chaque geline* 15 *œufs ; à la fête Sainct-Pierre d'août, dix gros d'estoveneins, et à la Sainct-Martin* 28 *poucins.*

XVII

Si nous en croyons le marquis de Mirabeau (*Théorie de l'Impôt*), la France possédait en 1750, 17,000,000 d'hectares de forêts ; aujourd'hui elle n'en possède qu'environ huit millions et demi d'hectares. Le Bassigny a perdu en 60 ans moitié de son sol boisé. On a cru mieux faire que les moines, et il en résulte qu'à cette heure l'agriculture est ruinée par le prix trop élevé du bois de chauffage et de charonnage, et que l'on fait de tous côtés des essais de reboisement.

Ce qui nous manque, ce sont des bois de réserve comme ceux de Morimond, si propres aux constructions navales, militaires et civiles : les bois de cette nature importés en France ont figuré en 1841 sur les états de douane pour près de 35 millions de francs; nous tirons du commerce extérieur pour 6 millions de merrains de chêne; l'importation du charbon de bois, venu notamment de Belgique et de Toscane, s'élève à 2.740,000 fr.; nos départements frontières tirent de l'étranger une partie de leur bois de chauffage : en 1841, 90,000 stères et plus de 1,000,000 de fagots leur ont été fournis par la Belgique, l'Allemagne et la Suisse.

Nous engageons ceux qui voudraient connaître l'importance des forêts dans leurs rapports :

1° Avec l'agriculture, à lire : Noirot, ouvrage précité; James Saint-Hilaire, *Traité des Arbres forestiers*, in-4°. 1824; — Mauny de Mornay, *Le livre du Forestier*, in-18, 1838; — De Perthuis, *Traité de l'aménagement et de la restauration des bois et des forêts de la France*, in-8°, 1803; — Lorentz et Parade, *Cours élémentaire de Culture des bois*, in-8°, 1827;

2° Avec le commerce et la richesse nationale : J.-M. Thomas, *Traité général de Statistique*, etc., 2 v. in-8°, 1840 : — Baudrillard, *Traité général des Eaux et Forêts;* — Varennes de Fenille, *Mémoire sur l'Administration forestière*, in-8°, 1809; — C. d'Ourches, *Aperçu général des Forêts*, 2 vol. in-8°, 1805; — Bonard, *Les forêts de la France dans leurs rapports avec la Marine*,, in-8°, 1846;

3° Avec la température et les phénomènes météorologiques : Duhamel du Monceau, *La Physique des Arbres*, 2 vol. in-4°; — Rauch, *Annales forestières*; — M.-A. Surrel, *Etudes des torrents des Hautes-Alpes, ou du Déboisement et du Reboisement des Montagnes;* — l'ouvrage du docteur Furster, sur les *Causes des Inondations*, publié après 1840 et 1846,

XVIII

Aussitôt après le départ des moines, les révolutionnaires s'armèrent de leurs haches et s'en allèrent abattre les hautes futaies de Morimond; dix ans après, les pauvres vignerons des villages que nous avons cités furent forcés de prendre le hoyau pour arracher leurs vignes. Le coteau de Bassoncourt, si favorablement exposé, fut sacrifié comme les autres.

XIX

Troupeaux.

Ils avaient le droit de vaine pâture et d'usage sur le territoire des châtellenies de Choiseul, d'Aigremont, de la Marche, de Neufchâteau, de La Fauche, de Reynel, de Clémont, de Nogent, de Montigny, de Dammartin, de Bourbonne, etc.

Voici deux exemples de cette cession du droit de vaine pâture :

— « Ego Symon, dominus Clarimontis, ante magistrum Henricum de Remis, archidiaconum Bassigneii, concedo fratribus Morim., sive in abbatia, sive in grangiis, sive in aliis locis eorum, pasturam per totam terram meam ad sustentationem animalium omnium, tam grossorum quam minutorum, insuper usagium in nemoribus meis ad focum faciendum, in Veurey de Dardru, in fageto Clarimontis, et in Casneto, sive fago et quercua stante. Volo etiam quod incessum et reditum habeant liberum per omnem locum potestatis meæ, ita tamen quod si dicti fratres vel eorum animalia damnum aliquod facerent pascendo in pratis vel in segetibus, vel incendendo in nemoribus, dicti fratres solum damnum sine emenda restituerent » (1243).

— « Raynerus de Blondana-Fontana, homo de domino Caseoli, invadiat Morim. pro quadragenta libris stephaniensibus vanam pasturam in finagiis villarum suarum, de Dayllecort, de Parnoto, de Fraynet, de Arnocort, insuper in omnibus nemoribus dictarum villarum usuaria, scilicet ligna ad foagium et ad umbracula suis gregibus facienda, excepto quod in nemore de Dayllecort, quod nominatur Defoys, ad nullos suos usus ligna non succident » (1243).

XX

Il fallait apprendre aux tribus germaines à défricher et à cultiver.

Nous ne citerons que le témoignage d'un ancien auteur très digne de foi, Thomas Bozlus (*De Signis Eccles.*, lib. 10, c. 11) :

« Certum est priscis nimirum temporibus Germaniam et quidquid est telluris supra Rhenum et Danubium omnia fere inculta, neque populos operam dedisse agriculturæ, terramque horrentem ac sterilem fuisse. Sed postquam sedes apostolica misit in ea loca monachos et alios qui gentes efferas ad Christum et humaniorem victum traducerent, iique variis in locis monasteria constituerunt, ex eo nihil non fructuum produci scimus ex eis terris. Sic itaque monachorum, quos nunc impii persequuntur, opera et industria fiebat ut populi septentrionales addiscerent pietatem, litteras, ipsam denique agriculturam. »

Quand à la propagation de la foi chrétienne, le même auteur constate que les Cisterciens y ont puissamment contribué, surtout dans les campagnes : « Libet hic admirari providentiam divinam, qua factum est ut monachorum qui in silvis, agris et solitudinibus degebant, collegia et instituta latissime amplificata sint, ut videlicet per eos rustici ad Christi fidem facilius perduci possint. »

XXI

(*Ex Malach. Rosenthal et Petro Pazmano, Strigonens. archiep.*)

« Quid enim, vel ad aspectum jucundius, vel ad securitatem tutius esse potuit, quam videre tot castrorum acies ordinatas, pro salute Hungariæ

excubantes, quot fuere religiosorum cœnobia? Hi nimirum oratione, lacrymis, jejuniis et omnibus vitæ religiosæ exercitationibus, Dei favorem impetrabant, iram avertebant, murum se pro domo Dei opponebant. Ita in pulchritudine pacis, in requie opulenta, in protectione Dei cœli commorabatur gens nostra. Nunc, proh dolor! dissipatis lapidibus sanctuarii, pulsis religiosorum virorum examinibus, destructis monasteriis, migravit una Dei favor, ac indignatio Omnipotentis innumeris cladibus, tanto cum seculi tractu, patriam hanc mersit, et adhuc manus ejus extenta. Rogamus omnes nos, quæ ad pacem sunt patriæ, ac ut juxta dies pristinos fiat nobis » (*Append. ad Monast. Hungar.*, p. 130; Sartor., *Cist. Bistert.*, p. 1131).

XXII

Alain de Lille.

Nous n'ignorons pas que les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle vivait cet Alain : les uns le font mourir en 1203, d'autres en 1294 ; ce qui ferait supposer qu'il y aurait eu deux personnages de ce nom. Il est certain qu'un Alain de l'Isle, surnommé l'*Universel*, est mort berger à Cîteaux, en 1294, ainsi que l'atteste son épitaphe, recueillie sur les lieux mêmes par le savant académicien Moreau de Mautour, et reproduite avec le plan de son tombeau, t. IX, p. 193 de l'*Histoire de l'Académie royale des Inscript. et B.-L.* Alain y est représenté tenant un chapelet à la main, dans le costume des frères convers, et faisant paître un troupeau de brebis.

Sartorius (*Cisterc.-Bistert.*, Cist. docti, 539) : *Fato per puerulum præterlabentis alvei aquas in perexiguam scrobem cochleari sorbillantem edoctus est in modicam ingenii mortalis fossulam oceanum Trinitatis utique transfundi non posse.*

Selon d'autres, Alain ayant interrogé l'enfant, celui-ci lui aurait donné la réponse du Cathéchisme.

XXIII

Abbaye de Bolbonne.

Les annales de cette abbaye nous fournissent un des traits les plus touchants et les plus beaux de l'histoire de l'Eglise au XIII[e] siècle. Il s'agit du célèbre comte de Montfort, qui, pressé par les Albigeois, vint, avant de livrer une bataille décisive, se recommander à Dieu et aux prières des moines dans ce sanctuaire.

« Anno 1213, comes et qui cum eo erant venerunt prope quamdam abbatiam Cist. ordin., quæ dicitur Bolbona, ad quam diversus comes noster intravit ecclesiam, causa orationis, ut etiam se et suos orationibus monachor. commendare; et cum prolixius et diutius orasset, arripiens ensem quo erat præcinctus, posuit illum super altare, dicens : « O bone Domine! o « Jesu benigne! tu me, licet indignum, ad tua prælia elegisti; desuper

« altare tuum hodie arma accipio, ut præliaturus prælia tua ; a te accipiam « justiciam præliandi ; » faciensque confessionem, ordinavit testamentum suum, ipsumque testamentum scriptum et sigillatum misit ad dominum abbatem Bolbonæ, mandans et ordinans quod, si contingeret ipsum in bello occumbere, mitteretur Romam prænotatum testamentum et confirmaretur a domino papa » (t. 4, p. 20, 1213).

XXIV

Le champ de la science a été cultivé dans toutes ses parties par nos cénobites.

(Ex *Annalibus* Angel. Manrique, t. I, Series abbat. Morim.; — ex Carol. de Visch., *Biblioth. script. sacri ordin. Cist.*, Duaci, 1649, in-4°; — ex *Biblioth. cist.* Philipp. Seguini, in-fol.; — ex *Cistercio-Bistertio*, Sartor., Cist. docti, 539-544; — ex *Purpura*, Divi Bernardi, in-fol.; — ex Chrysost. Henriquez, *Apparat. ad Menolog. cist.*; — *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît*, Bouillon, in-4°, 4 vol.) (1).

1° Otho Frisingensis scripsit : — 1° libros septem Chronicorum, ab orbe condito ad ann. 1146, quibus adjecit librum octavum de Fine mundi, Antichristi persecutione, resurrectione mortuorum, judicio finali, gloria beatorum et suppliciis damnatorum ; — 2° de Gestis Frederici I, imperat., libros duos ; — 3° Historiam domus austriacæ ;

2° Odo Bassiganicencis, prior Morimundi, postea abbas Belli-Prati, electus abbas Morim. 1160, scripsit : — 1° Expositiones morales et mysticas super diversos textus tam Veteris quam Novi-Testamenti ; — 2° Tractatum præclarissimum de trinis gradibus quibus pervenitur ad hereditatem salutis, et ad eam tres hierarchias cœlestium spirituum distincte operari ; — 3° Sermones de adventu, de quadragesima, de dominicis et festis totius anni, præcipue de festivitatibus B. M. Virginis ; — 4° Tractatus de translatione reliquiarum sancti Benedicti ad monasterium Floriacense, quos plures auctores cum laude retulerunt, — 5° Chronicorum librum unum ; — 6° de Religione christ. et judaica, Leone et Odone interlocutoribus. dialogum ; — 7° de Mathesi copiosas et doctas disputationes ; — 8° de Analyticis Ternariis librum unum ; — 9° de Analyticis numerorum librum alterum ; — 10° de Significationibus numerorum librum unum ; — 11° de Figuris numerorum libr. unum ; — 12° de Liberis appellationibus libr. unum ; — 13° de Mysteriis figurarum libr. unum : — 14° de Regulis generationum libr. unum ; — 15° de Cognitionibus et interpretationibus numeror. libr. unum ; — 16° de Significationibus unitatis libr. unum ; — 17° de Relationibus et earum mysteriis libr. unum.

(1) Nous avons pu nous procurer aussi la *Bibliothèque des écrivains cisterc.*, de dom Tissier, à la Bibliothèque publique de Lyon, 1 vol. in-fol.

3° Guido I, abb., plures orationes ante imperatores et in curiis regum habuit, quas recenset Sartorius (*Cist.-Bist.*. Cisterc. docti);

4° Nicolaus I, abb., scripsit plures litteras et codicillos quos Julianus Paris in suo *Nomastico cisterc.* commemorat, p. 424;

5° Joannes I, abb., tulit leges duodecim capitibus distinctas, sub hoc initio : « Anno inc. Dom, 1283, nos frater Joannes, abb, Morim., venerab. congregat. religios. domus Calatravæ, filiæ inclytæ nostræ, personaliter visitantes, subscripta ibid. statuimus firmiter observanda » (hæc instituta extant in regia biblioth. Hisp. et in S.-Bartholomæa Salmanticensi) ;

6° Guillelmus I, abb., plures leges edidit hispanice sub hoc titulo: « Nos dom fray Juan Guillelm., abb, de Morim., visitando la casa de Calatrava, nuestra fija, en el anno de la æra de 1342, postrimero dia del mes de diciembre. mandamos a todos los freiles, milites y capellanos del sobredicho lugar estas nuestras diffiniciones establemente garden, y firmemente tengan, etc. » (in regia biblioth. Hisp, et Sant.-Barthol. Salmantic.);

7° Renaudus (alias Reginaldus, vel Arnoldus), abb., scripsit: Vitam S. Glodesindæ et Constitutiones pro militibus Calatravæ, sub hoc titulo : « Nos dom fray Arnal, por la gracia di Dios abb. de Morim., visitando la casa de Calatrava, nuestra fija, con consejo del maestro dom fray Alonso Perez e del convento, etc. » (floruit 1332):

8° Johannes III, de Martiniaco, professus et abb. de Morim., sacræ theologiæ doctor, deputatus totius ordinis ad concil. Constant. 1416, in quo cum duobus cardinalibus et uno episcopo examinandæ doctrinæ Wiclefi et J. Huss cum plena potestate præfectus est;

9° Joannes IV, de Britania, doctor theologus, condidit leges præclaras in villa de Almagro; deputatur ad concilium Constant., et a Sartorio inter cisterc. doctos annumeratur;

10° Guido II, abb. Morim., leges promulgavit pro Calatravensibus, sub hoc titulo : « Nos dom fray Guido, abb. de Morimundo, visitando personalmente la cavalliera di Calatrava, a nos y al dicho monasterio sin medio alguno sujeta, ordonamos y mandamos, etc. » (1430) ;

11° Lambertus (alias Humbertus, vel Himbertus) de Lona, abb. Morim., scripsit plura opera, inter quæ proferuntur: — 1° Oratio quam habuit ante curiam romanam pro ordine cisterciensi resarciendo ; — 2° Laus vitæ monasticæ; — 3° Sermo de continentia; — 4° de Languore spirituali; — 5° de Officiis pastorum ; — 6° Tractatus de lectione historicorum ;

12° Johannes IV, Coquey, colleg. parisiensis provisor, sacræ theol. doctor, scripsit plura opera, quæ recenset Philipp. Seguinus in sua Biblioth. cist.;

13° Gabriel de S.-Blin, juris pontifici doctor, deputatus cleri Bassigniaci ad comitia de La Mothe, scripsit, quoad majorem partem, librum cui titulus: *Coutumes du Bassigny*, in-8° (biblioth. Calvomonti);

14° Remigius de Braseio, et Claud. Masson, abb. Morim., inter cisterc. doctos a Sartorio annumerantur ;

15° Morimundenses religiosi anonymi plurimi (ex Carol. de Visch., p. 199) : — Unus illorum scripsit super Exodum, cum expositionibus inter-

linearibus mysticis et glossis marginalibus ; — alii duo scripserunt super Psalmos : — tres diversi super Cantica canticorum ; — alius scripto reliquit : Expositiones peregregias et interpretationes in omnes Epistolas S. Pauli; adjecit Dictionarium singulare rerum ac verborum obscuriorum, quo possit textus S. Scripturæ clarius elucidari ; — alius reliquit Commentaria perpetua in IV libros Magistri sententiarum : — quatuor diversi scripserunt Summas quasdam theologiæ moralis et catechisticas ; — octo diversi scripserunt Sermones ; — quatuor denique alii ascetica, scilicet : 1° Mariale, seu librum salutiferum de laudibus B. M. V.; 2° de Laude Dei in sanctis : 3° de Adventu Dom. nostri J.-C., 4° Dialogum duorum monachor., scilicet cluniacensis et cisterc.;

16° Renaldus, Morim. religiosus, scripsit : — 1° Sermones de sanctis et dominicis totius anni ; — 2° de Adventu et Quadragesima ; — 3° Sermones et exhortationes ad diversos, et de visitationibus monasteriorum ordinis cisterc.; 4° super plurimos textus sacræ Scripturæ.

Charles de Visch. cite comme autorité la liste à lui envoyée, le 28 janvier 1648, par l'abbé de Morimond, des Mss. de son monastère.

XXV

Place de Morimond, à Dijon.

Voiçi quelques pièces concernant la place de Morimond à Dijon :

1° Demande adressée en l'an 1262 par les religieux de Morimond à Guy, évêque de Langres, et à l'abbé de Saint-Etienne de Dijon, à l'effet d'obtenir la permission de bâtir une nouvelle maison sur la place qu'il sont à Dijon, pour y réunir les abbés de leur filiation immédiatement après le chapitre de Cîteaux (*Archiv. de la Haute-Marne*, et *Gall. Christ.*, t. 4. p. 818).

2° (1350). Contrat d'amodiation des deux maisons sur la place de Dijon, à raison de trois feuillettes de vin.

3° (1440). Contestation au sujet de la rente qui leur est due sur ces maisons.

4° (1546). Vente de la grande maison de Dijon, divisée en sept corps de logis, avec les clauses et réserves que nous avons dites.

5° (1548). Dame Guillemette Mollerot, veuve de feu maître Pierre Prevost, lieutenant-général au bailliage de Dijon, déclare *qu'elle a prins à cens perpétuel des vénérables abbés et religieux de Morimond une grange ou bergerie assise dans le Morimond, entre les autres granges ou bergeries appartenant à ladite abbaye*, etc.

6° (1674). Arrest du grand conseil, qui adjuge aux moines de Morimond la jouissance de dix charges de sel et de quatre feuillettes de vin sur leurs maisons de Dijon ; etc. (Extrait des *Archives de la Haute-Marne ; Archives de Morimond*).

XXVI

La place de Choiseul ayant été prise et démantelée.

Les moines achetèrent les débris des fortifications du château, avec lesquels ils firent reconstruire, dans le style du XVe siècle, l'église de Bassoncourt qui leur appartenait. Le chœur de cette église est remarquable par les nervures de sa voûte, les meneaux et les rinceaux de ses fenêtres, ses deux chapelles latérales, les sculptures de son maître-autel et de ses boiseries. Avant la Révolution, elle était annexe alternativement de Meuvy et de Choiseul, et du doyenné d'Is en Bassigny.

Bassoncourt sur la Meuse (*Bassonis curia, Bassincuria* et *Bassinkurt*) est un des plus anciens villages du Bassigny; il en est fait mention pour la première fois dans une charte de S.-Bénigne de Dijon, en 860, et dans une bulle du pape Urbain III, en 1188. Ce fut à peu près à cette époque que les moines de Morimond prirent possession de son église et de son presbytère. Quoique enclavé dans la Champagne, il appartenait à la Bourgogne dès l'an 1393, ayant été vendu au duc Philippe-le-Hardi par Simonette de Marey-sur-Tille, pour la somme de quarante francs d'or. Jean de Châteauvillain, conseiller intime du duc Philippe-le-Bon, ayant quitté la cour de ce prince pour celle du roi de France, il en résulta un grave conflit, et Bassoncourt, avec plusieurs autres places et villages, fut pris et dévasté. En 1420, le duc de Bourgogne donna aux habitants du Fays-Billot, de Bassoncourt et de Meuvy, la faculté d'user du sel gris ou blanc, à leur volonté (1); ce privilége fut confirmé par des lettres-patentes du roi de France. Enfin Charles VII, en 1453, accorda à Bassoncourt plusieurs immunités et faveurs; la charte est à la chambre des comptes de Dijon. De l'an 1632 à 1637, les trois quarts des habitants de ce village furent enlevés par la peste et la guerre, qui ravagèrent simultanément tout le Bassigny. A la fin du XVIIIe siècle, Bassoncourt ne comptait que cinquante feux et deux cents communiants. (Extrait de Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. II, p. 322, et des Archives de Bourgogne, où se trouve un grand nombre de liasses concernant Meuvy, Merrey et Bassoncourt.)

XXVII

« Aujourd'hui 21e jour de novembre 1590, le roi étant à Attichy, désirant gratifier le sieur Bellegarde, grand escuyer de France, luy a accordé et faict don de l'abbaye de Morimond, ordre de Cisteaux, diocèze de Langres, vaccante par le décès de feu Gabriel de S.-Blin; etc... En tesmoing de

(1) La charte concernant Bassoncourt, et signée du duc Philippe-le-Bon, est une des plus curieuses et des plus remarquables des Archives de l'ancienne Bourgogne.

quoy Sa Majesté m'a commandé en expédier les provisions nécessaires, et a pendant délivré le présent brevet, qu'elle a pour ce voulu signer de sa main et faict contresigner par moi, son conseiller au service d'Etat.

« *Signé:* HENRY.
« POTIER. »

Les moines, est-il dit, firent grande résistance, prétendant que leur abbaye ne devait point être ainsi livrée à pareil homme. .... Ce ne fut que dans le courant de l'an 1591 que Henri IV put jouir enfin de l'objet de son infâme convoitise, au château de Cœuvres.



TABLE DES MATIÈRES



IMPRIMERIE
DARANTIERE
DIJON
RUE CHABOT-CHARNY, 66
A DIJON
CÔTE-D'OR